AUXERRE

CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'AUXERRE

-

SEANCE DU 16 JUIN 2026

ORDRE DU JOUR

-

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2026

Procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 – Adoption

Stratégie et aménagement du territoire

N°CM-2026-087 – Désaffectation et déclassement du domaine public par la Ville d'Auxerre des parcelles cadastrées section IK n°80 et IK n°203 sises Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite à Auxerre

VOIR ANNEXE

N°CM-2026-088 – Cession par la Ville d'Auxerre des parcelles cadastrées section IK n°80 et IK n°203 sises Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite à Auxerre au profit de la Caisse de Crédit Mutuel Auxerre La Fontaine

VOIR ANNEXE

N°CM-2026-089 – NPNRU Quartier des Rosoirs - Acquisition de l'église Ste Thérèse par la Ville d'Auxerre auprès du l'Association diocésaine de Sens dans le cadre de la convention NPNRU

VOIR ANNEXE

Activités commerciales

N°CM-2026-090 –Règlement des étalages et des terrasses installés sur le domaine public – Actualisation

VOIR ANNEXE

N°CM-2026-091 – Occupation du domaine public – droits de terrasse place du Maréchal Leclerc – Remise gracieuse - exercice 2025

N°CM-2026-092 – Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Actualisation des tarifs pour 2027

N°CM-2026-093 – Contrat de concession pour le service public AUXERREXPO – Rapport d'activités 2025

VOIR ANNEXE

Développement durable

N°CM-2026-094 – Contrat de concession pour le service public de réseau de gaz de la Ville d'Auxerre - Rapport annuel 2025

VOIR ANNEXE

N°CM-2026-095 – Contrat de concession pour le service public de réseau de chaleur de la Ville d'Auxerre - Rapport annuel 2025

VOIR ANNEXE

Enfance

N°CM-2026-096 – Restauration collective – Approbation de l'avenant 4 au contrat de délégation de service public

VOIR ANNEXE

Sport

N°CM-2026-097 – Convention Ville d'Auxerre / AJA

VOIR ANNEXE

N°CM-2026-098 – Convention AJA Football Féminines-Ville d'Auxerre saison 2026/2027

VOIR ANNEXE

Ressources Humaines

N°CM-2026-099 – Effectif réglementaire

VOIR ANNEXE

N°CM-2026-100 – Participation repas employeur

VOIR ANNEXE

N°CM-2026-101 – Convention Ville CCAS remboursement de formation

VOIR ANNEXE

Administration Générale

N°CM-2026-102 – Protocole Accord Transactionnel fontaine Place Maréchal Leclerc - Approbation

VOIR ANNEXE

Finances

N° CM-2026-103 – Règlement financier et budgétaire – Approbation

VOIR ANNEXE

N°CM-2026-104 - Compte financier unique 2025 du budget principal

VOIR ANNEXE

N°CM-2026-105 - Compte financier unique 2025 du budget crématorium

VOIR ANNEXE

N°CM-2026-106 - Affectation des résultats 2025 budget principal

N°CM-2026-107 - Affectation du résultat 2025 Budget Crématorium

N°CM-2026-108 - Attribution des subventions 2026 aux associations et organismes

N°CM-2026-109 – Attribution de subventions d'équipement 2026 aux associations et organismes sportifs

VOIR ANNEXE

N°CM-2026-110 – Taxe sur la vacance des locaux d'habitation - Institution

N°CM-2026-111 – Transfert du site Auxerrexpo à la Communauté de l'auxerrois – Rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT

VOIR ANNEXE

Administration Générale

N°CM-2026-112 – Acte de gestion courante - Compte-rendu

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-087
OBJET : Désaffectation et déclassement du domaine public par la Ville d'Auxerre des parcelles cadastrées section IK n°80 et IK n°203 sises Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite à Auxerre

Rapporteur : Nordine MAAROUFI

Dans le cadre du projet de la Caisse de Crédit Mutuel Auxerre La Fontaine qui consiste à construire une nouvelle agence bancaire dont le permis numéro PC890242500043 a été accordé le 30 janvier 2026, celle-ci doit acquérir deux parcelles cadastrées section Ik n°80 et IK n°203, ayant l'usage d'espaces verts le long des voies, appartenant à la Ville d'Auxerre, sises Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite à Auxerre. Le plan cadastral est annexé à la présente délibération.

Pour réaliser la cession de ces parcelles, au profit de la Caisse de Crédit Mutuel Auxerre La Fontaine, la Ville d'Auxerre doit prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public communal.

Conformément à l'article L 2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), un bien qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public cesse d'appartenir au domaine public à compter du jour où il fait l'objet d'un acte de déclassement formel.

Pour permettre légalement la sortie d'un bien du domaine public, deux conditions sont requises :
- une désaffectation matérielle du bien précédent le déclassement ;
- un acte juridique de la collectivité publique propriétaire portant déclassement formel du bien, quand bien même une affectation de celui-ci au public ou à un service public n'existe plus.

Il est ainsi interdit d'aliéner une dépendance du domaine public tant que celle-ci n'a pas été au préalable déclassée.

Pour rappel, la voirie communale bénéficie d'un régime particulier. En effet, la gestion de la voirie communale, et donc les procédures notamment de déclassement des voies communales relèvent de la compétence du Conseil municipal.

Toute décision de déclassement de voirie communale doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal, prise ou non selon le cas de figure, après une enquête publique. Conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, la procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Les parcelles cadastrées section Ik n°80 et IK n°203 à Auxerre, ne sont plus affectées ni à un usage du public ni à un service public.

De plus le déclassement envisagé n'a pas de conséquence sur l'utilisation par les riverains de l'Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite et ne remet pas en cause les droits d'accès. De ce fait, les deux conditions sont réunies pour déclasser les parcelles concernées par le projet de cession, des parcelles cadastrée section IK n°80 et Ik n°203 sans enquête publique et par conséquent, elles ne présentent aucun intérêt durable pour la collectivité et peuvent être cédées.

Il est proposé dans un premier temps au Conseil Municipal d'approuver la désaffectation et le déclassement de ces parcelles, sans enquête publique.

Dans un deuxième temps, la Ville d'Auxerre cédera lesdites parcelles au profit de la Caisse de Crédit Mutuel Auxerre La Fontaine. Il est précisé que l'approbation des modalités de cette cession fera l'objet d'une seconde délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De constater la désaffectation matérielle des parcelles cadastrées section IK n°80 d'une surface de 67m² et IK n°203 d'une surface de 74m², sises Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite à Auxerre,

- De prendre acte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique préalable au déclassement tel que prévue par l'article L 141-3 du Code de la voirie routière,

- De procéder au déclassement de ces parcelles du domaine public communal et à leur intégration dans le domaine privé communal,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces ou actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-088
OBJET : Cession par la Ville d'Auxerre des parcelles cadastrées section IK n°80 et IK n°203 sises Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite à Auxerre au profit de la Caisse de Crédit Mutuel Auxerre La Fontaine

Rapporteur : Nordine MAAROUFI

Dans le cadre du projet de la Caisse de Crédit Mutuel Auxerre La Fontaine, qui consiste à construire une nouvelle agence bancaire dont le permis numéro PC890242500043 a été accordé le 30 janvier 2026, celle-ci doit acquérir deux parcelles cadastrées section Ik n°80 et IK n°203 à Auxerre, ayant l'usage d'espaces verts le long des voies, appartenant à la Ville d'Auxerre à Auxerre. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la cession de ces parcelles.

Les parcelles à céder sont cadastrées section IK n°80 d'une surface de 67m² et IK n°203 d'une surface de 74m², sises Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite à Auxerre.
Elles ont fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement lors d'une précédente délibération.

Les parcelles ont été évaluées par le Pôle d'évaluation domaniale le 20 février 2026, au prix de 45€ du mètre carré, soit un total pour les deux parcelles d'un montant de SIX MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ EUROS (6 345€). Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 %, au-dessus ou en dessous du prix évalué.

La proposition d'acquisition auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Auxerre La Fontaine est de 50€ du mètre carré, soit un total pour les deux parcelles d'un montant de SEPT MILLE CINQUANTE EUROS Hors Taxes (7 050€ HT), taxes et droits éventuels à titre onéreux dans le cadre d'une rédaction d'un acte administratif ou à la charge de la Ville d'Auxerre.

La Caisse de Crédit Mutuel Auxerre La Fontaine a accepté ce prix et a délibéré en ce sens en date du 25 février 2026, lors des Conseils d'administration et de surveillance.
Ce document est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la cession de ces parcelles à La Caisse de Crédit Mutuel Auxerre La Fontaine, au prix de 7 050€, taxes et droits éventuels à titre onéreux dans le cadre d'une rédaction d'un acte administratif ou à la charge de la Ville d'Auxerre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la cession par la Ville d'Auxerre, des parcelles cadastrées section IK n°80 d'une surface de 67m² et IK n°203 d'une surface de 74m², sises Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite à Auxerre, au profit de la Caisse de Crédit Mutuel Auxerre La Fontaine ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait valablement s'y substituer, au prix de SEPT MILLE CINQUANTE EUROS Hors Taxes (7 050€ HT), taxes et droits éventuels à titre onéreux dans le cadre d'une rédaction d'un acte administratif ou à la charge de la Ville d'Auxerre,

- D’autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d’absence ou d’empêchement de celui-ci d’un adjoint habilité, à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment le compromis, l’acte authentique de vente, et tous documents y afférents,

- De dire que cette recette sera inscrite au budget de la Ville d’Auxerre de l’année au cours de laquelle se réalisera l’opération de cession par la Ville d’Auxerre.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-089
OBJET : NPNRU Quartier des Rosoirs - Acquisition de l'église Ste Thérèse par la Ville d'Auxerre auprès du l'Association diocésaine de Sens dans le cadre de la convention NPNRU

Rapporteur : Nordine MAAROUFI

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Rosoirs à Auxerre, mis en œuvre à travers un programme global de requalification du quartier portant sur le logement, les équipements et les espaces publics, il est envisagé de regrouper en un lieu unique les espaces et les équipes d'accueil et d'animation du quartier, aujourd'hui répartis sur deux sites distincts : le Mille Club et les locaux situés à l'étage du restaurant scolaire, rue de la Tour d'Auvergne.

La cessation du culte et la mise en vente de l'église Sainte-Thérèse, aujourd'hui fermée, constituent une opportunité majeure pour accueillir ce futur Espace d'Accueil et d'Animation au cœur même du quartier.

Cette localisation centrale, à proximité des futurs commerces et constituant un point structurant du quartier, répond pleinement aux objectifs de visibilité, d'accessibilité et de dynamisation portés par le projet de renouvellement urbain. Elle permet en outre de redonner une fonction collective à un bâtiment emblématique, fortement identifié par les habitants et porteur d'une valeur symbolique et patrimoniale importante.

Édifiée en 1958 par l'architecte Pierre Prunet, l'église Sainte-Thérèse constitue un témoignage remarquable de la reconstruction d'après-guerre. Elle s'inscrit dans un programme plus large déployé dans les années 1950-1960 visant à l'édification de nouvelles églises afin de répondre aux besoins urgents liés à l'extension urbaine et à l'éloignement croissant des périphéries par rapport aux lieux de culte du centre-ville. À ce titre, elle fait écho à d'autres réalisations à Auxerre, notamment l'église Sainte-Geneviève dans le quartier des Brichères, œuvre du même architecte, ainsi que l'église Sainte-Marse dans le quartier Saint-Gervais – Rive Droite (architecte De Monfreid).

Sur le plan architectural, le bâtiment se distingue par un vaste volume couvert d'un toit imposant. Le dôme carré surbaissé, couvert de tuiles rouges, repose sur une voûte de planches boulonnées portée par quatre longs arcs en bois. À l'extérieur, les contreforts curvilignes en béton confèrent à l'édifice un élan vertical et participent à l'atténuation de la masse de la toiture. La charpente, composée d'assemblages en losange, crée un mouvement ascendant mettant en valeur l'ampleur et la qualité du volume intérieur (source : Observatoire de l'architecture contemporaine – CAUE 89).

AUXERRE

La reconversion de l'église Sainte-Thérèse en équipement de proximité dédié à l'accueil et à l'animation du quartier permettra ainsi de conjuguer projet social, valorisation patrimoniale et renforcement de l'identité du quartier, en offrant une seconde vie à un bâtiment emblématique.

Les études de programmation relatives à la réhabilitation et au changement d'usage de ce bâtiment seront conduites au cours de l'année 2026. À l'issue de cette phase, un maître d'œuvre sera désigné afin de permettre le démarrage des travaux à la fin de l'année 2027, pour une durée prévisionnelle d'un an.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la convention du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et bénéficie, à ce titre, d'un concours financier de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). D'autres subventions seront par ailleurs sollicitées auprès des partenaires institutionnels afin d'accompagner la réalisation de ce projet.

L'église Sainte Thérèse est située sur la parcelle cadastrée section EP n°305 d'une surface de 2 708m², en zone UP2 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Auxerre. Elle est composée de deux bâtiments :

- l'église Sainte-Thérèse d'une surface d'environ 586 m²,
- le presbytère d'une surface de 129 m².

Les deux bâtiments ont fait l'objet d'un avis du Pôle d'évaluation domaniale le 12/09/2025, avis réactualisé le 10/06/2026, suite à la vérification des surfaces :

- pour l'église Sainte Thérèse : 517€ du mètre carré, soit un total de 302 962€ arrondi à 303 000€,
- pour le presbytère : 1 301€ du mètre carré, soit un total de 167 827€ arrondi à 168 000€.

Soit un montant total de 471 000€ HT

À la suite des échanges intervenus avec le vendeur, il a été convenu que la valeur vénale est arrêtée à 470 000 € HT. Le coût des travaux de désamiantage, évalué à 65 000 €, est décompté de cette valeur, ce qui porte le prix d'acquisition par la Ville d'Auxerre à QUATRE CENT CINQ MILLE EUROS Hors Taxes (405 000 € HT), taxes et droits éventuels en sus à la charge de l'acquéreur.

Dans le cadre des échanges intervenus avec l'Association diocésaine de Sens, il a été convenu de rappeler dans les actes de cession et dans la présente délibération l'histoire du lieu, son ancienne affectation cultuelle ainsi que le projet de reconversion porté par la Ville dans le cadre du renouvellement urbain du quartier des Rosoirs. En outre, les parties se sont accordées sur le principe d'un droit de préférence au bénéfice du diocèse en cas de revente ultérieure du bien, ainsi que sur une obligation d'entretien normal des bâtiments.

Par délibération en date du 07/05/2026, l'Association diocésaine de Sens a approuvé la cession au prix proposé et acté la désacralisation de l'Eglise.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition aux conditions financières exposées ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'acquisition par la Ville d'Auxerre, de la parcelle cadastrée section EP n°305 d'une surface de 2 708 m² sise Quartier des Rosoirs à Auxerre, composée de l'église Sainte Thérèse et du presbytère, située en zone UP2 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Auxerre, propriété de l'Association diocésaine de Sens ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait valablement s'y substituer, au prix de QUATRE CENT CINQ MILLE EUROS Hors Taxes (405 000 € HT), taxes et droits éventuels en sus à la charge de l'acquéreur ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint habilité, à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment le compromis, l'acte authentique de vente, ainsi que tous documents y afférents ;

- De dire que cette dépense est inscrite au budget de la Ville d'Auxerre de l'année 2026.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-090
Objet : Règlement des étalages et des terrasses installés sur le domaine public - Adoption

Rapporteur : Maeva DURAK

L'attractivité du centre-ville, le dynamisme commercial et la qualité des espaces publics constituent des enjeux majeurs pour la Ville d'Auxerre.

Depuis l'adoption du règlement des étalages et des terrasses en 2014, les usages du domaine public ont connu d'importantes évolutions. Le développement des terrasses, la diversification des formes d'occupation de l'espace public, les attentes croissantes en matière d'accessibilité et de qualité urbaine ainsi que les nouvelles pratiques commerciales rendent aujourd'hui nécessaire une actualisation du cadre réglementaire communal.

Cette révision s'inscrit dans la volonté de la Ville d'accompagner l'activité économique locale tout en préservant un espace public accessible, sécurisé, harmonieux et respectueux du patrimoine auxerrois.

Le nouveau règlement poursuit plusieurs objectifs :

- Favoriser l'animation et l'attractivité commerciale du territoire ;
- Adapter les règles d'occupation du domaine public aux réalités actuelles des commerces ;
- Reconnaître et encadrer les différentes formes de terrasses, notamment les contre-terrasses, les terrasses élargies, les terrasses implantées sur des emplacements de stationnement ou sur des espaces publics ouverts ;
- Garantir la sécurité des usagers et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- Renforcer la qualité esthétique des installations et leur intégration dans l'environnement urbain ;
- Encourager des aménagements participant à l'embellissement de l'espace public, notamment par le recours à la végétalisation et à des mobiliers de qualité ;
- Simplifier et clarifier les règles applicables pour les commerçants comme pour les services municipaux.

Le projet de règlement actualisé est annexé à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les modalités du règlement des étalages et des terrasses installés sur le domaine public annexé à la présente délibération,

- D'abroger le règlement des étalages et des terrasses installés sur la voie publique actuellement en vigueur à compter de l'entrée en application du nouveau règlement,

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-091
OBJET : Occupation du domaine public – droits de terrasse place du Maréchal Leclerc – Remise gracieuse - exercice 2025.

Rapporteur : Maeva DURAK

La ville d'Auxerre délivre aux commerçants, sur demande, des autorisations d'occupation du domaine public pour l'exploitation de terrasses.

Dans ce cadre, les établissements « l'Horloge », « La Cave du Maréchal » et « Le Goût des Autres » bénéficient d'une autorisation d'occupation sur le secteur de la place du Maréchal Leclerc et acquittent, à ce titre, une redevance d'occupation du domaine public.

Les travaux de réhabilitation engagés sur ce secteur ont entraîné des perturbations importantes pour l'activité des commerces concernés. Malgré les mesures mises en œuvre par la ville d'Auxerre afin de préserver l'accessibilité des établissements pendant la durée du chantier, les travaux ont néanmoins entrainé des restrictions importantes d'exploitation, liées notamment à l'impossibilité totale d'installer les terrasses autorisées.

Afin de tenir compte des difficultés rencontrées par ces commerçants, il est donc proposé d'octroyer une remise gracieuse du montant total de la redevance d'occupation du domaine public à usage de terrasses due au titre de l'année 2025 comme suit :

Raison Sociale	SIRET	Enseigne	Redevance ODP 2025	Référence titre
L'HORLOGE – COLOMBEL Pascal	513 363 804 00032	L'Horloge	**478,32 €**	T298/2026
BNLA	795 038 363 00029	La Cave du Maréchal	**504 €**	T283/2026
LE GOÛT DES AUTRES	494 624 075 00011	Le Goût des Autres	**288 €**	T318/2026

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accorder les remises gracieuses présentées ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-092
OBJET : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) – Actualisation des tarifs 2027

Rapporteur : Maeva DURAK

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) frappe les supports publicitaires fixes suivants, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, à l'exception de ceux situés à l'intérieur d'un local :

- les dispositifs publicitaires,
- les pré-enseignes,
- les enseignes.

L'article L. 2333-6 ainsi que les articles R. 2333-12 et suivants du Code général des collectivités territoriales et les articles L. 454-58 à L. 454-62 et A. 454-10 à A. 454-12 du Code des impositions sur les biens et services fixent les tarifs normaux et maximaux de la TLPE.

Conformément à ces dispositions, ces tarifs sont indexés chaque année sur l'inflation, sans que l'évolution puisse être négative ni, pour les tarifs normaux, excéder 5 euros par mètre carré.

Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2027 s'élève à **+0,9% (source INSEE).**

Le conseil municipal est compétent, en application des articles L. 454-46 et L. 454-47 du Code des impositions sur les biens et services, pour fixer par délibération avant le 1er juillet 2026 les tarifs applicables sur le territoire de la commune à compter du 1er janvier 2027.

Il est proposé d'adopter les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, pour l'année 2027 comme suit :

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES (SUPPORTS NON NUMERIQUES)	
Surface	**Tarifs**
Superficie inférieure ou égale à 50 m²	**25,00 €**
Superficie supérieure à 50 m²	**50,10 €**

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES (SUPPORTS NUMERIQUES)	
Surface	**Tarifs**
Superficie inférieure ou égale à 50 m²	**75,40 €**
Superficie supérieure à 50 m²	**148,80 €**

ENSEIGNES	
Surface	**Tarifs**
- Superficie supérieure à 7m et inférieure ou égale à 12 m²	**25,00 €**
- Superficie supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50m²	**50,10 €**
- Superficie supérieure à 50 m²	**100,40 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les tarifs fixés ci-dessus de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2027,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir,
- De dire que les recettes correspondantes seront inscrites au budget.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-093
OBJET : Délégation de service public Auxerrexpo - Présentation du rapport annuel d'activité 2025

Rapporteur : Vincent POURRIER

La collectivité a opté pour un mode de gestion déléguée pour le service public d'Auxerrexpo.

Un contrat de délégation de service public a ainsi été conclu pour une durée de 8 années, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2027.

Le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession ainsi qu'une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet en outre d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport est transmis chaque année par le délégataire avant le 1er juin.

Il tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné et respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et l'année précédente.

Le contrat de délégation fixe les modalités particulières de présentation du rapport à l'article 36.

Dès sa communication à la collectivité, son examen est inscrit à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante, qui en prend acte.

L'examen du rapport sera ensuite présenté à la Commission consultative des services publics locaux.

Les principaux éléments à retenir pour l'année 2025 sont les suivants :

- la fréquentation totale s'élève à 146 606 visiteurs, dont 132 796 visiteurs grand public et 13 810 professionnels ;
- 80 événements ont été organisés au cours de l'exercice ;
- le taux d'occupation de l'équipement s'établit à 41 % ;
- le chiffre d'affaires atteint 2,5 M€, dont 1,8 M€ au titre des activités de réceptif et d'agence événementielle et 0,7 M€ au titre des activités d'auto-production ;
- les investissements réalisés au cours de l'exercice représentent un montant de 122 K€ ;
- le résultat de l'exercice s'établit à -142 K€, pour une marge brute de 36,9 % et des frais de fonctionnement représentant 51,9 % du chiffre d'affaires.

L'intégralité du rapport est annexée à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De prendre acte de la communication du rapport d'activité 2025.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-094
OBJET : Contrat de concession pour le service public de réseau de gaz de la Ville d'Auxerre - Rapport annuel 2025

Rapporteur : Pascal ALLAIN

La collectivité a opté pour un mode de gestion déléguée pour le service public d'exploitation du réseau de gaz.

Un contrat de délégation de service public a donc été passé pour une durée de 20 années, du 1er mai 2024 au 1er mai 2044.

Le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet en outre d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport est produit chaque année par le délégataire, avant le 1er juin.

Il tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné et respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente.

Le contrat de délégation fixe les modalités particulières de présentation du rapport à l'article 32.

Dès la communication du rapport à la collectivité, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Ensuite, l'examen du rapport s'effectuera devant la commission consultative des services publics locaux.

L'intégralité du rapport est en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre acte de la communication du rapport d'activité.

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-095
OBJET : Contrat de concession pour le service public de réseau de chaleur de la Ville d'Auxerre - Rapport annuel 2025

Rapporteur : Pascal ALLAIN

La collectivité a opté pour un mode de gestion déléguée pour le service public d'exploitation du réseau de chauffage urbain des Hauts d'Auxerre.

Un contrat de délégation de service public a donc été passé pour une durée de 24 années, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2038, prolongé par les avenants n° 5 et n° 7 jusqu'au 31 décembre 2049.

Le délégataire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est concédée, ce rapport permet en outre d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport est produit chaque année par le délégataire, avant le 1er juin.

Il tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné et respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente.

Le contrat de délégation fixe les modalités particulières de présentation du rapport à l'article 74.

Dès la communication du rapport à la collectivité, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Ensuite, l'examen du rapport s'effectuera devant la commission consultative des services publics locaux.

L'intégralité du rapport est en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre acte de la communication du rapport d'activité 2025.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-096
OBJET : Restauration collective – Approbation de l'avenant 4

Rapporteur : Bruno BOSVY

Le service public de restauration collective de la Ville d'Auxerre est rendu aux enfants des écoles et centres de loisirs municipaux (avec leurs encadrants et les personnels techniques) ainsi qu'aux enfants des structures d'accueil petite-enfance. Il est aussi rendu à des adultes bénéficiant d'un service de portage à domicile, à des adultes relevant d'un centre d'hébergement et de réadaptation sociale et à des étudiants et autres adultes autorisés à fréquenter le restaurant universitaire.

C'est dans ce contexte que la Ville d'Auxerre a passé un contrat de délégation du service public de la restauration collective avec la société de restauration ELIOR comprenant la fourniture de repas en liaison froide.

Ce contrat a été conclu pour une période allant du 26 avril 2021 au 31 août 2026, puis prolongé par avenant jusqu'au 31 août 2028.

Par délibération n°2025-190, le conseil municipal a approuvé un avenant n°3. Cet avenant présente les modifications liées aux travaux qu'il est nécessaire d'engager dans la cuisine centrale.

A la suite de cette délibération et de nouveaux échanges avec la société ELIOR, il est devenu nécessaire de préciser certains éléments de cet avenant :

1. Modalité d'externalisation de l'élaboration des repas pendant la phase de travaux et organisation des effectifs :

Pendant les travaux, les repas vont être élaborés depuis :

- La cuisine centrale de Fresnes pour les repas scolaires, des centres de loisirs et de l'IUT
- La cuisine de Thiais pour les repas du portage à domicile et du CHRS
- La cuisine de Noisy-le Grand pour les repas des crèches

2. Crèche Kiehlmann : Arrêt de fourniture de matières premières brutes pour des raisons logistique et de colisage

Selon l'article III.5.4.2.b , « pour les repas fabriqués à la crèche Kiehlmann au bénéfice des enfants de cette crèche et du multi-accueil du pont, les denrées seront livrées quotidiennement sur la base des commandes effectuées par la directrice. Elles seront sous signes officiels de qualités dont AB tels que déclinés à l'article III.1 ».

Il est convenu, entre les parties, que cet article va être dérogé durant la période des travaux. En effet, il n'y aura pas de fourniture de dotation en matière brutes pour des raisons de logistique et de colisage. Les repas seront livrés en liaison froide dans l'ensembles des crèches.

3. Incidence financière estimative

Pendant la durée des travaux, estimée à cinq mois, il est nécessaire de mettre en place une externalisation de l'élaboration des repas.
Le coût de l'externalisation est ajusté à 2,051 € HT par couvert soit un coût total de 291 132 € HT pour les cinq mois.

L'avenant n°4 est annexé à la présente délibération, ainsi que le compte d'exploitation prévisionnel (CEP) modifié intégrant les dispositions de cet avenant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de l'avenant 4.

- D'autoriser le Maire à signer l'avenant 4 ainsi que tous les documents afférents à son exécution.

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-097
OBJET Convention Ville d'Auxerre / AJA

Rapporteur : Mohamed OUAZARF

La ville d'Auxerre construit avec l'AJ Auxerre un partenariat durable, basé sur les valeurs du sport, la réussite des jeunes, l'exportation de la marque Auxerre dans tout l'hexagone. La réussite sportive de l'équipe professionnelle, autant que son engagement auprès des plus jeunes, en font un acteur incontournable de la dynamique territoriale de l'auxerrois. Malgré une saison difficile, le maintien en ligue 1 est un formidable levier d'attractivité pour la Ville.

Pour cela il est important que la ville d'Auxerre apporte sa contribution aux efforts fournis par le club, et sa réussite rejaillira sur l'ensemble de nos domaines d'intervention.

Le partenariat porte sur trois axes principaux :

- L'achat de places, billetterie et hospitalité, afin d'amener aux stades des personnes éloignées du sport et des événements sportifs, ainsi que des futurs investisseurs,

- Le soutien à l'équipe féminine, afin d'accompagner les joueuses dans leurs choix de carrière et le financement de leurs formations,

- La promotion du territoire à l'échelle locale et nationale sur les différents supports de visibilité du club.

Le soutien de la ville d'Auxerre à l'AJA est de 108 000 € TTC pour la saison 2026/2027, soit 54 000 € TTC sur le budget de l'année 2026.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes du partenariat entre l'AJ Auxerre et la Ville d'Auxerre,

- D'autoriser le maire à signer les conventions afférentes,

- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-098
OBJET Convention AJA Football Féminines-Ville d'Auxerre saison 2026/2027

Rapporteur : Mohamed OUAZARF

L'AJA, premier club de football de la Région, porte un projet ambitieux de rénovation de son stade et participe activement à la reconnaissance d'Auxerre sur la carte de France.
La dernière étude de son impact sur le territoire montre le poids économique important de son activité, qui bénéficie à tous les secteurs de la ville et bien au-delà.

La structuration du football de l'AJA s'appuie sur les équipes premières et sur une école dynamique :
- Les garçons sont dans l'élite, pensionnaires de la ligue 1.
- Les filles ont eu un parcours remarquable, pour cette première année en Seconde ligue féminine, ce qui augure d'une deuxième saison à ce niveau prometteuse.

Ces deux équipes témoignent de tout le travail effectué par l'AJA dès les plus jeunes, et grâce aussi au centre de formation qui accompagne chaque année de futurs potentiels professionnels.

La Ville d'Auxerre souhaite s'inscrire dans cette démarche, en soutenant fortement le football féminin comme espace d'émancipation, de confiance en soi et d'égalité filles garçons, ce qui profite plus largement au développement du sport féminin dans son ensemble.

Le soutien de la ville d'Auxerre à l'AJA pour le développement du football féminin est de 80 000 € TTC pour la saison 2026/2027 soit 40 000 € TTC sur le budget de l'année 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention avec l'AJA Football Féminines,

- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-099
OBJET : Personnel municipal – Actualisation de l'effectif réglementaire

Rapporteur : Jacques HOJLO
Conformément aux dispositions de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement »

L'effectif réglementaire du personnel de la Ville d'Auxerre doit être modifié pour tenir compte des mouvements de personnels ainsi que de l'évolution des fonctions et des besoins de la collectivité.

La modification porte en particulier sur les postes suivants :

ANNEE	MOTIF	DIRECTION	SERVICE	INTIULE POSTE	GRADE SOUHAITE	TEMPS	CONTRAT
2026	SUPPRESSION	DCSTE	RPE	ANIMATEUR RPE	Adjoint animation	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSTE	RPE	ANIMATEUR RPE	Adjoint animation pal 2ème cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSTE	RPE	ANIMATEUR RPE	Adjoint animation pal 1ere cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	ABBAYE	AGENT DE LOGISTIQUE	Adjoint technique pal 1ère cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	ABBAYE	AGENT DE LOGISTIQUE	Adjoint technique pal 2eme cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSTE	RPE	AGENT RPE	Adjoint administratif pal 2ème cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSTE	RPE	AGENT RPE	Adjoint administratif pal 1ère cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	BIBLIOTHEQUE	AGENT DE BIBLIOTHEQUE	Adjoint patrimoine pal 2ème cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	BIBLIOTHEQUE	AGENT DE BIBLIOTHEQUE	Adjoint patrimoine pal 1ère cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	SPORTS	GARDIEN DE GYMNASE	Adjoint technique pal 1ère cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	NETTOYAGE	AGENT ENTRETIEN	Adjoint technique pal	TC	

					1ère cl		
2026	SUPPRESSION	DCSVA	ECOLES	RESPONSABLE PERSONNEL DES ECOLES	Rédacteur pal 2ème cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	ECOLES	RESPONSABLE PERSONNEL DES ECOLES	Rédacteur	TC	
2026	SUPPRESSION	DIEPPRC	RC	AGENT ACCUEIL POLYVALENT	Adjoint administratif	TC	
2026	SUPPRESSION	DIEPPRC	RC	AGENT ACCUEIL POLYVALENT	Adjoint administratif pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DCSVA	MUSEES	RESPONSABLE MUSEES	Attaché de conservation	TC	X
2026	SUPPRESSION	DCSVA	MUSEES	RESPONSABLE MUSEES	Conservateur du patrimoine	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	ASSISTANTE	Adjoint administratif	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	ASSISTANTE	Adjoint administratif pal 1ère cl	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	ASSISTANTE	Adjoint administratif pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	SECURITE	PM	CHEF DE SERVICE	Chef de police pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DCSTE	PETITE ENFANCE	AGENT D'ENTRETIEN	Adjoint technique	30/35	
2026	CREATION	DCSTE	PETITE ENFANCE	AGENT D'ENTRETIEN	Adjoint technique pal 2eme cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSTE	PETITE ENFANCE	AGENT D'ENTRETIEN	Adjoint technique	TC	
2026	CREATION	DRRCA	RELATION CITOYENNE	AGENT POLYVALENT ACCUEIL CITOYENNETE	Adjoint administratif pal 1ère cl	TC	
2026	CREATION	DRRCA	RELATION CITOYENNE	AGENT POLYVALENT ACCUEIL CITOYENNETE	Adjoint administratif	TC	
2026	CREATION	DRRCA	RELATION CITOYENNE	AGENT POLYVALENT ACCUEIL CITOYENNETE	Adjoint administratif pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DRRCA	RELATION CITOYENNE	AGENT POLYVALENT ACCUEIL LOCATION SALLES	Adjoint administratif pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DRRCA	RELATION	AGENT	Adjoint	TC	

			CITOYENNE	POLYVALENT ACCUEIL LOCATION SALLES	administratif pal 1ère cl		
2026	CREATION	DRRCA	RELATION CITOYENNE	AGENT POLYVALENT ACCUEIL LOCATION SALLES	Adjoint administratif	TC	
2026	CREATION	DCSTE	QUARTIER CITOYENNETE	CADRE DEMOCRATIE DE PROXIMITE	Attaché	TC	X
2026	CREATION	DCSTE	QUARTIER CITOYENNETE	CADRE DEMOCRATIE DE PROXIMITE	Assistant socio éducatif	TC	X
2026	CREATION	DCSVA	MUSEUM	Assistant/e	Adjoint administratif	TC	
2026	CREATION	DCSVA	MUSEUM	Assistant/e	Adjoint administratif pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DCSVA	MUSEUM	Assistant/e	Adjoint administratif pal 1ère cl	TC	
2026	CREATION	DCSVA	SPORTS	Gardien/ne de gymnase	Adjoint technique	TC	
2026	CREATION	DCSVA	SPORTS	Gardien/ne de gymnase	Adjoint technique pal 1ère cl	TC	
2026	CREATION	DCSVA	SPORTS	Gardien/ne de gymnase	Adjoint technique pal 2eme cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	SPORTS	Gardien/ne de gymnase	Adjoint technique	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint animation	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint animation pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint animation pal 1ere cl	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint animation	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint animation pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint animation pal 1ere cl	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint administratif	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint administratif	TC	

					pal 2ème cl		
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint administratif pal 1ère cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSTE	DCSS	Assistante/e	Assistant conservation pal 1ère cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	Muséum	Régisseur	Adjoint technique pal 1ère cl	TC	
2026	CREATION	DCSTE	EVS	ATSEM	ATSEM pal 2ème cl	TC	

Les postes pourront être pourvus par voie statutaire ou à défaut par voie contractuelle sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

Le tableau annexé détaille la liste de l'ensemble des postes de la collectivité dont les recrutements par voie contractuelle sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique sont possibles car répondant à la notion des besoins du service afin d'assurer la continuité du service public. Comme précisé dans le tableau, la rémunération sur ces postes sera établie en référence au grade défini au tableau, à l'échelon relatif à l'ancienneté de l'agent et au régime indemnitaire en vigueur au sein de l'institution.

Le comité social territorial a été consulté le 2 juin 2026 et a émis un avis favorable :

- Collège des représentants du personnel : Abstention à l'unanimité.
- Collège des représentants de la collectivité : Favorable à l'unanimité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver l'effectif réglementaire et les postes tels qu'ils apparaissent dans la délibération et les tableaux annexés.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes à intervenir, en application de la présente délibération.
- De dire que les crédits nécessaires au financement des dépenses de personnel correspondant aux effectifs autorisés sont inscrits au budget, au chapitre 012.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-100
OBJET : Restauration municipale - Convention de participation financière avec le restaurant administratif de la Gendarmerie d'Auxerre

Rapporteur : Jacques HOJLO

Le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L731-1 à L731-4 et la circulaire fp/4 du 15 juin 1998 relative aux prestations d'action sociale indiquent que l'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans le domaine de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Les prestations d'action sociale sont distinctes de la rémunération et impliquent une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Les collectivités territoriales déterminent librement la nature des prestations d'action sociale ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

La collectivité a la possibilité de de conclure des conventions :

- avec les gestionnaires de restaurants du secteur privé, notamment de restaurants d'entreprise
- avec d'autres administrations disposant d'un service de restauration, afin d'en permettre l'accès aux agents ;

Dans ce cadre, et afin d'offrir aux agents de la ville d'Auxerre des solutions de restauration à coûts réduits, il est proposé de conventionner avec le restaurant administratif de la gendarmerie d'Auxerre.

La réservation du repas se fait au maximum en avance et jusqu'au jour J à 10h du matin au plus tard, directement via le numéro de téléphone du Cercle Mixte, trouvable sur l'Intranet avec le menu dans l'onglet « Activités du midi ».

Il est à noter, que le restaurant se trouvant sur un lieu militaire, il peut être demandé aux visiteurs de présenter leur carte nationale d'identité à l'entrée sur le site, et qu'une tenue correcte est exigée. Le règlement général du restaurant a été transmis à la Direction des Ressources Humaines par le Cercle Mixte.

La convention prévoit un repas sous la forme d'une formule complète pour un montant de 10€ :

- Formule complète : Entrée - plat principal - fromage - dessert

Sur la base de ce tarif négocié, la ville d'Auxerre participe financièrement au prix des repas consommés par les agents. Cette participation n'est pas versée directement à l'agent. Pour ceux qui souhaitent prendre leur repas au restaurant administratif de la gendarmerie d'Auxerre, des bons de réductions d'une valeur nominale de 4€ par repas en se présentant en amont à la Direction des Ressources Humaines.

Cela permettra aux agents de payer leur repas à un prix de 6€.

Le prestataire adressera électroniquement une facture à la ville d'Auxerre, mentionnant sur la période considérée le nombre total de repas servis et le nombre de bons de réductions remis par les agents.

Les bons utilisés seront eux, adressés par le prestataire à la ville d'Auxerre sous forme physique.

Cette formule a pour intérêt de pouvoir bénéficier à l'ensemble des agents municipaux.

D'autres avantages sont à noter ici :

- La qualité de la prestation desservie est avérée
- Les agents peuvent donc bénéficier d'un repas de qualité pour une somme modique
- Il est possible de se garer à l'intérieur de la gendarmerie, ce qui permets de s'y rendre en voiture entre collègues.

Le CST a été consulté le 2 juin 2026 et a émis un avis favorable

La mise en place du dispositif est prévue pour septembre 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération ;

- D'autoriser le Maire à signer la présente convention ;

- De dire que les crédits nécessaires au financement sont inscrits au budget, au chapitre 011 ;

- De dire qu'en cas d'augmentation du prix du repas, la participation employeur reste inchangée.

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-101
OBJET : Convention de refacturation des frais de formation entre la Ville d'Auxerre et le CCAS d'Auxerre

Rapporteur : Jacques HOJLO

Une convention est conclue entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la société PARALLELE CONSEIL relative à l'organisation de l'action de formation intitulée « Développer sa réflexivité managériale »,

La formation précitée est organisée par le CCAS aux dates suivantes :

- 5 février 2026
- 30 mars 2026
- 1er juin 2026
- 31 août 2026
- 9 novembre 2026

La Ville d'Auxerre a souhaité que deux agents municipaux de la Ville d'Auxerre participent à cette formation conjointement avec les agents du CCAS.

Aussi, il a été convenu que les frais correspondants à la participation des agents municipaux seraient avancés par le CCAS puis refacturés à la Ville d'Auxerre.

Le coût unitaire par agent s'élève à 498 € TTC, soit un montant total de 996 € TTC pour les deux agents de la Ville d'Auxerre.

Les modalités de refacturation sont prévues dans la convention, annexée à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de refacturation des frais de formation entre la Ville d'Auxerre et le CCAS ;

- D'autoriser le maire à signer les actes à venir, en application de la présente délibération.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-102
OBJET : Accord transactionnel fontaine Place Maréchal Leclerc – Approbation

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

La Ville d'Auxerre a lancé une procédure adaptée en vue de la conclusion d'un marché public ayant pour objet la conception, réalisation et maintenance d'une fontaine végétale.

Le groupement composé des sociétés BELLE ENVIRONNEMENT (mandataire du groupement conjoint), BLD WATERDESIGN, l'ATELIER OLIVIER LESAGE PAYSAGISTE CONCEPTEUR a été désigné lauréat de la procédure. Le marché, n° 23VA11, a été conclu par un acte d'engagement en date du 6 novembre 2023.

L'exécution du marché a rencontré des difficultés. La mise en demeure à plusieurs reprises, de la Ville d'Auxerre à la société BELLE ENVIRONNEMENT de remédier aux malfaçons et aux dysfonctionnements de l'ouvrage s'est avérée veine.

Aussi, la Ville d'Auxerre a décidé de résilier le marché pour faute aux torts du groupement et aux frais et risques de ce dernier. La résiliation pour faute a été transmise au groupement par courrier du 3 octobre 2025.

La société BELLE ENVIRONNEMENT et les autres membres du groupement ont engagé une action contentieuse devant le Tribunal administratif de DIJON par requête enregistrée le 1er décembre 2025. Le groupement a sollicité l'annulation de la décision de résiliation et la poursuite des relations contractuelles.

C'est dans ces conditions que les parties ont décidé de se rapprocher et ont accepté, conformément à l'article 2044 du Code civil de faire chacune des concessions réciproques en vue de mettre un terme définitif et amiable à leurs différends dans les conditions et les modalités, objet du protocole annexé à la délibération.

La Ville d'Auxerre s'engage à :

- Renoncer à la passation d'un marché de substitution pour l'achèvement de la fontaine végétale,
- Réceptionner l'ouvrage en l'état
- S'abstenir de toute communication susceptible de porter atteinte à l'image ou à la réputation de la société BELLE ENVIRONNEMENT.

En contrepartie, la société BELLE ENVIRONNEMENT ainsi que les autres membres du groupement, à savoir les sociétés BLD WATERDESIGN et ATELIER OLIVIER LESAGE PAYSAGISTE CONCEPTEUR, s'engagent à :

- Se désister de l'instance introduite devant le Tribunal administratif de DIJON, enregistrée sous le n° 250452, y compris au sujet des frais irrépétibles, dans un délai de **10 jours** à compter de l'entrée en vigueur du présent protocole précisée à l'article 7 des présentes ;

- Renoncer à tout nouveau recours contentieux visant l'exécution du marché n°23VA11 de conception, réalisation et maintenance d'une fontaine végétale ;
- Renoncer à toute réclamation, demande indemnitaire ou prétention financière au titre du solde restant dû du marché ;
- Renoncer irrévocablement à toute prétention, revendication ou action relative aux droits de propriété intellectuelle afférents à la fontaine végétalisée et à ses accessoires, lesquels sont intégralement cédés à la Commune d'AUXERRE ;
- Accepter le principe de la démolition de la fontaine.

La société BELLE ENVIRONNEMENT s'engage en outre à :

- Procéder, à ses frais exclusifs, à la dépose et à l'enlèvement des blocs de tuf composant la fontaine ;
- Installer, en remplacement de celle-ci et à ses frais exclusifs, des jets d'eau ;
- Reprendre, à ses frais exclusifs, les dallages affectés par ces travaux ;
- Fournir et installer, à ses frais exclusifs, des caillebotis au droit des jets d'eau.

Le plan ainsi que le planning d'exécution seront validés ultérieurement par les deux parties. Cette validation conditionne la signature du protocole.

Aussi, il est proposé de conclure le protocole, annexé à la présente délibération dont les modalités sont détaillées dans celui-ci.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes du protocole d'accord transactionnel avec les sociétés BELLE ENVIRONNEMENT (mandataire du groupement conjoint), BLD WATERDESIGN et l'ATELIER OLIVIER LESAGE PAYSAGISTE CONCEPTEUR,

- D'autoriser le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel tel qu'il est présenté en annexe.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-103
OBJET : Règlement budgétaire et financier- Adoption

Rapporteur : Suleyman DOGAN

Par délibération en date du 16 décembre 2021 le conseil municipal a validé le passage des budgets M14 de la ville à la nouvelle nomenclature comptable M57.

Dans ce cadre, et conformément à l'article L. 1612-30 du Code général des collectivités territoriales, il est nécessaire que la collectivité adopte un règlement budgétaire et financier.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le règlement budgétaire et financier précise notamment :

« 1° *Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement*.

2° *Les modalités d'information du conseil sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.*

*Il peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budg*et ».

Le règlement budgétaire et financier applicable pour la commune d'Auxerre se trouve en annexe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le règlement budgétaire et financier de la commune d'Auxerre tel qu'il est annexé à la délibération.

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-104
OBJET : Finances - Compte financier unique 2025 du budget principal

Rapporteur : Suleyman DOGAN

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente a l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le compte financier unique pour le budget principal de la ville d'Auxerre est arrêté comme suit :

Compte Financier Unique	BUDGET PRINCIPAL
Fonctionnement 2025 - Recettes	58 563 045,47
Fonctionnement 2025 - Dépenses	45 880 007,77
Fonctionnement Résultat de l'exercice 2025	12 683 037,70
Fonctionnement Report N-1 R002	11 587 300,45
Fonctionnement Résultat cumulé	**24 270 338,15**
Investissement 2025 - Recettes	32 719 547,42
Investissement 2025 - Dépenses	33 872 637,06
Investissement Résultat de l'exercice	**-1 153 089,64**
Investissement Report N-1 R001	-15 088 411,75
Investissement Résultat cumulé	**-16 241 501,39**
Restes à réaliser 2025 Recettes	8 122 959,00
Restes à réaliser 2025 Dépenses	4 196 250,20
Solde RAR	**3 926 708,80**
Investissement Besoin ou Excedent de financement 001+solde RAR	-12 314 792,59

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal de la ville d'Auxerre tel que présenté ci-dessus.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-105
OBJET : Finances - Compte financier unique 2025 du budget crématorium

Rapporteur : Suleyman DOGAN

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente a l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le compte financier unique pour le budget crématorium de la ville d'Auxerre est arrêté comme suit :

Compte Financier Unique	CREMATORIUM
Fonctionnement 2025 - Recettes	149 231,75
Fonctionnement 2025 - Dépenses	5 160,00
Fonctionnement Résultat de l'exercice 2025	144 071,75
Fonctionnement Report N-1 R002	944 640,91
Fonctionnement Résultat cumulé	**1 088 712,66**
Investissement 2025 - Recettes	3 000,00
Investissement 2025 - Dépenses	750,00
Investissement Résultat de l'exercice	**2 250,00**
Investissement Report N-1 R001	-3 000,00
Investissement Résultat cumulé	**-750,00**
Restes à réaliser 2025 Recettes	0,00
Restes à réaliser 2025 Dépenses	0,00

Solde RAR	**0,00**
Investissement Besoin ou Excedent de financement 001+solde RAR	-750,00

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter le compte financier unique 2025 du budget crématorium de la ville d'Auxerre tel que présenté ci-dessus

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-106
OBJET : Finances - Affectation des résultats 2025 budget principal

Rapporteur : Suleyman DOGAN

Après l'approbation du compte financier unique 2025 du budget principal de la ville d'Auxerre, il peut être procédé à l'affectation des résultats comme suit :

Affectation du Résutat 2025 en euros	
Résultat à affecter	24 270 338,15
Solde investissement sans RAR au 001	-16 241 501,39
Couverture déficit investissement au 1068	12 314 792,59
Report fonctionnement au 002	11 955 545,56

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter l'affectation des résultats du compte financier unique 2025 telle que présentée ci-dessus.

- D'inscrire les crédits correspondants au budget supplémentaire 2026.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-107
OBJET : Affectation du résultat 2025 Budget Crématorium

Rapporteur : Suleyman DOGAN

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-1, L.2224-2, R2221-48 et R2221-90.
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable M4,
Vu les résultats de clôture de l'exercice 2025 du budget annexe "crématorium",

Le budget annexe du crématorium, délégué dans le cadre d'un contrat de délégation de service public conformément à l'article L.1411-1 du CGCT, présente à la clôture de l'exercice 2025 un excédent de fonctionnement de 1 088 812.66 €, provenant notamment des redevances d'exploitation versées par le délégataire.
Conformément aux dispositions de l'article L.2224-2 du Code général des collectivités territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable applicable M4, cet excédent doit être affecté prioritairement au besoin de financement de la section d'investissement pour le solde, au financement des dépenses d'exploitation ou d'investissement, en report à nouveau ou bien au reversement à la collectivité locale de rattachement.

Si une partie de cet excédent n'est pas nécessaire à l'équilibre du service il peut être transféré au budget principal sur décision de l'organe délibérant.

Considérant que l'excédent de fonctionnement s'élève à 1 088 712.66 € et que le fonctionnement du service ne nécessite d'affectation complémentaire,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'affecter l'excédent de fonctionnement du budget annexe "crématorium" au titre de l'exercice 2025 de la manière suivante :

- **750 €** au compte **1068** (excédent capitalisé) – section d'investissement ;
- **Et à titre exceptionnel 1 087 962.66 €** au compte **6586 '**reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement' et à l'article **75861** 'Excédents reversés par les régies' en recette du budget principal de la ville d'Auxerre.

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables nécessaires et à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

- D'inscrire les crédits correspondants au budget supplémentaire 2026.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-108
OBJET : Finances - Attribution des subventions 2026 aux associations et organismes

Rapporteur : Suleyman DOGAN

Un règlement d'intervention en matière de subventions aux associations et organismes a été adopté lors du conseil municipal du 19 décembre 2024.

Ce règlement permet :

- de donner un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité ;
- de rappeler un certain nombre d'obligations législatives ;
- de clarifier les conditions d'attribution et de versement des subventions par la collectivité vis-à-vis des bénéficiaires ;
- de préciser les engagements de la collectivité et des bénéficiaires.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention, il est proposé d'attribuer l'ensemble des subventions figurant dans le tableau ci-après :

Intitulé de l'association ou de l'organisme	Montant 2026
A.J.A FOOTBALL (sas) Section pro _ convention de partenariat	54 000,00 €
A.J.A. FOOTBALL FEMININES (AJ AUXERRE FEMININES) (sas) Football féminin	40 000,00 €
COMITE DES FETES DE LABORDE ET DE LA TOUR-COULON Laborde en fête du 20 et 21 juin 2026 *(*)*	1 500,00 €
RESIDENCES JEUNES DE L'YONNE	8 000,00 €

(*) S'agissant d'une subvention liée à un évènement, il est précisé que, conformément au règlement d'intervention de la Ville d'Auxerre en matière de subventions aux associations et organismes, le versement de cette subvention sera effectué sur production d'un bilan financier certifié conforme des factures acquittées ou des charges supportées et au prorata du plan de financement initial de la manifestation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention :

  → de fonctionnement à la SAS A.J.A FOOTBALL d'un montant de 54 000,00 € ;

- → de fonctionnement à la SAS A.J.A. FOOTBALL FEMININES (AJ AUXERRE FEMININES) d'un montant de 40 000,00 € ;
- → de fonctionnement liée à un évènement d'un montant de 1 500,00 € au COMITE DES FETES DE LABORDE ET DE LA TOUR-COULON au titre de la manifestation « Laborde en fête 2026 » ;
- → de fonctionnement à l'association RESIDENCES JEUNES DE L'YONNE d'un montant de 8 000,00 €.

• De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 65 pour les subventions de fonctionnement ;

• D'autoriser le maire à signer tous les conventions et avenants nécessaires au versement de ces subventions.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-109
OBJET : Finances - Attribution de subventions d'équipement 2026 aux associations et organismes sportifs

Rapporteur : Suleyman DOGAN

Un règlement d'intervention en matière de subventions aux associations et organismes a été adopté lors du conseil municipal du 19 décembre 2024.

Ce règlement permet :

- de donner un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité ;
- de rappeler un certain nombre d'obligations législatives ;
- de clarifier les conditions d'attribution et de versement des subventions par la collectivité vis-à-vis des bénéficiaires ;
- de préciser les engagements de la collectivité et des bénéficiaires.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention, il est proposé d'attribuer l'ensemble des subventions d'équipement figurant dans le tableau ci-annexé à divers organismes et associations sportives.

S'agissant de subventions d'équipement, il est précisé que, conformément au règlement d'intervention de la Ville d'Auxerre en matière de subventions aux associations et organismes, le versement de ces subventions sera effectué sur production d'un bilan financier certifié conforme des factures acquittées ou des charges supportées et des justificatifs de dépenses. Le versement sera de plus effectué au prorata du plan de financement initial ou ramené au prix d'acquisition si celui-ci devait être inférieur au montant de la subvention attribuée.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'attribuer les subventions selon le tableau ci-annexé ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 204 _ subventions d'équipement ;
- D'autoriser le maire à signer tous les conventions et avenants nécessaires au versement de ces subventions.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-110
OBJET : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Rapporteur : Suleyman DOGAN

La lutte contre la vacance des logements constitue un enjeu essentiel pour la ville d'Auxerre, tant pour favoriser l'accès au logement que pour dynamiser le parc immobilier local. Jusqu'à présent, deux dispositifs coexistaient pour taxer les logements inoccupés :

- la Taxe sur les Logements Vacants (TLV), perçue par l'État ;
- la Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), perçue par les communes ou EPCI qui l'avaient instaurée.

La ville d'Auxerre a institué par délibération 2009-102 du 24 septembre 2009 la taxe d'habitation sur les logements vacants.

La Loi de Finances pour 2026 introduit une réforme structurelle de la fiscalité appliquée aux logements vacants. L'article 27 ter prévoit en effet la création d'une taxe unique, la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH), destinée à remplacer les dispositifs actuels (TLV et THLV) à compter du 1er janvier 2027.

Cette réforme marque une simplification et une unification du cadre juridique, tout en renforçant l'autonomie financière des collectivités locales. Le produit de cette taxe sera directement affecté au budget des communes ou des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, alors qu'auparavant, l'État percevait les recettes de la TLV et les collectivités celles de la THLV, lorsqu'elles l'avaient instaurée.

Il ne s'agit donc pas d'une création ex nihilo, mais d'une adaptation législative visant à clarifier et à optimiser l'efficacité de la fiscalité sur les logements vacants.

Cette taxe s'applique aux logements d'habitation habitables et non meublés (sauf HLM et SEM pour ménages modestes). En zone non tendue (cas de la ville d'Auxerre), un logement est taxable s'il est vacant depuis au moins deux ans (N-2 et N-1) et au 1er janvier de l'année N, avec une occupation inférieure à 90 jours consécutifs chaque année. A noter que les dégrèvements sont à la charge de la commune.

Afin de continuer à agir pour la lutte contre la vacance des locaux et de ne pas priver la ville d'Auxerre d'une recette fiscale qu'elle percevait depuis 2009, il est proposé au conseil municipal d'instaurer la TVLH à compter du 1er janvier 2027 conformément à l'article 1406 bis du code général des impôts.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

- De charger le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-111
OBJET : Transfert d'Auxerrexpo à la Communauté de l'auxerrois – Rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT

Rapporteur : Suleyman DOGAN

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – CLECT – est une commission placée sous la responsabilité de la Communauté de l'Auxerrois au sein de laquelle chaque commune membre de le Communauté de l'Auxerrois dispose d'une voix sauf Auxerre qui dispose de deux voix.

Elle a pour mission d'évaluer financièrement les charges transférées des communes vers la Communauté de l'auxerrois en rendant un rapport.

Ce dernier constitue une base de travail pour calculer l'attribution de compensation versée par la Communauté de l'Auxerrois à ses communes membres. Ce rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres. L'accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale des celles-ci, ou par la moitié des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Cette commission s'est réunie le 8 juin 2025 afin d'évaluer le transfert des charges d'Auxerrexpo à la Communauté de l'Auxerrois au 1er janvier 2026.

Le détail des charges évaluées est ainsi présenté dans le rapport « évaluation des charges pour le transfert d'Auxerrexpo de la ville à la communauté de l'Auxerrois » joint en annexe.

Le coût net de fonctionnement moyen sur les 3 dernières années (2023-2025) est évalué à 394 129,16 €.

A l'issu du débat, la commission a approuvé à 21 voix pour et 1 abstention contre le rapport sur l'évaluation de droit commun.

Le conseil municipal est donc sollicité pour rendre un avis sur le rapport de la CLECT comme toutes les communes de l'agglomération.

Il est précisé dans le rapport de CLECT à titre d'information, la projection de l'attribution de compensation en tenant compte des montants évalués pour le transfert d'Auxerrexpo. L'attribution de compensation sera fixée par le conseil communautaire.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur le contenu du rapport « évaluation des charges pour le transfert d'Auxerrexpo de la ville à la communauté de l'Auxerrois » de la CLECT du 8 juin 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D’approuver le contenu du rapport évaluation des charges pour le transfert d’Auxerrexpo de la ville à la communauté de l’Auxerrois » de la CLECT du 8 juin 2026.

AUXERRE

PROJET DE DELIBERATION

N° CM-2026-112
OBJET : Acte de gestion courante – Compte-rendu

Rapporteur : Mathieu DEBAIN

Par délibération n°CM-2026-005 en date du 28 mars 2026, le conseil municipal a donné délégation au Maire, pour la durée de son mandat, pour assurer diverses tâches de gestion courante, telles qu'énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du même Code, le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises telles qu'énumérées ci-après.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises ci-dessous.

Décisions du Maire :

2026-DIEPP-023	28/05/26	Rénovation d'un terrain synthétique Quartier Sainte-Geneviève - Etat -DSIL à hauteur de 118 567 € HT - ANRU à hauteur de 182 000 € HT - Conseil régional Bourgogne Franche Comté à hauteur de 20 000 € HT Sur un montant total de 400 700€ HT
2026-DIEPP-024	04/06/26	Amélioration thermique du groupe scolaire Savorgnan de Brazza - Etat – Fond verts à hauteur de 118 088,26€ HT Sur un montant total de 236 176,52 € HT
2026-DRJH-032	04/06/26	Portant acceptation d'une indemnisation d'un préjudice matériel à Monsieur TISSIER DANGOIN suite à un bris de glace sur son véhicule suite à une mission de débroussaillage menée par les agents du service espaces verts pour un montant de 322,96 € TTC
2026-DRJH-033	04/06/26	Portant acceptation d'une indemnisation de franchise suite à un préjudice matériel à la Mutuelle de Poitiers suite aux dégâts sur le véhicule en stationnement de Madame De Oliveira par la chute d'un mur pour la somme de 1000€ TTC

AUXERRE

Conventions :

NUMÉRO	DATE	OBJET	DOMAINE
2026-135	29/05/26	Convention de prestations de services avec la Croix Rouge Française dans le cadre d'une formation aux premiers secours pour l'espace jeunes à l'EAA la Confluence, à destination de 8/10 enfants de 11 à 17 ans le mercredi26 août 2026 de 9h à 12h30 au tarif 10 euros par participant	DCSTE
2026-136	29/05/26	Convention de mise à disposition installation sportives avec Padel Productions au gymnase Bienvenu Martin pour le tournage Topspin, court-metrage de fiction le mercredi 03 juin de 10h à 21h à titre gracieux	DCSVA
2026-137	29/05/26	Convention de mise à disposition d'installations sportives avec Crazy Boots 89 au complexe Serge Messonès pour l'organisation du Worshop et bal Country du 22 au 23 mai de 8h à 23h30 à titre gracieux	DCSVA
2026-138	29/05/26	Convention de mise à disposition d'installations sportives avec CARSAT au gymnase Bienvenu Martin pour des activités sportives de 9h30 à 12h30 les 1er, 04, 08 11 juin 2026	DCSVA
2026-139	29/05/26	Convention de mise à disposition de matériel avec la Mairie de Monéteau pour la fête du 14 juillet soit 10 paddles, 10 pagaies et 10 gilets d'une valeur de 2500€ à titre gracieux	DCSVA
2026-140	29/05/26	Convention de mise à disposition d'un mini-bus immatriculé AJ-505-WB pour l'association Les Amis de Worms dans le cadre d'animation sportives à titre gracieux	DCSVA
2026-141	29/05/26	Convention relative à la participation de la Croix Rouge Française au dispositif prévisionnel de secours lors de l'animation Fleurs de Vigne du 30/05/26 19h au 31/05/26 1h	DCSVA
2026-142	29/05/26	Convention de partenariat avec les PEP du centre de Bourgogne Franche Comté en collaboration avec la maison des 1000 jours, pour la mise à disposition d'une sallepour des temps qui ont pour vocation de favoriser l'interconnaissance entre les actuers de la périntalité et de la petite enfance à titre gracieux	PE
2026-143	29/05/26	Convention avec la Société des Amis des Musées d'Auxerre pour la vente dans la boutique de l'Abbaye le catalogue "Oeuves choises" au prix de 18€	DCSVA
2026-144	02/06/2026	Convention d'accord relatif à une prestation d'auteur avec Marie-Christine SARAGOSSE dans le cadre du Festival Grands Récits pour un entretien littéraire le 06/06/26 à l'Abbaye Saint germain au tarif de 310,47 €	DCSVA
2026-145	05/06/26	Avenant n°4 à la Convention d'objectifs Ville d'Auxerre avec le RCA afin de modifier l'article 3 "durée à 3 ans à compter du 1er janvier 2024	DCSVA

2026-146	05/06/26	Convention de prêt d'exposition avec les éditions du Lombard dans le cadre de "Partir en livre" à la bibliothéque d'Auxerre du 8 au 27 juillet 2026 à titre gracieux	DCSVA
2026-147	05/06/26	Convention de mise à disposition du mini-bus de la ville d'Auxerre avec le Cercle d'Escrime Auxerrois pour l'"année 2026 selon planning à titre gracieux	DCSVA
2026-148	05/06/26	Contrat de prestation de services avec Sandrine Treiner lors des Grands Récits, afin d'assurer la mission de commissaire général pour la programmation du festival au tarif de 18000€	
2026-149	05/06/26	Convention de prestation de service avec Rémi COSTA dans le cadre de fleurs vigne le 30 mai 2026 pour un concert à l'abbaye Saint Germain au tarif de 200 euros	DCSVA
2026-150	05/06/26	Convention de prestation de service avec Kévin L'HERMITE dans le cadre de fleurs de vigne pour un concert le 30 mai 2026 à l'Abbaye Saint Germain au tarif de 200 €	DCSVA
2026-151	05/06/26	Convention de prestation de service avec Léo MATHIEU dans le cadre de fleurs de vigne pour un concert le 30 mai 2026 à l'Abbaye Saint Germain au tarif de 200 €	DCSVA
2026-152	05/06/26	Convention de prestation de service avec Vincent ROUBACH dans le cadre de fleurs de vigne pour un concert le 30 mai 2026 à l'Abbaye Saint Germain au tarif de 200 €	DCSVA
2026-153	08/06/26	Convention de dispositif prévisionnel de secours avec l'Assocoation Monéteau Auxerrois pour le Feu d'Atifice - Commémoration du 14 juillet le 13/07/26 de 19h à 00h00 pou la somme de 772€	DCSVA
2026-154	08/06/26	Avenant n°1 avec la Compagnie Animi lors de la représentation du spectacle Reflet des 22 et 23 août 2026 à 11h et à 17h pour les frais kilométriques de 220 € TTC	DCSVA
2026-155	08/06/26	Contrat de cession avec la Compagnie Animi pour 2 représentations les 22 et 23 aout 2026 à 11h et à 17h au tarif de 5800 € TTC	DCSVA

Avenants :

N°	Date de notification	Objet	Montant
Marché 24VA21 Lot 9	01/06/2026	Groupe scolaire rive droite construction d'un restaurant scolaire Lot 9 : Carrelage - Faïence Avenant 2 : Travaux supplémentaires	+ 352.66 € HT
Marché 24VA16 Lot 8	09/06/2026	Marché N°24VA16 Marché public pour les travaux de restructuration du groupe scolaire des Rosoirs Lot 08 : Revêtements de sol souple et dur / Faïence	+ 6263.70 € HT

		Avenant 4 : Travaux supplémentaires	
Marché 24VA16 Lot 5	09/06/2026	Marché N°24VA16 Marché public pour les travaux de restructuration du groupe scolaire des Rosoirs Lot 05 : menuiseries extérieures serrureries Avenant 7 : Travaux supplémentaires	+ 3389.62 € HT
Marché 24VA21 Lot 11	01/06/2026	Groupe scolaire rive droite construction d'un restaurant scolaire Lot 11 : Electricité Avenant 2 : Travaux supplémentaires	+ 1 297 € HT
Marché subséquent 261301	01/06/2026	Aménagements et réfections de voirie – Programme 2026 Avenant 1 : Prestations supplémentaires	+ 11 328.45 € HT
Marché 24VA21 Lot 12	09/06/2026	Groupe scolaire rive droite construction d'un restaurant scolaire Lot 12 : CVC Avenant 2 : Travaux en moins value	- 9 823.17 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De prendre acte des décisions prises par délégation.

Département :
YONNE

Commune :
AUXERRE

Section : IK
Feuille : 000 IK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 30/04/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départ. des Impôts Fonciers (Yonne)
Pôle Topographique et Gestion Cadastrale 8, rue des Moreaux 89010
89010 AUXERRE CEDEX
tél. 03.86.72.50.19 -fax
ptgc.yonne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

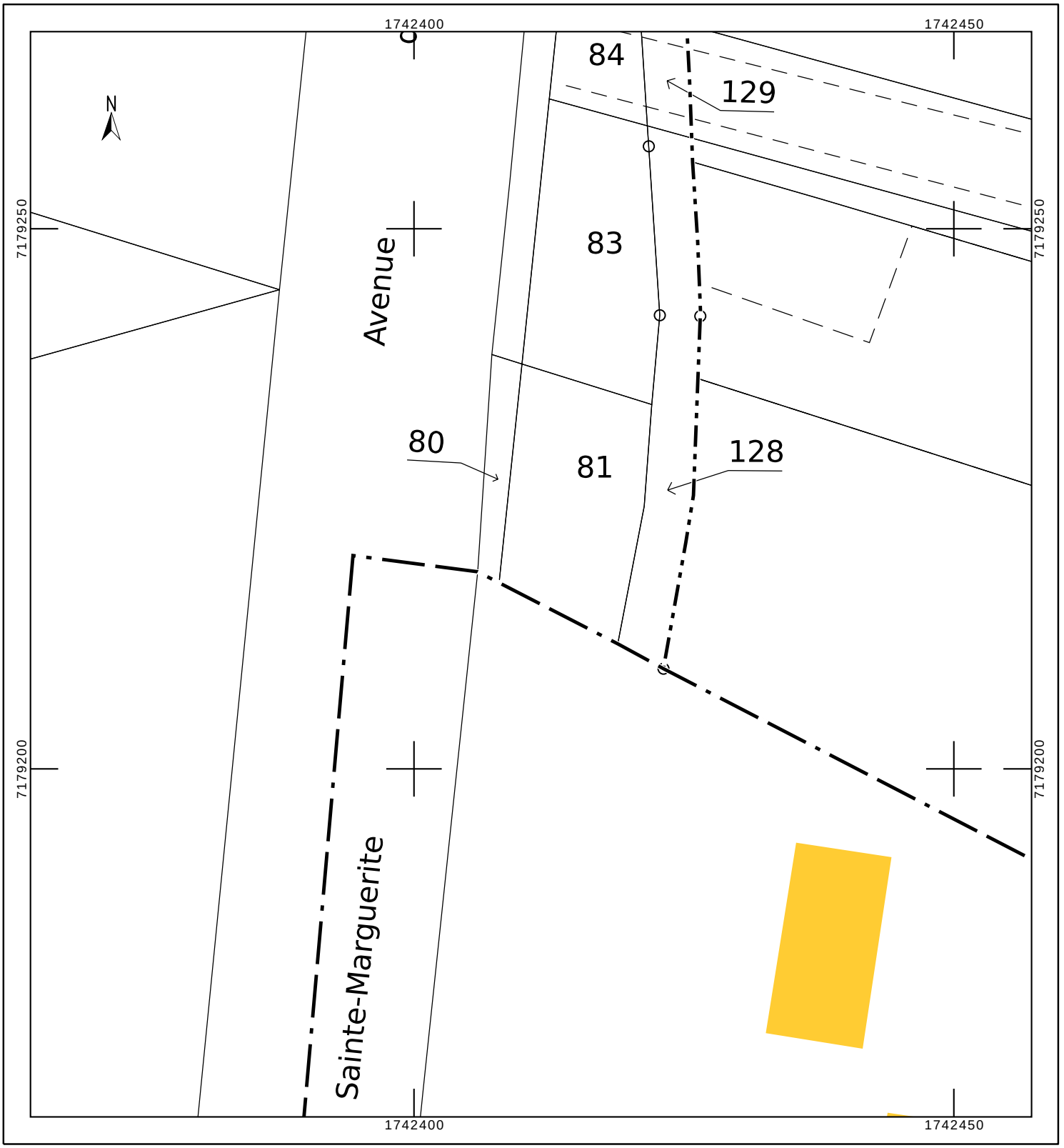

Commune :
AUXERRE (024)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 5413 X

Document vérifié et numéroté le 22/01/2026
A Auxerre
Par Abdoul BACAR
Géomètre
Signé

Service Départ. des Impôts Fonciers (Yonne)
Pôle Topographique et Gestion Cadastrale
8, rue des Moreaux
B.P. 29
89010 AUXERRE CEDEX
Téléphone : 03.86.72.50.19

ptgc.yonne@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la remise 6463.

A ---------- , le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

Section : IK
Feuille(s) : 000 IK 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 22/01/2026
Support numérique : ----------

D'après le document d'arpentage dressé
Par BOUCHERON (2)
Réf. :
Le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

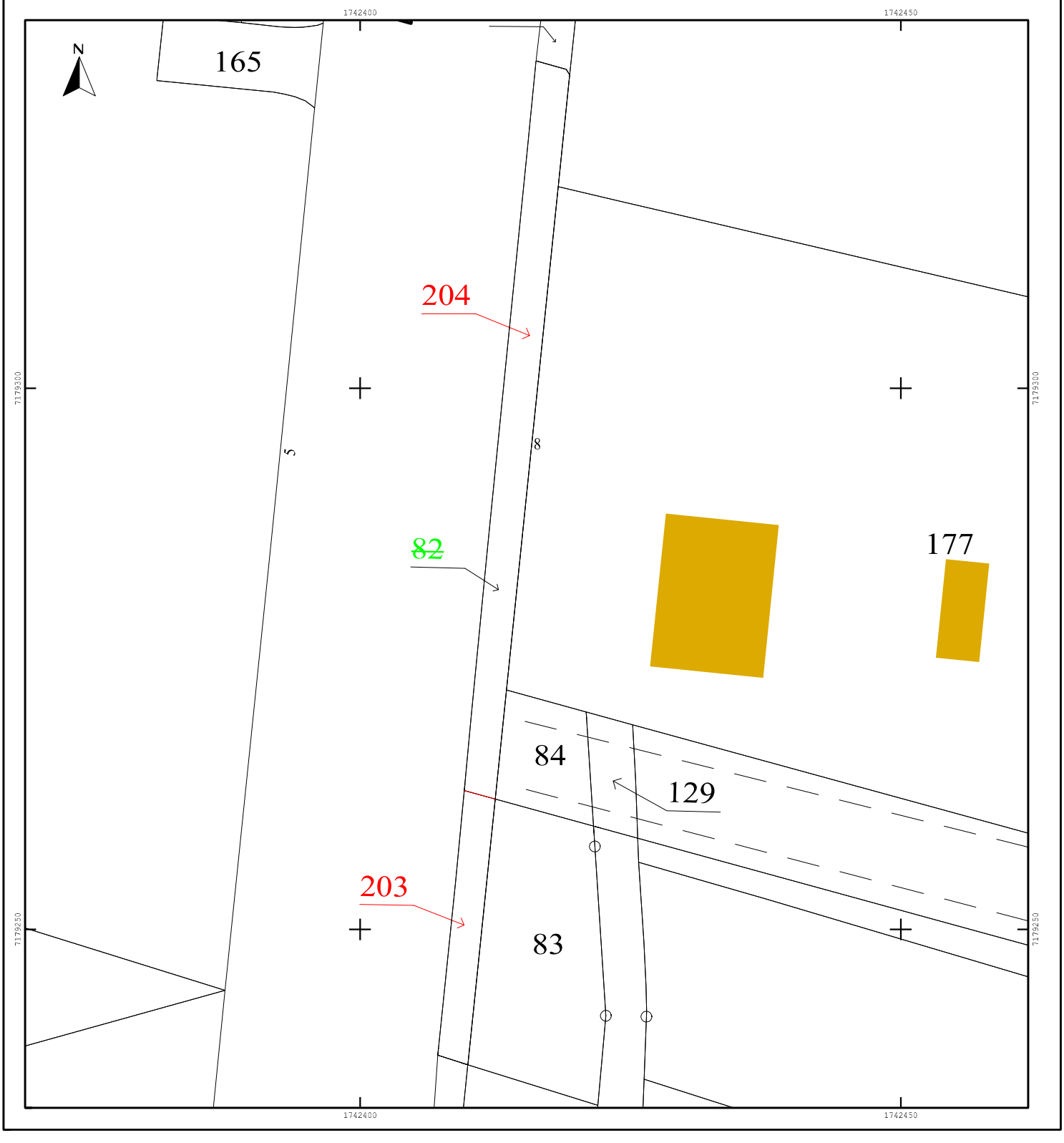

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques de Bourgogne – Franche-Comté et du Département de la Côte-d'Or

Pôle d'évaluation domaniale

25 rue de la Boudronnée
21047 DIJON CEDEX

téléphone : 03 80 28 68 63
mél. : drfip21.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Yves-Grégory DELPLANQUE

Mél. : drfip21.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 03-80-28-68-63

Réf. DN : 29013071

Réf OSE : 2026-89024-06200

Le directeur régional des Finances publiques
de Bourgogne–Franche-Comté
et du département de la Côte-d'Or,
par intérim

à
Ville d'Auxerre
A l'attention de Mme Nadège DEPOIVRE

Dijon, le 20 février 2026

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr

Nature du bien :	Parcelles d'espaces verts
Adresse du bien :	avenue de la fontaine Sainte Marguerite 89000 AUXERRE
Valeur vénale hors taxe et hors frais de mutation:	6 345 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 % (des précisions sont apportées au § détermination de la valeur)

1 - CONSULTANT

Ville d'Auxerre
Affaire suivie par : Mme Nadège DEPOIVRE – chargée de projet action foncière

2 - DATE

de consultation :	28/01/2026
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis :	-
de visite :	Non visité
de dossier complet :	28/01/2026

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☒
Acquisition :	amiable ☐ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐
Prise à bail :	☐
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016[1] :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local…)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

Demande d'évaluation de la valeur vénale de cession de deux parcelles à une société.

Le consultant indique un prix négocié de 50 € / m².

1 Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

Les parcelles à évaluer se situent sur la commune d'Auxerre (35 097 habitants ; source INSEE 2023), chef-lieu du département de l'Yonne.

4.2. Situation particulière – environnement - accessibilité - voirie et réseaux

Les biens se situent au nord du centre-ville d'Auxerre, au sein de la zone d'activités commerciales des Clairions. Les parcelles longent l'avenue de la fontaine Sainte Marguerite.

4.3. Références Cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

- IK 80 d'une contenance de 67 m² ;
- IK 203 (issue de IK 82) d'une contenance de 74 m² ;
- soit une superficie globale de **141 m².**

4.4. Descriptif

Parcelles en nature actuelle de fines bandes d'espaces verts.

Bien que situées en zone constructibles, ces parcelles au regard de leur finesse ne permettent pas à elles seules, d'être construites. Elles ne peuvent qu'apporter des droits à constructions supplémentaires aux parcelles voisines.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Ville d'Auxerre (en cours d'acquisition auprès de l'AFUL des Clairions, dont fait partie la ville).

5.2. Conditions d'occupation

Bien estimé libre d'occupation

6 - URBANISME

Document d'urbanisme : PLU

Zone UAC: zone urbaine d'activités commerciales

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas présent, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

8.1.1.Sources et critères de recherche – Termes de référence

La recherche de termes de comparaison (TC) sur les applications à disposition du service (Estimer un bien, DVF et BNDP) porte sur des cessions récentes de terrains à bâtir en zone d'activités sur Auxerre :

Ref. enregistrement	Ref. Cadastrales	Commune	Adresse	Date mutation	Surface terrain (m²)	Prix total	Prix/m²	Zonage	Obs°
8904P01 2025P09526	24//HK/342//	AUXERRE	70 AV HAUSSMANN	10/07/2025	1 177	87 114	74	UAE	partie de TAB pro (avec HK /343)
8904P01 2025P09526	24//HK/343//	AUXERRE	LES PIEDS DE RATS	10/07/2025	1 255	92 886	74	UAE	partie de TAB pro (avec HK/342)
8904P01 2025P03147	24/HM/ 261/262/263/264/265/26 6/270/271/305/306/307/3 19/320/358	AUXERRE	LES CLAIRIONS	27/02/2025	21 380	962 100	45	UAC	cession par la ville d'un TAB pro
8904P01 2023P11167	24//HL/75//	AUXERRE	53 RUE GUYNEMER	06/09/2023	3 098	250 000	81	UAE	Terrain pro, constructible, en friche
8904P01 2023P04784	24//IL/129//	AUXERRE	RUE COL ROZANOFF	07/04/2023	600	27 000	45	UAE	TAB professionnel, vendu par la ville ; fine bande de terrain
						Moy	**64**		
						Med	**74**		

UAE : Zone urbaine d'activités économiques

UAC : Zone urbaine d'activités commerciales

Les valeurs moyenne et médiane ressortent respectivement à 64 € et 74 € / m² pour des TAB Professionnels en zone d'activités, majoritairement économiques.

Les prix varient entre 45 € et 81 € / m².

8.1.2.Autres sources

-

8.2. Analyse et arbitrage du service – valeurs retenues

Au regard des parcelles à évaluer, le service retiendra la valeur issue du dernier TC, en nature de fine parcelle, soit la valeur de **45 € / m².**

Il en ressort une valeur vénale de :

Superficie m²	Prix € / m²	Valeur vénale
141	45	6 345 €

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 6 345 €.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 5 700 € (arrondie). La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, **le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.**

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas .

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Le Directeur régional des finances publiques
de Bourgogne Franche-Comté
et du département de la Côte-d'Or,
par intérim
et par délégation

Yves-Grégory DELPLANQUE
Inspecteur des finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Département :
YONNE

Commune :
AUXERRE

Section : IK
Feuille : 000 IK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 30/04/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départ. des Impôts Fonciers (Yonne)
Pôle Topographique et Gestion Cadastrale 8, rue des Moreaux 89010
89010 AUXERRE CEDEX
tél. 03.86.72.50.19 -fax
ptgc.yonne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

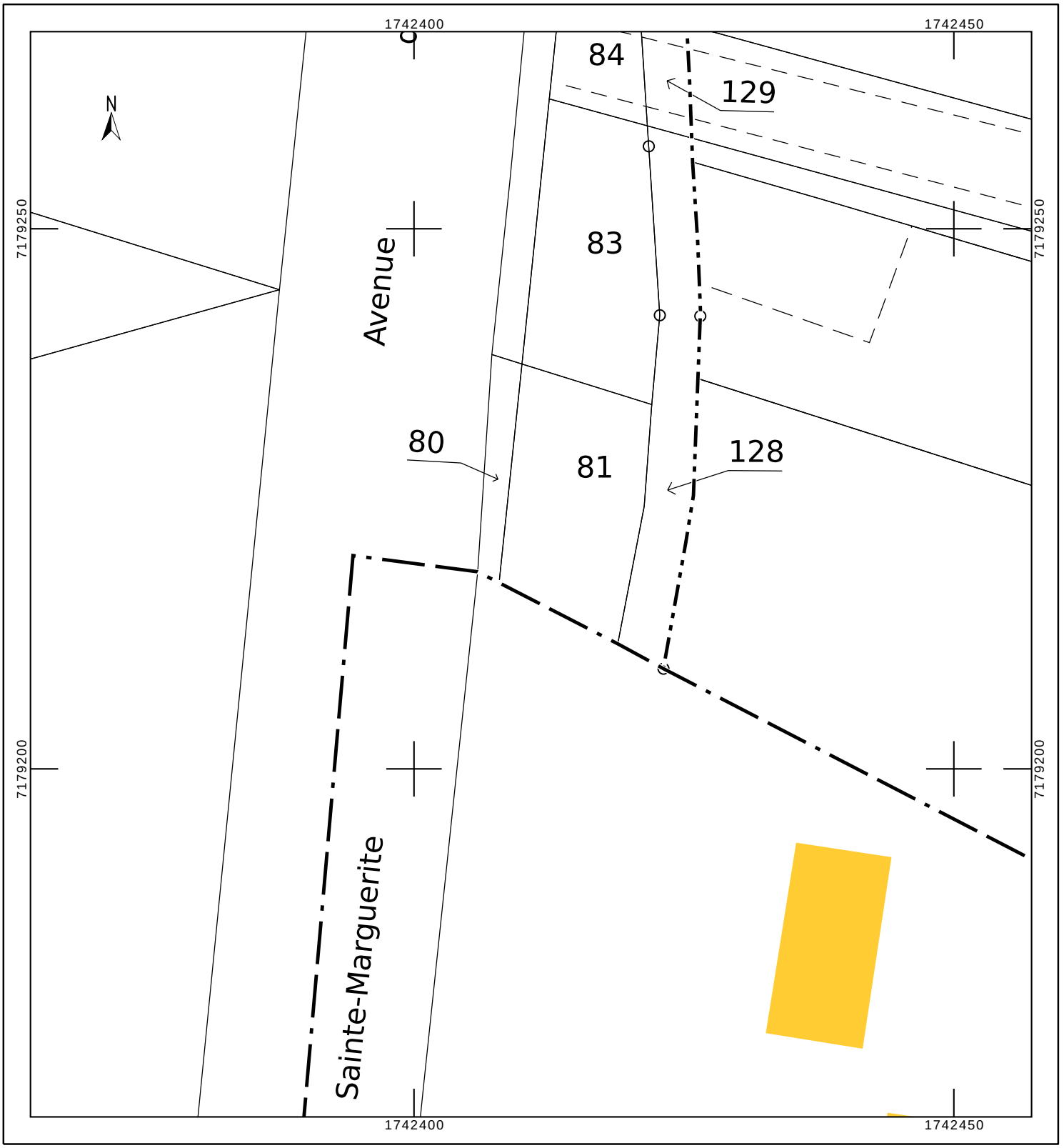

Commune :
AUXERRE (024)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 5413 X

Document vérifié et numéroté le 22/01/2026
A Auxerre
Par Abdoul BACAR
Géomètre
Signé

Service Départ. des Impôts Fonciers (Yonne)
Pôle Topographique et Gestion Cadastrale
8, rue des Moreaux
B.P. 29
89010 AUXERRE CEDEX
Téléphone : 03.86.72.50.19

ptgc.yonne@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la remise 6463.

A ---------- , le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

Section : IK
Feuille(s) : 000 IK 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 22/01/2026
Support numérique : ----------

D'après le document d'arpentage dressé
Par BOUCHERON (2)
Réf. :
Le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

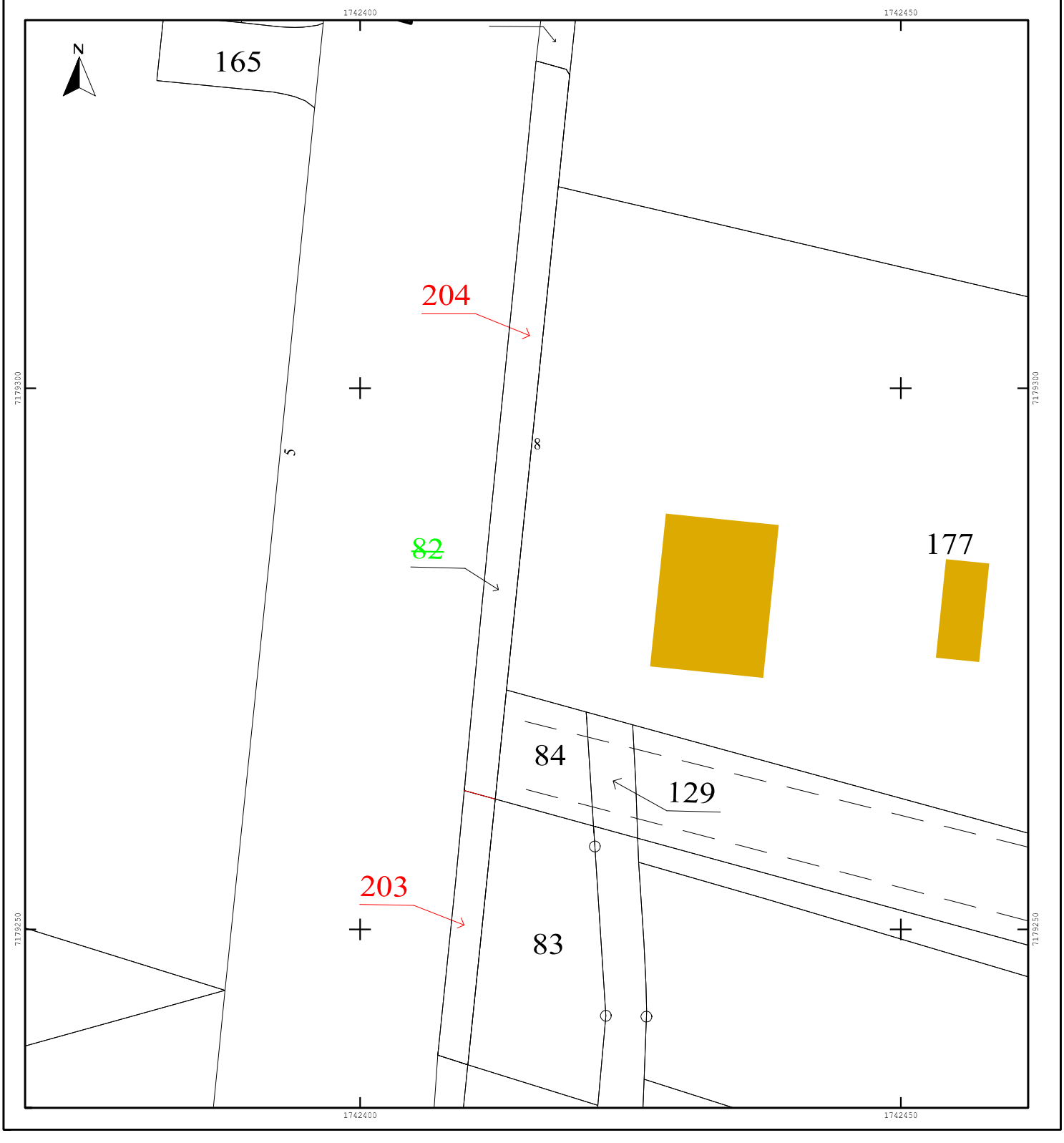

Crédit Mutuel

CAISSE DE CREDIT MUTUEL AUXERRE LA FONTAINE
Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité limitée
Ayant son siège social AUXERRE (89000) 12 Place Charles Lepere
Immatriculée sous le n°327 258 661

Les membres des Conseils ont été invités à la réunion par courrier et courriel en date du 13/02/2026.

Ordre du jour :

Délibération des Conseils pour délégation de signature afin de régulariser tous actes de nature à permettre :

1. L'acquisition d'une emprise foncière à AUXERRE (89000) avenue de la Fontaine Sainte Marguerite, cadastrée sous les références suivantes :

SECTION	N°	Lieudit	Surface
IK	80	Le dessus des Clairions Sud	00ha 00a 67ca
IK	203	Le dessus des Clairions Sud	00ha 00a 74 ca

Soit une contenance totale de 01a 41ca

Etant ici précisé que la parcelle IK n°203 est issue de la division de la parcelle IK n°82 suivant division parcellaire et de délimitation établi par le cabinet GEOMEXPERT

Consistant en un terrain nu nécessaire au projet de construction de la future Caisse de Crédit Mutuel au vu du dossier de permis de construire en cours d'obtention à AUXERRE (89000) avenue de la Fontaine Sainte Marguerite

2. Moyennant la somme de 50€/m² conformément à la délibération des Conseils en date du 11 septembre 2025

   Soit, compte tenu de la surface résultant de la division de la parcelle anciennement cadastrée section IK n°82 devenue IK n°203 d'une contenance de 74m² et de la parcelle cadastrée section IK n°80 d'une contenance de 67m² :

   - **SEPT MILLE CINQUANTE EUROS (7.050 €)**

Outre les frais et droits de mutation à titre onéreux.

FB

71.18.65 - GRU - GT - 48/2015

EXTRAIT de P.V. de réunion des Conseils d'Administration et de Surveillance du 25/02/2026.

Délibération :
Délibération complémentaire (à la délibération du 11 septembre 2025) des Conseils pour délégation de signature à Monsieur Pierre BONNERUE, Président du Conseil d'Administration de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL AUXERRE LA FONTAINE ou à Madame Séverine MILLOT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, ou à Monsieur Jean-Frédéric MACHAVOINE, Directeur de ladite Caisse, ainsi qu'à tout clerc de l'Office Notarial rédacteur de l'acte, chacun pouvant agir seul pour régulariser, après validation préalable de leurs termes par les services juridiques intervenant pour la Caisse, tous les actes de nature à permettre :

1. L'acquisition d'une emprise foncière à AUXERRE (89000) avenue de la Fontaine Sainte Marguerite, cadastrée sous les références suivantes :

SECTION	N°	Lieudit	Surface
IK	80	Le dessus des Clairions Sud	00ha 00a 67ca
IK	203	Le dessus des Clairions Sud	00ha 00a 74 ca

Soit une contenance totale de 01a 41ca

Ladite parcelle IK n°203 est issue de la division de la parcelle IK n°82 suivant division parcellaire et de délimitation établi par le cabinet GEOMEXPERT suivant plan en pièce jointe.

Ce terrain nu est nécessaire au projet de construction de la future Caisse de Crédit Mutuel au vu du dossier de permis de construire en cours d'obtention à AUXERRE (89000) avenue de la Fontaine Sainte Marguerite.

Les frais d'arpentage et de découpage parcellaire de la parcelle IK 82 restent à la charge exclusive de la Ville.

2. Moyennant la somme de 50€/m² - conformément à la délibération des Conseils en date du 11 septembre 2025-

   Soit, compte tenu de la surface résultant de la division de la parcelle anciennement cadastrée section IK n°82 devenue IK n°203 d'une contenance de 74m² et de la parcelle cadastrée section IK n°80 d'une contenance de 67m² :

   - **SEPT MILLE CINQUANTE EUROS (7.050 €)**

Outre les frais et droits de mutation à titre onéreux.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette Délibération, mise aux voix, est adoptée.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Pierre BONNERUE

Président de séance

GEOMEXPERT

03 86 51 44 22

Département de l'Yonne

COMMUNE D'AUXERRE

Avenue de la Fontaine Sainte-Marguerite

PLAN DE DIVISION ET DE DELIMITATION

Cadastre :

Section W

DOSSIER :
X18413.0

ECHELLE
1 / 200

MODIFICATIONS				
INDICE	DATE	ETABLI PAR	CONTROLE PAR	MODIFICATIONS / OBSERVATIONS
A	22/01/26	MB	JB	

ACTIVITES

BORNAGE I EXPERTISE FONCIERE
DIVISION FONCIERE I AMENAGEMENT
A.M.A.D.
TOPOGRAPHIE
DETECTION DE RESEAUX

PROJET D'AMENAGEMENT
AMENAGEMENT URBAIN
COPROPRIETE I DIVISION EN VOLUMES
LOTISSEMENT CONSTITUANT
MAITRISE D'OEUVRE D'ARCHITECTURE I SCHEMA DI

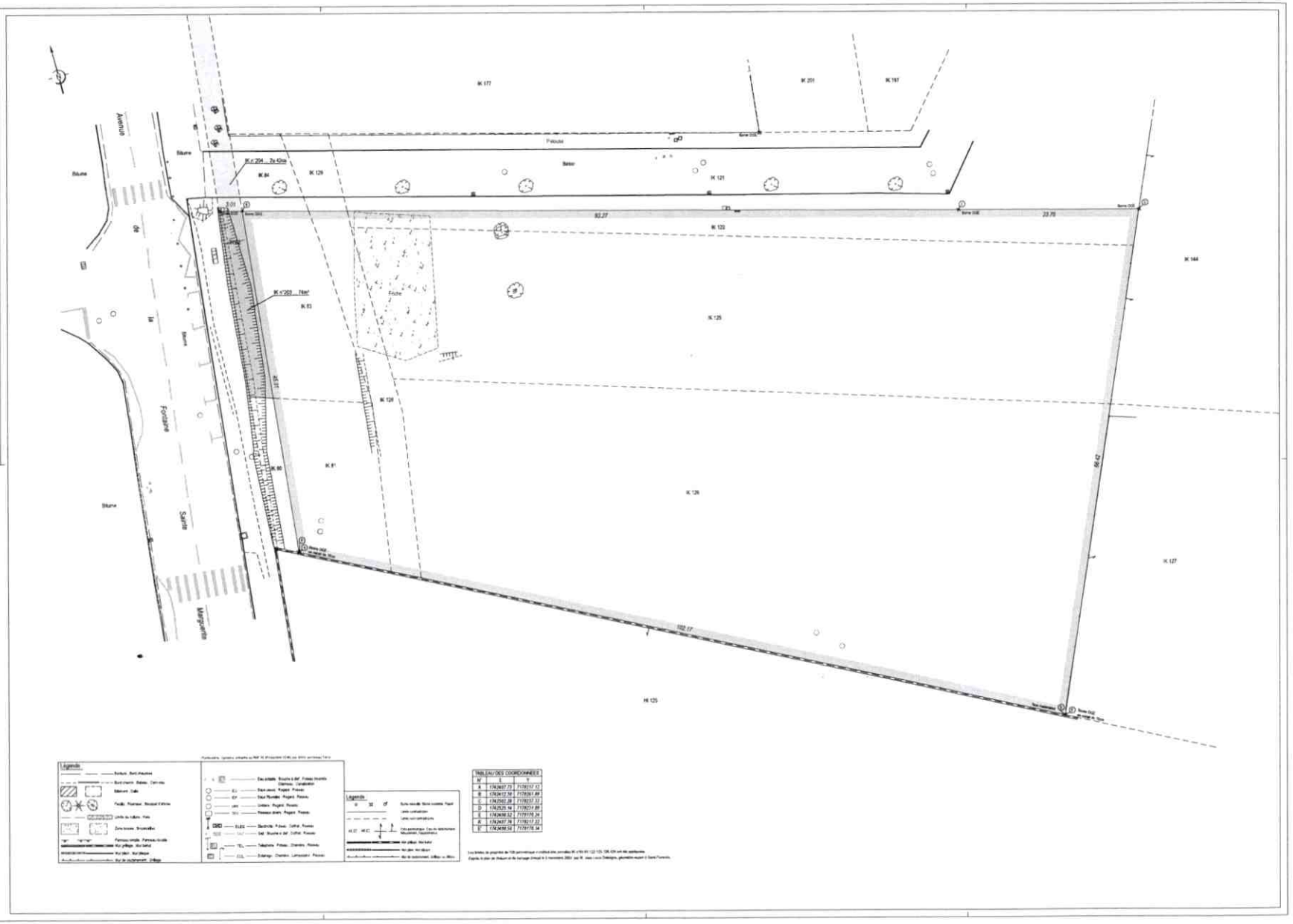

Légende

Légende

TABLEAU DES COORDONNEES		
PT	X	Y
A	1742607.73	7170217.12
B	1742612.56	7170261.89
C	1742502.28	7170237.32
D	1742525.16	7170231.89
E	1742606.52	7170170.24
A	1742607.74	7170217.22
E'	1742606.52	7170170.14

Les limites de propriété de l'état parcellaire ci-dessus ont été établies conformément aux dispositions de l'article R 123-32 du Code de l'Urbanisme.
Signalé, le plan de bornage et de lotissement a été établi le 3 novembre 2025 par M. Jean-Louis Delaigue, géomètre-expert à Saint-Florentin.

Pierre Bonnerue
PCH

Commune :
AUXERRE (024)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 5413 X
Document vérifié et numéroté le 22/01/2026
A Auxerre
Par Abdoul BACAR
Géomètre
Signé

Service Départ. des Impôts Fonciers (Yonne)
Pôle Topographique et Gestion Cadastrale
8, rue des Moreaux
B.P. 29
89010 AUXERRE CEDEX
Téléphone : 03.86.72.50.19

ptgc.yonne@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la demise 6463.

A ----------, le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

Section : IK
Feuille(s) : 000 IK 01
Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 22/01/2026
Support numérique : ----------

D'après le document d'arpentage dressé
Par BOUCHERON (2)
Réf. :
Le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc..).

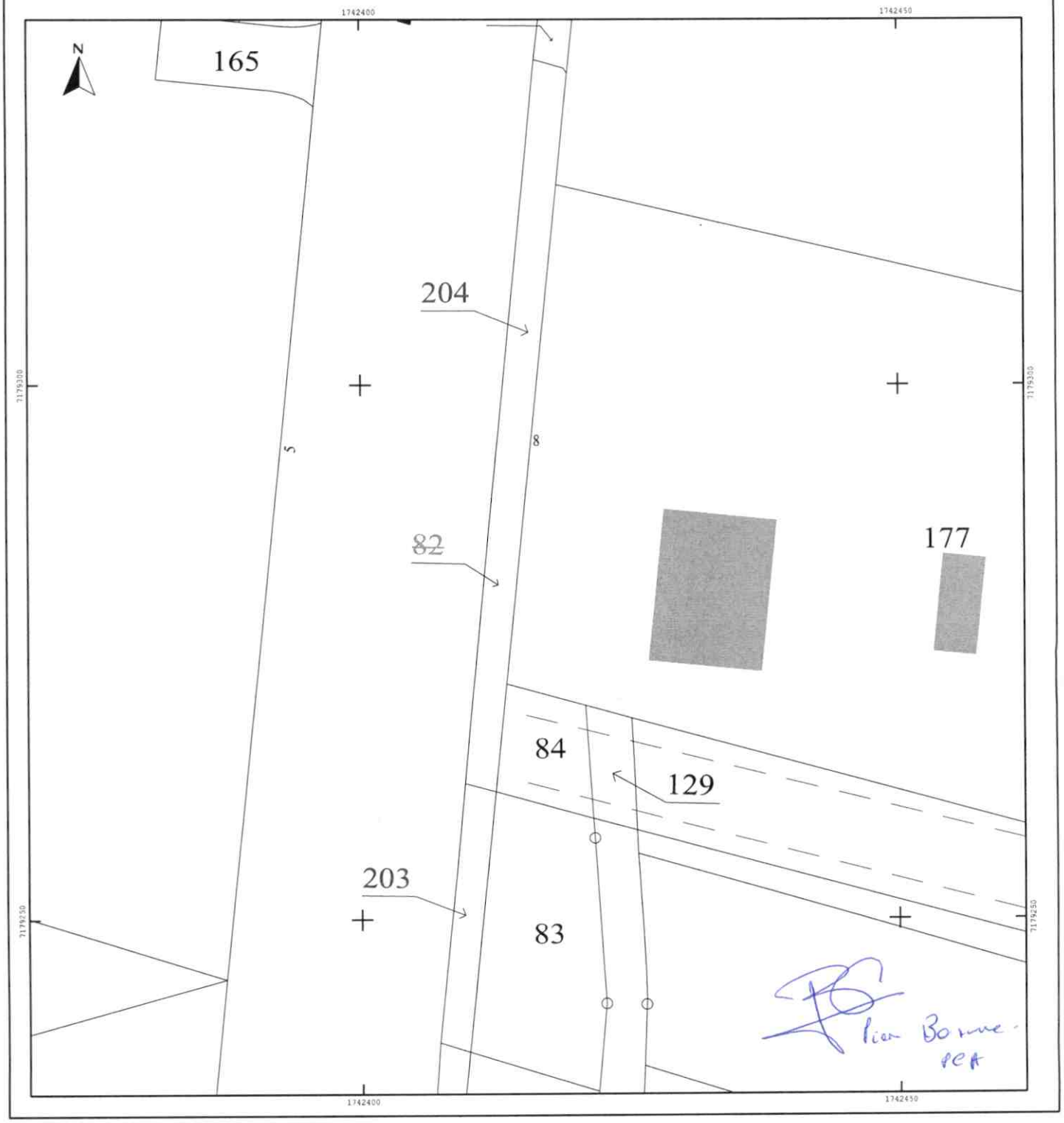

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques de Bourgogne – Franche-Comté et du Département de la Côte-d'Or

Pôle d'évaluation domaniale

25 rue de la Boudronnée
21047 DIJON CEDEX

téléphone : 03 80 28 68 63
mél. : drfip21.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Le directeur régional des Finances publiques

à
Ville d'Auxerre
A l'attention de Mme Mélie VIDAL

Dijon, le 10 juin 2026

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr

Nature du bien :	église et presbytère
Adresse du bien :	église Sainte-Thérèse, 15 avenue du 4e régiment d'infanterie 89000 AUXERRE
Valeur vénale hors taxe et hors frais de mutation:	471 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 % (des précisions sont apportées au § détermination de la valeur)

1 - CONSULTANT

ville d'Auxerre

Affaire suivie par : Mme Mélie VIDAL – Directrice déléguée urbanisme réglementaire, stratégie foncière, gestion des risques et accessibilité

2 - DATE

de consultation :	29/05/2026
de visite :	Non visité – précédente visite le 12/08/2025
de dossier complet :	10/06/2026

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☒
Acquisition :	amiable ☐ par voie de préemption ☐ par voie d'expropriation ☐

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☒
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016[1] :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local…)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

Demande d'actualisation de la valeur vénale d'acquisition amiable d'un ensemble immobilier composé d'une église et de sa maison curiale. Pour la présente actualisation, ce dernier fournit de nouvelles surfaces à prendre en compte.

Le consultant souhaite obtenir la valeur de chaque bâtiment dans la mesure où le projet d'acquisition n'est pas encore définitif.

La précédente évaluation du service en date du 12/09/2025 (n° OSE 2025-89024-55549) aboutissait à une valeur globale de 341 000 € (233 000 € pour l'église et 111 000 € pour le presbytère).

Le consultant indique un prix négocié de 405 000 € (après coût de désamiantage du site).

1 Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

L'ensemble immobilier à évaluer se situe sur la commune d'Auxerre (35 097 habitants ; source INSEE 2023), chef-lieu du département de l'Yonne.

4.2. Situation particulière – environnement - accessibilité - voirie et réseaux

Le bien se situe à l'ouest du centre-ville d'Auxerre, dans le quartier des Rosoirs, en cours de requalification urbaine.

4.3. Références Cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous la référence suivante :

- EP 305 d'une contenance de 2 708 m² ;

4.4. Descriptif

Ensemble immobilier composé de deux bâtiments :

- bâtiment principal : église Sainte-Thérèse ; construction des années 1950 en béton avec charpente bois apparente et tuiles plates de Bourgogne ; édifice de plain-pied (avec petite mezzanine) sur sous-sol complet disposant d'un garage, accessible directement depuis l'extérieur; fenêtres bois simple-vitrage d'origine ; chauffage assuré par des radiateurs électriques radiants ;
- bâtiment secondaire : presbytère ; maison de construction traditionnelle, de la même période de construction que l'église ; construite en R+1 sur cave ; fenêtres bois simple-vitrage d'origine ; chauffage assuré par le gaz de ville et l'appoint par des radiateurs électriques radiants ;

Dans sa nouvelle demande, le consultant indique également la présence d'amiante (matériaux et produits de la liste B) dont les coûts de désamiantage sont évalués par ce dernier à 65 000 €.

4.5 Surface du bâtiment

Au niveau du Cadastre, seule la maison curiale a fait l'objet d'une identification : surface habitable de 83 m². Cette surface ne semble cependant pas intégrer l'étage de l'habitation.

Les plans remis par le consultant lors de la première évaluation du bien, pour la seule partie « église », font état des surfaces suivantes :

- sous-sol : 265 m² ;
- rez-de-chaussée : 265 m² ;

Pour sa demande actuelle, le consultant indique les nouvelles surfaces suivantes, validées avec le propriétaire :

- pour l'église :
  - sous-sol : 265 m² ;
  - rez-de-chaussée : 400 m² ;
- pour le presbytère : 129 m² ;

En conséquence, pour la présente évaluation le service reteindra les surfaces suivantes :

- presbytère : 129 m².
- église : 586 m² dont :
  - rez-de-chaussée : 400 m².
  - sous-sol : 186 m² correspondant à la surface brute de 265 m², affectée d'un coefficient de 0,7 afin de tenir compte de la moindre utilité du niveau.

5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Association diocésaine de Sens.

5.2. Conditions d'occupation

Bien estimé libre d'occupation

6 - URBANISME

Document d'urbanisme : PLU

Zone UP2: zone de projet urbaine, les Rosoirs.

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas présent, cette méthode est utilisée car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Compte tenu de la monovalence de l'église et de son volume intérieur, le service appliquera la fiche technique de la DNID en date du 14 février 2017 qui reprend la circulaire DGFIP/2011/01/9518 en date du 21 janvier 2011 portant transfert des biens immobiliers des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) à leur collectivité de rattachement.

Cette dernière permet l'évaluation des établissements scolaires en pondérant les surfaces des différentes pièces du bâtiment afin de se rapprocher de surfaces de bureaux qui constitueront les principaux termes de comparaison pour cette estimation.

La pondération se fait selon les éléments suivants :

Construction de plus de 3 ans et de moins de 20 ans	
Bureaux	100 % De la valeur des bureaux
Amphithéâtre	100 % De la valeur des bureaux
Locaux d'enseignement, Salle de réunion	80 % De la valeur des bureaux
Laboratoires, Bibliothèques, salle de Restauration	70% De la valeur des bureaux
salle de sport	60 % De la valeur des bureaux
locaux divers (locaux Techniques, WC, circulations)	20 % De la valeur des bureaux

Pour la présente évaluation, l'église sera assimilée à une salle de sport, de par son volume. La valeur retenue sera donc diminuée d'un abattement de 40 %.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

8.1.1.Sources et critères de recherche – Termes de référence

Église :

La recherche de cessions d'édifices religieux construits après 1900 dans l'Yonne, n'a donné aucun résultat.

Le service effectuera donc une nouvelle recherche en tenant compte de la circulaire DGFIP/2011/01/9518 en date du 21 janvier 2011 citée supra.

La recherche de termes de comparaison (TC) sur les applications à disposition du service (Estimer un bien, DVF et BNDP) porte donc sur des cessions récentes de locaux professionnels de bureaux, construit entre 1900 et 1980, sur Auxerre et dans les communes avoisinantes, dans un rayon de 10 km :

cf annexe 1

Les valeurs moyenne et médiane ressortent respectivement à 1 106 € et 861 € / m² pour des bureaux.

Les prix varient entre 375 € et 1 958 € / m².

Presbytère :

La recherche de termes de comparaison (TC) sur les applications à disposition du service (Estimer un bien, DVF et BNDP) porte sur des cessions récentes de maisons construites dans les années 1940/1970 sur Auxerre, dans un rayon de 500 m autour du bien à évaluer :

cf annexe 2

Les valeurs moyenne et médiane ressortent respectivement à 1 824 € et 1 716 € / m² pour des maisons anciennes toutes sur sous-sol avec garage.

Les prix varient entre 1 446 € et 2 625 € / m².

8.1.2.Autres sources

-

8.2. Analyse et arbitrage du service – valeurs retenues

Au regard de l'ensemble à évaluer, le service retiendra les valeurs suivantes :

- église : la valeur médiane de l'étude à 861 € / m², assortie d'un abattement de 40 % (cf point 7). Soit la valeur arrondie de 517 € /m².
- presbytère : 1 301 € / m² ; soit la valeur plancher diminuée d'un abattement de 10 % afin de tenir compte de l'absence de sous-sol complet sur le bien à évaluer.

Il en ressort une valeur vénale de :

Nature	Surface m²	Prix € / m²	Valeur vénale	Arrondie à
église	586	517	302 962 €	303 000 €
presbytère	129	1 301	167 829 €	168 000 €
TOTAL				471 000 €

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 471 000 €.

Elle est exprimée hors taxe et hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 518 000 € (arrondie).

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, **le consultant peut, bien entendu, toujours acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.**

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de **présence d'amiante**, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le directeur régional des Finances publiques
de Bourgogne–Franche-Comté
et du département de la Côte-d'Or,
et par délégation

Yves-Grégory DELPLANQUE
Inspecteur des finances publiques

Annexe 1 : TC Bureaux

Ref. enregistrement	Ref. Cadastrales	Commune	Adresse	Date mutation	Année construct.	Surf. utile totale	Prix total	Prix/m² (surf. utile)	Obs°	
8904P01 2024P11517	24/DY/282	AUXERRE	33 AV DE LA PUISAYE	10/09/2024	1900	156	110 000	705	lot de bureaux au 1er étage+ 1 stat	
8904P01 2024P06523	24//BH/209//23	AUXERRE	13 RUE DE L HORLOGE	17/05/2024	1963	131	207 773	1 586	Local professionnel à usage de bureau, au 2e étage d'un immeuble	
8904P01 2024P04993	77//AC/424//	CHAMPS-SUR-YONNE	2 RUE ROBERT RACLOT	27/03/2024	1978	160	130 000	813	immeuble professionnel de cabinet dentaire	
8904P01 2024P00157	24//DZ/776//	AUXERRE	87 RUE BOURNEIL	08/01/2024	1940	120	235 000	1 958	Maison à usage de bureaux, en R+1	
8904P01 2023P11564	24/BH/209	AUXERRE	13 RUE DE L HORLOGE 6 RUE DE LA DRAPERIE	05/09/2023	1963	142	270 000	1 901	2 locaux professionnels en rez-de-chaussée + 1 bureau à l'étage+ cave Loués	
8904P01 2023P09975	24//EL/194//130 24//EL/194//261	AUXERRE	5 RUE MARCELIN BERTHELOT	01/08/2023	1972	143	130 000	909	2 locaux professionnels au 1er étage	
8904P01 2023P03071	24//EN/66//146	AUXERRE	1 AV DE SAINT GEORGES	28/02/2023	1978	225	135 100	600	bureaux en rez-de-chaussée + 7 stat	
8904P01 2022P14798	24//HO/401// 24//HO/400// 24//HO/403// 24//HO/402// 24//HO/405// 24//HO/404// 24//HO/406// 24//HO/397// 24//HO/399// 24//HO/398//	AUXERRE	28 RUE DE SOMMEVILLE	18/10/2022	1968	400	150 000	375	immeuble de bureaux	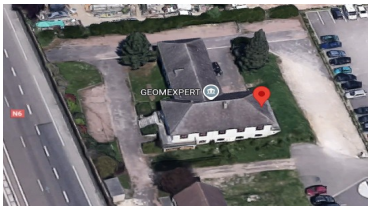
							Moy	**1 106**		
							Med	**861**		

Annexe 2 : TC Maisons

Ref. enregistrement	Ref. Cadastrales	Commune	Adresse	Date mutation	Année construct.	Nbre pièces	Surface terrain	Surface utile totale	Prix total	Prix/m² (surf. utile)	Obs°	
8904P01 2025P00758	24//EP/91//	AUXERRE	10 BD MANGIN	13/01/2025	1966	5	370	75	141 000	1 880	Maison mitoyenne d'un côté, de plain-pied sur sous-sol avec garage ; 3 ch	
8904P01 2024P15273	24//EO/53//	AUXERRE	5 AV JOFFRE	05/12/2024	1960	3	827	72	189 000	2 625	Maison de plain-pied sur sous-sol complet avec garage ; 2 ch + garage indépendant	
8904P01 2024P11301	24//EP/84//	AUXERRE	24 BD MANGIN	13/09/2024	1966	5	566	75	117 000	1 560	Maison mitoyenne d'un côté, de plain-pied sur sous-sol avec garage ; 2 ch	
8904P01 2024P07531	24//EP/198//	AUXERRE	8 RUE CARPEAUX	07/06/2024	1970	4	250	83	120 000	1 446	Maison mitoyenne des 2 côtés, de plain-pied sur sous-sol avec garage ; 2 ch	
8904P01 2024P05326	24//EW/118//	AUXERRE	10 RUE HENRI JOLY	25/04/2024	1964	5	408	87	158 100	1 817	Maison de plain-pied sur sous-sol complet avec garage ; 3 ch	
8904P01 2024P04969	24//EP/180//	AUXERRE	12 ALL BOURDELLE	22/03/2024	1970	4	287	83	134 000	1 614	Maison mitoyenne des 2 côtés, de plain-pied sur sous-sol avec garage ; 2 ch	
									Moy	**1 824**		
									Med	**1 716**		

RÈGLEMENT DES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC À VOCATION COMMERCIALE

TERRASSES, CONTRE-TERRASSES ET ÉTALAGES

TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 – Objet du règlement

Le présent règlement fixe les conditions d'occupation du domaine public communal par les terrasses, contre-terrasses, étalages, contre-étalages, commerces accessoires, panneaux mobiles, dépôts de matériels et installations commerciales temporaires.

Il a pour objet de concilier l'attractivité commerciale, la qualité urbaine et paysagère, la sécurité publique, l'accessibilité universelle, la protection du patrimoine et la bonne gestion du domaine public.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire communal. Des prescriptions particulières peuvent être imposées dans certains secteurs en raison de leurs caractéristiques patrimoniales, urbaines ou paysagères.

Article 2 – Définitions

Au sens du présent règlement,

- une terrasse désigne une installation destinée à accueillir la clientèle d'un établissement sur le domaine public.
- une contre-terrasse désigne une terrasse séparée de l'établissement par un espace de circulation.
- un étalage désigne une installation destinée à l'exposition ou à la vente de marchandises sur le domaine public.

Sont également considérés comme des occupations du domaine public les dispositifs décoratifs ou d'ambiance implantés devant les établissements commerciaux, notamment les pots de fleurs, jardinières, bacs végétalisés, porte-plantes et éléments de mobilier d'accueil ou de délimitation.

Les terrasses peuvent être implantées au droit de la façade de l'établissement, de manière latérale ou élargie, en contre-terrasse, sur des emplacements de stationnement ou sur des espaces publics ouverts et piétonniers.

Article 3 – Autorisation préalable

Toute occupation du domaine public est soumise à autorisation préalable délivrée par le Maire.

Les autorisations présentent un caractère personnel, précaire, révocable et temporaire. Elles ne confèrent aucun droit acquis au maintien de l'occupation.

La Ville peut refuser, suspendre ou retirer une autorisation pour tout motif d'intérêt général tenant notamment à la sécurité, à l'accessibilité, à la circulation, à la tranquillité publique, à la protection du patrimoine ou à la bonne gestion du domaine public.

Article 4 – Demande d'autorisation

Toute demande d'occupation du domaine public doit être adressée à la Ville d'Auxerre.

Le dossier doit comporter :

- l'identité du demandeur,
- l'adresse de l'établissement,
- la nature de l'activité exercée,
- les périodes et horaires d'occupation envisagés,
- un plan ou croquis coté de l'installation,
- les caractéristiques du mobilier et des aménagements projetés
- une attestation d'assurance responsabilité civile.

La Ville peut solliciter toute pièce complémentaire nécessaire à l'instruction de la demande.

Toute modification de l'installation autorisée doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

Article 5 – Durée des autorisations

Les autorisations sont délivrées pour une durée déterminée. Sauf disposition contraire, elles expirent au 31 décembre de l'année en cours.

Le renouvellement n'est pas automatique et demeure subordonné au respect du présent règlement ainsi qu'à la production des pièces nécessaires.

Article 6 – Redevance

Toute occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance conformément aux tarifs fixés par décision du conseil municipal.

TITRE II – CONDITIONS GÉNÉRALES D'IMPLANTATION

Article 7 – Principes généraux d'implantation

Les installations doivent être compatibles avec les conditions de circulation, la sécurité des usagers, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, la desserte des immeubles, les accès de secours et la préservation des équipements publics.

Aucune installation ne doit gêner les accès pompiers, les bouches incendie, les dispositifs de sécurité, les accès aux immeubles, les traversées piétonnes ou la visibilité routière.

L'installation d'une terrasse est en principe réalisée au droit de la façade. Toutefois, des implantations différentes peuvent être autorisées sous forme de contre-terrasse, terrasse élargie, terrasse latérale, terrasse sur stationnement ou terrasse implantée sur une place ou un espace public ouvert.

L'installation des terrasses dépassant les limites de façades de l'établissement ou bien situées en position latérale de celui-ci, feront systématiquement l'objet d'un contrôle par les agents placiers afin de s'assurer du bon respect des règles édictées dans le présent règlement.

Elles ne pourront être implantées qu'à compter de ce contrôle.

Article 8 – Accessibilité et cheminement piéton

Un cheminement libre et permanent d'au minimum 1,40 mètre doit être maintenu afin d'assurer la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.

La Ville peut adapter cette largeur lorsque les caractéristiques de la voie le justifient.

Les installations ne doivent créer aucun obstacle ou gêne susceptible de compromettre la sécurité des déplacements.

Article 9 – Contre-terrasses et terrasses sur stationnement

Les contre-terrasses et les terrasses implantées sur des emplacements de stationnement peuvent être autorisées sous réserve de garantir la sécurité des usagers et du personnel, la continuité des cheminements piétons, l'accessibilité et la visibilité des circulations.

La Ville peut imposer toute prescription technique nécessaire, notamment en matière de protection, de séparation, de balisage, de limitation de surface ou de période d'exploitation.

Article 10 – Terrasses aménagées

Les terrasses comportant des aménagements fixes ou semi-permanents peuvent être autorisées à titre exceptionnel.

Ces installations doivent respecter les règles d'urbanisme applicables, présenter une qualité esthétique satisfaisante et s'intégrer harmonieusement dans l'environnement urbain.

Elles doivent également garantir la sécurité des usagers et permettre, en cas de nécessité, leur démontage ou leur adaptation.

TITRE III – QUALITÉ URBAINE ET ENVIRONNEMENTALE

Article 11 – Qualité esthétique des installations

Les installations doivent présenter une qualité esthétique compatible avec le caractère des lieux, le patrimoine architectural et les perspectives urbaines.

Elles devront être présentées via une simulation visuelle dans le cadre du dossier de demande d'autorisation déposé. Elles seront systématiquement soumises à un contrôle des agents placiers et pourront être le cas échéant modifiées ou retirées, si elles ne correspondent pas à l'autorisation octroyée.

Le mobilier et les équipements doivent être maintenus en bon état d'entretien et de propreté.

Article 12 – Mobilier et matériaux

Le mobilier doit être constitué de matériaux durables, qualitatifs et harmonisés.

Les matériaux dégradés, dangereux ou portant atteinte à la qualité des espaces publics peuvent être refusés.

Les parasols doivent être en toile unie et mate.

Toute publicité est interdite à l'exception de la seule identification de l'établissement.

Article 13 – Éclairage, chauffage et équipements techniques

Les éclairages agressifs, clignotants ou éblouissants sont interdits.

Les éclairages LED intégrés dans les stores banne ou en supports avec une luminosité douce peuvent être autorisés.

Les dispositifs de sonorisation et de vidéoprojection en extérieurs sont soumis à autorisation spéciale et ponctuelle délivrée par Monsieur le Maire.

Les équipements techniques doivent respecter les règles de sécurité applicables.

Conformément à l'article L. 2122-1-1 A du Code général de la propriété des personnes publiques, issu de la loi Climat et Résilience, l'utilisation sur le domaine public de systèmes de chauffage ou de climatisation consommant de l'énergie et installés en extérieur est interdite.

Seuls sont autorisés, les systèmes de chauffage ou de climatisation, dans un lieu couvert, étanche à l'air et fermé par des parois latérales rigides par nature, sauf décision contraire du maire.

Article 14 – Propreté et entretien

Les exploitants doivent maintenir constamment en état de propreté leur installation ainsi que les abords immédiats occupés.

Ils assurent l'évacuation des déchets, mégots et détritus générés par leur activité.

Tout rejet ou écoulement sur le domaine public est interdit.

TITRE IV – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Article 15 – Horaires des terrasses

Sauf disposition particulière, les terrasses ne peuvent être exploitées avant 7 heures ni après 23 heures.

Le mobilier doit être rangé à l'issue des horaires autorisés lorsque la Ville l'impose.

Article 16 – Étalages

Les étalages sont destinés à l'exposition ou à la vente de marchandises.

Ils doivent présenter un aspect esthétique satisfaisant et respecter les règles sanitaires et de sécurité applicables.

Les objets dangereux, insalubres ou susceptibles de troubler l'ordre public sont interdits.

Article 17 – Panneaux mobiles

Les panneaux mobiles sont soumis à autorisation.

Ils doivent être implantés de manière à ne pas gêner les cheminements piétons ni créer de danger pour la circulation.

Leurs dimensions maximales sont fixées à 1,20 mètre de hauteur, 0,80 mètre de largeur et 0,80 m² d'emprise au sol.

Ils doivent être retirés à la fermeture de l'établissement.

Article 18 – Dépôts, objets divers et éléments décoratifs

Les dépôts de matériels ou objets divers ne peuvent être effectués qu'à titre accessoire et dans les limites autorisées.

Les éléments décoratifs implantés sur le domaine public, tels que pots de fleurs, jardinières, bacs végétalisés ou dispositifs similaires, peuvent être autorisés sous réserve de leur bonne intégration dans l'espace public et du respect des exigences de sécurité, d'accessibilité et de circulation.

Ces équipements doivent être maintenus en bon état d'entretien et ne doivent ni dégrader le domaine public ni gêner les cheminements piétons.

Article 19 – Commerces accessoires

Des commerces accessoires peuvent être autorisés sur les terrasses dans les conditions fixées par la Ville.

Ces activités doivent demeurer accessoires à l'activité principale de l'établissement.

TITRE V – CONTRÔLE ET SANCTIONS

Article 20 – Contrôle

Les exploitants doivent présenter leur autorisation à toute réquisition des agents habilités.

Les services municipaux compétents peuvent contrôler à tout moment la conformité des installations.

Article 21 – Infractions

Toute occupation non conforme au présent règlement ou à l'autorisation délivrée peut donner lieu à une mise en demeure, une suspension, un retrait d'autorisation, l'enlèvement d'office des installations ou l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Les frais engagés par la Ville peuvent être mis à la charge du contrevenant.

Article 22 – Mesures d'urgence

En cas de danger immédiat, de manifestation exceptionnelle, de travaux ou de nécessité de service public, la Ville peut exiger l'enlèvement immédiat des installations.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre.

TITRE VI – DISPOSITIONS FINALES

Article 23 – Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace toute disposition antérieure relative aux étalages et terrasses installés sur le domaine public communal.

Article 24 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à compter du _____.

Article 25 – Exécution

Le Directeur général des services, les services municipaux compétents et les agents habilités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

AUXERREXPO

auxerrexpo
ACTIVATEUR D'ÉMOTIONS

parcexpo

ÉDITORIAL

L'année 2025 marque une étape significative dans le développement d'Auxerrexpo. Notre activité enregistre une croissance globale de près de 25 %, traduisant à la fois une dynamique retrouvée et la pertinence des orientations stratégiques engagées ces dernières années.

Cette progression se manifeste concrètement par une augmentation du nombre d'événements, une diversification accrue de la programmation et une hausse de la fréquentation. Auxerrexpo confirme ainsi son rôle d'équipement structurant au service du territoire, capable de répondre aux attentes d'un public toujours plus large et varié.

Dans cette dynamique, l'ouverture des nouveaux espaces Jean-Pierre Bosquet a constitué un levier déterminant. Ces infrastructures modernes et adaptées aux besoins des entreprises ont significativement contribué à l'attractivité du site.

" Notre activité enregistre une croissance globale de près de 25 % "

Toutefois, ces résultats positifs s'inscrivent dans un contexte global qui demeure incertain.
Les incertitudes politiques, internationales et économiques contribuent à instaurer un environnement d'investissement plus attentiste.
Ces éléments pourraient avoir des répercussions sur la dynamique engagée, notamment à l'horizon 2026.

Dans ce contexte, nous resterons pleinement mobilisés afin de consolider les acquis de 2025, tout en adaptant notre stratégie aux évolutions de notre environnement. L'agilité, l'innovation et la qualité de service demeureront au cœur de notre action pour garantir la pérennité et le rayonnement d'Auxerrexpo.

Sébastien Fuentes
Responsable de site

SOMMAIRE

P 4 NOS VALEURS
P 5 NOS MISSIONS
P 6 NOTRE EQUIPE
P 7 LES TEMOIGNAGES DE NOS CLIENTS
P 8 LE GOURP CENTRE FRANCE
P 9 BILAN GENERAL
P 10 NOS CHIFFRES CLES
P 14 NOS OBJECTIFS ATTEINTS
P 15 NOTRE STRATEGIE POUR LE FUTURE
P 16 **I. PARTIE TECHNIQUE**
P 17 I.A / Activité du service
P 17 I.A.a Nombre de jours d'ouverture au public
P 18 I.A.b Nombre total de jours d'occupation
P 19 I.A.c Typologie et nature des manifestations
P 21 I.A.d Taux d'occupation
P 22 I.A.e Fréquentation
P 23 I.A.f Nombre de jours par événement
P 23 I.A.g Période de fermeture
P 24 I.A.h Incidents et réclamations des usagers
P 26 I.A.i Etat du matériel et réparations
P 29 I.A.j Récapitulatif des rapports des organismes de contrôle
P 30 I.B / Situation du personnel
P 30 I.B.a Effectif affecté au service
P 31 I.B.b Evolutions majeures liées au personnel
P 31 I.B.c Accidents de travail
P 31 I.B.d Observations de l'inspection du travail
P 31 I.B.e Attestation d'assurance
P 32 **II. PARTIE COMMERCIALE**
P 33 II.A / Présentation globale de l'activité
P 33 II.A.a Le Chiffre d'Affaires
P 34 II.A.b Décomposition du Chiffre d'Affaires
P 36 II.A.c Résultat d'Exploitation
P 38 II.B / Programme de location
P 47 II.C / Moyens mis en oeuvre
P 47 II.C.a Moyens Humains Internes
P 48 II.C.b Moyens Techniques
P 49 II.C.c Investissements
P 50 II.D / Actions de promotion et de communication
P 54 II.E / Perspectives
P 55 II.F / Programmation 2026
P 57 II.G / Principaux contrats de prestations
P 59 **III. PARTIE FINANCIERE**
P 60 III.A Compte d'exploitation de l'exercice
P 61 III.B Bilan financier par manifestation

ANNEXE 1 Rapport des commissaires aux comptes
ANNEXE 2 Bilan et résultat d'exploitation 2025
ANNEXE 3 Situation 2025
ANNEXE 4 Situation par événement 2025
ANNEXE 5 Situation fournisseurs 2025
ANNEXE 6 Liste Evènements 2025
ANNEXE 7 Attestation d'assurance 2025
ANNEXE 8 Investissements Immobilisations 2025

NOS VALEURS

CULTIVER LA PROXIMITE

Auxerrexpo est fortement ancré dans son territoire.
Il soutient activement les associations locales, met en avant les collectivités, encourage les initiatives, sélectionne en priorité des fournisseurs locaux et met en lumière les richesses du territoire lors des événements (gastronomie, patrimoine, tourisme, économie...)

Objectifs : Dynamiser la vie locale et valoriser les acteurs du territoire.

AGIR SUR NOTRE ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons dans une démarche responsable en réduisant la consommation d'énergie, la production de déchets et en soutenant des initiatives écologiques.
Nous avons reçu la labélisation "Evénement eco - engagé niveau 2" lors du congrès ADN Tourisme en 2025.
Nous cherchons ainsi à diminuer l'impact environnemental du site tout en sensibilisant nos partenaires et visiteurs.

ACTIVATEUR D'EMOTIONS

Auxerrexpo se positionne comme un lieu de vie et de rencontres. Il fédère les publics, informe, favorise le partage et crée des moments forts.

À travers ses événements, il fait vibrer les visiteurs et encourage les échanges entre les personnes.

NOS MISSIONS

01

Accueillir des événements variés
Auxerrexpo reçoit des concerts, salons, foires, spectacles et congrès, pour le grand public comme pour les professionnels.

02

Organiser et produire des manifestations
Le site ne fait pas qu'accueillir : Nous créons aussi nos propres événements afin d'animer le territoire et proposer une programmation attractive.

03

Soutenir le développement local
Auxerrexpo participe au dynamisme économique et touristique en attirant des visiteurs et en valorisant les acteurs locaux.

04

Accompagner les projets
Nous offrons un accompagnement complet (technique, logistique, conseil...) pour garantir la réussite des projets événementiels.

Auxerrexpo est un lieu, un organisateur, un moteur économique et un partenaire professionnel.

NOTRE ÉQUIPE

Séverine Vanhooren
Responsable administrative et sociale

Sébastien Fuentes
Responsable de site

Yoan Huss
Coordinateur technique

Ottilie Jacquet
Chargée de projets

Anaïs Hugo
Chargée de projets

Mathieu Soudé
Chargé de projets

Stéphanie Michon
Chargée de projets

Laetitia Rodrigues
Chargée de projets

Kévin Moutreuil
Technicien d'exploitation

Guillaume Merlin
Technicien d'exploitation

Valentin Cotté
Technicien d'exploitation

LES TÉMOIGNAGES DE NOS CLIENTS

“Nous avons choisi Auxerrexpo pour l’organisation du salon industriel européen AFF’TEC en raison de ses nombreux atouts : une destination complète avec un parc des expositions adapté, une offre hôtelière et une position centrale en France, et en Europe de l’ouest. Auxerrexpo est facilement accessible et parfaitement adapté aux événements professionnels.
Il bénéficie en outre d’une équipe interne aux compétences solides, offrant un accompagnement organisationnel rare. Enfin, ce choix valorise et implique des acteurs locaux engagés.
Pour ces raisons notre événement s’est implanté durablement à Auxerre”

Jérôme HENRY
Président Réseau SNAFOT

"Implantée à Besançon, ma société organise de nombreux concerts et spectacles dans tout l’Est de la France. Auxerre souffrait jusqu’ici d’un réel manque d’infrastructures adaptées pour accueillir ce type d’événements dans les meilleures conditions.
Après avoir rencontré les équipes d’Auxerrexpo, nous avons fait le choix ambitieux de nous appuyer sur le parc des expositions pour y développer une véritable programmation artistique, avec des artistes de renom tels que David Hallyday, Véronique Sanson ou encore Michaël Grégorio.
Ce pari s’est révélé pleinement gagnant, comme en témoignent les excellents taux de remplissage enregistrés. Une telle réussite n’aurait pas été possible sans l’implication remarquable des équipes d’Auxerrexpo, leur professionnalisme, ainsi que leur politique tarifaire particulièrement attractive.”

Karim ROUKEB
Directeur Le Bruit qui Pense

LE GROUPE CENTRE FRANCE

Au cœur de sa stratégie de développement, le groupe Centre France affirme depuis plusieurs années sa volonté de s'ancrer durablement dans les territoires où il est présent, en conjuguant ses expertises médias, événementielles et industrielles. La gestion d'Auxerrexpo s'inscrit pleinement dans cette dynamique, en tant qu'outil structurant au service de l'attractivité et du dynamisme économique de l'Yonne.

Marylène Guérard

Directrice Générale Centre France Pub & Directrice pôle événementiel du groupe Centre France

L'activité événementielle constitue en effet un levier essentiel pour le groupe. Elle permet de créer des espaces de rencontres, d'échanges et de valorisation des acteurs locaux, tout en renforçant les liens entre les publics, les entreprises et les institutions.
À Auxerrexpo, cette ambition se traduit par une programmation diversifiée, ouverte à tous les publics, qui contribue activement à la vitalité du territoire. Le Groupe organise dans ces espaces ses propres événements comme les Trophées des entreprises ou les Trophées de l'agriculture, des rendez-vous annuels importants qui valorisent les initiatives.

Cet engagement s'appuie sur une synergie forte avec L'Yonne Républicaine, quotidien emblématique du groupe dans le département. Fort d'une audience de 166 000 individus par semaine (papier + digital) soit 61% des habitants du département, le quotidien relaie et valorise les événements organisés au parc des expositions, amplifiant leur visibilité et leur impact auprès des habitants.
Par ailleurs, la présence du centre d'impression des Bourdillats à Auxerre renforce cet ancrage local. Il participe à l'activité industrielle et à l'emploi, tout en soutenant les besoins opérationnels du groupe et de ses partenaires. Cet ensemble d'actifs — média, événementiel et industriel — forme un écosystème cohérent, au service d'un même objectif : accompagner le rayonnement et le développement de l'Yonne.
Ainsi, à travers la gestion d'Auxerrexpo, Centre France réaffirme son rôle d'acteur engagé, contribuant concrètement à la dynamique économique, sociale et culturelle du territoire.

BILAN GENERAL

PRESENTATION GENERALE

Auxerrexpo est un équipement structurant du territoire, dédié à l'accueil :

- de salons grand public
- d'événements culturels (concerts, spectacles)
- de manifestations économiques et institutionnelles

Dans le cadre de la délégation de service public, l'année 2025 s'inscrit dans une logique de :

- dynamisation de l'attractivité territoriale
- diversification de la programmation
- optimisation du taux d'occupation

ACTIVITE

FREQUENTATION ↗
146 606
VISITEURS

Détail page 22

EVENEMENTS ↗
80
EVENEMENTS

Détail page 19

OCCUPATION ↗
41%
TAUX D'OCCUPATION

Détail page 21

EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES ↗
2,5M €
+ 33% sur prévisions

Détail page 33

INVESTISSEMENTS ↗
122K€

Détail page 48

RESULTAT ↘
-142K€

Détail page 36

NOS CHIFFRES CLÉS

Une forte activité professionnelle

L'année 2025 a été marquée par l'accueil de plusieurs événements professionnels d'envergure, confirmant l'attractivité du site à différentes échelles (locale, nationale et européenne).

Parmi les plus marquants :

- AFF'TECH : 1 754 professionnels (Europe)
- JTIC (industries céréalières) : 1 150 professionnels (Europe)
- ADN Tourisme : 830 professionnels (France et outre-mer)
- Trophées de l'Agriculture : 650 participants (Yonne)
- Yonne Business Solutions : 325 professionnels (département)

Ces événements positionnent le lieu comme un pôle de référence pour les rencontres professionnelles.

NOS CHIFFRES-CLÉS

Une programmation culturelle en plein développement

Une nouvelle dynamique culturelle a été engagée afin de diversifier l'offre locale, avec :

- des pièces de théâtre (comédies)
- des spectacles et concerts, encore peu présents à Auxerre

Organisation :

- représentations principalement le vendredi soir et le week-end
- capacité d'accueil : 400 à 3 000 personnes
- rythme : jusqu'à 2 événements par mois (hors été)

Objectif : élargir le public et enrichir l'offre culturelle du territoire.

VERONIQUE SANSON
DAVID HALLIDAY
HERITAGE GOLDMAN
ONE NIGHT OF QUEEN

MICKAEL GREGORIO
CIRQUE PHENIX - EVIDANCE
LA GUERRE DES SEXES-
REMY COMPTINES ...

Objectif : diversifier et enrichir l'offre culturelle pour satisfaire un public plus large hors du territoire auxerrois.

NOS CHIFFRES CLÉS

Des événements grand public à fort succès

L'année a également été marquée par une fréquentation importante lors des événements dédiés au grand public :

- Foire d'Auxerre : 22 000 visiteurs
- Air Parc (3 éditions) : 22 700 visiteurs
- Salon de l'Étudiant : 5 500 visiteurs
- Salon de l'Habitat : 6 200 visiteurs
- Salon des Seniors : 4 300 visiteurs
- Nuit de Folie (2 soirées) : 6 900 visiteurs
- CriptoXR : 3 000 visiteurs
- 50 ans du CIFA : 1 200 visiteurs

Ces chiffres témoignent d'une forte attractivité et d'une diversité d'événements fédérateurs.

NOS CHIFFRES CLÉS

Des retombées économiques significatives

Les activités ont généré des impacts concrets pour le territoire :

- environ 8 000 nuitées hôtelières
- 10 619 visiteurs venus hors de la région sur les événements à rayonnance nationale ou internationale
- recours privilégié à des prestataires locaux (technique, restauration, production, artistes, imprimeurs...)
- mise en avant des produits et savoir-faire locaux
- mobilisation d'associations locales (solidarité et bénévolat)

L'ensemble contribue à l'écosystème économique local dynamique et solidaire.

NOS OBJECTIFS ATTEINTS

CULTUREL
16 spectacles et concerts

Une nouvelle dynamique culturelle a été engagée afin de diversifier l'offre locale, avec des pièces de théâtre (comédies) et de grands spectacles et concerts comme Véronique Sanson, David Halliday...

FREQUENTATION
146 606 VISITEURS

Une fréquentation à large spectre composée majoritairement du grand public mais aussi de professionnels.

TOURISME
8 000 nuitées

Les événements professionnels génèrent à eux seuls 7000 nuités. Les exposants aux salon grand public ainsi que les visiteurs extra-locaux contribuent également au remplissage des hotels et locations saisonières.

BtoB
37 événements professionnels

L'année 2025 a été marquée par l'accueil de plusieurs événements professionnels d'envergure, confirmant l'attractivité du site à différentes échelles (locale, nationale et européenne).

GRAND PUBLIC
27 événements

L'année a également été marquée par une fréquentation importante lors des événements ouverts au grand public : Foire d'Auxerre, Air Parc, Salon de l'Étudiant, Salon de l'Habitat, Salon des Seniors, Nuit de Folie, Criptox'r

IMPACT
7M € de retombées économiques

Les retombées économiques s'appuient sur l'étude menée en 2025 par COESIO et l'UNIMEV sur l'impact économiques des événements en fonction de leur localisation et de leur rayonnance.

NOTRE STRATÉGIE POUR LE FUTUR

⊙1 ■ DEVENIR UNE DESTINATION DE RÉFÉRENCE POUR LE MICE

- matérialiser l'ambition avec les nouveaux élus de l'Agglomération d'Auxerre
- collaborer avec l'agence d'attractivité, l'agglo, et tous les acteurs : cibler les entreprises parisiennes
- amplifier la communication (supports media locaux + réseaux sociaux) afin de démontrer le savoir-faire et la qualité du site

⊙2 ■ OPTIMISER NOS CHARGES

- maîtriser nos coûts, en particulier fluides, phases de montage / démontage
- adapter les équipements du bâtiment
- améliorer la rentabilité

⊙3 ■ BÂTIR UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

- en lien avec les projets de la Ville et de l'agglo (passerelle,...)
- en tirant parti des nouveaux espaces séminaires

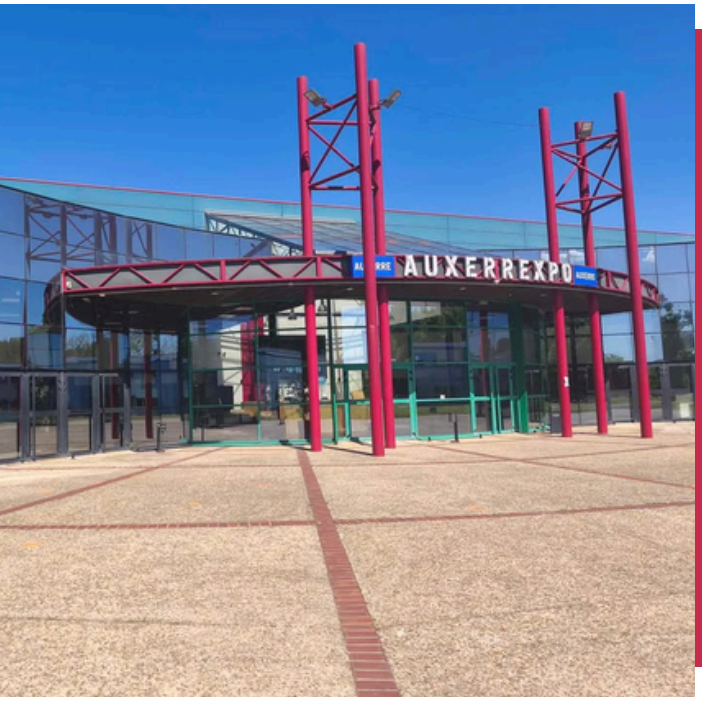

CONCLUSION

L'axe majeur de développement se concentre sur le secteur du MICE. Les événements professionnels contribuent à l'attractivité du territoire grâce aux fortes retombées économiques (un congréssiste dépense en moyenne 180 € par jour hors frais de congrès et d'hébergement).
Une politique de réduction des coûts visant à améliorer la rentabilité de l'entreprise va permettre d'augmenter les capaictés d'investissment techniques et humains.

I.
PARTIE TECHNIQUE

I.A. ACTIVITÉ DU SERVICE

L'activité de Centre France Parc Expo se caractérise par 2 pôles distincts :
- l'organisation d'événements par les équipes internes
- l'activité locative des espaces auprès d'autres structures

Il faut distinguer le nombre de jours d'ouverture au public du nombre de jours d'occupation, qui prend en compte le montage et le démontage de l'événement.

I.A.a / Nombre de jours d'ouverture au public hors période de montage et démontage

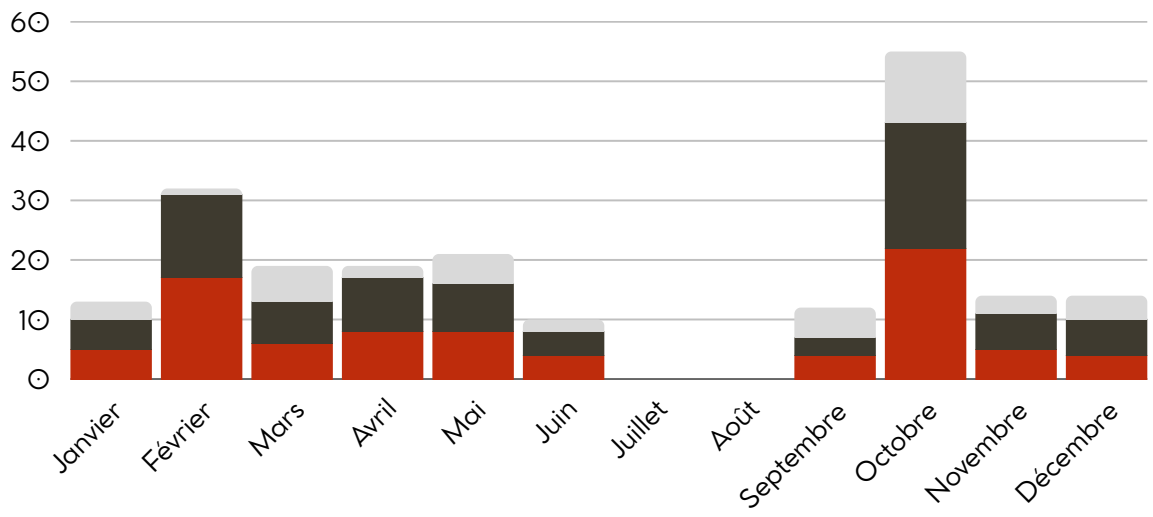

Nbre de jours d'ouverture au public

Espace 4000	83
Espace CONGRES	83
Espace BOSQUET	42
TOTAL	**208**

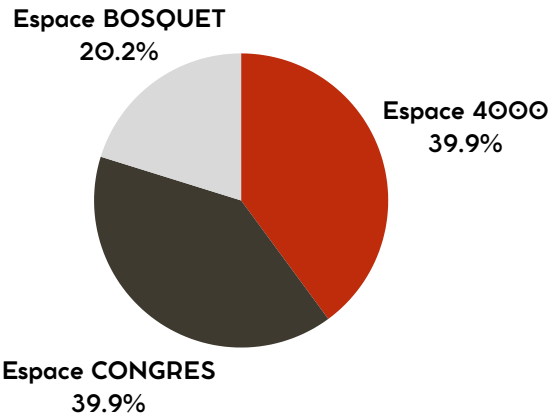

Les jours d'ouverture au public se concentrent sur les périodes mi-janvier à mi-juin et mi-septembre à mi-décembre.

POUR ALLER PLUS LOIN : ANNEXE 6

I.A. ACTIVITÉ DU SERVICE

I.A.b/ Nombre de jours d'occupation des espaces y compris période de montage et démontage

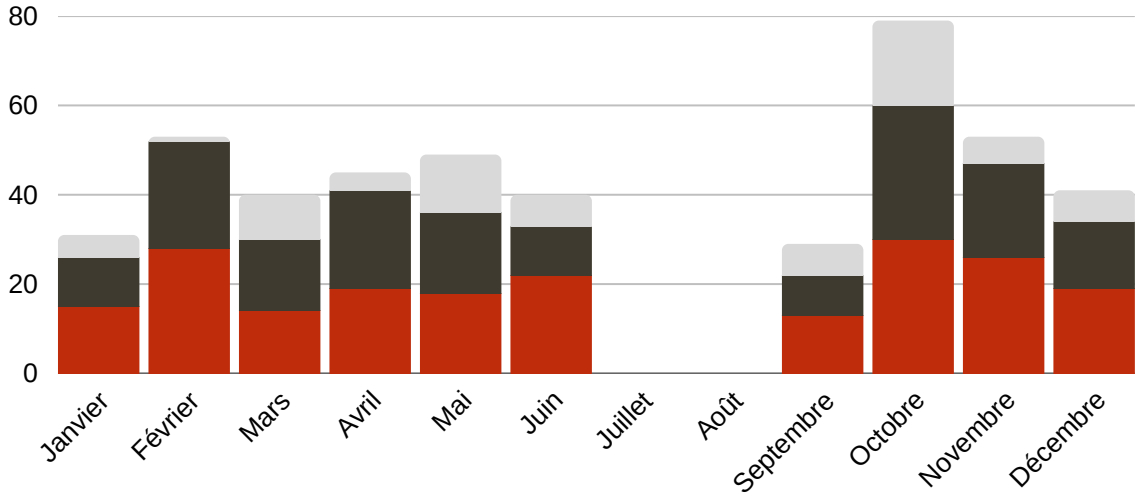

Nbre de jours d'occupation totale

Espace 4000	204
Espace CONGRES	177
Espace BOSQUET	79
TOTAL	**460**

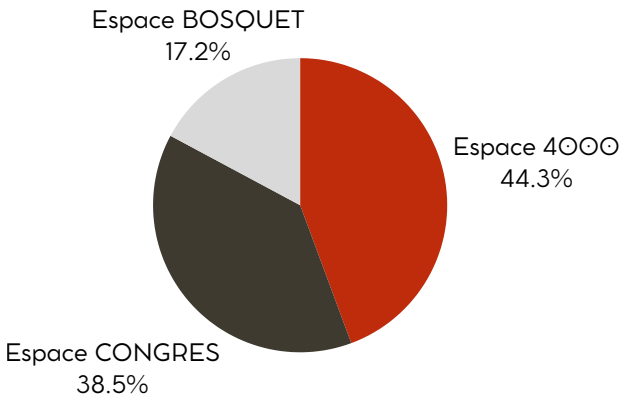

Evolution sur 10 ans

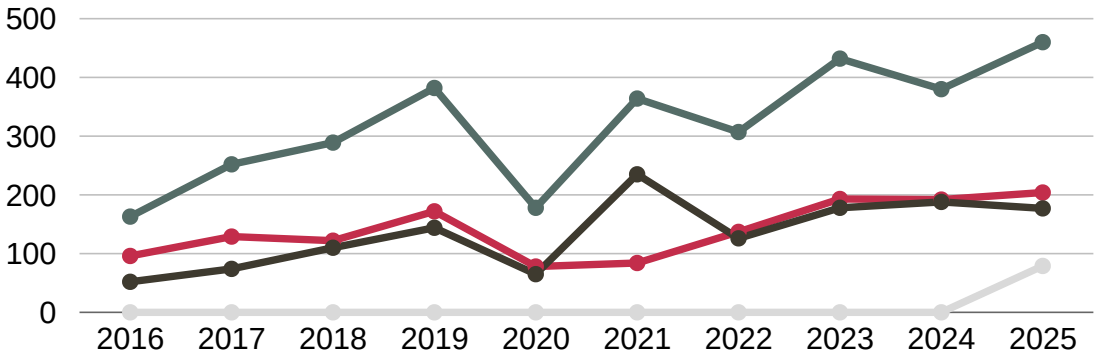

L'espace le plus occupé est l'espace 4000. On peut constater un bon équilibre d'occupation entre l'espace 4000 et le congrès. Avec une ouverture en janvier 2025, l'espace Bosquet est en phase de lancement.

POUR ALLER PLUS LOIN : ANNEXE 6

I.A. ACTIVITÉ DU SERVICE

I.A.c / Typologie et nature des manifestations

Typologie des manifestations

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Salons grand public - Foires - marchés	2	8	12	13	8	**10**	
Salons professionnels	0	2	3	6	2	**2**	
Congrès	1	0	1	4	3	**3**	
Assemblées générales	0	3	6	6	4	**32**	
Réunions- Conférences - Séminaires	13	5	12	11	15		
Repas - Mariages	2	0	0	2	6	**4**	
Evénements de Loisirs	1	2	5	5	6	**9**	
Spectacles	0	3	9	9	5	**12**	
Concerts	1	1	3	0	5	**4**	
Vide-greniers et braderies	1	2	4	4	4	**3**	
Exposition	1	0	1	1	1	**0**	
Divers	1	2	1	0	0	**1**	
Total	23	28	57	61	59	**80**	

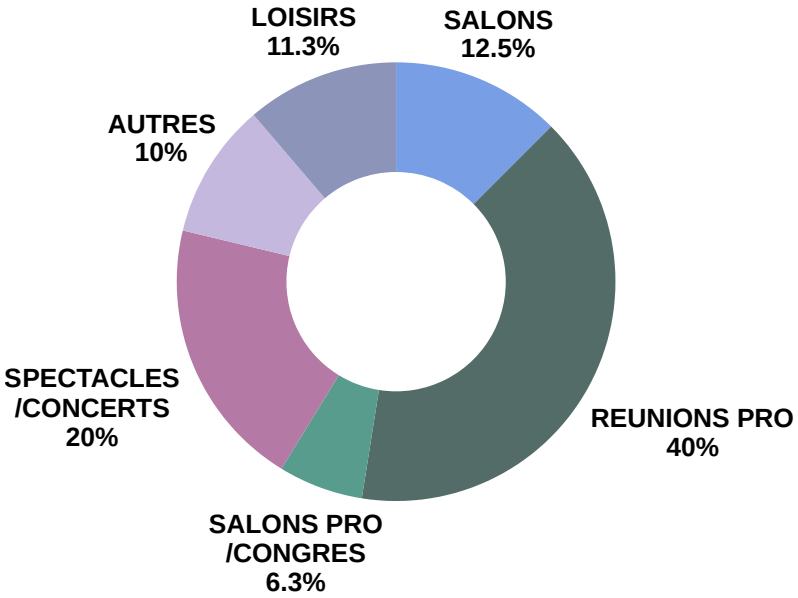

La part du MICE
Meeting Incentive Congres Event
représente
46,3% de l'activité

POUR ALLER PLUS LOIN : ANNEXE 6

I.A. ACTIVITÉ DU SERVICE

I.A.c / Typologie et nature des manifestations

Poids des événements en autoproduction vs événements en réceptif

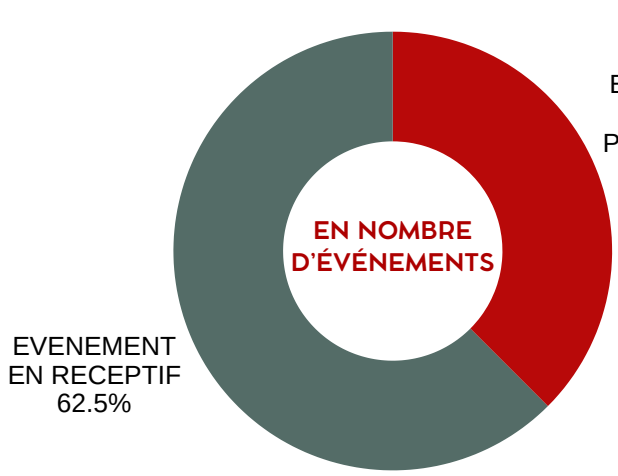

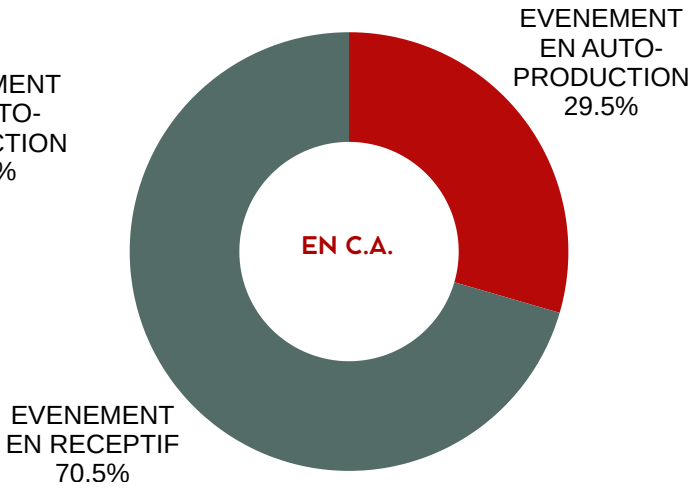

Rayonance géographique des événements

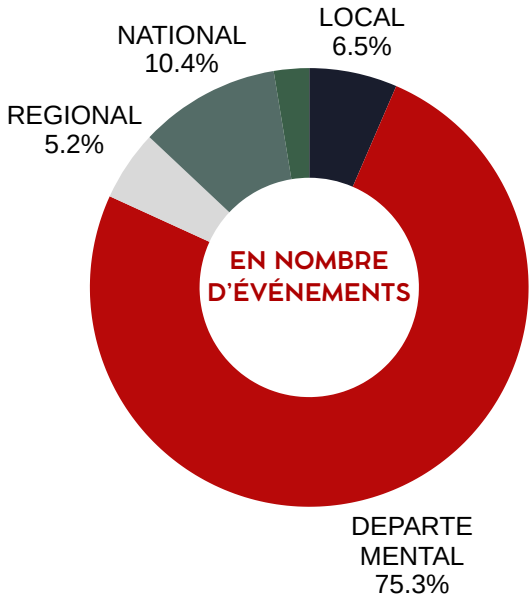

Le public d'Auxerrexpo provient à 81.8% du département

POUR ALLER PLUS LOIN : ANNEXE 6

I.A. ACTIVITÉ DU SERVICE

I.A.d / Taux d'occupation

Taux d'occupation annuel par espace en 2025

Espace 4000	56%
Espace Congrès	48%
Espace Polyvalent	21%

Taux d'occupation annuel 2025

41%

Taux d'occupation moyen des parcs expo en France : 36%
Source Expocert

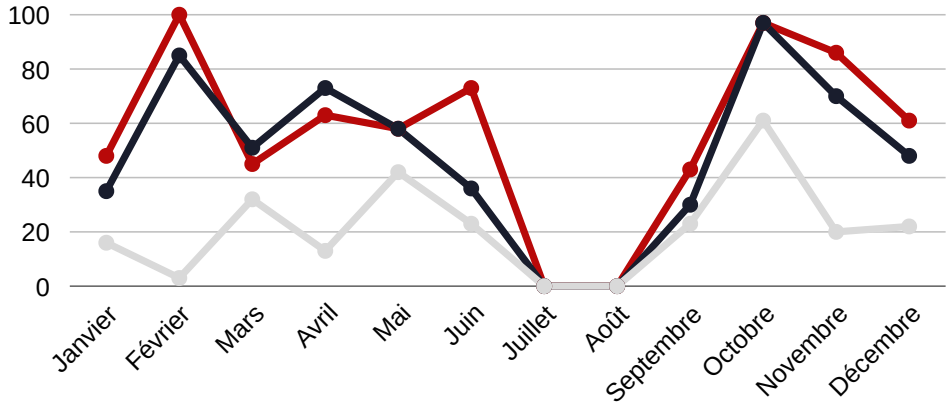

Taux d'occupation mensuel par espace en 2025

Pic lié au centre de vaccination

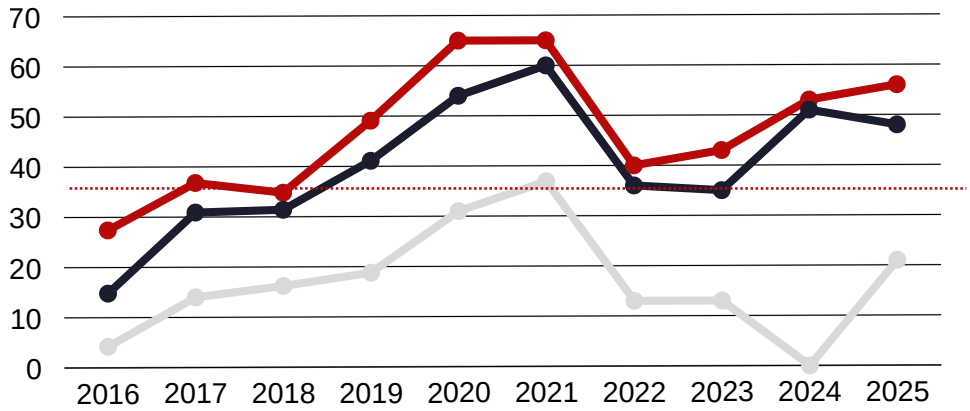

Evolution du taux d'occupation annuel par espace depuis 2016 (pendant la période d'ouverture)

Taux d'occupation moyen des parcs expo en France 36%

POUR ALLER PLUS LOIN : ANNEXE 6

1.A. ACTIVITÉ DU SERVICE

I.A.e / Fréquentation

Fréquentation 2025 selon la typologie de visiteurs

Fréquentation grand public	132 796
Fréquentation de professionnels	810
Fréquentation totale	146 606

Evolution de la fréquentation depuis 2020

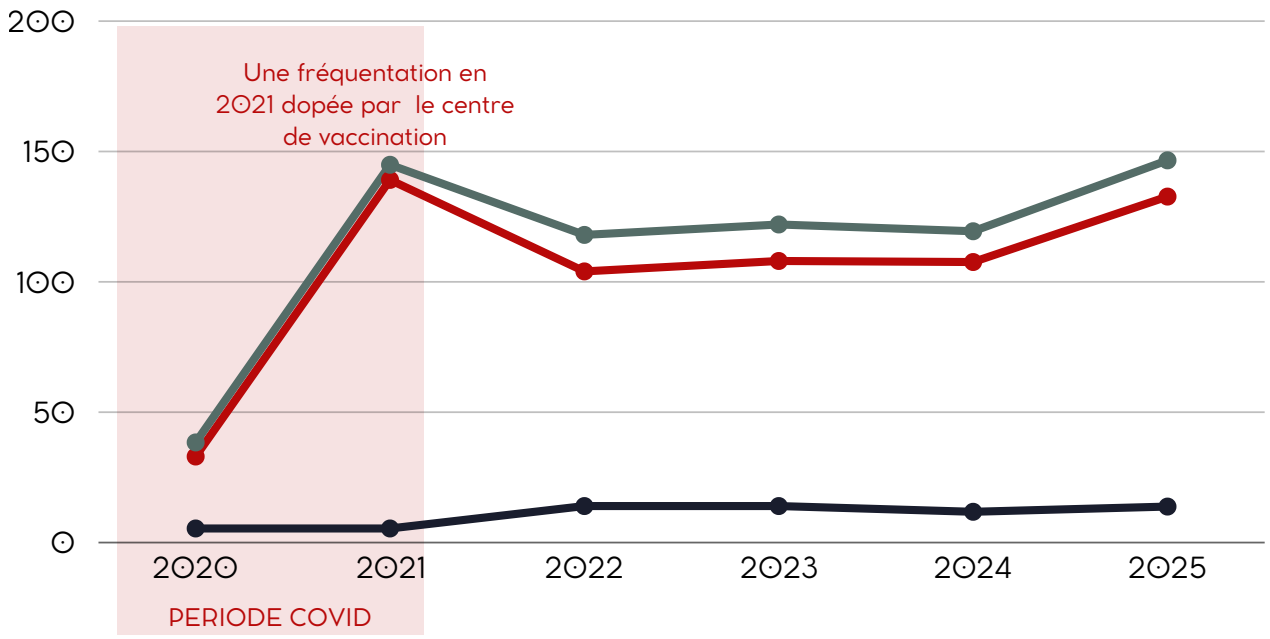

Les événements les plus fréquentés

AIR PARC (3 éditions)	22 745
FOIRE D'AUXERRE	22 000
VIDE-GRENIERS (3 éditions)	9 900
SOIREES NUIT DE FOLIE (2 éditions)	6 900
SALON DE l'HABITAT	6 200

POUR ALLER PLUS LOIN : ANNEXE 6

1.A. ACTIVITÉ DU SERVICE

I.A.f / Nombre de jours par événement

Moyenne du nombre de jours ouverts au public par événement

1,08
jours d'ouverture / événement

Moyenne du nombre total de jours d'occupation par événement

3,94
jours d'occupation / événement

Moyenne du nombre de jours par type d'événement

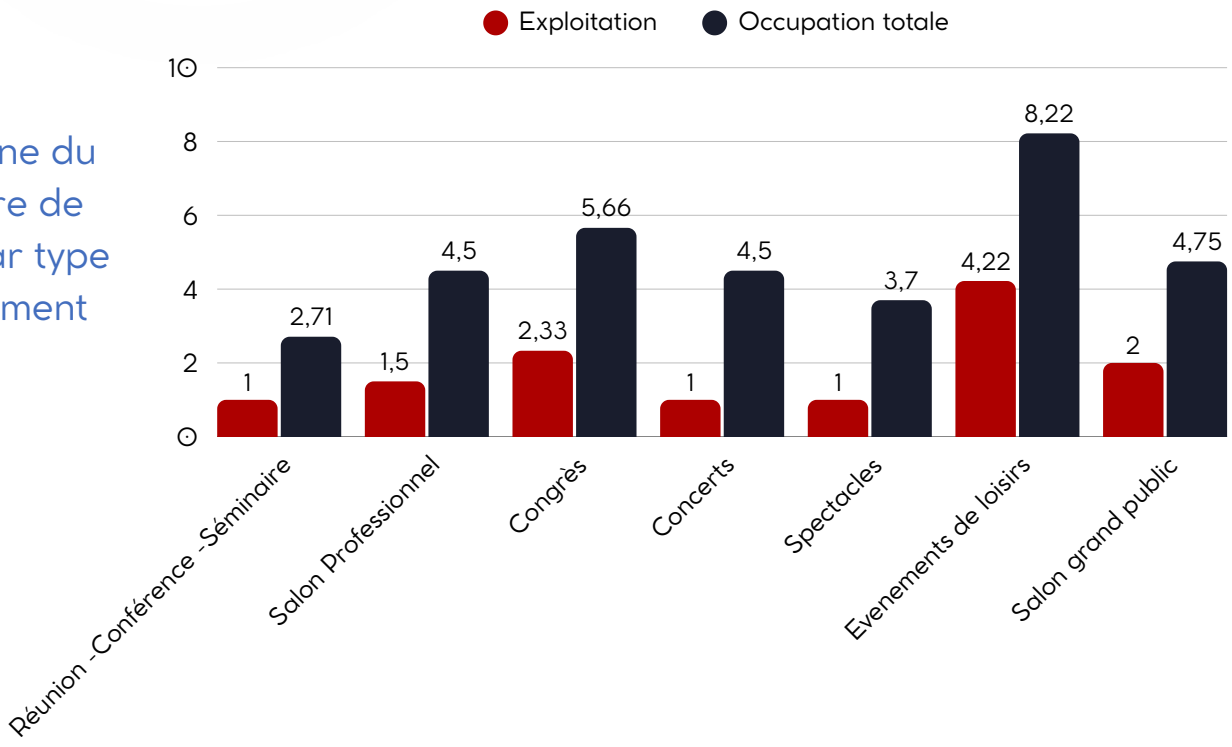

I.A.g / Période de fermeture

Auxerrexpo n'a pas fermé ses portes en 2025.

POUR ALLER PLUS LOIN : ANNEXE 6

1.A. ACTIVITÉ DU SERVICE

I.A.h / Incidents et réclamations des usagers // actions à mener

TYPE	RECLAMATIONS	RISQUES	ACTIONS A MENER
EXTERIEURS	Parvis dégradé	Chutes	Refection des revêtemets de sols
PARKING	Evacuation du parking trop longue lors de concerts (3/4 heure de bouchons)	Accidents entre véhicules et tensions entre automobilistes Evacuation en cas d'incident ou attentat	Création de nouvelles places de parking à proximité Création d'une sortie plus large
PARKING	Aucune voie piétonne sécurisée	Collision entre piétons et véhicules	Créer des accès piéton sécurisé (voie et portillon)
PARKING	Manque de bornes de recharge pour véhicule électrique	Image / Accueil	Installation
PARKING NORD	Parking non goudronné	Image et inaccessibilité lors de pluie	Réalisation d'un revêtement de sol parking
ACCES	Accessibilité difficile due à la largeur de la voirie et du manque de stationnement	Collision	Rouvrir l'accès par l'IUT Supprimer les voies cyclables
EXTERIEURS	Pas d'aménagement urbain sur les espaces verts	Image / Accueil	Installation de bancs, arbres, poubelles...

1.A. ACTIVITÉ DU SERVICE

I.A.h / Incidents et réclamations des usagers // actions à mener

TYPE	RECLAMATIONS	RISQUES	ACTIONS A MENER
BATIMENT	Fuite verrière hall d'entrée	Chute	Etanchéité de la verrière
BATIMENT	Fuite plafond espace 4⊙⊙⊙	Chute	Etanchéité des toits terrasse
BATIMENT	Isolation (forts écarts de température en fonction de la météo) Hall d'entrée, espace 4⊙⊙⊙, espace congrès, bureaux, loges.		Isolation des baies vitrées et des murs extérieurs
FACADES	Vétustée du bâtiment	Chute de vitres sur public / vétusté / Image	Etablir un diagnostique de l'état des baies vitrées. Revoir le revêtement des façades.
ACTIVITE	Manque de diversité culturelle	Image / Attractivité	Adapté les espaces à l'accueil de concerts et spectacles par la création d'une salle équipée.
SANITAIRE	Vetustée + 1 toillette PMR non conforme	Accessibilité PMR + image	Ré-aménagement des sanitaires publics
HOTELLERIE	Manque de qualité et capacité hôtellerière	Perte d'attractivité	Développer l'offre et la montée en gamme. Faciliter le transport

1.A. ACTIVITÉ DU SERVICE

I.A.i / Etat du matériel et réparations

TYPE	DESCRIPTIF	RISQUE	ACTIONS REALISÉES	ACTIONS A RÉALISER
ESPACE CONGRES	Remise en état cloisons mobiles et rails	Usure importante et risque de mise HS	1 entretien réalisé en 2024	Reprise de l'aplomb des murs pour éviter les frottements. Changement des supports de fixation
ESPACE CONGRES	Pb connection audio vidéo murale	Risque de mise HS et dégradation d'autres matériels	Changement de matériel vidéo et son dans la baie	Pb persistant investigations à mener
ESPACE CONGRES	Brûlure moquette à réparer	Réaction au feu non conforme		Changement moquette
ESPACE CONGRES	Porte technique seuil de porte à refaire	Intrusion		Refaire le seuil et changer la crémone pompier
ESPACE CONGRES	Fixation appliques séminaire non adaptée (vissée dans le placo)	Chute et court-circuit	Certaines fixation ont été refaites	Refaire les fixations restantes
ESPACE CONGRES	SAS entre 4000 et congrès à refaire sol et mur	Image et évacuation non conforme		Murs, portes, éclairage et sol à refaire

1.A. ACTIVITÉ DU SERVICE

I.A.i / Etat du matériel et réparations

TYPE	DESCRIPTIF	RISQUE	ACTIONS REALISÉES	ACTIONS A RÉALISER
RESERVES	Non conformité structurelle des mezzanines	Chute	Remplacement par CFPE pour des racks de stockage conformes	
GRADINS	Vetustée du transpalette électrique pour gradin	Panne irréversible impossibilité d'utiliser les gradins	CPFE : mise au rebus de l'ancien transpalette location d'un nouveau	
GRADINS	Manque 2 moteurs pour le deploiement des gradins	Usure gradin amplifiée impossibilité d'utiliser l'intégralité des modules Déploiement gradin altéré		Achat et installation de 2 moteurs
PORTES EXTERIEURES	Fermeture portes extérieures vétuste	Sécurité		Refaire les seuils de portes
ESPACE 4000	Joints de dilatation du sol	Vestustée et chute		Refaire les joints de dilatation
ESPACE 4000	Affaissement des trappes électriques au sol	Chute + non conformité		Reprise

1.A. ACTIVITÉ DU SERVICE

I.A.i / Etat du matériel et réparations

TYPE	DESCRIPTIF	RISQUE	ACTIONS REALISÉES	ACTIONS A RÉALISER
SSI / ligne pompier	Changement des lignes cuivre par ligne fibre	Interuption SSI	Changement ligne pompier	Changement ligne SSI
CUISINE	Porte cuisine dégradée et non sécurisée	Intrusion et évacuation		Changement de la porte (prévu en avril 2026)
SANITAIRE	Revêtement mural détérioré	Coupure / image	Reprise des faillances	
ELECTRICITE	Raccordement armoire 400A non conforme	Eléctrisation	Mise en conformité	
ELECTRICITE	Mise en conformité des armoires électriques parking	Electrisation	Condamnation des armoires	Changement des armoires (prévu en 2026)
SANITAIRE PRIVÉ	Chauffe-eau HS		Installation d'un nouveau chauffe-eau	
SANITAIRE PUBLIC	VMC HS	Odeur	Changement et réparation VMC	Réparation VMC espaces privés (local sécu + loges + toilettes privées + local informatique)

1.A. ACTIVITÉ DU SERVICE

I.A.j / Récapitulatif des rapports des organismes de contrôle

PRESTATION	PERIODICITE	PRESTATAIRE	DATE D'INTERVENTION
Commission de sécurité	3 ans		01/12/2023
Installations électrique	1 an	APAVE	09/09/2025 17/11/2025
RIA	1 an	DESAUTEL	16/07/2025
Extincteurs	1an	DESAUTEL	16/07/2025
Poteau incendie	1 an	DESAUTEL	16/07/2025
Installations du Chauffage	1 an	EIFFAGE	15/12/2025
Eclairage de sécurité	1 an	DESAUTEL	25/03/2025
Installations gaz	1 an	APAVE	12/03/2025
Installations SSI	1 an	SIEMENS	14/04/2025
			26/11/2025
Dispositifs de désenfumage	1 an	DESAUTEL	26/112025
Alarme Sonore	1 an	TOA	14/11/2025
Ramonage	1 an	EIFFAGE	07/04/2025
Verification Gradin	Chaque événement de plus de 300 pax	APAVE	02/12/2025
Verification Chariot Gradin	1 an	APAVE	24/09/2025
Verification Chariot Elevateur	1 an	APAVE	03/03/2025
Vérification Nacelle	1 an	APAVE	03/03/2025
Défibrilateur	1 an	SCHILLER	24/04/2025
Thermographie	1 an	APAVE	04/03/2025
EPI	1 an	APAVE	24/09/2025

POUR ALLER PLUS LOIN : ANNEXES
RAPPORT DE CONTROLE

1.B. SITUATION DU PERSONNEL

I.B.a / Effectif affecté au service

	Temps complet CDI
Responsable de Site	1
Responsable administratif	1
Coordinateur Technico-commercial	1
Chargé de Projets Commercial	5
Technicien d'exploitation	3
Total	11

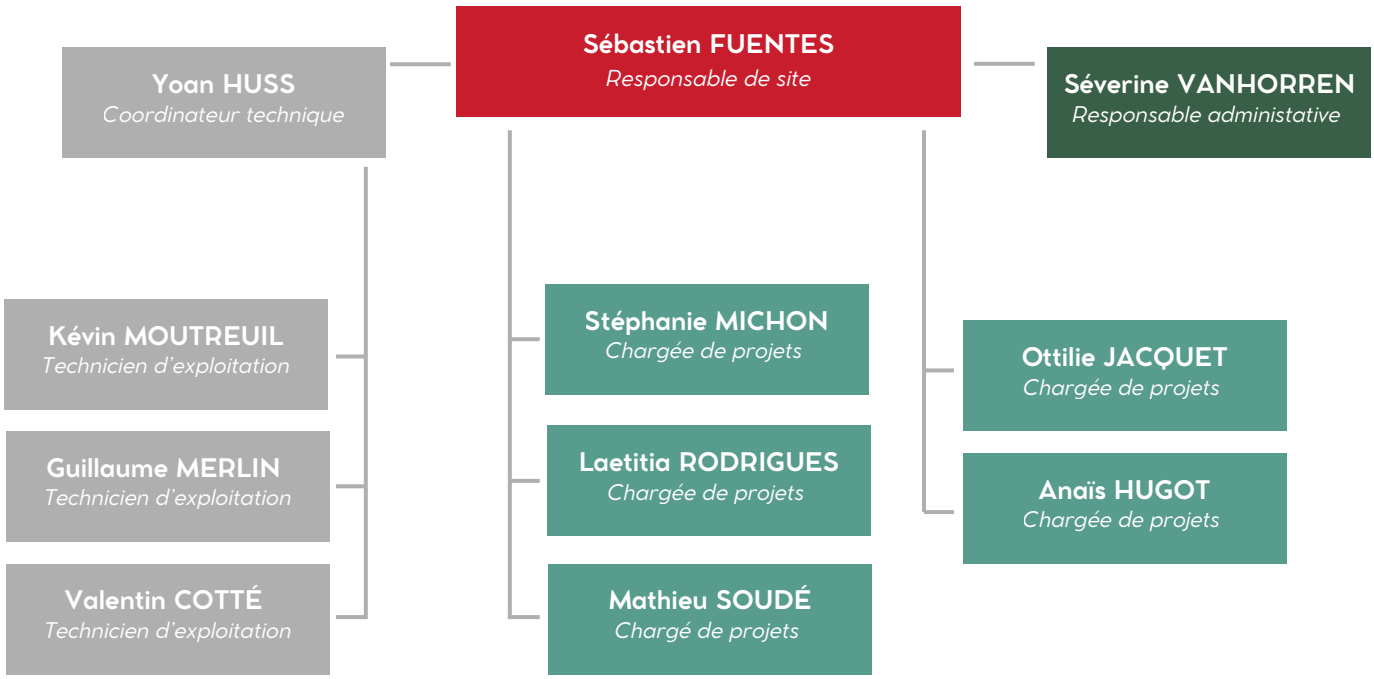

POUR ALLER PLUS LOIN : PAGE 6

1.B. SITUATION DU PERSONNEL

I.B.b / Evolutions majeures liées au personnel

Démission	Recrutement	Evolution
2 techniciens d'exploitation	2 techniciens d'exploitation	Assitante chargé de projets - Chargé de projets

I.B.c / Accident de travail

Néant

I.B.d / Observation de l'inspection du travail

Néant

I.B.e / Attestation d'assurances

Voir Annexe 7

II.
PARTIE COMMERCIALE

II.A. PRESENTATION GLOBALE DE L'ACTIVITÉ

II.A.a / Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2025 est composé à 70,5% par l'activité réceptive (location d'espace et prestations complémentaires). Les événements en autoproduction permettent de mieux maitriser l'activité global face à une situation économique instable.

2,5 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

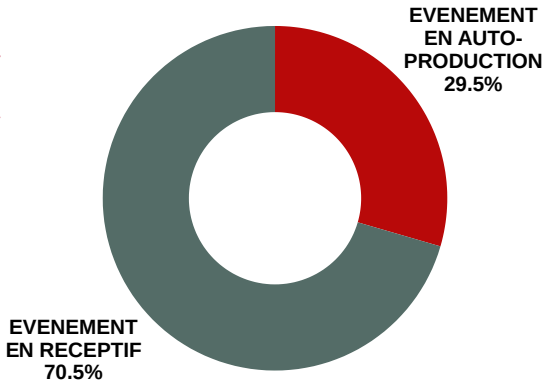

Evolution du chiffre d'affaires

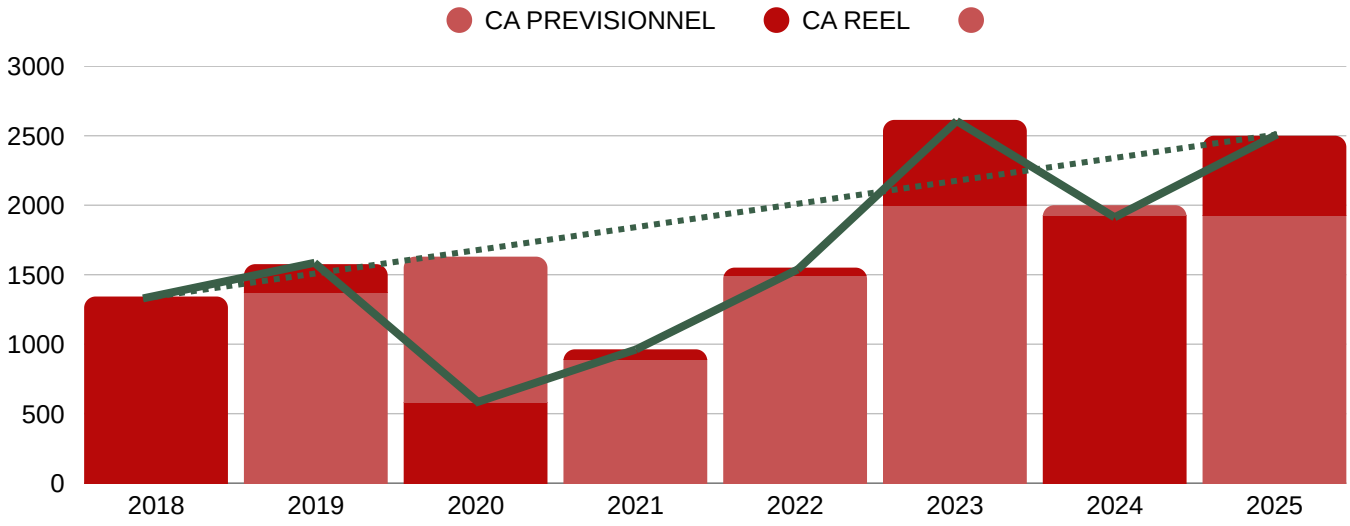

Le chiffre d'affaires de l'entreprise est en croissance d'environ +90% depuis 2018.
A noter : une disparité de 30% une année sur 2, en raison d'événements professionnels d'ampleur avec une fréquence bisannuelle.

II.A. PRESENTATION GLOBALE DE L'ACTIVITÉ

II.A.b / Décomposition du chiffre d'affaires

ACTIVITE EN RECEPTIF ET AGENCE EVENEMENTIELLE

1,8 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

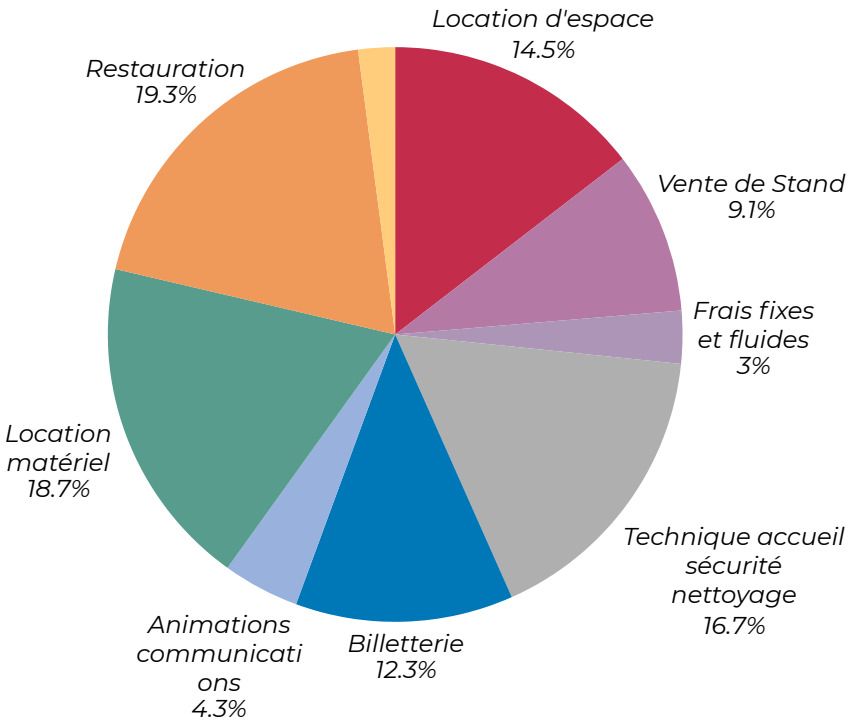

L'activité réceptive représente 70% du CA global.

60% de cette activité est dédiée à la sous-traitance externe (traiteur, sécurité, accueil, matériel).

II.A. PRESENTATION GLOBALE DE L'ACTIVITÉ

II.A.b / Décomposition du chiffre d'affaires

ACTIVITE EN AUTO-PRODUCTION

0,7M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

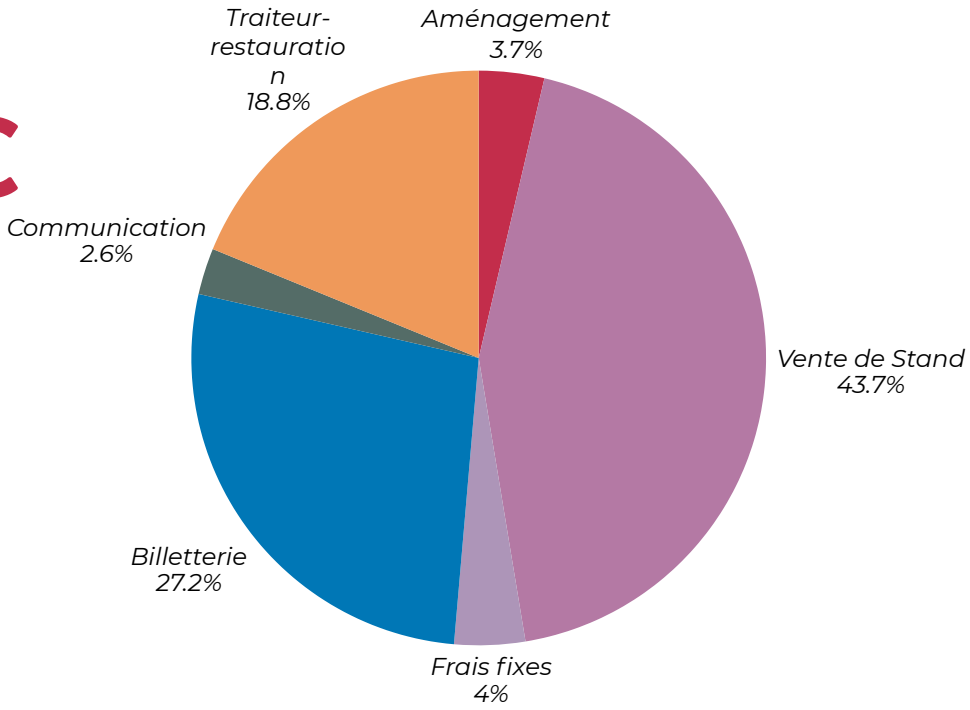

L'activité en auto-production est essentiellement composée de la vente de stands (Foire et salons) de billetterie et prestations traiteur (événements de loisirs).

II.A. PRESENTATION GLOBALE DE L'ACTIVITÉ

II.A.c / Résultat d'exploitation

⊙ RÉSULTAT NET

Malgré une activité croissante, le résultat reste négatif. Les frais de fonctionnement de l'établissement représentent 51.9% du CA.

La marge brute 36.9% ne couvre pas les charges de masse salariale et charges structurelles.

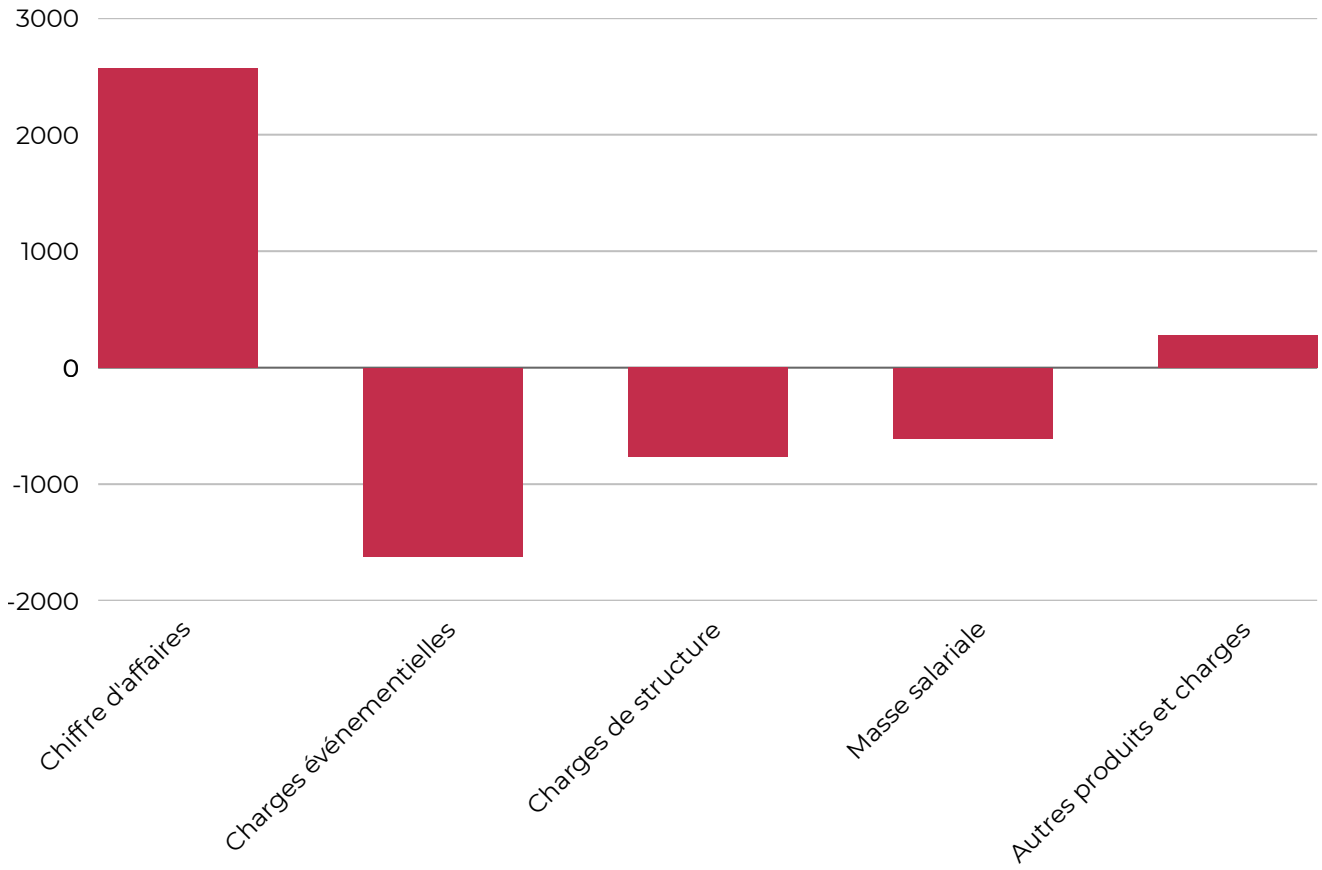

II.A. PRESENTATION GLOBALE DE L'ACTIVITÉ

II.A.c / Résultat d'exploitation

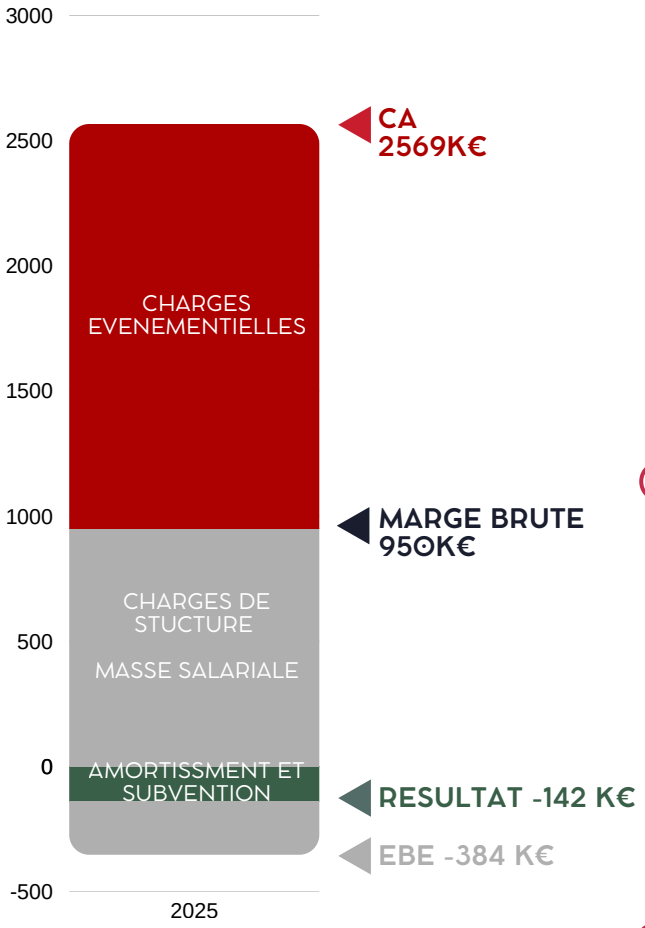

UN TAUX DE MARGE FAIBLE

Le taux de marge 36,9% reste faible en raison de :

- tarif de location d'espace (+12%/2020) non indexé sur l'inflation (+16% /2020). Soit une perte de 4 points de marge (65K€ de perte conjoncturelle).
- Evénements culturels à rentabilité faible voire négative pour attirer les producteurs et compenser le sous équipement du parc expo.

UN RESULTAT NEGATIF

Les charges de fonctionnement de l'entreprise restent élevées :

- coûts énergétiques en très forte augmentation +41% /2024.
- Une masse salariale importante : 31% expliqué par la modularité des lieux (les temps de montage et démontage sont très importants contrairement à des espaces fixes).

UNE SUBVENTION DE 340K€

La subvention de la collectivité permet de limiter une partie des pertes liées aux charges structurelles liées à l'exploitation.

MARGE BRUTE

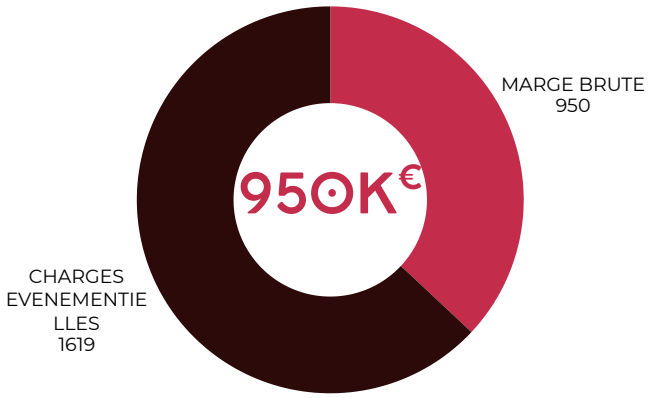

EBE

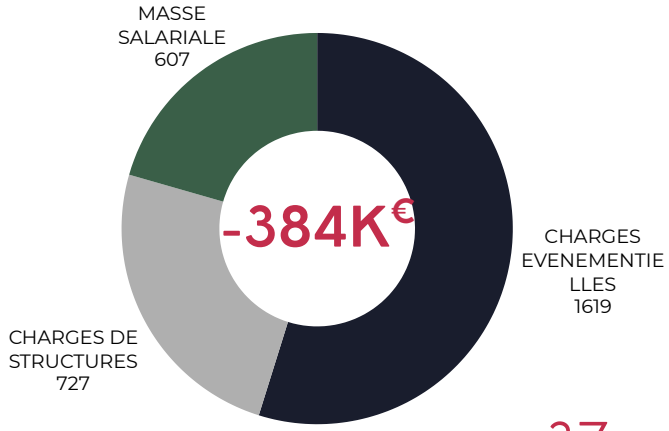

II.B. PROGRAMME DE LOCATION

JANVIER

EVENEMENT	ORGANISATEUR	TYPE	RAYONNANCE	FREQUENTATION
REPAS DES AINES	Ville D'AUXERRE	Repas - Mariage	AUXERROIS	822
REUNION PREPARATOIRE TROPHEES DE L'AGRICULTURE	CENTRE France	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	2O
LES PARENTS VIENNENT DE MARS, LES ENFANTS DU MAC DO	CŒUR DE SCENE	Spectacle - Théâtre	DEPARTEMENT	642
MICKAEL GREGORIO	Le BRUIT QUI PENSE	Spectacle - Théâtre	REGIONAL	238O
CRYPTOXR	CRYPTOXR	Salon professionnel	INTERNATIONAL	3OOO

FEVRIER

EVENEMENT	ORGANISATEUR	TYPE	RAYONNANCE	FREQUENTATION
SOIREE DES ADHERANTS	11O Bourgogne	Repas - Mariage	DEPARTEMENT	87O
AIR PARC	CENTRE France Parc Expo	Evenement de Loisirs	DEPARTEMENT	8965
SALON DE L'ETUDIANT	CENTRE France Parc Expo	Salon grand Public-Foire	DEPARTEMENT	55OO
SOIREE SANS VALENTIN	CENTRE France Parc Expo	Evenement de Loisirs	DEPARTEMENT	635
REUNION DE BUREAU	Departement 89	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	4O

II.B. PROGRAMME DE LOCATION

MARS

EVENEMENT	ORGANISATEUR	TYPE	RAYONNANCE	FREQUENTATION
AUXERRE TATTOO CONVENTION	Au Fil de l'Encre	Salon grand Public-Foire	DEPARTEMENT	5839
ET SI ON PARLAIT TOURISME	Auxerrois Tourisme	Salon professionnel	DEPARTEMENT	200
Réunion de secteur	Caisse D'Epargne	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	70
Salon VINIFRANCE	Centre France	Salon grand Public-Foire	DEPARTEMENT	1150
Vide-Greniers	CENTRE France Parc Expo	Salon grand Public-Foire	DEPARTEMENT	3200
REUNION CD	Departement 89	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	140
REMY COMPTINES	REMY COMPTINES	Spectacle - Théâtre	DEPARTEMENT	498
AFF'TECH	SNAFOT	Congrès	INTERNATIONAL	1754
LANCEMENT DE PRODUIT	DELTA MICS	Réunion - Conférence - Séminaire	NATIONAL	300

II.B. PROGRAMME DE LOCATION

AVRIL

EVENEMENT	ORGANISATEUR	TYPE	RAYONNANCE	FREQUENTATION
Inauguration espace J-P Bosquet	CENTRE France Parc Expo	Réunion - Conférence - Séminaire	AUXERROIS	350
Trophées de l'Agriculture	Centre France	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	650
Vide-Greniers	CENTRE France Parc Expo	Salon grand Public-Foire	DEPARTEMENT	3500
Salon du Véhicule d'ocassion	CENTRE France Parc Expo	Salon grand Public-Foire	DEPARTEMENT	2800
AIR PARC	CENTRE France Parc Expo	Evenement de Loisirs	DEPARTEMENT	2500
Soirée Flash Pâques	CENTRE France Parc Expo	Evenement de Loisirs	DEPARTEMENT	980
Le Gang des Chieuses	CŒUR DE SCENE	Spectacle - Théâtre	DEPARTEMENT	660
Mariage Ulas	Ulas	Repas - Mariage	DEPARTEMENT	900
Assemblée Génarale Banque Populaire	BP BFC	Réunion - Conférence - Séminaire	REGION	550

II.B. PROGRAMME DE LOCATION

MAI

EVENEMENT	ORGANISATEUR	TYPE	RAYONNANCE	FREQUENTATION
Foire d'Auxerre	CENTRE France Parc Expo	Salon grand Public-Foire	DEPARTEMENT	22000
AIR PARC	CENTRE France Parc Expo	Evenement de Loisirs	DEPARTEMENT	3500
Assemblée générale Chambre des Notaires	Chambre des Notaires	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	50

II.B. PROGRAMME DE LOCATION

JUIN

EVENEMENT	ORGANISATEUR	TYPE	RAYONNANCE	FREQUENTATION
Journée des Agents	Agglo Auxerrois	Réunion - Conférence - Séminaire	AUXERROIS	850
Assemblée générale Caisse D'épargne	Caisse D'Epargne	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	330
Assemblée générale Maire de L'Yonne	Chambre des Notaires	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	100
Assemblée générale Davey Bickford	Davey Bickford	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	800
Evidanse	Graine D'Etoile	Spectacle - Théâtre	DEPARTEMENT	2800
Nuit de Folie	CENTRE France Parc Expo	Evenement de Loisirs	REGION	3300
Cirque Pinder	Cirque Pinder	Spectacle - Théâtre	DEPARTEMENT	3700

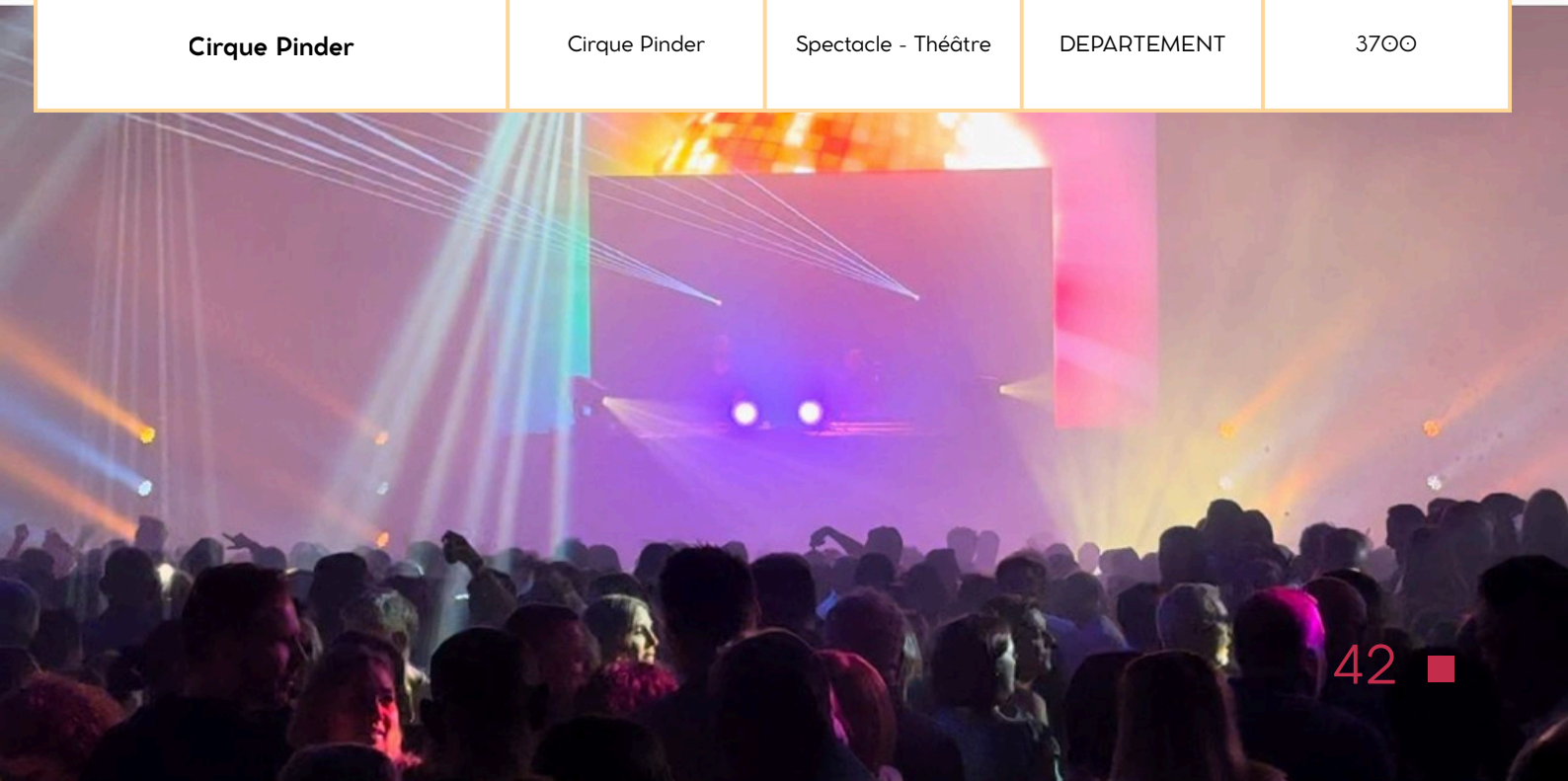

II.B. PROGRAMME DE LOCATION

JUILLET

EVENEMENT	ORGANISATEUR	TYPE	RAYONNANCE	FREQUENTATION
SHOW VOITURE	SHOW VOITURE	Spectacle - Théâtre	AUXERROIS	250

SEPTEMBRE

EVENEMENT	ORGANISATEUR	TYPE	RAYONNANCE	FREQUENTATION
Salon des Seniors	CENTRE France Parc Expo	Salon grand Public-Foire	DEPARTEMENT	4300
Electrogreen	CENTRE France Parc Expo	Evenement de Loisirs	DEPARTEMENT	450
Héritage Goldman 2	Le BRUIT QUI PENSE	Concert	DEPARTEMENT	2300
Remise de Diplômes SDEY	SDEY	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	138
Tisséades	Tisséades	Salon grand Public-Foire	DEPARTEMENT	2900
Comité de groupe	Centre France	Réunion - Conférence - Séminaire	NATIONAL	80
Comité de groupe	Centre France	Réunion - Conférence - Séminaire	NATIONAL	30
Séminaire Centre France	CENTRE France Parc Expo	Réunion - Conférence - Séminaire	NATIONAL	300

II.B. PROGRAMME DE LOCATION

OCTOBRE

EVENEMENT	ORGANISATEUR	TYPE	RAYONNANCE	FREQUENTATION
Réunion signaleur Foulée Roses	Centre France	Réunion - Conférence - Séminaire	AUXERROIS	80
Retrait Dossards Foulées Roses	Centre France	Autres	DEPARTEMENT	2300
AIR PARC	CENTRE France Parc Expo	Evenement de Loisirs	DEPARTEMENT	10280
Vide-greniers	CENTRE France Parc Expo	Salon grand Public-Foire	DEPARTEMENT	3200
Yonne Business Solutions	CENTRE France Parc Expo	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	325
Les Femmes ont toujours raison, les hommesn'ont jamais tord	CŒUR DE SCENE	Spectacle - Théâtre	DEPARTEMENT	670
One Night of Queen 2	Le BRUIT QUI PENSE	Concert	DEPARTEMENT	1800
Présentation Organise ton séminaire	Organise ton séminaire	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	75
Salon du Chiot	Passion Chiot	Salon grand Public-Foire	DEPARTEMENT	1950
Journées techniques des Industries Céréalières	AEMIC	Congrès	INTERNATIONAL	1150
Congrès ADN TOURISME	ADN TOURISME	Congrès	NATIONAL	830
Convention Auriège	Auriège	Réunion - Conférence - Séminaire	NATIONAL	350

II.B. PROGRAMME DE LOCATION

NOVEMBRE

EVENEMENT	ORGANISATEUR	TYPE	RAYONNANCE	FREQUENTATION
APEC TOUR	APEC	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	450
MARQUE DE TERRITOIRE	AYA	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	80
SALON DU MARIAGE	CENTRE France Parc Expo	Salon grand Public-Foire	DEPARTEMENT	2000
AG CER France	CER France	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	220
GRANDE NUIT DE L'HUMOUR	CŒUR DE SCENE	Spectacle - Théâtre	DEPARTEMENT	350
REQUIEM POUR UN FOU	Le BRUIT QUI PENSE	Concert	DEPARTEMENT	2600
SALON DE L'HABITAT	LEO PRO	Salon grand Public-Foire	DEPARTEMENT	6200
NUIT DE FOLIE	CENTRE France Parc Expo	Evenement de Loisirs	REGION	3600

II.B. PROGRAMME DE LOCATION

DECEMBRE

EVENEMENT	ORGANISATEUR	TYPE	RAYONNANCE	FREQUENTATION
Arbre de Noël Yonne Républicaine	Centre France	Réunion - Conférence - Séminaire	AUXERROIS	8O
AG 11O Bourgogne	11O Bourgogne	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	26O
Réunion Club des partenaires	CENTRE France Parc Expo	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	23
5O ans CIFA	CIFA de l'Yonne	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	12OO
AG GROUPAMA	GROUPAMA	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	27O
REUNION GROUPAMA	GROUPAMA	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	45
VERONIQUE SANSON	Le BRUIT QUI PENSE	Concert	DEPARTEMENT	235O
Je préfère qu'on reste ennemis	Les Cocottes en Roulotte	Spectacle - Théâtre	DEPARTEMENT	45O
SNCF	SNCF	Réunion - Conférence - Séminaire	DEPARTEMENT	3OO
CHAMPIONNAT DE France DES CHATS DE RACE	LOOF	Réunion - Conférence - Séminaire	NATIONAL	325
SOIREE AZNAVOUR	TAITEUR AZNAVOUR	Repas - Mariage	NATIONAL	25OO
CIRQUE PHENIX / ARBRE DE NOEL	CENTRE France Parc Expo	Spectacle - Théâtre	REGION	28OO

II.C. MOYENS MIS EN OEUVRE

II.C.a Moyens humains INTERNES

11 personnes en CDI temps plein et de très nombreux intérimaires et auto-entrepreneurs mobilisés pour chaque événement.
En fonction du temps de montage et de la configuration de l'événement, le nombre de travailleurs externes varie de 2 à 20 personnes et jusqu'à 40 personnes pour des besoins exceptionnels.

RESSOURCES GROUPE

Le groupe CENTRE FRANCE met à disposition l'intégralité de ses services supports :

- Service RH et recrutement
- Service comptabilité-gestion
- Service DSI
- Service Bâtiment - tertiaire
- Service Juridique
- RSE

II.C. MOYENS MIS EN OEUVRE

II.C.b Moyens techniques

Plusieurs outils techniques sont mis à disposition pour le bon déroulement de l'activité :

- Outils informatiques et logiciels spécifiques métiers GSM, GPS, Visio
- Mobilier de bureau
- Aménagement des espaces séminaires
  - Mobilier et décoration
  - Vidéo
  - Sonorisation
  - Signalétique digitale
- Outillage divers
- Véhicules Industrielles : Nacelle avec plateforme élévatrice, Chariot élévateur 1,5t
- Agents formés SST, SSIAP

II.C. MOYENS MIS EN OEUVRE

II.C.c Investissements

122 711 € d'investissements en 2025

Plusieurs investissements ont été réalisés en 2025 :

- ECLAIRAGE EXTERIEUR 6 822,48 €
- TABLES CONFERENCE 1 880,83 €
- TABLES CONFERENCE 546,67 €
- ECRANS SALLE POLYVAL 92 139,88 €
- INSTALLATION ET FORMATION 4 760,00 €
- TRAVAUX ELECTRIQUES 2 891,26 €
- SOCOMEC ONDULEURS IN (WIFI) 504,00 €
- BIMP TP-LINK 5G (WIFI) 549,00 €
- RACK 6 306,00 €
- ENSEMBLE RAYONNAGE 1 125,15 €
- REFECTION WC PUBLICS 1 351,00 €
- TOTEM DIGITAUX 3 835,26€

POUR ALLER PLUS LOIN : ANNEXE 8

II.D. ACTIONS DE PROMOTION ET COMMUNICATION

LES SUPPORTS INTERNES

AUXERREXPO.COM	61 791 VISITEURS	148 700 PAGES VUES
BILLET.AUXERREXPO.COM	14 080 BILLETS VENDUS	148 700 PAGES VUES
NEWSLETTER	24 010 ABONNÉS	
FACEBOOK	15 700 ABONNÉS	6,8M VUES
INSTAGRAM	3100 ABONNÉS	1,6M VUES
LINKEDIN	758 ABONNÉS	16 000 VUES
TIKTOK	1200 ABONNÉS	316 000 VUES

II.D. ACTIONS DE PROMOTION ET COMMUNICATION

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

PROMOTION DES EVENEMENTS

Chaque événement en autoproduction bénéficie d'un plan de commuication spécifique

FOIRE D'AUXERRE 30 K€
SALON DE L'ETUDIANT 9K€
SALON DES SENIORS 8K€

PROMOTION DE L'OFFRE LOCATIVE

Budget consacré : 13K€
Supports spécialisés : Presse Evasion, Business Event
Création d'une présentation interactive des espaces

PROMOTION D'AUXERREXPO / AUXERRE

AUXERRE : TOURISME D'AFFAIRES
En collaboration avec Auxerrois Tourisme, promotion de la destination auxerroise pour l'accueil d'event professionnels :

- Action de promotion en salon,
- Plan de communication sur presse spécialisée,
- Référencement moteurs de recherche et site spécialisé : 1001 salles, Organisetonséminaire, ABC Salles...
- Newsletter à destination des organisateurs d'événement.
- Intégration des réseaux professionnels : COESIO, UNIMEV, CLUB DES PARTENAIRES de L'YONNE, AGENCE D'ATTRACIVITE de L'YONNE

PROMOTION DES INFRASTRUCTURES
Visite virtuelle du site, plaquette interactive, réseaux sociaux.

II.D. ACTIONS DE PROMOTION ET COMMUNICATION

ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJETS

Ecriture du story-telling, organisation générale, budgétisation, communication, régie des prestataires.
Objectifs : un taux de satisfaction client optimal, fidélisation, parrainage.

CREER ET RE-INVENTER

Création d'un salon professionnel YONNE BUSINESS SOLUTIONS en partenariat avec la CCI et la Maison de l'Entreprise.
Objectif : Donner des leviers d'amélioration de la productivité grâce à l'IA, le No-Code, le management et la RSE. (325 professionnels)

2 nouveaux rendez-vous festif : la Sans Valentin et Flash Pâques
Objectif : proposer des soirées divertissantes animées par un DJ pour un public d'actifs 30 et plus. (1615 personnes)

Offre séminaire All-Inclusive et tarifs de location attractifs pour les nouveaux espaces JP Bosquet.
Objectif : faire découvrir Auxerrexpo comme un lieu idéal pour mener un séminaire.

Création de guides pratiques pour les professionnels
Objectif : améliorer la compétence et le ROI de nos clients.

II.D. ACTIONS DE PROMOTION ET COMMUNICATION

AUXERREXPO : Une image positive et une notoriété grandissante

AVIS GOOGLE
sur 1149 avis

4/5

38 000 recherches en 2025
220 000 interactions

AVIS FACEBOOK
15 700 followers +12% en 1 an

4,2/5

7 millions d'impression en 2025
200 000 interactions

50% des visiteurs viennent de l'auxerrois

91% des visiteurs viennent de l'Yonne

90% des visiteurs souhaitent revenir

4,4/5

4,2/5 Pour la propreté

4,4/5

98% Des organisateurs d'événements nous recommandent

II.E. PERSPECTIVES

Evolution

La livraison des nouveaux espaces fin janvier 2025 a permis d'augmenter les capacités de location malgré un retard de livraison.

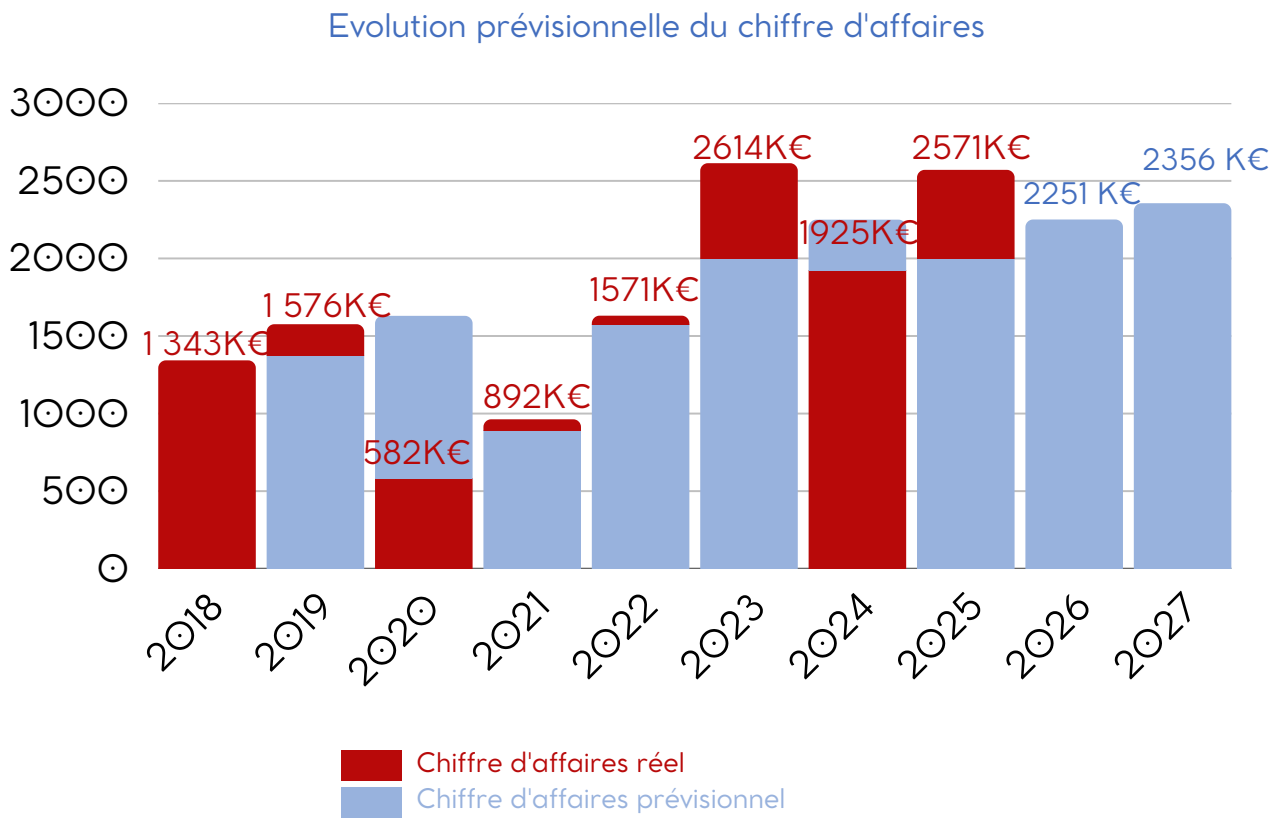

2026

L'année 2026 s'annonce difficile nottament sur le secteur du MICE (événements professionnels). Plusieurs facteurs sont énoncés :

- Politique gouvernementale instable (vote du budget tardif, changement gouvernemental) provoquant une incertitude auprès des entreprises et collectivités
- Géopolitique internationale (conflits internationaux, marchés financiers....)

II.F PROGRAMMATION 2026
(NON DÉFINITIVE)

66 Evénements déjà programmés

2 M€ Chiffre d'affaires estimé

10 Salons grand public

23 Evénements professionnels

18 concerts spectacles

8 Evénements de loisirs

Janvier

Sortez-moi de là - Pièce de théâtre
Repas des Ainés x2
CryptoXR - Salon pro
Voeux du président DEP 89 - Réunion Professionnelle
Dîner de Gala AJA - Repas caritiatif
Réunion CD 89 - Réunion Professionnelle
Salon de l'Etudiant et de l'Apprentissage - Salon grand public

Février

Soirée de Gala des adhérents 110B - Evènement professionnel public
Galentine's day - Salon grand public
Réunion CFDT - Réunion professionnelle
Epulae - Repas festif
Air Parc - Loisirs enfants

Mars

Salon du tatouage - Salon grand public
Bigard - Spectacle
C'est décidé, je deviens une connasse - Pièce de théâtre
Et si nous parlions tourisme - Salon Professionnel
Réunion de campagne C. Marault - Réunion publique
Goldmen - Concert
Salon Vinifrance - Salon grand public
Wally Dia - Spectacle
Celtic Legends - Spectacle
Vide greniers
Salon du Véhicule d'occasion - Salon grand public
Salon du Camping-car - Salon grand public
Séminaire Pôle judiciaire justice jeunesse - Séminaire

II.F. PROGRAMMATION 2026
(NON DÉFINITIVE)

Avril

Flash Pâques - Evénement de loisirs
Réunion AGCO - Réunion Professionnelle
AIR PARC - Evénement de loisirs
DJAL - Spectacle
Faites l'amour pas de gosses - Pièce de théâtre
Réunion CD 89 - Réunion Professionnelle
Salon de l'Etudiant et de l'Apprentissage - Salon grand public

Mai

Foire d'Auxerre- Foire
Réunion Addictologie - Réunion Professionnelle
Nuit de Folie - Evénement de loisirs
Evidanse Répétitions

Juin

Université des Notaires - Congrès
Apec Tour - Réunion professionnelle
Evidanse - Spectacle
Trophées des Entreprises - Réunion Professionnelle
Journées des Agents - Réunion Professionnelle
Caisse d'Epargne - Assemblée générale
Réunion Centre France - réunion professionnelle
Thomas Angelvy - Spectacle

Septembre

Salon des Seniors - Salon grand public
Réunion publique
Election Miss petite Univers

Octobre

L'Arnaqueuse - Pièce de théâtre
Hard Bass - Evénement de loisirs
4 voix pour Céline - Concert
Salon de L'Habitat - Salon grand public
CITE 89 - Evénement de loisirs
Air Parc - réunion professionnelle

Novembre

CER France - Assemblée générale
CFDT - Séminaire
Salon du Mariage - Salon grand public
Julien Clerc - Concert
Nuit de Folie - Evénement de loisirs
Horizon Bourgogne - Salon grand public
Les Parents Viennent de mars, les enfant du Mac Do - Pièce de théâtre
Rémy Comptines - Spectacle

Décembre

110 Bourgogne - Assemblée générale
Yonne Business Solutions - Salon professionel
Star 80 - Concert
José Cruz - Spectacle
Casse Noisette - Spectacle

II.G. PRINCIPAUX CONTRATS DE PRESTATIONS 2025

Une attention particulière est donnée au choix des prestataires.
Nous favorisons le critère de proximité offrant une plus grande flexibilité et permettant une économie circulaire plus vertueuse.

PART DES FOURNISSEURS LOCAUX EN NOMBRE

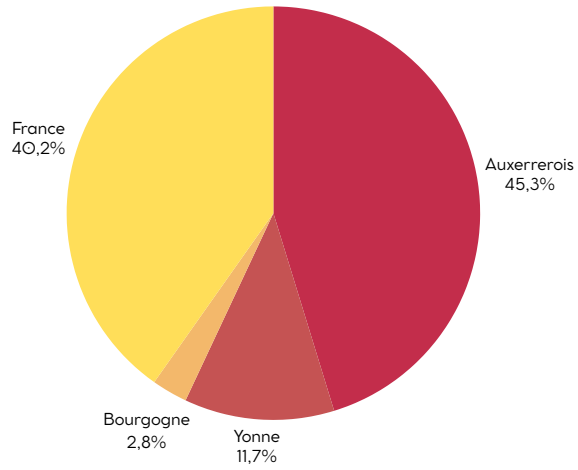

PART DES FOURNISSEURS LOCAUX EN CA

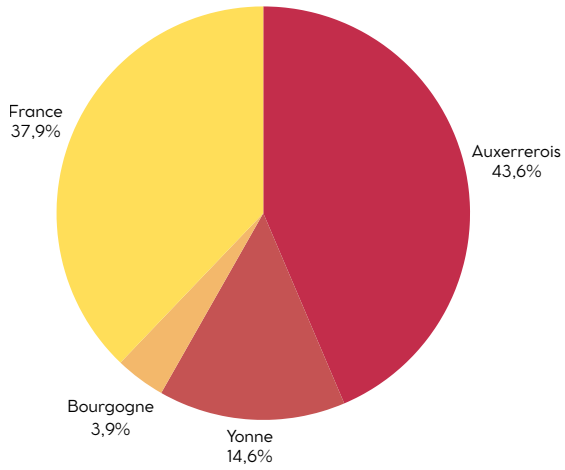

POUR ALLER PLUS LOIN : ANNEXE 5

II.G. PRINCIPAUX CONTRATS DE PRESTATIONS 2025

PRESTATAIRE	MONTANT HT	
AVEO	281 011 €	Son et Lumières
Auxerrois Tourisme	225 941 €	Refacturation billetterie congrès ADN Tourisme
LE MITIGANA	179 679 €	Traiteur
EDF	172 836 €	Electricté-gaz
Tout un Evénement	83 094 €	Aménagement de stand
ARGOS PROTEC	72 109 €	Sécurité
Bourgogne Morvan Traiteur	65 461 €	Traiteur
Quillin Traiteur	56 671 €	Traiteur
Société de Spectacle et d'événements	50 006 €	Prodcuteur
Ville d'Auxerre	45 311 €	
CP Quad Loisirs	41 629 €	Aménagement Air Parc
CRIT INTERIM	40 460 €	Intérim

POUR ALLER PLUS LOIN : ANNEXE 5

III.
PARTIE FINANCIÈRE

III. A / COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

EVENEMENTIEL CFPE - A FIN 12/2025

Montants en K€	Réel 2025	Révisé 2025	Réel 2024	Ecart Réel vs Révisé	%
EVÉNEMENTS ACCUEILLIS					
CA	1 811	1 267	904	543	42,9%
Charges	-1 143	-687	-585	-456	66,3%
Marge contributive	**668**	**580**	**318**	**88**	**15,1%**
EVÉNEMENTS ORGANISÉS					
CA	758	1 002	1 024	-243	-24,3%
Charges	-477	-543	-578	66	-12,2%
Marge contributive	**281**	**458**	**446**	**-177**	**-38,6%**

	Réel 2025	Révisé 2025	Réel 2024	Ecart Réel vs Révisé	%
EVÉNEMENTS ACCUEILLIS	1 811	1 267	904	543	42,9%
EVÉNEMENTS ORGANISÉS	758	1 002	1 024	-243	-24,3%
STRUCTURE	1	0	1		
TOTAL CA	**2 569**	**2 268**	**1 929**	**301**	**13,3%**
EVÉNEMENTS ACCUEILLIS	668	580	318	88	15,1%
EVÉNEMENTS ORGANISÉS	281	458	446	-177	-38,6%
TOTAL MARGE CONTRIBUTIVE	**950**	**1 038**	**766**	**-88**	**-8,5%**
Charges	-764	-707	-619	-57	8,1%
Masse salariale	-607	-588	-609	-19	3,3%
Autre charges et produits	282	285	261	-3	-1,1%
TOTAL STRUCTURE	**-1 089**	**-1 009**	**-967**	**-80**	**7,9%**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-139**	**29**	**-201**	**-168**	**-582,4%**
RESULTAT FINANCIER	-2	6	6	-7	-132,4%
PARTICIPATION ET IS	-1	0	-3	-1	
RESULTAT NET	**-142**	**34**	**-199**	**-177**	**-512,6%**

POUR ALLER PLUS LOIN : ANNEXE 2 et 3

III. B / BILAN FINANCIER PAR MANIFESTATION

Un budget spécifique est établi pour chaque événement (voir détail en annexe 4)
Plusieurs tendances ressortent selon la typologie d'événement, mettant en évidence la perte de rentabilité sur les évenements culturels et de loisirs.

TYPE D'EVENEMENT	CA TOTAL	MARGE TOTALE	RESULTAT TOTAL (apres déduction masse salariale et charges de structure)
Réunion Conférence Séminaire	492 556 €	188 929 €	**14 520€**
Salon Professionnel	88 749 €	43 999 €	**20 116€**
Congrès	640 943 €	195 240 €	**35 193 €**
Concerts	65 635 €	3 549 €	**-21 894€**
Spectacles / Théâtre	245 046 €	65 958 €	**-9 194€**
Evénements de loisirs	391 644 €	125 046€	**-48 363€**
Salon Grand public	495 823 €	262 339 €	**60 576 €**
Autres	149 053€	64 992 €	**14 359 €**

POUR ALLER PLUS LOIN : ANNEXE 4

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

AUXERREXPO

CONTACTS

Responsable du site : Sebastien FUENTES / 03 86 42 06 01 / sebastien.fuentes@centrefrance.com

Standard : 03 86 42 06 00 / auxerrexpo@centrefrance.com

ADRESSE

Auxerrexpo - Centre France Parc Expo
1, rue des plaines de l'Yonne BP 342 89006 Auxerre Cedex

NOUS SUIVRE

auxerrexpo.com

billet.auxerrexpo.com

auxerrexpo

Auxerrexpo - Centre France Parc Expo

auxerrexpo.89

auxerrexpo

auxerrexpo
ACTIVATEUR D'ÉMOTIONS

parcexpo

Compte rendu d'activité de concession 2025

AUXERRE

L’énergie est notre avenir, économisons-la !

01. L'essentiel de votre concession 7

Les chiffres clefs de votre concession 8
Vos interlocuteurs territoriaux 10
Votre contrat de concession 11
Les spécificités de votre contrat 12

02. La transition écologique 17

Le gaz vert 18
La mobilité durable 24
La sobriété énergétique 26
Le bilan carbone 29

03. L'activité au quotidien 33

Les clients et leurs usages 34
Les services et les prestations 41
L'activité de comptage 45
L'écoute client 48
La chaine d'intervention 56
La sécurité du réseau 61

04. Le patrimoine de votre concession 73

Vos ouvrages 74
Les chantiers 79
Les investissements 83
La valorisation de votre patrimoine 89

05. Le compte d'exploitation 93

Le tarif de distribution - ATRD 94
La synthèse du compte d'exploitation 99
Les recettes 104
Les charges 106
L'équilibre financier 115

06. GRDF & Vous 121

La distribution du gaz, une mission de service public 122
Une organisation à votre service 125
La responsabilité sociétale de l'entreprise 129
Le Portail Collectivités 133

« Consommer la bonne énergie au bon endroit, consommer moins avec des solutions performantes, consommer mieux avec des gaz verts produits localement, c'est la garantie d'une empreinte carbone allégée pour votre collectivité. »

L'édito

Mesdames et Messieurs, chères autorités concédantes,

Le compte-rendu annuel de votre concession est pour moi l'occasion de vous remercier à nouveau pour la confiance que vous nous accordez. En 2025, ce sont 300 renouvellements de contrats de concession qui ont été signés, preuve de cette confiance et de la pertinence du modèle finalisé en 2022 avec les fédérations d'élus. Ainsi, plus de la moitié des clients gaz bénéficient de ce modèle de contrat, témoignant du souhait des collectivités de piloter au mieux le service public de distribution de gaz.

Ce réseau performant vous appartient et, depuis toujours, nous avons à cœur de le gérer en toute sécurité. Les 470 millions d'euros d'investissements en 2025 en sont une illustration concrète. Les dommages aux ouvrages sont aussi en baisse constante grâce aux efforts de tous. Ce réseau est aussi un atout majeur pour sa résilience aux phénomènes climatiques, pour sa complémentarité avec les autres réseaux, qui a permis à tout le système énergétique français de passer les derniers pics hivernaux, et pour son rôle dans la dynamique des gaz verts.

Ces gaz verts sont au cœur des enjeux de la transition écologique. Avec le biométhane, dont la capacité atteint déjà près de 16 TWh, avec les autres gaz renouvelables et bas-carbone sur lesquels nous pourrons bientôt compter, notre ambition de 20% de gaz verts en 2030 et 100% en 2050 reste intacte. La publication récente de la PPE3 confirme la place incontournable et grandissante de ces gaz verts dans le mix énergétique, avec l'objectif de 44 TWh injectés en 2030. Avec les capacités existantes et les 18 TWh de projets en étude inscrits, le registre des capacités présente d'ores et déjà un volume à hauteur de 34 TWh par an, ce qui confirme que nos ambitions sont réalistes et compatibles avec les objectifs de la PPE3 et l'exigence d'un mix équilibré.

Car la transition énergétique ne se décrète pas : nous la construisons ensemble, avec nos compétences respectives et avec une vision spécifique pour chaque territoire. Dans un contexte international incertain, les gaz renouvelables représentent une opportunité stratégique pour les territoires en termes de développement économique local, de soutien à la filière agricole, de souveraineté énergétique et de décarbonation. Dans cette perspective, GRDF a bâti un projet d'entreprise audacieux, salué par l'ADEME en 2025. À travers celui-ci, GRDF s'engage notamment à vous accompagner dans la réduction de vos émissions de gaz à effet de serre.

Consommer la bonne énergie au bon endroit, consommer moins avec des solutions performantes, consommer mieux avec des gaz verts produits localement, c'est la garantie d'une empreinte carbone allégée pour votre collectivité.

Dans cette dynamique, vous pouvez compter sur la pleine mobilisation de toutes les équipes de GRDF à vos côtés !

Encore une fois, merci pour votre confiance et je vous souhaite une bonne lecture.

Laurence Poirier-Dietz
Directrice générale

01.
L’essentiel de votre concession

1.1 Les chiffres clefs de votre concession 8
1.2 Vos interlocuteurs territoriaux 10
1.3 Votre contrat de concession 11
1.4 Les spécificités de votre contrat 12

1.1 Les chiffres clefs de votre concession

Clientèle

11 701
Nombre de clients

21
Nombre de premières mises en service clients

229 GWh
Quantités de gaz acheminées

96,2%
Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)

32
Nombre de réclamations

94,3%
Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Contrat

2044
Année d'échéance du contrat

20
Durée du contrat

01/05/2024
Date d'entrée en vigueur du contrat

Économie

35 k€
Redevance R1

1 271 k€
Investissements réalisés sur la concession

4 548 k€
Recettes acheminement et hors acheminement

Maintenance et sécurité

104 %
Taux d'atteinte de l'objectif de surveillance du réseau

113 %
Taux de visites réalisées sur les postes de détente réseau

100 %
Taux de visites réalisées sur les robinets

107 %
Taux de visites réalisées sur les branchements collectifs

152
Nombre d'interventions de sécurité gaz

173
Nombre d'incidents

Patrimoine

175 km
Longueur totale des conduites

10 987
Nombre de compteurs domestiques actifs

26 m
Longueur de réseau développé

1.2 Vos interlocuteurs territoriaux

BERENICE LEVASSEUR

Conseillère aux Collectivités Territoriales de l?Yonne

06 76 64 45 04
berenice.levasseur@grdf.fr

ERIC PASSETTI

Directeur Territorial Régional Bourgogne Franche-Comté

06 60 67 35 39
03 80 54 26 41
eric.passetti@grdf.fr

1.3 Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.

Date d'entrée en vigueur de votre contrat : 01/05/2024

Durée d'application de votre contrat : 20 ans

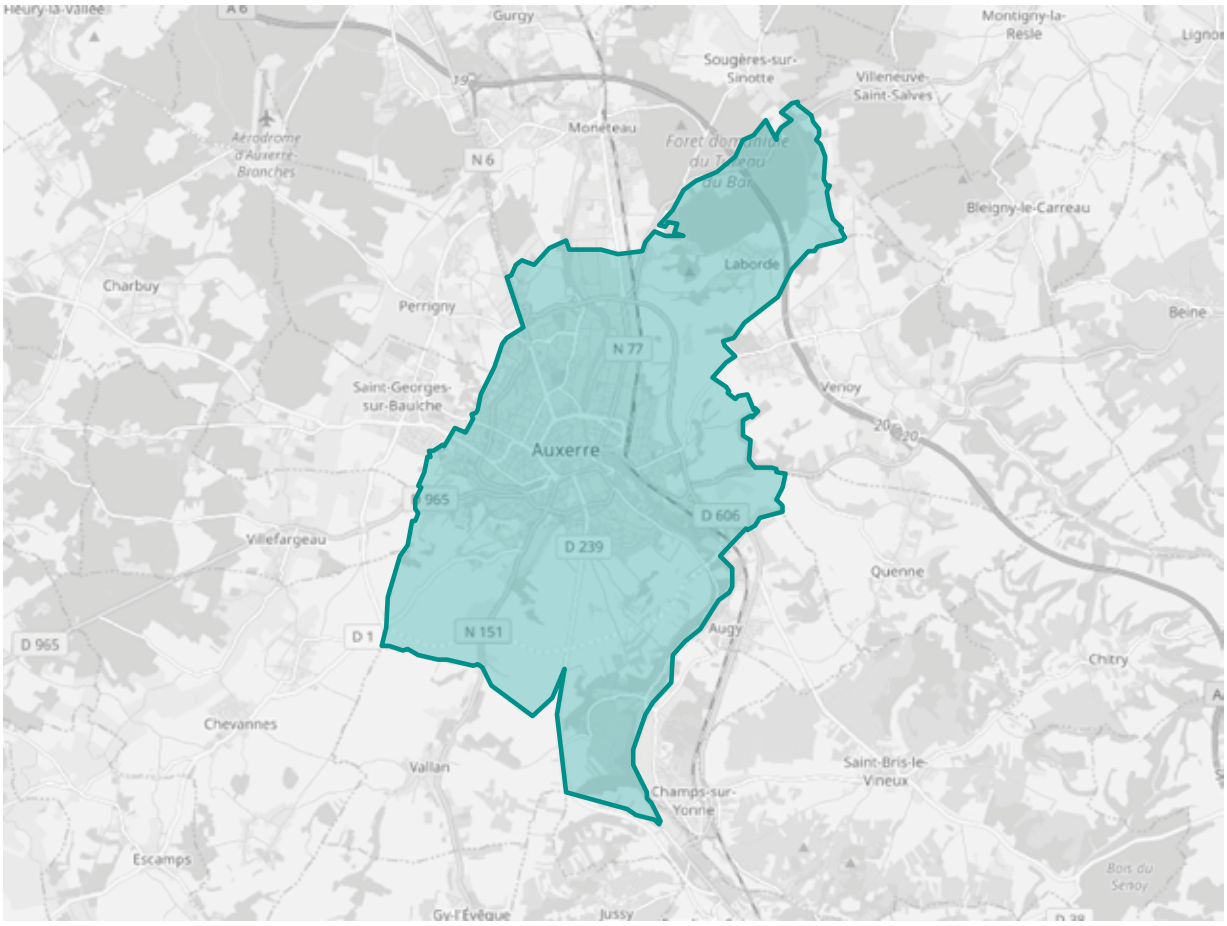

Pour accéder aux informations détaillées du CRAC

Vous pouvez compléter votre lecture et votre analyse du CRAC en utilisant la « Plateforme de Données Concession » (PDC), qui vous donne accès directement à toutes les données détaillées présentées dans le CRAC. Elle est accessible sur le site GRDF.fr via le « Portail Collectivités ».

1.4 Les spécificités de votre contrat

Pour un nouveau cadre incitatif local

La volonté des représentants des collectivités d'instaurer un cadre incitatif local efficace a conduit à la mise en place de nouveaux indicateurs de performance dans le modèle de contrat de concession 2022.

Ces indicateurs sont complémentaires à ceux déjà suivis par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) dans le cadre de la régulation incitative de l'ATRD. Ils sont définis à la maille de chaque contrat de concession et assortis de pénalités financières en cas de non atteinte des objectifs fixés dans le contrat.

Le modèle de contrat retient ainsi trois thématiques : la qualité des données patrimoniales, la disponibilité du service par la mesure des temps de coupure et la qualité de service rendu aux clients.

Ces indicateurs et les mesures incitatives associées constituent un nouvel outil d'incitation à la performance du concessionnaire pour garantir la qualité du service rendu aux usagers de la concession.

Le principe de la révision quinquennale de ces indicateurs a été retenu dans le modèle de contrat.

Indicateurs de performance

	2025	Valeurs seuils de votre contrat de concession
Taux de cohérence entre bases comptable et technique sur les canalisations du stock	97,15%	97,00%
Taux de cohérence entre bases comptable et technique sur les ouvrages collectifs	97,62%	99,50%
Temps de coupure moyen par client (option A, en min)	1,89	Seuil 1 : 30 min / Seuil 2 : 60 min
Temps de coupure moyen par client coupé (option B, en h)	3	Seuil 1 : 6 h / Seuil 2 : 24 h
Taux de satisfaction des clients	98,85%	Seuil 1 : 90% / Seuil 2 : 85%
Taux de respect des délais catalogue	94,35%	Seuil 1 : 90% / Seuil 2 : 85%

Le Radar Sécurité

Conformément au nouveau modèle de cahier des charges, l'autorité concédante et le concessionnaire mettent en place un système de suivi de la qualité du service rendu conformément aux articles D. 2224-50 et D.2224-51 du code général des collectivités territoriales.

Les indicateurs du radar sécurité constituent des paramètres, le plus souvent chiffrés, permettant de suivre et d'évaluer la qualité du service public. Regroupés par grandes familles et critères de synthèse, ils sont destinés à :

- suivre l'activité du Concessionnaire par la collecte des données les plus caractéristiques de la Concession
- améliorer en continu la performance et la qualité des services rendus par le Concessionnaire, et en particulier la sécurité du Réseau.

Sous réserve de dispositions complémentaires dans l'arrêté mentionné à l'article D.2224-51 du code général des collectivités territoriales, les indicateurs retenus sont détaillés dans la grille en annexe 4 de votre contrat de concession. Cette grille constitue la liste des indicateurs de suivi d'activité et de qualité de service et de sécurité que le Concessionnaire s'engage à transmettre pour chaque année civile à l'Autorité Concédante dans le CRAC.

Liste des indicateurs :

- Maintenance
  - Surveillance réseau : Taux de linéaire réseau visité conformément à la réglementation.
  - Maintenance PDR : Taux de postes de détente réseau (PDR) visités conformément à la réglementation.
  - Maintenance ROB : Taux de robinets (ROB) visités conformément à la réglementation.
- Sécurité
  - Délais d'IS : Taux d'intervention de sécurité (IS) en moins de 60 minutes. Cet indicateur est le seul à être à la maille départementale.
  - Volume d'IS : Correspond à 1 moins le ratio entre le nombre d'interventions de sécurité (IS) et le nombre de clients.
  - Travaux tiers : Correspond à 1 moins le ratio entre le nombre de dommages (DO) avec fuite sur les ouvrages en concession enterrés et le nombre de déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT).

Afin d'estimer comment se situe la concession pour chacun des indicateurs, un tableau récapitulatif présente les résultats du contrat ainsi que ceux du premier et du neuvième décile des contrats de concession de GRDF.

Un décile est défini comme les neuf valeurs qui divisent un jeu de données, triées selon une relation d'ordre, en dix parts égales. Chaque partie représente ainsi 1/10ème de l'échantillon.

Dans le cas du radar de sécurité, pour chacun des six indicateurs, l'échantillon est la liste des valeurs des contrats pour lesquels l'indicateur est mesurable, ordonnées par résultat croissant.

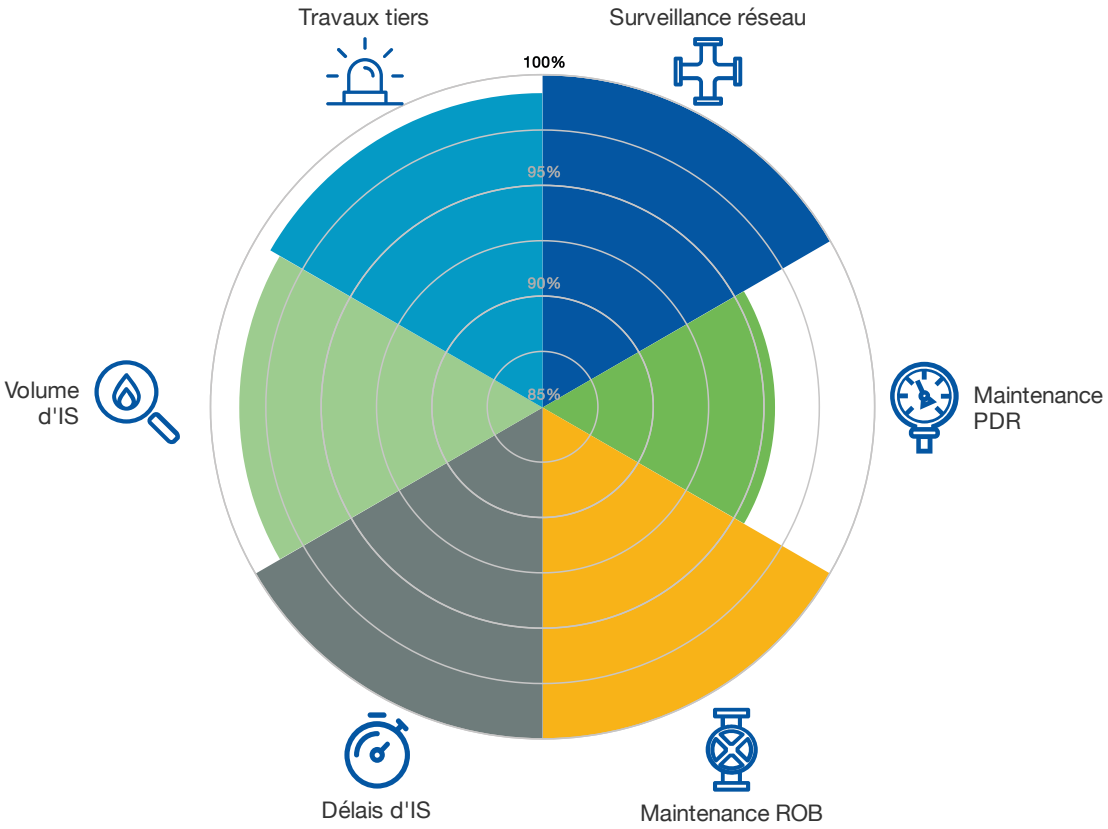

	Surveillance réseau	Maintenance PDR	Maintenance ROB	Délai d'IS	Volume d'IS	Travaux tiers
Votre concession	100,0%	95,5%	100,0%	100,0%	98,7%	99,2%
1er décile	100,0%	98,6%	100,0%	97,9%	97,4%	99,6%
9ème décile	100,0%	100,0%	100,0%	99,9%	99,3%	100,0%

La gouvernance des investissements : le programme pluriannuel

Conformément au nouveau modèle de cahier des charges, le dispositif de gouvernance des investissements sur le réseau repose sur la concertation entre le concessionnaire et l'autorité concédante et le bilan du précédent contrat de concession. Il se décline comme suit :

- Un Schéma Directeur d'Investissements (SDI) correspondant à une vision de long terme des évolutions prévisionnelles du réseau (cf. contrat de concession en vigueur).
- Des Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI) correspondant à une déclinaison à moyen terme du Schéma Directeur des Investissements.
- Des Programmes Annuels d'investissements (PA) en déclinaison de chacun des programmes pluriannuels.

Prévisions Pluriannuelles des Investissements sur 3 ans

	2026	2027	2028
Total	**590 k€**	**460 k€**	**460 k€**
Raccordements et transition écologique	190 k€	60 k€	60 k€
dont raccordement de nouveaux clients	190 k€	60 k€	60 k€
Modification d'ouvrages à la demande de tiers	20 k€	20 k€	20 k€
Adaptation et modernisation des ouvrages	350 k€	350 k€	350 k€
dont modernisation des ouvrages	350 k€	350 k€	350 k€
Comptage et postes de livraison (yc compteurs communicants)	30 k€	30 k€	30 k€
dont programmes spécifiques	260 k€	260 k€	260 k€

A noter, les montants d'investissements sont prévisionnels et donnés à titre indicatif, ils ne sauraient engager le concessionnaire.

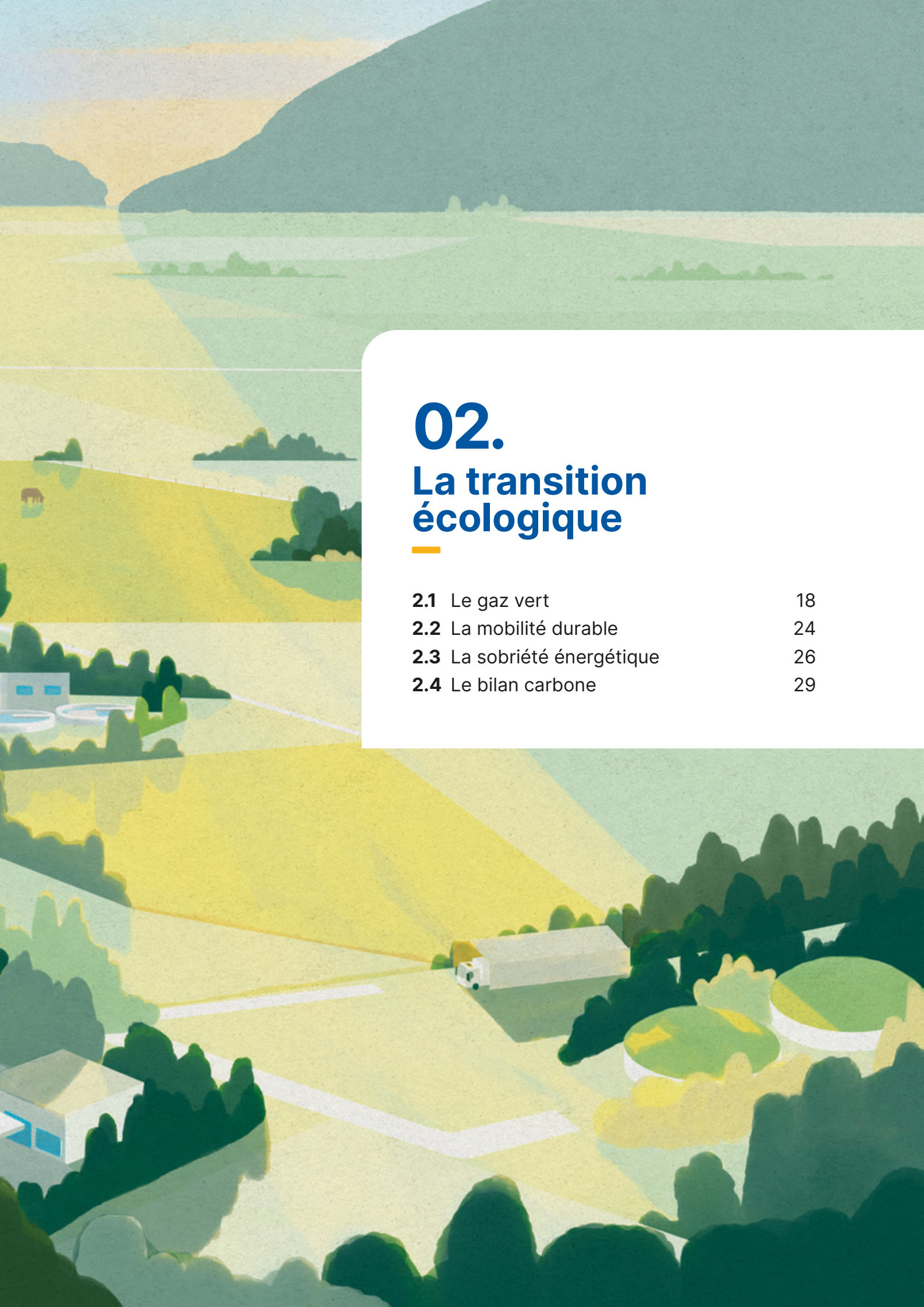

02.
La transition écologique

2.1 Le gaz vert 18
2.2 La mobilité durable 24
2.3 La sobriété énergétique 26
2.4 Le bilan carbone 29

2.1 Le gaz vert

Le gaz vert

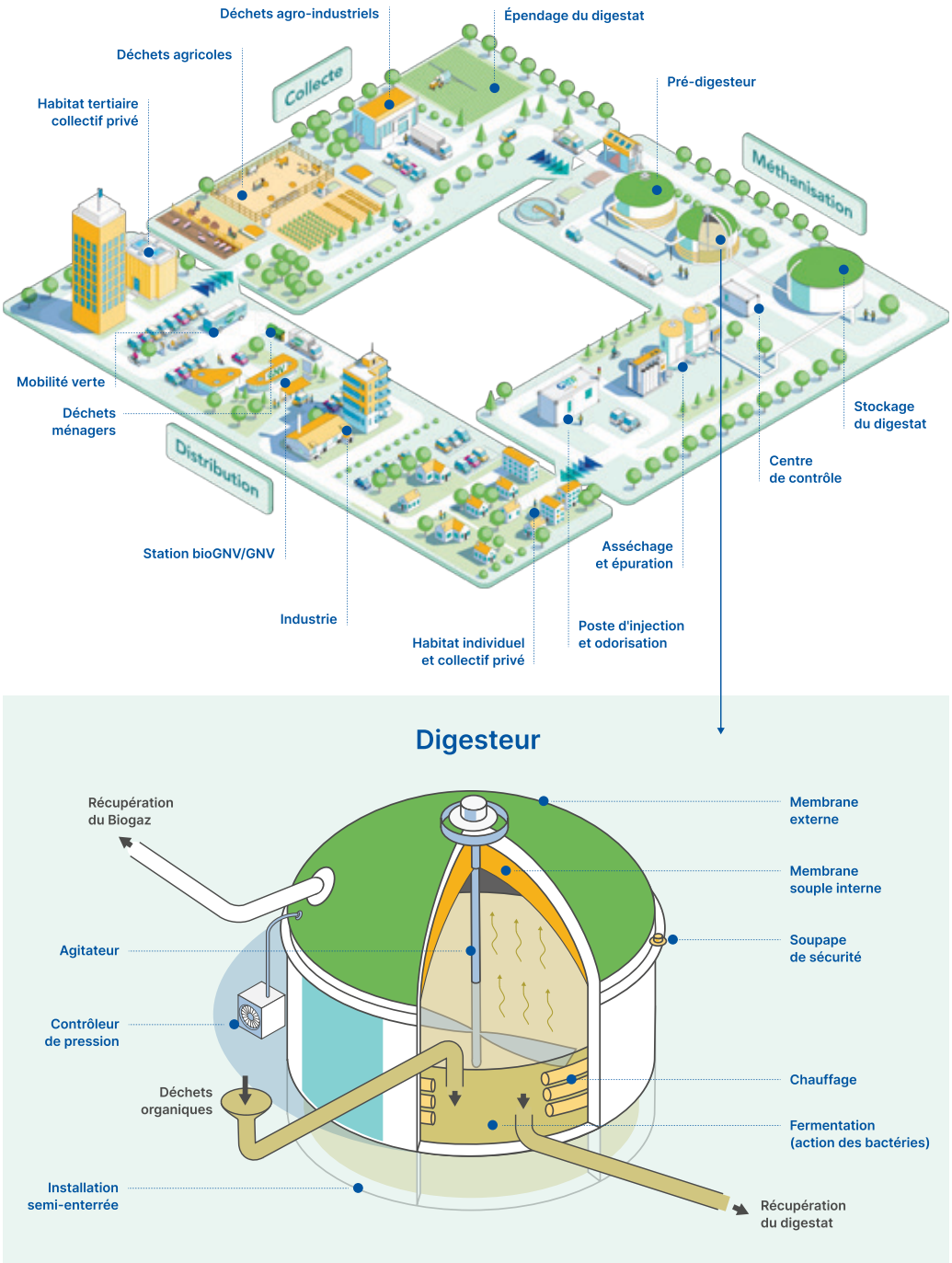

Le biogaz est un gaz 100% renouvelable produit localement et issu de la fermentation anaérobie (méthanisation) de résidus agricoles, d'effluents d'élevage et de déchets des territoires. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux et couvrir les besoins des clients en chauffage, cuisson, eau chaude sanitaire, carburant et usage industriel. On l'appelle alors biométhane.

Utilisé comme carburant (BioGNV), il offre une solution économique et écologique pour le transport de marchandises et de personnes.

Nombre de sites d'injection avec capacité d'injection et quantité injectée annuelle

Année	Maille de restitution	Nombre de sites	Capacité d'injection	Quantité injectée
2025	Département 89 (Yonne)	4	748 Nm3/h	63 GWh

En 2025, la dynamique nationale d'injection de biométhane continue sa croissance avec 72 sites mis en injection dans l'année (dont 64 sur le réseau GRDF) contre 78 en 2024. 800 sites injectent désormais dans les réseaux gaz des opérateurs de réseau en France (dont 674 sur le réseau GRDF) soit une capacité raccordée de 15,5 TWh/an au total. Le volume de biométhane injecté en 2025 est de 13,2 TWh, soit l'équivalent de la production de près de trois réacteurs nucléaires sur une année pleine, ou la consommation en gaz de plus de 3,3 millions de logements neufs, tout cela confirmant le dépassement des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2 (PPE2) et la capacité du réseau gazier à faire transiter et acheminer un gaz vert produit localement.

Le nombre de mises en service prévues en 2026 est estimé à 118 soit une hausse importante, le tout renforcé par la ré-indexation du tarif d'achat en 2023 et la publication du décret sur les Certificats de Production de Biogaz (CPB) en juillet 2024, dont les obligations débutent dès 2026.

Les nouveaux projets identifiés en France et enregistrés au registre des capacités représentent un complément de capacité installée de près de 18 TWh/an, soit près de 800 projets inscrits, confirmant un potentiel encore important.

Les principaux types de sites d'injection de biométhane sont :

- Agricole : sites portés par un ou plusieurs exploitants agricoles méthanisant des matières agricoles issues de leurs exploitations et éventuellement des déchets du territoire,
- Industriel territorial / déchets urbains : sites méthanisant les déchets du territoire et/ou la fraction organique des ordures ménagères et/ou des biodéchets, et éventuellement des matières issues d'exploitations agricoles, équestres ou zoos,
- Stations d'épuration (STEP) : sites méthanisant les boues de stations d'épuration urbaines et industrielles,
- Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) : décharges sur lesquelles le biogaz naturellement produit par les déchets est capté pour être transformé en biométhane.

Le biométhane permet d'atteindre les objectifs fixés par la loi Énergie Climat en augmentant la part d'énergie renouvelable dans les consommations d'énergie, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en accroissant la proportion de carburant d'origine renouvelable dans les transports.

Le biométhane dispose de plusieurs atouts écologiques :

- Il émet 10 fois moins de gaz à effet de serre que le gaz naturel. Selon la base carbone de l'Ademe, le bilan GES du biométhane est de 42g CO_2 eql/kWhPCI.
- Sa production permet de traiter et de valoriser les déchets du territoire (agricoles, ménagers, industriels, agroalimentaires...),
- Sa production génère du digestat, un engrais organique naturel qui peut être épandu sur les terres agricoles et remplacer les engrais minéraux d'origine fossile,
- Sa production est un débouché pour les cultures intermédiaires plantées pour protéger les terres agricoles et améliorer le stockage du carbone dans le sol.

GRDF contribue au développement d'une économie circulaire pour les territoires car la méthanisation s'inscrit pleinement dans cette logique : elle permet à la fois de traiter et réduire le volume de déchets organiques, de produire une énergie locale et renouvelable et de créer une dynamique économique territoriale.

Le système énergétique du biométhane s'organise en boucles courtes et locales, propres à une économie circulaire :

- Le biométhane favorise le développement d'une agriculture durable et pérenne économiquement,
- La filière crée des emplois non délocalisables directs : entre 3 et 4 emplois directs par site,
- Elle générait déjà plus de 8 000 emplois directs et indirects en 2025, comme le précise l'étude d'impact de la filière sur l'emploi en France. Elle pourrait créer jusqu'à 53 000 emplois d'ici 2030.
- La notoriété de la méthanisation est grandissante, mais reste encore insuffisamment connue du grand public, des associations locales environnementales et de certains élus locaux. Le développement d'un projet de méthanisation, le plus souvent en milieu agricole peut susciter des questions, voire des craintes : impacts sonores et olfactifs, risques environnementaux, perte de valeur du patrimoine immobilier... C'est pourquoi, l'information

et le dialogue avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, habitants, associations...) sont primordiaux, notamment pour rapprocher la perception de la réalité. La concertation constitue cet espace de dialogue. Une information et un dialogue ouvert, empreint d'écoute et de transparence, contribuent à créer un climat de confiance avec l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Le biométhane

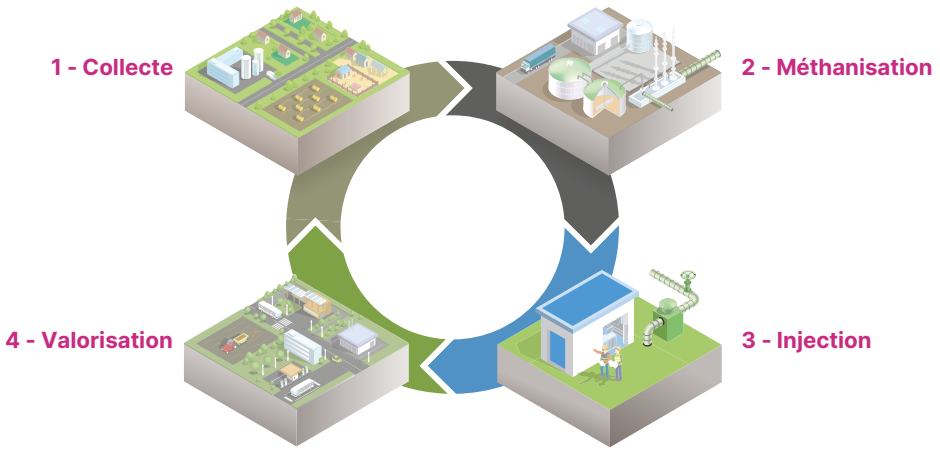

1 - Collecte
Les déchets sont collectés et transportés sur le site de méthanisation.

2 - Méthanisation
Les déchets sont triés, préparés et introduits dans le méthaniseur.
Ils sont mélangés et chauffés.
Les bactéries les transforment en biogaz et digestat.

3 - Injection
Le biogaz est épuré et devient du biométhane.
Dans le poste d'injection, GRDF odorise et contrôle la qualité du biométhane.
Sa pression est ensuite régulée avant injection dans le réseau de distribution de gaz naturel.

4 - Valorisation
Le digestat, engrais naturel, peut être épandu sur les terres agricoles.
Le biométhane est injecté dans le réseau pour une utilisation similaire à celle du gaz naturel : chauffage, eau chaude sanitaire, cuisson, électricité, carburant...

Depuis le 1er janvier 2024, l'obligation du tri à la source des biodéchets en vue de leur valorisation est élargie à tous (citoyens, acteurs économiques, collectivités...). Leur mobilisation en méthanisation peut permettre de produire de 3 à 9 TWh/an de biométhane au bénéfice du verdissement du réseau de gaz et plusieurs millions de tonnes de digestats, engrais naturels substituts aux engrais de synthèse. Opportunité plutôt qu'obligation, l'appui à la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets pour leur valorisation en méthanisation constitue un levier de poids pour la filière méthanisation et l'autonomie des territoires en les inscrivant au cœur des logiques d'économie circulaire.

Le droit à l'injection de biométhane a été créé dans le cadre de la loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » (dite « loi EGAlim ») et encadré par un décret puis une délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Cette loi permet le raccordement de producteurs de biométhane qu'ils soient situés aussi bien dans la zone de gaz concédée ou en dehors. À fin 2025, les investissements dans une soixantaine de rebours et plus de 2 000 km de maillages ont été validés par la CRE pour permettre la multiplication de points d'injection. À l'horizon 2028, les schémas de zonage validés par la CRE envisagent environ 650 millions d'euros de renforcement.

Le 6 juillet 2024, un décret et un arrêté relatifs à l'obligation de restitution des Certificats de Production de Biogaz (CPB) ont été publiés au Journal Officiel. Cette publication marque une étape décisive pour la filière biométhane en France. Créé en août 2021 par la loi Climat et Résilience, le mécanisme des CPB a pour objectif de stimuler la production

de biométhane et de contribuer à la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France sans recourir aux finances publiques. À compter du 1er janvier 2026, les fournisseurs de gaz naturel devront restituer des CPB en proportion des volumes de gaz livrés aux secteurs résidentiel et tertiaire. L'obligation est fixée à 0,41 % des consommations en 2026, 1,82% en 2027 et 4,15% en 2028, soit environ 6,5 TWh de CPB à cette dernière échéance. En cas de manquement à cette obligation, les fournisseurs se verront infliger une pénalité de 100€/MWh de CPB manquant. Ce mécanisme constitue le relai de développement du biométhane attendu par la filière depuis plusieurs années et devrait représenter environ 50% des volumes acheminés dans les réseaux à l'horizon 2030.

Afin d'être au rendez-vous du développement des gaz verts et d'atteindre l'objectif de 60 TWh à horizon 2030, GRDF a lancé un projet « x5 », incarnant l'ambition de l'entreprise, et mobilise ainsi l'ensemble de ses équipes. Ce projet s'est structuré autour de 20 actions prioritaires visant à impulser des changements en profondeur pour l'évolution du réseau gaz, le développement des gaz verts, l'animation de la filière, l'efficacité opérationnelle ou la satisfaction des producteurs de biométhane.

En 2025, GRDF a poursuivi son engagement pour le développement du biométhane, en poursuivant son action sur la recherche et le développement (R&D), l'accompagnement des producteurs et la valorisation des biodéchets. Les efforts de R&D se concentrent sur la réduction des coûts d'injection du gaz vert, la maximisation des capacités d'injection du biométhane dans les réseaux, et la flexibilité des quantités injectées depuis les unités de méthanisation.

Le réseau de distribution de gaz se prépare à accueillir l'hydrogène

L'hydrogène renouvelable ou bas-carbone est un vecteur énergétique qui présente de multiples atouts : il peut être produit à partir de nombreuses sources d'énergies primaires renouvelables (EnR) ou bas-carbone, ainsi que stocké et transporté sur de grandes distances grâce notamment à des réseaux de distribution.

En complément du biométhane, il pourrait apporter de la flexibilité au système énergétique français et augmenter l'intégration des EnR.

La plupart des grands pays industrialisés investissent massivement dans le développement de l'hydrogène, qui apparait comme une solution complémentaire au biométhane et à l'électricité pour décarboner certains secteurs industriels, la mobilité lourde, voire certaines typologies de bâtiments.

La France a publié en 2020 sa stratégie nationale hydrogène et a annoncé des subventions à hauteur de 10 milliards d'euros sur 10 ans, avec l'ambition d'être un leader dans le domaine, notamment sur la production d'hydrogène vert par électrolyse. Cette stratégie est en cours de révision et devrait mettre plus en valeur le besoin de développement d'infrastructures, ainsi que l'intérêt d'une part d'importation d'hydrogène bas carbone pour couvrir l'ensemble des besoins projetés.

La conviction de GRDF est que les réseaux de distribution seront un accélérateur du développement de l'hydrogène, offrant une solution sûre, compétitive, à faible impact environnemental et sans nuisance pour acheminer l'hydrogène vers les clients plus diffus, au sein des écosystèmes territoriaux. Les premiers résultats de R&D et le benchmark international montrent la très forte compatibilité des matériaux utilisés aujourd'hui pour la distribution

du gaz avec l'hydrogène, ouvrant ainsi des perspectives pour des réseaux neufs ou de la conversion à moindre coût.

GRDF se prépare d'ores et déjà à accueillir ce nouveau gaz, en réponse aux attentes des collectivités et des clients désireux d'inclure la brique hydrogène à leur feuille de route de décarbonation. Pour cela, un plan d'action ambitieux est mis en place visant à lever les derniers verrous techniques, réglementaires et économiques et à préparer des expérimentations sur le terrain à partir de 2026.

L'hydrogène viendra progressivement compléter la palette des gaz verts pour un mix 100% décarboné. Vu d'aujourd'hui, le potentiel de production d'hydrogène est de 100 TWh à cette échéance.

Selon France Hydrogène, la filière représente à date plus de 5 800 emplois en France et a un potentiel de 100 000 emplois directs et indirects à l'horizon 2030.

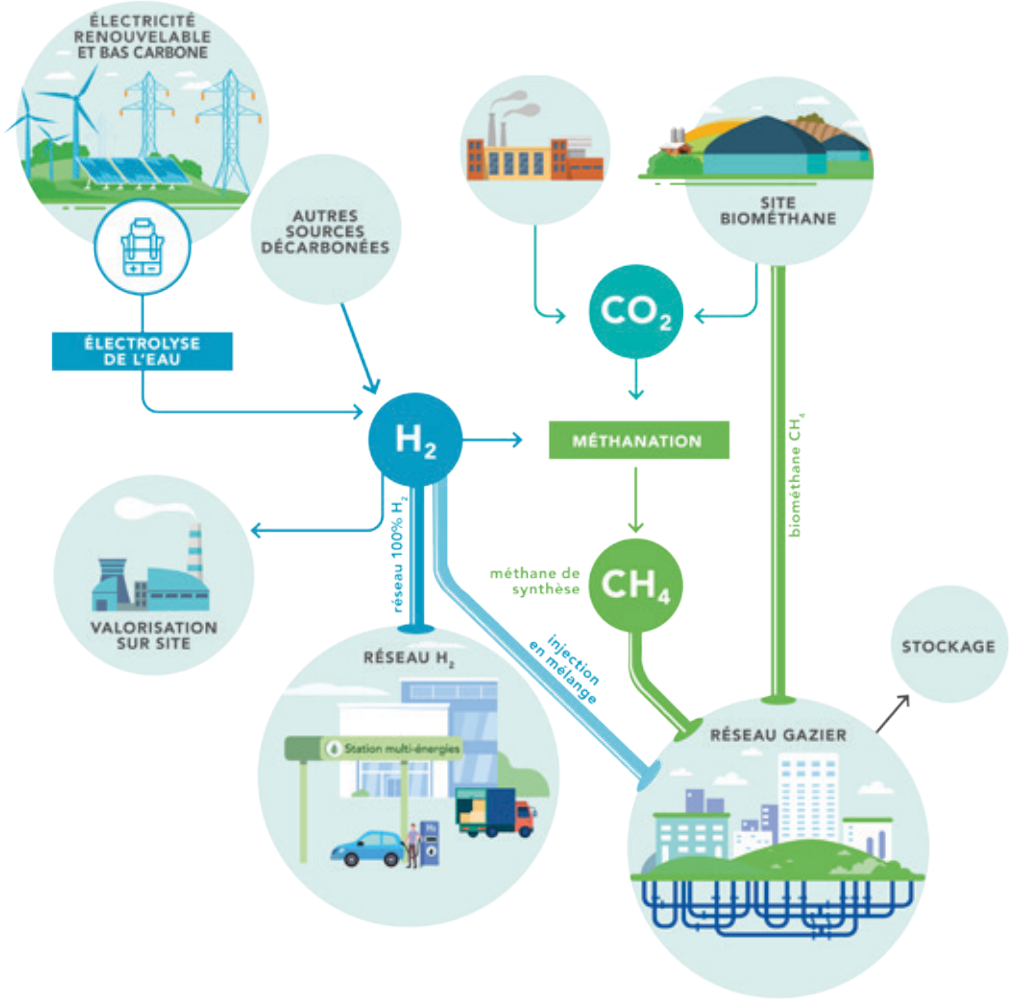

2.2 La mobilité durable

Le BioGNV/GNV, un carburant qui préserve santé et environnement

La qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique sont des enjeux majeurs qui nécessitent l'engagement de l'ensemble des acteurs. Le secteur des transports reste un fort contributeur avec près d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre en France et des émissions importantes de polluants locaux tels que particules et oxydes d'azote, notamment dans les centres-villes.

Les collectivités sont des acteurs incontournables en tant que gestionnaires de flottes de véhicules et en tant que prescripteurs via les documents de planification énergétique. Elles ont les leviers pour développer des transports plus propres sur leurs territoires.

Pour répondre aux enjeux de mobilité plus propre, il existe un carburant alternatif aux carburants traditionnels, le Gaz Naturel Véhicule (GNV), qui dispose d'atouts écologiques et économiques. Le GNV, c'est l'usage du gaz comme carburant. Ce carburant existe également dans une version 100% renouvelable, le BioGNV, produit à partir de déchets fermentescibles. Le BioGNV est un biocarburant dit de deuxième génération qui ne vient pas en concurrence avec les cultures alimentaires.

Le GNV et le BioGNV contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air, en réduisant drastiquement les NOx et les particules fines par rapport au diesel. À ce titre, les véhicules gaz peuvent bénéficier de la vignette Crit'Air 1, quelle que soit la génération du véhicule. Sans odeur et peu bruyant, le GNV libère l'espace public de ses irritants et contribue à une ville plus apaisée. Rouler au BioGNV permet de réduire les émissions de CO_2 de 80%. Le CO_2 libéré à l'échappement est équivalent au CO_2 absorbé par les végétaux méthanisés. Par ailleurs, une récente étude de l'Institut Français du Pétrole et des Énergies Nouvelles (IFPEN) montre qu'en analyse du cycle de vie, c'est-à-dire en intégrant la fabrication et la destruction du véhicule, les véhicules BioGNV présentent un bilan carbone proche des véhicules électriques.

Rouler au BioGNV, c'est aussi promouvoir la filière biométhane, génératrice d'emplois non délocalisables, et contribuer à l'indépendance énergétique du territoire.

Fin 2025, plus de 42 500 véhicules circulent en France, et ce chiffre ne cesse de croître sur le segment des véhicules lourds que sont les camions, bus, cars, bennes à ordures ménagères et véhicules spéciaux. Depuis 3 ans, 50% des bus ont été immatriculés au BioGNV/GNV.

En 20 ans, le marché de l'autobus se développe en offrant à la technologie BioGNV un retour d'expérience hors du commun parmi les alternatives au diesel. Le marché du camion offre quant à lui la plus forte dynamique de ces dernières années. Cette dynamique est tirée par la construction de nouvelles stations :

- publiques, portées par le secteur du transport routier de marchandises,
- privées, portées par les secteurs du transport de voyageurs et du traitement des déchets.

À ce jour, 377 stations publiques et 410 stations privées maillent le territoire en France.

Les constructeurs ont investi dans des moteurs plus puissants (500CV) et performants avec des autonomies (entre 300 et 1000 km) plus importantes répondant maintenant à tous les marchés : les travaux publics pour des chantiers plus propres dans les villes, le transport scolaire ou interurbain, le transport urbain et le transport de marchandises longues distances.

Dans le cadre du contrat de service public conclu avec l'État, GRDF s'est engagé à accompagner les collectivités dans leur projet de conversion au BioGNV/GNV de leur flotte de véhicules en fournissant l'expertise nécessaire pour mener à bien l'ensemble de leurs projets. Ainsi, de la simple information au dimensionnement de la station, GRDF accompagne les collectivités à chaque étape du projet de conversion de leur flotte :

- optimisation de l'emplacement des stations,
- études de potentiel de conversion de flotte,
- conseils techniques, réglementaires, fiscaux et sur les politiques énergétiques locales,
- création d'outils d'aide à la décision,
- informations sur les aides financières,
- mise en relation avec les acteurs de la filière.

Dans le secteur des transports, toutes les solutions de décarbonation doivent être exploitées. Solution opérationnelle et compétitive, le BioGNV permet d'accélérer la décarbonation de la mobilité, en particulier la mobilité lourde, sans investissement conséquent sur les infrastructures d'énergie. Il ressort de la dernière étude motorisation de la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) que le différentiel de coût de possession entre un véhicule thermique au GNV ou diesel Euro VI par rapport à un bus électrique à charge lente reste très significatif (+23% sur une durée d'exploitation de 15 ans entre un bus Euro VI et un bus électrique). C'est pourquoi la solution BioGNV est d'ores et déjà plébiscitée par les collectivités, qui ont investi dans ces boucles vertueuses leur permettant de valoriser une production locale de biométhane pour mettre en œuvre une solution de mobilité durable sur leur territoire.

Pour définir votre stratégie de mobilité, vous pouvez consulter le lien suivant sur le site de GRDF : Votre stratégie de mobilité avec le BioGNV

Sur votre région administrative, il y a 11 stations GNV raccordées au réseau GRDF, correspondant à une consommation de 50 GWh.

2.3 La sobriété énergétique

Croiser les données, un enjeu majeur de la transition écologique

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement, d'investissement ou d'accompagnement des porteurs de projets, les collectivités et les autorités concédantes jouent un rôle clef dans la concrétisation de la transition énergétique : développement des énergies renouvelables, transformation des pratiques de mobilité en faveur de la qualité de l'air, maîtrise de la demande en énergie, détection de la précarité énergétique.

Les « données énergies » (par exemple : consommation de gaz, production de gaz vert, positionnement du réseau de distribution de gaz), croisées avec les autres données du territoire, constituent une base essentielle pour identifier les enjeux locaux et cibler les leviers d'actions correspondants.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et la loi pour une république numérique ont apporté des évolutions majeures pour la mise à disposition des données de consommation et de production d'énergie aux personnes publiques.

Les données gaz mises à disposition des collectivités

GRDF s'inscrit dans ce cadre réglementaire et favorise l'utilisation des données de consommation de gaz et de production de gaz renouvelable en proposant des canaux d'accès adaptés aux différents acteurs concernés.

En savoir plus

Des données ouvertes, accessibles à tous et régulièrement enrichies sont disponibles sur opendata.grdf.fr. On y trouve, par exemple, la consommation journalière de gaz en France, les consommations annuelles de gaz agrégées à différentes mailles géographiques (IRIS, EPCI, département, région), les installations de biométhane raccordées au réseau de GRDF, leurs capacités d'injection et leurs quantités annuelles injectées. Le format de ces données mises à disposition est précisé par la réglementation. Il a évolué en début 2020 afin de mieux préciser le secteur d'activité lié à la consommation d'énergie, et s'applique rétroactivement à partir de l'année 2018. Des informations supplémentaires (notamment la consommation sur le réseau de transport et sur la consommation d'électricité) sont aussi mises à disposition en accès libre par d'autres acteurs tels que : le ministère de la Transition écologique, la plateforme ODRE et l'agence ORE. Ces acteurs réunissent l'ensemble des gestionnaires de réseaux de distribution et de transport de gaz et d'électricité. Via le Portail Collectivités (Plateforme de Données Concessions), les autorités concédantes trouvent leurs données de consommation par secteur et par tarif.

Pour les collectivités qui en font la demande, GRDF met à disposition les données annuelles de consommation à une maille plus fine, dite « maille adresse ». Ces don-

nées sont utilisées par exemple dans le cadre d'études telles que la rénovation, l'éradication du fioul ou la lutte contre la précarité énergétique.

Trois leviers pour accélérer la décarbonation : efficacité énergétique, sobriété énergétique et gaz verts

Les collectivités ont aussi des besoins spécifiques liés à la gestion de leurs bâtiments (suivi des consommations d'énergie, sobriété, efficacité énergétique...). Pour y répondre, des données individuelles de consommation de gaz (pour chaque compteur) sont mises à disposition des consommateurs titulaires ou des tiers autorisés (sous la condition préalable d'avoir recueilli le consentement du client titulaire conformément aux exigences légales). Les collectivités peuvent ainsi suivre gratuitement la consommation journalière ou mensuelle de gaz de leurs bâtiments depuis l'espace GRDF accessible via le Portail Collectivités ou depuis d'autres outils dédiés. Ces outils évoluent constamment pour s'adapter aux besoins des Collectivités (accès multi-utilisateurs, déclarations de PCE en masse).

En savoir plus

Sobriété énergétique

GRDF met à disposition des collectivités son expertise dans la maîtrise de l'énergie de leurs bâtiments publics, notamment par des travaux autour de la sobriété énergétique :

- L'analyse des économies d'énergie réalisables dans les écoles, par exemple via une réduction de la température de réglage des chaufferies pendant les fins de semaine et les vacances scolaires,
- L'optimisation des chaufferies des bâtiments publics,
- L'accompagnement à la sobriété des usagers des bâtiments au travers de différents concours Cubes (ACTEE Cube Villes, mais aussi Cubes Écoles et Cubes S pour les collèges et lycées), portés par l'IFPEB, ACTEE/FNCCR et le CEREMA.

Efficacité énergétique

Une réduction significative des consommations est possible grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique (par exemple dans le cadre de travaux de rénovation plus larges). Ainsi, si on se concentre exclusivement sur les installations, le passage à une chaudière à Très Haute Performance Énergétique (THPE) permet un gain immédiat de 20 à 30% en consommation et émissions de CO_2.

Par ailleurs, une autre installation affiche des performances extrêmement intéressantes. Il s'agit de la Pompe à Chaleur hybride air eau (PAC hybride) qui combine une pompe à chaleur électrique et une chaudière gaz THPE. Elle s'adapte aux températures extérieures et aux pointes de consommation électrique, garantissant un chauffage efficace même par grand froid. La PAC Hybride est éligible à plusieurs aides financières et son coût d'installation est contenu (en raison du dimensionnement optimisé de la PAC Electrique). Par rapport à une chaudière gaz d'ancienne génération, la PAC hybride permet des gains de consommation d'énergie finale de 60-70%

avec une réduction des émissions de CO_2 de 70 à 85%. Enfin, la PAC hybride contribue à la flexibilité du réseau électrique, assurant un équilibre énergétique optimal.

Gaz verts

La dynamique des gaz verts, très peu émetteurs de gaz à effet de serre, est également un levier de décarbonation des usages crucial qui complète et renforce les deux précédents. La production de gaz vert en France fin 2025 est proche de la capacité de trois réacteurs nucléaires (la capacité installée des 800 sites de méthanisation en injection est supérieure à 15 TWh/an). Dès 2030, 20% du gaz consommé en France pourrait être renouvelable ; en 2050, la France a le potentiel pour couvrir 100% de sa demande de gaz grâce aux gaz verts.

Les travaux autour de l'accompagnement du développement des gaz verts (dont le tri des biodéchets) et de la possibilité de les consommer localement (voir le Guide de l'ADEME sur les usages des gaz renouvelables) sont par ailleurs complétés par d'autres actions autour de la décarbonation des bâtiments, non seulement par la sensibilisation à la sobriété et l'efficacité énergétique mais aussi par la consommation de gaz vert. GRDF a notamment accompagné en 2025 plusieurs collectivités dans le verdissement de leur consommation d'énergie via le mécanisme (introduit fin 2024 dans la réglementation) de préemption des garanties d'origine issues des sites de production de biométhane installés sur leur territoire. Cela s'inscrit dans une logique d'économie circulaire allant de la production à l'usage d'énergies renouvelables.

GRDF s'inscrit dans son rôle de catalyseur des acteurs locaux pour promouvoir des démarches vertueuses de sobriété ainsi que des solutions pragmatiques et efficaces pour décarboner les territoires, au plus près des attentes des collectivités.

Ces deux volets (accompagnement de la production de gaz verts et de décarbonation des usages) participent pleinement au nouveau Projet d'Entreprise de GRDF (Mission décarbonation).

2.4 Le bilan carbone

Bilan carbone 2023

48 Mt eqCO_2

Usage du gaz distribué
98,6%
47,3 Mt eqCO_2

Hors usage du gaz
1,4%
0,7 Mt eqCO_2

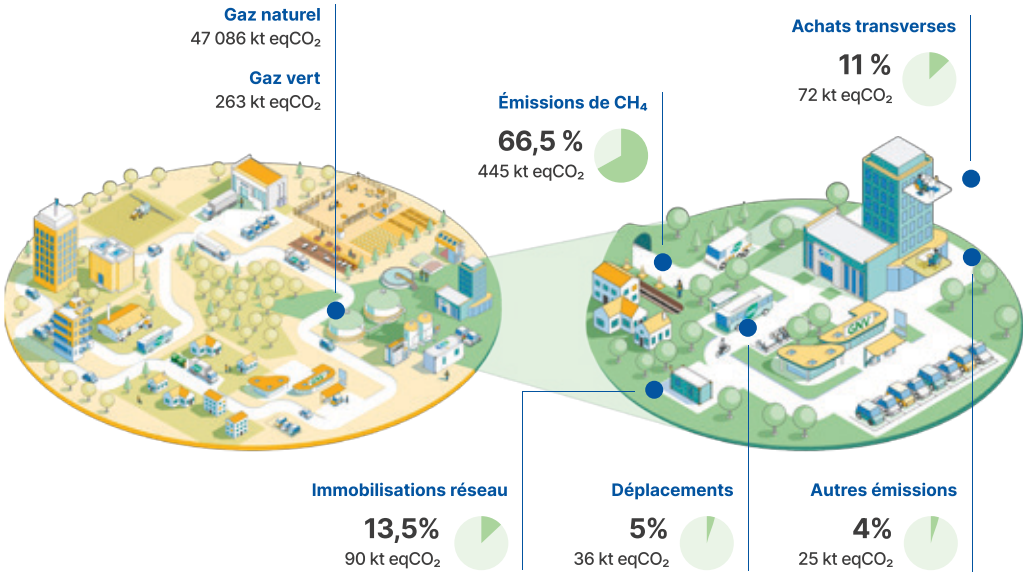

Objectifs 2030

x5
Production de gaz verts

-50%
Réduction du Bilan Carbone des activités de GRDF

L'efficacité énergétique du réseau

La sécurité du réseau et l'efficacité énergétique sont étroitement liées. Elles constituent deux priorités essentielles tant pour GRDF que pour les autorités concédantes.

Le taux d'efficacité du réseau entre les enlèvements transport et le comptage des compteurs est de 99,160%, l'écart est dû aux émissions de méthane et aux fraudes.

Les émissions de méthane sur les ouvrages concédés ont principalement pour origine les incidents et les dommages aux ouvrages causés par des tiers lors de réalisation de travaux à proximité d'un réseau de gaz.

GRDF suit l'évolution des émissions de méthane du réseau de distribution au niveau national. Représentant 63% du bilan carbone de GRDF (hors poste usage du gaz distribué lié à la consommation de gaz de nos clients), réduire les émissions de méthane est une de nos priorités d'action.

En 2025 celles-ci ont baissé de 42,9% par rapport à 2009, année de référence pour notre trajectoire de décarbonation, en ligne avec la trajectoire de réduction et les engagements de GRDF au niveau national et international en matière de réduction de ses émissions. Ces très bons résultats montrent que le plan d'action volontaire de GRDF et des pouvoirs publics produit ses effets, s'appuyant en particulier sur la conception des réseaux, la modernisation de la cartographie et la sensibilisation des entreprises de terrassement.

Par ailleurs, GRDF est membre depuis 2020 de l'« Oil & Gas Methane Partnership 2.0 » (OGMP 2.0), initiative engagée par le « Programme des Nations unies pour l'environnement » (PNUE) et la Commission européenne pour mobiliser les entreprises du secteur gazier et pétrolier dans la réduction de leurs émissions de méthane. Ce programme précise la stratégie pour atteindre les meilleurs niveaux de quantification et de suivi des émissions de méthane. En 2025, GRDF a obtenu le « Gold Standard » pour la cinquième année consécutive.

Enfin, réduire l'empreinte carbone du réseau de gaz ne passe pas uniquement par de nouveaux équipements ou des technologies complexes. Cela peut aussi reposer sur un levier plus discret, mais particulièrement efficace : la baisse de la pression d'exploitation du réseau. Cette méthode, déjà employée pour optimiser les injections de gaz vert, va progressivement s'étendre au service de la décarbonation.

Un réseau de distribution de gaz résilient face aux dérèglements climatiques

GRDF, en tant qu'opérateur d'infrastructures investi d'une mission de service public, porte une responsabilité particulière quant à sa gestion des risques climatiques afin de garantir la continuité de son activité et d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Les impacts potentiels de sept aléas climatiques ont été analysés : les inondations, le retrait-gonflement des argiles, les fortes chaleurs, les tempêtes et vents violents, les feux de forêts, l'érosion côtière et les mouvements de terrain.

Les résultats des analyses intégrant des perspectives d'intensification des aléas à horizon 2050, sont positifs : le réseau de distribution de gaz exploité par GRDF démontre une grande résilience face aux aléas climatiques notamment du fait de son caractère majoritairement souterrain.

Les caractéristiques d'exploitation et les choix opérationnels réalisés (souterrain, pression d'exploitation…) concourent à prémunir le réseau du risque d'inondation. Même si les inondations seront plus fréquentes et intenses, leurs impacts resteront ponctuels et localisés.

Les infrastructures exploitées par GRDF présentent également un risque faible face aux autres aléas climatiques étudiés, en particulier les vents violents, les feux de forêts et

l'érosion côtière. L'aléa de mouvements de terrain – qui présente une très faible occurrence – est peu documenté mais GRDF maintient une veille active sur la production de données nationales afin de mieux localiser ce risque et suivre son évolution à l'horizon 2050.

Enfin, GRDF met en œuvre des dispositifs visant à protéger la santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses prestataires face aux aléas climatiques, notamment face aux épisodes de fortes chaleurs et se prépare pour d'autres aléas tels que les vents violents et les inondations.

Pour en savoir plus sur la résilience du réseau face aux dérèglements climatiques consultez notre site justdecarb.grdf.fr.

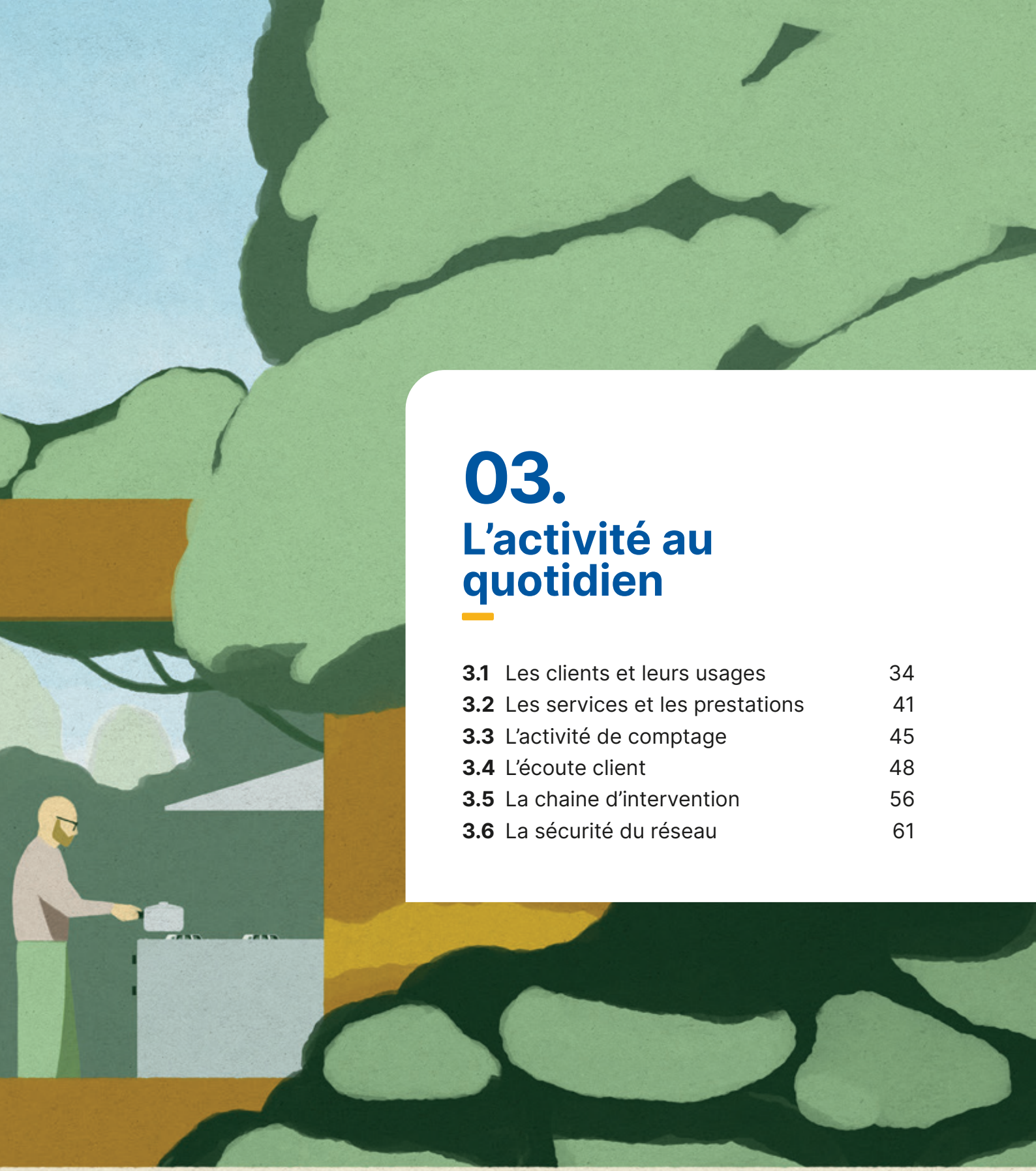

03.
L'activité au quotidien

3.1 Les clients et leurs usages 34
3.2 Les services et les prestations 41
3.3 L'activité de comptage 45
3.4 L'écoute client 48
3.5 La chaine d'intervention 56
3.6 La sécurité du réseau 61

3.1 Les clients et leurs usages

Les clients et les consommations sur votre concession

GRDF achemine le gaz pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte et complémentaire de la vente de gaz réalisée par le fournisseur d'énergie.

À la suite d'une année 2020 marquée par une baisse sensible des consommations des professionnels due à la crise sanitaire, le niveau des consommations en 2021 était revenu à un niveau similaire aux années précédant la crise COVID. La consommation de gaz en France s'oriente de nouveau à la baisse depuis 2022.

En savoir plus

Le nombre de clients correspond au dénombrement des clients ayant un contrat de fourniture actif et ayant consommé dans l'année. Cette méthode de calcul permet d'avoir une cohérence avec les quantités de gaz consommées sur l'année.

Les quantités de gaz livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques et relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour, pour les clients avec l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois, pour les clients équipés d'un compteur communicant avec l'option tarifaire T1 ou T2, ainsi que les clients avec l'option tarifaire T3,
- chaque semestre, pour les clients non télérelevés avec l'option tarifaire T1 ou T2.

Lorsque GRDF ne peut obtenir le relevé périodique télérelevé, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index transmis par le client (index « auto-relevé ») ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index autorelevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

À noter également que pour les clients avec options tarifaires T1, T2 et T3 équipés d'un compteur communicant, un relevé d'index quotidien permet la mise à disposition du client de sa consommation journalière, à titre informatif.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre.

Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

Les données de consommation sont désormais organisées en secteurs d'activités conformément aux dispositions du décret n°2020-196 et de l'arrêté du 6 mars 2020 :

- les secteurs d'activités « tertiaire », « industrie » et « agricole » des clients professionnels (quel que soit le tarif d'acheminement) sont déterminés et répartis selon leur code NAF (sauf 68.32A). Pour les tarifs d'acheminement T3, T4 et TP cette attribution est plus détaillée car réalisée selon le deuxième niveau de la nomenclature NAF (88 secteurs).
- le secteur d'activité « résidentiel » correspond aux clients particuliers ayant des tarifs T1 ou T2, ou les Points de Livraison (PDL) dont le code NAF est 68.32A.
- enfin, un traitement spécifique est fait sur les PDL T3, T4 et TP sans code NAF pour permettre une affectation à un secteur d'activité, sinon ils sont rattachés à « non affecté ».

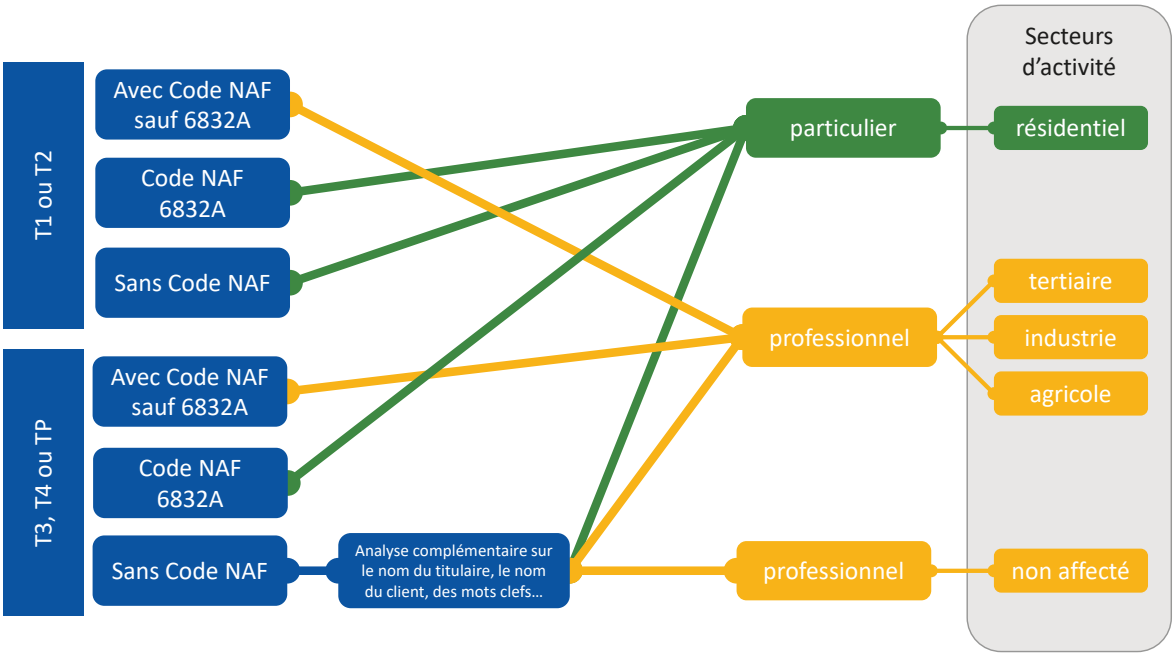

Les clients et la consommation par secteur d'activité

Le nombre de clients sur votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par secteur d'activité.

Répartition du nombre de clients par secteur d'activité en 2025

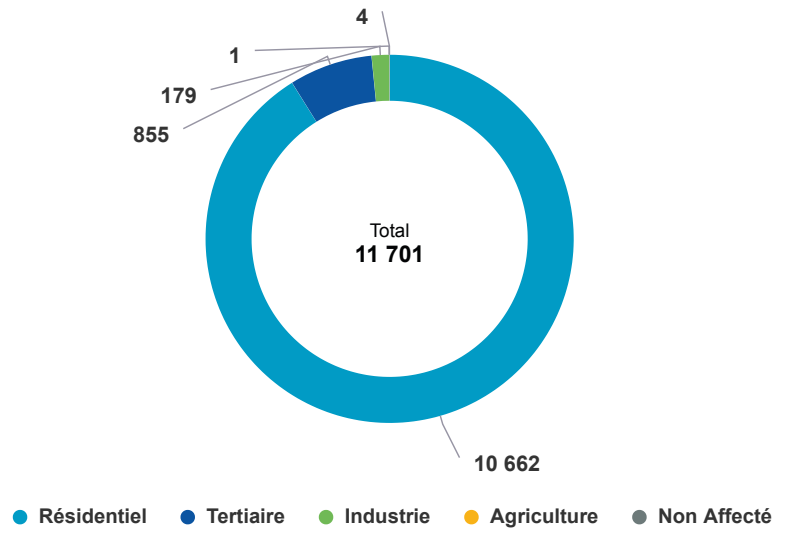

Évolution du nombre de clients par secteur d'activité

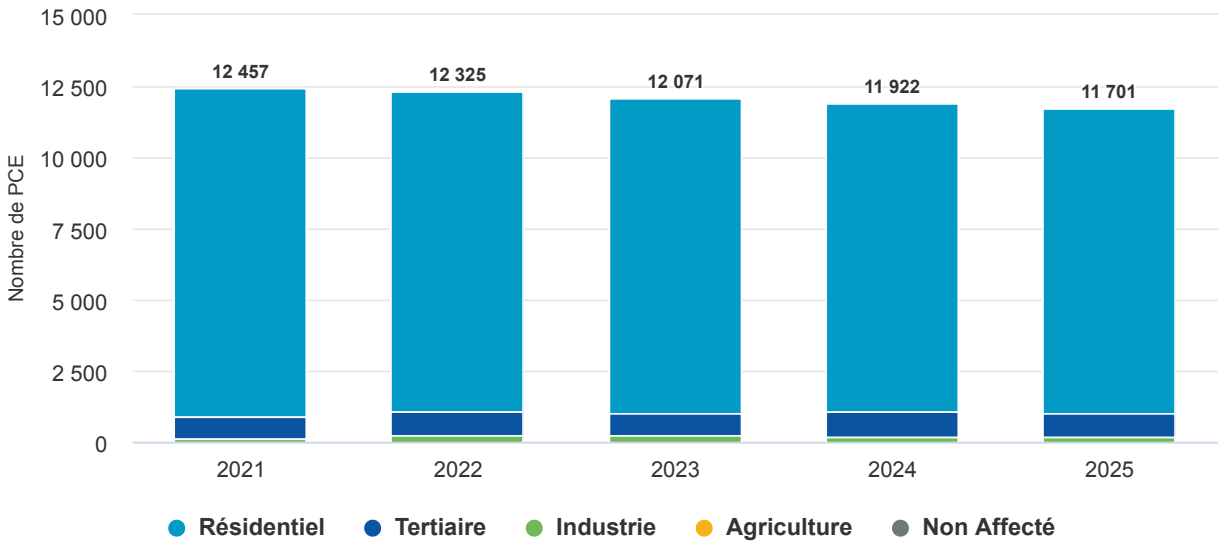

Répartition des quantités acheminées par secteur d'activité en 2025

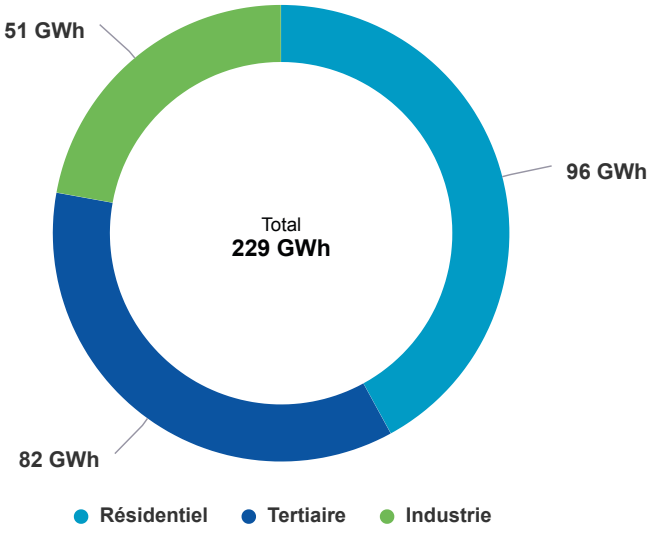

Évolution des quantités acheminées par secteur d'activité

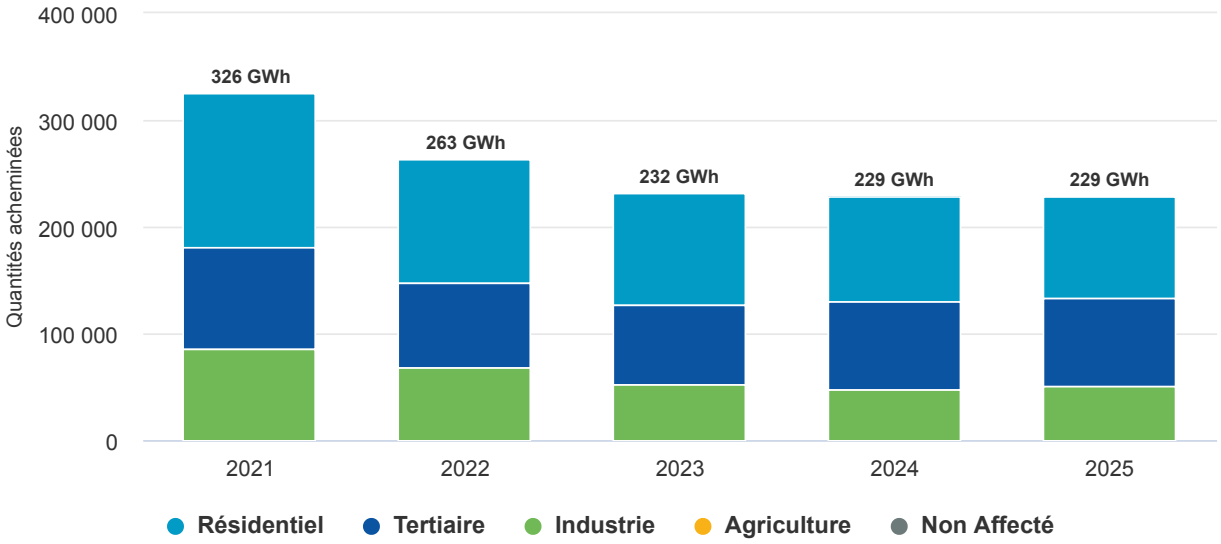

Les clients et les consommations par tarif d'acheminement

Le nombre de clients sur votre concession et les quantités de gaz acheminées vous sont présentés ici par tarif.

Répartition du nombre de clients par tarif en 2025

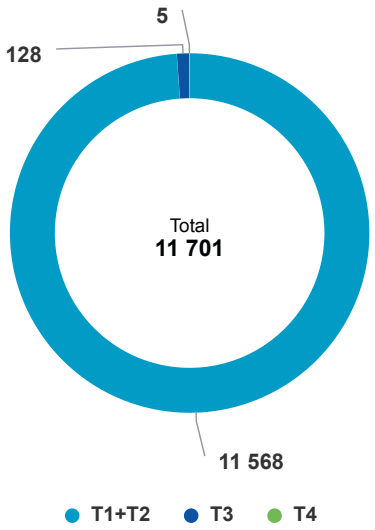

Évolution du nombre de clients par tarif

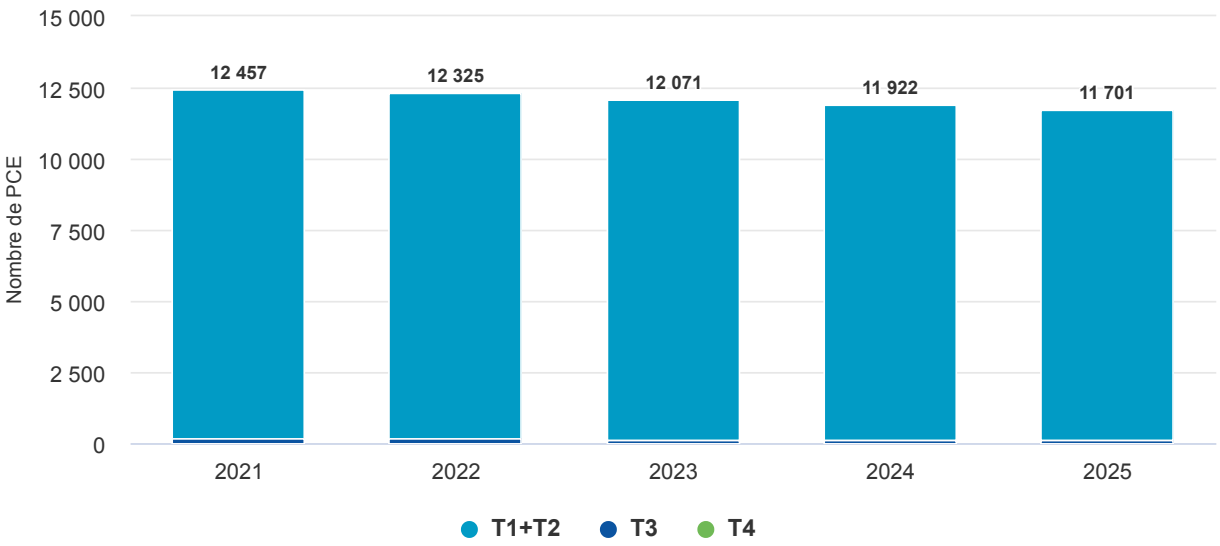

Répartition des quantités acheminées par tarif en 2025

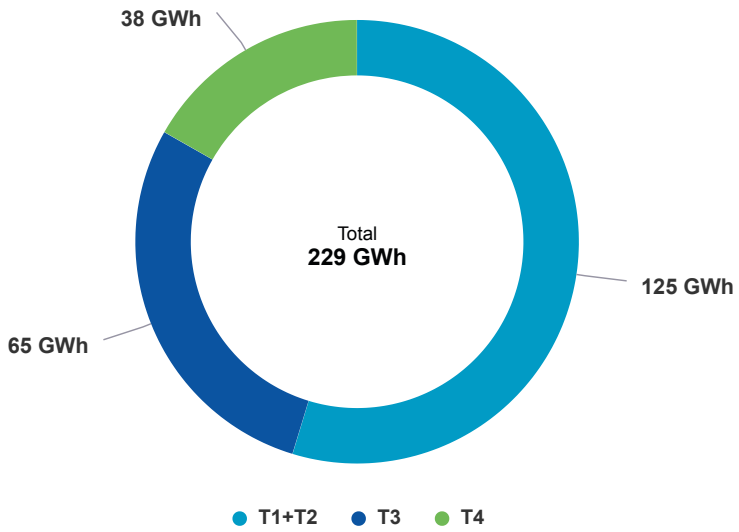

Évolution des quantités acheminées par tarif

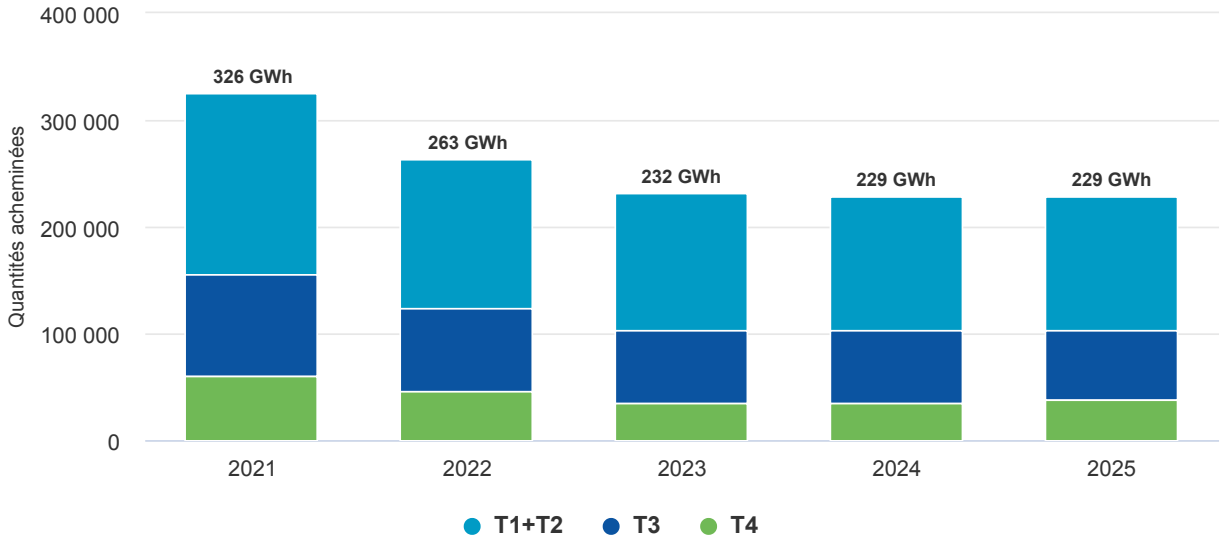

Les clients par tranches de Consommation Annuelle de Référence (CAR)

La CAR correspond à une estimation de la consommation annuelle de gaz naturel pour un client, calculée dans des conditions climatiques moyennes. Elle est mise à jour chaque 1er avril sur la base des consommations du 1er avril au 31 mars de l'année écoulée.

Le nombre de clients sur votre concession vous est présenté ici par tranches de CAR.

Répartition des clients par tranche de CAR

	2023	2024	2025
CAR1 (moins de 20 MWh)	10 651	10 594	10 469
CAR2 (entre 20 et 300 MWh)	1 330	1 241	1 142
CAR3 (plus de 300 MWh)	90	87	90

3.2 Les services et les prestations

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations, liant le distributeur au client, qui permet de décrire la nature des prestations réalisables à la demande des clients. Ce catalogue des prestations est validé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et mis à jour tous les ans. Il est disponible sur le site de GRDF : www.grdf.fr/institutionnel/actualite/publications/catalogue-prestations.

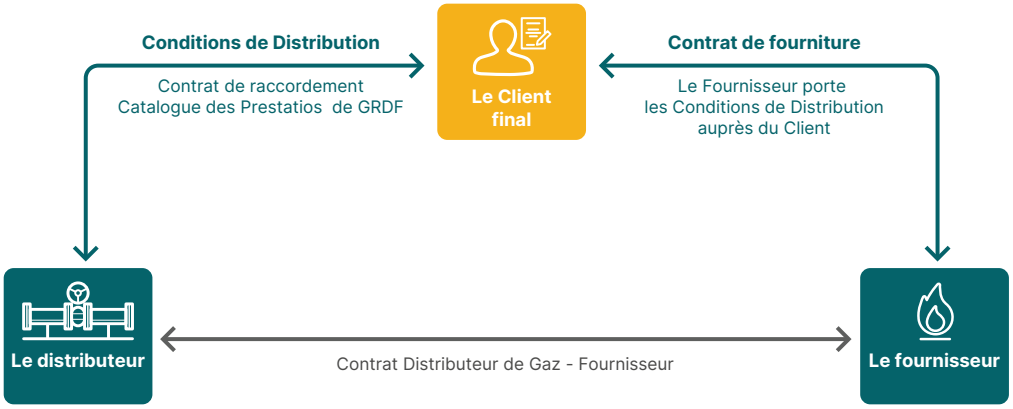

Les principales prestations réalisées

À la demande des clients ou des fournisseurs de gaz, GRDF réalise ainsi :

- Des prestations intégrées dans le tarif d'acheminement (changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service à la suite d'une résiliation du contrat de fourniture...).
- Des prestations payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux...), identifiées dans le catalogue des prestations.

Ci-dessous les principales évolutions du catalogue 2025 publié le 1er juillet 2025.

Nouvelles Prestations :

- Création de la prestation expérimentale N°562 « Passage au pas horaire pour les clients en fréquence MM/JJ » permettant d'activer le télérelevé des compteurs évolués au pas horaire.
- Création des prestations N°953 et N°954 « Etude adéquation poste livraison/besoins clients » dans la perspective de la facturation par les GRD de gaz du terme de débit normalisé à compter du 1er juillet 2026.

Modification de prestations existantes :

- Suppression de la prestation N°11 « Annonce passage releveur » : la relève cyclique à pied disparait ;
- Modification de la prestation N°12 « Collecte d'un index auto relevé à la suite de l'absence client » en « collecte d'un index auto relevé client » précisant les modalités de transmission de l'auto relevé ;

- Mise à jour de la prestation N°19 « Interruption de la livraison de gaz à la suite d'une résiliation du contrat de fourniture (anciennement Mise Hors Service) » permettant d'adapter l'intitulé de la prestation afin de clarifier que celle-ci est réalisable avec ou sans dépose du compteur. GRDF a également demandé à modifier l'intitulé de l'option « arrêt du gaz » en « dépose compteur » ;
- Mise à jour de la prestation N°24 « Relevé cyclique des compteurs » précisant que le relevé cyclique s'effectuerait désormais « par télérelevé » pour les points équipés d'un compteur évolué, et « par auto-relevé client » pour les PCE à fréquence de relevé semestrielle ;
- Mise à jour de la prestation N°121 « Mise en Service avec déplacement » permettant d'élargir une mise en service en urgence pour les compteurs ≥16m^3/h, si le compteur est posé ;
- Mise à jour de la prestation N°117 « Formation technique réseau et distribution destinée au personnel des Fournisseurs » permettant de détailler le contenu de la formation ;
- Pérennisation de la prestation N°125 « Mise à jour des capacités d'injection sur demande » : à la suite de la phase d'expérimentation menée au cours des deux années précédentes ;
- Mise à jour des prestations N°221 et N°222 « Dépose du compteur » afin de clarifier les descriptions de ces prestations et de supprimer les cas pour lesquels une mise en œuvre n'est pas possible ;
- Mise à jour de la prestation N°232 « Réalisation de raccordement » permettant d'ajuster les seuils de débit pour l'application du forfait 3 et de la participation éventuelle du client résultant de l'analyse de rentabilité ;
- Mise à jour de la prestation N°304 « Mise à disposition du poste de livraison ou du dispositif local de mesurage » ;
- Mise à jour de la prestation N°521 « Relevé spécial (hors changement de Fournisseur) » permettant deux relevés spéciaux non facturés par période de 12 mois, pour les clients équipés d'un compteur évolué qui ne communique pas d'index télérelevé et pour les clients qui ne peuvent pas être équipés d'un compteur évolué suite à une impossibilité technique, du fait de GRDF ;
- Modification de la prestation N°711 « Coupure en cas d'absences multiples au relevé » en « Coupure en cas de non-respect des obligations du client de permettre le libre accès au Dispositif Local de Mesurage » permettant d'appliquer cette prestation à tout refus d'accès au compteur par le client ;
- Modification de la prestation N°712 « Rétablissement à la suite d'une coupure en cas d'absences multiples au relevé » en « Rétablissement à la suite d'une coupure en cas de non-respect des obligations du Client de permettre le libre accès au Dispositif Local de Mesurage » répondant à la prestation N°711.

Principales demandes de prestations réalisées

	2023	2024	2025
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	1 523	1 471	1 392
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	1 159	1 161	1 069
Intervention pour impayés (coupure, prise de règlement, rétablissement)	105	130	104
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	800	1 080	608
Demande d'intervention urgente ou express par rapport au délai standard	57	57	54
Déplacement vain ou annulation tardive facturé	28	21	18
1ère mise en service	13	55	21

Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs

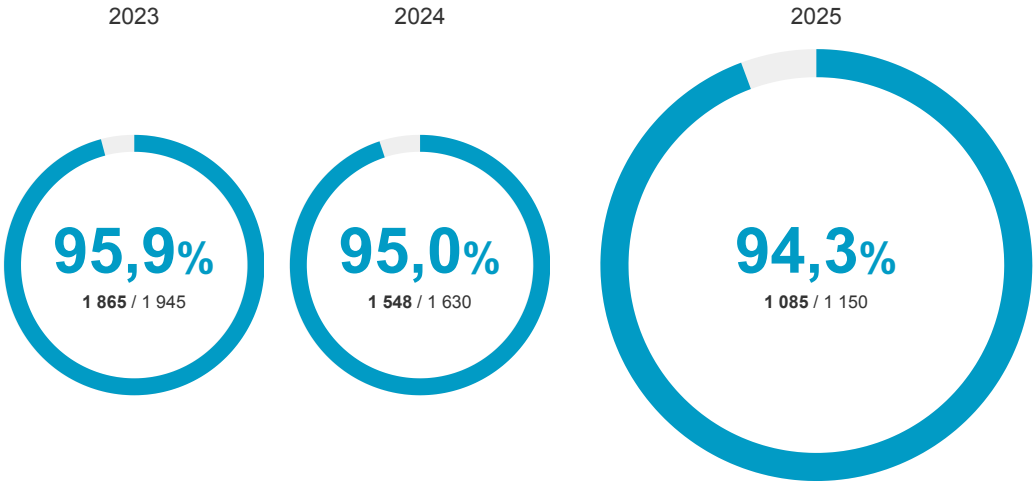

Taux de raccordement dans les délais catalogue

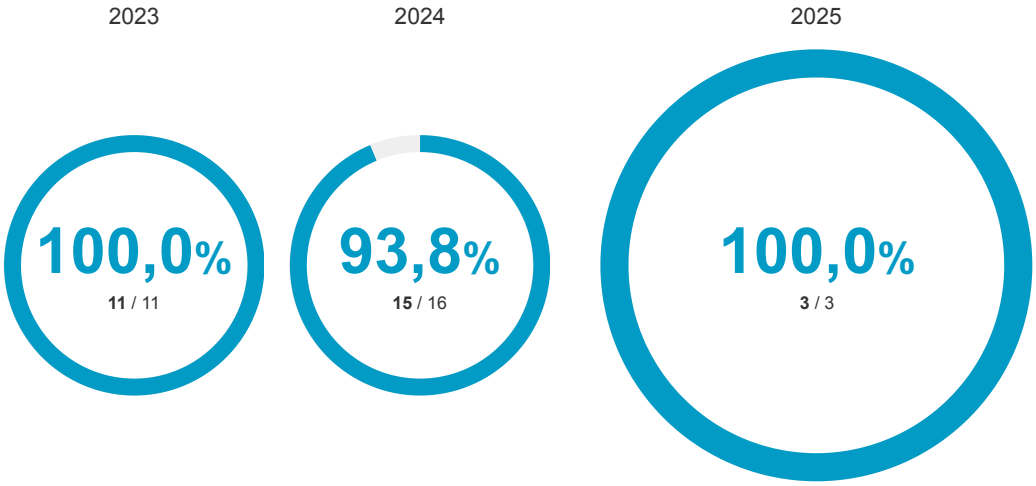

3.3 L'activité de comptage

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est organisé de manière différente entre les plus gros consommateurs (environ 100 000 relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients (10,5 millions environ).

Sur ce second périmètre, pour les derniers cas où le compteur n'est pas encore communicant (moins de 1,5% des clients au niveau national à fin 2025), le relevé est organisé sur un rythme semestriel via des auto-relevés.

La qualité du relevé des comptages

Le « taux de relevés sur index réels télérelevés » est de 99,6% sur votre concession. Il correspond à la consolidation du télérelevé des nouveaux compteurs communicants.

Le « taux de relevés corrigés » est de 4,1% sur votre concession. Il correspond au nombre d'index corrigés rapporté au nombre de compteurs non communicants relevés. Les corrections de relevés interviennent à la suite des corrections sur des index estimés ou à des contestations d'index issues des réclamations clients ou des demandes fournisseurs.

Le « taux de compteurs avec index lu au moins une fois dans l'année » est de 99,8% sur votre concession. Il correspond au ratio du nombre de compteurs dont l'index a pu être lu les 12 derniers mois sur le nombre total de compteurs. Il concerne tous les compteurs actifs, qu'ils soient communicants ou non communicants.

L'accessibilité des compteurs non communicants lors du relevé

Depuis 2020, afin d'accompagner le client tout au long de son parcours du relevé, GRDF a mis en place un service consistant en l'envoi de SMS aux clients qui n'auraient pu être présents, leur permettant d'envoyer leur index en auto-relevé.

Évolution des compteurs domestiques actifs et inactifs

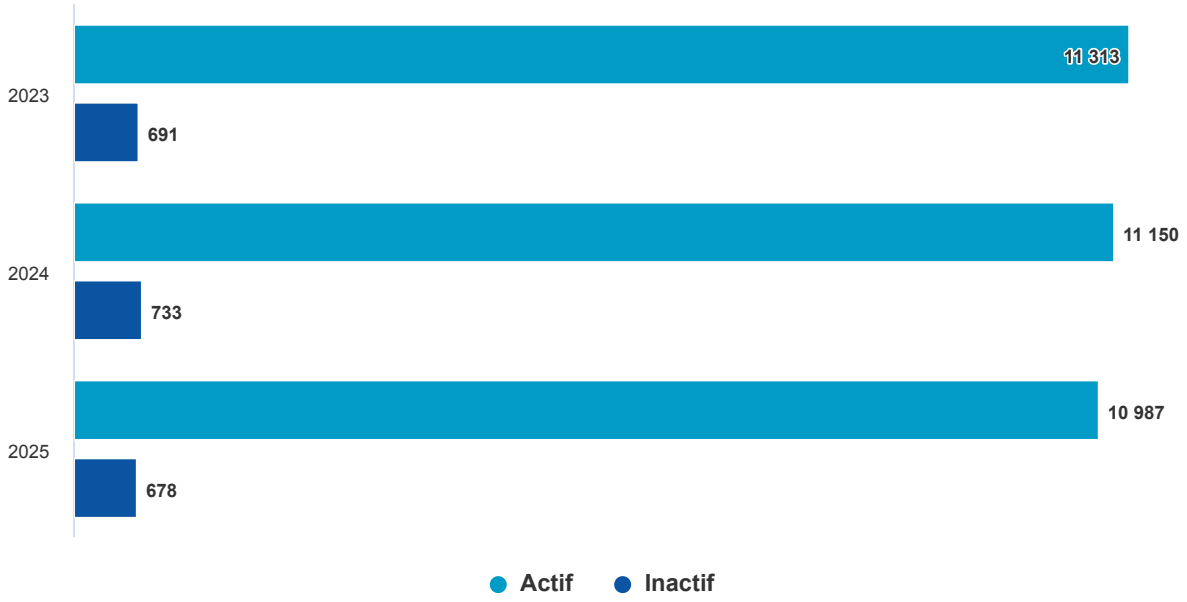

En 2025, sur votre concession le nombre de compteurs domestiques est de 11 665. En 2024, ce nombre était de 11 883 et de 12 004 en 2023.

Évolution des compteurs industriels actifs et inactifs

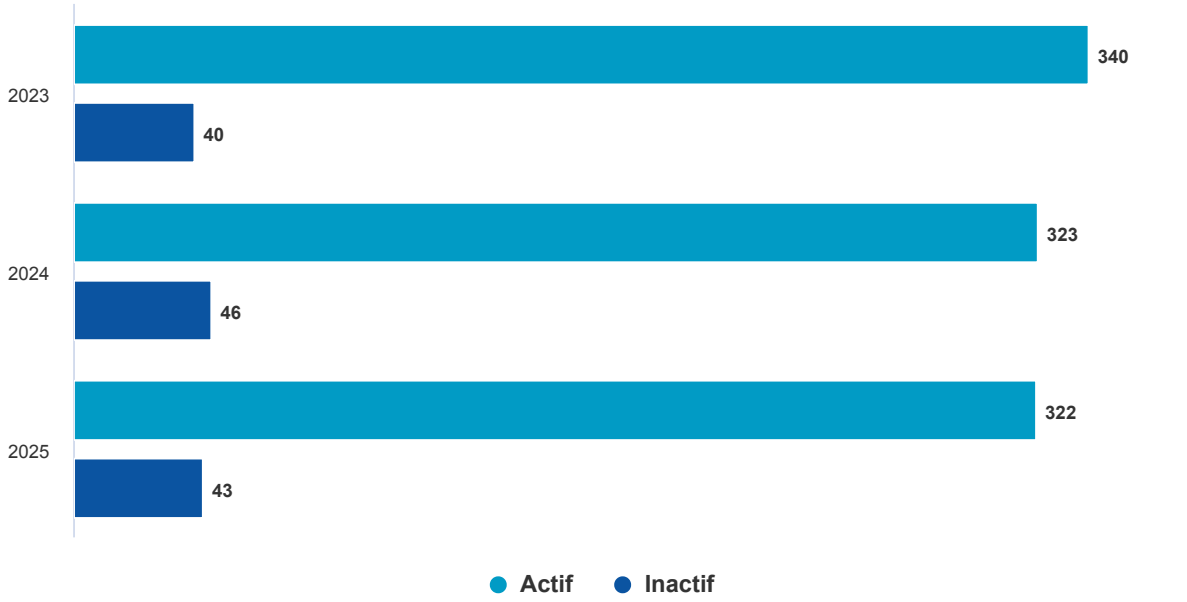

Taux d'accessibilité des compteurs domestiques et industriels

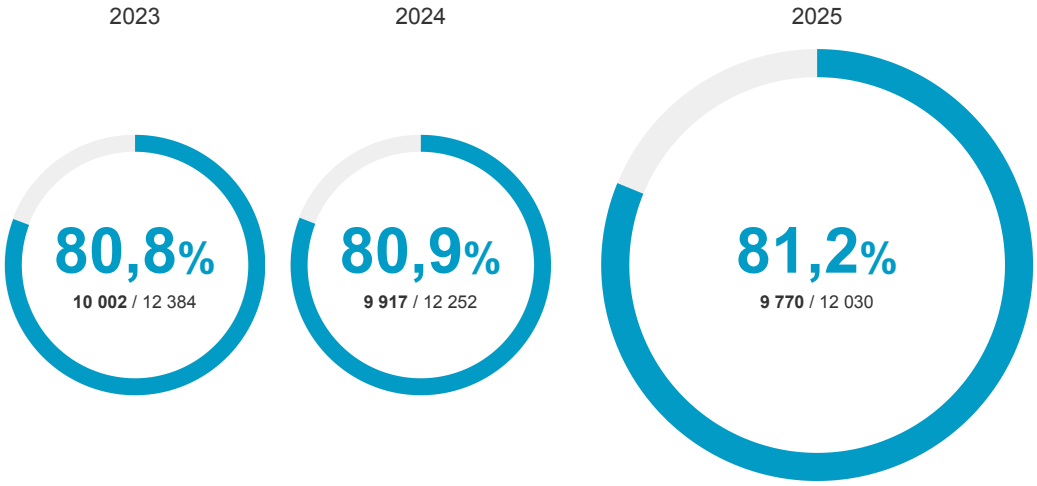

Le compteur communicant gaz au service de la transition écologique des territoires

Le déploiement des compteurs communicants gaz a pour objectif majeur de permettre aux clients de bénéficier d'une meilleure connaissance de leur consommation de gaz. Grâce au compteur communicant, les clients peuvent visualiser sur un espace personnalisé et sécurisé leur consommation quotidienne, la comprendre et ainsi entreprendre des actions de maîtrise de l'énergie.

Découvrez sur grdf.fr les bonnes raisons de créer votre Espace Client.

3.4 L'écoute client

Le Service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des demandes (hors Urgence Sécurité Gaz) concernant le raccordement, le conseil en matière de solutions gaz et l'ensemble des prestations réalisées par GRDF. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs d'énergie. Vous pouvez contacter nos conseillers sur notre site internet grdf.fr (rubrique Aide & contacts) ou par téléphone au 09 69 36 35 34 du lundi au vendredi de 8h à 17h (appel non surtaxé) avec un service dédié pour l'accueil des clients professionnels et des collectivités locales (en choisissant 3 lors de l'appel).

35 151

appels tous motifs confondus sur votre région GRDF

Taux d'accessibilité du Service Client GRDF sur votre région GRDF

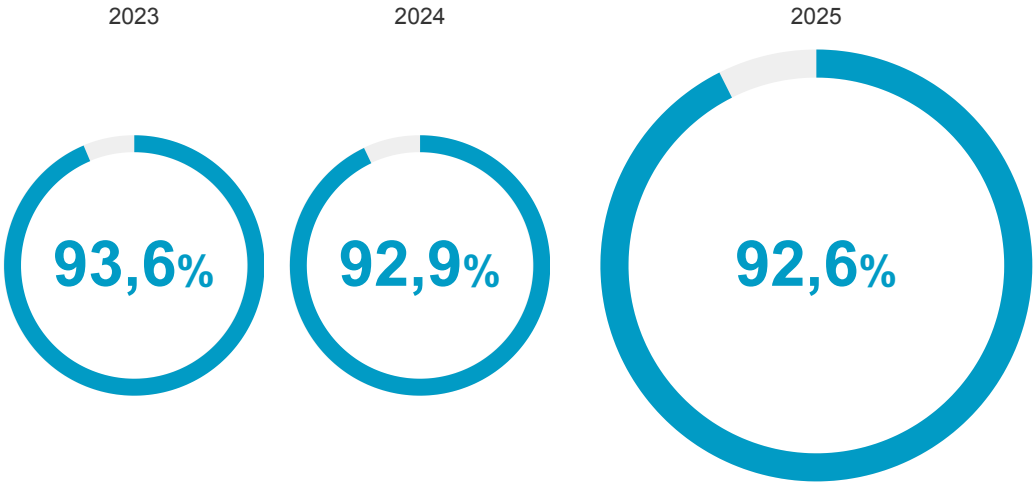

Satisfaction des collectivités locales

Comme chaque année, GRDF a mené une enquête de satisfaction auprès des collectivités locales et autorités concédantes. Avec plus de 1 300 collectivités ayant répondu,

le nombre de participants reste significatif, illustrant la qualité des relations entretenues entre GRDF et ces dernières.

Avec cette enquête, au-delà des trois thèmes classiques (contrat de concession, contenu du Compte Rendu d'Activité de Concession, contenu du Portail Collectivités), les collectivités locales ont également été interrogées sur les thématiques qu'elles privilégient dans le contrat de concession. Les trois sujets qui ressortent sont à nouveau : les investissements, les indicateurs de performance et la maîtrise de la demande en énergie.

Le niveau de satisfaction globale reste à 97% pour la troisième année consécutive. En outre, 98% des répondants déclarent avoir une bonne image de GRDF. On observe également une hausse sensible (74% contre 71%) sur la facilité de traitement des demandes et des questions adressées à GRDF. Les principaux indicateurs sont donc stables, voire en hausse, à un très haut niveau.

À noter également, cette année encore, le pourcentage de répondants se déclarant très satisfaits est supérieur à 50%, et en évolution constante depuis 2022 (56% en 2025, 54% en 2024, 54% en 2023 et 48% en 2022).

99% de confiance à l'égard du compte-rendu annuel de concession

Satisfaction des clients particuliers et professionnels

Un dispositif dématérialisé d'enquêtes de satisfaction est actif depuis 2015. Il permet, via des questionnaires en ligne, la mesure « à chaud » de la satisfaction des clients sur les différentes prestations de GRDF.

90% de satisfaction, objectif du projet d'entreprise GRDF

En savoir plus

Les événements suivants mettent en relation, en présence ou à distance, les clients et les équipes de GRDF :

- Raccordement pour le marché grand public et le marché d'affaires et première mise en service,
- Modification de branchement,
- Mise en service avec intervention,
- Contact avec le Service Client,
- Dépannage,
- Intervention liée au changement de gaz (Hauts-de-France),
- Bouts parisiens,
- Mise hors service avec intervention.

Les résultats de la satisfaction sur ces événements continuent de progresser tant

au niveau national qu'au niveau des régions de GRDF en lien avec les actions d'amélioration mises en œuvre au sein des différentes entités de l'entreprise. En vision nationale, la satisfaction continue de progresser sur la majorité de ces événements et le taux de satisfaction dépasse le plus souvent 90%.

Au-delà de cette mesure de satisfaction agrégeant près de 120 000 répondants en 2025 c'est le dispositif de rappel sous trois jours des clients se déclarant « pas du tout satisfaits » qui soutient la démarche d'amélioration continue de GRDF. En 2025, tous événements confondus, il s'agit de près de 2 400 clients, ayant accepté de lever l'anonymat, qui ont pu être joints au téléphone et pour lesquels :

- Les raisons du mécontentement ont été identifiées,
- Des explications ont été apportées,
- Des mesures curatives ont été mises en œuvre, lorsque cela était possible,
- Des éventuelles modifications de nos processus ont été déployées dans le cadre de notre volonté d'amélioration continue de la satisfaction client.

Les clients saluent positivement cette initiative de rappel et témoignent très majoritairement de leur satisfaction à l'issue de cette nouvelle interaction.

Taux de satisfaction des particuliers lors d'un raccordement (avec ou sans extension) - hors collectif sur votre région GRDF

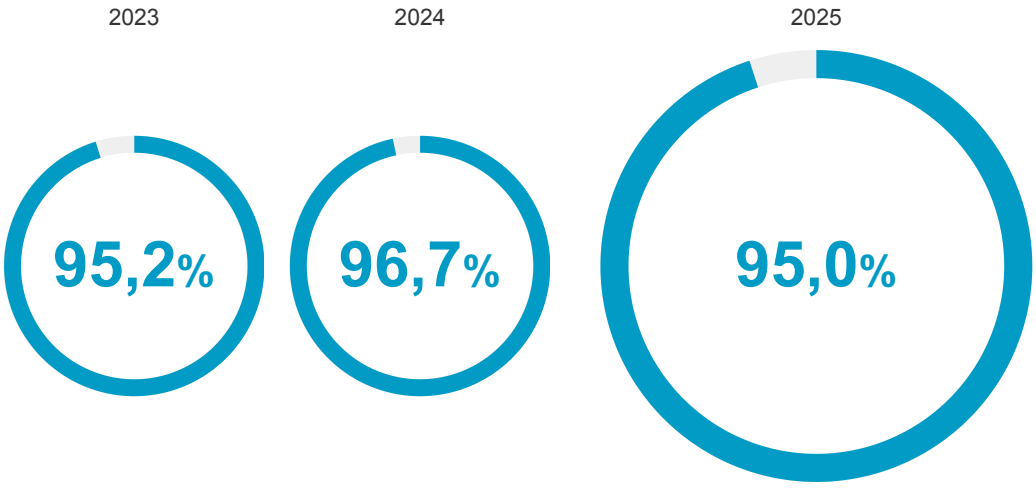

Taux de satisfaction des particuliers lors d'une mise en service avec intervention sur votre région GRDF

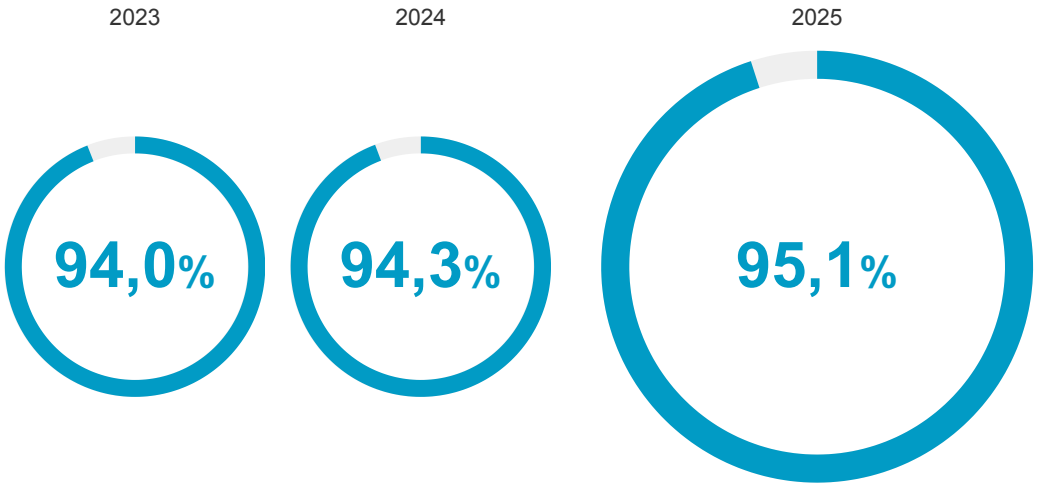

Taux de satisfaction des particuliers pour l'accueil distributeur sur votre région GRDF

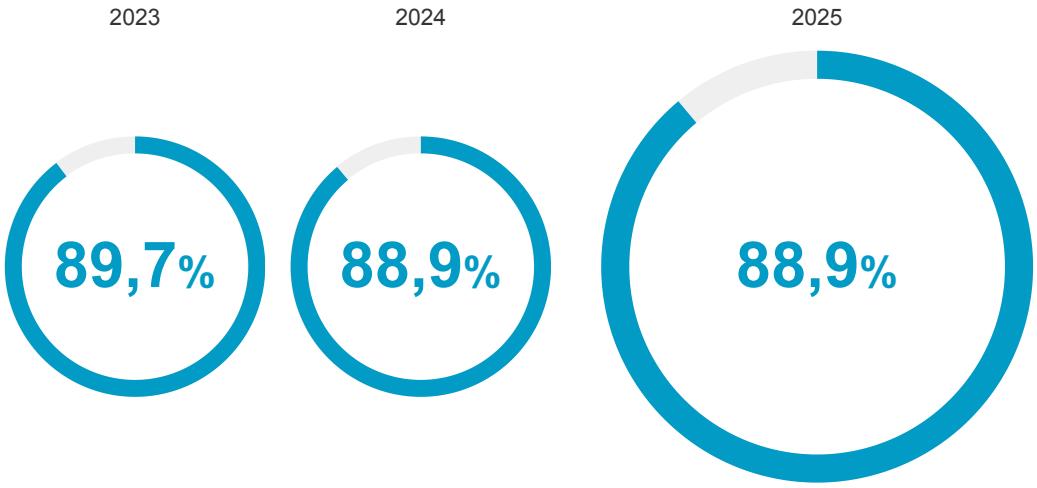

Taux de satisfaction des particuliers et professionnels pour l'accueil dépannage gaz / exploitation maintenance sur votre région GRDF

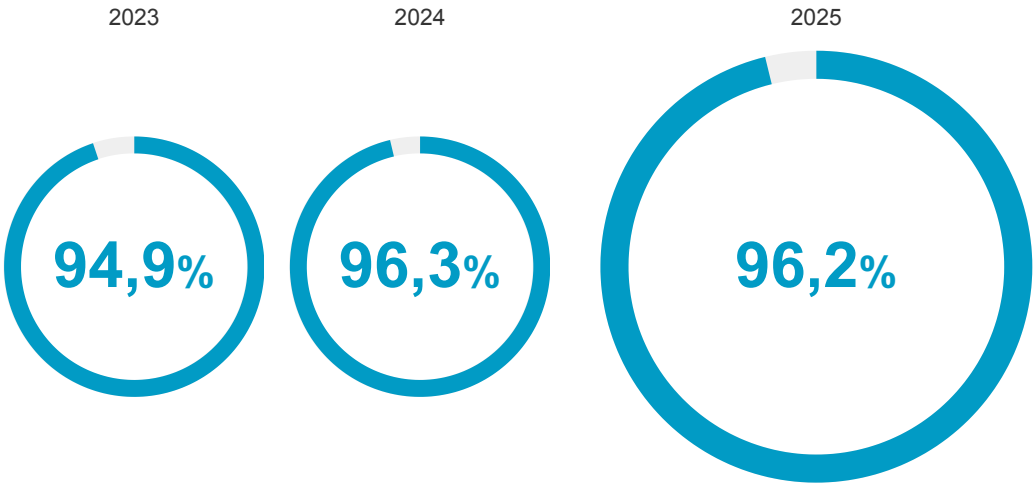

La gestion des réclamations émises par les fournisseurs pour le compte des clients

Après la baisse continue du nombre de réclamations émises par les fournisseurs d'énergie pour le compte des clients depuis l'ouverture des marchés, les années 2018-2021 ont été marquées par une augmentation des réclamations principalement liée à des anomalies de publication de données de consommation, ceci en lien avec le déploiement généralisé des compteurs communicants gaz et, de façon plus globale, avec les évolutions des systèmes d'information associés à la mise à disposition des données de consommation aux fournisseurs.

De nombreuses actions ont été entreprises par GRDF afin de limiter ces anomalies, ce qui a permis d'en réduire significativement le nombre, limitant ainsi le nombre de réclamations adressées depuis 2022. Ainsi, le nombre de réclamations fournisseurs baisse depuis 2022, pour atteindre un total d'environ 22 200 réclamations en 2025, contre 29 000 réclamations en 2024.

La dégradation des délais de réponse aux réclamations observées ces dernières années s'est arrêtée et ces délais se sont encore bien améliorés en 2025. En effet le taux de réponses en moins de 15 jours aux réclamations courantes fournisseurs passe 96,5% en 2024 à 98,6% en 2025.

Évolution des réclamations Fournisseurs courantes au niveau national

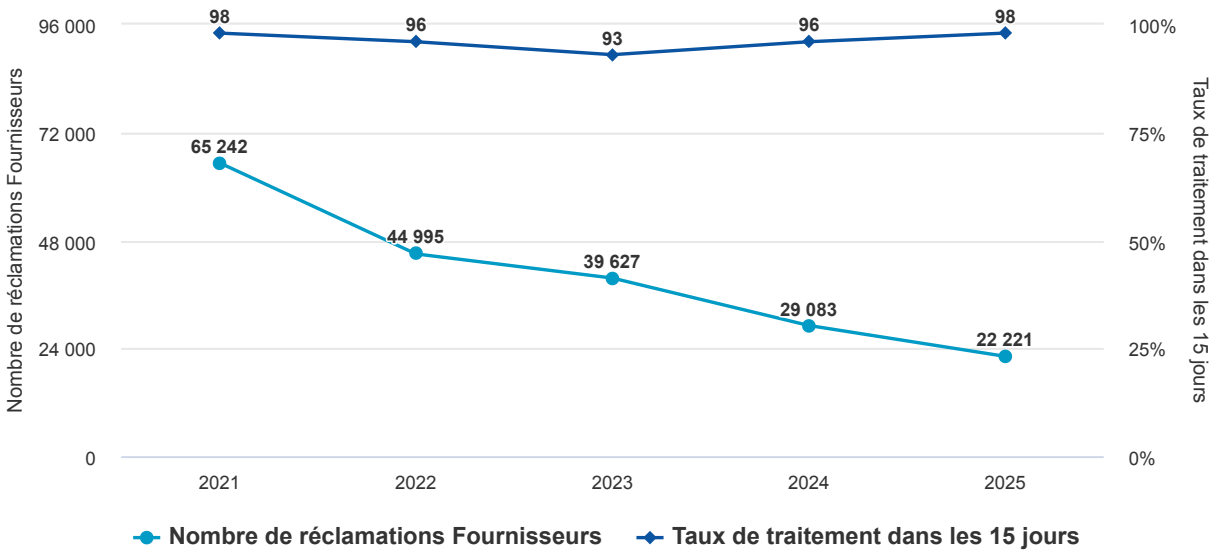

En 2025 sur votre région GRDF, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs courantes dans les 15 jours atteint 98,5%.

La gestion des réclamations directement émises par les clients

Au niveau national, le volume des réclamations émises directement par les clients, en diminution depuis 2022 (12 400 en 2024 contre 18 750 en 2023 et 26 750 en 2022), a augmenté de près de 50% en 2025 (18 430), contrebalançant la baisse des réclamations émises par l'intermédiaire des fournisseurs (-25%). Cela s'explique car GRDF a fait évoluer son Service Client en simplifiant et structurant son dispositif téléphonique et en modernisant son site grdf.fr, où les contacts pour des demandes ou des réclamations y sont facilités. Le client est également mieux informé et mieux guidé dans son parcours réclamation.

GRDF a mieux qualifié les réclamations dans les outils de collecte, permettant d'en fiabiliser le dénombrement (des actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs sont d'ailleurs réalisées en continu depuis 2020).

La gestion des réclamations tous périmètres confondus

En 2025 au niveau national, le taux de réponse en moins de 30 jours des réclamations courantes clients est de 96,6%.

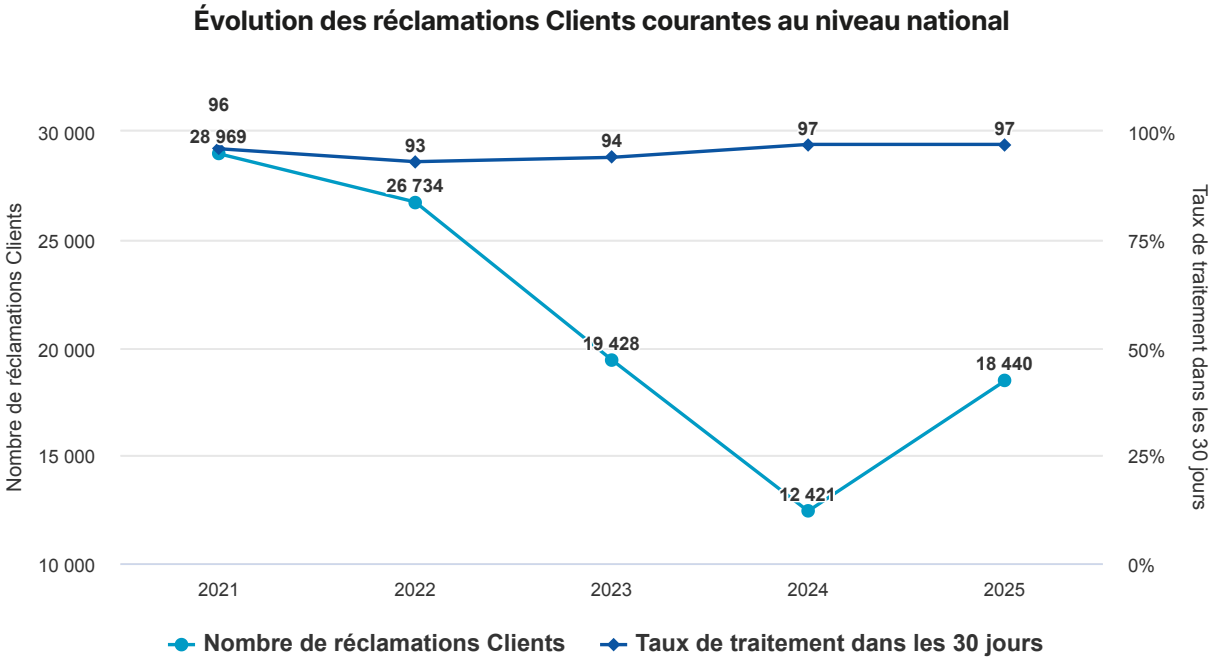

Depuis 2024, GRDF suit deux nouveaux indicateurs sur les réclamations :

- le « taux de traitement des réclamations et instances d'appel, clients et fournisseurs, recevables et irrecevables, en moins de 15 jours ». Ce taux de traitement dans un délai de 15 jours de toutes les réclamations confondues est de 95,20% à fin 2025.
- le taux de réclamations multiples sur les 12 derniers mois, qui rend compte de la qualité de traitement des réclamations (pour les réclamations courantes et instances d'appel, fournisseurs et clients, uniquement recevables), et qui s'améliore en atteignant 9% sur l'année 2025 contre 12,85% sur l'année 2024 (on considère qu'une réclamation traitée est une réclamation multiple dès lors qu'elle concerne un même PCE et le même domaine de réclamation qu'une précédente réclamation traitée sur les 12 derniers mois).

Les réclamations sur votre concession

Les réclamations émises par les clients se répartissent en plusieurs catégories :

- « Accueil » : accueil acheminement, livraison / gestion des demandes,
- « Conduite » : conduite et surveillance du réseau,
- « Comptage » : données de comptage (hors pose de compteur communicant),
- « Prestations » : gestion et réalisation des prestations,
- « Cpt. Com. » : opérations de pose des compteurs communicants,
- « Autres ».

Répartition des motifs de réclamations en 2025

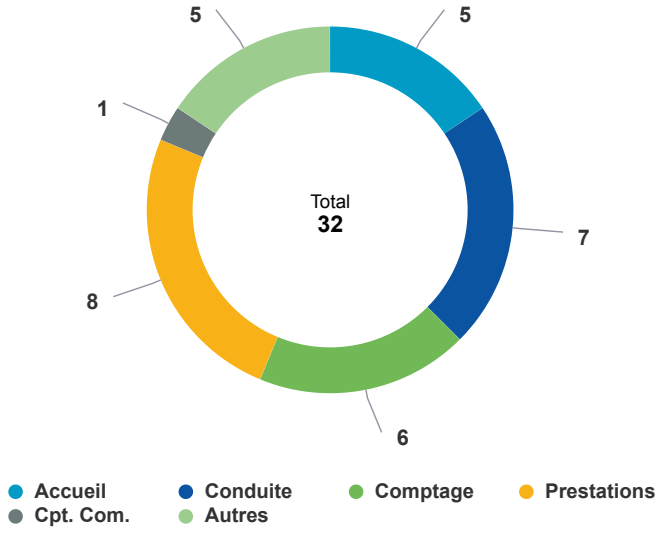

Évolution du nombre de réclamations par motif

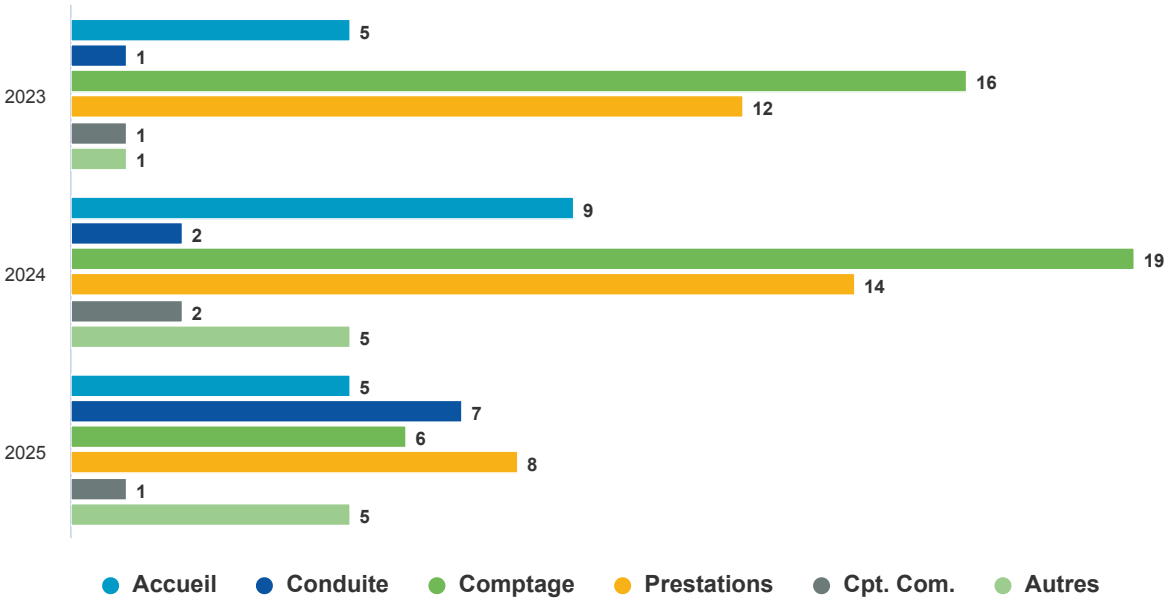

En 2025 sur votre concession, le nombre total de réclamations est de 32. Ce nombre total était de 51 en 2024, et de 36 en 2023.

En 2025 sur votre concession, le taux de réponse sous 15 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 93,8%.

3.5 La chaine d'intervention

Les appels sur votre concession

Les appels reçus sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuites ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages).

Environ 700 000 appels sont traités chaque année par les salariés des trois sites Urgence Sécurité gaz de GRDF garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète.

Des lignes téléphoniques prioritaires sont réservées aux services d'incendie et de secours et aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

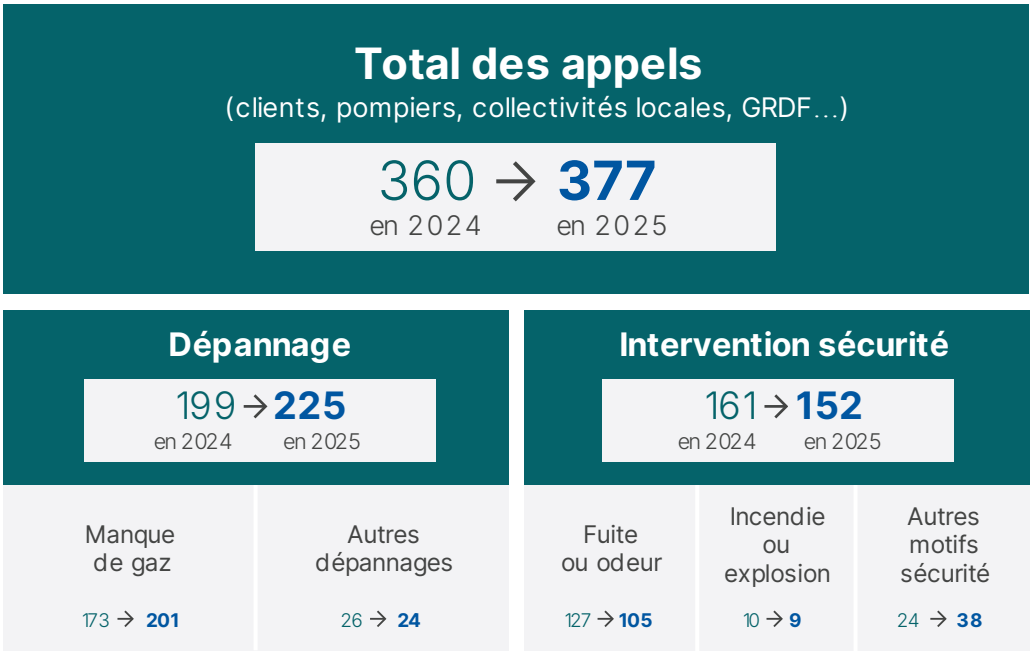

Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité à la suite d'un appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi des interventions de sécurité.

Sur votre département, le taux d'intervention avec une arrivée sur les lieux de l'incident en moins de 60 minutes est de 100,0%.

Les incidents sur votre concession

Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le

territoire de votre concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.

Nombre total d'incidents

176 → **173**
en 2024 en 2025

Incidents, par nature

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	Fuite de gaz sans incendie ni explosion	Incendie et/ou explosion	Autres natures
86 → **85**	68 → **63**	6 → **9**	16 → **16**

Incidents, par siège du défaut

Installations intérieures desservies par GRDF	Ouvrages exploités par GRDF	Autres sièges
57 → **50**	114 → **115**	5 → **8**

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par type d'ouvrage

Réseau	Branchement individuel ou collectif
3 → **8**	78 → **75**
CI, CM et branchement particulier	Poste de détente et protection cathodique
16 → **21**	0 → **1**
Autres ouvrages exploités par GRDF	
17 → **10**	

Incidents sur ouvrages exploités par GRDF, par cause de l'incident

Dommages	Défaut de mise en œuvre
9 → **17**	25 → **16**
Défaillance d'installations à proximité	Incendie
0 → **0**	0 → **2**
Environnement	Matériel
5 → **9**	75 → **71**

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

321 → **687**

Répartition des incidents sur le réseau par pression

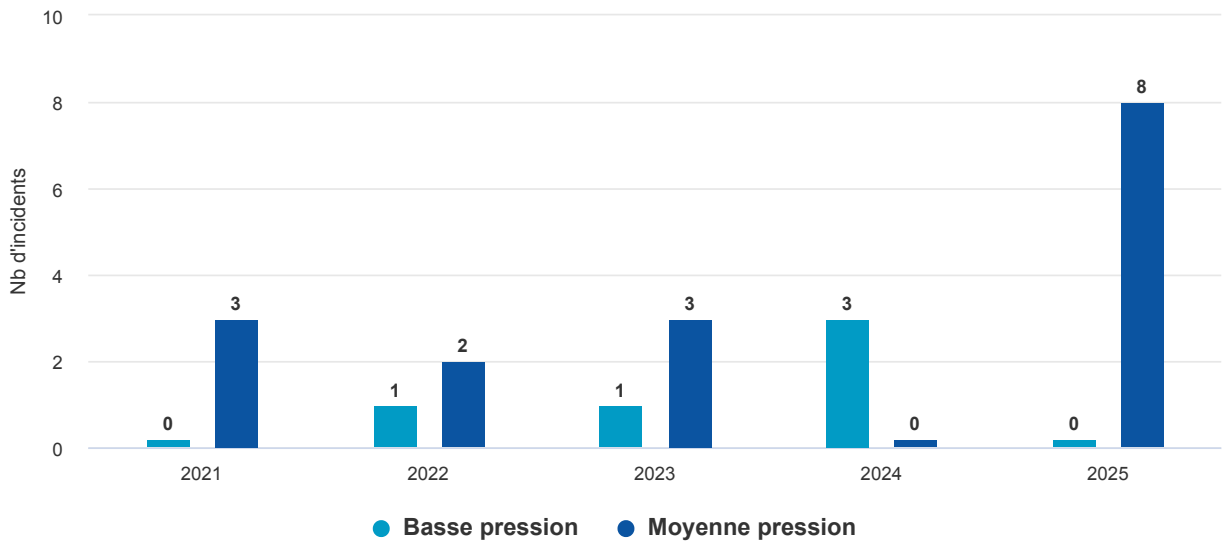

Certains incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz. En 2025, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Évolution des fuites par type d'ouvrage

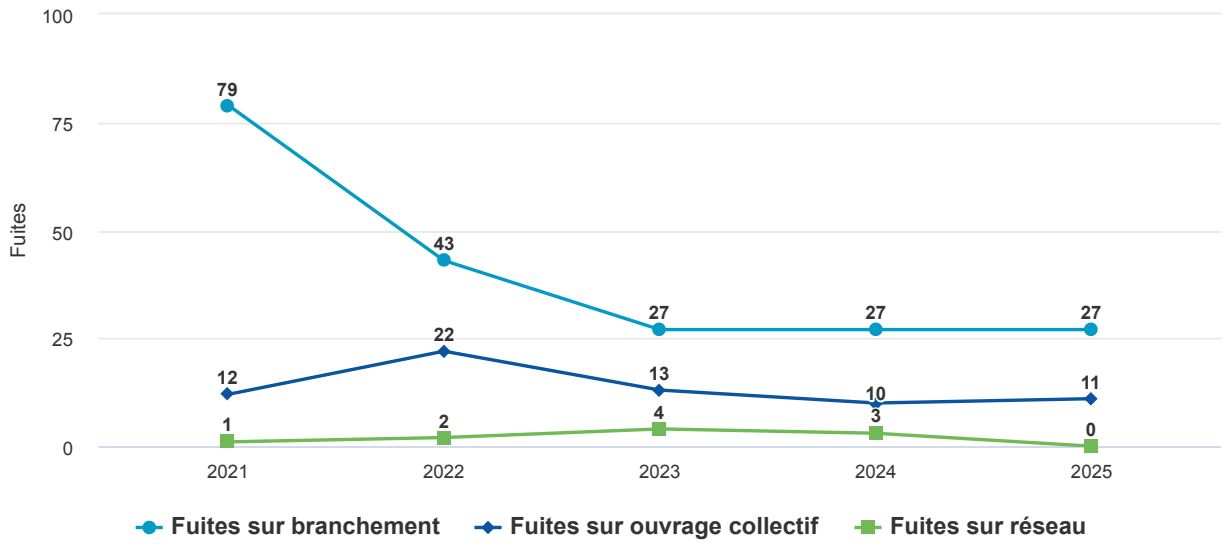

Les incidents significatifs sur les ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

Déclenchée lors d'incidents spécifiques, la Procédure Gaz Renforcée se distingue des procédures d'intervention gaz classiques. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz, notamment grâce à une coordination renforcée entre Sapeurs-Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz. La PGR représente moins de 2% des interventions de sécurité.

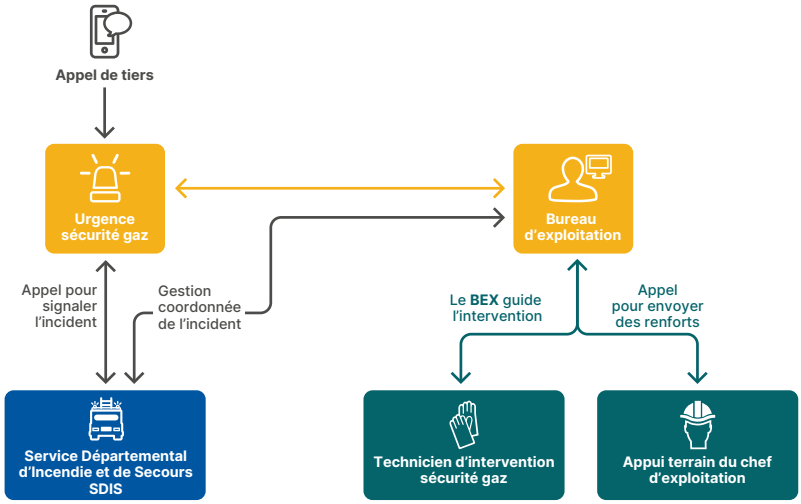

En 2025 sur votre concession, 7 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 152 interventions de sécurité gaz.

Le délai d'interruption du flux gazeux

Le suivi du « délai d'interruption du flux gazeux » en cas de fuite traitée en Procédure Gaz Renforcée (PGR) sur la voie publique permet de mesurer à la fois l'efficacité de l'organisation, des moyens engagés et des décisions prises, ainsi que la qualité de la maintenance des robinets de sectionnement. Il comptabilise le temps écoulé entre l'appel du client et l'arrêt effectif du flux gazeux sur les lieux de l'incident.

Sur votre département, le « délai d'interruption du flux gazeux » est de 51 minutes.

Plan Origaz : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé « Plan Origaz », permettant de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, pour les personnes ou les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz.

Le chef d'exploitation du bureau d'exploitation (BEX) assure la conduite du réseau sur un territoire donné, dirige toutes les opérations et actions lors des incidents. Il organise ainsi les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours.

InfoCoupure

GRDF met à disposition de ses clients « InfoCoupure », un service gratuit disponible 7j/7 et 24h/24 sur le site infocoupure.grdf.fr.

Ce service permet en temps réel d'informer les clients sur la gestion par les équipes de GRDF d'un événement significatif sur le réseau de distribution de gaz, notamment sur la date et l'heure probable à laquelle la fourniture de gaz sera rétablie. Son utilisation est simple : il suffit, pour le client dont l'alimentation de gaz a été interrompue, de se connecter au site et d'y renseigner son adresse postale. En moyenne, plus de 45% des clients, dont l'alimentation de gaz a été interrompue à la suite d'un incident réseau, ont consulté ce site en 2025 (contre 15% il y a six ans).

Depuis la fin décembre 2021, en fonction du type d'incident (nombre de clients impactés, durée de l'incident), nos clients concernés sont également informés par SMS ou par courriel (à la maille nationale, en 2025, plus de 700 000 SMS et 25 000 courriels ont été envoyés pour informer les clients d'un incident les concernant).

Par ailleurs, GRDF propose un service complémentaire spécifiquement dédié aux collectivités. Sur le « Portail Collectivités » (réservé aux autorités concédantes, sur grdf.fr), « InfoCoupure » permet de visualiser sur une carte les incidents en cours sur chaque collectivité ainsi que les détails associés (date de déclenchement, impact estimé, délai prévisionnel de rétablissement).

3.6 La sécurité du réseau

Le schéma de vannage

Le schéma de vannage définit le nombre et le positionnement des organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau. Il permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux, et de limiter le nombre de clients coupés. Environ 110 000 organes de coupure sont exploités et entretenus sur les réseaux enterrés.

Les postes de détente réseau les plus importants et les postes d'injection de biométhane sont équipés de dispositifs de télésurveillance permettant d'identifier les éventuels dysfonctionnements en temps réel.

L'organisation du réseau est progressivement réalisée selon les principes représentés dans le schéma ci-dessous :

- Des artères principales (ou réseaux « primaires »), en acier ou en polyéthylène, relient les postes de desserte transport/distribution (entre les points A et G). Ces artères sont maillées et séparables par des robinets (C et E) qui permettent d'isoler un tronçon, en cas de besoin, en limitant l'impact d'une coupure pour les clients, ainsi que le temps de décompression : c'est le schéma de vannage. Depuis quelques années, des postes d'injection biométhane sont raccordés sur ces artères principales afin d'alimenter le réseau en gaz vert.
- Des réseaux secondaires en MPB desservent des réseaux tertiaires (antenne B, D et F) en BP ou MPB alimentant l'ensemble des clients des zones 1 et 3. Chaque antenne tertiaire est isolable en cas de besoin par la fermeture d'un robinet.

Au fur et à mesure des extensions, renouvellements et/ou modifications de réseau, la structuration du réseau se poursuit selon ces principes, intégrant également l'impact du développement des gaz verts et de l'implantation de stations GNV.

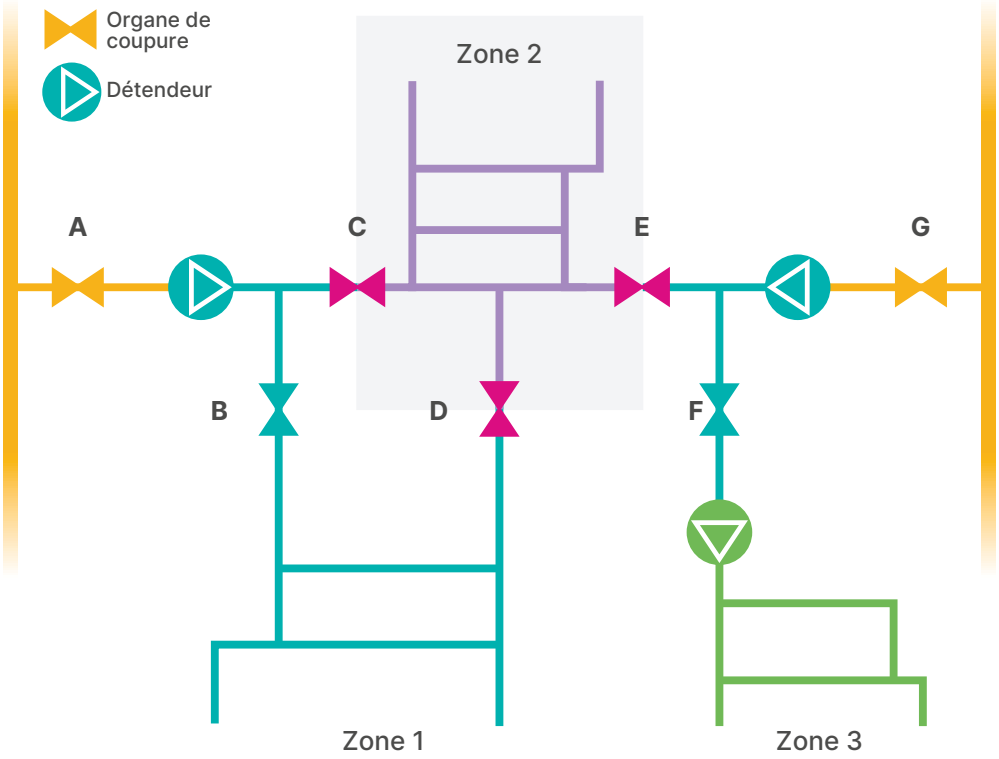

La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance, qu'elle soit préventive ou corrective, vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, prévenir les incidents par une intervention ciblée et corriger d'éventuelles anomalies ou défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance pluriannuelle à l'échelle nationale, spécifique par type d'ouvrage et revue régulièrement en fonction des constats réalisés.

Visites de maintenance des postes de détente réseau

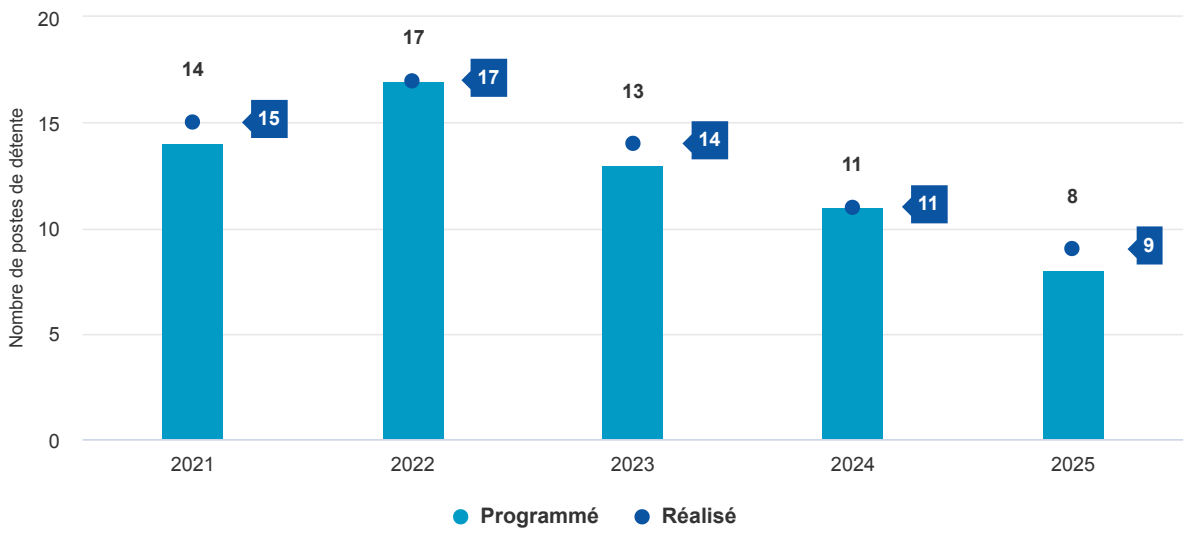

Visites de maintenance des robinets de réseau

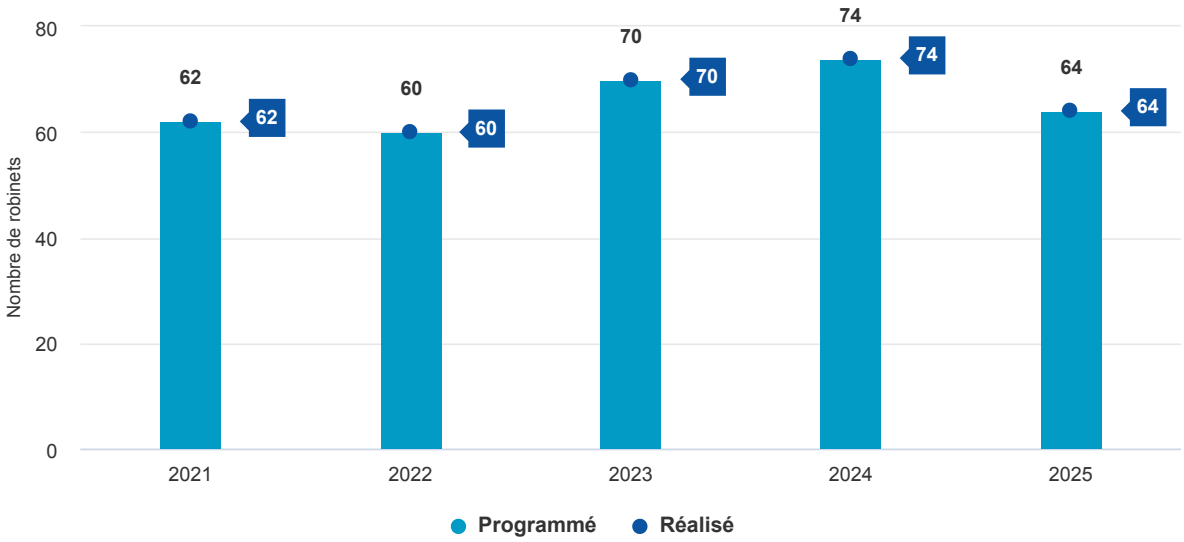

Visites de maintenance des branchements collectifs

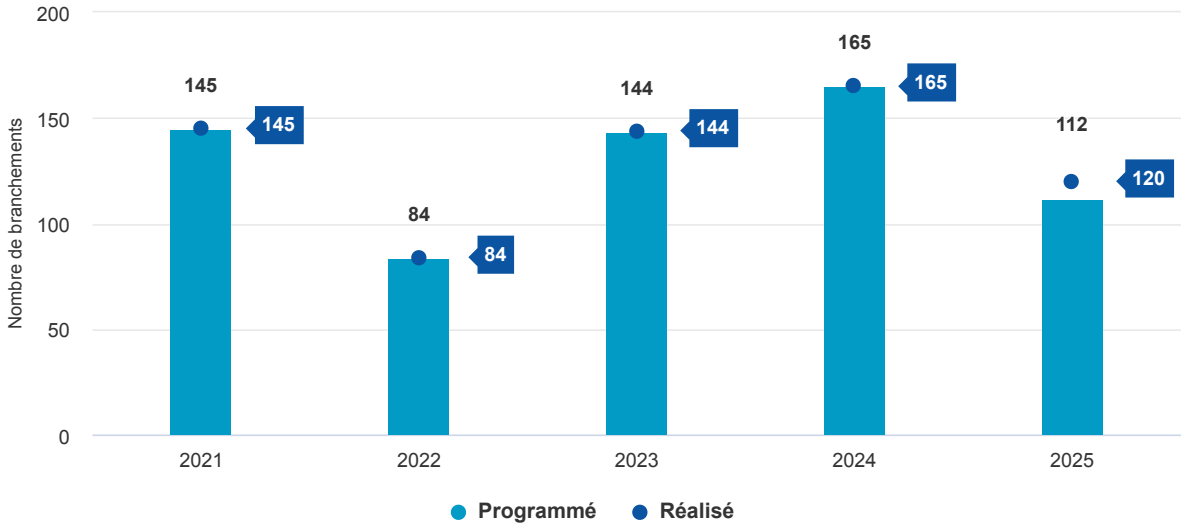

La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR) équipés de capteurs de méthane, soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles aux véhicules. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses et peut faire appel à une équipe d'intervention via l'Urgence Sécurité Gaz (USG).

La périodicité de surveillance dépend des caractéristiques du réseau (nature, pression).

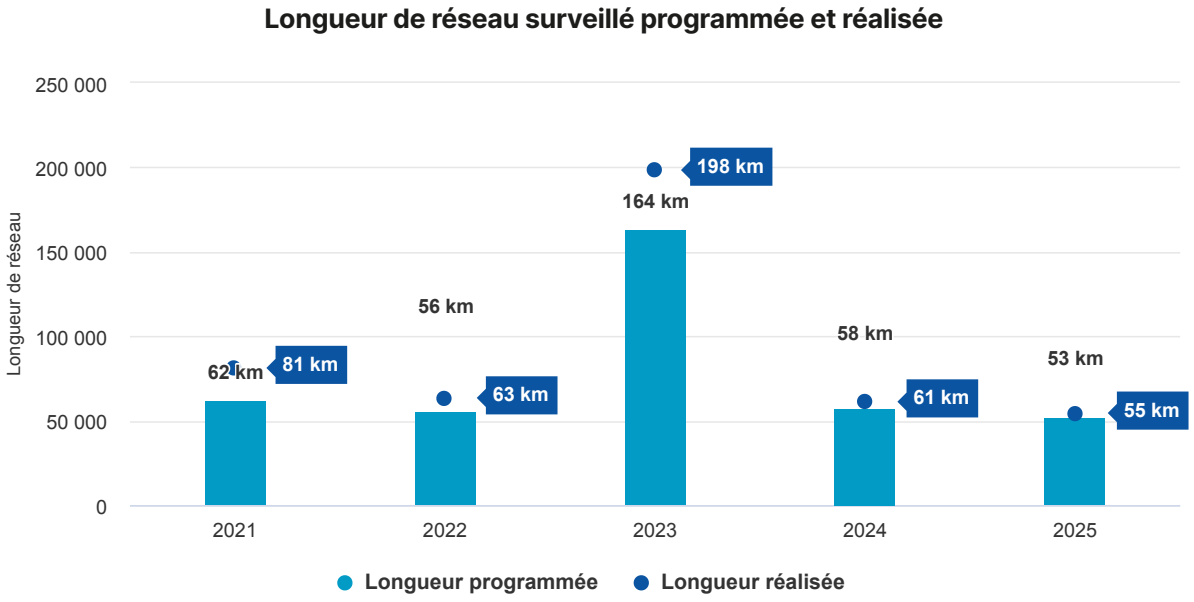

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des habitations sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97% des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur cette partie des installations.

En complément de la réglementation existante, GRDF mène une politique de prévention fondée sur :

- la réalisation d'actions de communication sur la sécurité des installations, à destination des utilisateurs,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Sécurité Gaz » sur les installations intérieures remises en service après une interruption de plus de 6 mois, dont le coût est pris en charge par GRDF,
- la proposition aux particuliers d'un « Diagnostic Clients Sédentaires », pour les clients qui occupent leur logement depuis plus de 12 ans et dont la chaudière a également plus de 12 ans.

En 2025, sur votre concession :

- 36 diagnostics ont été réalisés à la suite de l'accord du client,
- aucune situation de danger - grave et immédiat - n'a été mise en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

Les opérations spécifiques pour nos clients les plus fragiles : CIVIGAZ

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les écogestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.

En savoir plus

La précarité énergétique et la sécurité dégradée des installations gaz sont souvent liées. Ainsi, CIVIGAZ est une opération spécifique visant à promouvoir la sécurité des installations intérieures gaz de même que les écogestes permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.

De 2015 à 2025, à la maille nationale, ce dispositif a permis de :

- Sensibiliser plus de 82 730 ménages modestes,
- Mobiliser et accompagner près de 1 200 jeunes de 16 à 25 ans en service civique, pendant 7 mois sans condition de diplôme,
- Engager 185 bailleurs sociaux et plus de 165 communes,
- Améliorer plus de 6 370 situations potentiellement dangereuses liées au gaz,
- Orienter plus de 5 720 ménages vers des acteurs de la rénovation et des acteurs sociaux du territoire,
- Obtenir plus de 80% de sorties positives à l'issue du dispositif chez les volontaires,
- Les évolutions apportées au dispositif à partir de 2019 (dont la plus structurante : intégration d'un médiateur, référent terrain des Volontaires en Service Civique), ont permis d'améliorer son efficacité en assurant un meilleur déploiement opérationnel du dispositif (planification des visites), une meilleure qualité des informations délivrées (montée en compétence des volontaires) et une meilleure coopération avec les acteurs locaux, notamment ceux du domaine social.
- A partir de la saison 2023/2024, d'autres changements ont été apportés à CIVIGAZ : enrichissement des contenus, avec un focus sur la sobriété énergétique et l'accès aux données de consommation, intégration d'animations collectives axées sur la maîtrise des énergies dans les espaces publics (pied d'immeubles, dans des écoles, sur des marchés...) ou des lieux associatifs (plus de 750 animations collectives ont été réalisées dès cette première année et elles ont permis de toucher 10 000 personnes). De plus, la durée du programme a été prolongée de 7 à 12 mois, et les moyens humains ont été accrus au sein des structures locales.
- Le bien-fondé de ces évolutions a été confirmé par le biais d'une étude d'impact, ainsi CIVIGAZ se déploiera à nouveau dans 9 territoires au sein de 6 régions administratives pour la saison 2025/2026.

En parallèle de CIVIGAZ, la convention avec la Fédération Nationale SOLIHA initiée en 2020 a été renouvelée pour la période 2024-2026. Cette convention vise à :

- Accélérer la rénovation énergétique des logements, objets de projets de rénovation énergétique accompagnés par SOLIHA, en contribuant à l'instruction des dossiers par cette dernière,
- Sécuriser l'installation gaz des utilisateurs de gaz accompagnés par SOLIHA, dans le cadre de ses différentes actions menées auprès des publics âgés, fragiles ou mal logés.

Elle concerne les occupants déjà raccordés au réseau GRDF et aux revenus modestes ou très modestes, qui utilisent, à l'issue de la rénovation de leur logement, le gaz pour le chauffage, l'eau chaude et pour la cuisson.

De manière opérationnelle cette convention est déclinée en région par le biais de conventions locales signées entre les associations SOLIHA locales et les Directeurs Clients - Territoires (DCT) GRDF.

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage. La périodicité de vérification dépend de la technologie des compteurs.

Dépose et pose de compteurs

Type de compteur	Périodicité	2023	2024	2025
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	183	90	34
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	4	4	1
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	7	31	15

La réglementation anti-endommagement et son évolution

Le cadre réglementaire dit anti-endommagement est applicable depuis plus de 10 ans. Il concerne tous les intervenants des chantiers, de la conception à la réalisation. Il permet à chaque acteur, responsable de projets et entreprise de travaux, avec la contribution des exploitants de réseaux, de renforcer la sécurité des travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.

Certains intervenants doivent posséder un titre de compétence. Le concepteur, associé au responsable de projet ou son bureau d'études, l'encadrant du chantier et certains opérateurs doivent disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR). Elle est délivrée par les employeurs après réussite au test de compétences organisé par un organisme agréé par le ministère de la Transition écologique (informations sur www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr, rubrique « Construire sans détruire »).

Le suivi des travaux de tiers sur votre concession

GRDF traite dans les délais réglementaires l'ensemble des déclarations de travaux reçues pour permettre des travaux en toute sécurité.

Ces déclarations peuvent être des DT (Déclarations de projet de Travaux) réalisées par les responsables de projet, des DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ou des Déclarations conjointes DT-DICT adressées par les exécutants de travaux en associant le responsable de projet pour des opérations élémentaires (les données annuelles qui vous sont transmises par GRDF précisent le nombre de déclarations par commune).

En savoir plus

Depuis le 1er janvier 2020, en réponse aux DT situées en communes urbaines, les plans des exploitants de réseaux sensibles, comme GRDF, doivent être conformes aux exigences réglementaires de précision. En cas de plans non conformes, les responsables de projets sont tenus de réaliser, aux frais de GRDF, des investigations

complémentaires. Réalisées par des organismes certifiés, elles améliorent la localisation des ouvrages pour les chantiers et doivent être adressées en retour à GRDF pour prise en compte pérenne dans la cartographie.

Ces dispositions sur la précision des plans seront étendues au 1er janvier 2026 aux ouvrages de toutes les communes pour les exploitants de réseaux sensibles et à tous les exploitants de réseaux en communes urbaines.

Quand GRDF figure parmi la liste des exploitants sensibles présents, les travaux ne peuvent commencer sans réception et exploitation des récépissés de GRDF. Ces réponses comportent des recommandations techniques utiles à la sécurité des chantiers et un plan des ouvrages à grande échelle.

En cas d'urgence, GRDF traite immédiatement les Avis de Travaux Urgents (ATU) reçus, dans les délais compatibles avec le type d'urgence annoncée et est joignable à ce titre 24h/24 par les numéros d'urgence mis à disposition sur le Guichet Unique.

Évolution des Déclarations de Travaux

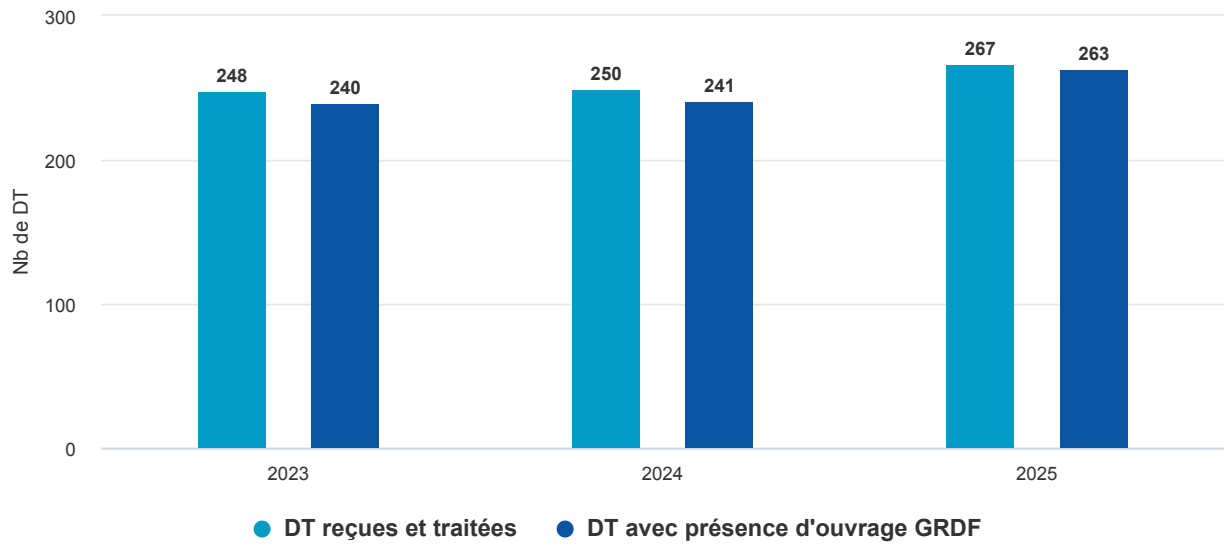

Évolution des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux

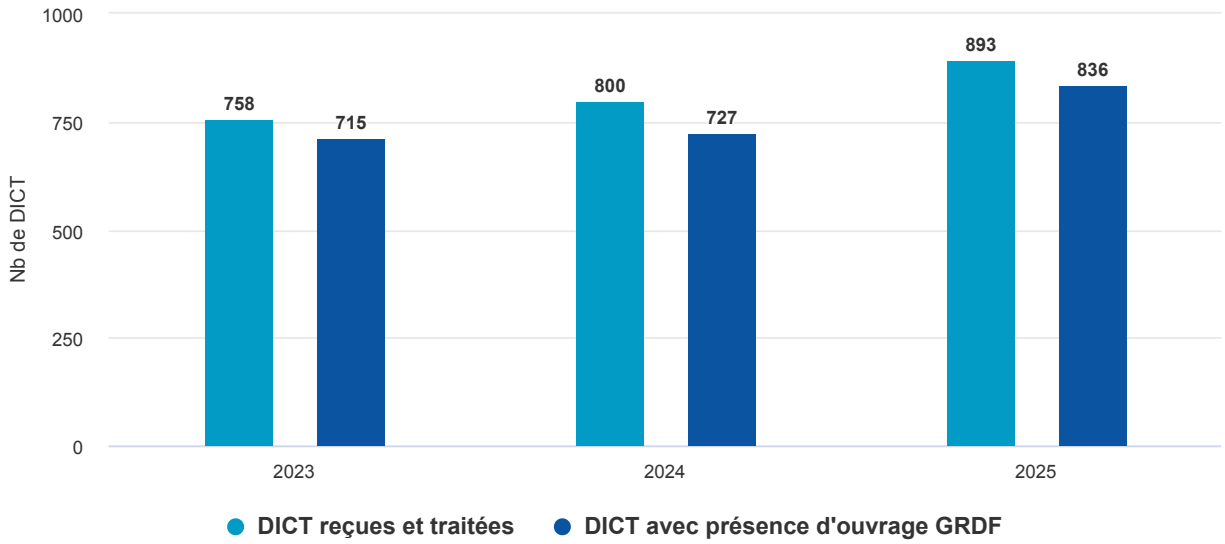

Les dommages aux ouvrages

Lorsqu'un ouvrage de distribution de gaz est endommagé, les impacts sont multiples : sécurité des intervenants et potentiellement des tiers, aléas, retards et surcoûts pour le chantier, coupures d'alimentation en gaz des clients et nuisances environnementales.

Poursuivre la réduction des endommagements est une ambition qui doit être partagée par chaque intervenant.

En savoir plus

Au niveau national, le nombre de dommages s'est maintenu en 2025 à moins de 2 200 dommages pour la deuxième année consécutive, après avoir enregistré une nette diminution en 2024. Ces résultats sont très encourageants et en ligne avec les engagements de GRDF au niveau national et international en matière de réduction des émissions de méthane. Par rapport à 2019, la baisse est de plus de 800 dommages, apportant plus de sécurité et moins de perturbations des clients. Une prévention active dans la conception et une vigilance au quotidien dans la réalisation des travaux restent toujours nécessaires pour maintenir et améliorer encore ces résultats.

Prévention des dommages

Le respect de la réglementation par chaque acteur permet de prévenir les dommages. Les actes clefs à maîtriser sont les suivants :

- Disposer de marchés de travaux conformes, comportant les clauses techniques et financières obligatoires permettant de gérer les difficultés. (Des exemples de clauses figurent dans le « Livret 1 » associé au guide d'application de la réglementation paru

en octobre 2022. Il est disponible sur le site de l'observatoire national DT DICT (www.observatoire-national-dt-dict.fr)

- Réaliser des DT et DICT de qualité, en temps utile, et exploiter les éléments reçus en retour de la part des exploitants.
- Concevoir le projet et les travaux en analysant les risques dès l'étude et avant le commencement des travaux.
- Réaliser les actes de localisation nécessaires pour améliorer les positions des ouvrages, sensibles ou non.
- Réaliser le marquage au sol des réseaux et des branchements ainsi que les zones de précaution, résultant des plans et des localisations complémentaires, permettant l'adaptation impérative des techniques de terrassement en « techniques douces » autour des ouvrages.
- Recourir systématiquement à des équipes de travaux compétentes disposant de l'AIPR, opérateurs et encadrants, y compris en cas de sous-traitance.
- Identifier tout au long du processus toute situation anormale et créer un point d'arrêt voire un arrêt de travaux évitant le dommage.

Nota : les particuliers réalisant des travaux doivent également déclarer leurs travaux. Le guichet unique de l'Ineris www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr, espace « Particuliers », permet aux particuliers de réaliser gratuitement leurs déclarations de travaux. Ce rappel de la part des collectivités informées de travaux de particuliers peut être utile afin de prévenir les dommages de particuliers, qui représentent environ 10% du total des dommages aux ouvrages.

Évolution du nombre de dommages aux ouvrages

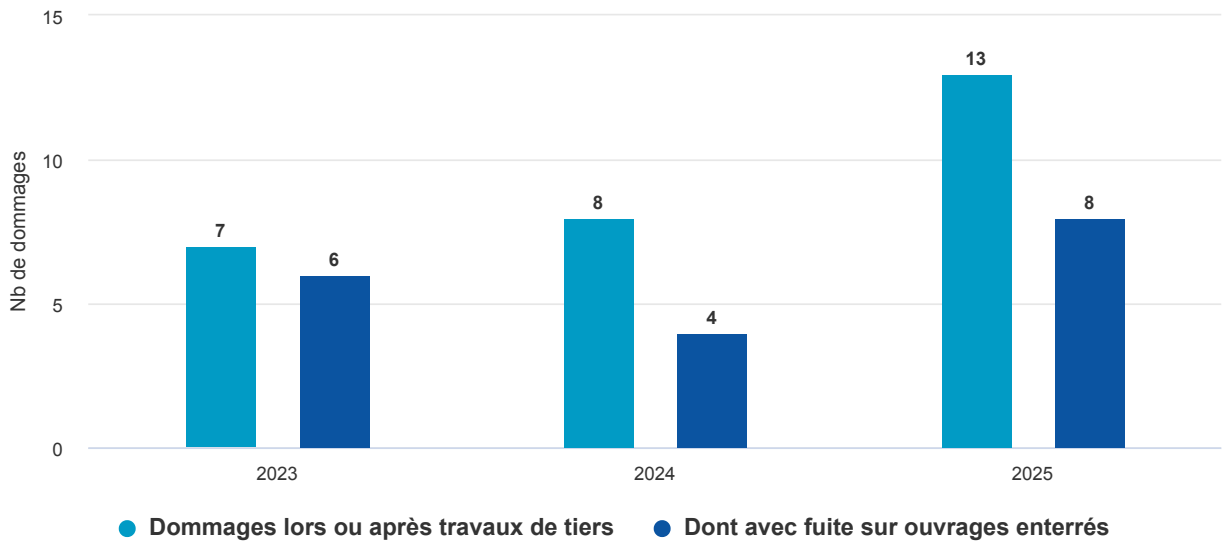

Dommages

	2023	2024	2025
Nb de DO avec fuite sur ouvrages enterrés	6	4	8
Nb de DICT sur ouvrages GRDF	715	727	836
Taux	0,84%	0,55%	0,96%

04.
Le patrimoine de votre concession

4.1 Vos ouvrages 74
4.2 Les chantiers 79
4.3 Les investissements 83
4.4 La valorisation de votre patrimoine 89

4.1 Vos ouvrages

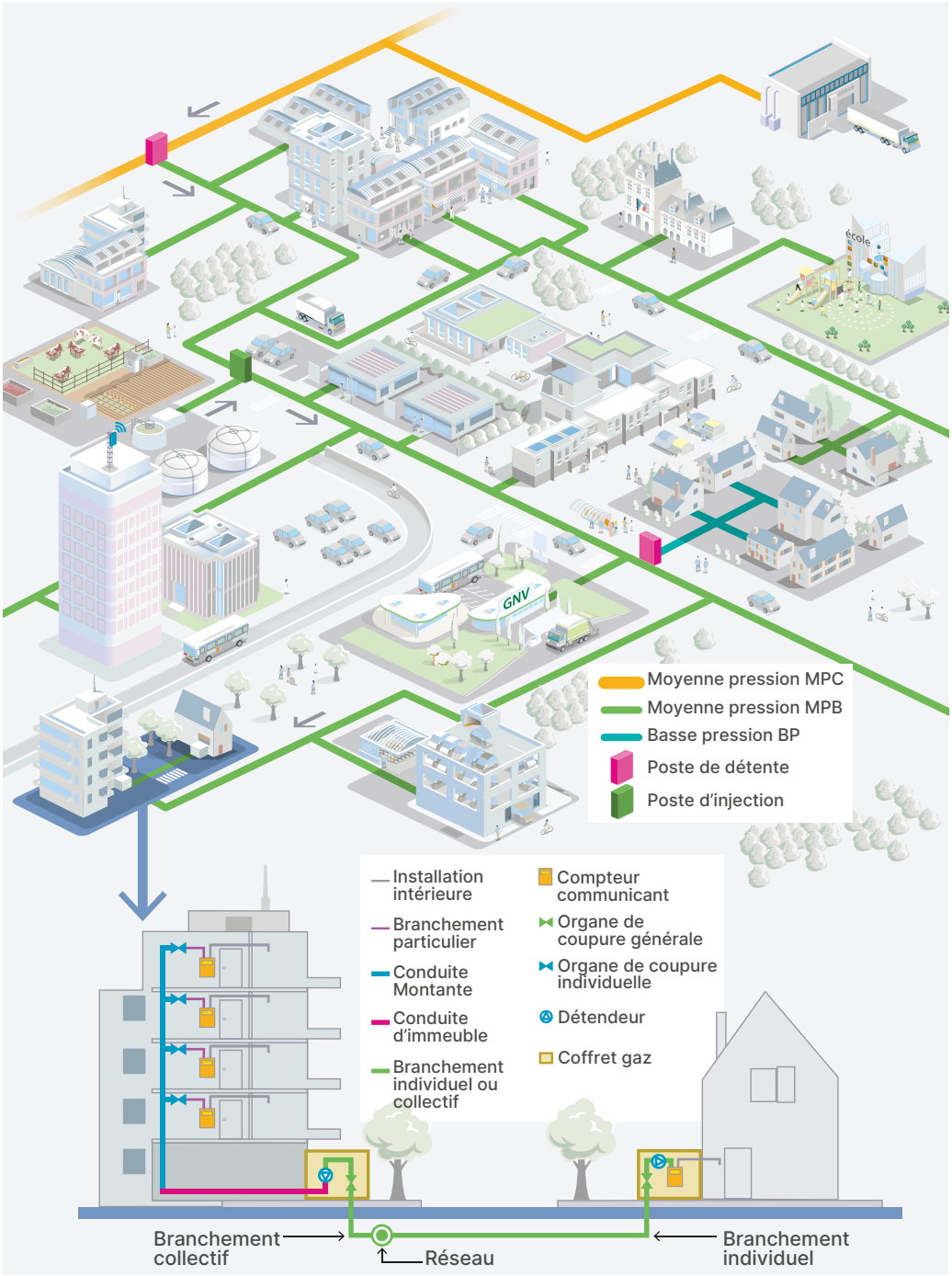

L'inventaire des conduites de distribution

L'inventaire des conduites de distribution par type de pression

Le patrimoine des collectivités est notamment composé de conduites de distribution exploitées en basse et moyenne pression. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par pression, pour l'année 2025,
- l'historique de la répartition par pression, sur les 5 dernières années.

Répartition des conduites de distribution par pression en 2025

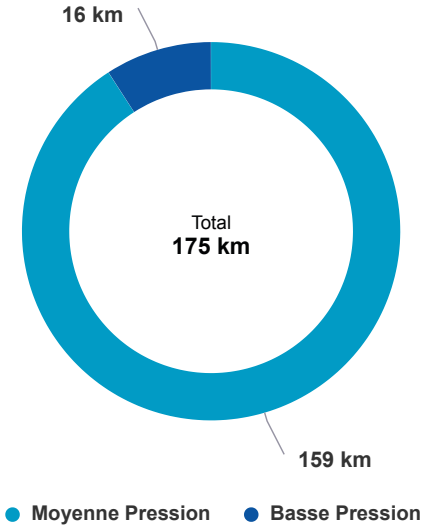

Évolution des conduites de distribution par pression

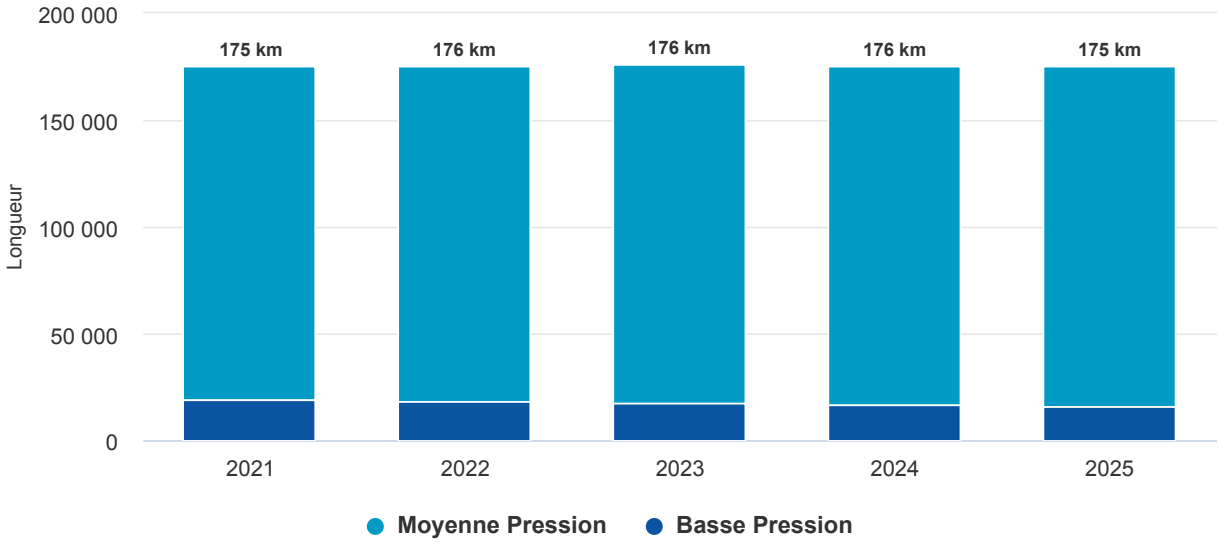

L'inventaire des conduites de distribution par type de matière

Le patrimoine des collectivités est notamment composé de conduites de distribution. Il existe différentes matières de conduites de distribution dont principalement le polyéthylène et l'acier. Retrouvez ici, à l'échelle de votre concession :

- la répartition de ces ouvrages par matière sur l'année 2025,

- l'historique de la répartition par matière sur les 5 dernières années.

Répartition des conduites de distribution par matière en 2025

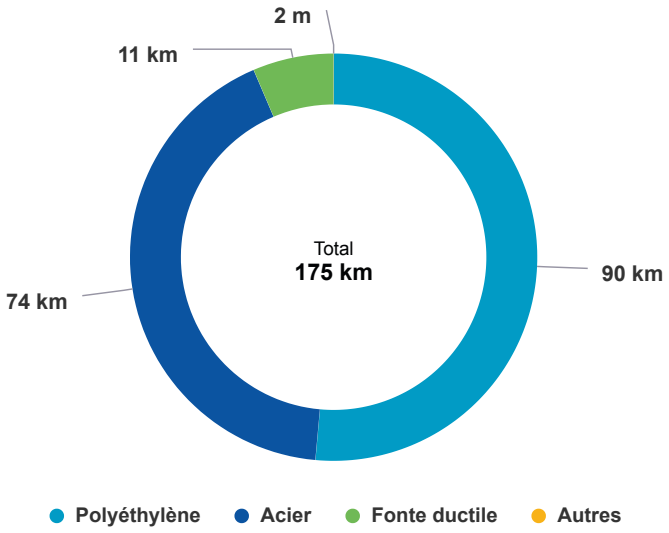

Évolution des conduites de distribution par matière

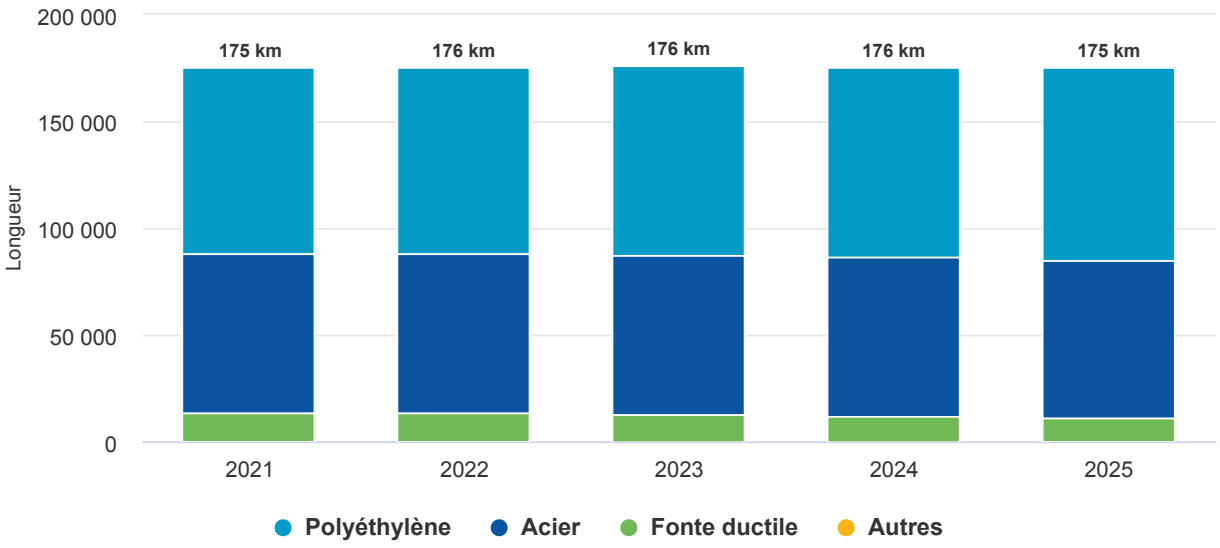

L'inventaire des autres ouvrages

Le patrimoine des collectivités est également composé de postes de détente réseau, de robinets de réseau et de branchements. Retrouvez ci-dessous l'inventaire de votre concession par type d'ouvrages. Les données sont affichées en nombre d'ouvrages.

Inventaire des ouvrages

	2023	2024	2025
Postes de détente réseau	27	26	28
Robinets de réseau utiles à l'exploitation	87	88	87
Branchements collectifs	1 072	1 050	1 015

La mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour sa cartographie en continu, notamment après des travaux de pose et de renouvellement d'ouvrages gaz ou à l'occasion d'actions correctives.

En 2025, sur votre concession 120 actes de mise à jour de la cartographie ont été réalisés.

GRDF améliore sa cartographie en poursuivant une démarche de géoréférencement des fonds de plan « Grande Échelle ».

Sur votre concession, le taux de réseau en précision cartographique classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est proche de 100%.

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par l'inventaire technique et l'inventaire comptable mis à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF a mis en place l'indice de connaissance du patrimoine à la maille contractuelle depuis 2016. L'indice est constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Ce système de mesure permet d'évaluer la progression de la connaissance du patrimoine au fil des années.

Les deux indicateurs « Connaissance des branchements individuels (report sur le plan) » (n° 4) et « Connaissance des branchements collectifs (report sur plan) » (n° 6), sont calculés à la maille de chaque département.

A la maille nationale en 2025, l'indice de connaissance du patrimoine est de 89.

Ci-après, le détail de l'indice de connaissance du patrimoine à l'échelle de votre concession.

Indice de connaissance du patrimoine

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2025
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	0 à 25% : 0 point, >25% : Progressif	5
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	10
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	0 à 80% : 0 point, >80% : Progressif	4
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	0 à 90% : 0 point, >90% : Progressif	1
10	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	3
11	Taux de cohérence entre le SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	0 à 50% : 0 point, >50% : Progressif	4
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	10
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	4
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Mise à disposition, sur le Portail Collectivités GRDF, de données patrimoniales informatisées sur le périmètre de votre concession	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
	Total	**100**		**94**

4.2 Les chantiers

Les principaux chantiers sur votre concession

Les chantiers de raccordements et de transition écologique

- Les raccordements de nouveaux clients et de stations GNV
  - Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local, la conjoncture économique ou la réglementation.
  - Pour les projets d'extension du réseau de gaz, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude technico-économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi, conformément à l'arrêté du 28 juillet 2008 et au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I » est au moins égal à zéro.
  - Le raccordement des stations GNV peut nécessiter des travaux de renforcement du réseau de distribution, car les débits demandés sont importants.
- Les investissements liés au développement des gaz verts (raccordement des unités de production, renforcements, maillages...)
  - Le raccordement des unités de production de biométhane peut nécessiter des travaux de maillage du réseau. Un maillage permet de réunir plusieurs zones de consommation pour absorber la production de gaz vert. Dans les territoires où sont exploitées plusieurs unités de méthanisation, il peut y avoir besoin de réalisation de chantiers de rebours qui permettent de compresser le biométhane injecté dans le réseau de distribution afin qu'il soit acheminé dans le réseau de transport.

GRDF adapte ses métiers pour permettre l'injection de 100% de gaz vert d'ici 2050. GRDF entreprend ainsi la définition d'un modèle d'exploitation du réseau visant à faciliter l'injection et l'acheminement des gaz verts, en prenant en compte les besoins des parties prenantes et en assurant un haut niveau de performance et de sécurité. En particulier, cela nécessite de gérer les interfaces avec les producteurs pour l'adaptation de l'injection en fonction de la pression sur le réseau et la modulation de la production de gaz vert, mais aussi avec les consommateurs prépondérants pour leurs prévisions de consommation.

En 2025, ces travaux ont représenté 26 m sur votre réseau.

Raccordements et transition écologique	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
AVENUE JEAN JAURES	26 m	1	0

Les principaux chantiers de modification d'ouvrages à la demande de tiers

Dans la grande majorité des cas, les demandes de modification des ouvrages sont à l'initiative des collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, par exemple dans le cadre de grands projets urbains ou d'infrastructures, ou à la demande d'autres occupants du sous-sol, d'aménageurs, de clients finals ou encore de gestionnaires de réseaux de transport.

En 2025, ces travaux ont concerné 857 m de votre réseau.

Modification d'ouvrages à la demande de tiers	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
ROUTE DEPARTEMENTALE 606	857 m	0	0

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages sont centrés sur l'optimisation des actifs au profit de la sécurité, du respect de la réglementation, de la continuité d'acheminement et du développement durable. Ils regroupent les investissements de structure (optimisation des schémas de vannage, restructurations et renforcements de réseau) et les investissements de modernisation.

En savoir plus

Les programmes de modernisation s'appuient sur les travaux relatifs à la sécurité industrielle menés par GRDF, tout en recherchant la synergie avec la politique de prévention des dommages aux ouvrages et l'articulation avec les travaux de voirie envisagés par les collectivités et autres acteurs.

Les programmes travaux résultent de l'analyse de plusieurs facteurs : les dispositions réglementaires, le retour d'expérience et l'analyse des incidents, les remontées des exploitants, les éventuelles anomalies constatées lors des opérations de maintenance, la vulnérabilité potentielle aux dommages de tiers, les caractéristiques techniques des ouvrages (matériau, technique de construction et d'assemblage...) et les opportunités de coordination de travaux.

Ces investissements comportent notamment :

- Les renouvellements ciblés de réseau, centrés sur les conduites en fonte ductile et en cuivre.
- Les travaux de modernisation de branchements et ouvrages en immeubles. Ces travaux comprennent les renouvellements, concomitamment avec le renouvellement du réseau, soit en fonction de leur sensibilité aux dommages de tiers soit ciblés sur les ouvrages identifiés comme à moderniser en priorité du fait de leurs caractéristiques techniques et/ou configuration et/ou environnement spécifique. Ils peuvent également concerner la pose ou le remplacement d'équipements. Ainsi, la protection des branchements peut être assurée, quand la configuration le permet, par la pose d'un dispositif de protection, appelé DPBE (Dispositif de Protection des Branchements Existants), permettant l'interruption du débit de gaz. GRDF a également lancé un programme pluriannuel de recensement des régulateurs à l'horizon 2030, associé au rajeunissement de ceux-ci, conformément aux dispositions réglementaires.
- Les autres investissements de modernisation, qui concernent l'amélioration de la protection cathodique, le fonctionnement du réseau (télésurveillance et modernisation des postes réseaux stratégiques), les renouvellements « préventifs » ou à la suite d'endommagement, incident ou anomalie constatée lors de la maintenance (investissements « correctifs »).

En 2025, GRDF a modernisé 337 m de votre réseau.

Adaptation et modernisation des ouvrages	Longueur	Brch. Coll.	Brch. Ind.
RUE DE L'HORLOGE	186 m	1	7
PONT DE LA TOURNELLE	151 m	0	0
AVENUE DE SAINT GEORGES	0 m	1	0
BOULEVARD LAFAYETTE	0 m	0	1
IMPASSE DU CLOS	0 m	0	1
RUE DE BELFORT	0 m	0	1
RUE HAUTE PERRIERE	0 m	0	1

Le contrôle de la conformité des travaux

La conformité des ouvrages réalisés par GRDF et ses prestataires fait l'objet d'une démarche de contrôle tout au long du chantier (étude, déclarations de travaux, réunion de voirie). Les visites de chantiers sont fréquentes. Des visites de contrôle sont menées sur plus de 50% des chantiers.

En savoir plus

Ces visites ciblent les points techniques sensibles comme, par exemple :

- la qualification et l'habilitation du personnel en rapport avec le travail réalisé,
- le respect de la voirie,
- la qualité de réalisation des fouilles,
- le respect des distances inter-ouvrages,
- la qualité de pose des ouvrages encastrés (en et hors sol),
- le plan de recollement cartographique après travaux.

Le contrôle de conformité est complété d'une démarche d'évaluation de tous les prestataires quatre à douze fois par an (selon le volume des marchés). Cette évaluation porte sur les thématiques suivantes : sécurité, qualité des travaux, environnement, relation client, organisation / information. Tout écart révélé par cette démarche est tracé et fait l'objet d'actions correctives pouvant aller jusqu'à l'arrêt définitif du marché en cas de récidive.

La décarbonation des travaux

La décarbonation est au cœur du nouveau projet d'entreprise de GRDF. Nous souhaitons diviser par deux les émissions de CO_2 des activités techniques sur le réseau. Cela engage nos processus, nos collaborateurs, ainsi que nos partenaires tels que les entreprises de travaux publics et les collectivités.

GRDF poursuit le déploiement de chantiers à impact carbone réduit, qui ont notamment recours aux techniques limitant le nombre et la taille des fouilles, et favorisant la réutilisation des terres excavées (enrubannage, tubage…). Nous avons également engagé une démarche d'écoconception voire de réutilisation des matériels gaz (compteurs, robinets,

tubes…). Nous sommes attentifs à un dialogue constructif autour de la mise en œuvre des règlements de voirie (compactage, enrobés, matériaux…), ainsi que des aménagements de l'espace urbain lorsqu'ils impliquent une modification des ouvrages de distribution de gaz (végétalisation, reconfiguration de quartier, bus à haut niveau de service, tramway…).

4.3 Les investissements

La politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (articles L. 111-61 et L. 432-8 du Code de l'énergie).

En savoir plus

Le mécanisme de régulation des investissements décidé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) repose sur plusieurs principes :

- Il donne les moyens à GRDF de réaliser les investissements nécessaires. Seuls les investissements effectivement réalisés donnent lieu à une rémunération et le distributeur gaz ne perçoit pas de marge sur l'activité d'exploitation.
- Il incite le distributeur à maîtriser les coûts des programmes d'investissement.

La politique d'investissement de GRDF s'inscrit dans une vision long terme de l'évolution du réseau de distribution de gaz, prenant notamment en compte les dispositions réglementaires, la politique de gestion du risque industriel, les projets de transition écologique et d'infrastructures à court et moyen termes, les grands projets de GRDF et les évolutions à envisager le cas échéant sur la structure du réseau.

En déclinaison de la politique d'investissement et des programmes associés, les projets d'investissement de GRDF s'inscrivent selon trois horizons temporels :

- À court terme : par la programmation des travaux en coordination avec les services des collectivités.
- À moyen terme : pour la prise en compte de ses investissements dans le tarif de distribution (visibilité maille nationale stricto sensu de 4 ans).
- À long terme : pour adapter le réseau de distribution de gaz et en faire un vecteur de la décarbonation des territoires, notamment par la mise en œuvre de programmes complexes afin d'assurer l'injection des gaz renouvelables et bas carbone d'un nombre croissant de sites de production.

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale et est ensuite déclinée et adaptée localement. Par conséquent, les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque concession, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession.

Au niveau national, les investissements de GRDF ont atteint 864 millions d'euros en 2025.

Plus de la moitié des investissements totaux est consacrée à la modification, l'adaptation et la modernisation des ouvrages. Environ un quart est dédié aux raccordements et à la

transition écologique. Le solde concerne les comptages, les investissements logistiques et le système d'information.

En 2025, les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau enregistrent un léger retrait après plusieurs années de fort accroissement. Pour accompagner le développement des projets de production de gaz verts, un décret publié en juillet 2024, introduit la notion de Certificats de Production de Biogaz, et fixe un niveau d'obligation pour les fournisseurs à s'approvisionner en gaz vert (niveau proportionnel à leur volume de gaz acheminé pour leurs clients résidentiels et tertiaires). Sa mise en place est fixée au 1er janvier 2026, avec un niveau d'achat qui est croissant jusqu'en 2028. Compte tenu des temps d'instruction et de construction des projets, la reprise des raccordements de sites de production de biométhane devrait s'accélérer dès 2026. L'arrêté du 8 septembre 2025, abrogeant le tarif d'achat dit « BG16 » et supprimant les pénalités en cas de résiliation anticipée de contrat pour les producteurs qui convertissent leur unité notamment vers l'injection de biométhane dans les réseaux, et l'arrêté du 26 décembre 2025, modifiant le décret de juillet 2024 sur les Certificats de Production de Biogaz en revoyant à la hausse pour certains types de cogénérations le nombre de CPB généré par MWh de biométhane produit, devraient également favoriser la bascule de sites de cogénération en injection.

Dans la continuité des années précédentes, les raccordements de clients sont en retrait.

Les investissements prévus dans le tarif ATRD7

Sur la période de l'ATRD7 (2024-2027), la CRE a retenu l'intégralité des prévisions d'investissements demandées par GRDF. Avec la fin du déploiement des compteurs communicants, les montants d'investissements se stabilisent, le raccordement de sites d'injection de biométhane, ainsi que l'adaptation et la modernisation des ouvrages venant compenser la diminution des raccordements clients.

Les mécanismes de régulation incitative intègrent désormais un dispositif visant à prioriser les investissements. Ils permettent à GRDF de maîtriser ses investissements sans compromettre ni l'exploitation, ni la sécurité, ni la réalisation des ouvrages nécessaires à la transition écologique par le développement des gaz verts notamment.

Les clefs de lecture pour comprendre les tableaux d'investissements

GRDF prévoit ses investissements par finalité (raccordements et transition écologique, modification d'ouvrages, adaptation et modernisation des ouvrages…) et non par famille de biens (conduites, branchements, postes de détente…).

En revanche, les investissements réalisés peuvent être suivis selon ces deux approches.

Les investissements mis en service dans l'année correspondent à la valeur totale des biens mis en service en 2025.

Ils sont présentés en trois grandes familles :

- Les « ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de réseau, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés : postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation…

- Les « ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télé-relevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane.
- Les « biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions : véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques…

Cette présentation permet de distinguer les investissements de GRDF au périmètre de votre concession selon la fonction remplie par les biens concernés au sein de l'activité de distribution. Les tableaux présentent les investissements mis en service, la valorisation du patrimoine, l'origine de financement des biens, ainsi que les charges d'investissements.

Les investissements en flux de dépenses de l'année correspondent au montant effectivement dépensé (décaissé) sur une année.

À noter qu'il peut y avoir un décalage temporel entre la réalisation effective des travaux et la mise en service des investissements, notamment lorsque les chantiers sont réalisés sur deux exercices, la mise en service étant réalisée une fois le chantier terminé. Le même type de décalage est observé sur les projets immobiliers et le système d'information (temps de développement).

Vous retrouverez le détail de ces informations pour chaque catégorie de biens sur la « Plateforme de Données Concessions » accessible depuis le « Portail Collectivités », l'espace sécurisé et dédié aux collectivités desservies en gaz, sur le site www.grdf.fr.

Les investissements : mises en service de l'année par famille de biens

Le tableau ci-après présente la valeur totale des biens mis en service (immobilisations) par famille de biens.

Invest. réalisés par famille d'ouvrages (en euros)

	2023	2024	2025
Total	**816 358**	**1 061 348**	**920 867**
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	576 443	809 216	757 188
Premier établissement	134 623	119 773	122 491
Conduites de distribution	67 052	63 775	83 828
Branchements	66 064	50 587	30 956
Branchements - Individuels	59 895	29 980	23 606
Ouvrages collectifs	6 170	20 608	7 350
Installations techniques	1 507	5 410	7 707
Protection cathodique	124	0	0
Autres installations	1 383	5 410	7 707
Renouvellement	441 821	689 443	634 696
Conduites de distribution	247 674	397 763	467 056
Branchements	194 147	291 680	167 640
Branchements - Individuels	128 324	171 725	151 089
Ouvrages collectifs	65 823	119 955	16 551
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	51 346	71 107	35 815
Compteurs et postes clients	51 346	71 107	35 815
Compteurs	50 003	29 343	22 762
Postes clients et équipements de télérelevé	1 343	41 764	13 054
BIENS MUTUALISÉS	188 569	181 026	127 864
Mobilier et immobilier	39 491	68 353	38 802
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	23 660	20 535	16 180
Aménagements	10 814	44 270	20 120
Autres équipements	5 017	3 549	2 503
Véhicules et engins d'exploitation	20 982	6 424	605
Autres véhicules	0	0	605
Immobilisations incorporelles	128 095	106 248	88 456
Projets informatiques	115 319	92 826	75 810
Autres immobilisations incorporelles	12 776	13 422	12 646

Les investissements : flux de dépenses de l'année par finalité

Le tableau ci-après présente le montant effectivement dépensé (décaissé) par année suivant la finalité des investissements.

Investissements par finalité - flux (en euros)

	2023	2024	2025
Total	**984 621**	**832 828**	**1 271 244**
RACCORDEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	96 199	51 734	43 986
Raccordements individuels de pavillons et de petits pros	54 624	28 469	15 208
Lotissements, zones d'aménagement	36 933	0	0
Raccordements de clients importants	4 642	23 265	28 778
MODIFICATION D'OUVRAGES À LA DEMANDE DE TIERS	38 926	44 885	382 005
ADAPTATION ET MODERNISATION DES OUVRAGES	598 960	491 985	644 528
Investissements de structure des ouvrages	3 757	0	0
Dont schéma de vannage	3 757	0	0
Modernisation des ouvrages	595 204	491 985	644 528
Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux)	384 392	381 235	546 340
Dont branchements et ouvrages collectifs	145 567	55 536	26 091
Autres investissements de modernisation	65 245	55 214	72 096
MODERNISATION DE LA CARTOGRAPHIE ET INVENTAIRE	12 774	13 081	12 538
COMPTAGE	65 668	62 494	47 729
Projet Compteurs Communicants Gaz	39 176	29 090	16 340
Postes de livraison clients	11 783	19 952	12 791
Compteurs et télérelevé	14 708	13 452	18 598
AUTRES	172 093	168 647	140 458
Logistique	71 022	58 417	34 061
Véhicules	20 982	6 424	605
Immobilier	20 872	36 512	16 257
Autres (outillage, télécom, matériel informatique)	29 167	15 480	17 199
Système d'information	101 071	110 230	106 396

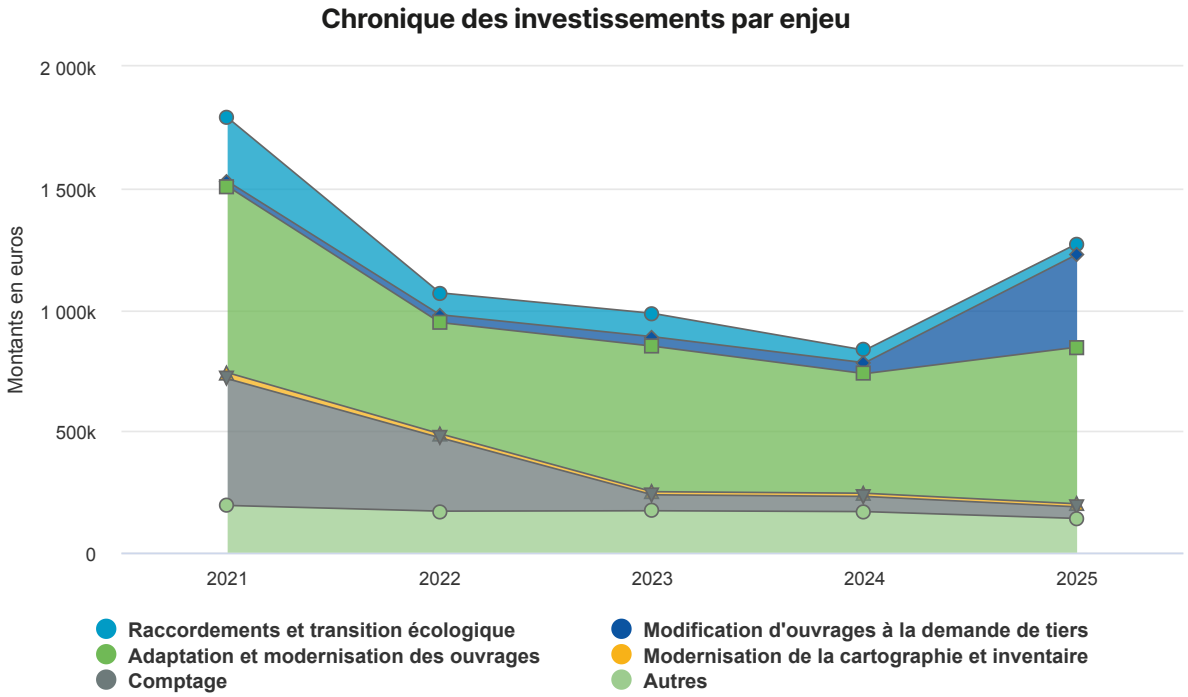
Chronique des investissements par enjeu
2 000k
1 500k
1 000k
500k
0
Montants en euros
2021
2022
2023
2024
2025
Raccordements et transition écologique
Adaptation et modernisation des ouvrages
Comptage
Modification d'ouvrages à la demande de tiers
Modernisation de la cartographie et inventaire
Autres

4.4 La valorisation de votre patrimoine

Les origines de financement

Le tableau ci-dessous montre qui, de GRDF, de l'autorité concédante ou des tiers, a financé les ouvrages. Il restitue l'origine de financement de tous les biens en service à fin 2025.

Origine de financement (en euros)

	Financée par GRDF	Financée par Autorité Concédante	Financée par des tiers
Total	**28 633 150**	**0**	**960 472**
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	23 319 454	0	960 472
Canalisation de distribution	12 249 300	0	684 491
Branchements	10 445 566	0	275 981
Branchements individuels	6 147 497	0	112 824
Ouvrages collectifs	4 298 069	0	163 157
Installations techniques	624 588	0	0
Postes de détente réseau	274 637	0	0
Protection cathodique	242 809	0	0
Autres installations	107 142	0	0
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	2 382 924	0	0
Compteurs et postes clients	2 382 924	0	0
Compteurs	1 422 787	0	0
Postes clients et équipements de télérelevé	960 137	0	0
BIENS MUTUALISÉS	2 930 772	0	0
Mobilier et immobilier	575 352	0	0
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	159 101	0	0
Aménagements	297 015	0	0
Génie civil	4 840	0	0
Terrains	1 438	0	0
Autres équipements	112 959	0	0
Véhicules et engins d'exploitation	120 835	0	0
Véhicules GNV	9 756	0	0
Autres véhicules	111 079	0	0
Immobilisations incorporelles	2 234 585	0	0
Projets informatiques	1 846 806	0	0
Autres immobilisations incorporelles	387 779	0	0

La valeur nette économique de votre concession

Il s'agit de montrer la valeur du patrimoine de la concession qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution (ATRD). En effet, la valeur nette économique de la part des biens financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront

encore à payer à travers la part acheminement de leur facture, conformément au système de régulation de la distribution du gaz défini par la CRE. Il s'agit donc d'une donnée financière utile et porteuse de sens à l'échelle de la concession.

Valorisation du patrimoine (en euros)

	VNE début d'année	VNE fin d'année	Remb. éco. réeval. de l'année	Coût de financement de l'année	Charges d'invest. de l'année
Total	**16 796 203**	**16 564 622**	**1 105 166**	**723 584**	**1 828 751**
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	14 575 209	14 533 946	785 067	608 764	1 393 830
Canalisation de distribution	7 583 601	7 843 617	346 249	322 698	668 948
Branchements	6 726 966	6 438 123	418 673	275 225	693 899
Branchements individuels	4 300 638	4 141 721	253 993	176 438	430 431
Ouvrages collectifs	2 426 327	2 296 402	164 680	98 787	263 467
Installations techniques	264 642	252 205	20 144	10 840	30 984
Postes de détente réseau	199 169	190 566	8 602	7 967	16 569
Protection cathodique	18 763	13 092	5 671	746	6 417
Autres installations	46 711	48 547	5 871	2 127	7 997
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	1 235 926	1 161 724	98 048	68 877	166 925
Compteurs et postes clients	1 235 926	1 161 724	98 048	68 877	166 925
Compteurs	1 068 581	1 005 797	81 999	60 416	142 414
Postes clients et équipements de télérelevé	167 345	155 928	16 050	8 462	24 511
BIENS MUTUALISÉS	985 069	868 951	222 051	45 944	267 995
Mobilier et immobilier	307 647	289 099	50 044	15 588	65 632
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	81 239	77 225	20 241	3 886	24 128
Aménagements	115 250	105 974	22 907	5 480	28 388
Génie civil	1 493	1 371	122	60	182
Terrains	15 926	15 926	0	637	637
Autres équipements	93 739	88 603	6 773	5 525	12 298
Véhicules et engins d'exploitation	27 381	18 475	9 313	1 149	10 462
Autres véhicules	27 381	18 475	9 313	1 149	10 462
Immobilisations incorporelles	650 042	561 377	162 694	29 206	191 900
Projets informatiques	532 395	465 359	141 066	24 197	165 264
Autres immobilisations incorporelles	117 646	96 018	21 628	5 009	26 637

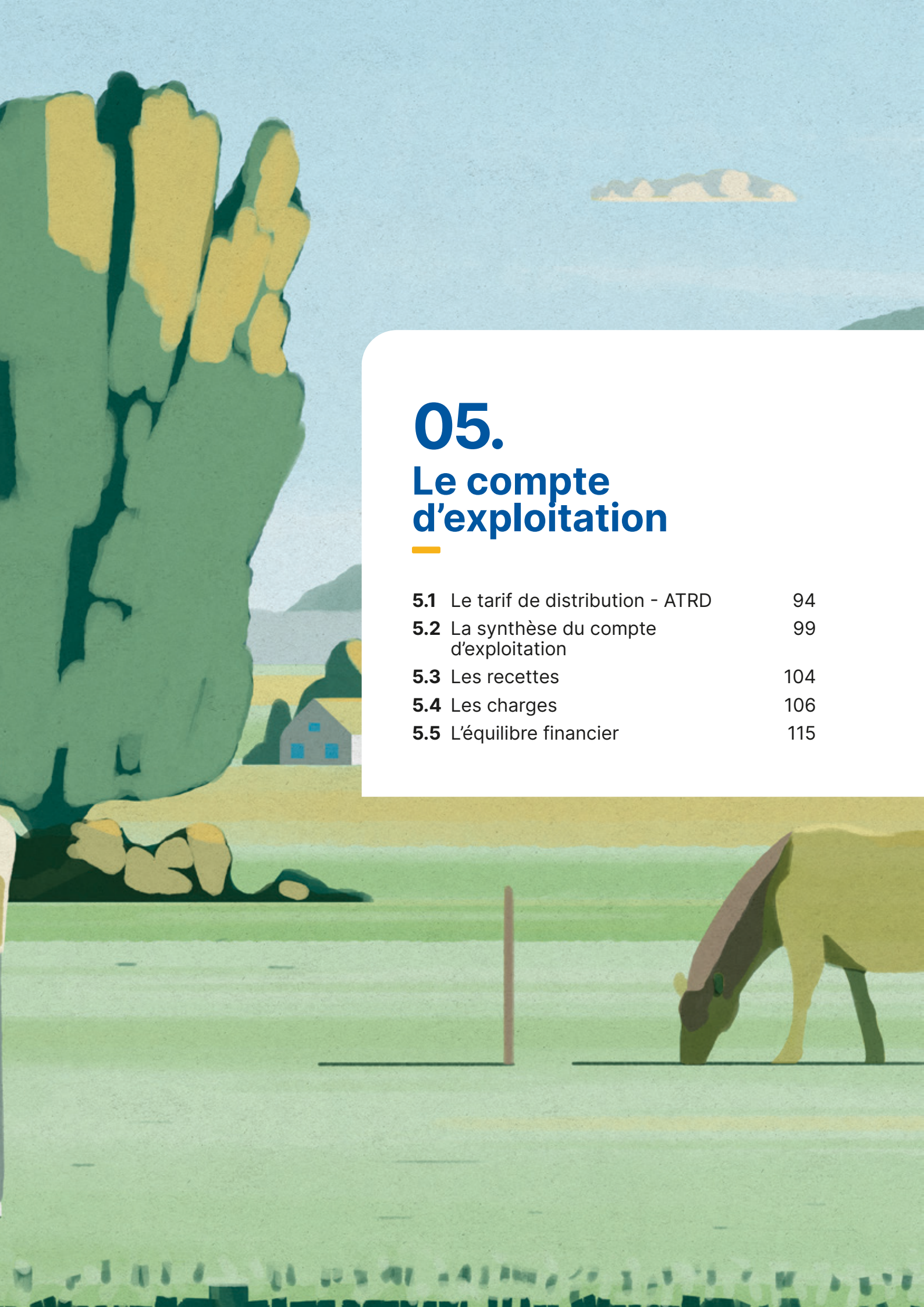

05.
Le compte d'exploitation

5.1 Le tarif de distribution - ATRD 94
5.2 La synthèse du compte d'exploitation 99
5.3 Les recettes 104
5.4 Les charges 106
5.5 L'équilibre financier 115

5.1 Le tarif de distribution - ATRD

Méthode de détermination du tarif de distribution

Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture de gaz d'autre part, le législateur a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L. 452-1 à L. 452-3 du code de l'énergie).

L'élaboration du tarif ATRD7 par la CRE

La Commission de Régulation de l'Énergie a publié le 15 février 2024 sa délibération n°2024-40 portant décision sur le tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF, dit ATRD7. Ce tarif est entré en vigueur au 1er juillet 2024 pour une durée de quatre ans.

En savoir plus

Pour mémoire, à son entrée en vigueur au 1er juillet 2024, le tarif ATRD7 a enregistré une hausse de 27,5%, dont les trois-quarts liés à un effet report dû aux aléas de la précédente période tarifaire, avec un tarif resté stable dans une période marquée par la crise sanitaire, la crise énergétique majeure et l'accélération des aléas climatiques (avec pour conséquence un solde du Compte de Régularisation des Charges et des Produits (CRCP) de fin d'ATRD6 inédit, estimé dans la délibération à 905 millions d'euros).

Ainsi, la hausse moyenne des différents termes tarifaires au 1er juillet 2024 s'explique de la manière suivante :

- Prise en compte des effets hérités de la période tarifaire ATRD6 (+20%).
- Intégration des évolutions pour la période à venir (+7,5%), dont :
  - 5,9% dus à la baisse estimée des consommations (recalage des trajectoires en entrée d'ATRD7),
  - 1,6% en raison de l'augmentation des charges à couvrir sur la période ATRD7.

Pour déterminer les trajectoires de charges à couvrir, la CRE a retenu un taux de rémunération réel avant impôts des investissements de 4,0% pour GRDF (contre 4,1% pour l'ATRD6) et un arbitrage significatif sur les charges nettes d'exploitation de 740 millions d'euros en cumul sur la période, soit environ une baisse de 10% par rapport à la demande de GRDF.

Les mécanismes de régulation incitative liée à la qualité de service et à la maîtrise des dépenses d'investissements ont également été renforcés, avec notamment l'introduction d'un malus en cas de dépassement de l'enveloppe d'investissements allouée (hors investissements liés aux gaz verts).

Ce tarif, exigeant, nécessite des efforts de performance accrus par rapport à la période précédente et contribue ainsi à maintenir la compétitivité des solutions gaz pour les 11 millions de clients.

Enfin, pour limiter les effets report d'une période tarifaire à l'autre, GRDF et la CRE ont travaillé de concert pour faire évoluer le cadre et la structure du tarif afin de préparer l'avenir et rendre le modèle régulatoire des infrastructures de distribution gaz plus résilient.

En tant que distributeur responsable et entreprise de service public, GRDF assure pleinement ses missions essentielles au service des collectivités et de ses clients. La sécurité et le verdissement du gaz restent les priorités de GRDF qui ne transigera pas sur ces engagements.

Le tarif ATRD7 donne les moyens à GRDF de contribuer à la transition écologique, notamment s'agissant des ressources allouées à l'accueil des gaz renouvelables et bas carbone dans les réseaux. L'objectif de GRDF reste inchangé : 20% de gaz verts dans les réseaux en 2030 et 100% en 2050, perspectives confirmées par le rapport de la CRE d'avril 2023 sur l'avenir des infrastructures gazières aux horizons 2030 et 2050.

Le cadre tarifaire de l'ATRD6 a globalement été reconduit sur la période ATRD7, avec ces ajustements majeurs :

- Le renforcement des dispositifs de régulation incitative, notamment sur les investissements, avec l'introduction du principe d'une priorisation des investissements. Ainsi la CRE a retenu l'enveloppe d'investissements demandée par GRDF pour la période tarifaire ATRD7, mais en cas de dépassement (hors investissements liés aux gaz verts) un malus sera appliqué aux montants excédentaires par rapport à l'enveloppe initiale, équivalant à un abattement de 20% de la rémunération de GRDF. Toutefois, la CRE a prévu une clause de « rendez-vous », activable par la CRE au bout de deux ans en cas de nouvelles dispositions, notamment réglementaires, pouvant avoir des conséquences sur les investissements prévisionnels de GRDF.
- La couverture au CRCP des écarts entre les recettes prévisionnelles et celles réalisées relatives aux termes d'abonnement, pour tenir compte de la dynamique baissière du portefeuille clients ces dernières années.
- En lien avec les orientations nationales de politique énergétique, la modification des modalités de calcul des charges de capital normatives pour les investissements réalisés à compter de 2024, en retenant la valeur nette non réévaluée rémunérée à un taux nominal, en lieu et place de la valeur nette réévaluée rémunérée au taux réel qui continue de s'appliquer pour les investissements réalisés antérieurement à 2024. Pour les consommateurs de gaz et pour les autorités concédantes, cette évolution est neutre sur le long terme, les durées de remboursement économique restant inchangées, mais ce changement permet de répartir différemment les charges d'investissement dans le temps pour limiter les risques d'effet ciseaux (baisse tendancielle des consommations vs hausse des charges de capital normatives calculées à partir d'une valeur nette réévaluée).

Enfin, la CRE a également fait évoluer la structure tarifaire.

Elle a introduit un terme de débit normalisé pour les clients dont le débit est supérieur à 40 Nm^3/h (ce nouveau terme n'affecte donc pas les clients à usage chauffage résidentiels). Ce nouveau terme tarifaire entrera en vigueur au 1er juillet 2026, pour un montant estimé à 5,52 $€_{2026}/Nm^3/h$ par an. Il permettra ainsi de rétablir progressivement l'équité entre les clients du réseau de distribution de gaz, en limitant les effets d'opportunisme pour les clients qui conservent le gaz en appoint-secours. Ces derniers bénéficiaient jusqu'alors d'une structure tarifaire majoritairement variable, avec pour conséquence de faire porter la couverture des coûts fixes induits par leurs usages sur les autres clients (notamment résidentiels).

La CRE a également fait évoluer la facturation des producteurs de biométhane qui injectent sur les réseaux. Elle a reconduit le tarif d'injection de gaz renouvelables en trois « timbres d'injection » qui suivent les évolutions tarifaires ATRD7, mais elle a également introduit, à compter du 1er juillet 2024, pour tous les producteurs, un terme basé sur la capacité d'injection inscrite au registre des capacités. Ce terme, permet de refléter l'importance croissante des producteurs de gaz verts dans le modèle économique de GRDF.

Modalités d'évolution du tarif en cours de période

Chaque année, la grille tarifaire évolue au 1er juillet de l'année N selon la formule d'indexation « $IPC_N + X + k_N$ » où :

- IPC_N est le taux d'inflation hors tabac prévisionnel pour l'année N pris en compte dans le projet de loi de finances de l'année N, auquel est ajouté l'écart entre l'inflation réalisée de l'année N-1 telle que calculée par l'INSEE et le taux d'inflation hors tabac prévisionnel pour l'année N-1 pris en compte dans le projet de loi de finances pour l'année N-1,
- X est le facteur d'évolution annuelle sur la grille tarifaire et est égal à +1,91%. Il correspond à l'attrition prévisionnelle de la base de consommation de gaz pendant le tarif ATRD7,
- k_N est l'évolution de la grille tarifaire, en pourcentage, plafonnée à ±3%, correspondant à l'apurement du CRCP à la date du 1er janvier de l'année N.

Au 1er juillet 2025, le tarif a augmenté de 6,1%.

Calcul du coût de l'ATRD

Le tarif ATRD couvre équitablement les coûts d'un opérateur efficace, incluant ses dépenses d'exploitation et d'investissement.

Charges nettes d'exploitation + Charges de capital autorisées + Apurement du solde CRCP ATRD6

Revenu autorisé
~ 3,9 milliards €/an pendant 4 ans

Nombre de clients et volumes acheminés
~ 10,6 millions de clients et ~ 240 TWh acheminés

= **Tarif ATRD7**

Tranches tarifaires ATRD7

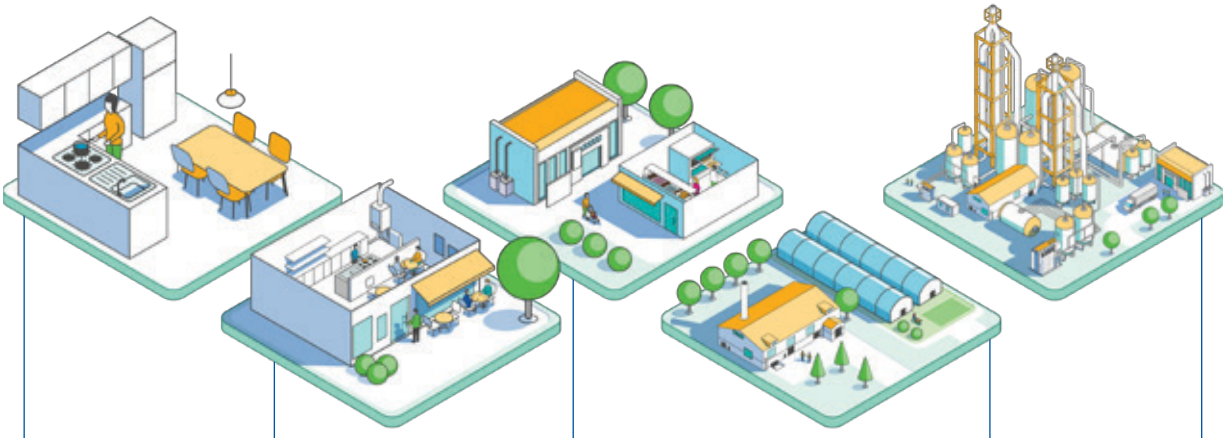

T1
Usage domestique
Moins de 4 MWh/an

T2
Domestique, petits immeubles et commerces
De 4 à 300 MWh/an

T3
Moyens consommateurs, bâtiments tertiaires, petites usines
De 300 à 5 000 MWh/an

T4
Gros consommateurs, sites industriels, réseaux de chaleur
Plus de 5 000 MWh/an

TP
Option
Tarif de proximité

La grille tarifaire

Les délibérations de la CRE portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1er juillet de chaque année. La grille applicable du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 sur votre concession est la suivante :

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Prix proportionnel (par MWh)	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part inférieure à 500MWh/j	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j) - part supérieure à 500MWh/j
T1	< 4 MWh/an	54,72 €	44,94 €		
T2	de 4 à 300 MWh/an	186,12 €	12,08 €		
T3	de 300 à 5 000 MWh/an	1 301,40 €	8,69 €		
T4	> 5 000 MWh/an	21 705,72 €	1,18 €	288,00 €	144,00 €

Option tarifaire	Description	Abonnement annuel, y compris terme Rf	Souscription annuelle de capacité journalière (par MWh/j)	Terme annuel à la distance (par m)
TP	Tarif de proximité	51 721,80 €	143,64 €	94,32 €

5.2 La synthèse du compte d'exploitation

Les données présentées dans ce compte d'exploitation constituent une vision synthétique de l'économie de votre concession. Ces données sont disponibles sous une forme plus détaillée dans la « Plateforme de Données Concessions ».

Le principe de péréquation tarifaire

Conformément aux articles L. 452-1-1 à 452-3 du code de l'énergie, le tarif de distribution de GRDF sur sa zone de desserte exclusive (tarif « péréqué ») est déterminé par la CRE à partir de l'ensemble des charges supportées par GRDF selon le principe de la juste couverture des coûts au niveau national d'un gestionnaire de réseau efficace.

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz, les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé, les investissements passés, la valeur des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. La péréquation permet d'éviter des variations brutales de tarif à la maille de la concession, offrant ainsi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissements.

Le compte d'exploitation

Dans un service public péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Le compte d'exploitation de la concession est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE. Disposer d'un compte d'exploitation au périmètre de chaque contrat permet à l'autorité concédante d'apprécier sa situation dans le système de péréquation nationale.

Pour la mettre en lumière dans un tel système, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les clients soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais en les appliquant au périmètre de la concession. Il faut toutefois rester vigilant sur l'interprétation de la différence entre les recettes et les charges de la concession. En effet, le mécanisme tarifaire de la CRE permet la couverture des charges par les recettes en moyenne sur la période tarifaire, et non systématiquement sur chaque année.

Par ailleurs, un certain nombre d'aléas sont couverts par un mécanisme de régularisation (CRCP) qui se répercute dans le mouvement tarifaire de l'année suivante, à la hausse ou à la baisse. Il s'agit notamment des variations de recettes liées aux impacts climatiques, les écarts sur les charges d'investissement et la régulation incitative (bonus/malus).

Ainsi, il convient de scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- la contribution à la péréquation tarifaire,
- l'impact du climat, ainsi que des efforts de sobriété et de maîtrise de l'énergie sur les recettes,
- la ligne « Autres », qui correspond à la différence entre les recettes constatées sur la concession corrigées de l'impact climatique, les charges de la concession et la valeur

de la contribution à la péréquation. Cette ligne correspond donc au reliquat du compte d'exploitation économique et constitue la résultante de nombreux mécanismes du modèle régulé.

Le compte d'exploitation est la déclinaison locale des principes tarifaires de la CRE.

Lors de la production des données économiques pour les CRAC de la campagne 2025 sur l'exercice 2024, une anomalie significative sur les charges d'exploitation a été mise en évidence. Cette anomalie est liée à un mauvais chargement du référentiel des agences GRDF dans l'outil de calcul. Elle a été détectée trop tard pour être corrigée dans les CRAC publiés.

Lors de son audit annuel, sur la constitution des données économiques des CRAC, publié en novembre 2025, le commissaire aux comptes en charge des contrôles a également souligné cette anomalie.

GRDF a pris la décision de réaliser un nouveau calcul, sans attendre la publication de l'attestation du commissaire aux comptes, en intégrant la correction du chargement des agences GRDF mais également les quelques anomalies complémentaires qui ont pu être relevées.

Les données économiques pour l'année 2024 publiées dans les CRAC 2025 sont donc sensiblement différentes de celles publiées dans les CRAC 2024.

En savoir plus

Recettes liées à l'acheminement du gaz

Elles sont décomposées selon les différentes composantes de la grille tarifaire définie par la CRE dans l'ATRD7. Elles présentent les montants collectés sur votre territoire relatifs aux postes suivants :

- L'abonnement, part fixe indépendante des quantités de gaz acheminées.
- La consommation, part variable liée aux quantités de gaz acheminées.
- La souscription de capacité et le terme à la distance, propres aux clients ayant souscrit les options tarifaires T4 et TP, définissant le débit journalier maximal de gaz acheminé et la proximité au réseau de transport (le terme à la distance est spécifique à l'option tarifaire TP). Pour l'option T4, ce poste prend en compte l'évolution de la structure tarifaire apportée par la CRE dans le cadre de l'ATRD6 concernant la dégressivité du terme de souscription de capacité au-delà de 500 MWh/j.
- Le commissionnement, rémunération due par les gestionnaires de réseaux de distribution aux fournisseurs de gaz, au titre des prestations de gestion de clientèle qu'ils réalisent pour le compte des GRD.

Charges d'exploitation

Le montant total des charges d'exploitation indiqué dans le compte d'exploitation synthétique correspond au montant des charges nettes d'exploitation de votre

concession, c'est-à-dire qu'il s'agit du montant brut duquel sont déduites les recettes liées aux prestations complémentaires, ainsi que, le cas échéant, les recettes d'acheminement vers un réseau aval hors de la zone péréquée de GRDF. Ces recettes hors acheminement viennent en déduction des charges brutes d'exploitation, conformément à la méthodologie tarifaire retenue par la CRE. Elles sont réputées égales aux charges correspondantes mais ne sont pas identifiables isolément dans les comptes de GRDF. Les valeurs des trois composantes permettant d'obtenir le montant de charges nettes d'exploitation sont disponibles dans le compte d'exploitation synthétique.

Charges d'investissements

La partie relative aux charges d'investissements présente les éléments constitutifs de leur valeur :

- D'une part le remboursement économique, correspondant aux montants annuels d'amortissement des biens mis en service sur le périmètre de la concession.
- D'autre part la rémunération de la base d'actifs régulés, correspondant pour GRDF au coût de financement des ouvrages mis en service sur le périmètre de la concession.

Depuis l'entrée en vigueur de l'ATRD7, le calcul du montant annuel d'amortissement diffère selon la date de mise en service des biens. Pour les biens mis en service avant 2024, il correspond au montant annuel d'amortissement des biens mis en service sur le périmètre de la concession, auquel est intégré l'effet de l'inflation permettant la réévaluation de la valeur nette des ouvrages. Pour les biens mis en service à compter de 2024, il correspond à l'amortissement comptable des ouvrages.

Compte d'exploitation synthétique (en euros)

	2023	2024	2025
Recettes d'acheminement	**3 342 k€**	**3 772 k€**	**4 314 k€**
Part Abonnement	1 280 k€	1 476 k€	1 680 k€
Part Consommation	1 835 k€	2 046 k€	2 361 k€
Part Capacité (+Terme distance TP)	112 k€	130 k€	150 k€
Part commissionnement (reversé aux fournisseurs)	114 k€	119 k€	121 k€
Charges nettes d'exploitation	**1 771 k€**	**1 688 k€**	**1 948 k€**
Charges d'exploitation brutes	1 989 k€	1 930 k€	2 181 k€
Recettes liées aux prestations complémentaires	-217 k€	-241 k€	-233 k€
Charges d'investissements	**1 843 k€**	**1 828 k€**	**1 828 k€**
Remboursement économique	1 115 k€	1 105 k€	1 105 k€
Rémunération de la base d'actifs	727 k€	723 k€	723 k€
Produits moins charges	**-272 k€**	**256 k€**	**536 k€**
Impact climatique	-84 k€	72 k€	112 k€
Contribution à la péréquation	370 k€	297 k€	79 k€
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés…)	-558 k€	-113 k€	344 k€

Rappels :

- L'impact climatique représente la différence entre les recettes réelles et les recettes calculées à climat de référence (ou « climat moyen ») selon un modèle statistique. Lorsque l'impact climatique est négatif, cela signifie que les recettes de GRDF liées à l'acheminement ont été inférieures à la prévision en raison d'un climat globalement plus chaud que le climat moyen ; à l'inverse, lorsqu'il est positif, les recettes d'acheminement ont été plus élevées en raison d'une année plus froide que la moyenne. En 2025, à l'échelle nationale, le climat a été plus chaud que le climat moyen (+0,40°C par rapport à la référence), générant un impact climatique négatif.
- La contribution de la concession à la péréquation tarifaire est positive si la concession participe au système national de solidarité, elle est négative si la concession en bénéficie.

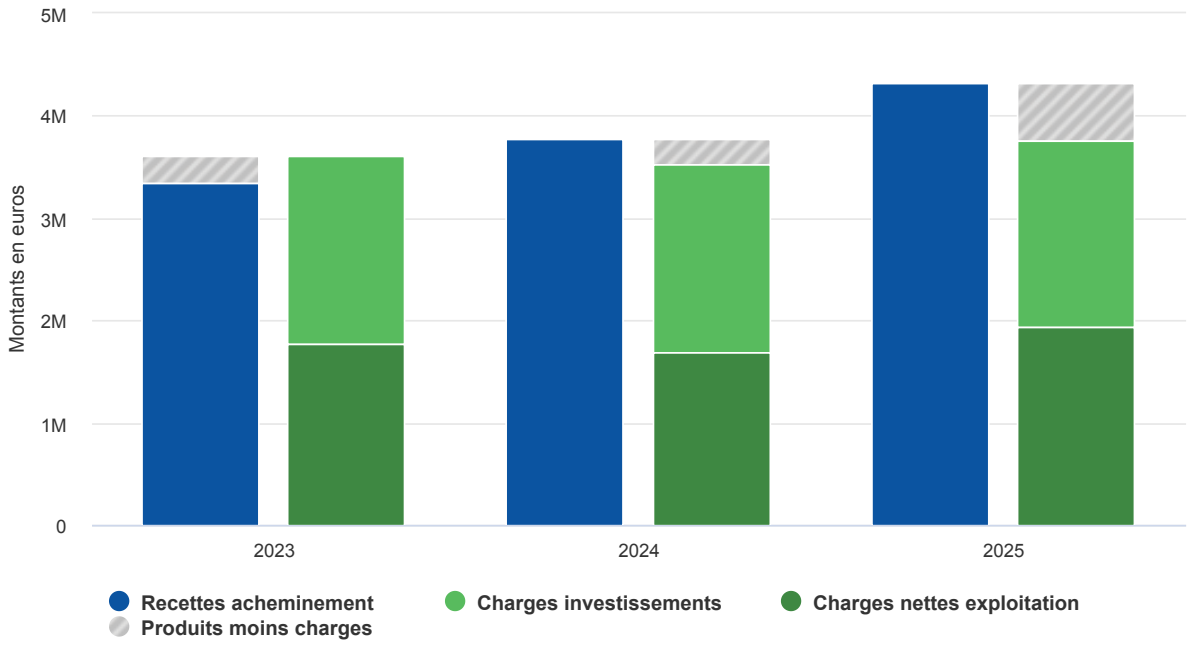
5M
4M
3M
2M
1M
0
Montants en euros
2023
2024
2025
Recettes acheminement
Produits moins charges
Charges investissements
Charges nettes exploitation

5.3 Les recettes

Les recettes

Recettes Acheminement et Hors Acheminement (en euros)

	2023	2024	2025
Produits	**3 559 950**	**4 014 634**	**4 547 509**
Recettes liées à l'acheminement du gaz	3 342 592	3 772 923	4 314 021
Recettes liées aux prestations complémentaires	217 358	241 711	233 488
Prestations ponctuelles	39 694	39 061	39 503
Prestations récurrentes	146 903	150 847	156 129
Raccordements et autres travaux	30 761	51 803	37 856

Les recettes sont constituées des :

- Recettes d'acheminement du gaz,
- Recettes liées aux prestations complémentaires,
- Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte.

Les recettes d'acheminement du gaz

Les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF. Depuis l'achèvement du déploiement intensif des compteurs communicants en 2023, la méthode d'élaboration des recettes d'acheminement repose en effet sur les consommations réelles pour la quasi-totalité des clients.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Les recettes liées aux prestations complémentaires sont majoritairement constituées des recettes liées aux prestations du catalogue.

En savoir plus

Le catalogue de prestations de GRDF est public, consultable sur le site internet de GRDF et annexé au contrat de concession. Les prestations ainsi que les prix mentionnés dans le catalogue sont mis à jour chaque année à la suite d'une délibération de la CRE.

Le catalogue des prestations distingue deux catégories de prestations destinées aux clients :

- Les prestations ponctuelles (facturées à l'acte) qui correspondent par exemple à la facturation de demandes de mise en service, de mise hors service ou de coupure pour impayé,
- Les prestations récurrentes qui concernent majoritairement les comptages et postes de livraison client (location et services).

Le catalogue définit également les prestations relatives à l'injection de biométhane dans les réseaux (études, analyse de la qualité du gaz, service d'injection...).

La présentation des recettes liées aux prestations complémentaires distingue également :

- Les recettes liées aux raccordements et autres travaux : participation au coût du raccordement, déplacement ou modification d'ouvrages facturables,
- Les autres recettes : recettes provenant d'activités définies par la CRE dans le catalogue des prestations, mais non directement liées à des activités sur le territoire de la concession (e.g. prestations destinées aux fournisseurs).

Le montant total de ces recettes est peu significatif (environ 3% des recettes liées aux prestations complémentaires à l'échelle de GRDF).

Recettes d'acheminement du gaz vers un réseau aval hors de la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone péréquée (dite concession « amont ») permet l'acheminement du gaz vers une concession hors de cette zone (dite concession « aval »), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval, conformément à la délibération tarifaire de la CRE du 10 mars 2016 relative à l'ATRD5.

Cette valeur de 50% est applicable quel que soit l'opérateur amont. Elle correspond à la couverture des charges d'exploitation normatives et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs.

Pour la concession amont il s'agit d'une recette, et pour la concession aval il s'agit d'une charge.

5.4 Les charges

Les charges d'exploitation de la concession

Charges d'exploitation (en euros)

	2023	2024	2025
Total	**1 989 218**	**1 930 051**	**2 181 715**
Main d'œuvre	1 058 222	1 053 393	1 360 415
Achats de matériel, fournitures et énergie	283 239	141 960	116 317
Sous-traitance	264 920	281 487	277 041
Redevances (contractuelle et occupation du domaine public)	9 894	47 063	44 931
Impôts et taxes	20 102	19 287	21 278
Autres charges d'exploitation	352 841	386 862	361 734
Dont immobilier	78 910	76 707	65 330
Dont informatique, poste et telecom	81 383	80 096	112 061
Dont assurances	8 881	9 380	8 278
Dont communication et animation de la filière gaz	19 703	27 709	21 538
Dont commissionnement	114 853	119 217	121 333
Dont autres	49 111	73 753	33 194

Principes généraux

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, qui sont de deux types : les charges d'exploitation (coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service) et les charges liées aux investissements (le remboursement des investissements et leur coût de financement).

S'agissant des charges d'exploitation, le tarif de distribution est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession. GRDF, opérateur national, ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession. L'entreprise mutualise sur plusieurs concessions les moyens permettant de répondre à ses missions de service public, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

L'infrastructure concédée à GRDF étant très diffuse sur le territoire, il se révèle complexe de rattacher directement certaines dépenses à la gestion d'une seule concession. Par exemple, les charges liées au salaire d'un technicien d'intervention sont difficilement rat-

tachables à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs collectivités. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, au plus près de la réalité de l'exploitation. Ces règles sont identiques pour toutes les concessions pour ne pas en pénaliser certaines et ne pas compter plusieurs fois ces charges.

En savoir plus

Méthode d'élaboration des charges

Comme indiqué précédemment, l'infrastructure de réseau concédée à GRDF est diffuse et maillée sur plusieurs concessions, rendant complexe le rattachement des dépenses à chacun des contrats de concession.

Dans un souci de refléter au mieux la réalité de l'exploitation, dont les moyens sont mutualisés sur plusieurs concessions et peuvent varier en fonction de l'activité du concessionnaire, une méthode pertinente d'élaboration des charges d'exploitation doit trouver un juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité au périmètre du contrat de concession. A cette fin, les principes suivants sont retenus :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doit être affectée à l'ensemble des contrats de concession.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité.
- Des clefs de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité et correspondant à toutes les interventions ayant eu lieu sur une concession au cours de l'année, doivent être utilisées dès que cela est possible. Pour qu'une clef opérationnelle soit retenue, trois conditions doivent être réunies :
  - Elle doit générer un coût et la charge associée doit être identifiée dans les systèmes d'information de gestion de GRDF,
  - L'activité qu'elle représente doit être homogène,
  - L'activité doit être tracée dans les systèmes d'information des métiers de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clefs patrimoniales sont utilisées lorsqu'il n'existe pas de clef opérationnelle pertinente pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession, comme la longueur du réseau, le nombre de clients, ou bien encore le nombre de sites d'injection de biométhane. Elles sont principalement utilisées pour ventiler les charges liées aux fonctions support (ressources humaines ou direction juridique par exemple).
- Lorsque les charges sont liées au volume global d'activité (et non à une activité particulière, objet d'une clef opérationnelle), elles sont réparties selon une clef financière déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession. C'est par exemple le cas du management opérationnel des équipes.
- La nature des charges doit être homogène et au plus près du contrat. Par exemple, on ne fusionne pas les charges de main d'œuvre et les charges d'achat de matériel.

Les clefs opérationnelles et patrimoniales retenues

Les charges liées à l'activité de la concession sont constituées des charges imputées directement (redevances dues), des charges affectées par des clefs opérationnelles ou

patrimoniales, et enfin, de charges réparties selon une clef financière (elle-même déterminée par les dépenses opérationnelles et patrimoniales préalablement affectées à la concession).

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clefs opérationnelles augmente.

Voici la répartition à la maille nationale des charges d'exploitation par type d'agence et par type de clef pour 2025.

Type d'agence	Clef Opérationnelle	Clef Patrimoniale	Clef Financière	Affecté directement	Total
Locale	10,8%	7,4%	4,7%		**22,9%**
Régionale	9,7%	18,4%	7,0%	2,7%	**37,8%**
Nationale	2,9%	21,6%	2,7%	5,6%	**32,8%**
Siège	0,0%	4,5%	2,0%		**6,5%**
TOTAL	**23,4%**	**51,9%**	**16,4%**	**8,3%**	**100,0%**

En savoir plus

Les clefs opérationnelles

Chaque type de clefs opérationnelles permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession. Les principaux types de clefs utilisées sont les suivants :

- Nombre d'interventions avec déplacement à la suite de demandes client,
- Nombre de premières mises en service de clients domestiques,
- Nombre d'interventions immédiates (interventions de sécurité, dépannages),
- Montant des investissements réalisés,
- Nombre de déclarations de travaux,
- Nombre d'actes de maintenance préventive (par famille d'ouvrages),
- Nombre de poses/déposes de compteurs industriels,
- Nombre d'actes d'inventaire et de réglages réalisés dans le cadre du programme Changement de gaz,
- Nombre d'études de projets biométhane,
- Nombre d'études « Bsurl » pour le marché d'affaires, GNV et hors GNV,
- Nombre de travaux de réparations sur les « bouts parisiens ».

Les clefs patrimoniales

Les types de clefs patrimoniales utilisées sont les suivants :

- Nombre de PDL, total ou selon les options tarifaires (T1/T2 ou T3/T4/TP),
- Longueur de réseau,
- Nombre de sites d'injection de biométhane,
- Parc cumulé de compteurs communicants gaz et modules.

Les charges d'investissements de la concession

La présentation des charges d'investissements distingue trois familles de biens, regroupés selon la fonction qu'ils remplissent dans le cadre de l'activité de distribution :

- Les « Ouvrages réseau et branchements », qui comprennent les conduites de distribution, les branchements et ouvrages en immeuble ainsi que les ouvrages qui leur sont directement associés (postes de détente réseau, protection cathodique, dispositifs de protection de branchements, protections mécaniques de canalisation...),
- Les « Ouvrages interface utilisateurs », qui comprennent les dispositifs de comptage, postes de livraison clients et installations de télérelevé, ainsi que les postes d'injection de biométhane,
- Les « Biens mutualisés », qui comprennent tous les biens utiles à plusieurs concessions (véhicules, immobilier, outillage, projets informatiques...).

Charges d'investissements (en euros)

	2023	2024	2025
Total	**1 843 304**	**1 828 442**	**1 828 751**
OUVRAGES RÉSEAU ET BRANCHEMENTS	1 399 434	1 394 499	1 393 830
Canalisation de distribution	674 522	666 345	668 948
Branchements	687 465	694 828	693 899
Branchements individuels	419 335	425 522	430 431
Ouvrages collectifs	268 129	269 306	263 467
Installations techniques	37 447	33 326	30 984
Postes de détente	18 075	16 756	16 569
Protection cathodique	10 157	7 897	6 417
Autres installations	9 215	8 673	7 997
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	177 990	166 845	166 925
Compteurs et postes clients	177 990	166 845	166 925
Compteurs	157 110	144 123	142 414
Postes clients et équipements de télérelevé	20 880	22 722	24 511
BIENS MUTUALISÉS	265 881	267 098	267 995
Mobilier et immobilier	65 207	65 518	65 632
Outillages, Mobilier et Matériels Divers	24 994	23 913	24 128
Aménagements	26 998	28 194	28 388
Génie civil	199	193	182
Terrains	641	635	637
Autres équipements	12 374	12 583	12 298
Véhicules et engins d'exploitation	12 429	12 806	10 462
Véhicules GNV	187	47	0
Autres véhicules	12 242	12 758	10 462
Immobilisations incorporelles	188 245	188 774	191 900
Projets informatiques	161 042	162 534	165 264
Autres immobilisations incorporelles	27 202	26 240	26 637

Pour estimer la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître l'exhaustivité des charges supportées par la concession et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, en plus des informations sur les investissements et leur amortissement, il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Par souci de cohérence globale, les charges d'investissement sont calculées selon les principes définis par la CRE.

Si les dépenses d'exploitation sont mutualisées et donc difficilement rattachables à une concession, à l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit majoritairement d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la collectivité.

Méthode de calcul

Les charges d'investissement sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans le cas des ouvrages mutualisés, elles sont ventilées au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette économique des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE, prenant en compte une durée de remboursement des ouvrages également déterminée par la CRE.

Pour la période ATRD7, la CRE a fait évoluer les modalités de calcul des charges relatives aux investissements pour les investissements réalisés à compter de 2024, en retenant la valeur nette non réévaluée rémunérée à un taux nominal, en lieu et place de la valeur nette réévaluée rémunérée au taux réel qui continue de s'appliquer pour les investissements réalisés antérieurement à 2024.

La CRE a fixé le taux de rémunération nominal à 5,3% et le taux réel à 4,0%.

En savoir plus

Le calcul réel des charges d'investissement et de la valeur nette économique des ouvrages tient compte des hypothèses normatives retenues par la CRE : à titre d'exemple, les investissements sont pris en compte par la CRE le 1er juillet de chaque année, indépendamment de la date réelle de mise en service, et par conséquent la charge d'investissement de la première année de mise en service n'est comptée que sur une demi-année.

D'un point de vue théorique et légèrement simplifié par rapport au mode de calcul de la CRE, les charges d'investissement de l'année N (CI_N) couvertes par le tarif sont composées de la somme du remboursement économique des investissements de l'année N (R_N correspondant à l'annuité d'amortissement) et du coût de financement de l'année N (CF_N).

Tel que : $CI_N = R_N + CF_N$

Les tableaux ci-dessous illustrent de façon simplifiée le calcul annuel des charges d'investissement, en fonction de la date de mise en service de l'ouvrage concerné :

- un investissement réalisé par GRDF avant 2024 pour un montant de 450 € pour un ouvrage qui sera remboursé sur 45 ans, le coût du financement étant fixé à 4,0% (taux réel) sur toute la durée et l'hypothèse d'inflation étant de 1,3%.
- un investissement réalisé par GRDF en 2024 pour un montant de 450 € pour un ouvrage qui sera remboursé sur 45 ans, le coût du financement étant fixé à 5,3% (taux nominal) sur toute la durée.

Ils présentent, pour chaque année de la durée de remboursement de l'ouvrage, les

valeurs nettes économiques en début et en fin d'année, le remboursement économique, le coût de financement ainsi que le montant des charges d'investissement.

Méthode de calcul du remboursement économique

Le remboursement économique de la première année (R_1) est la valeur initiale financée par GRDF de l'ouvrage (V_1) divisée par la durée de remboursement des ouvrages (D), tel que :

$R_1 = V_1 \div D$

Dans l'exemple ci-dessous, le remboursement économique de la première année est égal à :

$450 \div 45 = 10$

Le remboursement économique de l'année N (R_N) est la valeur nette économique de l'ouvrage en début d'année ($VNE_{N\ DébutAnnée}$) divisée par le nombre d'années de remboursement restant (D-N+1). Tel que :

$R_N = (VNE_{N\ DébutAnnée}) \div (D-N+1)$

Méthode de calcul de la valeur nette économique en fin d'année N-1 et en début d'année N

Pour les investissements mis en service antérieurement à 2024, on passe de la « valeur fin d'année N-1 » à la valeur « début d'année N » en réévaluant la valeur de fin d'année N-1 d'un coefficient d'inflation annuelle. La valeur nette économique en fin d'année N est la valeur nette économique de début d'année diminuée du remboursement économique de l'année N :

$VNE_{N\ DébutAnnée} = VNE_{N-1\ FinAnnée} \times (1+Inflation)$

$VNE_{N\ FinAnnée} = VNE_{N\ DébutAnnée} - R_N = 450-10 = 440$

La valeur nette économique en début d'année 2 est égale à :

$VNE_{FinAnnée1} \times (1+Inflation) = 440 \times 1{,}013 = 445{,}7$

Et la valeur nette économique en fin d'année 2 est égale à :

$VNE_{DébutAnnée2} - R_2 = 445{,}7 - 10{,}1 = 435{,}6$, avec $R_2 = 445{,}7/(45-2+1) = 10{,}1$

Pour les investissements mis en service à compter de 2024 le calcul est identique, à ceci près qu'il n'est pas tenu compte de l'inflation (inflation égale 0). La valeur nette économique est alors équivalente à la valeur nette comptable.

$VNE_{DébutAnnée2} = VNE_{FinAnnée1} = 440$

$VNE_{FinAnnée2} = VNE_{DébutAnnée2} - R_2 = 440 - 10 = 430$

Méthode de calcul du coût de financement pour chaque année

Le coût de financement de la première année (CF_1) est la valeur initiale de l'ouvrage (V_1) multipliée par le taux de rémunération du capital en vigueur la première année et fixé par la CRE (T_1), tel que :

$CF_1 = V_1 \times T_1$

Pour les investissements mis en service antérieurement à 2024, le taux de rémunération du capital correspond au taux réel avant impôt.

Pour les investissements mis en service à compter de 2024, le taux de rémunération du capital correspond au taux nominal avant impôt.

Le coût de financement de l'année N (CF_N) est la valeur nette économique en début d'année ($VNE_{N\ DébutAnnée}$) multipliée par le taux de rémunération du capital en vigueur l'année N et fixé par la CRE (T_N), tel que :

$CF_N = VNE_{N\ DébutAnnée} \times T_N$

Dans l'exemple, pour un investissement mis en service avant 2024, le coût de financement est ainsi égal à :

Pour l'année 1 : 450 × 4,0% = 18,0

Pour l'année 2 : 445,7 × 4,0% = 17,8

Année	VNE début d'année	VNE fin d'année	Remboursement Ecomique	Coût de Financement	Charges d'investissement
1	450,0	450,0 - 10,0 = 440,0	450,0 / 45 = 10,0	450,0 x 4,0% = 18,0	10,0 + 18,0 = 28,0
2	440,0 x 1,013 = 445,7	445,7 - 10,1 = 435,6	445,7 / 44 = 10,1	445,7 x 4,0% = 17,8	10,1 + 17,8 = 27,9
...					
45	17,4 x 1,013 = 17,7	17,7 - 17,7 = 0,0	17,7 / 1 = 17,7	17,7 x 4,0% = 0,7	17,7 + 0,7 = 18,4

Année	VNE début d'année	VNE fin d'année	Remboursement Ecomique	Coût de Financement	Charges d'investissement
1	450,0	450,0 - 10,0 = 440,0	450,0 / 45 = 10,0	450,0 x 5,3% = 23,9	10,0 + 23,9 = 33,9
2	440,0 x 1,0 = 440,0	440,0 - 10,0 = 435,6	440,0 / 44 = 10,0	440,0 x 5,3% = 23,3	10,0 + 23,3 = 32,3
...					
45	10,0 x 1,0 = 10,0	10,0 - 10,0 = 0,0	10,0 / 1 = 10,0	10,0 x 5,3% = 0,5	10,5 + 0,5 = 10,5

Évolution de la durée de remboursement de certains ouvrages

Dans le cadre de l'ATRD6, la durée de remboursement des branchements et conduites d'immeubles / conduites montantes a été réduite de 45 à 30 ans, à partir du 1er janvier 2020. Elle concerne les nouveaux investissements et les ouvrages mis en service à compter de 2005, et a été retenue par la CRE afin de limiter les risques de coûts échoués à moyen terme.

La réduction de cette durée régulatoire d'amortissement a entraîné une augmentation temporaire des charges de capital normatives, toutes choses égales par ailleurs, mais contribue à accélérer la diminution de la base des actifs régulés (BAR).

Pour les clients, cette évolution est neutre sur le long terme.

Pour les autorités concédantes, cette évolution s'est traduite, à partir des données 2020, par une diminution de la valeur nette économique plus rapide par rapport à la situation précédente (impact global de l'ordre de 10 à 15% de la BAR au niveau national à l'échéance 2050).

5.5 L'équilibre financier

L'impact du climat sur les quantités de gaz acheminées sur le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En savoir plus

En effet, les quantités acheminées peuvent évoluer très fortement d'une année sur l'autre du fait des variations du nombre de clients, de l'évolution de leurs équipements, et surtout de leur comportement (sobriété), et de l'impact du climat. Ces deux derniers éléments de variation sont prépondérants par rapport aux deux autres. Depuis 2022, les efforts accrus en termes de maîtrise de l'énergie et de sobriété ont permis de réduire les consommations de gaz sur le réseau de distribution de près de 9%. S'agissant de l'impact des aléas climatiques, entre les années les plus froides et les plus chaudes, les quantités acheminées peuvent varier de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 10 dernières années. Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine « des quantités acheminées à climat de référence » (ou « climat moyen ») en s'appuyant notamment sur :

- Des données météorologiques quotidiennes,
- Des températures de référence,
- Des variables climatiques : prise en compte des habitudes des clients qui ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver,
- Des variables calendaires : prise en compte des différences d'usages domestiques ou tertiaires/industriels, effet des années bissextiles.

L'année 2025 a été plus chaude que la référence, avec un écart positif de 0,4°C en moyenne au niveau national.

Ce modèle de calcul statistique simule une consommation « à climat moyen » client par client. Une fois les consommations évaluées à climat moyen, elles sont valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation « à climat moyen » constitue la ligne « impact climatique » du compte d'exploitation de la concession.

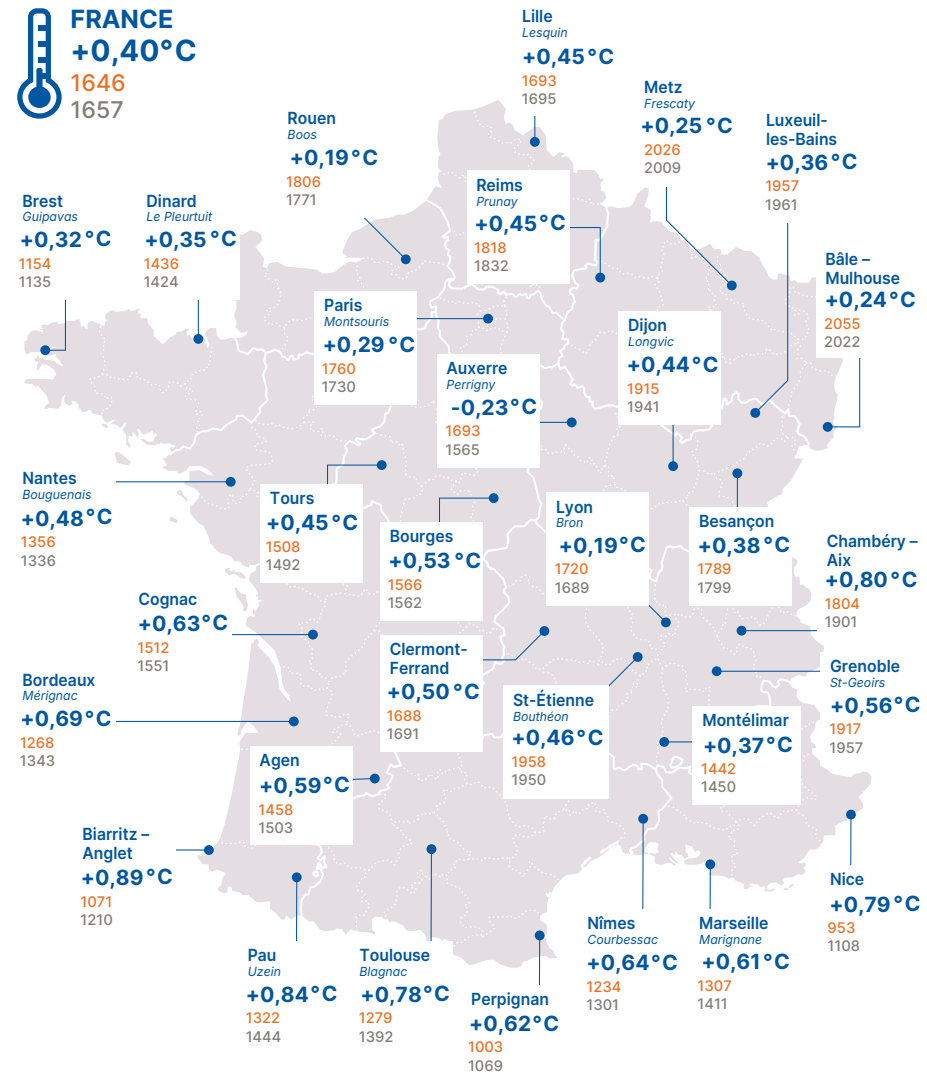

Lorsque cet impact est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas perçu le niveau de recettes que la CRE avait estimé sur la base d'une température moyenne, ce qui constitue un manque à gagner pour GRDF (et inversement).

Le manque à gagner (respectivement, le trop-perçu) constaté sur les consommations de gaz (qu'il résulte des aléas climatiques ou du comportement des clients) est pris en compte par la CRE lors de l'évolution annuelle du tarif ATRD de l'année suivante, via le CRCP, de sorte que GRDF recouvre (ou restitue) auprès des clients ces différents effets.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

La contribution de chaque concession à la péréquation est calculée par différence entre :

- Les recettes d'acheminement de la concession corrigées du climat,
- La répartition, au prorata des charges de chaque concession, du total du revenu autorisé de la zone de desserte péréquée.

Cette contribution dépend donc de plusieurs facteurs : le nombre de clients, leur consommation, l'activité d'exploitation et la valeur des ouvrages sur la concession.

La péréquation

La péréquation tarifaire est un mécanisme de solidarité entre les territoires.
Le tarif de distribution est le même sur toutes les concessions, quel que soit leur contrat en zone de desserte historique.

Comment ça marche ?

Les contributeurs
Certaines concessions sont mises à contribution.

Sur une année "n"
Dépenses globales
(Au niveau national)

Les bénéficiaires
Certaines concessions bénéficient de la mutualisation des charges.

Un tarif équitable pour tous

Le tarif péréqué correspond à la moyenne des situations des différentes concessions
Grâce à la péréquation, le tarif de distribution est le même partout en France.

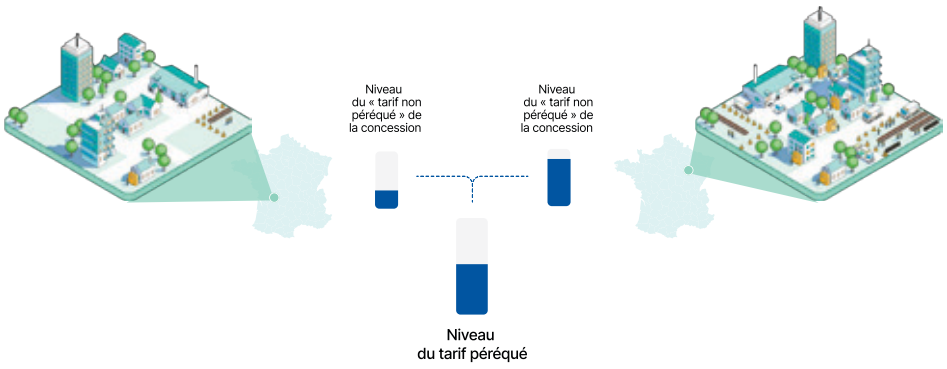

Les impacts clefs

La péréquation permet d'atteindre trois objectifs majeurs en matière de gestion des réseaux.

Soutenir les investissements nationaux
(ex : modernisation des réseaux)

Assurer des charges ponctuelles
sur une période et une zone limitée

Assurer la stabilité des tarifs
sur le long terme

En savoir plus

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système national de solidarité. Inversement, une contribution à la péréquation négative signifie que la concession bénéficie de ce système. La « valeur » de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître sa situation dans le système de solidarité, mais est sans incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Par exemple, un investissement important peut faire augmenter les charges d'investissement sur une période donnée, alors que les recettes restent stables : mécaniquement, la contribution à la péréquation va diminuer pour cette concession.

Le calcul de la contribution à la péréquation n'a de sens qu'au regard de l'ensemble de celles des autres concessions. Ainsi, même si les caractéristiques d'une concession en particulier ne changent pas (nombre de clients constant, recettes stables, investissements stables), l'évolution de ces mêmes caractéristiques pour d'autres concessions aura un impact sur sa propre contribution à la péréquation.

À partir des données fournies dans le compte d'exploitation, il n'est pas possible de vérifier directement le calcul de la contribution à la péréquation à l'échelle de chaque concession ; cela doit être fait à l'échelle de toutes les concessions de la zone de desserte péréquée. GRDF mandate donc chaque année un Commissaire aux Comptes qui s'assure que les comptes d'exploitation des concessions sont élaborés conformément à la méthode retenue et que la contribution à la péréquation de chaque concession est correctement calculée. Votre interlocuteur de proximité tient à votre disposition le rapport de contrôle.

Dernière ligne du compte d'exploitation synthétique intitulée « Autres »

La ligne « Autres » du compte d'exploitation synthétique est calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.

Ce montant est impacté par de nombreux paramètres, dont les principaux sont :

- L'apurement du CRCP de l'année précédente (ou de la période tarifaire précédente lors de l'entrée en vigueur du nouveau tarif ATRD, à l'instar du mouvement tarifaire intervenu le 1er juillet 2024 au titre de l'ATRD7).
- L'impact des paramètres retenus par la CRE : coefficient de lissage (X = 1,9%) et hypothèses d'inflation prévisionnelle.
- Les différences entre les trajectoires prévisionnelles (OPEX et CAPEX) et les montants effectivement réalisés.

Une partie des impacts constatés en année N seront réintégrés via le CRCP dans le cadre des évolutions tarifaires annuelles au 1er juillet N+1, hors exercice de changement de tarif.

06.
GRDF & Vous

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public 122

6.2 Une organisation à votre service 125

6.3 La responsabilité sociétale de l'entreprise 129

6.4 Le Portail Collectivités 133

6.1 La distribution du gaz, une mission de service public

La chaîne gazière

La chaîne gazière est composée des activités suivantes :

- la production (importation et désormais production locale),
- le stockage,
- l'acheminement (activités de « distribution » et de « transport »), assuré par les gestionnaires de réseau,
- la commercialisation de gaz assurée par les fournisseurs d'énergie.

La chaîne gazière

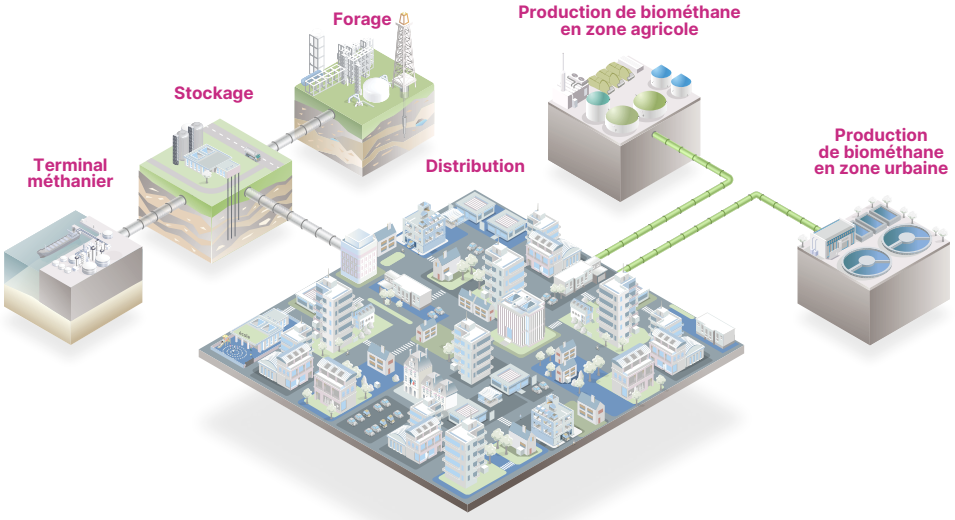

Terminal méthanier

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres et marins (offshore). Il est acheminé par voie maritime jusqu'aux terminaux méthaniers en France. Il est principalement importé d'Algérie, du Nigéria et des États-Unis.

Stockage

Le gaz naturel est stocké dans les réservoirs souterrains à plusieurs centaines de mètres de profondeur. Le stockage permet d'ajuster la distribution de gaz naturel à la demande des clients.

Forage

Le gaz naturel peut provenir de gisements terrestres par forage et être acheminé par gazoduc. En France, il est importé principalement de Norvège et des Pays-Bas.

Distribution

Le gaz est acheminé des points de stockage ou de production biométhane aux clients via un réseau de basse et de moyenne pression. GRDF gère ce réseau par délégation des collectivités, lequel est utilisé par l'ensemble des fournisseurs.

Production de biométhane en zone agricole

Le gaz vert peut être produit à partir de la méthanisation de matières agricoles ou de fumier. Triés et mélangés, ces intrants sont chauffés et transformés en biométhane.

Production de biométhane en zone urbaine

Le gaz vert peut être produit à partir de la valorisation des déchets urbains. Triés et mélangés, ces derniers sont chauffés et transformés en biométhane.

La triple autorité encadrant la distribution du gaz

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- L'État : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé et soumis à la réglementation régissant son activité.

• La CRE : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) pour la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires des Catalogues des Prestations de chaque opérateur.
• L'Autorité Concédante : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement par GRDF des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

Les missions de service public de GRDF

L'État a confié à GRDF des missions de service public. Le socle de ces engagements est rappelé dans le Contrat de Service Public (CSP) pluriannuel conclu entre les deux parties, mettant un accent particulier sur la sécurité d'approvisionnement, la sécurité des réseaux et des installations, la qualité de la relation avec les clients, le développement équilibré des territoires, la transition écologique et la politique de recherche et de développement.

1 La sécurité d'approvisionnement	**2 La sécurité du réseau et des installations**	**3 La qualité de la relation avec les clients**
Assurer la gestion efficace des infrastructures de distribution de gaz	Diminuer les dommages aux ouvrages et contribuer à la sécurisation des installations intérieures	Garantir la qualité des prestations
4 Le développement équilibré des territoires	**5 La transition écologique**	**6 La politique de recherche et développement**
Ancrage local et service public	Faciliter l'injection de gaz verts dans les réseaux de distribution	Faire du réseau de gaz un réseau d'avenir vecteur d'une énergie moins carbonée

La facture type

La CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels. Ce prix repère, publié à titre indicatif, comporte un prix d'abonnement et un prix du kilowattheure. Les fournisseurs sont libres d'indexer leurs offres de marché à l'évolution du prix repère.

Ci-après la comparaison des postes de coûts couverts par le PRVG, au 30 septembre 2024 et au 30 septembre 2025.

(source : Observatoire de la CRE - Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel).

Postes de coûts couverts par le prix repère de vente de gaz (PRVG), au 30 juin 2024

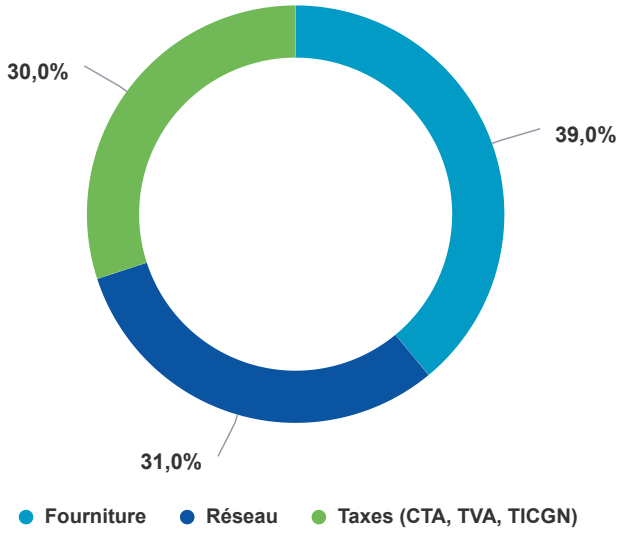

Postes de coûts couverts par le prix repère de vente de gaz (PRVG), au 30 juin 2025

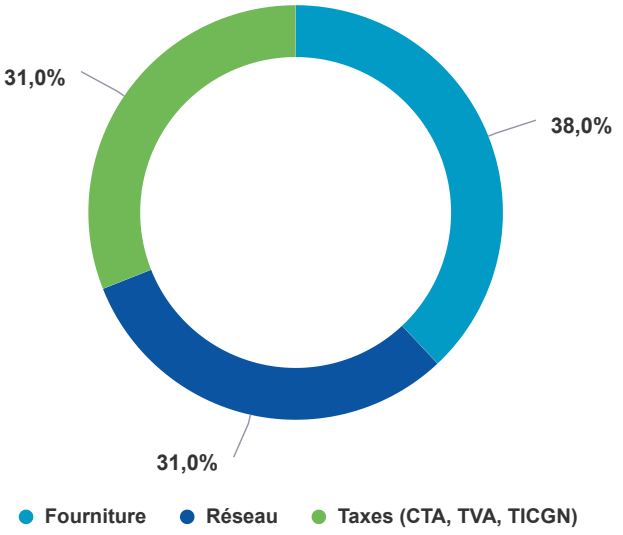

Le gaz, une énergie compétitive

Le gaz est une des énergies les plus compétitives. Pour suivre l'évolution des prix des énergies, GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » de ces prix : https://www.grdf.fr/institutionnel/expertise-grdf/energie-gaz/prix-du-gaz

6.2 Une organisation à votre service

L'organisation de GRDF

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur six régions, dénommées « régions GRDF ». Ces deux niveaux d'organisation sont complémentaires pour mener à bien des actions mutualisées sur toute la France.

En savoir plus

Au National

- Les experts métiers
  - Acheminement & gestion de la clientèle,
  - Technique & sécurité industrielle,
  - Transition énergétique & Raccordement,
  - Concessions et relations avec les territoires,
  - Nouveaux usages du gaz (biométhane, bioGNV/GNV…).
- Les fonctions support
  - Finances et contrôle de gestion,
  - Système d'informations et télécoms,
  - Ressources humaines,
  - Direction juridique.

Dans chacune des six régions GRDF :

- Direction Réseaux
  - Concevoir et construire au meilleur coût le réseau des collectivités,
  - Exploiter et maintenir le réseau en maîtrisant les coûts et en assurant sa sécurité,
  - Valoriser le patrimoine gazier des collectivités,
  - Assurer les opérations de relevé et la relation avec les prestataires,
  - Planifier, optimiser et réaliser les interventions (clients, fournisseurs).
- Direction Clients-Territoires
  - Être au plus près des problématiques locales en matière d'énergie,
  - Promouvoir l'utilisation performante du gaz,
  - Satisfaire les clients au quotidien,
  - Gérer la relation avec les fournisseurs,
  - Assurer la relation avec les collectivités.
- Direction Fonctions Supports
  - Communication,
  - Contrôle de gestion,
  - Immobilier,
  - Logistique,
  - Autres fonctions d'appui.

Les activités liées au réseau (interventions de sécurité et dépannage) et à la clientèle (mises en service, changement de fournisseur, rétablissement…) sont, depuis le 1er janvier 2018, spécialisées par énergie. Les activités gazières sont regroupées au sein d'une même entité appelée Agence d'Intervention (AI).

En savoir plus

L'objectif de cette organisation est triple :

- renforcer le professionnalisme gazier orienté client,
- ancrer la proximité avec les autorités concédantes et les collectivités,
- moderniser les outils de programmation des interventions pour un service plus efficient.

Les engagements de GRDF en matière de sécurité restent inchangés, en particulier la capacité d'intervention en moins d'une heure.

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF.

Des agences locales

- Relations Collectivités Territoriales. Votre interlocuteur de proximité
- Travaux
- Exploitation
- Gestion Clientèle

Le maillage local de GRDF s'appuie sur des agences régionales et des services nationaux.

Des agences régionales

- Relations Collectivités Territoriales
- Développement
- Patrimoine
- Travaux
- Exploitation
- Services Supports

Des services nationaux

- Acheminement
- Agence diagnostic qualité gaz
- Unités Urgence Sécurité Gaz
- Service comptabilité
- Directions fonctionnelles

Les chiffres clefs de GRDF

Le plus long réseau de gaz en Europe

208 678 km
de conduites de distribution de gaz, soit plus de 5 fois le tour de la terre

219 TWh
de gaz acheminé

Plus de 800 millions d'€
d'investissements

Plus d'1 million d'€
consacrés chaque jour à la sécurité du réseau

Une entreprise dynamique

10 768
collaborateurs

391
embauches en CDI

700
alternants
vont être formés chez GRDF

4,05
milliards d'€
de chiffre d'affaires

Un vecteur d'énergie au service des territoires

11 millions de clients
en France

9 594 communes
desservies par le réseau de distribution de gaz

77 % de la population
habite une commune desservie en gaz par GRDF

608 stations GNV
sur le réseau GRDF

674 sites raccordées
d'injection biométhane
exploités sur le réseau GRDF

10,3 TWh
de biométhane injecté
dans le réseau GRDF

6.3 La responsabilité sociétale de l'entreprise

La stratégie de décarbonation

La stratégie de décarbonation de GRDF s'inscrit dans une trajectoire de décarbonation définie en cohérence avec l'objectif des Accords de Paris de limiter le réchauffement à +2°C maximum d'ici la fin du XXIe siècle.

Depuis 2023, GRDF intègre les émissions de gaz à effet de serre liées aux usages du gaz par ses clients (Scope 3) dans son Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES). Réalisé et publié tous les quatre ans sur la Base Carbone® de l'ADEME, ce bilan comptabilise l'ensemble des émissions directes et indirectes de l'activité de distribution.

La robustesse de la trajectoire de décarbonation de GRDF a par ailleurs été saluée par l'ADEME en 2025 via le label ACT, où, avec un score global de 70,8/100 (B+), GRDF se distingue par une performance solide et encourageante pour un acteur de ce secteur. Il met en avant la bonne cohérence entre la trajectoire bas carbone et les actions mises en œuvre par l'entreprise pour y arriver.

Pour en savoir plus sur les résultats de l'évaluation ACT ADEME consultez notre site just-decarb.grdf.fr.

La politique RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)

Inscrites au cœur de son projet d'entreprise, les actions de GRDF en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) répondent à des attentes environnementales et sociales de plus en plus fortes.

La politique RSE, ancrée dans la stratégie de l'entreprise, qui vise à conjuguer performance opérationnelle et déploiement de ses engagements environnementaux et sociétaux pour une transition juste, incarne la raison d'être de GRDF : « Agir pour donner au plus grand nombre le choix d'une énergie d'avenir, performante, renouvelable, sûre et abordable, au cœur de la vie des territoires ».

L'ambition de GRDF est de dépasser son rôle d'opérateur d'infrastructures pour relever les défis environnementaux, sociaux et sociétaux actuels : agir contre le dérèglement climatique et s'y adapter, dans une société fragilisée par des tensions sociales et un climat d'incertitude.

Deux axes pour des engagements clairs et mobilisateurs

La politique RSE s'articule autour de deux axes stratégiques. Le premier traduit la volonté de GRDF de répondre à l'urgence climatique et d'adresser la question environnementale

dans son ensemble. Le second axe reflète ses engagements forts sur les volets sociaux et sociétaux, pour ses collaborateurs et au service de ses clients et des territoires.

Axe 1 - Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique et en faveur de la préservation de la nature

Face à l'urgence climatique, l'Accord de Paris a défini un objectif ambitieux : limiter le réchauffement à +2°C maximum d'ici la fin du siècle. Pour y parvenir, il faut agir maintenant. Nous sommes convaincus que les gaz verts sont une énergie renouvelable indispensable à la transition écologique, soutenue par une filière biométhane robuste avec de fortes ambitions. Ils sont un levier incontournable pour réduire les émissions de nos activités et accompagner nos clients dans leur propre transition. Mais préserver la nature dans toute sa richesse exige d'aller au-delà de la décarbonation en agissant en faveur d'un usage raisonné des ressources et en contribuant à la préservation de la biodiversité.

Préparer un avenir durable, c'est aussi anticiper les impacts du changement climatique et renforcer la résilience des infrastructures de distribution de gaz.

Axe 2 – Consolider nos engagements sociaux et sociétaux

Adopter une approche globale est essentiel pour impulser une transition juste auprès de nos parties prenantes. Fidèles à la mission de service public, nous sommes convaincus que nos engagements sociaux et sociétaux doivent rester les piliers de nos activités.

Ces piliers reflètent la place centrale que nous accordons à la sécurité - le socle de notre légitimité en tant qu'opérateur gazier - mais aussi à l'éthique, à l'inclusion et au bien travailler ensemble. Ils font également écho à notre souhait de nouer une relation de proximité et de confiance avec nos clients et les territoires, mais également de promouvoir des achats responsables et durables.

Pour chacun de ces axes, la politique RSE de GRDF se décline en engagements. Chacun de ces huit engagements se concrétise par des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés pour 2030.

Pour en savoir plus sur l'ensemble de la politique RSE consultez notre site grdf.fr.

GRDF : des achats responsables au service de la transition écologique et sociale

Avec 1,7 milliard d'euros d'achats annuels, GRDF joue un rôle clef dans la transformation durable. En 2025, l'entreprise a renouvelé le label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » (RFAR). Cette dynamique s'inscrit dans le « Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables » (SPASER) qui structurera et pilotera ces engagements.

L'inclusion est également une priorité avec plus de 5,1 millions d'euros investis en 2025 dans les secteurs du handicap et de l'insertion. D'ici 2030, GRDF vise 10 millions d'euros pour ces secteurs et 100 millions d'euros d'achats inclusifs au global, intégrant l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et les territoires prioritaires.

Sur l'axe environnemental, notre entreprise a lancé une démarche d'économie circulaire pour les matériels de distribution du gaz, réunissant plus de 100 acteurs afin de bâtir un

plan d'action dédié. La démarche des chantiers responsables a également été renforcée, et plus de 200 PME sont accompagnées dans leur décarbonation via des partenariats avec BPI France et PACTE PME. Enfin, une plateforme digitale en cours d'implémentation facilitera le suivi de ces actions.

L'écoute des fournisseurs reste essentielle. En 2025, une enquête menée auprès de plus de 200 partenaires révèle que, pour 26% d'entre eux, la satisfaction s'est améliorée sur les 12 derniers mois, la majorité considérant qu'elle est restée stable. GRDF veille aussi aux délais de paiement, en baisse et suivis via un tableau de bord dynamique.

Enfin, la montée en compétences s'accélère avec des formations dédiées aux achats circulaires, inclusifs et bas-carbone. Depuis 2025, un réseau de référents régionaux, intégrés à la filière achat et approvisionnement, diffuse ces bonnes pratiques sur tous les territoires.

Renforcer nos propres actions en matière de sobriété énergétique et de verdissement

Afin de réduire l'empreinte carbone de sa flotte, GRDF met en œuvre depuis plusieurs années un plan de verdissement de sa flotte de véhicules qui comprend notamment le remplacement progressif des véhicules à carburation diesel par des modèles bioGNV/GNV.

GRDF a également lancé un plan de sobriété énergétique de ses sites qui a permis de diminuer les consommations énergétiques de son parc immobilier. Par ailleurs, les consommations d'énergie des bâtiments dont GRDF détient le bail et porte les contrats de fourniture d'énergie sont couverts par des contrats 100% biométhane et électricité renouvelable.

Le Comité des parties prenantes de GRDF, au cœur de notre gouvernance RSE

La politique RSE de GRDF, coconstruite avec plus de 200 acteurs issus de 60 structures, s'appuie sur une vaste démarche d'écoute menée entre octobre 2023 et février 2024. Pour inscrire cette dynamique dans la durée, GRDF s'est dotée en 2025 d'un comité des parties prenantes, instance de dialogue entre la direction générale et des personnalités externes représentatives de ses interactions avec la société.

Ce comité apporte un regard critique sur la performance globale de l'entreprise, en lien avec ses objectifs de décarbonation et ses engagements sociaux. Il contribue également à éclairer la stratégie de GRDF, en enrichissant et en challengeant ses orientations grâce à la diversité et la complémentarité des expertises réunies.

Pour en savoir plus sur le Comité des parties prenantes consultez notre site grdf.fr.

« Vert Elles », le réseau qui porte la voix des femmes de GRDF

Le réseau compte désormais 435 membres, répartis dans toutes les régions de GRDF, avec une représentation de 30 à 60 membres dans chacune de nos 6 régions. Le siège reste également bien représenté. Ce réseau est ouvert à toutes les femmes du siège et

des régions, quel que soit leur collège, ainsi qu'à tous les hommes de GRDF souhaitant contribuer et agir.

Les ambitions du réseau sont multiples :

- Partager des expériences et faire jouer le réseau,
- Accompagner le passage du plafond de verre et encourager l'entraide,
- Faire évoluer la culture d'entreprise en agissant pour le collectif et en faveur de l'équité.

En 2025, le réseau a priorisé trois champs d'actions, incluant deux partenariats avec le réseau GazPride :

- Comprendre pour agir contre le sexisme et les LGBT phobies,
- Démystifier le mentorat et inciter chacun à passer à l'action, que ce soit en tant que mentor ou mentoré, en soulignant le mentorat comme un levier puissant pour la progression individuelle, la diversité et la cohésion collective,
- Et toujours savoir prendre sa place.

À l'occasion de la semaine du 8 mars 2025, le réseau Vert Elles a réalisé une série de portraits rendant hommage aux femmes à travers les âges. Ces portraits de femmes inspirantes ont créé un dialogue entre engagement personnel et reconnaissance collective, valorisant les exploits des femmes qui ont façonné l'histoire, transformé les sociétés et repoussé les frontières du possible. L'exposition a permis de leur rendre leur voix.

Parmi les actions emblématiques du réseau, les formations « Taking the stage » continuent de connaître un succès notable en 2025. Deux promotions, les Promo VIII et IX, ont rassemblé une douzaine de salariées chacune. Formées par deux animatrices du réseau Vert Elles, ces promotions ont vu la participation de femmes issues des collèges Exécution et Maîtrise, avec des résultats rapidement mesurables. Les formations visent à apprendre à écrire un texte impactant, savoir le présenter et se mettre en valeur.

Le réseau Vert Elles collabore également avec d'autres parties prenantes de GRDF, tels que les acteurs de la prévention santé sécurité, pour concevoir et animer des modules de sensibilisation destinés aux managers sur les sujets d'égalité professionnelle et de handicap.

Depuis janvier 2022, le partenariat signé avec l'association « Elles bougent » et renouvelé pour la 5e année consécutive en 2025, permet de renforcer l'engagement de GRDF dans la mixité au sein des secteurs industriels et technologiques, en combattant les stéréotypes et en incitant les jeunes filles à envisager des carrières dans ce secteur. En 2025, plus de 2 600 jeunes filles ont été sensibilisées par les 105 marraines et relais de GRDF au cours de 58 événements et rencontres organisés par l'association dans les établissements d'études supérieures, les lycées, les collèges et les écoles primaires.

Le réseau Vert Elles est fier de ces réalisations et de l'engagement de chacun pour faire avancer les causes de diversité et d'inclusion au sein de notre entreprise.

6.4 Le Portail Collectivités

Un espace digital à votre service

Accessible sur grdf.fr, le Portail Collectivités est un espace dédié et sécurisé offrant à toutes les collectivités desservies en gaz l'accès à un ensemble de services relatifs au rôle du réseau de gaz sur leur territoire.

En savoir plus

On y retrouve notamment :

- La carte du réseau pour identifier facilement les zones desservies en gaz,
- Les informations autour du développement du gaz vert,
- la mise à disposition des données de consommation des bâtiments de la collectivité dans le respect de la règlementation,
- La liste des incidents en cours avec la possibilité de s'abonner à un service d'alerte,
- Les coordonnées de l'interlocuteur territorial GRDF,
- Un formulaire de contact.

Pour les Collectivités ayant la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution de Gaz, cet espace est enrichi de tous les documents relatifs au contrat de concession (contrat, avenants, CRAC, fiches synthèse, courriers de redevances...) et d'un accès à la Plateforme des Données Concession (PDC) comportant de nombreux jeux de données détaillés reflétant l'activité du concessionnaire sur le périmètre de chaque commune de la concession.

Lexique

Branchement particulier
Le branchement particulier est la partie située juste en amont du compteur et qui permet de le raccorder aux parties de l'installation commune (conduite d'immeuble, conduite montante, conduite de coursive, nourrice de compteur).

Branchement
Tuyauterie reliant une canalisation du réseau de distribution au poste de livraison ou, en son absence, au compteur. Quand celui-ci alimente un immeuble avec plusieurs logements c'est un « branchement collectif », dans tous les autres cas il s'agit d'un « branchement individuel ».

Catalogue des prestations
Liste des prestations disponibles pour les clients et les fournisseurs, établie par GRDF et publiée sur le site www.grdf.fr.

Client final
Personne physique ou morale raccordée au réseau et ayant un PCE actif. Il est destinataire de la facturation émise par son fournisseur.

Compteur
Appareil de mesure du volume de gaz livré au client. Selon le cas, il fait partie du dispositif local de mesurage ou le constitue.

Compteur domestique
Compteur dont le débit nominal est strictement inférieur à 16 m3/h. Il s'agit donc des compteurs de type G4 (6 m3/h) et G6 (10 m3/h).

Compteur Industriel
Compteur dont le débit nominal est supérieur ou égal à 16 m3/h. Il s'agit donc des compteurs de type G10 (16 m3/h) et au-delà.

Concentrateur
Le concentrateur est un matériel assurant le relais entre les compteurs et les systèmes d'information de GRDF.

Conditions standard de livraison (CSL)
Les conditions standard de livraison (CSL) s'appliquent au client dont l'index au compteur est relevé semestriellement, quel que soit le débit maximum du compteur. Vous trouverez plus d'information dans le « Catalogue des prestations de GRDF » au chapitre « Conditions générales » disponible sur le site www.grdf.fr.

Conduite d'immeuble (CI)
La conduite d'immeuble est une tuyauterie qui peut être uniquement à l'intérieur de l'immeuble ou en partie à l'extérieur lorsque le coffret gaz est situé à distance de l'immeuble desservi.

Conduite montante (CM)
La conduite montante est une tuyauterie verticale pour la plus grande partie, raccordée à la conduite d'immeuble et alimentant les différents niveaux de l'immeuble.

Conduites de distribution gaz
Tuyaux enterrés qui distribuent le gaz depuis les points d'injection transport ou biométhane jusqu'aux branchements.

Contrat d'acheminement
Contrat signé entre le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) et un fournisseur d'énergie, en application duquel le GRD achemine le gaz vers le client final.

Contrat de fourniture
Contrat signé entre le client final et un fournisseur d'énergie de son choix, en application duquel celui-ci lui facture sa consommation de gaz.

Degré-jour (de chauffe)
Il correspond à la différence entre la température à partir de laquelle on considère que l'on commence à chauffer (16 °C) et la température extérieure. De fait, un degré-jour de chauffe ne peut être que positif, quand celui-ci est à 0 la température est au-dessus de 16°C. Par exemple, s'il fait -4 °C le degré-jour correspondra à 20.

Dispositif de mesurage
Ensemble des équipements de mesure, de calcul et de télétransmission localisés à l'extrémité aval du réseau de distribution, utilisé par le Distributeur pour déterminer les quantités livrées au point de livraison et leurs caractéristiques.

Fournisseur
Prestataire titulaire d'une autorisation délivrée par le ministère de la Transition écologique, qui vend une quantité de gaz au client en application d'un contrat de fourniture.

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)
Le gaz est transporté par grandes quantités et sur de longues distances par le gestionnaire du réseau de transport (GRT) communément désigné « transporteur ». Sur le territoire concédé, il est ensuite acheminé vers les clients finals par GRDF, le gestionnaire du réseau de distribution (GRD) communément désigné « distributeur ».

GNV
Le GNV (gaz naturel pour véhicule) correspond à l'utilisation du gaz comme carburant. C'est le même gaz que celui utilisé pour le chauffage ou la cuisson. Le GNV existe sous deux états ; liquide (GNL) ou comprimé (GNC).

Installation intérieure
L'installation intérieure du client commence à l'aval du compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuelle.

IRIS
Les IRIS (ilots regroupés pour l'information statistique) sont définis par l'INSEE et constituent la brique de base en matière de diffusion des données infra-communales. Il doit respecter des critères géographiques, démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

Normo mètre cube (Nm3)
Quantité de gaz sec (exempt de vapeur d'eau) qui occupe un volume d'un mètre cube.

PCE
Point de Comptage et d'Estimation (PCE)

Poste d'injection
Équipement clef de l'intégration du biométhane au réseau GRDF. Il permet, en aval du méthaniseur et de l'épurateur du producteur, d'odoriser, de contrôler, de compter et d'injecter le gaz dans le réseau de distribution local.

Poste de livraison
Installation située à l'extrémité aval du réseau de distribution, assurant généralement les fonctions de détente et de régulation de pression, ainsi que la mesure, le calcul et la télétransmission d'éléments permettant de déterminer les quantités livrées au point de livraison.

Pouvoir calorifique supérieur (PCS)
Quantité de chaleur (en KWh) dégagée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz sec donné dans l'air, à une pression constante (1,01325 bar) et à une température initiale de zéro celsius.

Pression de livraison
Pression relative du gaz au point de livraison.

Quantité acheminée
Quantité de gaz livrée au point de livraison déterminée par relevé du compteur. En cas de dysfonctionnement du compteur, la quantité consommée peut être corrigée. En cas d'absence du client lors du relevé et lorsque le compteur est inaccessible, la quantité acheminée est estimée.

Rebours
La technique de rebours consiste à comprimer le biométhane non consommé sur un réseau de distribution pour ensuite l'injecter vers le réseau de pression supérieure. Il permet ainsi le renvoi du gaz vers une zone de consommation de gaz plus éloignée. On peut alors accueillir un maximum de gaz verts en permettant l'injection de biométhane, même en période de faibles consommations.

Réseau de distribution
Le réseau de distribution est composé des ouvrages de distribution qui permettent au gestionnaire du réseau de distribution (GRDF) d'acheminer le gaz jusqu'aux clients finals (résidentiels, entreprises, bâtiments tertiaires…).

Réseau BP
Le Réseau BP (basse pression). La pression de livraison de ce réseau est inférieure ou égale à 50 millibars.

Réseau MPA
Le Réseau MPA (moyenne pression de type a). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 50 millibars et 0,4 bar.

Réseau MPB
Le réseau MPB (moyenne pression de type b). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 0,4 bar et 4 bars.

Réseau MPC

Le Réseau MPC (moyenne pression de type c). La pression de livraison de ce réseau peut être comprise entre 4 et 25 bars.

Compte rendu d'activité de concession 2025

AUXERRE

Directeur de publication : Jérôme Chambin
Rédacteurs : Aude Dalle, Emilio Soba, Valentine Thomas
Date de création : juin 2026

Compte rendu d'activité créé par la Solution PADDIX® (www.paddix.com)
Réalisé par IDIX - www.idix.fr

GRDF

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR

L'énergie est notre avenir,
économisons-la !

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 835 695 000 euros.
Siège social : 17 rue des Bretons, 93210 Saint-Denis.
RCS Bobigny 444 786 511

RAPPORT AU DÉLÉGANT

Délégation du service public pour l'exploitation
du réseau de chauffage urbain
de la

Ville d'Auxerre

Exercice 2025

Période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

DELEGANT	DELEGATAIRE
VILLE D'AUXERRE 14 Place de l'Hôtel de ville 89 000 AUXERRE	AUXEV 1 boulevard de montois 89 000 AUXERRE

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2
Préambule 4
Introduction au rapport d'activité 4

I. Description des moyens de production de chaleur 7

I.1. Caractéristiques des équipements de la centrale thermique place Corot 7
I.2. Caractéristiques de la centrale de cogénération place Corot 7
I.3. Caractéristiques des équipements de la centrale thermique biomasse 8
I.4. Caractéristiques des équipements de la CHAUFFERIE DU centre hospitalier d'auxerre 9
I.5. Principe de fonctionnement 10

II. Abonnés au réseau de chaleur 11

II.1. Liste des abonnés 12
II.2. Répartition par famille d'abonnés 13

III. Bilan energétique 14

III.1. Rigueur climatique 14
III.2. Ventes d'énergie thermique 15
III.3. Mixité de la production énergétique 16
III.4. Pertes réseau 18

IV. Performances des installations 19

IV.1. Arrêt de la production d'énergie et taux de disponibilité du réseau 19
IV.2. Consommation énergétique 20
IV.3. Consommation d'eau adoucie 20
IV.4. Performances de la centrale de cogénération 21
IV.5. Fourniture de biomasse 21

V. Exploitation du réseau 26

V.1. Effectif du service et qualification du personnel 26
V.2. Travaux d'entretien courant 27
V.3. Travaux de gros entretien et de renouvellement 27
V.4. Contrôles réglementaires 27

VI. Investissement – évolution générale des ouvrages 28

VI.1. Travaux de premier établissement 28

VII. Communication 31

VIII. Tarification du service 32

VIII.1. Principes de la tarification 32
VIII.2. Grille tarifaire 2025 36
VIII.3. Évolution tarifaire du terme R2 38

IX. Bilan financier 40

IX.1. Compte-rendu financier 40
IX.2. Redevances 40

X. Indicateurs 41

X.1. Indicateurs énergétiques 41
X.2. Indicateurs environnementaux 41
X.3. Indicateurs financiers 44

XI. Perspectives en 2026 et projets 47

ANNEXES 48

Annexe n° 1 - Listes des abonnés & Nouvelles polices d'abonnement 49
Annexe n° 2 - Consommations thermiques par abonné 49
Annexe n° 3 - Arrêts et mises en chauffe 49
Annexe n° 4 - Suivi P1 49
Annexe n° 5 - Principales factures d'achat d'énergie 49
Annexe n° 6 - Factures de vente d'électricité 49
Annexe n° 7 - Contrat d'exploitation d'installations thermiques CORIANCE 49
Annexe n° 8 - Tableau récapitulatif des prestations P2 49
Annexe n° 9 - Certificats de ramonage 49
Annexe n° 10 - Contrat de sous-traitance ENERIA 49
Annexe n° 11 - Tableau récapitulatif des prestations P3 et P3 renouvellement & Compte GER 49
Annexe n° 12 - Contrôles réglementaires 49
Annexe n° 13 - Rapport de vérification des compteurs 49
Annexe n° 14 - Contrat de travaux global et forfaitaire CORIANCE 49
Annexe n° 15 - PV de réception des travaux de premier établissement 49
Annexe n° 16 - Coefficients de révision des tarifs 49
Annexe n° 17 - Rapport financier et détails des comptes 49
Annexe n° 18 - Plan du réseau 49
Annexe n° 19 - Attestations d'assurance 49
Annexe n° 20 - Tableau des immobilisations et des amortissements 49
Annexe n° 21 - Compte d'exploitation 49
Annexe n° 22 - Contrôles d'humidité des livraisons de bois 49
Annexe n° 23 - Bordereaux de suivi des déchets 49
Annexe n° 24 - comparatif entre le compte de résultat 2025 et le CEP 49
Annexe n° 25 - Etat de l'ensemble des biens 50
Annexe n° 26 - Comparaison des dépenses pour les travaux de premier établissement 50
Annexe n° 27 - Actions de communication 50
ANNEXE N°28 - redevances 50

PRÉAMBULE

Créé en 1998, Coriance est aujourd'hui un opérateur français indépendant au service de la transition énergétique qui s'est imposé comme un acteur global incontournable du secteur. La diversification de ses offres ainsi que son savoir-faire lui permettent de concevoir, exploiter, optimiser et faire progresser des réseaux de chaleur ou de froid de la production jusqu'à l'utilisation par ses clients.

Coriance dispose d'une expertise avérée dans le domaine des énergies renouvelables et de récupération. Plus de 60 % de ses réseaux sont alimentés par des énergies renouvelables (biomasse, géothermie et énergie de récupération) et plus de 80% de la chaleur est produite à partir de sources d'énergies vertueuses.

C'est dans ce cadre qu'AUXEV, filiale du groupe Coriance, est à votre service et vous présente son rapport d'activité pour l'année 2025.

INTRODUCTION AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Par une délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2012, la Ville d'Auxerre a décidé de déléguer l'exploitation de son réseau de chauffage urbain dans le cadre d'une concession pour une durée de 24 ans à compter du 1er janvier 2014.

À l'issue d'une procédure d'attribution de délégation de service public, le contrat de concession du service public d'exploitation du réseau de chauffage urbain de la Ville d'Auxerre a été signé le 23 décembre 2013 avec Auxerre Énergie Verte (AUXEV) et a pris effet le 1er janvier 2014 pour une durée de 24 ans.

AUXEV, société dédiée à la gestion du réseau de chaleur d'Auxerre et filiale à 100% du groupe CORIANCE, est le Maître d'Ouvrage pour l'ensemble des opérations liées aux équipements de distribution de chaleur et de production énergétique de ce réseau.

Avenant N°1 :

Cet avenant a pour objet de substituer la société AUXEV à la société Coriance en qualité de Délégataire du service public du réseau de chaleur de la ville d'Auxerre.

Avenant N°2 :

Cet avenant a pour objet d'intégrer le montant des subventions obtenues par le Délégataire dans les formules tarifaires applicables au terme R2 et d'autre part, de valider la mise à disposition au profit du Délégataire d'une parcelle de terrain permettant l'implantation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales.

Avenant N°3 :

Cet avenant a pour objet de mettre à jour les formules d'indexation du bordereau de prix ainsi que les termes R21, R23 et R1gaz.

Mettre à jour en conséquence le règlement de service.

Avenant N°4 :

Cet avenant a pour objet d'apporter des précisions sur le mode de fonctionnement de l'installation de cogénération et d'étendre le périmètre de la concession.

Avenant N°5 :

Cet avenant a pour objet d'acter la modification des ouvrages confiés au Concessionnaire, en importante (3 652 k€ d'investissements complémentaires) comme en qualité (redimensionnement du feeder) et, pour maintenir l'équilibre économique, prolonger la durée du contrat de 6 ans. Enfin, de procéder à l'étalement d'un ajustement tarifaire entre 2022 et 2027.

Avenant N°6 :

Cet avenant a pour objet de modifier la valeur de l'indice de référence $TP09_0$ utilisé dans le cadre de la révision du terme R2.

Avenant N°7 :

Cet avenant a pour objet d'anticiper le décret n° 2020-1079 du 21 août 2020 qui est venu supprimer l'obligation d'achat pour les installations de cogénération d'électricité et de chaleur valorisée à partir de gaz naturel.

Aussi, afin de garantir l'appoint et le secours de la production d'énergie et d'anticiper la fin programmée du contrat d'obligation d'achat, il est nécessaire de lancer, dès à présent, les travaux de réalisation d'un nouveau moyen de production pérenne.

Il a donc été acter de réaliser une nouvelle chaufferie gaz de 8 MW, qui ne viendra pas affecter les engagements EnR du Concessionnaire, entraîne des investissements supplémentaires à engager, investissements non prévus par le Contrat initial et de nature à remettre en cause l'équilibre financier du Contrat.

Compte tenu de l'impossibilité pour le Concessionnaire d'amortir les nouveaux investissements sur la durée résiduelle de la délégation et de façon à maintenir l'économie générale du Contrat initial sans procéder à un quelconque ajustement tarifaire, la durée initiale du Contrat nécessite d'être prolongée d'une durée de six ans pour permettre l'amortissement des travaux d'investissements.

Pour rappel, le projet industriel initial d'AUXEV consistait en :

- La modernisation de la chaufferie urbaine existante dans le quartier Sainte-Geneviève :
  - Remplacement des chaudières gaz/fioul par des équipements neufs,
  - Rénovation de la centrale de cogénération à l'identique pour un fonctionnement en mode dispatchable auprès d'EDF pendant les 12 premières années de la DSP.
- La mise en place d'une chaufferie biomasse composée de deux chaudières de puissances utiles 6 MW et 2,5 MW, située boulevard de Montois,
- Un programme intense de développement du réseau de chaleur permettant d'atteindre à l'horizon 2026 un volume de ventes de chaleur de plus de 47 000 MWh/an (contre 9 134 MWh en 2014).

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la DSP d'Auxev², et dans l'attente de la réalisation de la centrale de production associée, les 8 premières sous stations d'Auxev² mises en service en 2025 ont été alimentées à partir des moyens de production d'Auxev.

Le présent rapport conclut l'exercice 2025 de la société Auxerre Energie Verte (AUXEV), soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le bilan de l'exercice 2025 de la société Auxerre Energie Verte 2 (AUXEV2) fait quant à lui l'objet d'un rapport distinct.

Principaux indicateurs pour 2025 :

- **Une puissance souscrite en 2025 de 23 725 kW (soit + 950 kW par rapport à 2024) ;**
- **Une longueur linéaire de réseau de 8 584 mètres environ comprenant les nouveaux raccordements (8 261 mètres en 2024),**
- **Le réseau dessert 40 points de livraison pour environ 4 253 équivalent-logements (3 nouveaux points de livraison) ;**
- **Un volume de ventes d'énergie thermique de 36 876 MWh (2024 : 31 354 MWh), en hausse de 18% par rapport à l'année 2024, dont 1 383 MWh exportés vers AUXEV2**
- **Une rigueur climatique de 2 358 DJU en 2025, en hausse de 18% par rapport à 2024 (2006 DJU), mais inférieure de 0,5% à la rigueur trentenaire 1992/2021 (2 412 DJU).**
- **Un taux d'ENR de 78,2% en 2025 (79,4% en 2024),**
- **Un contenu en CO2 de 38 kg/MWh livré sur l'année 2024 (44 kg/MWh en 2024),**
- **Un résultat d'exploitation de 1 140 600 € HT (1 104 € HT en 2024), en hausse par rapport à l'exercice précédent principalement en raison des nouveaux raccordement : augmentation des produits R1+R2 et facturation de droits de raccordements à hauteur de 550 k€ ;**
- **Un prix moyen de la chaleur de 110,57 TTC/MWh (avec une rigueur climatique moyenne : 110,18 € TTC/MWh), soit -3,2% par rapport à l'année 2024 (114,25 € TTC/MWh).**

I. DESCRIPTION DES MOYENS DE PRODUCTION DE CHALEUR

Les installations de production thermique historiques sont situées place Corot, dans la ZUP Sainte-Geneviève et comprennent une chaufferie gaz/fioul de 10,7 MW et une centrale de cogénération de 3,1 MW électriques. Ces équipements ont été remplacés et adaptés au projet industriel d'AUXEV dans le cadre des travaux de premier établissement de la Concession, comme le précise la partie VII du présent Compte-rendu annuel.

Depuis décembre 2015, les installations historiques sont complétées par une chaufferie biomasse située boulevard de Montois, à proximité du quartier Saint-Siméon, et reliée à la chaufferie urbaine existante par un réseau hydraulique d'interconnexion de 900 ml créé entre juin et septembre 2015.

I.1. CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS DE LA CENTRALE THERMIQUE PLACE COROT

Suite aux travaux de remplacement des chaudières gaz/fioul existantes (cf. partie VII), les équipements de production place Corot ont désormais les caractéristiques suivantes :

N°	Marque	Type	P (MW)	Année	Commentaires
1	Chaudière VIESSMANN	Gaz/Fioul	3,5	2015	Tubes fumées
2	Chaudière VIESSMANN	Gaz	7,2	2015	Tubes fumées

La puissance des équipements a été revue à la baisse (P < 20 MW) et les installations de la chaufferie et de la cogénération sont désormais soumises à déclaration au titre de la réglementation sur les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Une bouteille de mélange a été mise en place en 2019 en sortie de chaufferie et en amont des pompes réseau pour permettre un découplage entre les chaudières et le réseau de distribution.

Il y a également un collecteur pour les chaudières et la centrale de cogénération.

Les équipements de distribution place Corot ont les caractéristiques ci-dessous :

Pompe N°	Marque	Type	Débit (m^3/h)	Puissance (kW)	Commentaires
1	SALMSON	NO 125/400-45-4-12	250	45	Pompe réseau
2	SALMSON	MEN 150-125-400L	250	35	Pompe réseau
3	SALMSON	MEN 150-125-315	270	30	Pompe réseau

I.2. CARACTERISTIQUES DE LA CENTRALE DE COGENERATION PLACE COROT

À la reprise de la Délégation de Service Public, la centrale de cogénération était constituée de 3 moteurs de marque ENERIA fonctionnant au gaz naturel. La puissance électrique pouvant être réinjectée sur le réseau EDF était de 3 x 1 MW électrique.

Dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public, il était prévu de remettre en service la cogénération et d'utiliser le mode « mise à disposition » des contrats d'achat d'électricité (cf. partie VII du présent Compte-rendu annuel 2015).

Ainsi, en 2014, 2 premiers moteurs ont été rénovés. Il avait été décidé que le dernier moteur ne serait pas rénové la même année car, compte tenu des faibles besoins thermiques de l'hiver 2014/2015, un fonctionnement avec les 3 moteurs aurait dégradé la valorisation thermique et nuit à l'EP. Le dernier moteur a donc été rénové en 2015 et mis en service lors du début de la saison de cogénération le 1er novembre 2015.

Les caractéristiques des 3 moteurs rénovés sont les suivantes :

N°	Marque	Type	P th. (kW)	P él. (kW)	Année	Commentaires
1	CATERPILLAR	3516A	1 247	1 033	2014	Mis en fonctionnement novembre 2014
2	CATERPILLAR	3516A	1 247	1 033	2014	Mis en fonctionnement novembre 2014
3	CATERPILLAR	3516A	1 247	1 033	2015	Mis en fonctionnement novembre 2015

	Quantités annuelles prévisionnelles	Unités
Energie thermique produite par l'installation et valorisée	3 624	MWh th.
Quantité d'énergie primaire consommée par l'installation	9 795	MWh PCI
Rendement électrique de référence	50,1	%

I.3. CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS DE LA CENTRALE THERMIQUE BIOMASSE

Les équipements de production de la nouvelle chaufferie biomasse ont les caractéristiques suivantes :

N°	Marque	Type	P (MW)	Année	Commentaires
1	Chaudière COMPTE R	Biomasse	2,13	2015	Tubes fumées
2	Chaudière COMPTE R	Biomasse	6,09	2015	Tubes fumées

Il s'agit d'une installation classée, indépendante de la centrale thermique existante place Corot, et est donc soumise à déclaration au titre de la réglementation sur les ICPE.

Lors des travaux de raccordement du centre hospitalier à l'été 2019 et en prévision des extensions du réseau Nord (quartier Saint-Siméon), de nouvelles pompes réseau ont été installés dans la chaufferie biomasse. Il y a également une bouteille de mélange qui a été installée en sortie de chaufferie en amont des pompes réseau.

Pompe N°	Marque	Type	Débit (m^3/h)	Commentaires
1	GRUNDFOS	P3-107	380	Pompe réseau (en fonctionnement)
2	GRUNDFOS	P3-108	380	Pompe réseau (en secours)

Ainsi, dans le cadre de l'extension du réseau Auxev vers le quartier St Siméon, aucun nouveau moyen de distribution ne sera ajouté.

I.4. CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS DE LA CHAUFFERIE DU CENTRE HOSPITALIER D'AUXERRE

Le DÉLÉGATAIRE, en application d'une convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation et la gestion du réseau de chaleur urbain d'Auxerre conclue avec la Ville d'Auxerre le 23 décembre 2013, a signé avec l'Abonné une police d'abonnement pour la fourniture de chaleur sur le site du Centre Hospitalier d'Auxerre en date du 14 septembre 2016.

En dérogation avec le Règlement de Service, le DÉLÉGATAIRE s'est engagé dans ladite police d'abonnement à fournir la chaleur nécessaire au chauffage et à la production d'eau chaude sanitaire toute l'année, y compris lors de la durée de l'arrêt technique annuel.

L'Abonné dispose d'une chaufferie pouvant être utilisée à cet effet en appoint et/ou secours du réseau de chaleur urbain sur son site du Centre Hospitalier d'Auxerre.
L'Abonné souhaitant conserver sa chaufferie, les Parties se sont donc rapprochées afin de définir les conditions techniques et financières selon lesquelles l'Abonné pourrait mettre la chaufferie à la disposition du Délégataire, afin de lui permettre dans un premier temps de sécuriser l'approvisionnement en chaleur de son site et dans un second temps d'assurer un appoint et/ou secours du réseau de chaleur urbain.

Les équipements de production de la chaufferie du centre hospitalier d'Auxerre ont les caractéristiques suivantes :

N°	Marque	Type	P (MW)	Année	Commentaires
1	VIESSMANN	Gaz	4,5	2009	Tubes fumées
2	GUILLOT	Mixte Gaz/FOD	4,65	1975	Tubes fumées
3	VIESSMANN	Gaz	1,75	1994	Tubes fumées

I.5. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

L'article 17 intitulé « *Sources énergétiques* » du contrat de Délégation de Service Public prévoit, à compter de la mise en service de la chaufferie biomasse, l'ordre de priorité des énergies utilisées suivant :

- Biomasse,
- Gaz naturel,
- Fioul domestique,

II. ABONNES AU RESEAU DE CHALEUR

Le réseau de chaleur primaire, constitué de tuyauteries en fonte et en acier pré-isolés pour les antennes récentes, a une longueur de 8 584 mètres environ, et alimente 40 sous-stations.

Le réseau est composé aujourd'hui de trois antennes principales :

- L'antenne historique se dirigeant vers le quartier Sainte-Geneviève, desservant l'ensemble des résidences du quartier de l'Office Auxerrois de l'Habitat (OAH), la copropriété Gallieni, la résidence du Parc, des équipements municipaux et des bureaux. En 2015, cette antenne a été prolongée vers le quartier des Brichères, alimentant désormais les résidences Bahia et Saint-Georges de l'OAH et le lycée Fourier. En 2020 et 2021, cette antenne a permis de raccorder le Groupe scolaire Pierre et Marie Curie, le rectorat ainsi que le conseil Départemental de l'Yonne.

- Le réseau d'interconnexion, réalisé à l'été 2015, permettant le couplage hydraulique entre la chaufferie historique place Corot et la nouvelle chaufferie biomasse. Cette antenne dessert également le collège Bienvenu Martin, le complexe sportif des Hauts d'Auxerre et le gymnase Bienvenu Martin raccordé en 2016.

- Le réseau Nord qui s'étend de la chaufferie biomasse vers le centre hospitalier, raccordé à l'été 2017, a été prolongé en 2018 vers le quartier Saint-Siméon au sein duquel les résidences Saint-Siméon, le Groupe scolaire Saint-Siméon et la Maison de quartier Saint-Siméon ont été raccordés au réseau.

- Le réseau d'interconnexion réalisé courant 2024 à partir de la centrale biomasse à la rue de Fleurus sur lequel les bâtiments de l'OAH Les Rosoirs 12-14-16 et la crèche interhospitalière ont été raccordés.

Pour rappel, dans le cadre de la mise en œuvre de la DSP d'Auxev², et dans l'attente de la réalisation de la centrale de production associée, les 8 premières sous stations d'Auxev² mises en service en 2025 ont été alimentées à partir des moyens de production d'Auxev.

II.1. LISTE DES ABONNES

La liste des abonnés fin 2025 au réseau de chaleur est la suivante :

N° Police	Abonné	Nom sous-station	PS (kW)
1	Office Auxerrois Habitat	Sainte Geneviève - Bâtiments ABC	930
2	Office Auxerrois Habitat	Sainte Geneviève - Bâtiments DEF	507
3	Office Auxerrois Habitat	Sainte Geneviève - Bâtiment G	448
4	Office Auxerrois Habitat	Sainte Geneviève - Bâtiments HI	488
5	Office Auxerrois Habitat	Sainte Geneviève - Bâtiments JKLMN	265
6	Office Auxerrois Habitat	Sainte Geneviève - Bâtiments OPQ	562+93
~~7~~	~~Office Auxerrois Habitat~~	~~Sainte Geneviève - Bâtiments RSTUV~~	~~1 095~~
8	Nexity Lamy	Résidence Gallieni (bâtiments WX)	1 302
9	Nexity Lamy	Résidence Gallieni (bâtiment Y)	
~~10~~	~~Collège Bienvenu Martin~~	~~Collège Bienvenu Martin~~	~~345~~
11	Ville d'Auxerre	Groupe scolaire Courbet	221
12	Ville d'Auxerre	Groupe scolaire Renoir	221
~~13~~	~~GIP Le Phare~~	~~GIP Le Phare~~	~~148~~
14	Office Auxerrois Habitat	Résidence du Parc	1 005
15	Office Auxerrois Habitat	Résidences Saint-Siméon	6 225
16	Office Auxerrois Habitat	Résidence Saint-Georges	229
17	Ville d'Auxerre	Complexe sportif des Hauts d'Auxerre	420
18	Ville d'Auxerre	Maison de Quartier Sainte-Geneviève	109
19	Ville d'Auxerre	Gymnase des Boussicats	126
20	Ville d'Auxerre	Gymnase Bienvenu Martin	88
21	Ville d'Auxerre	Maison de Quartier Saint-Siméon	50
24	Centre Hospitalier d'Auxerre	Hôpital d'Auxerre	4 782
26	Ville d'Auxerre	Groupe scolaire Saint-Siméon	415
30	Lycée Fourier	Lycée Fourier	991
31	Office Auxerrois Habitat	Résidence Bahia	640
33	Ville d'Auxerre	Groupe scolaire Pierre et Marie Curie	205
34	Rectorat de Dijon	DSDEN	259
32	CD89	CD89	1300
35	Office Auxerrois Habitat	Les Rosoirs Bâtiment 12	70
36	Office Auxerrois Habitat	Les Rosoirs Bâtiment 14	342
37	Office Auxerrois Habitat	Les Rosoirs Bâtiment 16	328
38	Crèche interhospitalière	Crèche	154
42	DOMANYS	DOUAUMONT	86
43	DOMANYS	SIEGE	224
44	GS SAINT JOSEPH	GS SAINT JOSEPH	640
TOTAL			**23 725**

L'***annexe 1*** présente la liste détaillée des caractéristiques des dernières sous-stations ainsi que les polices d'abonnements et avenants qui ont été signés en 2025 :

- Police d'abonnement n°42 – Résidence Douaumont, signée par DOMANYS (+ 224 kW), mise en service en octobre 2025 ;

- Police d'abonnement n°43 – Domanys Siège, signée par DOMANYS (+ 86 kW), mise en service en octobre 2025 ;
- Police d'abonnement n°44 – GS Saint-Joseph, signée par l'OGEC SAINT JOSEPH SAINTE THERESE (+ 640 kW, valeur définitive actée dans l'Avenant 1 à la PA également joint en annexe), mise en service en septembre 2025 ;

Comme indiqué sur le tableau ci-dessus, la puissance souscrite totale à fin 2025 est de 23 725 kW.

Au 31 décembre 2025, le réseau dispose de 40 points de livraison pour 10 abonnés.

Environ 4 253 équivalent-logements sont alimentés en chaleur à partir du réseau (1 équivalent-logement = 70 m^2 et une consommation utile de 12 MWh/an d'après la définition de l'AMORCE, on estime ainsi une puissance souscrite de 6 kW par équivalent-logement).

II.2. REPARTITION PAR FAMILLE D'ABONNES

Les abonnés sont répartis en deux familles selon leur typologie : les logements et les équipements, comme représenté sur la figure ci-dessous.

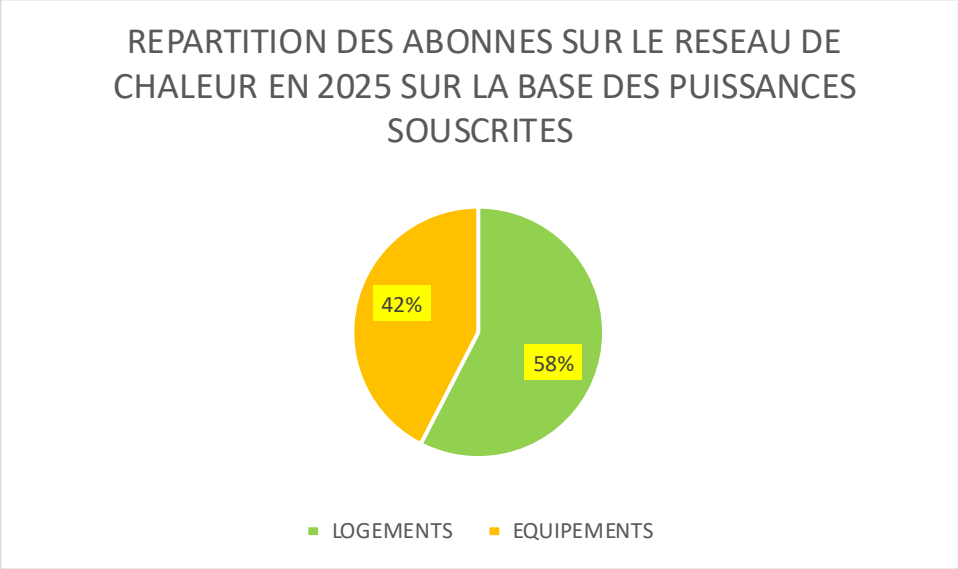

AUXEV fournit de la chaleur à environ 21% des appartements d'Auxerre (4 253 équivalent-logements pour un total de 20 551 appartements auxerrois d'après le recensement de l'INSEE réalisé en 2016).

III. BILAN ENERGETIQUE

III.1. RIGUEUR CLIMATIQUE

Les Degrés-Jours Unifiés (DJU) sont calculés par Météo France selon la méthode du COSTIC[1] sur la base des températures relevées par les stations météorologiques françaises et permettent de « qualifier » la rigueur hivernale.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs mensuelles des DJU en 2025 et des DJU trentenaires (période 1991-2021) pour la station d'Auxerre. De manière générale, la période de chauffe est comprise entre les mois d'octobre et mai. Les DJU des autres mois ne sont pas considérés.

Base météorologique Auxerre	DJU trentenaires 1991 - 2021	Année 2025	Ecart en %	Année 2024
Janvier	433	518	20%	458
Février	367	395	8%	290
Mars	311	268	-14%	243
Avril	219	217	-1%	201
Mai	129	153	19%	143
Juin	HORS SAISON DE CHAUFFE			
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre	181	185	2%	113
Novembre	314	260	-17%	275
Décembre	415	362	-13%	282
TOTAL	**2 369**	**2 358**	**-0,5%**	**2 006**

On constate sur le tableau ci-dessus que la rigueur climatique pour l'année 2025 est légèrement inférieure à celle correspondant aux DJU trentenaires (-0,5%).

On peut observer aussi des variations notables sur les mois de mars, novembre et décembre par rapport aux DJU trentenaires, avec écarts négatifs très nets, où les températures ont été plus chaudes que lors de la période trentenaire en moyenne. A l'inverse, elles ont été plus froides en janvier, février, mai et octobre.

L'historique des DJU depuis 2019 est rappelé sur le graphique ci-après.

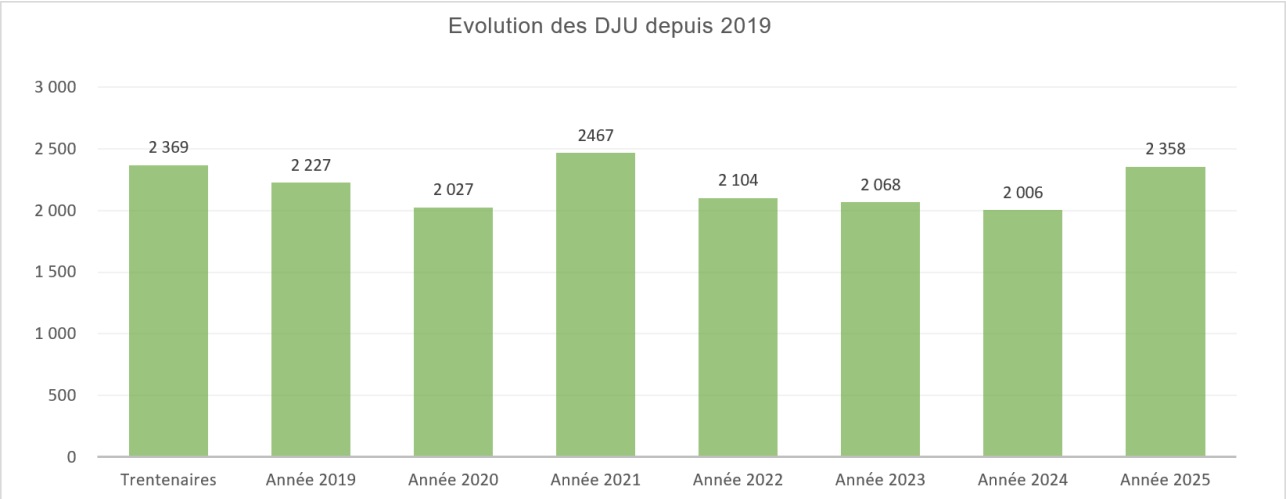

III.2. VENTES D'ENERGIE THERMIQUE

Le tableau ci-dessous retrace les ventes d'énergie thermique pendant l'année 2025.
Ces dernières s'élèvent à 36 876 MWh, contre 31 354 MWh en 2024, soit une hausse de 18%.
Notons que 1 383 MWh sont vendus sur le réseau AUXEV² par export.

	DJU	**Ventes**	
		Ventes thermiques	Ventes élec
		MWh utiles	MWh élec
Janvier	518	7 371	2 171
Fevrier	395	6 023	
Mars	268	3 961	
Avril	217	2 679	
Mai	153	1 038	
Juin		507	
Juillet		435	
Août		407	
Septembre		898	
Octobre	185	2 863	
Novembre	260	4 555	
Décembre	362	6 139	2 135
Total	**2 358**	**36 876**	**4 306**

Le détail des consommations des différents abonnés se trouve en ***annexe 2***.

Le tableau des arrêts et mises en chauffe est disponible dans l'***annexe 3***.

III.3. MIXITE DE LA PRODUCTION ENERGETIQUE

Le graphique ci-dessous illustre la contribution des différents moyens de production sur l'exercice 2025. Le taux d'ENR 2025 est de 78,15% soit 32 482 MWh produits par la chaufferie bois. Le taux d'ENR 2024 était de 79,4%.

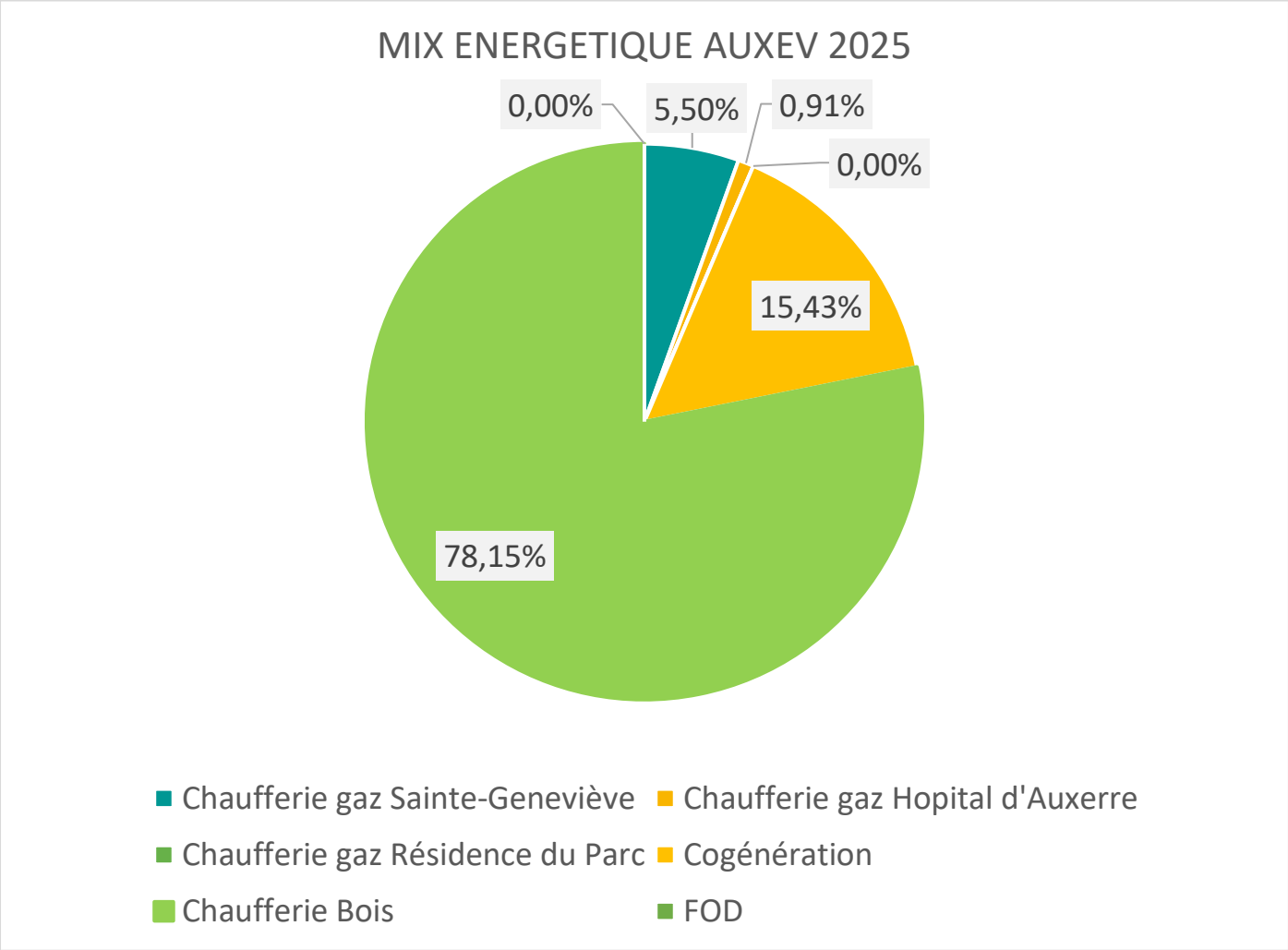

La chaufferie de l'hôpital d'Auxerre a fonctionné tous les mois de l'année de manière très ponctuelle afin d'appointer la production du réseau quand cela s'avérait nécessaire.

Le détail des productions mensuelles des différents moyens de production est présenté en ***annexe 4***, sur la base des relevés compteurs.

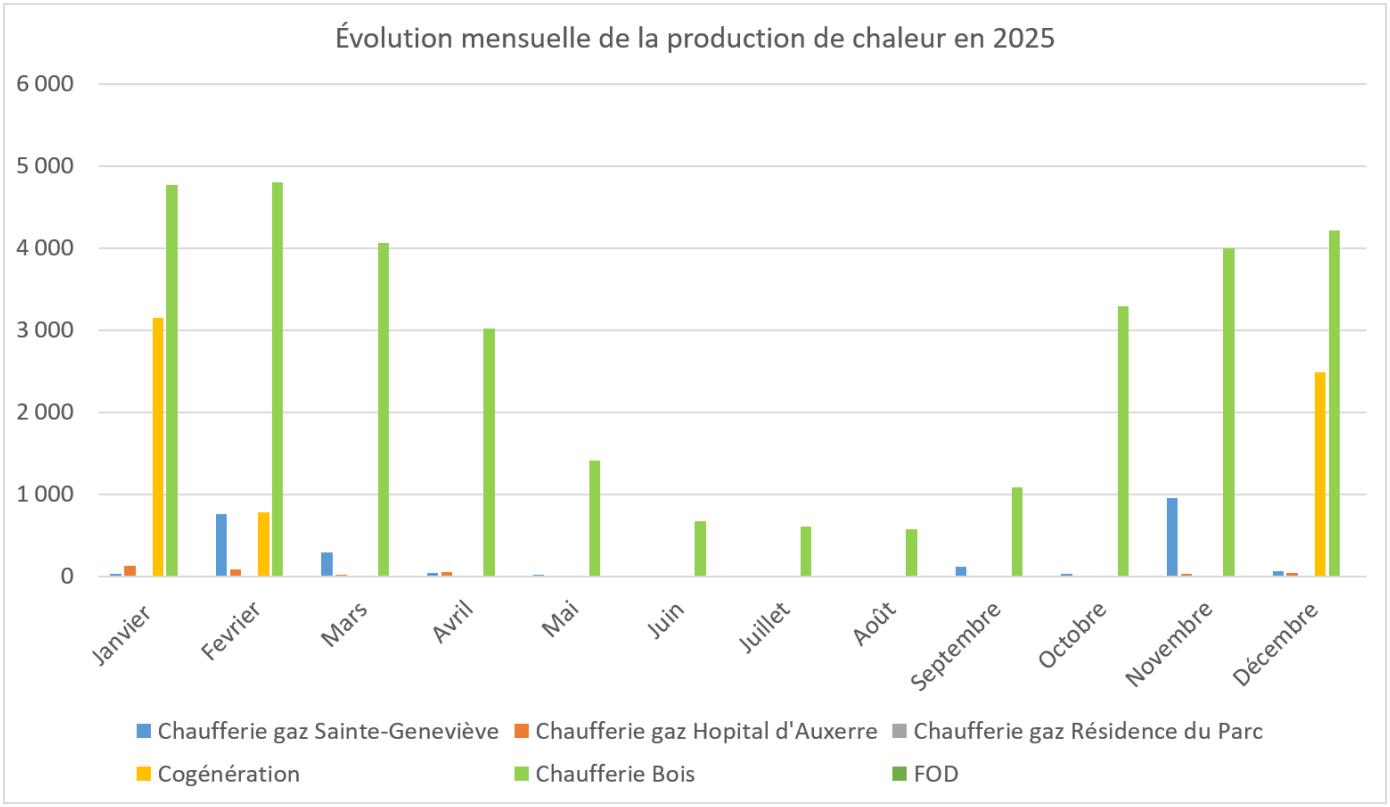
Évolution mensuelle de la production de chaleur en 2025
6 000
5 000
4 000
3 000
2 000
1 000
0
Janvier
Fevrier
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Chaufferie gaz Sainte-Geneviève
Chaufferie gaz Hopital d'Auxerre
Chaufferie gaz Résidence du Parc
Cogénération
Chaufferie Bois
FOD

III.4. PERTES RESEAU

Le tableau ci-dessous présente la production thermique totale ainsi que les pertes subies par le réseau de chaleur d'Auxerre entre les moyens de production et les points de livraison pendant l'année 2025.

La hausse observée par rapport aux pertes de l'exercice précédent (4 687 MWh contre 4 096 MWh en 2024) s'explique par la création de réseau supplémentaire en 2025.

2025	Production thermique (MWh)	Pertes réseau (MWh)	Pertes/Production
Janvier	8 066	695	9%
Février	6 419	395	6%
Mars	4 363	402	9%
Avril	3 103	424	14%
Mai	1 433	395	28%
Juin	683	176	26%
Juillet	618	183	30%
Août	570	163	29%
Septembre	1 203	306	25%
Octobre	3 323	460	14%
Novembre	4 975	421	8%
Décembre	6 806	667	10%
Total	41 562	**4 687**	11%

IV. PERFORMANCES DES INSTALLATIONS

IV.1. ARRET DE LA PRODUCTION D'ENERGIE ET TAUX DE DISPONIBILITE DU RESEAU

Au total, sur 8 760 heures de fonctionnement théoriques en 2025, il n'y eut aucun arrêt de production de chaleur. Plusieurs incidents sont survenus sur les chaudières biomasse, mais n'ont pas eu d'impact sur la fourniture de chaleur, la chaufferie gaz ayant assuré la production d'énergie. Ainsi, le taux de disponibilité du réseau calculé sur l'exercice 2025 est de 100%.

Néanmoins, une fuite réseau survenue le 30/09 a engendré une interruption de fourniture d'une durée de 26 h pour les trois sous-stations suivantes :

- ZAC 60
- ZAC 65
- ZAC 70

La liste complète des incidents et pannes survenus en chaufferie et sur le réseau se trouvent en ***annexe 29***.

IV.2. CONSOMMATION ENERGETIQUE

Le tableau ci-dessous expose les consommations mensuelles d'énergie d'AUXEV pour l'exercice 2025.

Les factures de combustibles se trouvent en ***annexe 5***.

Consommation d'énergie	Chaudières gaz Sainte-Geneviève	Chaufferie gaz Hôpital	Cogénération	FOD	Chaudière Bois
	MWh PCS	MWh PCS	MWh PCS	MWh PCI	MWh PCI
Janvier	56	176	7 195		4 824
Février	947	3	0		5 337
Mars	0	5	0		4 790
Avril	45	55	0		2 952
Mai	18	5	0		894
Juin	7	6	0		811
Juillet	9	1	0		797
Août	2	0	0		703
Septembre	138	1	0		1 811
Octobre	31	1	0		4 004
Novembre	1 172	42	0		4 777
Décembre	78	53	7 112		4 942
Total	2 503	348	14 307	0	36 642

IV.3. CONSOMMATION D'EAU ADOUCIE

Les consommations mensuelles d'eau pour l'année 2025 sont indiquées dans le tableau suivant :

Consommation d'eau adoucie (en m^3)	2024	2025
Janvier	25	25
Février	24	21
Mars	20	17
Avril	18	23
Mai	24	22
Juin	19	25
Juillet	20	38
Août	164	18
Septembre	62	8
Octobre	28	9
Novembre	14	12
Décembre	12	32
Total	430	250

Elles sont en nette baisse par rapport à l'exercice précédent (-180 m^3).

IV.4. PERFORMANCES DE LA CENTRALE DE COGENERATION

Depuis le 1er novembre 2014, date de la mise en place des deux premiers nouveaux moteurs de cogénération, AUXEV vend la production électrique à EDF dans le cadre d'un contrat type C13, laissant le choix chaque mois entre un mode continu – fonctionnement sur un mois entier de manière continue – ou un mode « mise à disposition du système électrique » – production ponctuelle à la demande d'EDF selon ses besoins.

L'***annexe 6*** présente les factures de ventes électriques au cours de l'exercice 2025.

Il est à noter que le contrat de vente d'électricité arrivera à échéance à l'issue de la saison 2025/2026.

Le tableau suivant mentionne mensuellement, les consommations de gaz, les ventes électriques, la chaleur récupérée ainsi que les rendements électriques, thermiques et globaux, tels que communiqués à EDF sur les factures de vente d'électricité et d'EP.

2025	Conso gaz (MWh PCI)	Ventes élec (MWhé)	Chaleur récupérée (MWh)	Rendements sur PCI		
				Elec	Thermique	Global
Janvier	6 482	2 171	3 925	33,49%	60,55%	94,05%
Février						
Novembre						
Décembre	6 408	2 135	2 490	33,31%	38,86%	72,17%
Total	**12 889**	**4 306**	**6 415**	**33,40%**	**49,77%**	**83,17%**

Le tableau ci-après présente les résultats du calcul de la disponibilité de la cogénération sur l'année 2025, hors mois en mode « mise à disposition du système électrique ».

2025	Puissance garantie (kW)	Nombre heures théoriques de production	Production électrique théorique (MWh)	Production électrique réelle (MWh)	Disponibilité cogénération
Janvier	3 020	744	2 247	2 171	96,6%
Février	3 020		2 102		0,0%
Novembre					
Décembre	3 020	744	2 247	2 135	95,0%
Total	**3 020**	**1 488**	**8 770**	**4 306**	**65,3%**

La disponibilité est de 65% sur l'année 2025, contre 40% sur l'année 2024.

IV.5. FOURNITURE DE BIOMASSE

La biomasse utilisée pour la nouvelle chaufferie bois du réseau de chaleur d'Auxerre est composée uniquement de plaquettes forestières, comme la stipule la Convention de Délégation de Service Public.

Il s'agit de combustible obtenu par broyage ou déchiquetage de tout ou partie de végétaux ligneux issus de peuplements forestiers et par extension de plantations, n'ayant subi aucune transformation. Le combustible

est issu de dépressage, d'éclaircies pré-commerciales, etc. et constitué de feuillus ou de résineux et provenant d'un bassin de production proche du lieu d'utilisation.

L'utilisation exclusive de plaquettes forestières permet de garantir une qualité de combustible permettant de mieux maîtriser les rejets atmosphériques, notamment en ce qui concerne les émissions de poussières et de NOx.

L'approvisionnement est réalisé dans un rayon maximum de 100 kms par différentes sociétés auxquelles fait appel ENERBIO, la filiale dédiée à l'achat de biomasse du groupe CORIANCE.

Détail de la procédure d'approvisionnement :

A ce jour pour le site d'AUXEV, un seul fournisseur livre de la plaquette forestière (dénomination ADEME : PFA 1A). Il s'agit de l'entreprise LAUGELOT.

Le circuit de la matière avant l'arrivée sur AUXEV est le suivant :

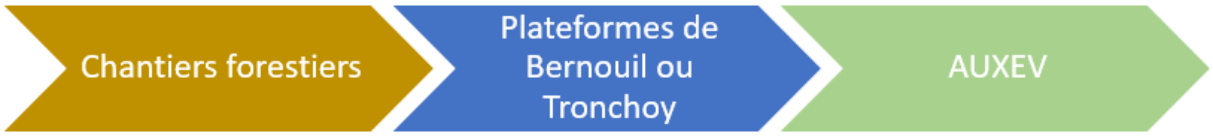

Le chantier forestier peut être de différentes formes : éclaircies forestières, élagages, sécurisation de voies, …. C'est le lieu de prélèvement de la matière. C'est sur ce lieu que les plaquettes sont produites, à partir de bois, tailles, taillis… et chargés dans des fonds mouvants (semi-remorques) pour être ensuite stockés sur les plateformes du fournisseur.

La certification PEFC de la société LAUGELOT a été renouvelée en date du 02/05/2023 à la suite d'un audit de contrôle réalisé le 26/04/2023.

QUALISUD

PEFC
PEFC/10-4-15
Promouvoir la gestion durable de la forêt
www.pefc-france.org

cofrac
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES
ACCREDITATION
N°5-0058
Certification des Produits et Services
Liste des sites et portées disponibles sur
WWW.COFRAC.FR

PEFC CHAIN OF CUSTODY CERTIFICATE OF CONFORMITY - Appendix

Version 3 **- last update**
- validation de la dernière mise à jour le *26/04/2023*

Producer group certification / *Certification groupement de producteur* s

This document is an appendix of the certificate of the producer group and the validity of this certificate depends on the validity of the main certificate
Ce document est une annexe du certificat du groupement de producteurs et la validité de ce certificat dépend de la validité du certificat principal.

CHALEUR BOIS QUALITE PLUS

This document attests that / *Ce document atteste que*

The enterprise *L'entreprise*

CHALEUR BOIS QUALITE PLUS - LAUGELOT
10 route de Vezannes
89360 BERNOUIL

Product categories *Catégories de produits*	**Chain of custody methods** *Méthodes de suivi*	**N° categories**
Sawlogs and veneer logs Bois d'œuvre	Physical separation Séparation physique	010100
Pulpwood Bois de trituration	Physical separation Séparation physique	010200
Fuelwood Bois de chauffage	Credit Crédit	020100
Lanscaping timbers Produits d'aménagement paysager	Credit Crédit	080200
Precision *Précision*		

is conform against the standards *est conforme aux exigences des référentiels*

PEFC ST 2002:2020 Chain of Custody of Forest and Tree Based Products – Requirements
Chaîne de contrôle des produits forestiers et à base de bois – Exigences
PEFC ST 2001:2020 PEFC Trademarks Rules – Requirements
Règles des marques PEFC – Exigences

Fait à Aire Sur l'Adour le 2 mai 2023

Certificat n°
QUAL-PEFC-COC-15931

Le directeur de QUALISUD
M. François LUQUET

This certificate, property of QUALISUD, is valid from *Ce certificat propriété de QUALISUD est valable du* 22/12/2020 **to** *au* 21/12/2025

N° Siren : 315 002 915 / Code APE : 9412Z / N° TVA intracommunautaire 31 315 002 915
Siège Social : 2 allée BriseBois - 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE - Email : contact@qualisud.fr / www.qualisud.fr

Certificat fourni à l'organisation conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat. Seule la validité sur la base de donnée internationale de PEFC au lien suivant : *https://pefc.org/find-certified* fait foi.

Certificate provided to the organisation in accordance with the certification scheme in force at the date of issue of this certificate. Only the validity on the international database of PEFC at the following link is valid *https://pefc.org/find-certified*

Numéro de version du modèle du certificat : PEFC/P010/7- Av8 RA-181-30

Les différentes provenances constituent des lots clairement définis sur la plateforme du fournisseur. Ces plaquettes sont ensuite criblées afin d'obtenir la qualité demandée par le site.

Par ailleurs, le fournisseur LAUGELOT est certifié PEFC, sur le site : www.pefc-france.org.

AUXEV (tout comme sur l'ensemble des autres sites) suit une procédure interne (S-EXP-008) de réception des camions de biomasse sur site. Ce qui signifie obligatoirement un enregistrement de la part d'un opérateur réceptionnaire dans l'application Biom'app Flux (outil Coriance).

Chaque fiche réception reprend les informations essentielles de la livraison telles que la date, l'heure, la référence du Bon de Livraison (ou de la Lettre de Voiture), le lieu de chargement, le poids du chargement, le nom du fournisseur et le type de produit composant le chargement. Elle est complétée a posteriori des valeurs d'humidité résultantes de l'étuve faite sur un échantillon de chaque lot de biomasse afin d'en déterminer la quantité d'énergie MWh PCI consommée. Ces informations sont primordiales pour le suivi énergétique de l'installation et sont reprises pour la facturation des fournisseurs. De plus, ces informations permettent de suivre en temps réel les origines des livraisons.

Un visuel des distances d'approvisionnements proposé par cet outil, propose l'aperçu suivant :

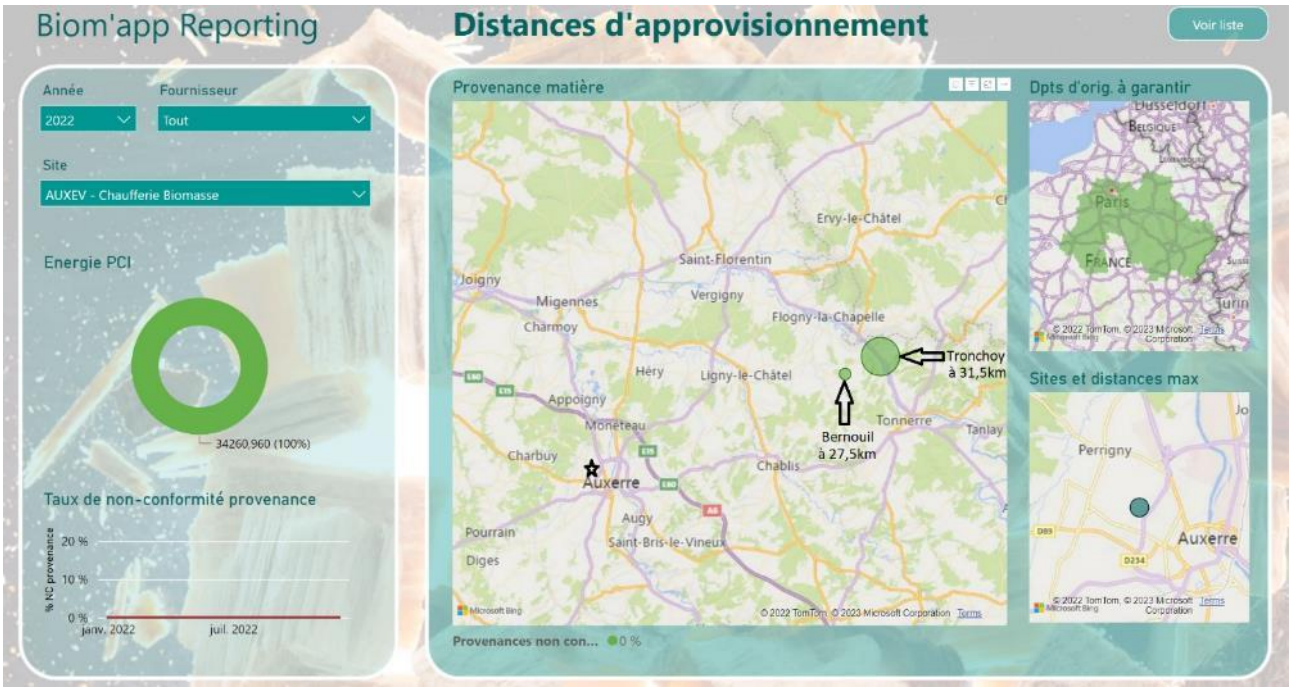

Chaque année, le rapport au délégant, fait apparaitre la liste des livraisons détaillée. Sur lequel apparait le lieu de chargement (plateforme), soit Bernouil situé à 27,5km ou Tronchoy à 31,5km d'AUXEV. Ces provenances sont vérifiées chaque semaine par ENERBIO, pour limiter les dérives.

Sur l'année 2025, l'ensemble des livraisons provient de ces deux plateformes. La distance moyenne d'approvisionnement depuis le fournisseur est, comme en 2024, de 31 km.

En 2025, différents fournisseurs locaux ont été sollicités par ENERBIO : LAUGELOT SARL. Au total, 11 375 tonnes de plaquettes forestières ont été livrées, dont l'humidité variait entre 27% et 34%.

Synthèse livraisons bois 2025	Nombre de livraisons	% Humidité	PCI moyen	Tonnes	MWh PCI
Janvier	63	33%	3 144	1 540	4 824
Fevrier	71	34%	3 110	1 716	5 337
Mars	67	33%	3 184	1 505	4 790
Avril	38	30%	3 339	885	2 952
Mai	12	33%	3 186	281	894
Juin	11	30%	3 327	246	811
Juillet	10	28%	3 470	230	797
Août	9	27%	3 491	202	703
Septembre	22	32%	3 232	561	1 811
Octobre	59	31%	3 298	1 219	4 004
Novembre	61	31%	3 267	1 463	4 777
Décembre	65	32%	3 238	1 526	4 942
Total	**488**	**32%**	**3 228**	**11 375**	**36 642**

V. EXPLOITATION DU RESEAU

V.1. EFFECTIF DU SERVICE ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

1.

L'ensemble de la gestion et de l'exploitation est directement assuré par CORIANCE.

La structure mise en place aujourd'hui au sein de CORIANCE est la suivante :

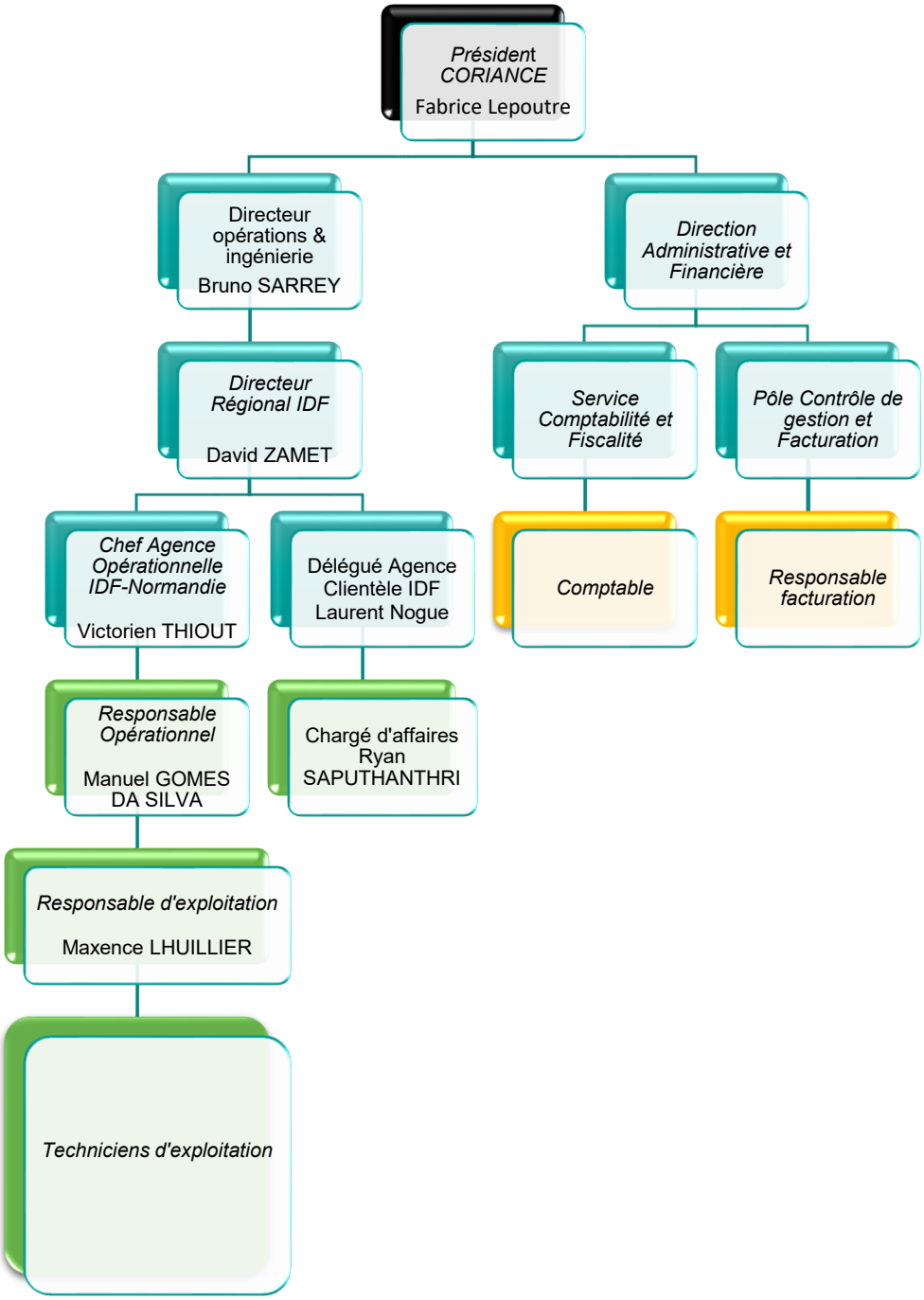

V.2. TRAVAUX D'ENTRETIEN COURANT

Le 1er septembre 2014, un contrat d'exploitation des installations thermiques du réseau de chaleur d'Auxerre a été signé entre AUXEV et le groupe CORIANCE, prenant effet au 1er janvier 2014. Ce contrat prévoit que l'ensemble des prestations de fourniture de combustibles, d'entretien courant et de gros entretien et renouvellement (GER) soit réalisé par CORIANCE. Un avenant n°1 à ce contrat a été signé entre les deux parties le 9 avril 2015 afin d'y intégrer des pénalités liées à un non-respect des obligations mentionnées.

Le contrat d'exploitation des installations thermiques du réseau de chaleur et son avenant n°1 sont joints en ***annexe 7***.

Un récapitulatif des travaux réalisés au titre du petit entretien courant est fourni en ***annexe 8***.

Particulièrement, les deux conduits de cheminées pour la chaufferie Sainte-Geneviève et la centrale de cogénération ont fait l'objet d'un ramonage conformément aux dispositions en vigueur. Le certificat de passage est disponible en ***annexe 9***.

Par ailleurs, concernant la centrale de cogénération, un contrat de maintenance partagée a été signé avec la société ENERIA le 5 novembre 2015, pour une prise d'effet au 1er novembre 2015 et une durée de 11 ans. Le contrat est fourni en ***annexe 10.***

V.3. TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT

AUXEV prend en charge tous les travaux nécessaires au maintien des ouvrages en bon état de fonctionnement ainsi que les réparations de tous les dommages éventuellement causés à ces installations ou à ce qui en dépend (routes, clôtures, bâtiments...).

Un récapitulatif des travaux réalisés au titre du gros entretien et du renouvellement des ouvrages précisant la nature de chaque intervention est fourni en ***annexe 11***.

Pour l'année 2025, selon la signification comptable, les dépenses P3 pour le gros entretien et le renouvellement des équipements représentent 283 746 €HT (contre 269 509 €HT en 2024).

V.4. CONTROLES REGLEMENTAIRES

Tous les contrôles réglementaires effectués par AUXEV pendant l'exercice 2025 sont disponibles en ***annexe 12***.

VI. INVESTISSEMENT – EVOLUTION GENERALE DES OUVRAGES

VI.1. TRAVAUX DE PREMIER ETABLISSEMENT

VI.1.1. Description

Afin de disposer d'un réseau de chaleur vertueux avec plus de 50% d'énergies renouvelables tout en satisfaisant les besoins croissants de chaleur suite aux extensions du réseau et au raccordement de nouveaux abonnés, AUXEV a lancé un projet industriel qui consiste notamment en la mise en place d'une chaufferie biomasse, indépendante de la chaufferie urbaine existante, permettant d'optimiser les recettes énergétiques et d'assurer à l'usager un prix d'achat de l'énergie plus compétitif.

Le projet industriel sur les moyens de production consiste plus précisément en :

- La modernisation de la chaufferie urbaine existante dans le quartier Sainte-Geneviève :
  - Remplacement des chaudières gaz/fioul par des équipements neufs,
  - Rénovation de la centrale de cogénération à l'identique pour un fonctionnement en mode dispatchable auprès d'EDF pendant les 12 premières années de la DSP.
- La mise en place d'une chaufferie biomasse composée de deux chaudières de puissances utiles 6 MW et 2,5 MW, située boulevard de Montois.

En parallèle de la mise en place de nouveaux moyens de production, le projet d'AUXEV repose sur la concrétisation rapide d'un programme de développement du réseau de chaleur, permettant d'atteindre à l'horizon 2026 un volume de ventes de chaleur de plus de 47 000 MWh/an.

VI.1.2. Avancement des travaux de premier établissement sur la production de chaleur

Le 26 mai 2014, un contrat de travaux global et forfaitaire a été signé entre AUXEV et le groupe CORIANCE, pour une prise d'effet immédiate. Un avenant n°1 à ce contrat a été signé entre les deux parties le 9 avril 2015 afin de modifier les pénalités liées à un non-respect des obligations mentionnées. Ce contrat de travaux, ainsi que son avenant n°1, sont joints en ***annexe 14***.

L'avancement des travaux de premier établissement sur les moyens de production au 31 décembre 2019 est le suivant :

- Les trois chaudières gaz/fioul de la chaufferie urbaine existante dans le quartier Sainte-Geneviève ont été entièrement remplacées en 2015 et 2 chaudières gaz/fioul neuves sont entrées en fonctionnement à l'automne 2015. L'électricité et l'hydraulique de la chaufferie ont également été rénovées.
  La réception des travaux en chaufferie gaz Sainte-Geneviève par la Ville d'Auxerre a été prononcée avec réserves le 1er novembre 2015.
- En 2014, 2 des 3 moteurs de cogénération avaient été rénovés et mis en service en novembre 2014. Le troisième moteur de cogénération a été rénové en 2015 et mis en service le 1er novembre 2015.
  La réception des travaux de rénovation de la centrale de cogénération par la Ville d'Auxerre a été prononcée avec réserves le 1er novembre 2015.
- Les travaux pour la chaufferie biomasse ont commencé au début du mois de mars 2015 avec les travaux de terrassement et le démarrage de la construction du bâtiment (clos, dalle). La pose des chaudières bois a été effectuée en juillet 2015, puis en septembre l'étanchéité du bâtiment a été

assurée. Enfin, les raccordements électriques et hydrauliques ont été réalisés au début de l'automne 2015.

La réception des travaux de construction de la chaufferie biomasse par la Ville d'Auxerre a été prononcée avec réserves le 17 décembre 2015 et la mise en service industrielle a eu lieu le 21 décembre 2015.

En parallèle de ces travaux sur les installations de production, un réseau d'interconnexion a été créé entre juin et septembre 2015 afin de réaliser le couplage hydraulique entre la chaufferie urbaine existante dans le quartier Sainte-Geneviève et la nouvelle chaufferie biomasse dans le quartier Saint-Siméon.

L'ensemble des procès-verbaux de réception des travaux par la Ville d'Auxerre, assortis de leurs réserves respectives, est joint en ***annexe 15***.

VI.1.3. Avancement des travaux de raccordement

Plusieurs nouveaux raccordements de premier établissement prévus dans la Convention de DSP, ont été réalisés depuis 2018 et sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Les polices d'abonnements sont jointes en ***annexe 1***.

Les négociations menées dans la perspective de raccorder d'autres bâtiments que ceux prévus dans les travaux de premier établissement, ont abouti pour le Groupe scolaire Saint Joseph la Salle.

N° Police	Nom de la sous-station	Abonné	Date de mise en service
15	Résidences Saint-Siméon	Office Auxerrois Habitat	27/09/2018
21	Maison de Quartier Saint-Siméon	Ville d'Auxerre	08/10/2018
26	Groupe scolaire Saint-Siméon	Ville d'Auxerre	01/10/2018
35	Les Rosoirs bâtiment 12	Office Auxerrois Habitat	05/10/2023
36	Les Rosoirs bâtiment 14	Office Auxerrois Habitat	01/11/2023
37	Les Rosoirs bâtiment 16	Office Auxerrois Habitat	05/10/2023
38	Crèche Inter hospitalière	Crèche Inter hospitalière	09/09/2024
42	Résidence DOUAUMONT	DOMANYS	02/10/2025
43	SIEGE DOMANYS	DOMANYS	02/10/2025
44	GS Saint Joseph	GS Saint Joseph	01/09/2025

Au 31 décembre 2025, la puissance souscrite sur le réseau d'Auxerre est de 23 725 kW, soit une hausse de 950 kW. Par rapport à la puissance souscrite prévue dans le plan de développement du réseau (24 456 kW au 01/01/2025), présenté en annexe 12 de la Convention de DSP, la puissance souscrite réelle à la fin de l'exercice 2024 est inférieur de l'ordre -6,9%).

Il est convenu de procéder d'ici 2029 au raccordement des bâtiments suivants :

Nom de la sous-station	Abonné	Date de mise en service prév.
Collège Denfert Rochereau	CD89	15/10/2026
FOYER DE L'ENFANCE	CD89	15/07/2027
TOUR D'AUVERGNE (BAT 8)	OAH	15/10/2026
Bâtiment 2	OAH	15/10/2027
Bâtiments 3-4-5	OAH	15/10/2029

VII. COMMUNICATION

De nombreuses visites de la chaufferies biomasse ont été réalisées dans le cadre de la commercialisation de la DSP d'Auxev².

Pour des questions de sécurité, ces visites sont suspendues durant les travaux de déplacement des bureaux d'Auxev et de création de la centrale de production d'Auxev².

En annexe 27 du rapport d'activité, ont été répertorié les différentes actions de communication qui ont été mises en œuvre depuis le démarrage de la DSP.

VIII. TARIFICATION DU SERVICE

VIII.1. PRINCIPES DE LA TARIFICATION

Le tarif de base est composé d'une part proportionnelle aux consommations ainsi que d'une part fixe (abonnement) fonction de la puissance souscrite. Ces deux éléments sont représentés respectivement par les termes R1 et R2.

Dans le respect des engagements pris dans la Convention de Délégation de Service Public, AUXEV a anticipé de quelques mois la modification des formules de tarification relative au nouveau mix énergétique recherché après mise en service de la chaufferie biomasse. Ainsi, tenant compte du nouveau mix énergétique prévisionnel et des subventions accordées par l'ADEME, les nouvelles formules s'appliquant depuis le 1er septembre 2015 sont les suivantes :

L'avenant N°5 modifie la tarification à compter du 01/07/2021.

Les nouveaux coefficients de révision des indices ont été appliqués à compter de juillet 2022 conformément à l'avenant 5.

VIII.1.1. Coût proportionnel : R1 après mise en service de la chaufferie bois selon avenant 5

La partie variable de la facturation pour le réseau de chaleur urbain d'Auxerre est le terme R1.

A compter du 1er juillet 2021 - Ajustement des tarifs :

Il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement tarifaire étalé et limité dans le temps entre 2022 et 2027 afin de permettre de maintenir au mieux l'équilibre économique du réseau de chaleur.

A l'article 64.1.1 « Terme R1 » du Contrat, les Parties sont convenues de retirer l'énergie fioul dans la mixité énergétique. Le fioul domestique (FOD) fait partie des sources énergétiques possibles pour l'approvisionnement du réseau en cas de besoin d'un « secours ultime » si les moyens de production fonctionnant avec la Biomasse et avec le Gaz naturel se retrouvent indisponibles. Cette probabilité d'indisponibilité étant considérée comme nulle, il a été décidé de supprimer le terme R1fioul afin de simplifier la révision du terme R1 et ainsi d'appliquer les modalités suivantes :

Pour chaque combustible utilisé, est défini :

Un terme R1 représentatif des coûts du combustible concerné, des charges annexes associées (toutes taxes, traitement des résidus, …). Le contrat de DSP prévoit deux sous-termes :

- R1 bois : pour le combustible bois
- R1 gaz : pour le gaz naturel

Un indice complémentaire fixe représentatif de l'engagement du Concessionnaire sur le taux de couverture

a : pour la biomasse,

b : pour le gaz naturel

Le terme R1 tient compte de la mixité des combustibles telle que définie ci-après :

R1 = a x R1bois + b x R1gaz dans lequel : a+ b = 1. »

A l'article 64 « Tarifs de base » du Contrat, les Parties sont convenues d'appliquer cet ajustement tarifaire selon les modalités suivantes :

Les valeurs de base des éléments figurant dans les tarifs suivants sont établies à la date du 31 janvier 2021.

Tarifs applicables au 01/07/2021 :

Energie Livrée en sous-station & mixité	
R1 bois	20,85 € HT/MWh livrés
R1 gaz	67,67 € HT/MWh livrés
a	75,70 %
b	24,30 %
R1	**32,23 € HT/MWh livrés**

VIII.1.2. Abonnement : R2 après mise en service de la chaufferie bois selon avenant 5

A l'article 64 « Tarifs de base » du Contrat, les Parties sont convenues d'appliquer cet ajustement tarifaire selon les modalités suivantes :

Les valeurs de base des éléments figurant dans les tarifs suivants sont établies à la date du 31 janvier 2021.

Tarifs applicables au 01/07/2021 :

	Tarif
R21	4,83 €HT/kW
R22 Logements	40,65 HT/kW
R22 Bâtiments communaux	40,65 HT/kW
R22 Enseignement	40,65 HT/kW
R22 Secteur Hospitalier	40,65 HT/kW
R23	5,5 €HT/kW
R24	47,69 HT/kW
R25	-25,62 HT/kW
R2	73,05 HT/kW

Le terme R25 indiqué ci-dessus a été défini sur la base d'un montant de subventions perçu par le Délégataire de 9 442 285 €.

Au 1er juillet de chaque année jusqu'à l'année 2026, un coefficient α sera appliqué sur chacun des termes R1 et R2 de la façon suivante :

R1= R1 0 x α1

R2= R2 0 x α2

Avec :

α1 = Coefficient d'évolution des tarifs R1

α2 = Coefficient d'évolution des tarifs R2

À partir du	01/07/2021	01/07/2022	01/07/2023	01/07/2024	01/07/2025	01/07/2026
α1	1,023	1,019	1,014	1,010	1,005	1
α2	0,907	0,926	0,944	0,963	0,981	1

AJUSTEMENT DE L'INDEXATION DES TARIFS

Dans la continuité de l'ajustement tarifaire, il est apparu nécessaire de procéder à une mise à jour des conditions d'indexation des tarifs avec la même date de valeur (janvier 2021), selon les modalités suivantes :
Élément tarifaire proportionnel R1

L'indexation s'effectue sur la base des dernières valeurs publiées, connues le jour de facturation.

Terme R1bois

La formule de révision du terme R1bois est la suivante :

$$R1bois = R1bois_0 * \left(0{,}10 + 0{,}15\frac{CNR40}{CNR40_0} + 0{,}75 \times \left(0{,}73 \times \frac{\mathrm{PF40}}{\mathrm{PF40_0}} + \ 0{,}27 \times \frac{BCA}{\mathrm{BCA_0}}\right)\right)$$

Où les paramètres sont définis de la façon suivante :

- $R1bois_0$ = 20,85 € HT/MWh
- PF40 : indice « Plaquette Forestière C2 Moyenne granulométrie Humidité 30-40% »
- $PF40_0$ = 92,10 valeur connue en date de janvier 2021
- BCA : indice « Broyats emballages SSD (ex : classe A) »
- BCA_0 = 146,8 valeur connue en date de janvier 2021
- CNR40 = est la dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice « Synthétique Régional 40 T du CNR », disponible sur :http://www.cnr.fr/Indices-Statistiques/Regional-EA/Indices-CNR/Indice-CNR-REG-EA#haut
- $CNR40_0$ = 133,15 valeur connue en date de janvier 2021

Terme R1gaz

La formule de révision du terme R1gaz est la suivante :

$$R1gaz = R1gaz_0 \times \left(a \times \frac{VARIABLES}{VARIABLES_0} + b \times \frac{TICGN}{TICGN_0} + c \times \frac{FIXES}{FIXES_0}\right)$$

Où les coefficients de pondération sont définis de la façon suivante :

	Du 1er juillet 2021 jusqu'au 31 mars 2026	Du 1er avril 2026 jusqu'à l'échéance de la présente délégation
a	0,49	0,55
b	0,19	0,21
c	0,32	0,24

Et où les paramètres sont définis de la façon suivante :

- VARIABLES : valeurs des composantes variables (hors TICGN) applicables à un contrat de fourniture de gaz souscrit pour une tarification de type T4, exprimés en € HT / MWhPCS, notamment : le PEG EOD, le terme quantité et le P0 appliqué par le fournisseur gaz
- $VARIABLES_0$: valeur initiale de ce prix soit 21,57 €HT/MWhPCS en date de janvier 2021
- TICGN : montant du taux de la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel exprimée en € HT/MWh PCS
- $TICGN_0$: montant initial, soit 8,43 €HT/MWhPCS en date de janvier 2021
- FIXES : Montant des frais fixes attribuables au fonctionnement d'une chaufferie gaz, exprimé en € HT/an, qui résultent d'un contrat de fourniture de gaz souscrit par le délégataire pour une tarification de type T4 avec une consommation journalière de souscription de 320 MWh PCS/j, notamment : abonnement, souscription de capacité journalière, coûts de stockage, taxes non proportionnelles.
- $FIXES_0$: montant initial soit 311 327 €HT/an en date de janvier 2021.

Élément tarifaire fixe R2
L'indexation s'effectue sur la base des dernières valeurs publiées, connues le jour de facturation.
Chaque élément constitutif du terme R2 est révisé par application des formules suivantes :

$$R21=R21_0 \times (\frac{ELEC}{ELEC_0})$$

$$R22=R22_0 \times (0{,}15 + 0{,}6 \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0{,}25 \times \frac{FSD2}{FSD2_0})$$

$$R23=R23_0 \times (0{,}15 + 0{,}25 \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0{,}6 \times \frac{BT40}{BT40_0})$$

$$R24=R24_0 \times (0{,}4 + 0{,}18\frac{TP11}{TP110} + 0{,}08\frac{TP02}{TP02_0} + 0{,}07\frac{TP09}{TP09_0} + 0{,}09\frac{BT40}{BT40_0} + 0{,}18 \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0})$$

$$R25=R25_0 \times (0{,}4 + 0{,}18\frac{TP11}{TP110} + 0{,}08\frac{TP02}{TP02_0} + 0{,}07\frac{TP09}{TP09_0} + 0{,}09\frac{BT40}{BT40_0} + 0{,}18 \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0})$$

Le terme R25 indiqué ci-dessus a été défini sur la base d'un montant de subventions prévisionnel à percevoir par le Délégataire de 9 442 285 €.

Après la perception du solde des subventions, le terme $R25_0$ sera ajusté sur la base du montant réel de subventions perçu, selon la formule suivante :

$$R25_{0'}=R25_0 \times (0{,}26 + 0{,}74\frac{\text{Montant de subventions réellement perçu}}{\text{Montant de subventions prévisionnel à percevoir}})$$

Où :

- $R21_0$, $R22_0$, $R23_0$, $R24_0$ et $R25_0$ sont les tarifs de base
- BT 40 : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'Indice BT40 « chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique)», publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment,
- $BT\ 40_0$ = valeur de cet indice connue au 1er janvier 2021 soit 111,90
- ICHT-IME : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'indice ICHT-IME "coût horaire du travail, tous salariés, industries mécaniques et électriques", publiée au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment,
- $ICHT\text{-}IME_0$ = valeur de cet indice connue au 1er janvier 2021 soit 127,80
- FSD2 : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'Indice FSD2 « Frais et Services Divers catégorie 2 », publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment,
- $FDS2_0$ = valeur de cet indice connue au 1er janvier 2021 soit 130,00
- ELEC : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'Indice 010534766 « Electricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat de capacité >36kVA », publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment,
- $ELEC_0$ = 94,9, valeur de cet indice connue au 1er janvier 2021 soit 132,40.
- TP02 : Travaux de génie civil et d'ouvrages d'art neufs ou rénovation ;
- $TP02_0$ = valeur de cet indice connue au 1er janvier 2021 soit 114,40;
- TP09 : Fabrication et mise en œuvre d'enrobés ;
- $TP09_0$ = valeur de cet indice connue au 1er janvier 2021 soit 103,10;
- TP11 : Canalisations grandes distances de transport / transfert avec fourniture de tuyaux ;
- TP110 = valeur de cet indice connue au 1er janvier 2021 soit 104,40 ;

VIII.2. GRILLE TARIFAIRE 2025

Les tarifs mensuels pour 2025 sont récapitulés ci-dessous :

Date	R1 € HT /MWh	R2 € HT /kW
Janvier	54,504	85,473
Février	56,010	85,513
Mars	52,394	85,801
Avril	49,930	85,695
Mai	50,045	85,484
Juin	50,889	85,499
Juillet*	49,793	87,115
Août	48,328	87,163
Septembre	48,104	87,328
Octobre	48,104	87,328
Novembre	46,820	87,298
Décembre	45,718	87,601

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 :

- le tarif R1 a diminué de l'ordre de 14% ;
- le tarif R2 a augmenté d'environ 3%.

Par ailleurs, compte tenu du taux d'énergies renouvelables obtenu, supérieur à 50% sur une année pleine d'exploitation de la chaufferie biomasse, le taux de TVA réduit s'applique sur l'intégralité de la facture énergétique aux abonnés (termes R1 & R2).

Ci-dessous le graphique montre l'évolution des composantes du tarif R1 durant l'année 2024 :

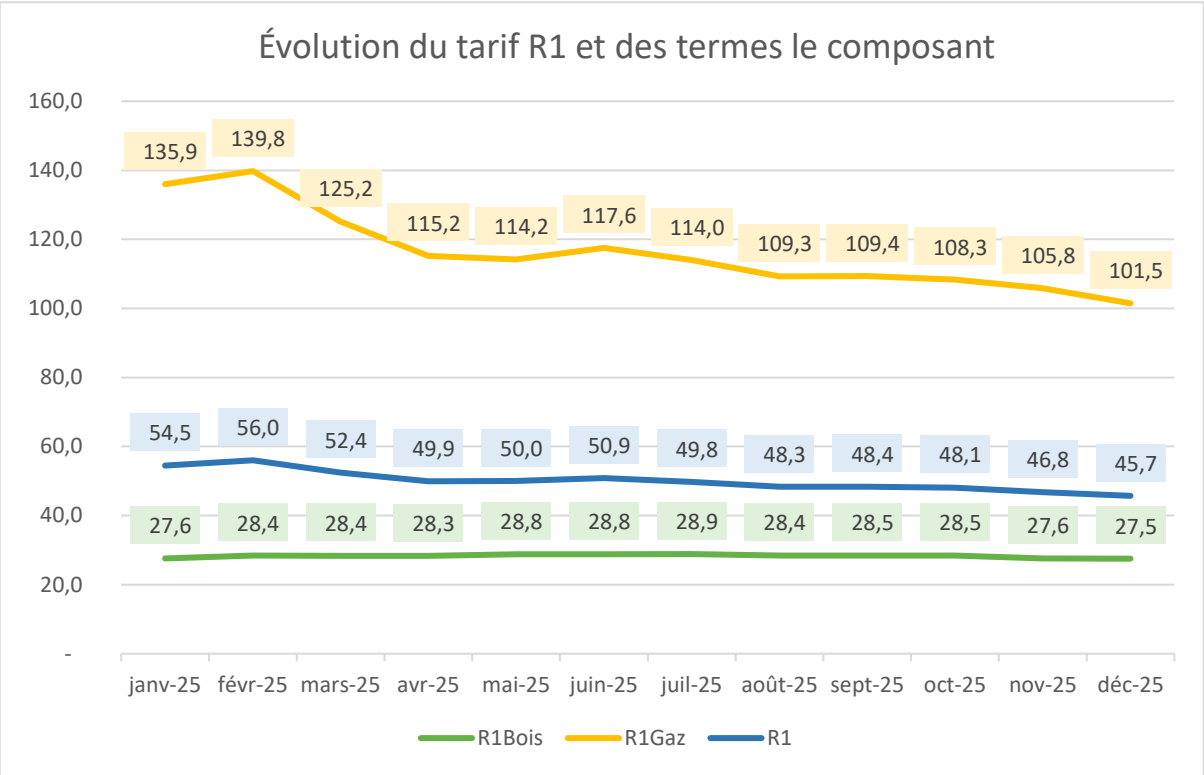

La courbe concernant le terme R1 fioul (R1 fod) disparait à partir du 1er juillet 2021, comme convenu dans l'avenant 5.

On observe une stabilité des tarifs R1bois tout au long de l'année 2024. Le terme R1 gaz diminue quant à lui depuis le mois de janvier. De ce fait, on peut constater une baisse du terme R1 par rapport à l'exercice précédent (-14%).

L'ensemble des coefficients de révision est présenté en ***annexe 16***.

L'évolution tarifaire du terme R1 sur 10 ans est présentée ci-dessous :

Date	R1 (€HT/MWh)
31/12/2014	53,132
31/12/2015	27,956
31/12/2016	29,390
31/12/2017	32,394
31/12/2018	35,915
31/12/2019	30,247
31/12/2020	31,028
31/12/2021	68,823
31/12/2022	69,443
31/12/2023	42,723
31/12/2024	52,855
31/12/2025	45,718

VIII.3. ÉVOLUTION TARIFAIRE DU TERME R2

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, le tarif R2 a augmenté de l'ordre de 4%. Cette hausse s'explique par l'application du nouveau coefficient d'évolution $\alpha 2$ au 01/07/2025 (0,981 contre 0,963 au premier semestre), comme le montre le graphique ci-dessous :

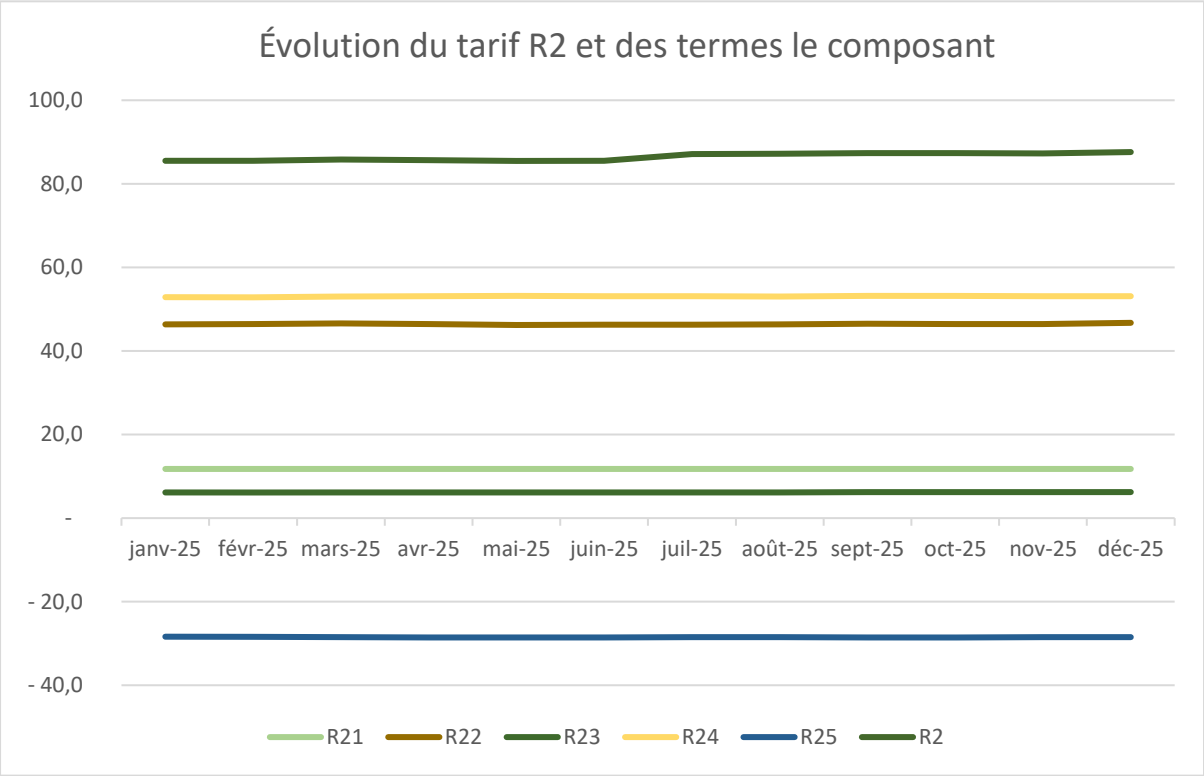

L'évolution tarifaire du terme R2 depuis 2014 est présentée ci-dessous :

Date	R2 (€HT/kW)
31/12/2014	30,967
31/12/2015	61,181
31/12/2016	61,439
31/12/2017	62,011
31/12/2018	63,085
31/12/2019	63,921
31/12/2020	64,122
31/12/2021	68,031
31/12/2022	74,186
31/12/2023	81,074
31/12/2024	85,307
31/12/2025	87,601

IX. BILAN FINANCIER

IX.1. COMPTE-RENDU FINANCIER

Le bilan financier et le détail des comptes sont disponibles en ***annexe 17***.

Cet exercice fait apparaître :

- **Un chiffre d'affaires de** **5 887 097 € HT (4 727 491 € HT en 2024),**
- Des ventes de chaleur de 3 864 956 € HT (3 395 320 € HT en 2024),
- Des ventes d'électricité de 1 290 307 € HT (1 305 690 € HT en 2024),
- Des charges d'exploitation de 3 236 566 € HT (4 740 565 € HT en 2024),
- **Un résultat d'exploitation de** **1 913 392 € HT (- 13 074 € HT en 2024),**
- Un résultat net de 1 140 600 € HT (1 103 € HT en 2024).

IX.2. REDEVANCES

La redevance pour occupation du domaine public versée à la Ville d'Auxerre pour l'année 2025 représente un montant global de 52 869 € HT.

La redevance pour frais d'administration, de gestion et de contrôle versée à la Ville d'Auxerre pour l'exercice 2025 s'élève à 41 972 € HT.

La décomposition détaillée des redevances versées aux abonnés est présentée en ***annexe 28***.

X. INDICATEURS

Les indicateurs présentés dans ce chapitre ont été calculés à partir de l'enquête « *Indicateurs de performance pour les réseaux de chaleur et de froid* » publiée en mars 2009 par l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD).

X.1. INDICATEURS ENERGETIQUES

X.1.1. Puissance souscrite au kilomètre

Cet indicateur, exprimé en MW/km (ou encore kW/m), nous informe sur la densité de puissance souscrite par les abonnés en fonction de la longueur totale du réseau. Au 31 décembre 2025, la valeur de cet indicateur est de **2,8 MW/m** (3,8 MW/m en 2024).

X.1.2. Consommation d'eau sur le réseau

Cet indicateur, exprimé en m^3/MWh livrés, nous informe sur la quantité d'eau consommée par le réseau de chaleur au regard de la quantité de chaleur livrée dans les bâtiments.

Avec une consommation d'eau adoucie de 250 m^3 et 36 876 MWh livrés, on en déduit :

→ Consommation d'eau sur le réseau = **0,0147 m^3/MWh** (0,0137 m^3/MWh en 2024).

X.2. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

X.2.1. Facteur de ressource primaire

Cet indicateur permet de comparer différentes solutions énergétiques en prenant en compte l'ensemble de la chaine de transformation de chaque énergie, depuis son extraction jusqu'au point de livraison (sous-station). L'indicateur retenu est l'énergie primaire non-renouvelable consommée, qui représente le prélèvement total irréversible d'énergie sur la planète.

Les facteurs d'énergie primaire retenus sont, pour les valeurs disponibles, ceux de la norme EN-15316-4-5, établis dans le cadre du programme Ecoheatcool (« *Indicateurs de performance pour les réseaux de chaleur et de froid* », IGD, mars 2009).

Pour le réseau d'Auxerre, ce facteur est égal à **0,27 kWhep/kWhutile** en 2025 (0,31 kWhep/kWhutile en 2024).

Le graphique suivant démontre ainsi que, par l'intermédiaire de ses nouveaux moyens de production, le réseau d'Auxerre est en première position par rapport aux autres solutions de production de chaleur disponibles et étudiées par l'AMORCE.

Facteur de ressource primaire par mode de chauffage

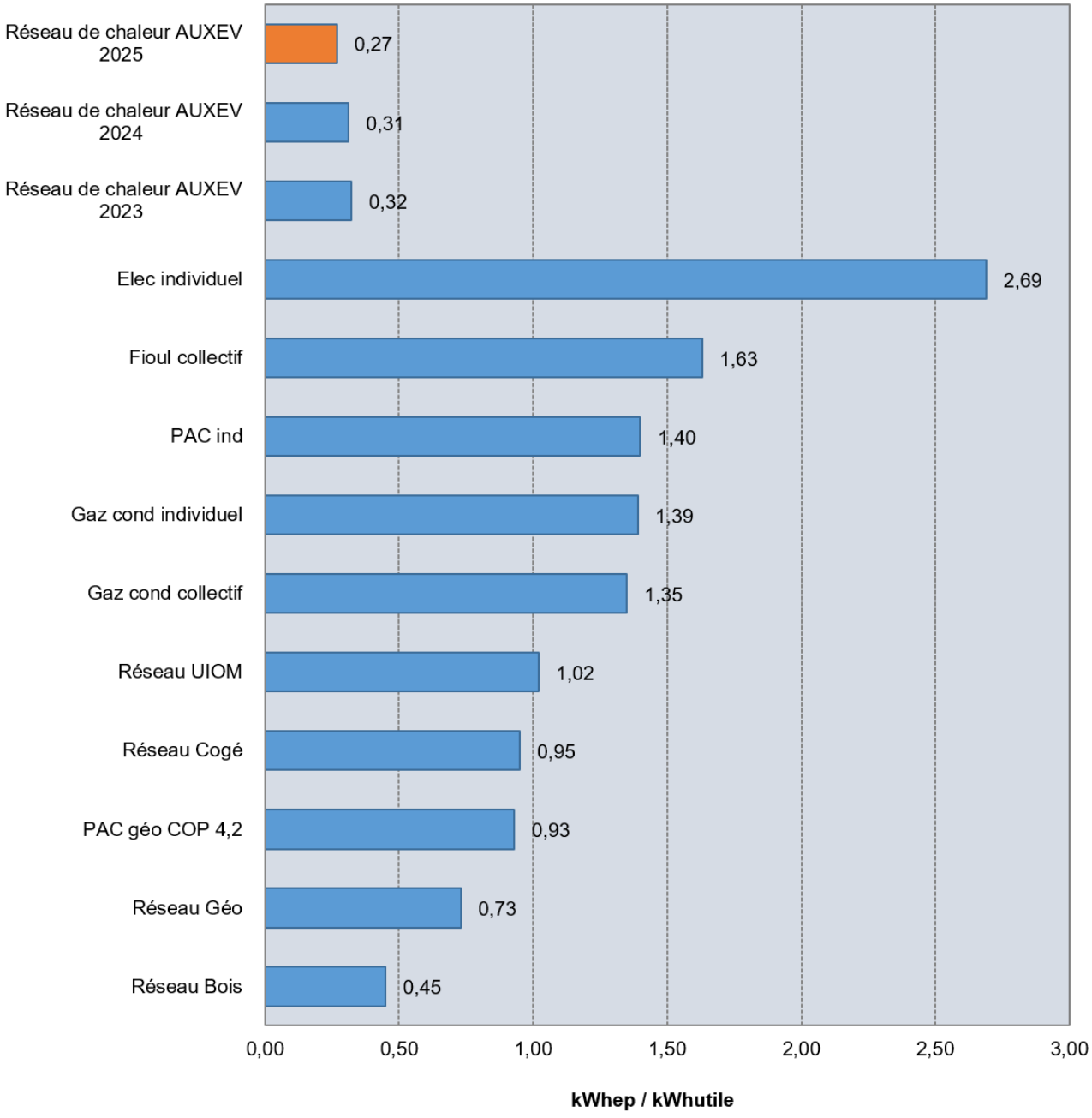

Source : AMORCE "Comparatif des modes de chauffage & Prix de vente de la chaleur en 2016" publié en janvier 2019

X.2.2. Contenu CO_2 du réseau de chaleur

L'arrêté du 18 décembre 2007 publié au Journal Officiel, fait l'inventaire des contenus CO_2 des réseaux de chaleur et de froid. Celui-ci modifie l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine.

Cette valeur, spécifique à chaque réseau et actualisée annuellement, est utilisée désormais lors de tout diagnostic de performance énergétique réalisé sur un bâtiment raccordé au réseau de chaleur.

Le contenu en CO_2 du réseau d'Auxerre pour l'année 2025 est de **44,4 kgCO_2/MWh** (44,6 kgCO_2/MWh en 2024).

En 2024, environ **1 638 tonnes de CO_2** ont été produites par le réseau de chaleur d'Auxerre (contre 1 400 tonnes de CO_2 en 2024).

On constate de plus sur le graphique ci-après que le contenu en CO_2 du réseau de chaleur d'Auxerre est pertinent par rapport aux autres solutions concurrentes.

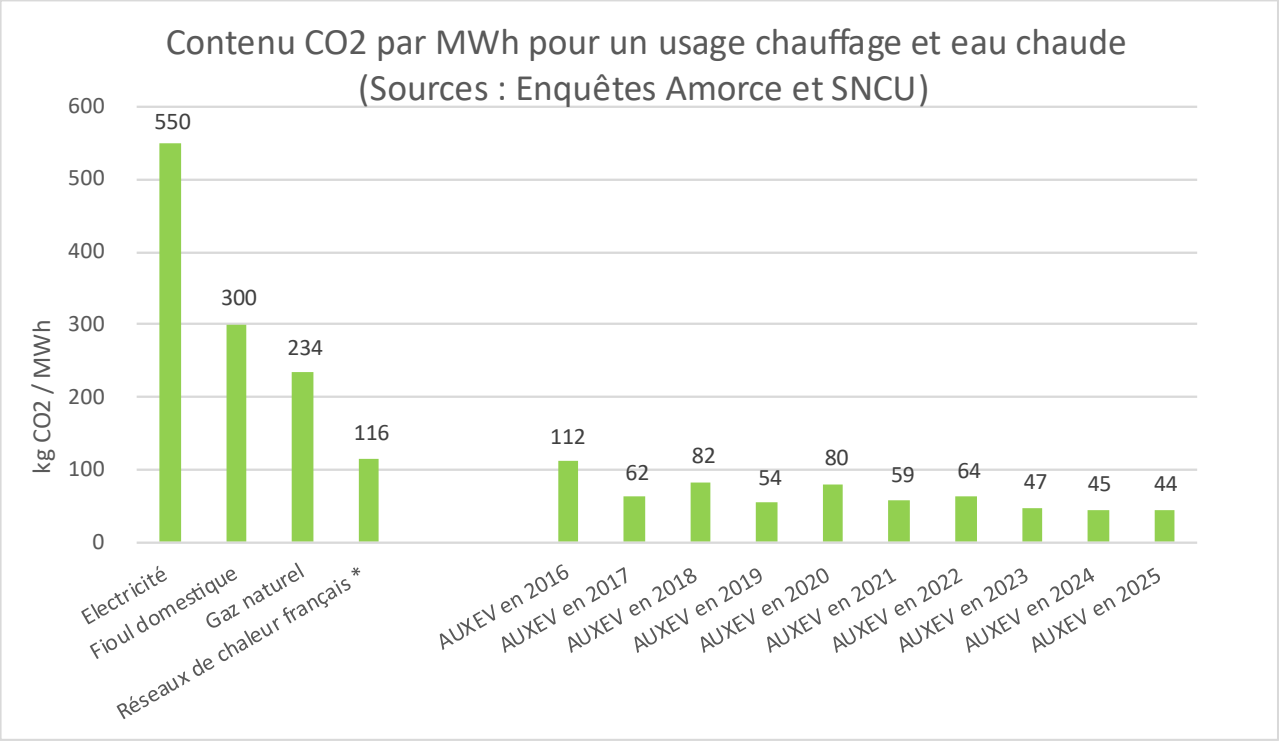

(*) Source : Données SNCU de l'enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid de 2016

X.3. INDICATEURS FINANCIERS

Le montant total des recettes des ventes thermiques pour l'année 2025 s'élève à 3 864 956 € HT.

Sachant que l'énergie totale distribuée a été de 36 876 MWh, on en déduit que **le prix moyen du MWh du réseau de chaleur d'Auxev 1 en 2025 était de 104,81 € HT/MWh, soit 110,57 € TTC/MWh (hors bouclier tarifaire)**.

Pour rappel, le prix moyen du MWh du réseau de chaleur d'Auxerre en 2024 était de 108,29 € HT/MWh, soit 114,25 € TTC/MWh.

Selon l'enquête AMORCE (enquête pourtant sur l'année **2024**, parue en mars 2026), le prix moyen des réseaux de chaleur majoritairement alimentés par des EnR&R s'élevait à 104,6 €HT/MWh (pour 110,35 €TTC/MWh).

Le réseau d'Auxerre présente donc un prix moyen équivalent à la moyenne nationale.

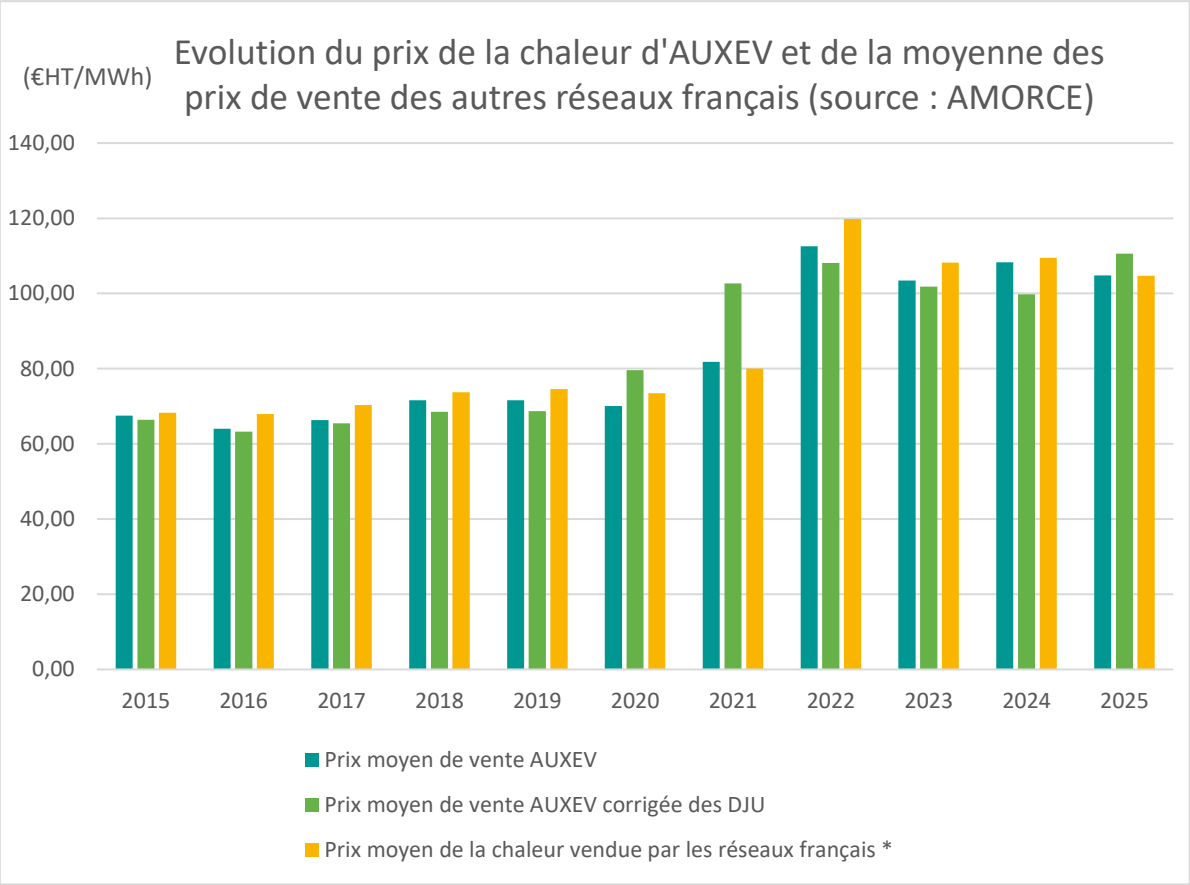

Décomposition du coût global chauffage & ECS (€TTC/logement par an)

Parc social moyen 9,52 MWhEF/logement/an

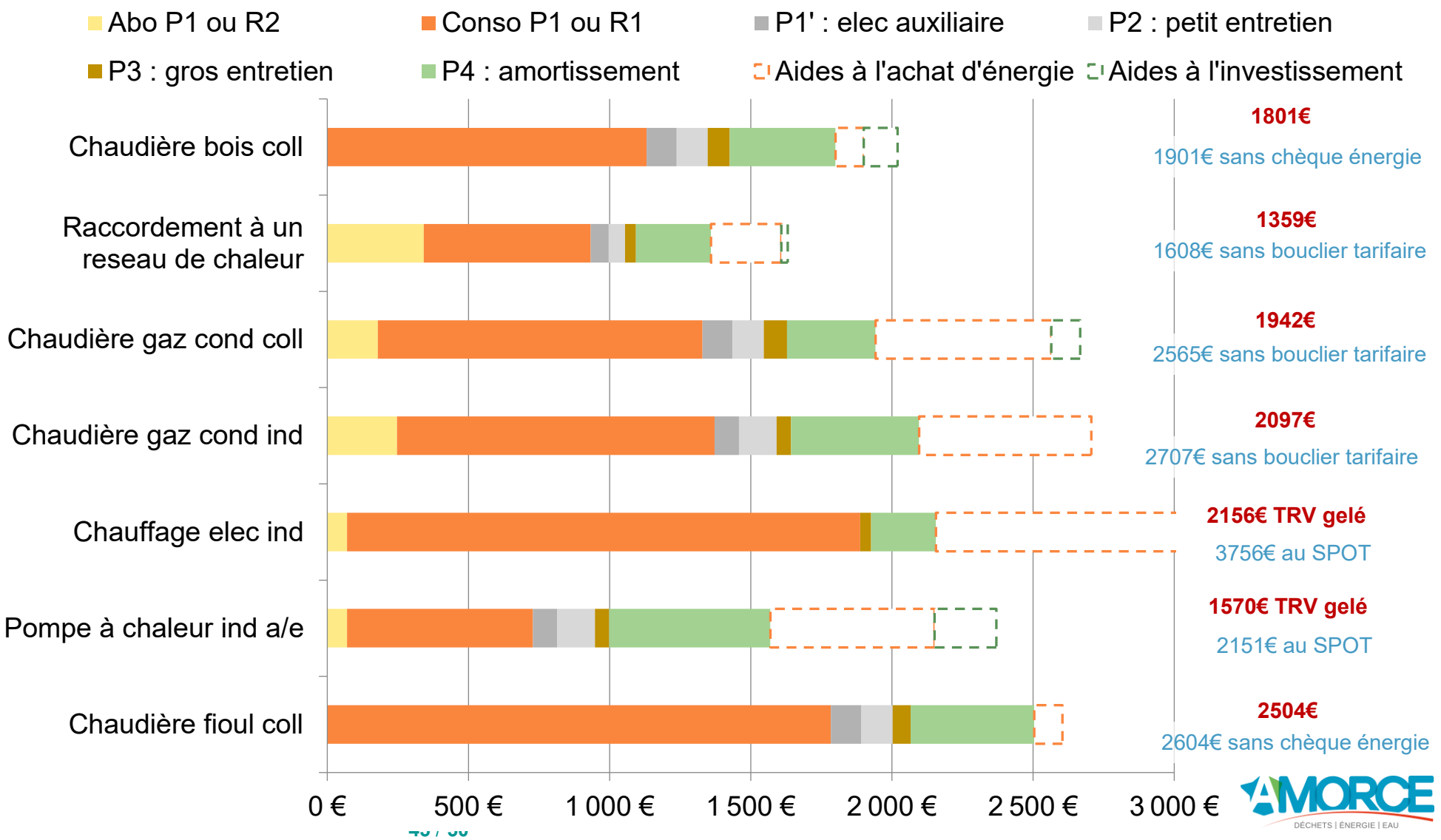

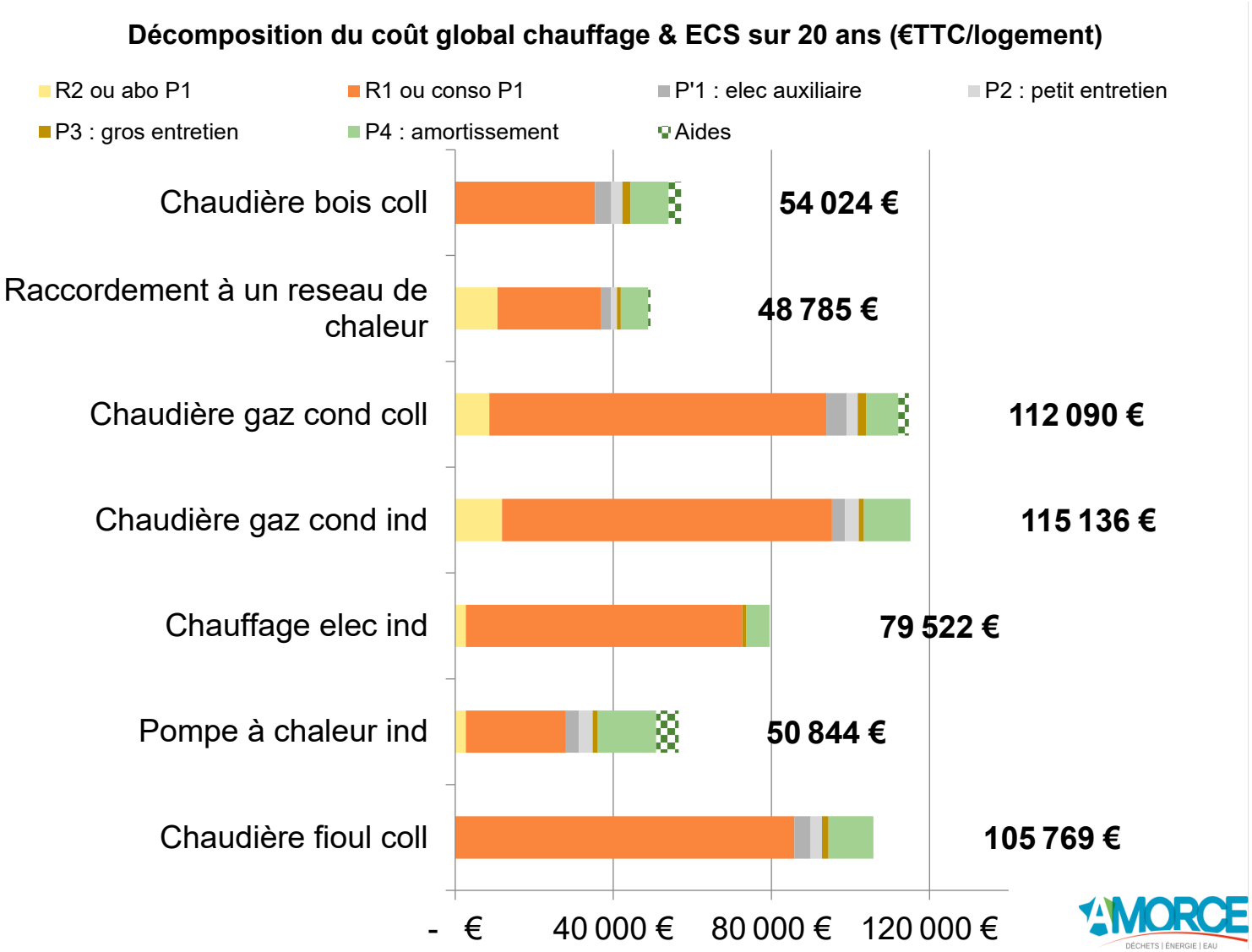
Décomposition du coût global chauffage & ECS sur 20 ans (€TTC/logement)
R2 ou abo P1
R1 ou conso P1
P'1 : elec auxiliaire
P2 : petit entretien
P3 : gros entretien
P4 : amortissement
Aides
Chaudière bois coll
54 024 €
Raccordement à un reseau de chaleur
48 785 €
Chaudière gaz cond coll
112 090 €
Chaudière gaz cond ind
115 136 €
Chauffage elec ind
79 522 €
Pompe à chaleur ind
50 844 €
Chaudière fioul coll
105 769 €
- €
40 000 €
80 000 €
120 000 €

XI. PERSPECTIVES EN 2025 ET PROJETS

AUXEV poursuivra en 2025 les démarches commerciales relatives au développement du réseau auprès du :

- CD89 Futur bâtiment Archives Départementales (projet actuellement suspendu)
- Projet ANPRU quartier Sainte Geneviève et quartier des Rosoirs :

  Sur Sainte-Geneviève, réhabilitation de 155 logements et démolition de 280 logements

  Aux Rosoirs, Bâtiments 2,3,4 et 5 réhabilitations de 364 logements, démolition de 185 logements

Impact projet ANPRU :

La projet ANPRU prévoit la démolition de la tour de l'OAH au 4ème trimestre 2027 sur laquelle la cheminée de la chaufferie gaz et de la centrale de cogénération est adossé. Il est, par conséquent, indispensable de prévoir la construction d'une nouvelle cheminée.

Afin de se prémunir contre tout aléa de chantier, nous recommandons de programmer ces travaux au cours de l'été 2026.

Déploiement DSP AUXEV sur l'année 2026 :

Le développement du réseau de chaleur AUXEV continuera en 2026 avec notamment le raccordement de :

- Collège Denfert Rocherau, 2 sous-stations pour un total de 840 kW souscrits
- Résidence Les Rosoirs Tour d'Auvergne, une sous-station pour un total de 19 kW souscrits

ANNEXES

ANNEXE N° 1 - LISTES DES ABONNES & NOUVELLES PO[illegible]NEMENT

ANNEXE N° 2 - CONSOMMATIONS THERMIQUES PAR ABONNE

ANNEXE N° 3 - ARRETS ET MISES EN CHAUFFE

ANNEXE N° 4 - SUIVI P1

ANNEXE N° 5 - PRINCIPALES FACTURES D'ACHAT D'ENERGIE

ANNEXE N° 6 - FACTURES DE VENTE D'ELECTRICITE

ANNEXE N° 7 - CONTRAT D'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS THERMIQUES CORIANCE

ANNEXE N° 8 - TABLEAU RECAPITULATIF DES PRESTATIONS P2

ANNEXE N° 9 - CERTIFICATS DE RAMONAGE

ANNEXE N° 10 - CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE ENERIA

ANNEXE N° 11 - TABLEAU RECAPITULATIF DES PRESTATIONS P3 ET P3 RENOUVELLEMENT & COMPTE GER

ANNEXE N° 12 - CONTROLES REGLEMENTAIRES

ANNEXE N° 13 - RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTEURS

ANNEXE N° 14 - CONTRAT DE TRAVAUX GLOBAL ET FORFAITAIRE CORIANCE

ANNEXE N° 15 - PV DE RECEPTION DES TRAVAUX DE PREMIER ETABLISSEMENT

ANNEXE N° 16 - COEFFICIENTS DE REVISION DES TARIFS

ANNEXE N° 17 - RAPPORT FINANCIER ET DETAILS DES COMPTES

ANNEXE N° 18 - PLAN DU RESEAU

ANNEXE N° 19 - ATTESTATIONS D'ASSURANCE

ANNEXE N° 20 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

ANNEXE N° 21 - COMPTE D'EXPLOITATION

ANNEXE N° 22 - CONTROLES D'HUMIDITE DES LIVRAISONS DE BOIS

ANNEXE N° 23 - BORDEREAUX DE SUIVI DES DECHETS

ANNEXE N° 24 - COMPARATIF ENTRE LE COMPTE DE RESULTAT 2025 ET LE CEP

ANNEXE N° 25 - ETAT DE L'ENSEMBLE DES BIENS

ANNEXE N° 26 - COMPARAISON DES DEPENSES POUR LES TRAVAUX DE PREMIER ETABLISSEMENT

ANNEXE N° 27 - ACTIONS DE COMMUNICATION

ANNEXE N°28 - REDEVANCES

RAPPORT AU DÉLÉGANT

Délégation du service public pour l'exploitation
du réseau de chauffage urbain
de la

Ville d'Auxerre

Exercice 2025

Période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

DELEGANT	DELEGATAIRE
VILLE D'AUXERRE 14 Place de l'Hôtel de ville 89 000 AUXERRE	AUXEV 2 1 boulevard de montois 89 000 AUXERRE

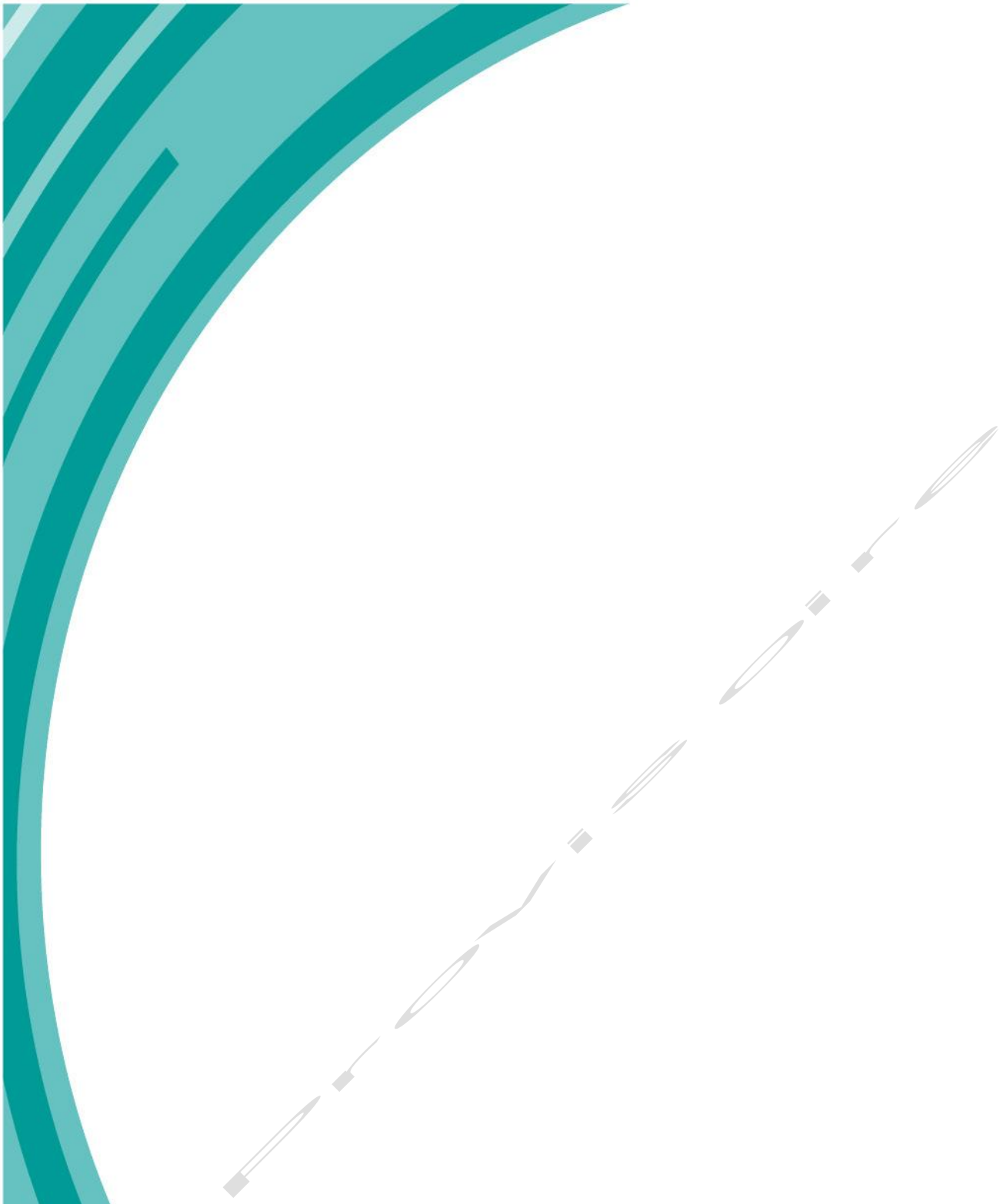

SOMMAIRE

SOMMAIRE 3
Préambule 5
Introduction au rapport d'activité 5

I. Description des moyens de production de chaleur 7

I.1. Caractéristiques des équipements prévus de la centrale thermique Boulevard montois 7
I.2. Principe de fonctionnement 7

II. Abonnés au réseau de chaleur 8

II.1. Liste des abonnés 9
II.2. Répartition par famille d'abonnés 9

III. Bilan energétique 11

III.1. Rigueur climatique 11
III.2. Ventes d'énergie thermique 12
III.3. Mixité de la production énergétique 13
III.4. Pertes réseau 15

IV. Performances des installations 16

IV.1. Arrêt de la production d'énergie et taux de disponibilité du réseau 16
IV.2. Consommation énergétique 16
IV.3. Consommation d'eau adoucie 16

V. Exploitation du réseau 17

V.1. Effectif du service et qualification du personnel 17

VI. Investissement – évolution générale des ouvrages 18

VI.1. Travaux de premier établissement 18

VII. Communication 22

VIII. Tarification du service 23

VIII.1. Principes de la tarification 23
VIII.2. Grille tarifaire 2025 26
I.1. Évolution tarifaire du terme R1 27
I.2. Évolution tarifaire du terme R2 28

II. Bilan financier 29

II.1. Compte-rendu financier 29
II.2. Redevances 29

III. Indicateurs 30

III.1. Indicateurs énergétiques 30
III.2. Indicateurs environnementaux 30
III.3. Indicateurs financiers 33

IV. Perspectives en 2026 et projets 36

ANNEXES * **38**
Annexe n° 1 - Listes des abonnés & Nouvelles polices d'abonnement 39
Annexe n° 2 - Consommations thermiques par abonné 39
Annexe n° 3 - Arrêts et mises en chauffe 39
Annexe n° 4 - Suivi P1 39
Annexe n° 5 - Principales factures d'achat d'énergie 39
Annexe n° 6 - Contrat d'exploitation d'installations thermiques CORIANCE 39
Annexe n° 7 - Tableau récapitulatif des prestations P2 39
Annexe n° 8 - Certificats de ramonage 39
Annexe n° 9 - Tableau récapitulatif des prestations P3 et P3 renouvellement & Compte GER 39
Annexe n° 10 - Contrôles réglementaires 39
Annexe n° 11 - Rapport de vérification des compteurs 39
Annexe n° 12 - Contrat de travaux global et forfaitaire CORIANCE 39
Annexe n° 13 - PV de réception des travaux de premier établissement 39
Annexe n° 14 - Coefficients de révision des tarifs 39
Annexe n° 15 - Rapport financier et détails des comptes 39
Annexe n° 16 - Plan du réseau 39
Annexe n° 17 - Attestations d'assurance 39
Annexe n° 18 - Tableau des immobilisations et des amortissements 39
Annexe n° 19 - Compte d'exploitation 39
Annexe n° 20 - Contrôles d'humidité des livraisons de bois 39
Annexe n° 21 - Bordereaux de suivi des déchets 39
Annexe n° 22 - comparatif entre le compte de résultat 2025 et le CEP 39
Annexe n° 23 - Etat de l'ensemble des biens 39
Annexe n° 24 - Comparaison des dépenses pour les travaux de premier établissement 39
Annexe n° 25 - Actions de communication 40
Annexe n° 26 - Redevances 40

* N.B. : Pour l'exercice 2025 toutes les annexes relatives aux moyens de production AUXEV² ne peuvent pas être fournies étant donné que la chaufferie n'avait pas encore mise en service

PRÉAMBULE

Créé en 1998, Coriance est aujourd'hui un opérateur français indépendant au service de la transition énergétique qui s'est imposé comme un acteur global incontournable du secteur. La diversification de ses offres ainsi que son savoir-faire lui permettent de concevoir, exploiter, optimiser et faire progresser des réseaux de chaleur ou de froid de la production jusqu'à l'utilisation par ses clients.

Coriance dispose d'une expertise avérée dans le domaine des énergies renouvelables et de récupération. Plus de 60 % de ses réseaux sont alimentés par des énergies renouvelables (biomasse, géothermie et énergie de récupération) et plus de 80% de la chaleur est produite à partir de sources d'énergies vertueuses.

C'est dans ce cadre qu'AUXEV², filiale du groupe Coriance, est à votre service et vous présente son rapport d'activité pour l'année 2025.

INTRODUCTION AU RAPPORT D'ACTIVITÉ

En 2013, Auxerre Energie Verte, filiale du Groupe Coriance, remporte l'appel d'offre de Délégation de Service Public du réseau de chaleur d'Auxerre à compter du 1er janvier 2014 pour une durée de 24 ans, via un Contrat de Délégation de service public.

En 2020, le Groupe Coriance a signé un second contrat de Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation d'un 2ème réseau de chaleur de la collectivité, appelé AUXEV².

AUXEV², société dédiée à la gestion du réseau de chaleur d'Auxerre et filiale à 100% du groupe CORIANCE, est le Maître d'Ouvrage pour l'ensemble des opérations liées aux équipements de distribution de chaleur et de production énergétique de ce réseau.

Avenant N°1 :

Cet avenant a pour objet de décaler certaines échéances contractuelles en raison de la crise sanitaire Covid-19, notamment la date de mise en service des ouvrages (reportée au 1er janvier 2025), le délai de constitution de la société dédiée et la période de commercialisation

Avenant N°2 :

Cet avenant a pour objet de revoir le périmètre des travaux à la baisse (réduction d'investissements), d'adapter en conséquence les tarifs de vente de chaleur pour les rendre plus compétitifs, de modifier les formules d'indexation et le calcul des puissances souscrites, ainsi que de réaménager la clause résolutoire du contrat.

Avenant N°3 :

Cet avenant a pour objet de confirmer la poursuite du projet (levée de la clause résolutoire), d'affermir les modalités techniques du contrat, de repousser la date de mise en service (au plus tard au 15 septembre 2026), de fixer un objectif de 75 % d'EnR&R à horizon 2028 et de corriger l'indice TP090 utilisé pour le terme R2.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la DSP d'Auxev², et dans l'attente de la réalisation de la centrale de production associée, les 10 premières sous stations d'Auxev² mises en service en 2025 ont été alimentées à partir des moyens de production d'Auxev.

Le présent rapport conclut l'exercice 2025 de la société AUXEV² soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le bilan de l'exercice 2025 de la société Auxerre Energie Verte (AUXEV) fait quant à lui l'objet d'un rapport distinct.

Principaux indicateurs pour 2025 :

- **Une puissance souscrite en 2025 de 4 039 kW;**
- **Une longueur linéaire de réseau de 4373 mètres environ en 2025**
- **Le réseau dessert 10 points de livraison pour environ 229 équivalent-logements ;**
- **Un volume de ventes d'énergie thermique de 1 383 MWh**
- **Une rigueur climatique de 2 358 DJU en 2025, en hausse de 18% par rapport à 2024 (2006 DJU), mais inférieure de 0,5% à la rigueur trentenaire 1992/2021 (2 412 DJU).**
- **Un taux d'ENR de 78,2% en 2025**
- **Un contenu en CO2 de 38 kg/MWh livré sur l'année 2025**
- **Un résultat d'exploitation de 512 000 € HT**
- **Un prix moyen de la chaleur de 110,57 TTC/MWh (avec une rigueur climatique moyenne : 110,18 € TTC/MWh)**

I. DESCRIPTION DES MOYENS DE PRODUCTION DE CHALEUR

Pour la première année d'exploitation d'AUXEV², la fourniture de chaleur du réseau est entièrement assurée par les moyens de production d'AUXEV sous forme d'import.

La chaufferie AUXEV2 comprenant une chaudière biomasse et une chaudière gaz est en cours de construction et sera mis en service pour la saison de chauffe 2026. Ce bilan d'activité 2025 ne comprend donc pas de données d'exploitation de ces moyens de production.

Les réseaux AUXEV et AUXEV² sont donc interconnectés : à terme, les abonnés des deux réseaux de chaleur bénéficieront de moyens de productions mutualisés sur l'ensemble, AUXEV² pourra faire de l'export vers AUXEV et inversement.

I.1. CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS PREVUS DE LA CENTRALE THERMIQUE BOULEVARD MONTOIS

La nouvelle chaufferie Biomasse AUXEV² sera composée d'une chaudière biomasse et une chaudière gaz

Il s'agit d'une installation classée, indépendante de la centrale thermique existante AUXEV aussi située au 1 Boulevard Montois, et est donc soumise à déclaration au titre de la réglementation sur les ICPE séparée.

Les équipements de production de la nouvelle chaufferie biomasse auront les caractéristiques suivantes :

N°	Marque	Type	P (MW)	Commentaires
1	Chaudière COMPTE R	Biomasse	8,0	Tubes fumées
2	Chaudière Bosch	Gaz	8.0	

I.2. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

L'article 17 intitulé « *Sources énergétiques* » du contrat de Délégation de Service Public prévoit, à compter de la mise en service de la chaufferie biomasse, l'ordre de priorité des énergies utilisées suivant :

- Biomasse
- Gaz naturel

II. ABONNES AU RESEAU DE CHALEUR

Le réseau de chaleur primaire, constitué de tuyauteries en fonte et en acier pré-isolés pour les antennes récentes, a une longueur de 4 373 mètres environ, et alimente 10 sous-stations.

Le réseau sera composé aujourd'hui de deux antennes principales :

- L'antenne Nord issue du réseau Nord AUXEV, permettant de desservir l'Escadron de Gendarmerie Mobile et la Direction Départementale des Territoires

- L'antenne sud issue du réseau d'interconnexion réalisé courant 2024 à partir de la centrale biomasse qui permet au réseau de desservir la majeure partie de ses abonnés que l'on peut séparer en 3 secteurs :

    - Secteur centre : permettant de fournir le Clos des vignes, le Centre Hospitalier Spécialisé d'Auxerre, la Prison départementale, l'Abbaye Saint-Germain

    - Secteur Sud : permettant de fournir la CPAM, les résidences Champlys, Carré pâtisser, Hoche

    - Secteur Batardeau : permettant de fournir le Stade Nautique, le Clos Saint Julien, la résidence Terre de Bourgogne

Pour rappel, dans le cadre de la mise en œuvre de la DSP d'Auxev², et dans l'attente de la réalisation de la centrale de production associée, les 10 premières sous stations d'Auxev² mises en service en 2025 ont été alimentées à partir des moyens de production d'Auxev durant cet exercice.

II.1. LISTE DES ABONNES

La liste des abonnés fin 2025 au réseau de chaleur est la suivante :

N° Police	Abonné	Nom sous-station	PS (kW)
120	Lycée VAUBAN	Lycée des métiers Vauban	120
121	COLISEE France	Maison de retraite Les Opalines	121
122	Ville d'Auxerre	Maternelle des Rosoirs	122
123	DOMANYS	Résidence étudiante Denfert Rochereau	123
124a	Gendarmerie Nationale BFC	Brigade de Gendarmerie	124a
124b	Gendarmerie Nationale BFC	Brigade de Gendarmerie	124b
124c	Gendarmerie Nationale BFC	Brigade de Gendarmerie	124c
129a	Nexity Lamy	Résidence Champleroy	129a 129b
129b	Nexity Lamy	Résidence Denfert Rochereau	
126	EMEIS	Résidence Le Saule EMEIS EX Orpéa	126
TOTAL			**4 039**

L'***annexe 1*** présente la liste détaillée des caractéristiques des dernières sous-stations ainsi que les polices d'abonnements et avenants qui ont été signés en 2025

Etant donné que nous présentons le premier exercice d'AUXEV², tous les abonnés de cette liste ont été raccordés en 2025.

Comme indiqué sur le tableau ci-dessus, la puissance souscrite totale à fin 2025 est de 4 039 kW.

Au 31 décembre 2025, le réseau dispose de 10 points de livraison pour 7 abonnés.

Environ 229 équivalent-logements sont alimentés en chaleur à partir du réseau (1 équivalent-logement = 70 m^2 et une consommation utile de 12 MWh/an d'après la définition de l'AMORCE, on estime ainsi une puissance souscrite de 6 kW par équivalent-logement).

II.2. REPARTITION PAR FAMILLE D'ABONNES

Les abonnés sont répartis en deux familles selon leur typologie : les logements et les équipements, comme représenté sur la figure ci-dessous.

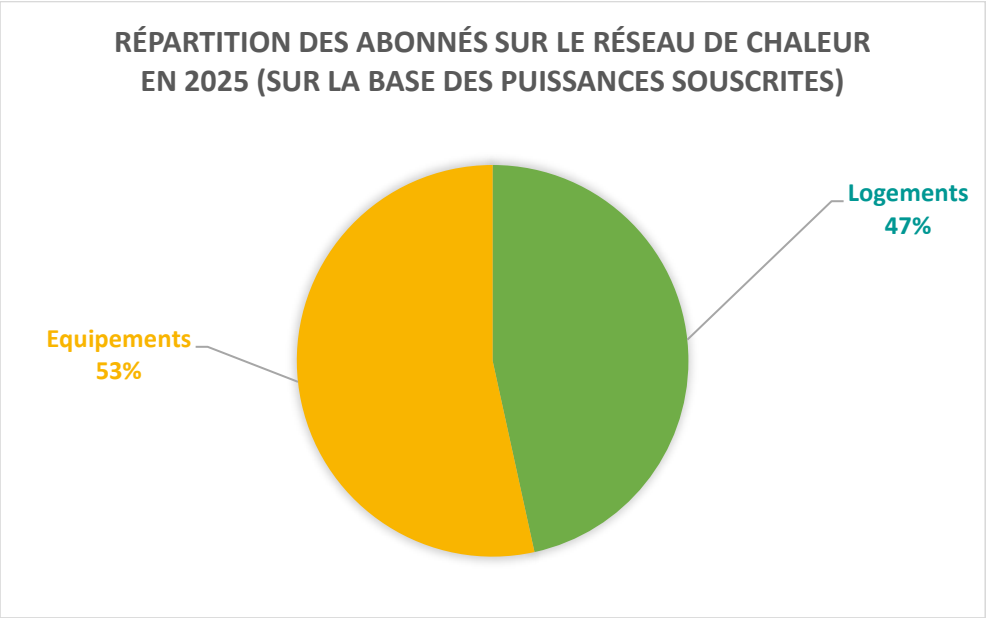

AUXEV² fournit 53% de la chaleur produite à des équipements et 47% à des logements en 2025.

A terme du développement de premier établissement, le réseau fournira plus de chaleur à des logements que des équipements.

III. BILAN ENERGETIQUE

III.1. RIGUEUR CLIMATIQUE

Les Degrés-Jours Unifiés (DJU) sont calculés par Météo France selon la méthode du COSTIC[1] sur la base des températures relevées par les stations météorologiques françaises et permettent de « qualifier » la rigueur hivernale.

Le tableau ci-dessous indique les valeurs mensuelles des DJU en 2024 et des DJU trentenaires (période 1991-2021) pour la station d'Auxerre. De manière générale, la période de chauffe est comprise entre les mois d'octobre et mai. Les DJU des autres mois ne sont pas considérés.

Base météorologique Auxerre	DJU trentenaires 1991 - 2021	Année 2025	Ecart en %	Année 2024
Janvier	433	518	20%	458
Février	367	395	8%	290
Mars	311	268	-14%	243
Avril	219	217	-1%	201
Mai	129	153	19%	143
Juin	HORS SAISON DE CHAUFFE			
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre	181	185	2%	113
Novembre	314	260	-17%	275
Décembre	415	362	-13%	282
TOTAL	**2 369**	**2 358**	**-0,5%**	**2 006**

On constate sur le tableau ci-dessus que la rigueur climatique pour l'année 2025 est légèrement inférieure à celle correspondant aux DJU trentenaires (-0,5%).

On peut observer aussi des variations notables sur les mois de mars, novembre et décembre par rapport aux DJU trentenaires, avec écarts négatifs très nets, où les températures ont été plus chaudes que lors de la période trentenaire en moyenne. A l'inverse, elles ont été plus froides en janvier, février, mai et octobre.

L'historique des DJU depuis 2019 est rappelé sur le graphique ci-après.

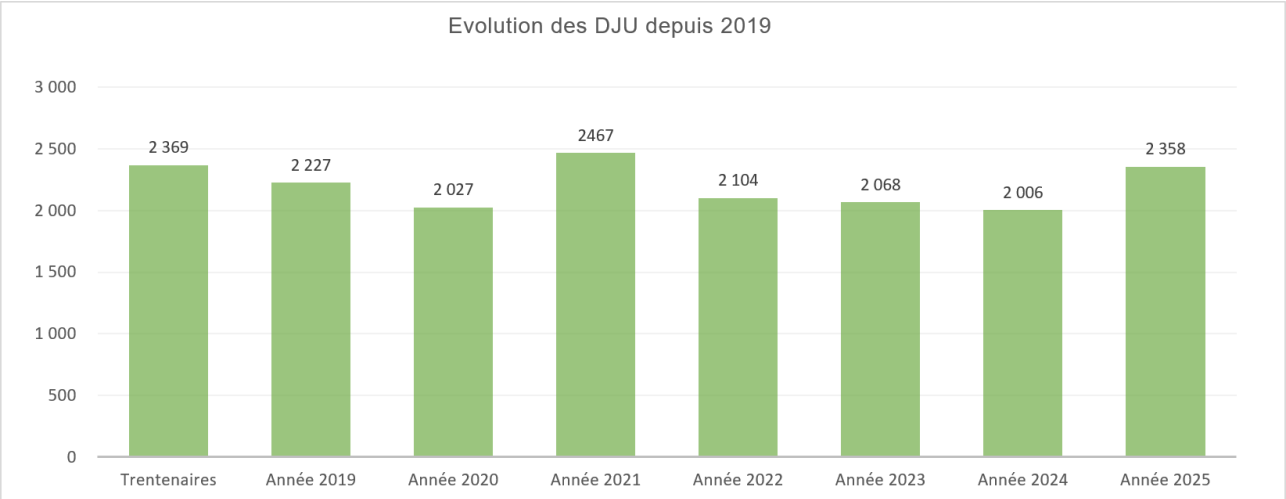

III.2. VENTES D'ENERGIE THERMIQUE

Le tableau ci-dessous retrace les ventes d'énergie thermique pendant l'année 2025.
Ces dernières s'élèvent à 1 383 MWh

	DJU	**Ventes**
		Ventes thermiques
		MWh utiles
Janvier	518	
Fevrier	395	
Mars	268	
Avril	217	
Mai	153	
Juin		
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre	185	244
Novembre	260	496
Décembre	362	643
Total	**2 358**	**1 383**

Le détail des consommations des différents abonnés se trouve en ***annexe 2***.

Le tableau des arrêts et mises en chauffe est disponible dans l'***annexe 3***.

III.3. MIXITE DE LA PRODUCTION ENERGETIQUE

Etant donné qu'AUXEV² n'a pas produit de chaleur en 2025 mais importé la totalité de ses besoins en chauffage depuis le réseau AUXEV, il bénéficie donc de sa mixité énergétique, voici une présentation de la de celle-ci.

Le taux d'ENR d'AUXEV² pour 2025 est égal à celui d'AUXEV.

Le graphique ci-dessous illustre la contribution des différents moyens de production sur l'exercice 2025 par la chaufferie AUXEV. Le taux d'ENR 2025 est de 78,15% soit 32 482 MWh produits par la chaufferie bois en total, dont 1538 MWh alloués à l'export vers AUXEV².

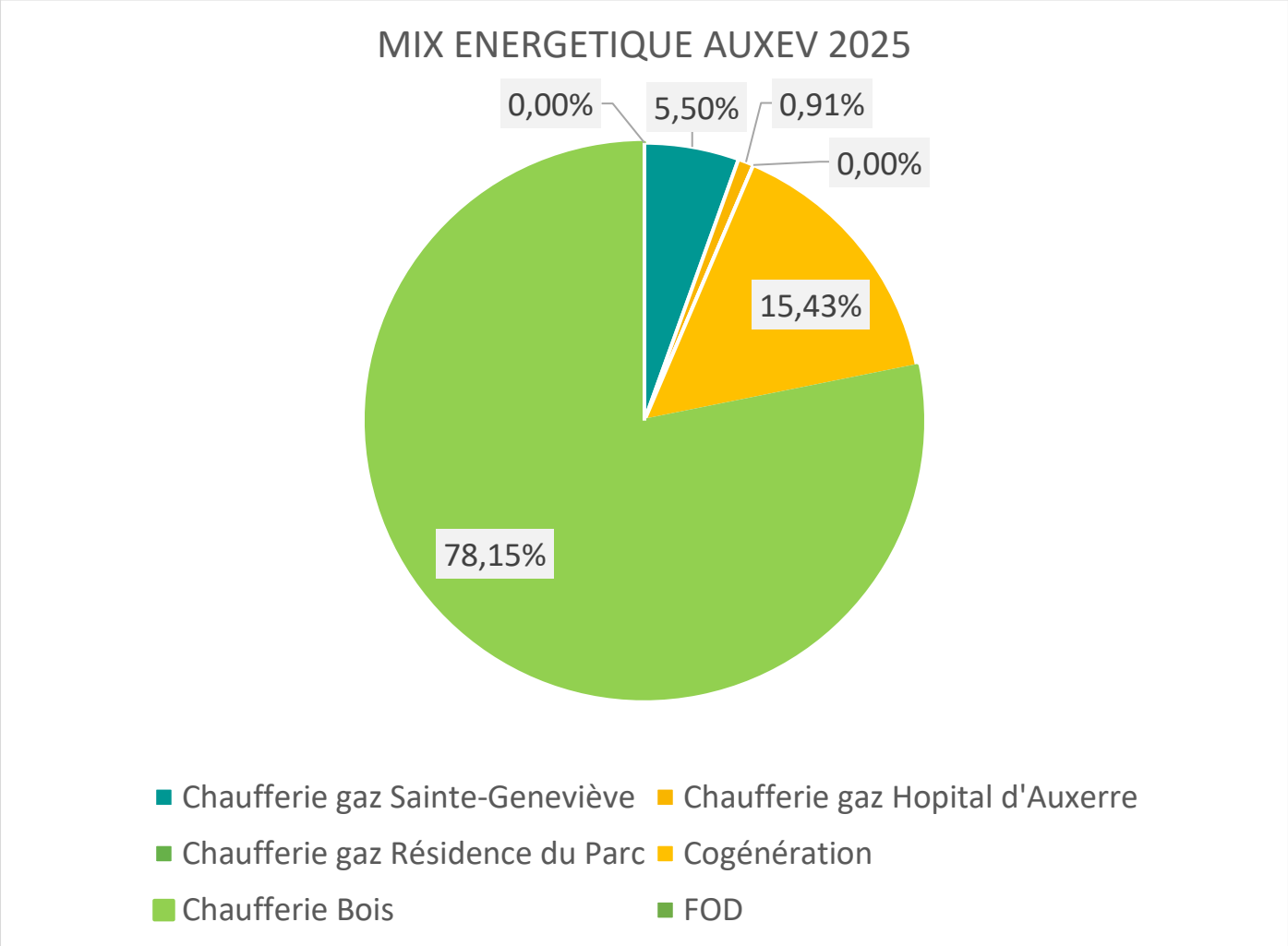

La chaufferie biomasse ayant été mise en service en décembre 2015, la part d'énergies renouvelables sur le réseau n'atteignait alors que de 13% à la fin de l'exercice. Ce taux s'est élevé à 50% sur l'année 2016, qui aurait pu être plus important, si un incident, provoquant l'arrêt de la chaufferie biomasse durant 6 mois de mai à début octobre, n'était pas intervenu. En 2021, avec un fonctionnement continu sur toute l'année, hormis en été, le taux d'énergies renouvelables s'élève à 75,7%, soit en hausse de 6% par rapport à 2020.

Le reste de la chaleur produite provient de la valorisation énergétique de la cogénération (13%) et des chaudières gaz de la chaufferie place Corot (10%) et des chaudières gaz de l'Hôpital (14%).

Le réseau avait été arrêté durant l'été 2015 du fait de besoins insuffisants pour en rentabiliser son fonctionnement. En substitution, des moyens de production décentralisés avaient été utilisés pour permettre la production d'eau chaude sanitaire des résidences Gallieni et du Parc en été : la chaufferie gaz mise à disposition par Val d'Yonne Habitat et les ballons électriques gérés par le Syndic Nexity.

Cela n'est plus le cas, depuis 2016, le réseau fonctionne toute l'année y compris l'été afin de satisfaire les besoins en eau chaude sanitaire des bâtiments concernés.

Par ailleurs, la chaufferie de l'hôpital d'Auxerre a fonctionné tous les mois de l'année de manière très ponctuelle afin d'appointer la production du réseau quand cela s'avérait nécessaire.

Le détail des productions mensuelles des différents moyens de production est présenté en ***annexe 4***, sur la base des relevés compteurs.

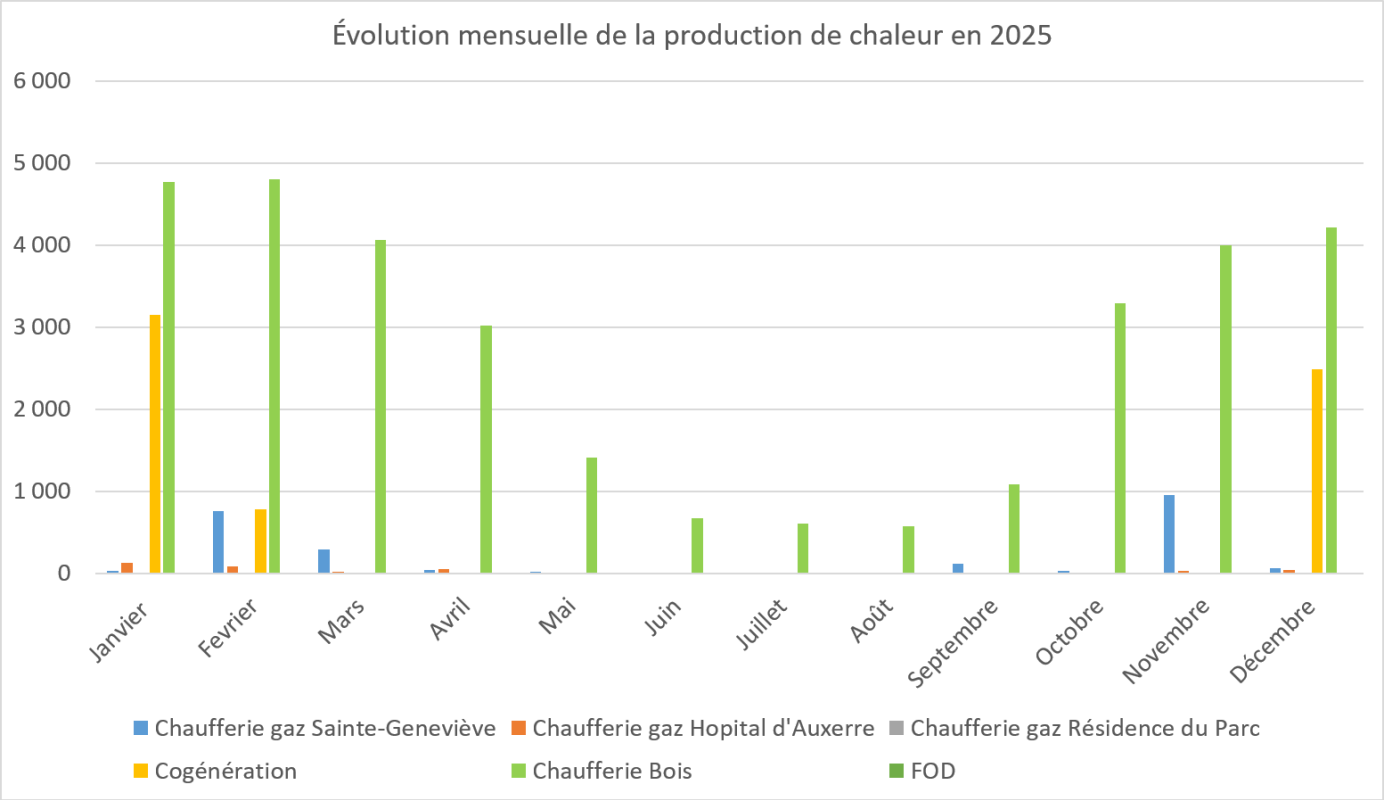

III.4. PERTES RESEAU

Les deux réseaux AUXEV et AUXEV² étant interconnectés, les pertes prennent en compte la globalité des réseaux d'Auxerre.

Le tableau ci-dessous présente la production thermique totale ainsi que les pertes subies par le réseau de chaleur d'Auxerre entre les moyens de production et les points de livraison pendant l'année 2025, ces données prennent en compte

La hausse observée par rapport aux pertes de l'exercice précédent (4 687 MWh contre 4 096 MWh) s'explique par la création de réseau supplémentaire en 2025.

2025	Production thermique (MWh)	Pertes réseau (MWh)	Pertes/Production
Janvier	8 066	695	9%
Février	6 419	395	6%
Mars	4 363	402	9%
Avril	3 103	424	14%
Mai	1 433	395	28%
Juin	683	176	26%
Juillet	618	183	30%
Août	570	163	29%
Septembre	1 203	306	25%
Octobre	3 323	460	14%
Novembre	4 975	421	8%
Décembre	6 806	667	10%
Total	41 562	**4 687**	11%

IV. PERFORMANCES DES INSTALLATIONS

IV.1. ARRET DE LA PRODUCTION D'ENERGIE ET TAUX DE DISPONIBILITE DU RESEAU

Au total, sur 8 760 heures de fonctionnement théoriques en 2025, il n'y eut aucun arrêt de production de chaleur. Plusieurs incidents sont survenus sur les chaudières biomasse, mais n'ont pas eu d'impact sur la fourniture de chaleur, la chaufferie gaz ayant assuré la production d'énergie. Ainsi, le taux de disponibilité du réseau calculé sur l'exercice 2025 est de 100%.

La liste complète des incidents et pannes survenus en chaufferie et sur le réseau se trouvent en ***annexe 29***.

IV.2. CONSOMMATION ENERGETIQUE

Etant donné qu'AUXEV² a uniquement fait de l'import de chaleur depuis AUXEV, les moyens de production consommateurs d'énergie qui a permit de fournir les abonnés AUXEV² sont ceux d'AUXEV.

Le réseau AUXEV² a acheté **1 538 MWh** pour un total facturé par AUXEV de **64 000 € H.T.**

IV.3. CONSOMMATION D'EAU ADOUCIE

Les consommations mensuelles d'eau sur le réseau complet d'Auxerre pour l'année 2025 sont indiquées dans le tableau suivant :

Consommation d'eau adoucie (en m^3)	2024	2025
Janvier	25	25
Février	24	21
Mars	20	17
Avril	18	23
Mai	24	22
Juin	19	25
Juillet	20	38
Août	164	18
Septembre	62	8
Octobre	28	9
Novembre	14	12
Décembre	12	32
Total	430	250

V. EXPLOITATION DU RESEAU

V.1. EFFECTIF DU SERVICE ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

1.

L'ensemble de la gestion et de l'exploitation est directement assuré par CORIANCE.

La structure mise en place aujourd'hui au sein de CORIANCE est la suivante :

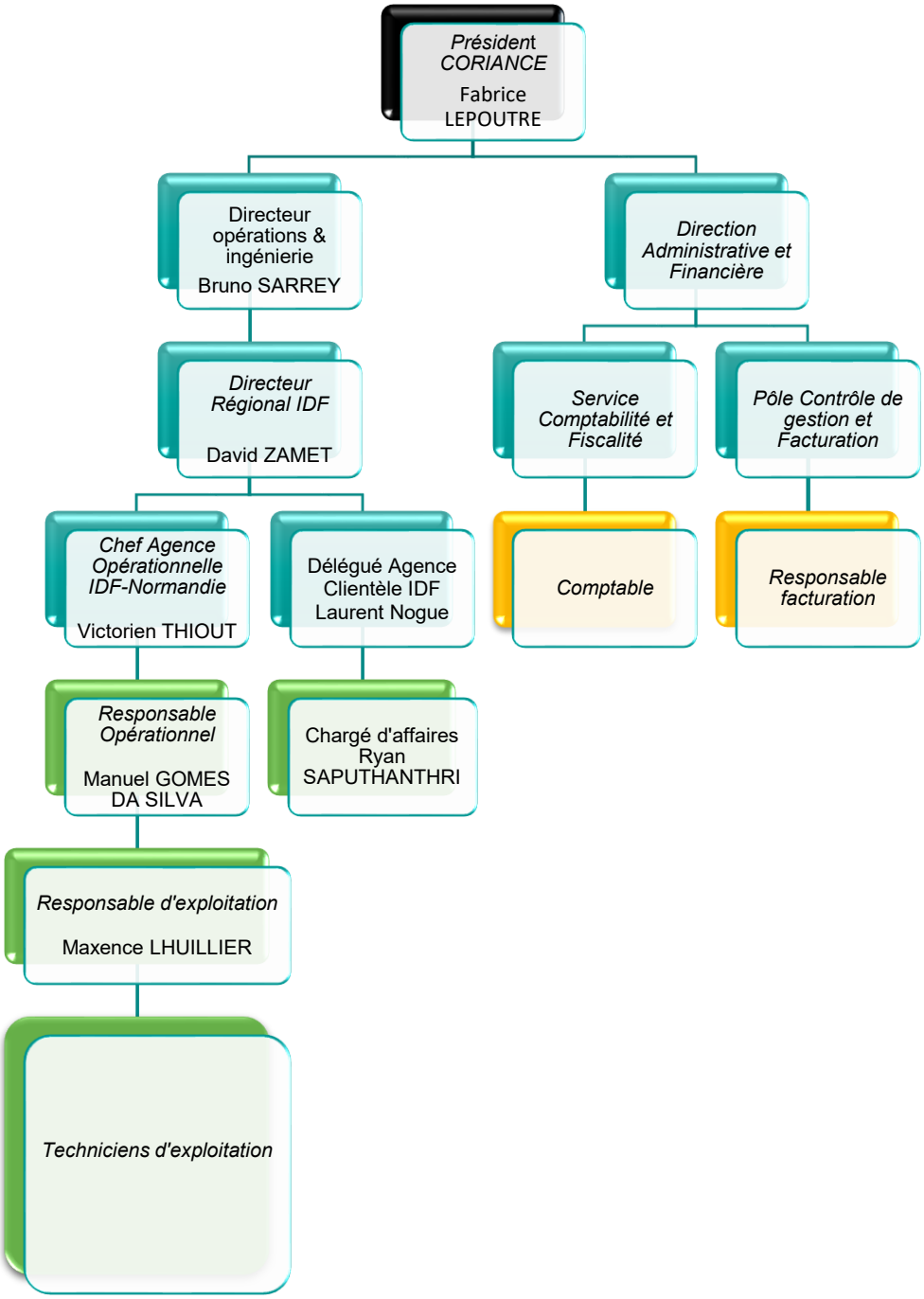

VI. INVESTISSEMENT – EVOLUTION GENERALE DES OUVRAGES

VI.1. TRAVAUX DE PREMIER ETABLISSEMENT

VI.1.1. Description

Afin de disposer d'un réseau de chaleur vertueux avec plus de 75% d'énergies renouvelables tout en satisfaisant les besoins croissants de chaleur suite aux extensions du réseau et au raccordement de nouveaux abonnés par l'interconnexion avec le réseau AUXEV, AUXEV² a lancé un projet industriel qui consiste notamment en la mise en place d'une chaufferie biomasse additionnelle à celle d'AUXEV. Elle fonctionnera de manière complémentaire de la chaufferie biomasse AUXEV existante, permettant d'optimiser les recettes énergétiques et d'assurer à l'usager un prix d'achat de l'énergie plus compétitif sur l'ensemble de la commune.

Le projet industriel sur les moyens de production consiste plus précisément en la mise en place d'une chaufferie biomasse composée d'une chaudière biomasse de puissance utile de 8 MW et d'une chaudière gaz de 8 MW située boulevard de Montois.

En parallèle de la mise en place de nouveaux moyens de production, le projet d'AUXEV² repose sur la concrétisation rapide d'un programme de développement du réseau de chaleur, permettant d'atteindre à l'horizon 2026 un volume de ventes de chaleur de plus de 45 000 MWh/an.

VI.1.2. Avancement des travaux de premier établissement sur la production de chaleur

Les travaux de développement du réseau de chaleur AUXEV² dans le cadre du premier établissement s'étalent entre 2025 et 2028.

L'avancement des travaux de premier établissement sur les moyens de production est le suivant :

- Les travaux pour la chaufferie AUXEV² ont commencé en mi-novembre 2026 avec les travaux de terrassement et le démarrage de la construction du bâtiment (clos, dalle). La mise en service de celle-ci est prévue pour le début de saison de chauffe 2026

VI.1.3. Avancement des travaux de raccordement

Plusieurs nouveaux raccordements de premier établissement prévus dans la Convention de DSP, ont été réalisés depuis 2025, les sous-stations mises en service durant cette année sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Les polices d'abonnements sont jointes en ***annexe 1***.

N° Police	Nom de la sous-station	Abonné	Date de mise en service
120	Lycée des métiers Vauban	Lycée VAUBAN	15/10/2025
121	Maison de retraite Les Opalines	COLISEE France	09/10/2025
122	Maternelle des Rosoirs	Ville d'Auxerre	30/09/2025
123	Résidence étudiante Denfert Rochereau	DOMANYS	28/10/2025
124a	Brigade de Gendarmerie	Gendarmerie Nationale BFC	02/10/2025
124b	Brigade de Gendarmerie	Gendarmerie Nationale BFC	03/10/2025
124c	Brigade de Gendarmerie	Gendarmerie Nationale BFC	04/10/2025
129a	Résidence Champleroy	Nexity Lamy	02/10/2025
129b	Résidence Denfert Rochereau	Nexity Lamy	15/10/2025
126	Résidence Le Saule EMEIS EX Orpéa	EMEIS	30/09/2025

Au 31 décembre 2025, la puissance souscrite sur le réseau d'Auxerre est de 4 039 kW

La puissance souscrite prévue à terme du plan de développement du réseau est de 39 000 kW

Ci-dessous la carte présentant les sous-stations mises en service en 2025 :

Carte du réseau mis en service sur AUXEV² en 2025

Additionnellement à ces sous-stations raccordées et mises en service, nous avons exécuté des travaux réseau en prévision de mises en service prévus à la saison de chauffe 2026, nous permettant de réduire la charge et le périmètre d'impact de nos travaux 2026. Voici les sous-stations concernées ci-dessous :

N° Police	Nom de la sous-station	Abonné
100	Résidence Les Brichères	ORDIM
067	Résidence Colette	OAH
060a	INSPE	INSPE
070a	MDRY Carré Patissier	MDRY
078b	Résidence de l'Arquebuse	CENTURY 21
55a	Résidence Les Boussicats	NEXITY
57a	Résidence Jule Massot	NEXITY
58a	Résidence Foch	NEXITY

58c	Résidence Saint Michel	NEXITY
65a	Résidence Hoche	NEXITY
76a	MDRY De Lattre	MDRY
140	Prison départementale	Ministère de la Justice

Ci-dessous la carte du réseau et sous-stations qui ont été préparés dès 2025 pour une mise en service en 2026 :

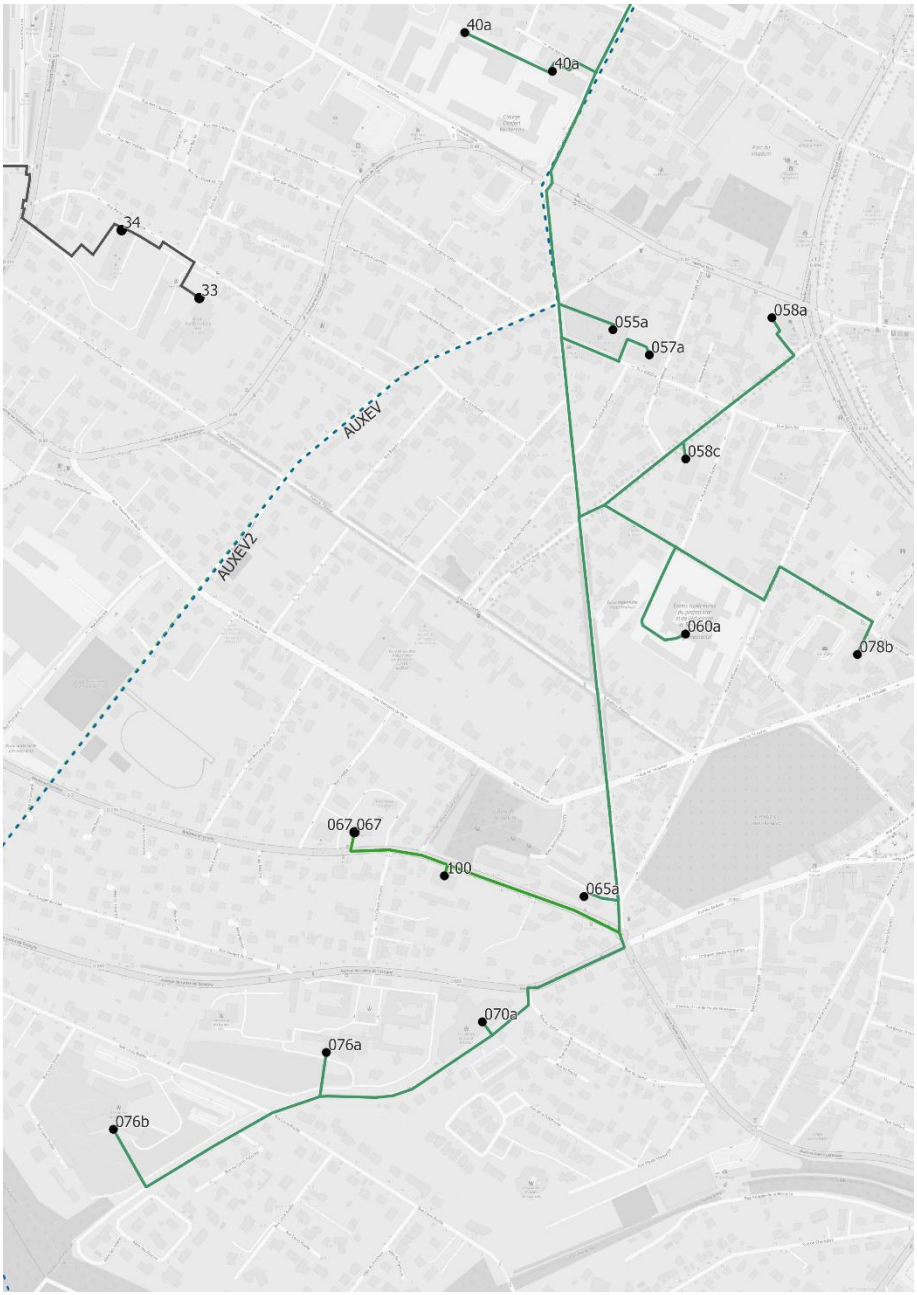

Carte du réseau mis en œuvre en 2025 sur AUXEV² pour une mise en service en 2026

VII. COMMUNICATION

De nombreuses visites de la chaufferies biomasse AUXEV ont été réalisées dans le cadre de la commercialisation de la DSP d'AUXEV².

Pour des questions de sécurité, les visites des moyens de production sont suspendues durant les travaux de déplacement des bureaux d'AUXEV et de création de la centrale de production d'AUXEV².

La communication sur le lancement de la DSP à été fait à travers le site internet dédié ainsi qu'en collaboration avec la ville sur des formats adaptés (**Annexe 25**).

VIII. TARIFICATION DU SERVICE

VIII.1. PRINCIPES DE LA TARIFICATION

Le tarif de base est composé d'une part proportionnelle aux consommations ainsi que d'une part fixe (abonnement) fonction de la puissance souscrite. Ces deux éléments sont représentés respectivement par les termes R1 et R2.

VIII.1.1. Coût proportionnel : tarif R1

La partie variable de la facturation pour le réseau de chaleur urbain d'Auxerre est le terme R1.

Pour chaque combustible utilisé, est défini un terme R1 représentatif des coûts du combustible concerné, des charges annexes associées (toutes taxes, traitement des résidus, …). Le contrat de DSP prévoit deux sous-termes :

- R1 bois : pour le combustible bois
- R1 gaz : pour le gaz naturel

Un indice complémentaire fixe représentatif de l'engagement du Concessionnaire sur le taux de couverture

- a : pour la biomasse,
- b : pour le gaz naturel,
- c : pour toute autre source d'énergie.

Le terme R1 tient compte de la mixité des combustibles telle que définie ci-après :

R1 = a x R1bois + b x R1gaz, dans lequel : a + b = 1.

Les valeurs de base des éléments figurant dans les tarifs suivants sont définies à l'article 61.2 « Fourniture de chaleur » du Contrat. Il est à noter que compte tenu de la minoration des investissements à la charge du Délégataire et afin de favoriser la commercialisation du réseau de chaleur, les tarifs de vente de chaleur aux abonnés ont été revus à la baisse dans l'Avenant 2.

Les tarifs applicables au 01/07/2021 sont les suivants :

Décomposition du tarif R1 (Avenant 2)	
R1 bois	20,85 € HT/MWh livrés
R1 gaz	67,67 € HT/MWh livrés
a	75,70 %
b	24,30 %
R1	**32,23 € HT/MWh livrés**

Les valeurs de base des éléments figurant dans le tableau ci-dessus sont établies à la date du 31 janvier 2021.

VIII.1.2. Abonnement : tarif R2

Le tarif « R2 » correspond à la partie fixe du prix de la chaleur, et est fonction de la puissance souscrite de l'abonné.

Comme pour la partie fixe « R1 », l'Avenant 2 est venu modifier l'article 61.2 « Fourniture de chaleur » du Contrat.

Les tarifs applicables au 01/07/2021 sont les suivants :

	Tarifs (Avenant 2)
R21	4,83 €HT/kW
R22 Logements	40,65 HT/kW
R22 Bâtiments communaux	40,65 HT/kW
R22 Enseignement	40,65 HT/kW
R22 Secteur Hospitalier	40,65 HT/kW
R23	5,5 €HT/kW
R24	47,69 HT/kW
R25	-25,62 HT/kW
R2	**73,05 HT/kW**

Les valeurs de base des éléments figurant dans le tableau ci-dessus sont établies à la date du 31 janvier 2021.

Le terme R25 indiqué ci-dessus a été défini sur la base d'un montant de subventions perçu par le Délégataire de 9 442 285 €.

VIII.1.3. Indexation des tarifs

Les tarifs présentés ci-dessus sont révisés mensuellement selon les modalités suivantes.

Ces dispositions sont celles de l'Avenant 2 qui remplacent celles de l'article 63-1 « Indexation des tarifs » du Contrat..

Élément tarifaire proportionnel R1

L'indexation s'effectue sur la base des dernières valeurs publiées, connues le jour de facturation.

Terme R1bois

La formule de révision du terme R1bois est la suivante :

$$R1bois = R1bois_0 * \left(0{,}10 + 0{,}15\frac{CNR40}{CNR40_0} + 0{,}75 \times \left(0{,}73 \times \frac{\mathrm{PF40}}{\mathrm{PF40_0}} + \ 0{,}27 \times \frac{BCA}{\mathrm{BCA_0}}\right)\right)$$

Où les paramètres sont définis de la façon suivante :

- $R1bois_0$ = 20,85 € HT/MWh
- PF40 : indice « Plaquette Forestière C2 Moyenne granulométrie Humidité 30-40% »
- $PF40_0$ = 92,10 valeur connue en date de janvier 2021

- BCA : indice « Broyats emballages SSD (ex : classe A) »
- BCA_0 = 146,8 valeur connue en date de janvier 2021
- CNR40 = est la dernière valeur connue au dernier jour du mois facturé de l'indice « Synthétique Régional 40 T du CNR », disponible sur :http://www.cnr.fr/Indices-Statistiques/Regional-EA/Indices-CNR/Indice-CNR-REG-EA#haut
- $CNR40_0$ = 133,15 valeur connue en date de janvier 2021

Terme R1gaz

La formule de révision du terme R1gaz est la suivante :

$$R1gaz = R1gaz_0 \times \left(a \times \frac{VARIABLES}{VARIABLES_0} + b \times \frac{TICGN}{TICGN_0} + c \times \frac{FIXES}{FIXES_0}\right)$$

Où les coefficients de pondération sont définis de la façon suivante :

	Du 1er juillet 2021 jusqu'au 31 mars 2026	**Du 1er avril 2026 jusqu'à l'échéance de la présente délégation**
a	0,49	0,55
b	0,19	0,21
c	0,32	0,24

Et où les paramètres sont définis de la façon suivante :

- VARIABLES : valeurs des composantes variables (hors TICGN) applicables à un contrat de fourniture de gaz souscrit pour une tarification de type T4, exprimés en € HT / MWhPCS, notamment : le PEG EOD, le terme quantité et le P0 appliqué par le fournisseur gaz
- $VARIABLES_0$: valeur initiale de ce prix soit 21,57 €HT/MWhPCS en date de janvier 2021
- TICGN : montant du taux de la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel exprimée en € HT/MWh PCS
- $TICGN_0$: montant initial, soit 8,43 €HT/MWhPCS en date de janvier 2021
- FIXES : Montant des frais fixes attribuables au fonctionnement d'une chaufferie gaz, exprimé en € HT/an, qui résultent d'un contrat de fourniture de gaz souscrit par le délégataire pour une tarification de type T4 avec une consommation journalière de souscription de 320 MWh PCS/j, notamment : abonnement, souscription de capacité journalière, coûts de stockage, taxes non proportionnelles.
- $FIXES_0$: montant initial soit 311 327 €HT/an en date de janvier 2021.

Élément tarifaire fixe R2

L'indexation s'effectue sur la base des dernières valeurs publiées, connues le jour de facturation.

Chaque élément constitutif du terme R2 est révisé par application des formules suivantes :

$$R21 = R21_0 \times \left(\frac{ELEC}{ELEC_0}\right)$$

$$R22 = R22_0 \times \left(0{,}15 + 0{,}6 \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0{,}25 \times \frac{FSD2}{FSD2_0}\right)$$

$$R23 = R23_0 \times \left(0{,}15 + 0{,}25 \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0} + 0{,}6 \times \frac{BT40}{BT40_0}\right)$$

$$R24 = R24_0 \times \left(0{,}4 + 0{,}18\frac{TP11}{TP110} + 0{,}08\frac{TP02}{TP02_0} + 0{,}07\frac{TP09}{TP09_0} + 0{,}09\frac{BT40}{BT40_0} + 0{,}18 \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0}\right)$$

$$R25=R25_0 \times (0{,}4 + 0{,}18\frac{TP11}{TP110} + 0{,}08\frac{TP02}{TP02_0} + 0{,}07\frac{TP09}{TP09_0} + 0{,}09\frac{BT40}{BT40_0} + 0{,}18 \times \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0})$$

Le terme R25 indiqué ci-dessus a été défini sur la base d'un montant de subventions prévisionnel à percevoir par le Délégataire de 9 442 285 €.

Après la perception du solde des subventions, le terme $R25_0$ sera ajusté sur la base du montant réel de subventions perçu, selon la formule suivante :

$$R25_{0'}=R25_0 \times (0{,}26 + 0{,}74\frac{\text{Montant de subventions réellement perçu}}{\text{Montant de subventions prévisionnel à percevoir}})$$

Où :

- $R21_0$, $R22_0$, $R23_0$, $R24_0$ et $R25_0$ sont les tarifs de base
- BT 40 : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'Indice BT40 « chauffage central (à l'exclusion du chauffage électrique)», publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment,
- BT 40_0 = valeur de cet indice connue au 1er janvier 2021 soit 111,90
- ICHT-IME : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'indice ICHT-IME "coût horaire du travail, tous salariés, industries mécaniques et électriques", publiée au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment,
- ICHT-IME_0 = valeur de cet indice connue au 1er janvier 2021 soit 127,80
- FSD2 : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'Indice FSD2 « Frais et Services Divers catégorie 2 », publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment,
- $FDS2_0$ = valeur de cet indice connue au 1er janvier 2021 soit 130,00
- ELEC : Dernière valeur connue à la date de facturation de l'Indice 010534766 « Electricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat de capacité >36kVA », publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment,
- $ELEC_0$ = 94,9, valeur de cet indice connue au 1er janvier 2021 soit 132,40.
- TP02 : Travaux de génie civil et d'ouvrages d'art neufs ou rénovation ;
- $TP02_0$ = valeur de cet indice connue au 1er janvier 2021 soit 114,40;
- TP09 : Fabrication et mise en œuvre d'enrobés ;
- $TP09_0$ = valeur de cet indice connue au 1er janvier 2021 soit 103,10;
- TP11 : Canalisations grandes distances de transport / transfert avec fourniture de tuyaux ;
- TP110 = valeur de cet indice connue au 1er janvier 2021 soit 104,40 ;

VIII.2. GRILLE TARIFAIRE 2025

Les tarifs mensuels pour 2025 sont récapitulés ci-dessous :

Date	R1 € HT /MWh	R2 € HT /kW
Janvier	53,964	88,757
Février	55,455	88,799
Mars	51,875	89,098
Avril	49,436	88,988
Mai	49,549	88,768
Juin	50,385	88,784
Juillet	49,545	88,802
Août	48,087	88,851
Septembre	47,865	89,019
Octobre	47,865	89,019
Novembre	46,587	88,989
Décembre	45,490	89,298

Entre janvier et décembre 2025 :

- le tarif R1 a diminué de l'ordre de 16% ;
- le tarif R2 est resté stable.

Par ailleurs, compte tenu du taux d'énergies renouvelables, supérieur à 50% sur une année pleine d'exploitation de la chaufferie biomasse, le taux de TVA réduit s'applique sur l'intégralité de la facture énergétique aux abonnés (termes R1 & R2).

I.1. ÉVOLUTION TARIFAIRE DU TERME R1

Ci-dessous le graphique montre l'évolution des composantes du tarif R1 durant l'année 2025 :

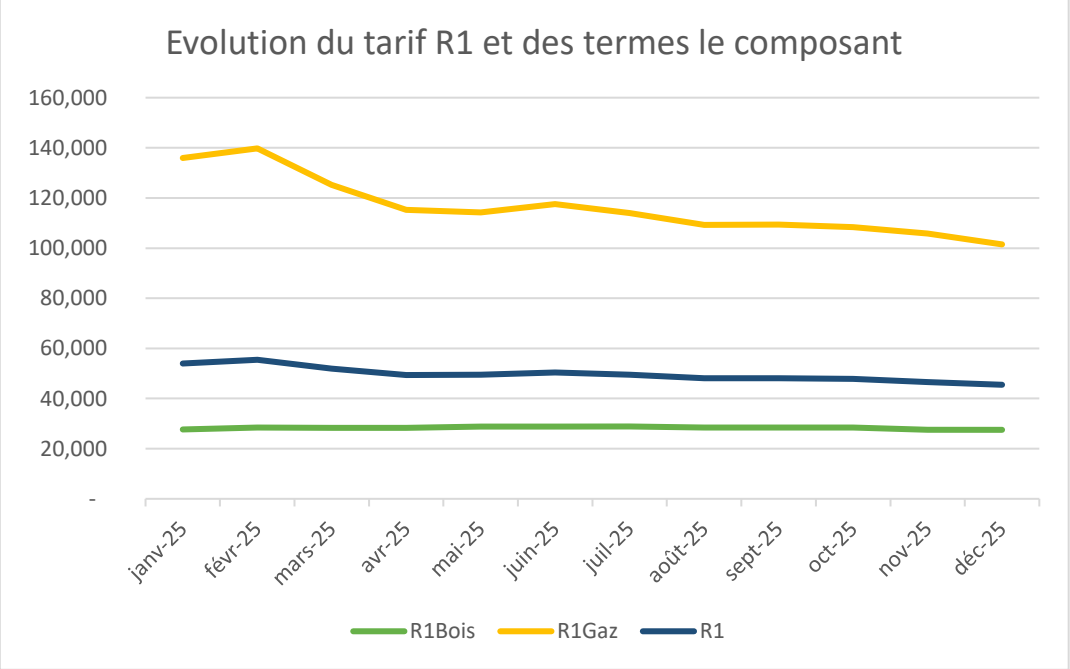

La courbe concernant le terme R1 fioul (R1 fod) disparait à partir du 1er juillet 2021, comme convenu dans l'avenant 5.

On observe une stabilité des tarifs R1bois tout au long de l'année 2024. Le terme R1 gaz diminue quant à lui depuis le mois de janvier. De ce fait, on peut constater une baisse du terme R1 par rapport à l'exercice précédent (-16%).

L'ensemble des coefficients de révision est présenté en ***annexe 12***.

I.2. ÉVOLUTION TARIFAIRE DU TERME R2

Entre le janvier et décembre 2025, le tarif R2 est resté stable.

Son évolution mensuelle est présentée ci-dessous :

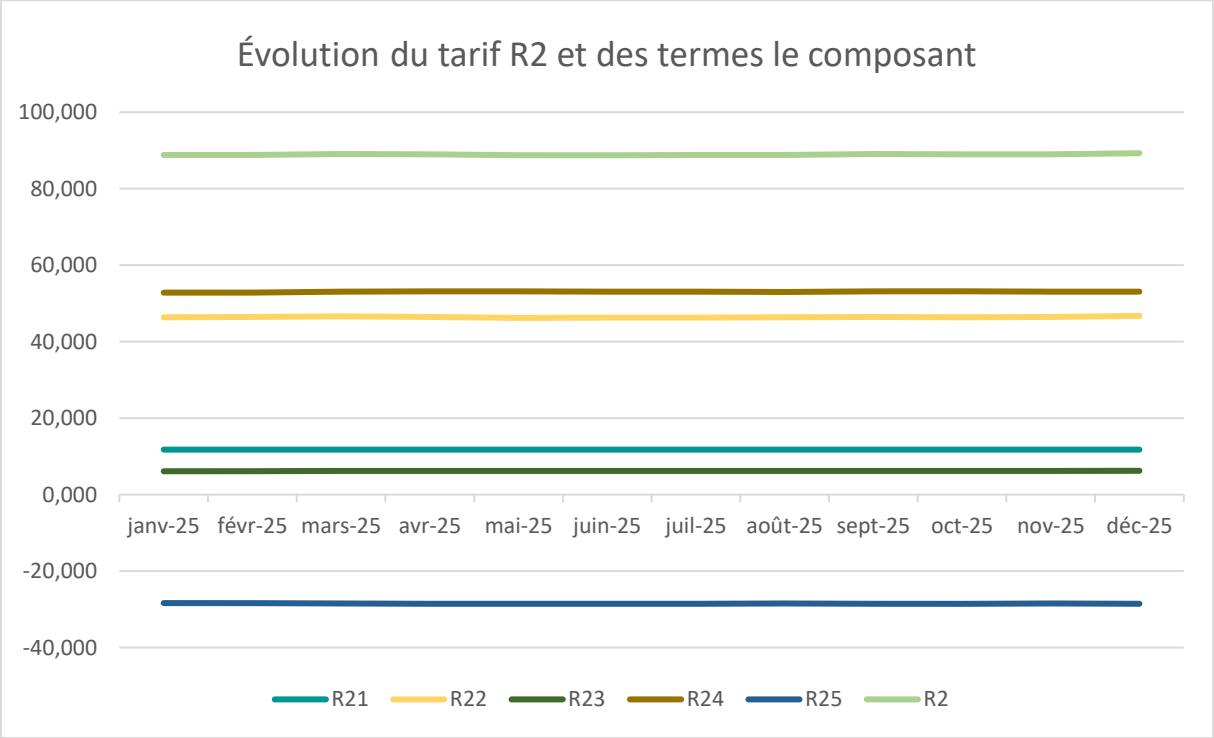

II. BILAN FINANCIER

II.1. COMPTE-RENDU FINANCIER

Le bilan financier et le détail des comptes sont disponibles en ***annexe 15***.

Cet exercice fait apparaître :

- **Un chiffre d'affaires de** **1 023 055 € HT**
- Des ventes de chaleur de 142 709 € HT
- Des ventes d'électricité de 830 345 € HT
- Des charges d'exploitation de 511 389 € HT
- **Un résultat d'exploitation de** **511 666 € HT**
- Un résultat net de 275 277 € HT

II.2. REDEVANCES

La redevance pour occupation du domaine public versée à la Ville d'Auxerre pour l'année 2025 représente un montant global de 37 361 € HT.

La redevance pour frais d'administration, de gestion et de contrôle versée à la Ville d'Auxerre pour l'exercice 2025 s'élève à 29 979 € HT.

La décomposition détaillée des redevances versées aux abonnés est présentée en ***annexe 26***.

III. INDICATEURS

Les indicateurs présentés dans ce chapitre ont été calculés à partir de l'enquête « *Indicateurs de performance pour les réseaux de chaleur et de froid* » publiée en mars 2009 par l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD).

III.1. INDICATEURS ENERGETIQUES

III.1.1. Puissance souscrite au kilomètre

Cet indicateur, exprimé en MW/km (ou encore kW/m), nous informe sur la densité de puissance souscrite par les abonnés en fonction de la longueur totale du réseau. Au 31 décembre 2025, la valeur de cet indicateur est de **0.92 MW/m**, le ratio est bas car une bonne part du réseau posé en 2025 est en prévision de mise en service à la saison de chauffe 2026, la densité augmentera dès que la souscription commencera.

III.1.2. Consommation d'eau sur le réseau

Cet indicateur, exprimé en m^3/MWh livrés, nous informe sur la quantité d'eau consommée par le réseau de chaleur au regard de la quantité de chaleur livrée dans les bâtiments. Celui-ci est global à AUXEV et AUXEV².

Avec une consommation d'eau adoucie de 250 m^3 et 36 876 MWh livrés, on en déduit :

→ Consommation d'eau sur le réseau = **0,0147 m^3/MWh** (0,0137 m^3/MWh en 2024).

III.2. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

III.2.1. Facteur de ressource primaire

Cet indicateur permet de comparer différentes solutions énergétiques en prenant en compte l'ensemble de la chaine de transformation de chaque énergie, depuis son extraction jusqu'au point de livraison (sous-station). L'indicateur retenu est l'énergie primaire non-renouvelable consommée, qui représente le prélèvement total irréversible d'énergie sur la planète.

Les facteurs d'énergie primaire retenus sont, pour les valeurs disponibles, ceux de la norme EN-15316-4-5, établis dans le cadre du programme Ecoheatcool (« *Indicateurs de performance pour les réseaux de chaleur et de froid* », IGD, mars 2009).

Pour le réseau d'Auxerre, ce facteur est égal à **0,27 kWhep/kWhutile** en 2025 (0,31 kWhep/kWhutile en 2024).

Le graphique suivant démontre ainsi que, par l'intermédiaire de ses nouveaux moyens de production, le réseau d'Auxerre est en première position par rapport aux autres solutions de production de chaleur disponibles et étudiées par l'AMORCE.

Le calcul est global sur le réseau étant donné qu'AUXEV² dépend totalement de la production AUXEV.

Facteur de ressource primaire par mode de chauffage

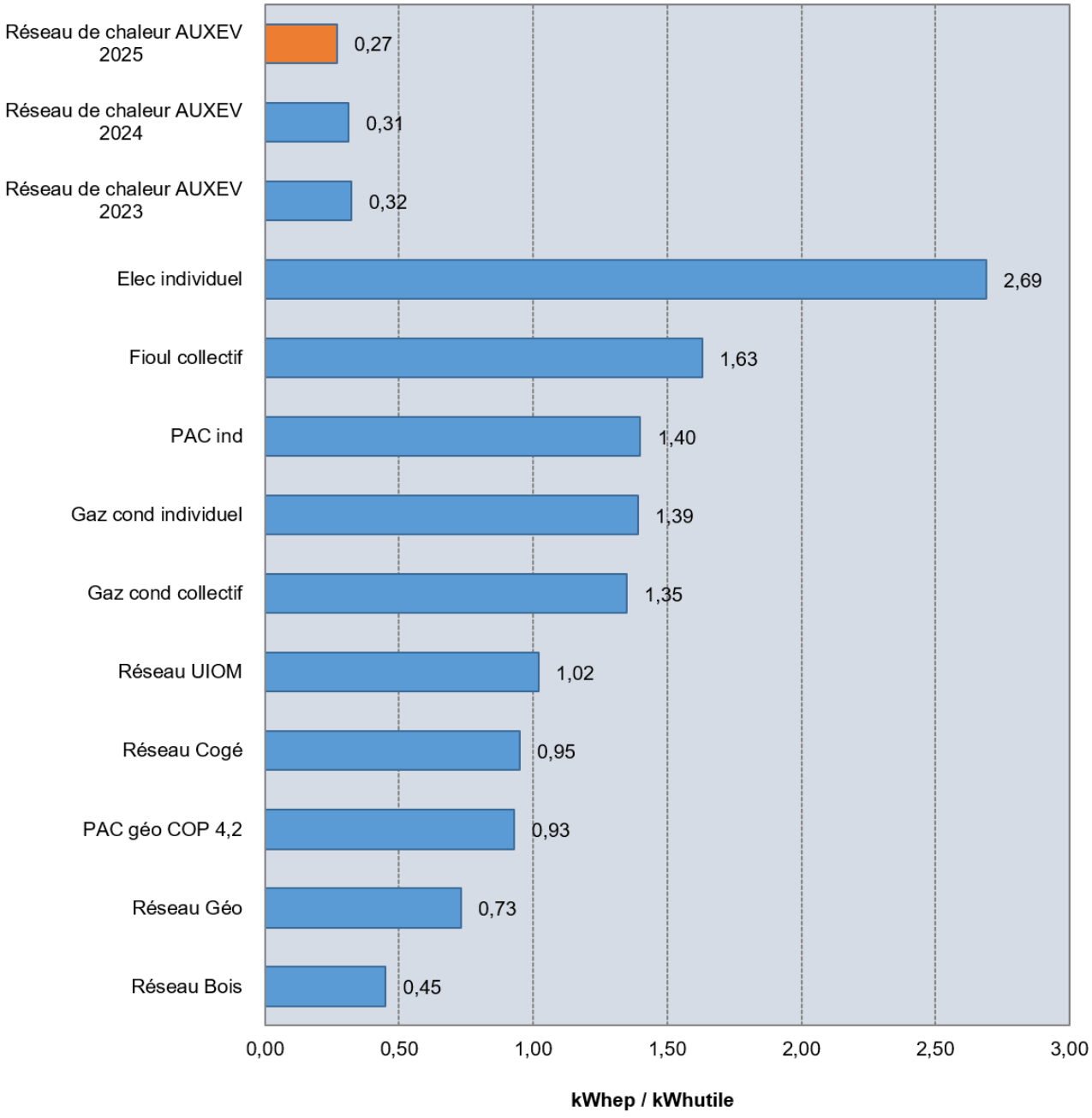

Source : AMORCE "Comparatif des modes de chauffage & Prix de vente de la chaleur en 2016" publié en janvier 2019

III.2.2. Contenu CO_2 du réseau de chaleur

L'arrêté du 18 décembre 2007 publié au Journal Officiel, fait l'inventaire des contenus CO_2 des réseaux de chaleur et de froid. Celui-ci modifie l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine.

Cette valeur, spécifique à chaque réseau et actualisée annuellement, est utilisée désormais lors de tout diagnostic de performance énergétique réalisé sur un bâtiment raccordé au réseau de chaleur.

Le contenu en CO_2 du réseau d'Auxerre dans sa globalité (AUXEV+AUXEV²) pour l'année 2025 est de **44,4 kgCO_2/MWh** (44,6 kgCO_2/MWh en 2024).

En 2024, environ **1 638 tonnes de CO_2** ont été produites par le réseau de chaleur d'Auxerre (contre 1 400 tonnes de CO_2 en 2024).

On constate de plus sur le graphique ci-après que le contenu en CO_2 du réseau de chaleur d'Auxerre est pertinent par rapport aux autres solutions concurrentes.

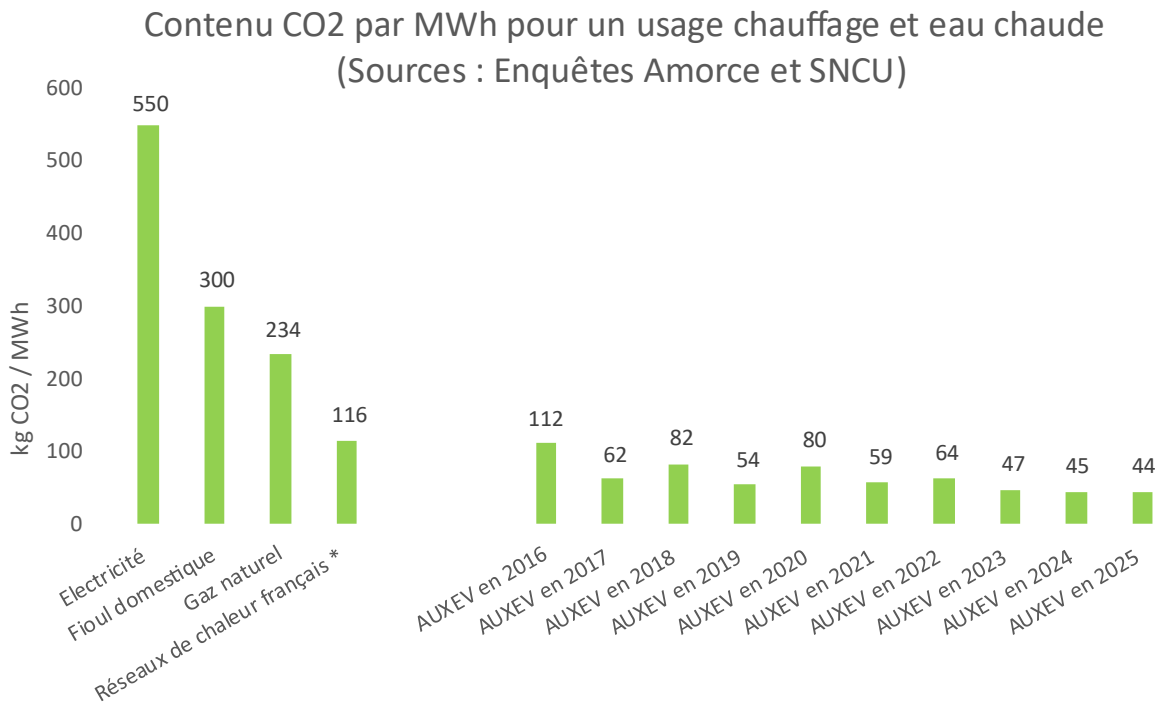

(*) Source : Données SNCU de l'enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid de 2016

III.3. INDICATEURS FINANCIERS

Le montant total des recettes des ventes thermiques pour l'année 2025 s'élève à 142 709 € HT.

Sachant que l'énergie totale distribuée a été de 1 383 MWh, on en déduit que **le prix moyen du MWh du réseau de chaleur d'Auxev² en 2025 était de 103,18 € HT/MWh, soit 108,86 € TTC/MWh (hors bouclier tarifaire)**.

Selon l'enquête AMORCE (enquête portant sur l'année **2024**, parue en mars 2026), le prix moyen des réseaux de chaleur majoritairement alimentés par des EnR&R s'élève à 104,6 €HT/MWh (pour 110,35 €TTC/MWh).

Le réseau d'Auxerre présente donc un prix moyen inférieur à la moyenne nationale.

Décomposition du coût global chauffage & ECS (€TTC/logement par an)

Parc social moyen 9,52 MWhEF/logement/an

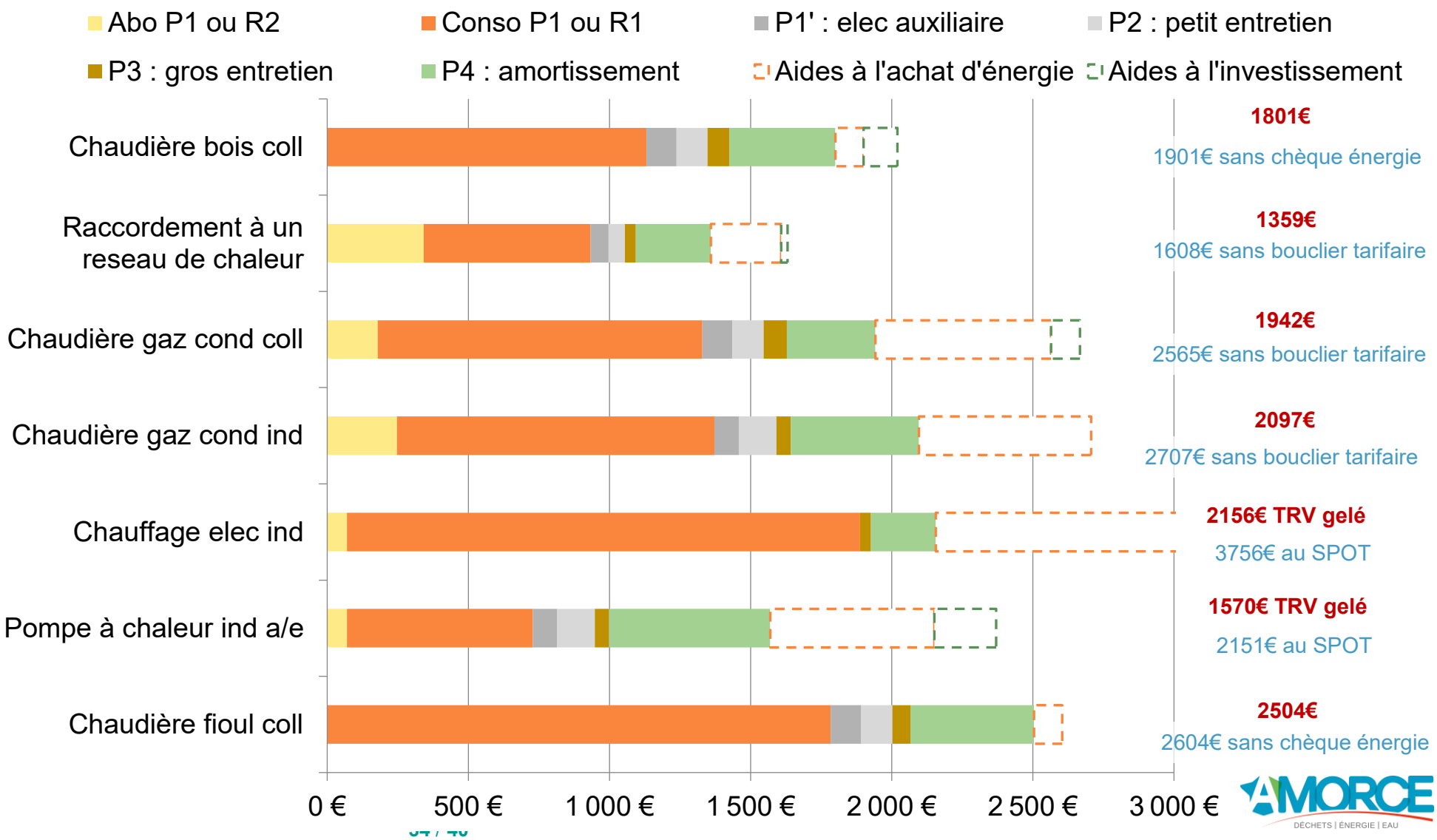

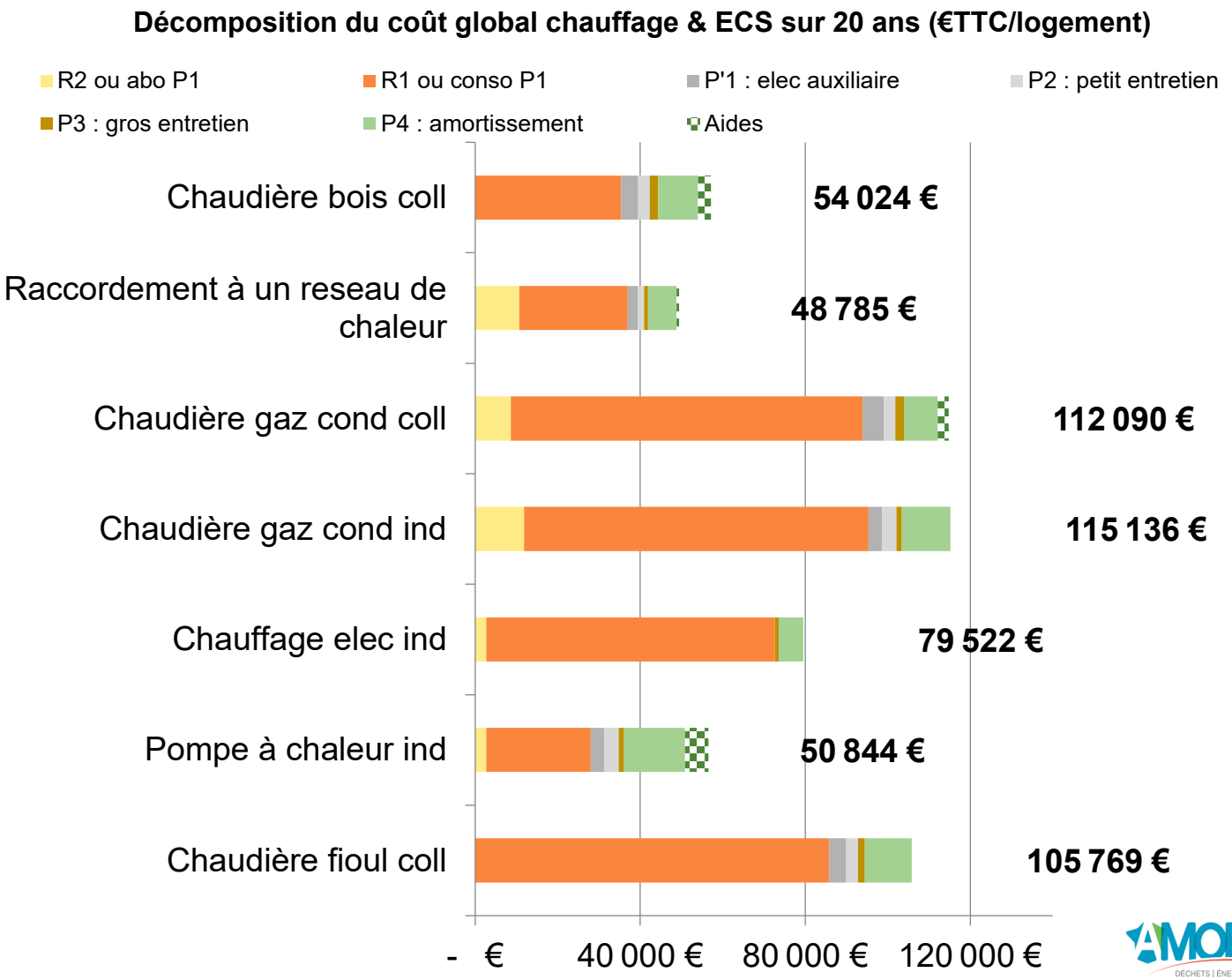
Décomposition du coût global chauffage & ECS sur 20 ans (€TTC/logement)
R2 ou abo P1
R1 ou conso P1
P'1 : elec auxiliaire
P2 : petit entretien
P3 : gros entretien
P4 : amortissement
Aides
Chaudière bois coll
54 024 €
Raccordement à un reseau de chaleur
48 785 €
Chaudière gaz cond coll
112 090 €
Chaudière gaz cond ind
115 136 €
Chauffage elec ind
79 522 €
Pompe à chaleur ind
50 844 €
Chaudière fioul coll
105 769 €
- €
40 000 €
80 000 €
120 000 €

IV. PERSPECTIVES EN 2026 ET PROJETS

AUXEV² va poursuivre son déploiement en 2026 avec les raccordement suivants :

N° Police	Nom de la sous-station	Abonné
100	Résidence Les Brichères	ORDIM
067	Résidence Colette	OAH
060a	INSPE	INSPE
070a	MDRY Carré Patissier	MDRY
078b	Résidence de l'Arquebuse	CENTURY 21
55a	Résidence Les Boussicats	NEXITY
57a	Résidence Jule Massot	NEXITY
58a	Résidence Foch	NEXITY
58c	Résidence Saint Michel	NEXITY
65a	Résidence Hoche	NEXITY
76a	MDRY De Lattre	MDRY
140	Prison départementale	Ministère de la Justice
44b	Résidence étudiante Bourneil	DOMANYS
44a	FOSSY (CPAM)	FOSSY
41	Centre Vaulabelle	VILLE D'AUXERRE
203	EPHAD Les Clairions	EX ORPEA
123b	Résidence Faidherbe	CENTURY 21
55a	Résidence Les Boussicats	LAMY
46a	Foyer des jeunes travailleurs	EX OAH - POLYLOGIS
151	Abbaye	VILLE D'AUXERRE
136a	CHS de l'Yonne	CHS
136b	Internat CHS	CHS

17	Clos Saint Julien	LAMY
90	Le Vieux Moulin	LAMY
25a	Terres de Bourgogne	ORDIM

Les travaux réseau se feront dès Avril 2026 et principalement pendant la période estivale, quatre secteurs de chantier sont prévu : antenne nord (Escadron de gendarmerie…) , antenne centre (CHS, Clos des vignes..), réseau sud (CPAM, Vaulabelle..), et secteur Batardeau (Stade Nautique, Clos Saint Julien..) .

La chaufferie AUXEV² sera mis en service en octobre 2026 afin de subvenir aux besoins croissants du réseau.

Additionnellement, AUXEV² à participé à la réalisation du projet énergétique d'Auxerre A.M.B.I.T.I.E.U.S.E. (d'Auxerre Montardoins Batardeau Inclusif Transition Innovante Ecologique Urbaine Système Energétique) qui fait partie des 39 projets lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « France 2030 - Démonstrateurs de la ville durable ». Le projet a pour objectif la revitalisation du quartier des Batardeaux et du Montardoins via la création de zones d'habitation, de commerces et de services sur d'anciens sites industriels qui seront en partie réhabilités.

La phase réalisation de ce projet est à ses débuts et permettra au réseau AUXEV² de densifier la zone Batardeau avec des bâtiments neufs et rénovés qui viendront se raccorder au chauffage urbain. Ci-dessous le plan de masse reprenant le quartier et les bâtiments du projet :

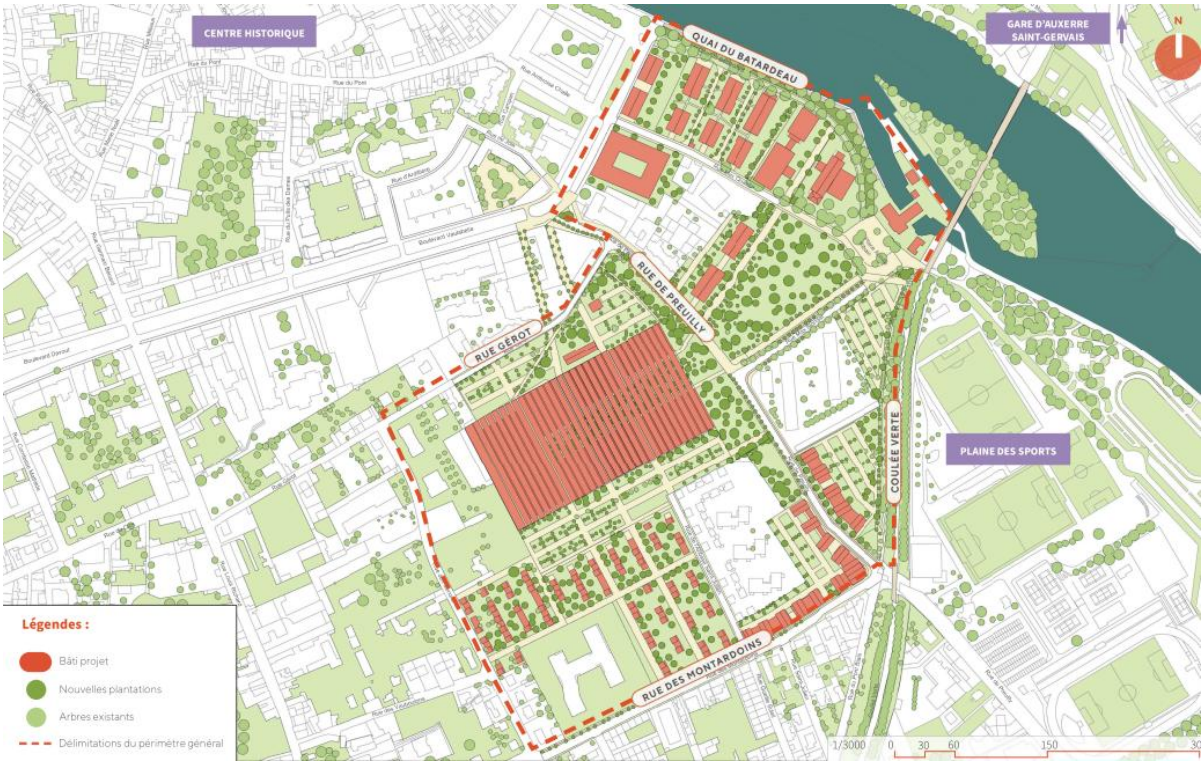

Plan masse - état projeté

ANNEXES

ANNEXE N° 1 - LISTES DES ABONNES & NOUVELLES PO[illegible]NEMENT

ANNEXE N° 2 - CONSOMMATIONS THERMIQUES PAR ABONNE

ANNEXE N° 3 - ARRETS ET MISES EN CHAUFFE

ANNEXE N° 4 - SUIVI P1

ANNEXE N° 5 - PRINCIPALES FACTURES D'ACHAT D'ENERGIE

ANNEXE N° 6 - CONTRAT D'EXPLOITATION D'INSTALLATIONS THERMIQUES CORIANCE

ANNEXE N° 7 - TABLEAU RECAPITULATIF DES PRESTATIONS P2

ANNEXE N° 8 - CERTIFICATS DE RAMONAGE

ANNEXE N° 9 - TABLEAU RECAPITULATIF DES PRESTATIONS P3 ET P3 RENOUVELLEMENT & COMPTE GER

ANNEXE N° 10 - CONTROLES REGLEMENTAIRES

ANNEXE N° 11 - RAPPORT DE VERIFICATION DES COMPTEURS

ANNEXE N° 12 - CONTRAT DE TRAVAUX GLOBAL ET FORFAITAIRE CORIANCE

ANNEXE N° 13 - PV DE RECEPTION DES TRAVAUX DE PREMIER ETABLISSEMENT

ANNEXE N° 14 - COEFFICIENTS DE REVISION DES TARIFS

ANNEXE N° 15 - RAPPORT FINANCIER ET DETAILS DES COMPTES

ANNEXE N° 16 - PLAN DU RESEAU

ANNEXE N° 17 - ATTESTATIONS D'ASSURANCE

ANNEXE N° 18 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

ANNEXE N° 19 - COMPTE D'EXPLOITATION

ANNEXE N° 20 - CONTROLES D'HUMIDITE DES LIVRAISONS DE BOIS

ANNEXE N° 21 - BORDEREAUX DE SUIVI DES DECHETS

ANNEXE N° 22 - COMPARATIF ENTRE LE COMPTE DE RESULTAT 2025 ET LE CEP

ANNEXE N° 23 - ETAT DE L'ENSEMBLE DES BIENS

ANNEXE N° 24 - COMPARAISON DES DEPENSES POUR LES TRAVAUX DE PREMIER ETABLISSEMENT

ANNEXE N° 25 - ACTIONS DE COMMUNICATION

ANNEXE N° 26 - REDEVANCES

AUXERRE

.

AVENANT 4

Au contrat de concession N°2019VADSP4
Passé le 14/04/2021 avec la société ELIOR**,**
Passé en application des articles L.1121-1 et L.1121-3 du Code de la commande publique et L.1411-1 du Code général des collectivités territoriales

---

Contrat de concession
N°2019VADSP4

Délégation de service public
De la
Restauration collective

Entre les soussignés

La Ville d'Auxerre, représentée par son maire en exercice,

4 place de l'Hôtel de Ville,

89000 AUXERRE CEDEX

d'une part

La Société Elior Restauration France représentée par Monsieur Boris Derichebourg en qualité de Président au capital de 1 324 944,00Euros,

Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Créteil - sous le numéro 662 025 196, Ayant son siège au 51 chemin des Mèches, 94000 Créteil

d'autre part

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1ER - CONTEXTE

Le service public de restauration collective de la Ville d'Auxerre est rendu aux enfants des écoles et centres de loisirs municipaux (avec leurs encadrants et les personnels techniques) ainsi qu'aux enfants des structures d'accueil petite-enfance. Il est aussi rendu à des adultes bénéficiant d'un service de portage à domicile, à des adultes relevant d'un centre d'hébergement et de réadaptation sociale et à des étudiants et autres adultes autorisés à fréquenter le restaurant universitaire.

C'est dans ce contexte que la Ville d'Auxerre a passé un contrat de délégation du service public de la restauration collective avec la société de restauration ELIOR comprenant la fourniture de repas en liaison froide pour les catégories suivantes :

- Les enfants (des classes maternelles et élémentaires, des centres de loisirs maternels et élémentaires sans hébergement et des crèches (multi-accueil/ halte-garderie).
- Les adultes (encadrant les scolaires et les enfants des centres de loisirs, les personnels des offices des restaurants scolaires, adultes de passage possibles (parents, chauffeurs de bus, enseignants, invités Ville d'Auxerre).
- Les étudiants et personnels relevant de l'Université de Bourgogne ainsi que les personnels salariés de la Ville d'Auxerre et de la Communauté de l'Auxerrois dès lors qu'ils fréquenteront le restaurant universitaire du site des Plaines de l'Yonne.
- Les seniors et toutes personnes momentanément privées d'autonomie avec service de portage en précisant que ce dispositif relève du Centre Communal d'Action Sociale.
- Les adultes du Centre de Réhabilitation Sociale et d'Hébergement relevant également du CCAS.

Par ailleurs, des travaux vont être engagés sur la cuisine centrale à compter du 1er juin 2026 pour une période prévisionnelle de cinq mois pour des raisons :

- De nécessité de mettre la cuisine centrale en conformité des normes sanitaires ;
- De nécessité d'intégrer à la cuisine centrale, une zone de lavage des bacs réutilisables, obligation découlant de la loi Egalim.

Par un avenant n°3, et pour ces raisons, les Parties ont notamment convenu de se réunir au premier semestre 2026 pour :

- Définir les modalités de l'externalisation de l'élaboration des repas pendant la phase de travaux et notamment d'acter le nombre d'agents affecté temporairement à la délégation de service public ;
- Identifier les conséquences techniques et financières de l'intégralité des travaux effectués mais aussi la mise à jour des éventuelles évolutions de travaux sur l'exécution des prestations ;
- Mettre à jour les éventuelles évolutions du calendrier des travaux.

C'est dans ce cadre que ces travaux imposent à apporter des modifications au présent contrat de délégation de service public par le présent Avenant.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Pendant la période de réalisation des travaux, la cuisine centrale sera totalement fermée à compter du 1er juin 2026 pour une durée de cinq (5) mois.

À compter de cette date et pendant toute la durée de la fermeture, le Délégataire s'engage à assurer la production des repas selon la répartition suivante :

- la cuisine centrale de Fresnes pour les repas destinés aux scolaires, aux centres de loisirs et à l'IUT ;
- la cuisine de Thiais pour les repas du portage à domicile et du CHRS ;
- la cuisine de Noisy-le-Grand pour les repas des crèches.

Le Délégataire a proposé l'organisation logistique suivante :

- les repas produits à Fresnes seront directement récupérés par le Délégataire au sein de la cuisine centrale de Fresnes ;
- les repas produits à Thiais et à Noisy-le-Grand seront acheminés vers une plateforme logistique située à proximité de Fresnes, afin d'y être récupérés par le Délégataire ;
- l'ensemble des repas sera ensuite transporté par le Délégataire jusqu'à Auxerre, où ils seront répartis et allotis selon les tournées propres à la commune, puis livrés aux offices le jour de leur consommation.

Compte tenu de ces modalités particulières d'exécution, le présent avenant a pour objet de définir les conditions d'exécution du contrat applicables pendant la phase de travaux.

2.1- Période de travaux

Les Parties conviennent d'une part, d'une durée de travaux de cinq mois à compter du 1er juin 2026 dans les conditions prévues à l'article 2.1.1 et d'autre part, de la réalisation de certaines opérations dans le cadre de ces travaux dans les conditions prévues à l'article 2.1.2.

2.1.1 Durée des travaux

La Cuisine centrale sera fermée à compter du 1er juin 2026 pour une durée de cinq (5) mois. À compter de cette date, le Délégataire débutera la livraison des repas aux offices selon l'organisation décrite au préambule.

La Ville s'engage à informer le Délégataire, au plus tard un (1) mois avant la date prévisionnelle de fin des travaux, soit au plus tard le 1er septembre 2026 de l'avancée et/ou l'achèvement des travaux et, par voie de conséquence, de la réouverture totale ou partielle de la Cuisine centrale.

Dans l'hypothèse d'une poursuite des travaux impliquant l'absence de reprise de l'exécution des prestations dans les conditions initiales du contrat, les Parties conviennent, avant l'échéance de la période initialement prévue :

- Définir les modalités la prestation de service liée notamment à l'externalisation de l'élaboration des repas pendant la poursuite de la phase de travaux et notamment d'acter le nombre d'agents affecté temporairement à la délégation de service public ;

- Identifier les conséquences techniques et financières de l'intégralité des travaux effectués sur les modalités d'exécution de la prestation et notamment de

l'externalisation des repas mais aussi la mise à jour des éventuelles évolutions de travaux sur l'exécution des prestations.

Un avenant ne sera pas nécessaire dans la seule hypothèse où les Parties conviennent d'un commun accord de poursuivre les modalités d'exécution du présent avenant dans des conditions identiques. Au contraire, les Parties conviennent, le cas échéant, de conclure un nouvel avenant pour la poursuite des prestations pendant les travaux.

2.1.2 Opérations préalables à la fermeture et à la réouverture de la Cuisine centrale

La mise en place d'Algécos réfrigérés par la Ville sur le terrain de la cuisine centrale est une condition nécessaire et préalable à la mise en œuvre des prestations et de la réception des repas depuis la Région Ile-de-France.

En conséquence, et afin de permettre le démarrage des prestations dans les conditions du présent avenant, la Ville s'engage à mettre à disposition du Délégataire, au plus tard le 25 mai 2026, deux algécos réfrigérés sur le terrain de la cuisine centrale.

Ces algécos réfrigérés devront permettre le stockage et la conservation des denrées dans le respect des normes applicables en matière de sécurité et d'hygiène alimentaires.

En cas d'absence de mise à disposition des algécos réfrigérés, ou de mise à disposition d'algécos présentant des dysfonctionnements et/ou ne garantissant pas le respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaires, aucune défaillance du Délégataire ne pourra lui être imputée, y compris en cas de rupture de la continuité du service.

En cas de dommages consécutifs à une panne des équipements et algécos susvisés (notamment en cas de pertes de marchandises) la Ville conserve à sa charge le montant du dommage. En effet, le Délégataire assure à ses frais l'approvisionnement des repas et denrées alimentaires à ses risques et périls sous réserve du bon fonctionnement des algécos réfrigérés, et plus généralement de tout équipement réfrigérant ou frigorifique permettant la conservation des repas.

La Ville s'engage également à mettre en place la zone administrative à compter du 1er juin 2026 sur le terrain de la cuisine centrale.

Préalablement à la réouverture de la Cuisine centrale, la Ville s'engage à mettre la Cuisine centrale à disposition du Délégataire dans un délai minimal de cinq (5) jours ouvrés avant la date effective de réouverture, afin de lui permettre de procéder aux opérations nécessaires à la reprise d'exploitation. La Ville est tenue d'informer le Délégataire dans un délai de quinze (15) jours avant cette date si la Cuisine centrale ne peut lui être mise à disposition dans le délai prévu.

À défaut du respect de ce délai, le Délégataire ne pourra être tenu responsable d'un quelconque retard dans la reprise des prestations dans les conditions initiales du contrat, lesquelles seront reconduites selon les modalités transitoires en vigueur éventuellement renégociées jusqu'à la mise à disposition effective de la Cuisine centrale.

Pendant la période de travaux, la Ville s'engage également à mettre à jour les éventuelles évolutions du calendrier des travaux.

2.2 Modifications des modalités d'exécution du contrat pendant la phase de travaux

Le présent avenant a pour objet de convenir pendant la phase de travaux :

- Des caractéristiques des repas et des prestations alimentaires (2.2.1) ;
- Du conditionnement des repas (2.2.2) ;
- Des animations mises en œuvre (2.2.3) ;
- Des modalités de commande et la facturation des repas (2.2.4) ;
- De l'organisation des effectifs du Délégataire (2.2.5) ;
- Des conséquences sur les sanctions pécuniaires et pénalités (2.2.6).

2.2.1 Les caractéristiques des repas et des prestations alimentaires

Pour les convives scolaires, les usagers du centre de loisirs, les adultes encadrants ainsi que le personnel d'office, la part minimale de produits conformes à la loi EGAlim est fixée à 70 % de la valeur des achats, comprenant au moins 45 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Les repas étant produits en Île-de-France, les stipulations de l'article III.2.1 relatives aux exigences d'approvisionnement en circuit court ou local ne s'appliquent pas pendant la durée des travaux. Par conséquent, aucune pénalité au titre de la non-conformité de la prestation, au sens de l'article VIII.2.2, ne saurait être appliquée.

Le reste de l'article reste inchangé.

L'article III.5.4.1 est modifié comme suit :

- **Pour les repas classiques à l'attention des scolaires, centres de loisirs, adultes encadrant, personnels des offices**

Le premier alinéa de l'article 5.4.1 a) du contrat est modifié sur le nombre de composantes pour les repas scolaires, le centre de loisirs et les adultes encadrants. Pour ces convives, les menus seront à 4 composantes que le service soit à table ou en self. Trois fois par semaine, le Délégataire proposera une composante supplémentaire.

Le reste de l'article reste inchangé.

- **Repas spéciaux : pique-niques et repas spéciaux**

Pour tenir compte de l'absence d'une entrée portant sur des crudités en individuel pendant la phase travaux, la composition des pique-niques est modifiée comme suit :

	Pique-nique
	Dans des sacs individuels donnés à part
Plats protidiques	Sandwich
Accompagnement	Chips
Produits laitiers	Fromage emballé

	Ou laitage à emporter
Desserts	Deux choix parmi : Dessert individuel à emporter ou fruit ou compote
Eau	1,5 l pour 3 + gobelets biodégradables

Les repas étant produits en Île-de-France, le Délégataire ne sera pas en mesure d'assurer ses obligations en matière de préparation de repas spéciaux. Par conséquent, aucune pénalité au titre de la non-conformité de la prestation, au sens de l'article VIII.2.2, ne saurait être appliquée.

Le reste de l'article III.5.4.1 b) reste inchangé.

L'article III.5.4.2 est modifié comme suit :

> Pour les repas fabriqués à la crèche Kiehlmann au bénéfice de cette crèche et du multi-accueil du pont, il n'y aura pas de fourniture de denrées pendant la phase travaux. Les repas seront livrés en liaison froide dans l'ensemble des crèches y compris pour ces deux établissements.

Le reste de l'article III.5.4.2 reste inchangé.

2.2.2 Le conditionnement des repas pendant la phase de travaux

L'article III.3.7 du contrat est modifié.

Le conditionnement des repas est modifié pendant la phase travaux pour le scolaire, le centre de loisirs et les plats, hors plats chauds, des crèches : le Délégataire mettra en place un barquettage au poids en lieu et place de barquettes multi-portions. A compter du 1er juin 2026, le Délégataire s'engage à mettre en place une table de conversion.

Malgré ce changement de conditionnement, le grammage des repas est toujours effectué dans le respect du GERMCN, dispositif permettant aux établissements de restauration collective de contrôler la fréquence et le grammage des éléments nutritionnels.

Les conditions d'étiquetage prévues au contrat sont maintenues.

Le reste de l'article III.3.7 reste inchangé.

2.2.3 Les animations pendant la phase de travaux

L'article III.6 du contrat est modifié.

Les animations à l'initiative du service ne pourront plus être mises en place pendant la durée des travaux.

Le reste de l'article III.6 reste inchangé.

2.2.4 La commande et la facturation des repas pendant la phase travaux

Les articles III.3.1 à III.3.2 du contrat initial ne sont pas applicables pendant la phase travaux. Ils sont remplacés par les stipulations suivantes :

Quelle que soit la catégorie des convives, la Ville s'engage à commander les repas destinés à l'intégralité des convives au Délégataire sept jours ouvrés avant leur livraison.

La facturation des repas s'effectue dans les conditions prévues au contrat pour chaque type de convive, à l'exclusion des repas commandés qui seraient supérieurs aux repas consommés par les convives et qui feront l'objet d'une facturation intégrale auprès de la Ville.

Aucun réajustement en lien avec une commande ne pourra avoir lieu. En cas de commandes inférieures aux nombres de convives réels, le Délégataire mettra à disposition de la Ville les menus de secours prévus à l'article III.3.5. Les menus de secours seront facturés conformément au BPU applicable pendant la phase travaux.

2.2.5 Organisation des effectifs du Délégataire

Pendant les travaux, le Délégataire accepte de réorganiser temporairement les effectifs pendant une durée de cinq mois. Quinze (15) collaborateurs en lieu et place de dix-neuf collaborateurs seront affectés à l'exécution des prestations.

2.2.6 Sanctions Pécuniaires - Pénalités

Pendant la période de travaux, le dernier alinéa de l'article VIII.2.1 est complété comme suit :

En cas de constatation de non-conformités, la Ville en informe sans délai le Délégataire. Compte tenu des modalités particulières d'exécution des prestations pendant la période considérée, les Parties conviennent de se rencontrer préalablement à toute mise en œuvre de pénalités éventuelles, afin de permettre au Délégataire de présenter ses observations et, le cas échéant, d'examiner conjointement les mesures correctives envisageables.

2.3 Modification des prix

Les coûts de l'externalisation pris en compte sont les charges afférentes à la main d'œuvre de la cuisine centrale, à la logistique, aux frais généraux.
Les prix par couvert sont modifiés à hauteur de + 2,051 € HT par couvert.

Le Bordereau des prix modifié applicable pendant la phase de travaux est joint en annexe n°1 au présent Avenant.

2.4 - Motivation de ces modifications

Le présent avenant est rendu nécessaire par la réalisation de travaux de restructuration et de mise en conformité de la cuisine centrale, notamment au regard des exigences sanitaires en vigueur et des obligations issues de la loi Egalim.

Ces travaux rendent temporairement impossible la production des repas dans les conditions habituelles prévues au contrat de délégation de service public. D'où la nécessité de recourir à une organisation alternative de la production et de la livraison des repas reposant sur plusieurs cuisines centrales externes et une plateforme logistique intermédiaire.

Cette réorganisation implique également une adaptation des modalités d'exécution du service, notamment en matière de conditionnement de repas, de logistique, de planification des menus et d'organisation des effectifs, afin de garantir la continuité du service public de restauration collective dans des conditions de qualité et de sécurité sanitaire.

Par ailleurs, la suspension temporaire de certaines modalités d'approvisionnement en matière premières pour la Crèche Kiehlmann s'explique par des contraintes opérationnelles liées au nouveau schéma logistique mis en place pendant la durée des travaux, notamment en matière de conditionnement et de transport

2.5 - Fondement juridique

Il convient donc de conclure cet avenant avec la société **Elior Restauration France** sur la base de l'article R.3135-8 du code de la commande publique, aux termes duquel, « ***le contrat de concession peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur au seuil européen qui figure dans l'avis annexé au présent code et à 10% du montant du contrat de concession initial, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions énoncées à l'article R.3135-7 sont remplis*** ».

ARTICLE 3 – INCIDENCE FINANCIERE ESTIMATIVE GLOBALE

- Montant HT initial du contrat : 10 185 428 € HT
- Montant de référence du contrat : 12 029 628,37 € HT
- Incidence financière de l'avenant 1 : 0 € HT
- Incidence financière de l'avenant 2 : 0 € HT
- Incidence financière de la première série de modifications de l'avenant 3 : -11 500 € HT
- Incidence financière estimative de la prolongation du contrat à l'issue de l'avenant 3 : 3 408 923 € HT
- Incidence financière estimative de l'externalisation des repas pendant la phase de travaux prévues à l'avenant 3 : 291 132 € HT
- Taux d'augmentation estimatif de l'avenant 3 : 30,66 %
- Montant de l'avenant 4 : -3 999€
- Incidence financière de l'avenant 4 : -0,03%
- Nouveau montant estimatif du contrat (avenant 1 + 2 + 3+4) : 15 714 184.37€ HT

ARTICLE 5 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter de la date de sa notification et au plus tard le 1er juin 2026.

ARTICLE 6 – Avis de la Commission de délégation de service public

Sans objet.

ARTICLE 7 - CLAUSES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les clauses et conditions générales du contrat demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles stipulations contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Annexe 1 : Bordereau des prix modifié pendant la phase de travaux

Le contractant,

(Cachet et signature)

Le Maire,
Mathieu DEBAIN

ANNEXE 1
Bordereau des prix modifié pendant la phase de travaux

ELIOR

Bordereau de prix 2026 phase travaux

Total chiffre d'affaires	Enfants maternels	Enfants élémentaires	Adultes	Enfants Crèches	Repas IUT	Portage	CHRS	PM
Denrées	2,507 €	2,902 €	3,777 €	2,083 €	3,516 €	3,803 €	3,340 €	3,132 €
Personnel	1,862 €	1,862 €	1,862 €	1,862 €	1,862 €	1,862 €	1,862 €	1,862 €
Conditionnement	0,129 €	0,175 €	0,198 €	0,117 €	0,048 €	0,422 €	0,198 €	0,184 €
Gestion des usagers	0,153 €	0,153 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,000 €	0,044 €
Autres charges	0,596 €	0,596 €	0,596 €	0,596 €	0,596 €	0,596 €	0,596 €	0,596 €
Redevance	0,063 €	0,063 €	0,063 €	0,063 €	0,063 €	0,063 €	0,063 €	0,063 €
S/ Total HT	**5,310 €**	**5,751 €**	**6,497 €**	**4,722 €**	**6,085 €**	**6,746 €**	**6,060 €**	**5,881 €**

ANNEXE AVENANT 4 :

CEP Initial

	26-04 au 31-12 2021	***2022***	***2023***	***2024***	***2025***	***2026***
	CEP	**CEP**	**CEP**	**CEP**	**CEP**	**CEP**
Total Chiffre d'affaires	**1 635 588 €**	**1 659 894 €**	**1 684 562 €**	**1 709 596 €**	**1 735 002 €**	**1 760 786 €**
Total des Charges	**337 600 €**	**1 644 790 €**	**1 669 462 €**	**1 694 504 €**	**1 719 921 €**	**1 745 720 €**
Denrées	150 913 €	735 250 €	746 279 €	757 473 €	768 835 €	780 368 €
Personnel	105 167 €	512 373 €	520 059 €	527 859 €	535 777 €	543 814 €
Conditionnement	9 144 €	44 548 €	45 216 €	45 894 €	46 583 €	47 282 €
Gestion des usagers	5 283 €	25 738 €	26 124 €	26 516 €	26 914 €	27 317 €
Autres charges	29 984 €	146 084 €	148 275 €	150 499 €	152 757 €	155 048 €
Redevance	37 109 €	180 797 €	183 509 €	186 262 €	189 056 €	191 891 €
Résultat	**3 147 €**	**15 104 €**	**15 099 €**	**15 091 €**	**15 079 €**	**15 064 €**

	2026	***2027***	***2028***
	Total CEP avenant 4	**CEP avenant 4**	**CEP avenant 4**
Total chiffre d'affaires	**2 366 731 €**	**2 106 010 €**	**1 302 913 €**
Total des Charges	**2 348 936 €**	**2 087 990 €**	**1 291 765 €**
Denrées	921 663 €	933 368 €	577 441 €
Personnel	751 011 €	650 436 €	402 401 €
Conditionnement	55 843 €	56 552 €	34 987 €
Gestion des usagers	32 263 €	32 673 €	20 214 €
Autres charges	361 521 €	185 447 €	114 730 €
Redevance	226 635 €	229 514 €	141 992 €
Coût externalisation sur 5 mois :	287 132 €		
- Personnel	108 733 €		
- Transport	60 000 €		
- Autres charges	118 400 €		
- …			
Résultat	**17 795 €**	**18 020 €**	**11 148 €**

CONVENTION DE PARTENARIAT
Ville d'Auxerre – AJ Auxerre

1er juillet 2026 – 30 juin 2027

Entre les soussignés :

La Ville d'Auxerre, représentée par son Maire Mathieu Debain, dûment habilité pour signer la convention par délibération du Conseil Municipal du

D'une part,

La S.A.S A.J. AUXERRE FOOTBALL, société par actions simplifiées immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 434 386 470, dont le siège social est situé Stade de l'Abbé Deschamps, 89000 AUXERRE, représentée par le signataire des présentes, dûment habilité à cet effet,

D'autre part,

Préambule :

L'AJA est un des plus grands clubs français, doté d'un palmarès qui lui procure une notoriété nationale et internationale. Cette renommée participe au développement de l'agglomération de l'auxerrois et valorise en conséquence son image. L'AJA a réussi une saison 2024/2025 exemplaire se hissant au 11ème rang du championnat de Ligue 1 et a connu un engouement populaire à domicile comme à l'extérieur très fort. Le club de football est donc un vecteur important pour le rayonnement du territoire, et c'est dans ce contexte que la Ville d'Auxerre veut développer un partenariat actif avec le club en s'associant à différentes actions.
L'ensemble de ces actions contribue à une lisibilité forte de la Ville, participe de l'attractivité et de la notoriété du territoire, grâce à la couverture médiatique importante du club.

Article 1 : Objet de la convention
La présente convention porte sur la saison footballistique 2026/2027

1.1 Places hospitalités :
- 5 places « Club EUROPE »
- Places de parking VIP

2 places Club Bourgogne / Yonne

1.2 Billetterie par match à domicile :
- 5 places en catégorie 1 par match

Pour les matchs hors championnat, la Ville d'Auxerre pourra bénéficier de la politique tarifaire du club.

1.3 Billetterie pour la saison
- 400 places pour des opérations promotionnelles de la Ville, à répartir sur la saison sur les matchs de votre choix, dans la limite de 50 par match et 20 pour les matchs AJA/PSG et AJA/OM

1.4 Actions de lisibilité

1.4.1 Equipe professionnelle masculine :

DROITS D'IMAGE
- Label « Sponsor Officiel de l'AJ Auxerre »

VISIBILITÉ MAILLOT
- Visibilité du logo Ville d'Auxerre sur l'avant du short pour l'ensemble des matchs.

VISIBILITE STADE
- Un panneau fixe sur le terrain de match officiel hors TV
- Spots sur les écrans géants
- Animation LED lors des matchs à domicile : 2 minutes

VISIBILITÉ MÉDIAS CLUB
- Présence du logo Ville d'Auxerre en rang 2

DIGITAL
- Facebook : 4 posts
- X : 4 posts
- Instagram : 4 posts
- Envoi d'emailing dédié

ÉVÉNEMENTIEL
- Opération dédiée avec les joueurs de l'AJ Auxerre. La ville d'Auxerre bénéficiera d'une opération en présence de joueurs de l'AJA. Il est entendu que ces opérations seront lissées sur la durée du contrat et il est prévu de limiter le nombre d'opérations à dix par saison, selon les modalités définies au préalable avec la Ville d'Auxerre. Le club prévoit, tout ou partie des joueurs (minimum deux joueurs) présents pendant une durée d'une heure trente à l'occasion d'une animation organisée conjointement.

A propos de l'organisation de ces opérations :
- Le Maire devra choisir le lieu et la date ;
- Cette opération pourra donc être organisée pour différents publics (Asso sportive, Ecole, Centre de loisirs ou à l'occasion d'un évènement sportif – ou pas)
- Lors de chaque opération, nous prévoyons :
- Moment d'échange avec les joueurs (questions/réponses ; dédicaces, etc.)
- Mise en place d'une activité / atelier ludique avec les jeunes

Le Club prévoit, toute ou partie des Joueurs (et à tout le moins un minimum de 2 Joueurs) seront présents pendant une durée maximale d'une heure et demie (1h30) à l'occasion d'une animation organisée par la Ville dans un lieu qui sera défini conjointement avec le club sous réserve du respect par la Ville des conditions suivantes :
(i) un lieu sécurisé tant vis-à-vis de l'accueil du public que de l'accueil des Joueurs ; et
(ii) un lieu situé à proximité du Stade ou du centre d'entraînement de l'Equipe Masculine.
Il est expressément convenu que le(s) lieu(x), date(s) et horaires de ces opérations seront choisis en concertation entre le CLUB et la Ville, dans le respect des contraintes sportives et professionnelles de l'Equipe Masculine, ainsi que des consignes de l'entraîneur. Il est convenu entre les Parties que le CLUB disposera en outre du droit de donner des instructions sur le déroulement et sur tout ce qui a trait à l'organisation de ces opérations.
Les frais afférents à l'organisation de ces opérations, en ce notamment compris les éventuels frais de déplacement, de sécurité et de restauration des Joueurs concernés, sont considérés comme des Frais Techniques et par conséquent resteront à la charge de la Ville d'Auxerre.

- Participation à la semaine de l'olympisme

Les modalités de cette participation restent à définir ; les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour la bonne réalisation de ces opérations, une fois par saison.

1.4.2 Equipe Féminine :

DROITS D'IMAGE
- Label « Sponsor Officiel de l'équipe féminine »

PASSERELLE METIERS
- Possibilité d'accueil de joueuses pour des stages au sein de la Ville d'Auxerre
- Participation au financement de formations scolaires, filière BTS pour les filles

ÉVÉNEMENTIEL
- Opération dédiée avec les joueuses de l'AJ Auxerre dans les mêmes conditions de l'article 1.4.1

PASSERELLE METIERS
- Possibilité d'accueil des jeunes pour des stages au sein de la Ville d'Auxerre
- Intervention auprès des jeunes, retours d'expériences et mise en avant de solutions de reconversion

1.4.3 Equipes jeunes

DROITS D'IMAGE
- Label « Partenaire Officiel AJA Acadomia »

1.4.4 Relations publiques

- Mise à disposition des infrastructures pour l'organisation de séminaires client ou interne de la Ville d'Auxerre, à raison d'un maximum de trois opérations par saison.

Article 2 : Conditions de remise des prestations

L'AJA prend en charge l'apposition du logo de la Ville d'Auxerre sur l'ensemble des supports publicitaires concernés.

Article 3 : Conditions financières et de règlement :

3.1 – Conditions financières

Le montant forfaitaire payé par la Ville d'Auxerre est de 108 000 € TTC pour les actions de lisibilité et pour les places hospitalité et billetterie durant la saison sportive 2026-2027.

Année 2026 : 54 000 € TTC
Année 2027 : 54 000 € TTC jusqu'au terme de la convention au 30 juin 2027

La collectivité étant gérée en annuité budgétaire, chaque montant sera voté annuellement.

Par décret n° 2001-829 du 04 septembre 2001, le montant maximum des sommes versées par les collectivités territoriales en exécution de contrats de prestations de services ne peut dépasser 30% du total des produits du compte de résultat de l'année précédente, ce montant étant également plafonné en valeur absolue et ce pour toutes les sociétés sportives.
La SAS AJA s'engage à indiquer chaque année le montant total des produits du compte de résultat de l'année précédente, et à alerter la Ville d'Auxerre si ce double plafond venait à être dépassé ; le contrat serait alors caduc et devrait être renouvelé selon le même formalisme.

3.2 – Conditions de règlement

Pour chaque saison sportive contractuelle, le paiement s'effectuera en deux fois :
- Le 15/07 et le 15/02 de la saison sportive contractuelle.

La SAS AJA devra établir une facture indiquant le montant total à régler.
Le mode de règlement s'effectuera par mandat administratif et paiement dans un délai de 30 jours ; le point de départ de ce délai étant la réception par la Ville d'Auxerre de la facture mentionnée ci-dessus.
Le défaut de paiement dans le délai précédemment indiqué fait courir de plein droit des intérêts moratoire au bénéfice du titulaire du marché. Ces intérêts courent à compter du jour suivant l'échéance prévue au contrat

ou à l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de remise en paiement du principal incluse. Les intérêts moratoires appliqués aux acomptes ou au solde sont calculés sur le montant total de l'acompte ou du solde toutes taxes comprises, diminué de la retenue de garantie, et après application des clauses d'actualisation, de révision et de pénalisation.
Le taux d'intérêts moratoires sera égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.
Lorsque les sommes dues ne sont pas mises en paiement à l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement, le créancier a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement qui est fixée à quarante euros.
Le comptable public assignataire des paiements est Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

3.3 Mois d'établissement des prix des places

Le prix des places est celui applicable au 1er juillet 2026 ; les prix sont fermes

Article 4 : Résiliation

Le contrat sera résilié avant l'expiration de sa durée normale :
- Si le titulaire ne se conformait pas aux clauses de la présente convention ;
- Si le titulaire se trouvait en état de règlement judiciaire ou de liquidation de biens ;

Article 5 : Clauses Administratives

La présente convention de partenariat est conclue avec la SAS AJ AUXERRE et ne peut faire l'objet d'aucune cession à un quelconque tiers.
Les contestations qui s'élèveraient entre la Ville d'Auxerre et la SAS AJ AUXERRE au sujet de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, seront de la compétence du Tribunal Administratif de Dijon.

Article 6 : durée de la convention

La convention de partenariat est conclue jusqu'au 30 juin 2027. Elle ne pourra pas être renouvelée de manière tacite. Les deux parties s'engagent à faire un bilan de la convention en avril 2027, afin d'établir le nouveau partenariat pour la saison 2027/2028.

Fait à Auxerre, le

Le Maire d'Auxerre, Le Président exécutif de l'AJA,

Mathieu DEBAIN Baptiste MALHERBE

CONVENTION DE PARTENARIAT
Ville d'Auxerre – AJ Auxerre Féminines

1er juillet 2026 – 30 juin 2027

Entre les soussignés :

La Ville d'Auxerre, représentée par son Maire Mathieu Debain, dûment habilité pour signer la convention par délibération du Conseil Municipal du

D'une part,

La S.A.S A.J.A FOOTBALL FEMININES, société par actions simplifiées immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 988 642 591 du 30 juin 2025, dont le siège social est situé Stade de l'Abbé Deschamps, 89000 AUXERRE, représentée par le signataire des présentes, dûment habilité à cet effet,

D'autre part,

Préambule :

L'AJA football féminines connait une ascension remarquable, avec une montée en Seconde ligue féminine lors de la saison 2024/2025, et effectue un excellent début de parcours pour la saison 2025-2026. Par leurs résultats elles font la promotion du sport féminin et sont des exemples pour la jeunesse auxerroise.
Avec une élite garçons et filles dans les meilleurs en France, un centre de formation performant et une école de football dynamique, l'AJA est un acteur sportif et économique qui fait honneur à notre territoire.

La Ville d'Auxerre a décidé de contribuer à cette réussite en renforçant ses liens avec le club, en soutenant spécifiquement le football féminin.

Article 1 : Objet de la convention
La présente convention porte sur la saison footballistique 2026/2027

Article 2 : Actions de lisibilité

DROITS D'IMAGE
- Label « Sponsor Officiel de l'équipe féminine »

PASSERELLE METIERS
- Possibilité d'accueil de joueuses pour des stages au sein de la Ville d'Auxerre
- Participation au financement de formations scolaires, filière BTS pour les filles

ÉVÉNEMENTIEL
- Opération dédiée avec les joueuses de l'AJ Auxerre, en accord entre les deux parties

PASSERELLE METIERS
- Possibilité d'accueil des jeunes pour des stages au sein de la Ville d'Auxerre
- Intervention auprès des jeunes, retours d'expériences et mise en avant de solutions de reconversion

Article 3 : Conditions de remise des prestations

L'AJA football féminines prend en charge l'apposition du logo de la Ville d'Auxerre sur l'ensemble des supports publicitaires concernés.

Article 4 : Conditions financières et de règlement :

4.1 – Conditions financières

Le montant forfaitaire payé par la Ville d'Auxerre est de 80 000 € TTC pour la saison sportive 2026-2027.

Année 2026 : 40 000 € TTC
Année 2027 : 40 000 € TTC jusqu'au terme de la convention au 30 juin 2027

La collectivité étant gérée en annuité budgétaire, chaque montant sera voté annuellement.

Par décret n° 2001-829 du 04 septembre 2001, le montant maximum des sommes versées par les collectivités territoriales en exécution de contrats de prestations de services ne peut dépasser 30% du total des produits du compte de résultat de l'année précédente, ce montant étant également plafonné en valeur absolue et ce pour toutes les sociétés sportives.
La SAS AJA s'engage à indiquer chaque année le montant total des produits du compte de résultat de l'année précédente, et à alerter la Ville d'Auxerre si ce double plafond venait à être dépassé ; le contrat serait alors caduc et devrait être renouvelé selon le même formalisme.

4.2 – Conditions de règlement

La SAS AJA FOOTBALL FEMININES devra établir une facture indiquant le montant total à régler.
Le mode de règlement s'effectuera par mandat administratif et paiement dans un délai de 30 jours ; le point de départ de ce délai étant la réception par la Ville d'Auxerre de la facture mentionnée ci-dessus.
Le défaut de paiement dans le délai précédemment indiqué fait courir de plein droit des intérêts moratoire au bénéfice du titulaire du marché. Ces intérêts courent à compter du jour suivant l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement jusqu'à la date de remise en paiement du principal incluse. Les intérêts moratoires appliqués aux acomptes ou au solde sont calculés sur le montant total de l'acompte ou du solde toutes taxes comprises, diminué de la retenue de garantie, et après application des clauses d'actualisation, de révision et de pénalisation.
Le taux d'intérêts moratoires sera égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.
Lorsque les sommes dues ne sont pas mises en paiement à l'échéance prévue au contrat ou à l'expiration du délai de paiement, le créancier a droit, sans qu'il ait à les demander, au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement qui est fixée à quarante euros.
Le comptable public assignataire des paiements est Monsieur le Trésorier Principal Municipal.

Article 5 : Résiliation

Le contrat sera résilié avant l'expiration de sa durée normale :
- Si le titulaire ne se conformait pas aux clauses de la présente convention ;
- Si le titulaire se trouvait en état de règlement judiciaire ou de liquidation de biens ;

Article 6 : Clauses Administratives

La présente convention de partenariat est conclue avec la SAS AJ AUXERRE FEMININES et ne peut faire l'objet d'aucune cession à un quelconque tiers.

Les contestations qui s'élèveraient entre la Ville d'Auxerre et la SAS AJ AUXERRE FEMININES au sujet de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, seront de la compétence du Tribunal Administratif de Dijon.

Article 7 : durée de la convention

La convention de partenariat est conclue jusqu'au 30 juin 2027. Elle ne pourra pas être renouvelée de manière tacite. Les deux parties s'engagent à faire un bilan de la convention en avril 2027, afin d'établir le nouveau partenariat pour la saison 2027/2028.

Fait à Auxerre, le

Le Maire d'Auxerre, Le Président exécutif de l'AJA football féminines,

Mathieu DEBAIN Baptiste MALHERBE

ANNEE	MOTIF	DIRECTION	SERVICE	INTIULE POSTE	GRADE SOUHAITE	TEMPS	CONTRAT
2026	SUPPRESSION	DCSTE	RPE	ANIMATEUR RPE	Adjoint animation	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSTE	RPE	ANIMATEUR RPE	Adjoint animation pal 2ème cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSTE	RPE	ANIMATEUR RPE	Adjoint animation pal 1ere cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	ABBAYE	AGENT DE LOGISTIQUE	Adjoint technique pal 1ère cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	ABBAYE	AGENT DE LOGISTIQUE	Adjoint technique pal 2eme cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSTE	RPE	AGENT RPE	Adjoint administratif pal 2ème cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSTE	RPE	AGENT RPE	Adjoint administratif pal 1ère cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	BIBLIOTHEQUE	AGENT DE BIBLIOTHEQUE	Adjoint patrimoine pal 2ème cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	BIBLIOTHEQUE	AGENT DE BIBLIOTHEQUE	Adjoint patrimoine pal 1ère cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	SPORTS	GARDIEN DE GYMNASE	Adjoint technique pal 1ère cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	NETTOYAGE	AGENT ENTRETIEN	Adjoint technique pal 1ère cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	ECOLES	RESPONSABLE PERSONNEL DES ECOLES	Rédacteur pal 2ème cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	ECOLES	RESPONSABLE PERSONNEL DES ECOLES	Rédacteur	TC	
2026	SUPPRESSION	DIEPPRC	RC	AGENT ACCUEIL POLYVALENT	Adjoint administratif	TC	
2026	SUPPRESSION	DIEPPRC	RC	AGENT ACCUEIL POLYVALENT	Adjoint administratif pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DCSVA	MUSEES	RESPONSABLE MUSEES	Attaché de conservation	TC	X
2026	SUPPRESSION	DCSVA	MUSEES	RESPONSABLE MUSEES	Conseravteur du patrmoine	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	ASSISTANTE	Adjoint administratif	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	ASSISTANTE	Adjoint administratif pal 1ère cl	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	ASSISTANTE	Adjoint administratif pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	SECURITE	PM	CHEF DE SERVICE	Chef de police pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DCSTE	PETITE ENFANCE	AGENT D'ENTRETIEN	Adjoint technique	30/35	
2026	CREATION	DCSTE	PETITE ENFANCE	AGENT D'ENTRETIEN	Adjoint technique pal 2eme cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSTE	PETITE ENFANCE	AGENT D'ENTRETIEN	Adjoint technique	TC	
2026	CREATION	DRRCA	RELATION CITOYENNE	AGENT POLYVALENT ACCUEIL CITOYENNETE	Adjoint administratif pal 1ère cl	TC	
2026	CREATION	DRRCA	RELATION CITOYENNE	AGENT POLYVALENT ACCUEIL CITOYENNETE	Adjoint administratif	TC	
2026	CREATION	DRRCA	RELATION CITOYENNE	AGENT POLYVALENT ACCUEIL CITOYENNETE	Adjoint administratif pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DRRCA	RELATION CITOYENNE	AGENT POLYVALENT ACCUEIL LOCATION SALLES	Adjoint administratif pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DRRCA	RELATION CITOYENNE	AGENT POLYVALENT ACCUEIL LOCATION SALLES	Adjoint administratif pal 1ère cl	TC	
2026	CREATION	DRRCA	RELATION CITOYENNE	AGENT POLYVALENT ACCUEIL LOCATION SALLES	Adjoint administratif	TC	
2026	CREATION	DCSTE	QUARTIER CITOYENNETE	DEMOCRATIE DE PROXIMITE	Attaché	TC	X
2026	CREATION	DCSTE	QUARTIER CITOYENNETE	DEMOCRATIE DE PROXIMITE	Assistant socio éducatif	TC	X
2026	CREATION	DCSVA	MUSEUM	Assistant/e	Adjoint administratif	TC	
2026	CREATION	DCSVA	MUSEUM	Assistant/e	Adjoint administratif pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DCSVA	MUSEUM	Assistant/e	Adjoint administratif pal 1ère cl	TC	
2026	CREATION	DCSVA	SPORTS	Gardien/ne de gymnase	Adjoint technique	TC	
2026	CREATION	DCSVA	SPORTS	Gardien/ne de gymnase	Adjoint technique pal 1ère cl	TC	
2026	CREATION	DCSVA	SPORTS	Gardien/ne de gymnase	Adjoint technique pal 2eme cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	SPORTS	Gardien/ne de gymnase	Adjoint technique	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint animation	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint animation pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint animation pal 1ere cl	TC	

2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint animation	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint animation pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint animation pal 1ere cl	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint administratif	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint administratif pal 2ème cl	TC	
2026	CREATION	DCSTE	DCSS	Agent EAA	Adjoint administratif pal 1ère cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSTE	DCSS	Assistante/e	Assistant conservation pal 1ère cl	TC	
2026	SUPPRESSION	DCSVA	Muséum	Régisseur	Adjoint technique pal 1ère cl	TC	
2026	CREATION	DCSTE	EVS	ATSEM	ATSEM pal 2ème cl	TC	

Effectif réglementaire ville Auxerre CM -16/06/2026

Secteur / Catégorie / Cadre Emploi	Budgétés	dont TNC	Pourvus	dont TNC	Vacants	dont TNC
Adjoint administratif territorial	23	1	13	1	10	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	23		13		10	
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	29		19		10	
Attaché	10		8		2	
Attaché principal	1		1			
Rédacteur	9		6		3	
Rédacteur principal de 2ème classe	1				1	
Rédacteur principal de 1ère classe	1		1			
Adjoint territorial d'animation	20	6	15	5	5	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	24	6	18	5	6	1
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	11		5		6	
Animateur	5		4		1	
Animateur principal de 2ème classe	1		1			
Animateur principal de 1ère classe	2		2			
Assistant d'enseignement artistique	3	3	3	3		
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	2	2			2	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	5	3	3	1	2	2
Infirmier en soins généraux	3		2		1	
Infirmier en soins généraux hors classe	1				1	
Puéricultrice	1				1	
Puéricultrice hors classe	1				1	
Cadre de santé	1				1	
Auxiliaire de puériculture de classe normale	10		4		6	
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	8	2	3		5	2
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	2		1		1	

Bibliothécaire territorial	1		1			
Adjoint territorial du patrimoine	11	1	10		1	1
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	4	1	4	1		
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	8	2	7	2	1	
Conservateur (patrimoine)	1		1			
Conservateur (bibliothèque)	1		1			
Assistant de conservation	7		7			
Assistant de conservation principal de 2ème classe	2		2			
Assistant de conservation principal de 1ère classe	2		2			
Bibliothécaire territorial principal	1		1			
Brigadier-chef principal	8		6		2	
Gardien-brigadier	3		2		1	
Brigadier (appellation)	1		1			
Chef de service de police municipale	1				1	
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1				1	
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1				1	
Apprenti	2				2	
Collaborateur de cabinet	2		2			
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	12		10		2	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	21		19		2	
Assistant socio-éducatif	8		4		4	
Educateur territorial de jeunes enfants	8		6		2	
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1		1			
Educateur territorial des A.P.S	5		5			
Educateur territorial des A.P.S principal de 2ème classe	1		1			
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	2		1		1	

Conseiller territorial A.P.S. principal	1		1			
Adjoint technique territorial	35	8	29	8	6	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	43	11	31	9	12	2
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	26	2	19	2	7	
Agent de maîtrise	4		3		1	
Agent de maîtrise principal	5		4		1	
Ingénieur	1		1			
Technicien	4		1		3	
Technicien principal de 2ème classe	2		1		1	
Technicien principal de 1ère classe	2				2	

Liste des postes ouverts au recrutement de contractuels juin 2026 ville

Poste	Cadre d'emploi	Motif de recrutement contrat	Délibération créant le poste	Traitement mini /maxi (IM)
Agent/e Hygièniste/ inspecteur sécurité sanitaire	Technicien	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2025-152 du 20/11/2025 ET DECEMBRE 2025	373/592
Agent/e chargé/e ODP	Rédacteur	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2025-152 du 20/11/2025	373/592
Agent/e chargé/e ODP	Technicien	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	DEC 2025	373/592
Animateur-trice dr CL	Animateur	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/592
Animateur-trice Relais petite enfance	Adjoint d'animation	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2023-187 du 21/12/2023	366/478
Assistant-e	Rédacteur	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2024-067 du 30/05/2024	373/592
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2024-067 du 30/05/2024	373/560
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/560
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2024-067 du 30/05/2024	373/560
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/560
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/560
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2023-055 du 25/05/2023	373/560
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/560
Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/560
Cadre démocratie proximité	Attaché	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	juin-26	395/826
Cadre démocratie proximité	Assistant socio-éducatif	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	juin-26	395/632
Chargé-e de collection	Assistant de conservation	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2021-029 du 25/03/2021	373/592
Chargé-e de collection	Assistant de conservation	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/592
Chargé-e de médiation collections	Assistant de conservation	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2024-094 du 17/06/2024	373/592
Chargé-e de médiation collections	Assistant de conservation	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2024-094 du 17/06/2024	373/592

Chargé-e de projet vie asso	Rédacteur	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/592
Coordonnateur-trice petite enfance	Infirmier en soins généraux	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2024-189 DU 19/12/2024	444/727
Coordonnateur-trice petite enfance	Puéricultrice	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2024-189 DU 19/12/2024	489/769
Coordonnateur-trice petite enfance	Cadre de santé	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2024-189 DU 19/12/2024	465/769
Educateur-trice jeunes enfants	Educateur territorial de jeunes enfants	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	395/632
Educateur-trice jeunes enfants	Educateur territorial de jeunes enfants	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	395/632
Educateur-trice jeunes enfants	Educateur territorial de jeunes enfants	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2024-048 du 04/04/2024	395/632
Educateur-trice jeunes enfants	Educateur territorial de jeunes enfants	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2023-187 du 21/12/2023	395/632
Educateur-trice jeunes enfants	Educateur territorial de jeunes enfants	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	395/632
Educateur-trice Sportif-ive	Educateur des APS	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/592
Educateur-trice Sportif-ive	Educateur des APS	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/592
Educateur-trice Sportif-ive	Educateur des APS	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/592
Educateur-trice sportif-ive	Educateur des APS	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/592
Educateur-trice Sportif-ive	Conseiller des APS	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	395/826
Educateur-trice Sportif-ive	Educateur des APS	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/592
Enseignant-e bx arts	Assistant d'enseignement artistique	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/592
Enseignant-e bx arts	Assistant d'enseignement artistique	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/592
Enseignant-e bx arts	Assistant d'enseignement artistique	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2024-094 du 17/06/2024	373/592
Enseignant-e bx arts	Assistant d'enseignement artistique	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/592

Enseignant-e bx arts	Assistant d'enseignement artistique	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2025-089 DU 26/06/2025	373/592
Enseignant-e bx arts	Assistant d'enseignement artistique	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2025-089 DU 26/06/2025	373/592
Gardien-ne de salles	Adjoint technique	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	366/478
Gestionnaire administratif CLS AP	Rédacteur	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/592
Médiateur-trice	Animateur	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	373/592
Référent-e familles	Assistant socio-éducatif	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	395/632
Référent-e familles	Assistant socio-éducatif	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	395/632
Référent-e familles	Assistant socio-éducatif	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	395/632
Référent-e familles	Assistant socio-éducatif	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	395/632
Référent-e numérique et informatique bibliothèque	Assistant de conservation	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2024-148 du 21/11/2024	373/592
Régisseur-se technique	Agent de maîtrise	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2023-119 du 28/09/2023	369/508
Responsable abbaye	Attaché	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	395/826
Responsable muséees	Attaché	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	juin-26	395/826
Responsable EAA	Attaché	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2024-094 du 17/06/2024	395/826
Responsable EAA	Attaché	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	395/826
Responsable EAA	Attaché	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	395/826
Responsable Education	Attaché	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	395/826
Responsable évènements vie associative	Attaché	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2018-164 DU 18/12/2018	395/826
Responsable relais petite enfance	Rédacteur	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2022-148 du 24/11/2022	373/592
Responsable sécurité publique	Attaché	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2021-141 du 07/10/2021	395/826
Responsable stucture PE	Puéricultrice	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2025-016 DU 17/02/2025	489/769
Responsable stucture PE	Infirmier en soins généraux	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	2025-016 DU 17/02/2025	444/727

Travailleur social	Assistant socio-éducatif	Art 332-8, disposition 2 du CGFP	DEC 2025	373/592
Collaborateur de cabinet	Collaborateur de cabinet	Art 333 -1 du CGFP	2020-095 DU 24/09/2020	Jusqu'à 90% du TIB et RI
Collaborateur de cabinet	Collaborateur de cabinet	Art 333 -1 du CGFP	2020-157 DU 17 DECEMBRE 2020	Jusqu'à 90% du TIB et RI

Le régime indemnitaire est versé selon la délibération en vigueur

communauté
de l'auxerrois

Cercle Mixte 45/7

AUXERRE

CONVENTION RELATIVE A LA RESTAURATION DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS EN PARTENARIAT AVEC LE CERCLE MIXTE DE LA GENDARMERIE D'AUXERRE

Entre les soussignés :

-La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, ci- après désignée « la collectivité » représentée par son Président, DEBAIN Mathieu, 6 bis place Maréchal Leclerc 89000 AUXERRE CEDEX

ET

-Le restaurant administratif de la gendarmerie d'Auxerre, le Cercle Mixte 45/7, ci-après désigné « le prestataire », représenté par son directeur MDL GOUYON Aurélien, 2 avenue de la Fontaine Sainte Marguerite 89000 AUXERRE CEDEX

ARTICLE 1er : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités financières de fourniture de repas de midi aux agents en activité de la Ville d'Auxerre et de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, titulaires d'un bon repas nominatif, délivré sur demande par la Direction des ressources humaines de la collectivité.

ARTICLE 2 : PRESTATION PROPOSEE

Le prestataire propose un repas au prix minimum de 10,00 € (hors boissons), service compris. Il garantit la possibilité d'une consommation sur place.

La formule unique proposée par le prestataire est fixée comme suit :

- Formule complète : entrée - plat principal - fromage - dessert

La collectivité fixe la valeur du bon repas nominatif à 4€.

Ce bon est utilisable uniquement sur les lieux de restauration en partenariat avec la collectivité, dont fait notamment partie le prestataire.

Il est strictement réservé à la restauration et ne permet pas de consommation de boisson sur place.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION

Les agents utilisant ces bons repas les remettent au prestataire, en s'acquittant du solde restant du prix de leur menu, en fonction de la valeur du bon de réduction attribué.

Le prestataire s'engage à n'accepter qu'un seul bon de réduction par jour et par personne. Il y porte la date du passage de l'agent dans son établissement, sans ratures ni surcharges. Les titres étant nominatifs, il lui appartient de prendre toute mesures utiles à se garantir des conséquences d'un emploi irrégulier de ces contremarques. A ce titre, il peut exiger la présentation d'un document d'identité.

En cas de présomption de contrefaçon ou de détention indue d'un bon de réduction par un tiers non autorisé, le prestataire refuse le bon et informe d'urgence la Direction des ressources humaines de la collectivité.

La Direction des ressources humaines de la collectivité se réserve le droit de vérifier à tout moment l'utilisation régulière de ces bons de repas.

Le prestataire est informé qu'en cas de constat, par la collectivité, d'une utilisation irrégulière des bons de repas, la présente convention pourra être résiliée de plein droit et avec effet immédiat, sans préjudice de toute action récursoire engagée par l'administration pour obtenir réparation du préjudice subi.

ARTICLE 4 : MODALITES DE FACTURATION

Le prestataire dépose mensuellement, via le portail CHORUS PRO, un état de perception à l'attention de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois mentionnant sur la période considérée :

- Le nombre total de repas servis
- Le nombre de bons de repas remis par les agents

L'ensemble des bons utilisés seront adressés physiquement à la Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

Le prestataire déclare être normalement assuré auprès d'une compagnie notoirement solvable garantissant sa responsabilité civile et en particulier d'intoxication alimentaire.

Il est expressément stipulé que la responsabilité de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ne peut en aucun cas être engagée du fait de prestations relevant du Cercle Mixte 45/7.

Le prestataire s'engage à faire part sans délai à l'autorité territoriale, des prescriptions de services spécialisés de contrôle, par exemple lors d'une vérification effectuée par la commission de sécurité de la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations.

L'omission de cette formalité peut être constitutive d'un motif de résiliation immédiate de la présente convention.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une période de trois ans à compter du ...... Elle est renouvelée par tacite reconduction pour une période de trois ans, à date anniversaire.

Elle peut cependant être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec avis de réception, dans le respect d'un préavis minimum de 3 mois avant la date souhaitée de résiliation.

ARTICLE 7 : LITIGES

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord, tout litige résultant de l'application des dispositions de la présente convention relève du tribunal administratif compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr.

Fait en 3 exemplaires

A Auxerre, le ...

Le Président de la
Communauté d'Agglomération
de l'Auxerrois

Le Directeur du Cercle Mixte

CONVENTION RELATIVE A LA REFACTURATION DE FRAIS DE FORMATION ENTRE LA VILLE D'AUXERRE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'AUXERRE

Entre les soussignés :

-La Ville d'Auxerre, représentée par Mathieu DEBAIN, son maire, dûment autorisé à cet effet ;

Ci-après désignée « la Ville »

ET

-Le Centre communal d'action sociale de la Ville d'Auxerre, représenté par Agnès DURVILLE, sa vice-présidente dûment autorisée à cet effet par délibération du conseil d'administration ;

Ci-après désigné « le CCAS »

PREAMBULE

Le CCAS a conclu une convention avec la société PARALLELE CONSEIL portant sur l'organisation d'une action de formation intitulée « Développer sa réflexivité Managériale », prévue aux dates suivantes :

- 5 février 2026, 15h-18h
- 30 mars 2026, 13h-16h
- 1er juin 2026, 13h30-16h30
- 31 août 2026, 13h30-16h30
- 9 novembre 2026, 13h30-16h30

Dans ce cadre, la Ville d'Auxerre a souhaité que deux agents municipaux participent à cette formation conjointement avec les agents du CCAS.

Il a été convenu que les frais de formation afférents à la participation des agents municipaux seraient avancés par le CCAS puis refacturés à la Ville.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de cette refacturation.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions financières selon lesquelles le CCAS refacture à la Ville la participation de deux agents municipaux à l'action de formation organisée par la société PARALLELLE CONSEIL.

ARTICLE 2 - AGENTS CONCERNES

La présente convention concerne la participation des agents suivants :

- Agent n°1 : PERIN-ELMAKTOBI Laïla - Responsable EAA Les Hauts d'Auxerre
- Agent n°2 : MAYDA-LEGER Emmanuelle - Responsable EAA La Boussole

ARTICLE 3 - CONDITIONS FINANCIERES

Le coût de la formation est facturé au CCAS par la société PARALLELLE CONSEIL.

La Ville s'engage à rembourser au CCAS la part correspondant à la participation de ses agents, soit :

- Nombre d'agents concernés : 2
- Coût unitaire par agent : 498,00€

Soit un montant total à rembourser pour la Ville de 996,00€ TTC.

ARTICLE 4 - MODALITES DE REFACTURATION ET DE PAIEMENT

Le CCAS émettra un titre de recettes à l'encontre de la Ville, accompagné de toute pièce justificative utile (facture du centre de formation, liste des agents participants).

La Ville s'engage à procéder au paiement dans un délai de 30 jours à compter de la réception du titre de recettes.

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée strictement nécessaire à la réalisation de l'action de formation mentionnée à l'article 1 de la présente convention et à la refacturation correspondante.

Elle prendra fin après règlement complet des sommes dues.

ARTICLE 6 - LITIGES

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera réglé à l'amiable.

A défaut, il relèvera de la compétence du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Auxerre, le 26 mai 2026
En deux exemplaires originaux.

La vice-présidente du CCAS de la Ville d'Auxerre
Madame Agnès DURVILLE

Le Maire de la Ville d'Auxerre
Monsieur Mathieu DEBAIN

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Entre :

La Commune d'AUXERRE
Dûment représentée par son Maire en exercice
Habilitée par délibération du conseil municipal en date du 16 juin 2026, annexée aux présentes
14 Place de l'Hôtel de Ville
89012 AUXERRE

Et :

La société BELLE ENVIRONNEMENT
SAS immatriculée au RCS de ROMANS-SUR-ISERE sous le n°788 140 028, dont le siège social est situé 7 rue Maurice Sibille – 26200 MONTELIMAR
Représentée par ses représentants légaux domiciliés audit siège

La société BLD WATERDESIGN
SARL immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n°504 931 874 dont le siège social est situé 2 résidence de la Chapelle – 78990 ELANCOURT
Représentée par ses représentants légaux domiciliés audit siège

La société ATELIER OLIVIER LESAGE
SARL immatriculée au RCS de DIJON sous le n°829 300 359 dont le siège social est situé 33 rue Sambin – 21000 DIJON
Représentée par ses représentants légaux domiciliés audit siège

Ci-ensemble, les « *Parties* »

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

I.1.

La Commune d'AUXERRE a lancé une procédure adaptée en vue de la conclusion d'un marché public ayant pour objet la conception, réalisation et maintenance d'une fontaine végétale.

Le groupement composé des sociétés BELLE ENVIRONNEMENT (mandataire du groupement conjoint), BLD WATERDESIGN, l'ATELIER OLIVIER LESAGE PAYSAGISTE CONCEPTEUR a été désigné lauréat de la procédure. Le marché a été conclu par un acte d'engagement en date du 6 novembre 2023.

I.2.

L'exécution du marché a rencontré des difficultés.

Par un courrier en date du 4 juillet 2025, la société BELLE ENVIRONNEMENT a ainsi été mise en demeure de remédier, sous 15 jours, aux malfaçons, et aux dysfonctionnements affectant l'ouvrage. A défaut, la Commune d'AUXERRE l'a informé de ce qu'elle pourrait résilier le marché pour faute, à ses frais et risques.

Par un courrier en date du 28 juillet 2025, la société BELLE ENVIRONNEMENT a formulé des observations et est intervenue sur l'ouvrage. Toutefois, cette intervention s'est avérée insuffisante, la société BELLE ENVIRONNEMENT ne répondant pas à l'ensemble des demandes de la Commune.

Puis, par une nouvelle mise en demeure du 1er août 2025, la Commune a enjoint la société BELLE ENVIRONNEMENT à, de nouveau, intervenir sous un délai d'un mois.

A l'issue de ce délai, une réunion a été organisée le 11 septembre 2025 permettant de constater contradictoirement l'état de la fontaine végétale.

I.3.

Compte-tenu des manquements reprochés et de l'absence d'intervention, la Commune d'AUXERRE a décidé de résilier le marché pour faute aux torts du groupement et aux frais et risques de ce dernier. La résiliation pour faute a été transmise au groupement par courrier du 3 octobre 2025.

Une réunion contradictoire a eu lieu à l'emplacement de la fontaine, le 17 octobre 2025 afin de constater l'achèvement des ouvrages et les approvisionnements présents sur site.

I.4.

Par un courrier en date du 28 octobre 2025, la société BELLE ENVIRONNEMENT a, par l'intermédiaire de son conseil, émis un mémoire en réclamation.

En l'absence de réponse de la part de la Commune d'AUXERRE, la société BELLE ENVIRONNEMENT et les autres membres du groupement ont engagé une action contentieuse devant le Tribunal administratif de DIJON par requête enregistrée le 1er décembre 2025. Le groupement a sollicité l'annulation de la décision de résiliation et la poursuite des relations contractuelles.

C'est dans ces conditions que les parties ont décidé de se rapprocher et ont accepté de faire chacune des concessions réciproques en vue de mettre un terme définitif et amiable à leurs différends dans les conditions et les modalités font l'objet du présent protocole librement consenti.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent protocole a pour objet de mettre fin, de manière définitive et irrévocable, à tout différend né ou à naître entre les Parties au titre du marché n°23VA11 de conception, réalisation et maintenance d'une fontaine végétale.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'ensemble des concessions ci-après exposé forme un tout indivisible.

Afin de mettre un terme définitif à leur différend, et sans reconnaissance de responsabilité de part et d'autre, les parties conviennent des concessions réciproques suivantes :

La Commune d'AUXERRE renonce à la passation d'un marché de substitution pour l'achèvement de la fontaine végétale, s'engage à réceptionner l'ouvrage en l'état conformément au procès-verbal de réception annexé au protocole et à s'abstenir de toute communication susceptible de porter atteinte à l'image ou à la réputation de la société BELLE ENVIRONNEMENT.

En contrepartie, la société BELLE ENVIRONNEMENT ainsi que les autres membres du groupement, à savoir les sociétés BLD WATERDESIGN et ATELIER OLIVIER LESAGE PAYSAGISTE CONCEPTEUR, s'engagent à :

- se désister de l'instance introduite devant le Tribunal administratif de DIJON, enregistrée sous le n° 250452, y compris au sujet des frais irrépétibles, dans un délai de 10 jours à compter de l'entrée en vigueur du présent protocole précisée à l'article 7 des présentes ;
- renoncer à tout nouveau recours contentieux visant l'exécution du marché n°23VA11 de conception, réalisation et maintenance d'une fontaine végétale ;
- renoncer à toute réclamation, demande indemnitaire ou prétention financière au titre du solde restant dû du marché ;
- renoncer irrévocablement à toute prétention, revendication ou action relative aux droits de propriété intellectuelle afférents à la fontaine végétalisée et à ses accessoires, lesquels sont intégralement cédés à la Commune d'AUXERRE ;
- accepter le principe de la démolition de la fontaine.

La société BELLE ENVIRONNEMENT s'engage en outre à :

- procéder, à ses frais exclusifs, à la dépose et à l'enlèvement des blocs de tuf composant la fontaine ;
- installer, en remplacement de celle-ci et à ses frais exclusifs, des jets d'eau ;
- reprendre, à ses frais exclusifs, les dallages affectés par ces travaux ;
- fournir et installer, à ses frais exclusifs, des caillebotis au droit des jets d'eau.

La société BELLE ENVIRONNEMENT s'engage à intervenir sur les points précisés ci-avant conformément au plan et au planning d'exécution annexés aux présentes et conformément aux règles de l'art.

A défaut d'intervention dans les délais prévus dans le planning d'exécution annexé au présent protocole ou d'intervention non complète ou contraire aux dispositions prévues dans le protocole et/ou dans le plan d'exécution, le protocole d'accord sera déclaré caduc.

Chaque partie garde à sa charge ses frais relatifs à ce litige et à l'accord ainsi trouvé.

ARTICLE 3 : RENONCIATION À RECOURS

Sous réserve de la bonne exécution des présentes et à compter de la signature du présent protocole, les parties renoncent mutuellement à tout recours devant toute juridiction concernant l'exécution du marché n°23VA11 de conception, réalisation et maintenance d'une fontaine végétale, et ses conséquences nées ou à naître, objet de la transaction.

Le présent protocole met ainsi fin définitivement et irrévocablement au présent litige visé au préambule.

ARTICLE 4 : COMPÉTENCE DES SIGNATAIRES

Chaque partie certifie que les signataires du présent protocole disposent de la pleine capacité ou ont régulièrement reçu mandat pour transiger dans le cadre du règlement du litige, objet de l'article 1 ci-dessus.

ARTICLE 5 : EFFET DE LA TRANSACTION

Sous réserve de sa parfaite exécution par chacune des parties, le présent protocole emporte transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil et de l'article L.423-1 du code des relations entre le public et l'administration.

En application de l'article 2052 du code civil, la présente a, entre les parties, force de chose jugée en dernier ressort et ne pourra, en outre, être attaquée pour cause d'erreur de droit ou de lésion.

Les parties déclarent enfin, chacune en ce qui la concerne, que leur consentement au présent accord est libre et traduit leur volonté éclairée.

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE

Le présent protocole est confidentiel et les parties s'engagent à ne pas communiquer à son sujet, sous réserve :

- de la présentation du projet de protocole aux conseillers municipaux, de la publicité obligatoire faite aux débats du conseil municipal et aux délibérations prises par ce dernier ;
- des demandes de communication du présent protocole qui seraient faites par toute autorité publique habilitée (notamment, la Chambre régionale des comptes et l'Administration fiscale) ;

ARTICLE 7 : ENTREE EN VIGUEUR

Le présent protocole entrera en vigueur à la date de la dernière signature.

La signature du protocole est conditionnée à la validation du plan et du planning d'exécution par les deux parties

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES

Avant toute action contentieuse relative à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent protocole, les Parties chercheront, de bonne foi, à régler à l'amiable leurs différends.

Les Parties s'efforceront de trouver un accord amiable dans un délai de 60 jours à compter de la notification par l'une d'elle de la nécessité d'un tel accord, par lettre recommandée avec accusé de réception.

A défaut d'accord amiable dans le délai imparti les différends résultant de l'application du présent Protocole seront portés devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 9 : SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent acte est signé par voie électronique par l'intermédiaire du Conseil National des Barreaux tiers de confiance au sens des articles 1366 et 1367 du code civil. La signature électronique a la même force juridique que la signature manuscrite.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les signataires acceptent de signer électroniquement le présent acte par le biais du Conseil National des Barreaux conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, les signataires s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le Conseil National des Barreaux.

Il est encore rappelé que l'exigence d'une pluralité d'originaux posée par l'article 1375 du code civil est réputée satisfaite pour les contrats sous forme électronique lorsque l'acte est établi et conservé conformément aux articles 1366 et 1367, et que le procédé permet à chaque partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page scellée des signatures.

Pour la Commune d'AUXERRE

Pour la société BELLE ENVIRONNEMENT

Pour la société BLD WATERDESGIN

Pour la société ATELIER OLIVIER LESAGE PAYSAGISTE CONCEPTEUR

Annexes :

1) Délibération du Conseil municipal de la Commune d'AUXERRE du 16 juin 2026
2) Plan d'exécution
3) Planning d'intervention
4) Procès-verbal de réception
5) Décompte général et définitif de l'opération

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE6**

RECEPTION DES TRAVAUX
DECISION DE RECEPTION

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

MAIRIE D'AUXERRE

14, place de l'hôtel de Ville

B.P 70059

89 012 AUXERRE CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public.

Société BELLE ENVIRONNEMENT mandataire du groupement d'entreprises BLD WATERDESIGN et ATELIER OLIVIER LESAGE
7 Rue Maurice Sibille
26 200 MONTELIMAR

C - Identification du maître d'œuvre.

Société BELLE ENVIRONNEMENT mandataire du groupement d'entreprises BLD WATERDESIGN et ATELIER OLIVIER LESAGE
7 Rue Maurice Sibille
26 200 MONTELIMAR

D - Objet du marché public.

Marché N° 23VA11 – Conception, réalisation et maintenance d'une fontaine végétale sur place du Maréchal Leclerc.

E - Objet de la décision de réception.

La présente décision a pour objet la réception des prestations désignées ci-dessous :

- prestations du marché N° 23VA11 – Conception, réalisation et maintenance d'une fontaine végétale sur place du Maréchal Leclerc.

Réception, en date du 10 juin 2026, de la totalité de l'ouvrage **en l'état et selon les constats réalisés en date du 25/08/2025, du 11/09/2025 et du 17/10/2025),**

F – Décision du maître de l'ouvrage

Dans le cadre du protocole ayant pour objectif de mettre fin, de manière définitive et irrévocable, à tout différend né ou à naître entre les Parties au titre du marché n°23VA11 de conception, réalisation et maintenance d'une fontaine végétale, le maître de l'ouvrage décide :

1. **que la date retenue, pour la réception, est fixée au 10/06/2026**

2. **que la réception totale est prononcée ;**

   2.1. **en l'état et selon les constats réalisés en date du 25/08/2025, du 11/09/2025 et du 17/10/2025**

G – Signature du maître de l'ouvrage

A :AUXERRE, le 10 juin 2026.

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

AUXERRE

VILLE D'AUXERRE

DIRECTION DE LA VALORISATION DU CADRE DE VIE

SERVICE ENTRETIEN DE L'ESPACE PUBLIC

CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE D'UNE FONTAINE VEGETALE SUR LA PLACE DU MARECHAL LECLERC

MARCHE 23VA11

DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

Des travaux exécutés par la société BELLE ENVIRONNEMENT mandataire du groupement d'entreprises à l'appui des sociétés BLD WATERDESIGN et ATELIER OLIVIER LESAGE, en vertu du marché N°23VA11 du 14/03/2024.

Date retenue pour la réception totale et en **l'état et selon les constats réalisés en date du 25/08/2025, du 11/09/2025 et du 17/10/2025** , en date du 10/06/2026

RÉCAPITULATION

MARCHE INITIAL H.T	335 015,00 €
AVENANTS H.T	595,11 €
TOTAL MARCHE H.T	335 610,11 €
T.V.A. 20,0 %	67 122,02 €
MONTANT TOTAL MARCHE T.T.C	**402 732,13 €**
ACOMPTES RECUS T.T.C	**355 272,00 €**
RESTE DU POUR SOLDE	**00,00 €**

Le présent décompte général, dressé et arrêté par le Directeur de la Valorisation du Cadre de Vie, s'élève à la somme de **trois cent cinquante-cinq mille deux cent soixante-douze euros et zéro centime toutes taxes comprises (355 272,00 € TTC)** sur lequel il reste dû la somme de **zéro euro et zéro centime toutes taxes comprises (00,00 € TTC).**

Fait à Auxerre, le 10/06/2024

Le représentant du pouvoir adjudicateur,

Le Directeur de la Valorisation du Cadre de Vie,

L'Entrepreneur soussigné accepte le présent décompte général de **trois cent cinquante-cinq mille deux cent soixante-douze euros et zéro centime toutes taxes comprises (355 272,00 € TTC)** sur lequel il reste dû la somme de **zéro euro et zéro centime toutes taxes comprises (00,00 € TTC).**

Pour la société BELLE ENVIRONNEMENT

Pour la société BLD WATERDESGIN

Pour la société ATELIER OLIVIER LESAGE PAYSAGISTE CONCEPTEUR

Ville d'Auxerre
Règlement Budgétaire et Financier

Délibération du Conseil municipal
du 16 juin 2026

Sommaire

Table des matières

I Préambule : 3
II Les grands principes de comptabilité publique : 3
III Présentation du budget : 4
IV Le cycle budgétaire : 7
V La gestion pluriannuelle des crédits : 9
VI L'exécution comptable : 12
VII Les régies : 14
VIII La gestion de la dette et de la trésorerie 16
IX La gestion financière du patrimoine 17
ANNEXES 18

I Préambule :

Le code général des collectivités territoriales dans son article L1612-30 prévoit que le règlement budgétaire et financier précise notamment :

« 1° Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement.

2° Les modalités d'information du conseil sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice. »

Il peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget .»

Le présent règlement budgétaire et financier (RBF) précise et formalise les règles de gestion budgétaires et comptables de la ville d'Auxerre (VA).

Ce règlement a également vocation à définir les règles de gestion interne propres à la ville d'Auxerre dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et des instructions budgétaires et comptables applicables.
Toutes les règles spécifiques à la collectivité figurent en italique dans le présent document.

Le présent règlement ne constitue pas un manuel d'utilisation du logiciel financier ni un guide interne des procédures comptables. En revanche il a pour ambition de servir de référence à l'ensemble des questionnements émanant des élus et des agents dans l'exercice de leurs missions respectives.

II Les grands principes de comptabilité publique :

Tout budget régi par les règles de la comptabilité publique doit respecter cinq grands principes budgétaires :

L'annualité budgétaire :
Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assembles délibérante les recettes et dépenses d'un exercice. Cet exercice est annuel et il couvre l'année civile du 1er janvier au 31 décembre.
Il existe des dérogations à ce principe d'annualité tel que la journée complémentaire, qui permet de réaliser des écritures relatives à l'exercice N au cours du mois de janvier N+1, ou encore les autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE).

L'unité budgétaire :
La totalité des recettes et dépenses doit normalement figurer dans un document unique. Par exception, le budget principal avec les budgets annexes forment le budget de la ville d'Auxerre dans son ensemble. Ce principe a pour objectif de donner une vision d'ensemble des ressources et charges de la collectivité.

La constitution de budgets annexes résulte d'obligations règlementaires et a pour objet de regrouper les services dont la vocation est de produire ou d'exercer des activités qu'il est nécessaire de suivre dans une comptabilité distincte. Il s'agit essentiellement de certains

services publics locaux spécialisés, qu'ils soient à caractère industriel et commercial ou administratif.
Le budget de la ville d'Auxerre se décompose en :

- *Budget principal*
- *Budget crématorium*

L'universalité budgétaire :

L'ensemble des recettes et des dépenses doivent figurer dans les documents budgétaires. Par conséquent il est interdit de contracter des recettes et des dépenses, c'est-à-dire de compenser une écriture en recettes par une dépense ou inversement. L'ensemble des recettes doit financer l'ensemble des dépenses prévues au budget.

La spécialité budgétaire :

Les crédits doivent être votés ne sont autorisés que pour des dépenses particulières. Ce principe de spécialité ne doit pas être confondu avec la règle de non affectation : il n'est pas possible d'affecter des recettes à des dépenses précises. Si les recettes ne doivent pas être affectées puisqu'elles participent au financement global du budget, en revanche les crédits doivent l'être avec précision.

L'équilibre budgétaire :

Il est défini par l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) comme suit :
« Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. »

Le principe de sincérité a un lien direct avec le principe d'équilibre car le budget est en équilibre si les dépenses et les recettes sont évaluées de façon sincère. Il est également indispensable que la collectivité inscrive l'ensemble des recettes et des dépenses qu'elle estime pouvoir réaliser selon une estimation aussi fiable que possible.

III Présentation du budget :

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'un exercice :

En dépenses les crédits votés sont limitatifs : les engagements ne peuvent être validés que si les crédits ont été votés ;

En recettes les crédits sont évaluatifs : les recettes réalisées peuvent être supérieures aux prévisions.

Le budget est présenté par nature (=imputation comptable) ou par fonction selon le mode retenu par l'assemblée délibérante. Lorsque le budget est voté par nature, il est assorti d'une présentation croisée par fonction ; lorsque le budget est voté par fonction, il est assorti d'une présentation croisée par nature.

La collectivité peut définir des opérations comptables. Une opération comptable est constituée par un ensemble d'acquisition d'immobilisations, de travaux ou de frais d'étude y afférents

aboutissant à la réalisation d'un ou plusieurs ouvrages de même nature. Cette opération peut également comprendre des subventions d'équipement versées.

L'opération peut être « votée » si elle correspond à un projet d'investissement identifié : dans ce cas l'opération est un chapitre budgétaire ;

L'opération peut être simplement indicative : elle apparait alors au budget comme un simple élément d'information.

Pour les dépenses faisant l'objet d'une ou plusieurs subventions, la ville d'Auxerre a mis en place des opérations non votées dans le but d'assurer un meilleur suivi des projets et l'encaissement le plus efficient possible des fonds attribués à son profit.

Pour la ville d'Auxerre, les opérations sont codifiées comme suit :

	Numéro d'opération CIRIL			
Descriptif	Type d'opération	Millésime (2 chiffres)	Numéro (3 chiffres)	Libellé opération CIRIL
Opération relative à la section de fonctionnement - non votée	FONNV	26	001	FONNV_Suivi d'un texte libre mais explicite sur la dépense concernée
Opération relative à la section d'investissement - non votée	INVNV	26	001	INVNV_Suivi d'un texte libre mais explicite sur la dépense concernée
Opération relative à la section d'investissement - votée	INVVT	26	001	INVVT_Suivi d'un texte libre mais explicite sur la dépense concernée
Opération liée à une autorisation de programme (donc investissement et votée)	INVAP	26	001	AP _ Suivi d'un texte libre mais explicite sur la dépense concernée
Opération pour compte de tiers	OPCT	26	01	OPCT_ Suivi d'un texte libre mais explicite sur la dépense concernée

Le budget comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

De manière schématique :

La section de fonctionnement reprend l'ensemble des recettes et dépenses liées à des missions dites « ordinaires » de la collectivité ou à des tiers à qui elle verse des subventions.

La masse salariale est comptabilisée en section de fonctionnement.

Cette section retrace également les recettes et dépense nécessaires au fonctionnement courant des services municipaux.

La section d'investissement retrace les recettes et dépenses relatives à des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine.

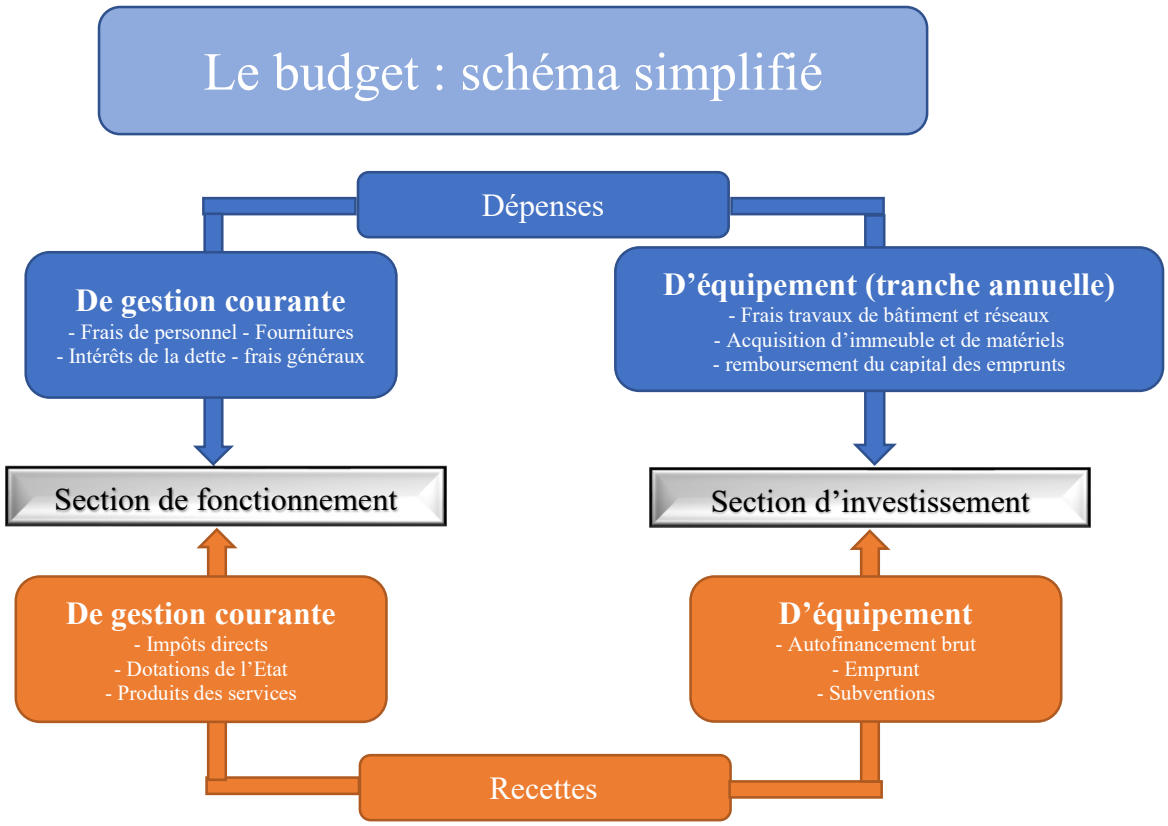

Chaque budget est présenté et répond aux règles d'une nomenclature comptable qui diffère selon l'objet du budget. Chaque nomenclature doit être utilisée au niveau le plus fin.

Pour la Ville d'Auxerre les nomenclatures applicables par budgets sont les suivantes :

- *Budget principal : M57*
- *Budget crématorium : M40*

La ville d'Auxerre évalue l'impact des dépenses et recettes par politique publique. Cette méthodologie doit permettre une analyse selon un axe différent que celui du plan comptable, plus à même de retracer la mise en œuvre des objectifs du projet de territoire.
Le champ « service » du logiciel de gestion financière est utilisé pour identifier cette notion de politique publique

C'est le niveau de vote qui détermine la liberté de l'ordonnateur d'effectuer des virements de crédits sans revenir devant l'assemblée délibérante.

La ville d'Auxerre a fait le choix d'un vote du budget par nature, avec un vote par chapitres globalisés et sur la section d'investissement par opérations d'équipement.

IV Le cycle budgétaire :

L'élaboration du budget ainsi que les différentes décisions qui le font évoluer au cours de l'année sont encadrées par des échéances légales.
En amont de l'élaboration proprement dite du budget, le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape préalable obligatoire.

IV.1 Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) :

Le maire de la ville d'Auxerre doit présenter au conseil municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
Le rapport doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département, il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Ce débat de portée générale permet aux élus municipaux d'exprimer leur opinion sur le projet budgétaire d'ensemble et permet au maire de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

IV.2 Le Budget Primitif (BP) :

Le BP prévoit les recettes et dépenses de la collectivité au titre de l'année. Il ouvre les autorisations de programme, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

Il doit être adopté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Cette échéance peut être repoussée au 30 avril les années de renouvellement de l'assemblée délibérante ou lorsque les informations financières communiquées par l'Etat parviennent tardivement à la collectivité.

La ville d'Auxerre a fait le choix d'un vote du budget dans le courant du mois de décembre de l'année N-1 afin d'offrir aux services une visibilité sur les crédits qui leur sont attribués et par conséquent l'assurance pour les élus et citoyens d'une meilleure exécution des décisions qui auront été prises.

Pour le budget primitif, comme pour toutes les autres décisions budgétaires, le recueil des demandes des directions se fait largement en amont du vote de l'assemblée délibérante par une saisie directe de leurs demandes sur le logiciel de gestion financière et sous leur responsabilité. Les demandes budgétaires doivent comporter un intitulé non comptable, non générique, clair, avec indication de la politique publique concernée ainsi que d'une localisation dans la mesure du possible.

La direction des finances a en charge la vérification, la validation ou la modification des demandes budgétaires après validation de la direction générale. Elle veille à la cohérence entre l'objet des demandes budgétaires et les comptes utilisés. Elle doit s'assurer de l'équilibre budgétaire afin de proposer aux élus un projet de budget sincère et équilibré à partit duquel ils pourront réaliser les arbitrages qu'ils souhaitent.

La présentation du projet de budget est réalisée à travers un dialogue de gestion qui permet de faire le lien entre la politique publique examinée, son périmètre, les moyens qui lui sont alloués et les objectifs et projets définis par les élus. Les indicateurs de pilotage sont présentés. Les demandes budgétaires sont examinées par rapport aux objectifs assignés aux services dans le cadre de cette politique publique.

IV.3 Le Budget Supplémentaire (BS) :

Le BS est une décision modificative qui présente la particularité de reprendre les résultats de l'exercice précédent tels qu'ils figurent au compte financier unique.

IV.4 Les Décisions Modificatives (DM) :

Les DM autorisent les dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires. Ces dépenses doivent être équilibrées par des recettes.
Les DM peuvent également permettre d'annuler des crédits devenus sans objet.

Les DM ainsi que le BS font partie intégrante du budget de l'exercice et doivent respecter les mêmes règles de présentation et d'adoption que le budget primitif.

IV .5 Le Compte Financier Unique (CFU) :

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire fusionnant le Compte Administratif et le Compte de Gestion, instauré pour améliorer la transparence et la lisibilité des finances publiques locales.
Il présente les résultats de l'exécution budgétaire de l'exercice. Il présente en annexe un bilan de la gestion pluriannuelle.
Il doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1.

IV.6 Les virements de crédits (dénommées autorisations spéciales dans le logiciel de gestion financière) :
La nomenclature M57 permet la réalisation de virements de crédits entre chapitre globalisés d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Le chapitre des charges de personnel (012) n'est pas concerné par cette fongibilité.

Le conseil municipal a validé l'autorisation de procéder à ces virements entre chapitre globalisé

Les directions saisissent les autorisations spéciales pour modifier les crédits à l'intérieur des crédits affectés à leur direction, ces demandes sont ensuite validées par la direction des finances.
Les virements de crédits doivent avoir un objet explicite.
Seule la direction des finances est habilitée à réaliser les virements de crédits entre directions ainsi que les virements de crédits entre deux chapitres globalisés.
En cas de réalisation de virement de crédits entre chapitres globalisés il en sera rendu compte lors du conseil municipal suivant cette décision.

V La gestion pluriannuelle des crédits :

V.1 Les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) :
Les autorisations de programme (AP) ne sont possibles que pour la section d'investissement. Elles constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées et se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers
Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les AP sont votées par une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative. En revanche elles ne peuvent être votées que lors des délibérations budgétaires. La révision du montant d'une AP doit également faire l'objet d'un vote du conseil municipal.

Une AP peut financer une ou plusieurs opérations et comporter une ou plusieurs natures comptables. La répartition des crédits de paiement à l'intérieur d'une même AP est modifiable à tout moment dans le respect du montant global des CP.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. La somme des CP annuels doit être égale à tout moment au montant de l'AP.
L'augmentation ou la diminution de CP sur l'exercice en cours doit être constaté par décision modificative.

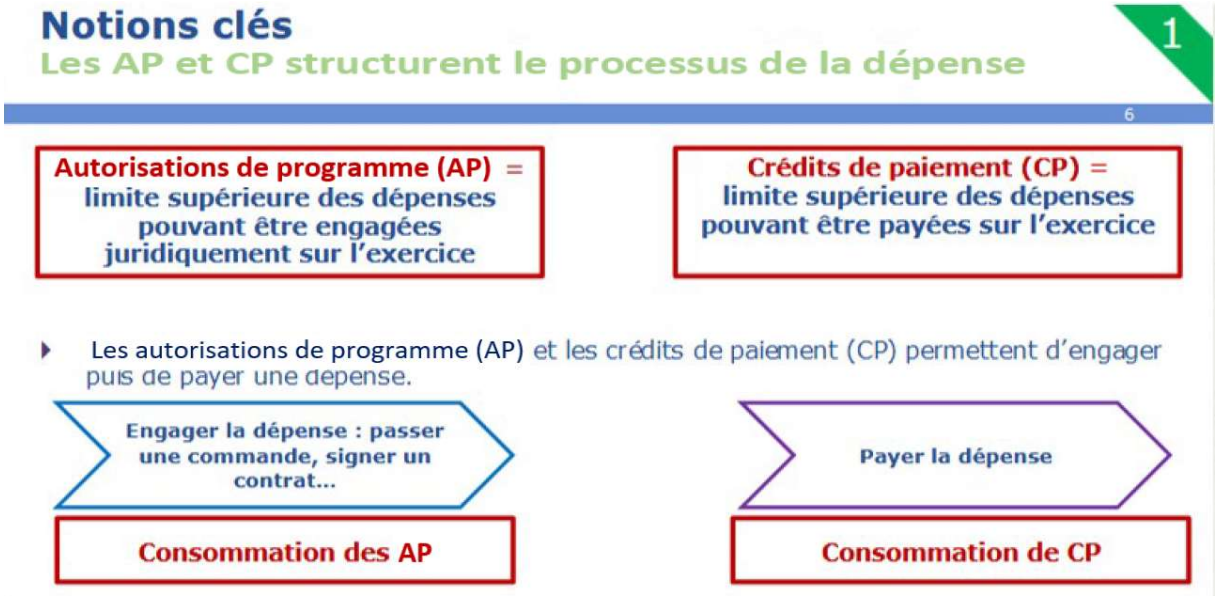

Le chiffrage de l'AP doit être réalisé en coût complet. Par exemple pour la construction d'un bâtiment neufs les coûts de câblage informatique, le mobilier, … doivent être évalués dès le début du projet et être intégrés dans l'AP.
Les directions doivent toutes s'impliquer dans le projet et intégrer leurs demandes de crédits à l'autorisation de programme le cas échéant. La construction du logiciel financier permet de concilier cette globalisation des crédits dans l'AP avec un suivi des crédits par direction.

La délibération relative au vote des AP est rédigée par la direction des finances en relation avec les directions concernées.

L'AP fera l'objet d'une clôture à la réception financière de la dernière des opérations financées. Un reliquat d'AP ne pourra être utilisé pour financer une nouvelle opération.

La gestion en AP/CP permet d'accroitre les performances de la gestion de trésorerie et la gestion financière en général :

- en présentant les conséquences financières pluriannuelles des opérations décidées par la ville ;
- en limitant les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de paiements dans l'année et donc en permettant un meilleur taux d'exécution des dépenses et une évaluation au plus fin des besoins d'emprunt.

L'état d'avancement des autorisations de programme fait partie des annexes légales à chaque décision financière.

Le rapport de présentation du budget primitif et celui du compte financier unique doivent également reprendre les AP en détaillant leur niveau d'avancement.

- La budgétisation en AP et CP a trois finalités :

Finalité	Objectifs des AP	Objectifs des CP	Intérêt de la budgétisation en AP et CP
Opérationnelle	Permettre d'engager des dépenses pour réaliser des activités.	Permettre de payer les factures liées aux dépenses engagées.	Etre un levier de performance à travers le choix des activités à privilégier.
Budgétaire	Fixer un plafond d'engagement afin de maîtriser la dépense.	Fixer un plafond de paiements afin de maîtriser l'équilibre financier.	Améliorer la sincérité du budget et garantir la soutenabilité budgétaire.
Financière	Mieux piloter les dépenses.	Optimiser la gestion de la trésorerie.	Améliorer la visibilité des dépenses.

V.2 Les autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) :

Les autorisations d'engagement permettent de retracer des dépenses pluriannuelles sur la section de fonctionnement.

Cette procédure est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles l'entité s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers et à l'exclusion des frais de personnel.

Les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses de fonctionnement précitées. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.
Les AE sont limitées quant à l'objet de la dépense : les AE ne peuvent s'appliquer ni aux frais de personnel ni aux subventions versées à des organismes privés.

VI L'exécution comptable :

VI.1 La comptabilité d'engagement :

L'engagement juridique est l'acte par lequel la collectivité crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge, il s'appuie sur un document le plus souvent contractuel. Les actes constitutifs des engagements juridiques sont : les bons de commande, les marchés, certains arrêtés, certaines délibérations, la plupart des conventions,…
Toutes commande comportant une pièce justificative(devis, convention, contrat etc...) doit être signée électroniquement

L'engagement comptable n'est pas obligatoire en recettes mais il est vivement encouragé car il constitue un outil d'aide à la gestion et au suivi des recettes.
En revanche la tenue d'une comptabilité d'engagement des dépenses est obligatoire pour la ville d'Auxerre.

Cette comptabilité permet de connaitre à tout moment :
- les crédits ouverts en dépenses et recettes
- les crédits disponibles pour engagement
- les crédits disponibles pour mandatement
- les dépenses et recettes réalisées

C'est aussi cette comptabilité qui, en fin d'exercice permet de dégager le montant des restes à réaliser et qui rend possible le rattachement des produits et des charges.

L'engagement comptable précède ou est concomitant à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits pour l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure. Il est constitué obligatoirement de :
- un montant prévisionnel de dépenses
- un tiers concerné par la prestation
- une imputation budgétaire

L'engagement comptable et l'engagement juridiques doivent toujours être préalables au service fait.

VI.1 L'exécution comptable des dépenses hors AP:

Les dépenses courantes :

Les directions disposent de crédits destinés à réaliser des dépenses ou projets validés par les élus. Il est rappelé que, sauf exception, les crédits doivent être utilisés pour la dépense telle qu'elle a été présentée lors du vote du budget.

Au préalable de tout bon de commande ou saisie sur le logiciel de gestion financière le fournisseur pressenti pour la dépense doit faire l'objet d'une création dans le logiciel. Les directions doivent donc remplir la fiche « création de tiers » disponible sur l'intranet de la collectivité en joignant obligatoirement un RIB de l'entreprise.
Cette fiche est renvoyée à la direction des finances par mail : finances@auxerre.com qui en assurera la saisie et préviendra la direction à l'issue.

En cas de marché public les fiches marchés sont complétées dans le logiciel de gestion financière par le service de la commande publique qui informe la direction concernée ainsi que la direction des finances lorsque les documents sont enregistrés.

Les avenants éventuels ou toute autre modification relative au marché seront saisis par le service de la commande publique.

Lors de la réalisation d'une dépense les directions doivent saisir un bon de commande. Ce bon de commande est validé par un supérieur hiérarchique habilité puis transmis à la direction des finances pour une validation et une vérification technique.
Toutes commande comportant une pièce justificative(devis, convention, contrat etc...) doit être signée électroniquement.

Seules les élus ou agents titulaires d'une délégation ont pouvoir d'engager juridiquement la collectivité. Dans le cas d'un simple achat à partir d'un bon de commande il est donc indispensable que la personne signataire du bon qui sera remis au fournisseur soit compétente pour le faire.

Les délégations accordées dans le cadre financier sont :
- *jusqu'à 4.999,99 HT : directeur*
- *De 5.000€ HT à 59.999,99€ HT : directeur général des services*
- *Au-delà de 60.000€ HT : adjoint délégué aux finances*

L'engagement comptable est obligatoire pour toute dépense. En effet le fournisseur doit disposer du numéro de bon de commande pour déposer sa facture sur le portail Chorus Pro.
Dès lors que la facture est correctement déposée sur Chorus Pro, son affectation à une direction pour validation est réalisée automatiquement par le logiciel de gestion financière.
Le respect par tous de cette disposition concourt donc à l'amélioration des délais de paiement et participe à préserver la santé financière des entreprises qui travaillent pour la collectivité.

L'agent qui reçoit une facture à valider doit attester du service fait mais également liquider la facture afin de rendre possible son mandatement par la direction des finances. Une facture non liquidée n'est pas prise en charge.
En cas de désaccord sur la facture il est nécessaire de la suspendre ou de la renvoyer au fournisseur via l'application financière afin de suspendre les délais de paiement.

Les subventions :

L'instruction et le suivi des demandes de ***subvention en dépenses*** *est réalisé dans le logiciel de gestion financière selon la procédure établie entre le service de la vie associative, les services en lien avec la subvention et la direction des finances.*

L'engagement des subventions est réalisé par la direction des finances dès leur validation par le conseil municipal.
La liquidation et le mandatement des subventions sont réalisées directement par la direction des finances dès lors qu'elle dispose de tous les éléments nécessaires : délibération, convention éventuelle, justificatifs d'acquisition, comptes de l'année précédente, …
Les éléments nécessaires pour le dépôt, l'instruction et le versement des subventions sont précisés dans le règlement d'intervention voté par le conseil municipal.

Les subventions en recettes : *la direction de l'ingénierie et de l'évaluation des politiques publiques centralise les prévisions de crédits ainsi que les engagements comptables de toutes les subventions dont bénéficie la collectivité*

Les écritures spécifiques :
Les écritures liées à la dette, aux écritures d'ordre ou toute autre opération spécifique sont gérées par la direction des finances.
Dans ce cas le circuit de l'exécution comptable débute directement à l'engagement comptable sans passer par le bon de commande.

VI.2 L'exécution comptable sur AP :

Les engagements sur AP suivent la procédure classique des autres dépenses de la ville d'Auxerre.

Le montant à engager est celui qui correspond à la totalité de la dépense liée à l'investissement de l'AP.
Par exemple sur un marché de travaux : dès la notification du marché des bons de commande doivent être établis pour la totalité des lots du marché et pour leur montant total.

La liquidation des factures sur AP doit être réalisée par les directions avant le 1er décembre de l'année.

Il n'y a pas de report sur une autorisation de programme : les crédits de paiement non consommés au cours d'un exercice budgétaires devront être repris et répartis sur la durée restant à courir de l'AP, mais cela ne peut se faire que par une décision modificative.

Par conséquent les directions doivent veiller à la cohérence entre le montant des mandatements à réaliser et le montant des CP qu'elle demandent. Afin de ne pas être bloqué en début d'année N+1 pour un retard de fin d'année sur l'exécution de la dépense.

Par défaut les CP non consommés au titre d'un exercice comptable sont réinscrits sur la dernière année de CP de l'autorisation de programme concernée.

VI.3 L'exécution comptable des recettes

Pour les recettes courantes il appartient à chaque direction de s'assurer de leur bon suivi. Notamment les renouvellements de conventions doivent être anticipés puisqu'aucun titre ne pourra être émis sans document permettant la vérification de la conformité de la liquidation par rapport aux engagements pris par le tiers.

Un état liquidatif doit être établi par la direction qui le transmet à la direction des finances accompagné des pièces justificatives pour émission du titre.

En cas de recette liée à un tarif, il est rappelé que pour la ville d'Auxerre la fixation des tarifs relève de la compétence du maire. L'arrêté de tarif est rédigé par la direction des finances sur proposition des services.

Les recettes particulières types emprunt, ordre, sont réalisées par la direction des finances.

VII Les régies :

Seuls les agents de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sont habilités à manier les fonds des collectivités locales dont ils ont la charge.
Ce principe connait une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité pour l'usager, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, d'exécuter de manière limitative et contrôlée un

certain nombre d'opérations. Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement des recettes et à donner plus de souplesse dans le paiement des dépenses.

Les régisseurs et leur(s) mandataire(s) sont nommés par décision de l'ordonnateur auprès duquel la régie est instituée sur avis conforme du comptable assignataire des opérations de la régie.

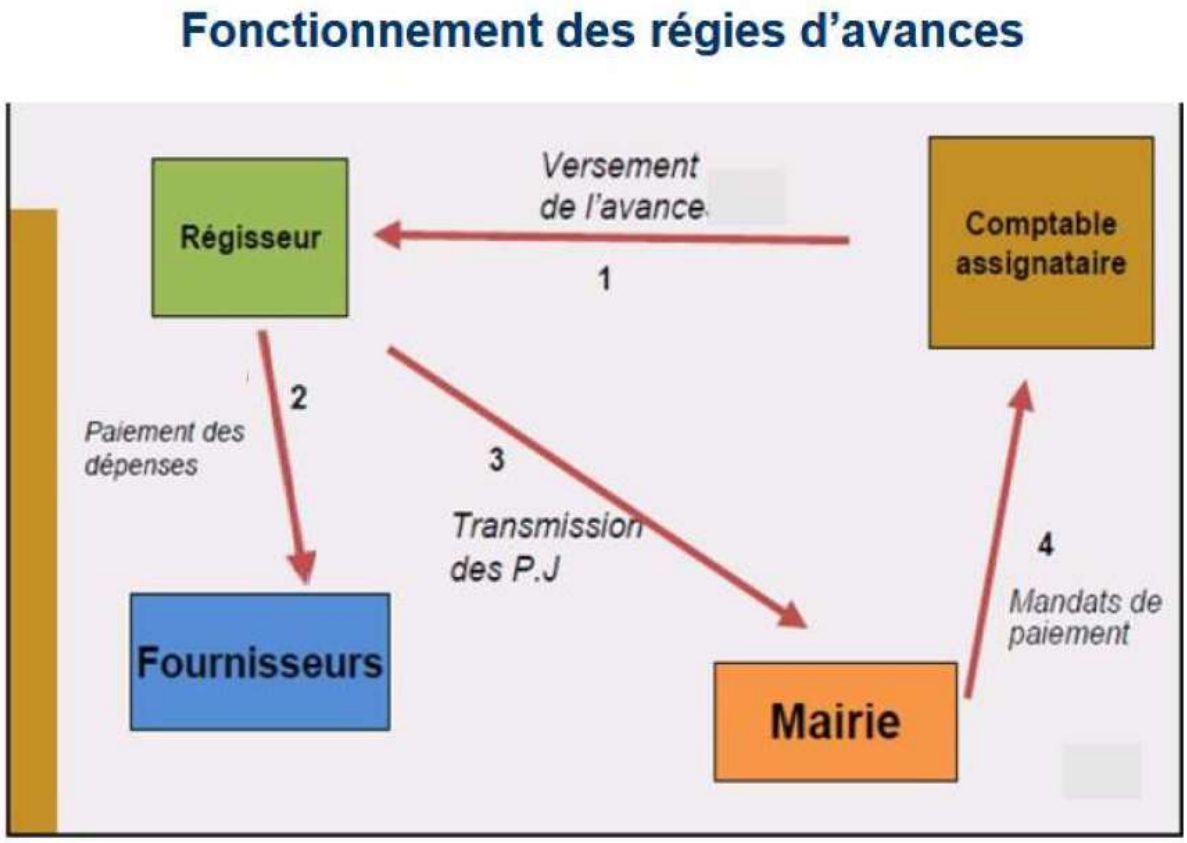

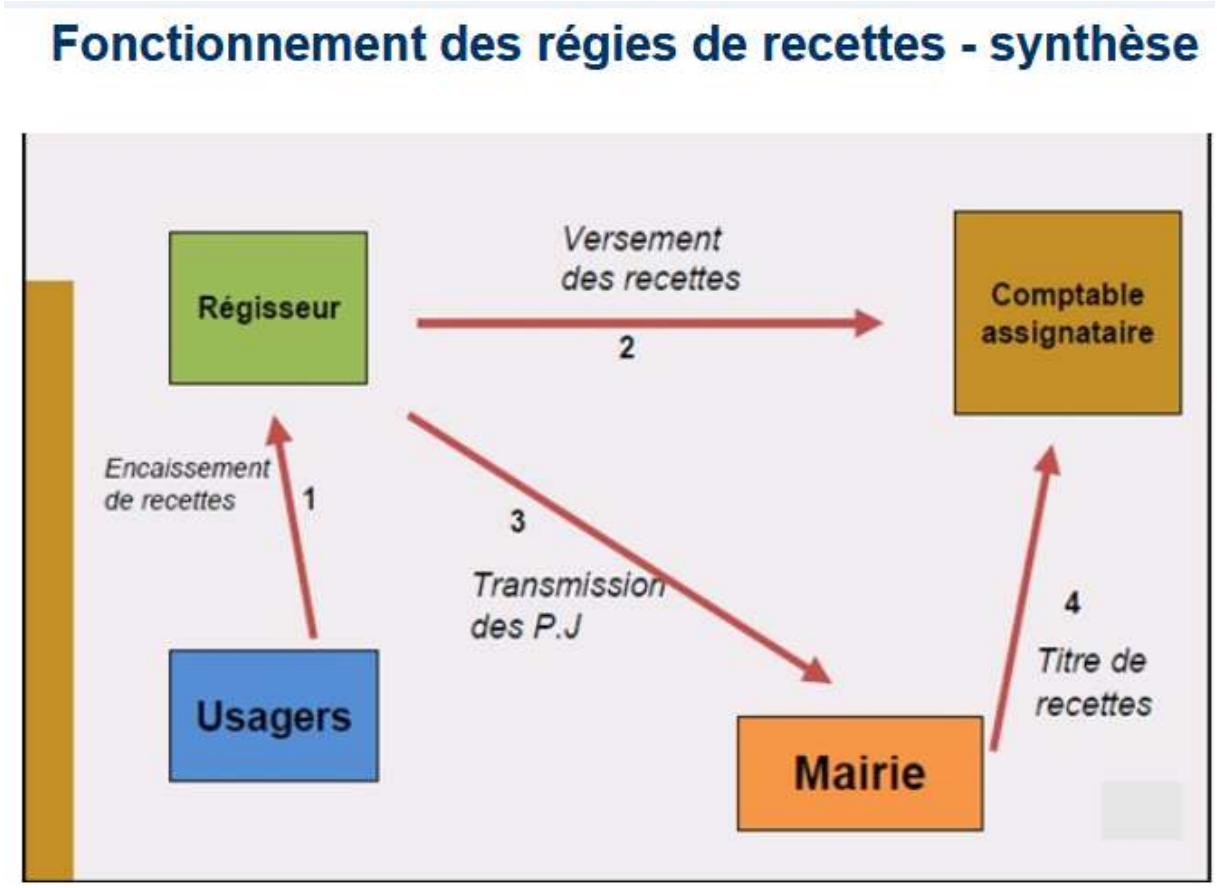

Pour la ville d'Auxerre, c'est la direction des finances qui est en charge du contrôle, de la coordination des régies et des relations avec le comptable sur le sujet.

Les arrêtés de création, modification ou clôture de régie sont faits par la direction des finances et enregistrés dans le registre des arrêtés sous une référence « finances ».

Les arrêtés relatifs aux régisseurs sont rédigés par la direction des finances et enregistrés dans le registre des arrêtés sous une référence « ressources humaines ».
La direction des ressources humaines a la charge de l'exploitation de ces arrêtés pour attribuer les indemnités éventuelles aux agents.

Les régisseurs ont la charge de prévenir la direction des finances pour tout changement à intervenir dans leur régie : modification d'objet, de mode d'encaissement, nomination de mandataires, …

VIII La gestion de la dette et de la trésorerie

La ville d'Auxerre dispose de la possibilité de recourir à l'emprunt.
Les emprunts sont destinés uniquement au financement d'investissements qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux ou encore d'acquisition de biens durables considérés comme des immobilisations.

En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance de ressources propres pour couvrir le remboursement du capital de la dette.

Le recours à l'emprunt relève en principe de la compétence de l'assemblée délibérante, toutefois cette compétence peut être déléguée au maire.

Le conseil municipal dispose des informations relatives à l'encours de dette au minimum une fois dans l'année lors du rapport du compte financier unique.

IX La gestion financière du patrimoine

Le patrimoine correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels, immatériels ou financiers, en cours de production ou achevés, propriété ou quasi propriété de la collectivité.

Ce patrimoine nécessite une écriture comptable retraçant une image fidèle, complète et sincère. La bonne tenue de l'inventaire participe également à la sincérité de l'équilibre budgétaire.

Les acquisitions de l'année sont retracées dans une annexe du compte financier unique.

L'inventaire comptable correspond à l'enregistrement des immobilisations que la collectivité a dans ses comptes ; l'inventaire physique est le dénombrement réel des immobilisations détenues par la collectivité à un instant donné.
L'inventaire comptable et l'inventaire physique doivent correspondre. Pour ce faire il est indispensable que toute réforme ou vente d'immobilisation soit retranscrite dans la comptabilité.

Pour la ville d'Auxerre il appartient à chaque direction qui réforme ou vend un bien de réaliser les formalités adéquates : avis éventuel des domaines, délibération, … puis de transmettre ces pièces à la direction des finances qui identifiera le bien et procédera au traitement comptable pour assurer sa sortie de l'inventaire.
Il appartient aux directions, en collaboration avec la direction des finances de prévoir en amont des ventes et des réformes les crédits budgétaires nécessaires à l'enregistrement de ces mouvements dans la comptabilité de la collectivité.

ANNEXES

- Liste des sigles utilisés

- Listes des politiques publiques utilisées par la ville d'Auxerre

- Durées d'amortissement pratiquées

Annexe RBF - Liste des sigles utilisés :

AE = Autorisation d'Engagement

AP = Autorisation de Programme

BP = Budget Primitif

BS = Budget Supplémentaire

CA = Compte administratif

CFU = Compte Financier Unique

CG = Compte de gestion

CGCT = Code Général des Collectivités Territoriales

CP = Crédit de paiement

DGFIP = Direction Générale des Finances Publiques

DM = Décision Modificative

DOB = Débat d'Orientations Budgétaires

FONNV = Opération de fonctionnement - non votée

Ex = code opération FONNV22002 = fonctionnement non votée créée en 2022 Zone d'activités

INVNV = Opération d'investissement - non votée

Ex = code opération INVNV22018 = fonctionnement non votée créée en 2022 Aire de covoiturage

INVVT = Opération d'investissement – votée

Ex = code opération INVVT22… = investissement votée créée en 2022 …

INVAP = Opération d'investissement – votée liée à une Autorisation de Programme

Ex = code opération INVAP22001 investissement liée à une AP créée en 2022 Boucle locale optique

OPCT = Opération pour compte de tiers

PJ = Pièce justificative

RBF = Règlement Budgétaire et Financier

ROB = Rapport sur les Orientations Budgétaires

VA = Ville d'Auxerre

Annexe RBF - Listes des politiques publiques utilisées par la ville d'Auxerre

Politique Publique	Libellé
ADM	ADMINISTRATION GENERALE
AMEN	AMENAGEMENT TERRITORIAL
CITO	RELATION CITOYENNE
COEL	COMMUNICATION ASSEMBLEE
CS	COHESION SOCIALE
CULT	CULTURE
ECLA	ECLAIRAGE PUBLIC
ECO	VIE ECONOMIQUE
ENF	ENFANCE
ESPV	ESPACES VERTS
MOBI	MOBILITE
MONU	MONUMENTS REMARQUABLES
PCT	PLAN CLIMAT
PECR	PETITE ENFANCE CRECHE
PROP	PROPRETE URBAINE
SANT	SANTE
SCOL	SCOLAIRE
SECU	SECURITE
SPOR	SPORT
STAT	STATIONNEMENT
TOUR	TOURISME
VOIR	VOIRIE

Annexe RBF - Durées d'amortissement pratiquées

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

N° 2019-100 - Amortissement des immobilisations – Modification de durées

Rapporteur : Pascal HENRIAT

Les instructions budgétaire et comptable M14 et M4 ont introduit dans la gestion des collectivités la procédure de l'amortissement des immobilisations et la tenue de l'inventaire, qui visent à améliorer la connaissance du patrimoine des collectivités et à permettre son renouvellement.

L'amortissement constate la dépréciation irréversible d'une immobilisation dans l'actif de la ville avec la mise en place de crédits budgétaires en vue du renouvellement du bien.

Un travail de recensement des biens inscrits à l'inventaire est en cours. D'ores et déjà, il ressort le besoin d'actualiser les durées d'amortissement de certains biens. De plus, dans une logique d'harmonisation des méthodes comptables, il convient d'élaborer des plans d'amortissements communs à la Communauté de l'Auxerrois et la ville d'Auxerre.

Les biens sont classés par catégorie et amortis sur la durée de vie théorique de leur catégorie, pour leur coût historique (c'est-à-dire la valeur d'acquisition non actualisée). La liste des biens amortissables ainsi que leur durée d'amortissement, fixée selon les préconisations réglementaires et la durée de vie réelle constatée par compte, est présentée en annexe.

Par ailleurs, le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans « prorata temporis » à compter de l'exercice suivant l'acquisition.

Il convient de préciser :

- les immobilisations de faible valeur (inférieur à 1 000 € HT) sont amorties intégralement sur une année,
- les biens dits « de faibles valeur » totalement amortis et acquis depuis plus de 5 ans sont sortis,
- les subventions d'investissement perçues sont amorties au même rythme que le bien pour lequel elles ont été accordées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver ces dispositions qui prendront effet au 1er janvier 2020 et s'appliqueront aux immobilisations comptabilisées à compter de cette date, sans rétroactivité. Ainsi, les plans d'amortissement en cours au 31 décembre 2019 iront jusqu'à leur terme.

VILLE D'AUXERRE (YONNE)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Avis des commissions :

. commission des travaux:
. commission des finances : favorable

Vote du conseil municipal :

- voix pour : 28
- voix contre : 0
- abstention(s) : 8 Isabelle JOAQUINA, Elisabeth GERARD-BILLEBAULT, Jean-Pierre BOSQUET, Stéphane AZAMAR KRIER, Virginie DELORME, Patrick TUPHE, Michèle BOURHIS, Guillaume LARRIVE
- absent(s) lors du vote : 3 Pierre GUILLERMIN, Arlette ROUX, Malika OUNES

Exécution de la délibération :
(articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code général des collectivités territoriales)

Publiée le : 09/10/19

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 08/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 08/10/2019

Annexe : Durée d'amortissement des immobilisations

Article	Biens ou catégories de biens amortis	Nomenclatures comptable M14 BP	Nomenclatures comptable M4 Crématorium	Durée amortissement
	Immobilisations incorporelles			
202	Documents d'urbanisme	X		10
2031	Frais d'études, de recherche et de développement (non suivi de travaux)	X	X	5
2033	Frais d'insertion (non suivi de travaux)	X	X	5
204	Subventions versées – biens mobiliers, matériels ou études	X		5
204	Subventions versées – bâtiments et installations	X		30
204	Subventions versées – projets d'infrastructures d'intérêt national	X		40
2046	Attribution de compensation d'investissement	X		1
2051	Concession et droits similaires (dont logiciel)	X	X	5
2088	Autres immobilisations incorporelles	X	X	5
	Immobilisations corporelles			
2121	Plantations	X		15
2128	Autres aménagements et agencement de terrains	X		30
2131	Constructions bâtiments		X	30
2131	Constructions bâtiments durables	X		50
21318	Autres bâtiments publics (exemple : bâtiments légers et abris)	X		15
2132	Immeubles de rapport (productifs de revenus qui n'est pas à l'usage du public)	X		25
2135	Installation générale, agencements, aménagement des constructions (ex : installations électriques et téléphoniques ; installation et appareil de chauffage)	X		15
2138	Autres constructions		X	20
2152	Installations de voirie (exemple : panneau)	X		10
21568	Matériel et outillage d'incendie	X		15
21571	Matériel roulant de voirie	X		10
21578	Autre matériel et outillage de voirie	X		10
2158	Autres installations matériel et outillages techniques (équipements de garage et atelier)	X		5
2181	Agencements et aménagements divers	X	X	15
2182	Matériel de transport - Véhicules légers	X	X	10
2182	Matériel de transport – Camions et véhicules industriels	X	X	10
2182	Matériel de transport – Deux roues	X	X	5
2183	Matériels informatiques	X	X	5
2184	Mobiliers	X	X	10
2188	Autres immobilisations corporelles (petits matériels de bureau, électrique, électronique ; équipement de cusine ; instruments de musique)	X	X	5
2188	Autres immobilisations corporelles (outillage)	X	X	10

Précisions :

- les biens mis à disposition et comptabilisés dans l'actif avec un "7" en 3ème position, seront amortit dans la même catégorie de famille telle que décrite ci-dessus, hors reprise des biens en cours d'amortissement

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapport de présentation

Direction des Finances

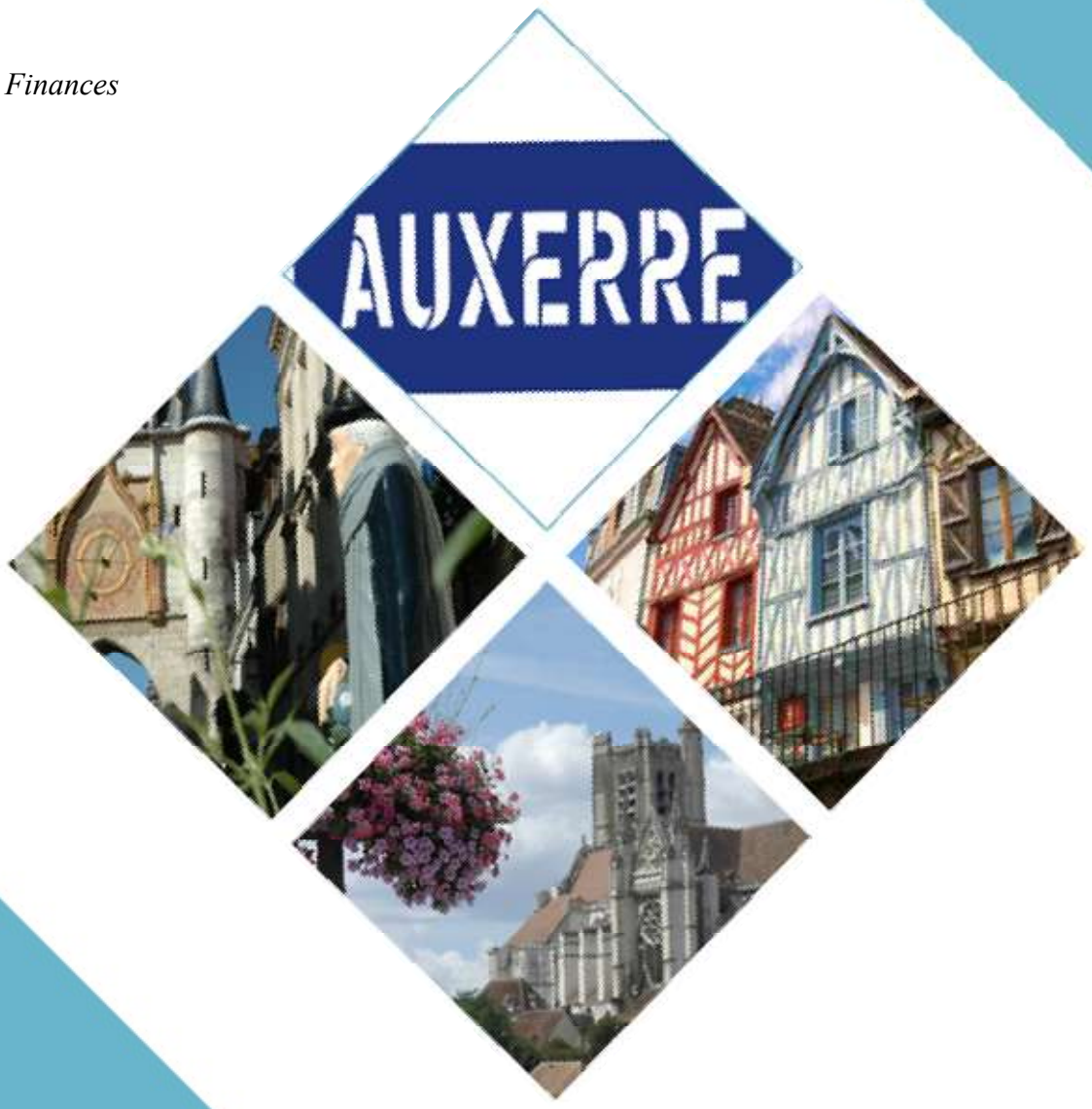

SOMMAIRE

Présentation Générale 3
L'équilibre du compte financier unique pour le budget principal et le budget crématorium 3
Le budget vert 5
Taux d'exécution des dépenses et recettes réelles 8
Opérations d'ordre 8
Les ratios de gestion 10
Evolution de la masse salariale (hors refacturations) 10
Portage des biens par l'Etablissement Public Foncier : 10
La dette du budget principal 12
Les politiques publiques au service de tous les citoyens et du projet de territoire : 14
Aménagement territorial 15
Valorisation de l'espace public 18
Vie Economique 26
Mobilité infrastructures 30
Environnement 34
Pays d'art et d'histoire, Culture et Sport 36
Solidarités 45
Relation citoyenne 57
Administration Générale 64
Le budget annexe du Crématorium 70
Annexes 71
Liste des emprunts du Budget principal 72
Liste des emprunts du Budget annexe Crématorium 75
Le plan pluriannuel d'investissement 77
Le compte financier unique par chapitres réels et ordre. 87

Présentation Générale

L'équilibre du compte financier unique pour le budget principal et le budget crématorium

	Fonctionnement 2025 - Dépenses	Fonctionnement 2025 - Recettes	Fonctionnement Résultat de l'exercice 2025	Fonctionnement Report N-1 R002	Fonctionnement Résultat cumulé	Investissement 2025 - Dépenses	Investissement 2025 - Recettes	Investissement Résultat de l'exercice	Investissement Report N-1 R001	Investissement Résultat cumulé	Résultat de l'exercice Fonc+Inv	Résultat avec reports Fonc+Inv	Restes à réaliser 2025 Dépenses	Restes à réaliser 2025 Recettes	Solde RAR	Investissement Besoin ou Excedent de financement 001+solde RAR	1068	002 au BS	001 au BS
BUDGET PRINCIPAL	45 880 007,77	58 563 045,47	12 683 037,70	11 587 300,45	24 270 338,15	33 872 637,06	32 719 547,42	-1 153 089,64	-15 088 411,75	-16 241 501,39	11 529 948,06	8 028 836,76	4 196 250,20	8 122 959,00	3 926 708,80	-12 314 792,59	12 314 792,59	11 955 545,56	-16 241 501,39
CREMATORIUM	5 160,00	149 231,75	144 071,75	944 640,91	1 088 712,66	750,00	3 000,00	2 250,00	-3 000,00	-750,00	146 321,75	1 087 962,66	0,00	0,00	0,00	-750,00	750,00	1 087 962,66	-750,00
	45 885 167,77	**58 712 277,22**	**12 827 109,45**	**12 531 941,36**	**25 359 050,81**	**33 873 387,06**	**32 722 547,42**	**-1 150 839,64**	**-15 091 411,75**	**-16 242 251,39**	**11 676 269,81**	**9 116 799,42**	**4 196 250,20**	**8 122 959,00**	**3 926 708,80**	**-12 315 542,59**	**12 315 542,59**	**13 043 508,22**	**-16 242 251,39**

Les résultats du compte financier unique pour le budget principal (en euros)

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	58 563 045,47
Dépenses de fonctionnement	45 880 007,77
Résultat exercice 2025	12 683 037,70
Report 2024	11 587 300,45
Résultat final 2025	24 270 338,15
Section d'Investissement	
Recettes d'investissement	32 719 547,42
Dépenses d'investissement	33 872 637,06
solde exercice 2025	-1 153 089,64
Report 2024	-15 088 411,75
Solde avec reports	-16 241 501,39
Restes à Réaliser 2025 Recettes	8 122 959,00
Restes à Réaliser 2025 Dépenses	4 196 250,20
Solde des RAR 2025	3 926 708,80
Solde Investissement corrigé des RAR	-12 314 792,59

Affectation du Résutat 2025 en euros	
Résultat à affecter	24 270 338,15
Solde investissement sans RAR au 001	-16 241 501,39
Couverture déficit investissement au 1068	12 314 792,59
Report fonctionnement au 002	11 955 545,56

+ résultat crématorium 2025

L'exercice 2025 présente un résultat de fonctionnement excédentaire de 12 683 037.70 euros et un solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire de 1 153 089.64 euros.

Après intégration de l'affectation 2024 et des Restes à réaliser 2025 le budget principal de la ville d'Auxerre est excédentaire en section de fonctionnement de 24 270 338.15 euros et présente un besoin de financement de la section d'investissement de – 12 314 792.59 euros, largement couvert par l'excédent de fonctionnement précité.

Les dépenses et recettes réelles

➢ Les dépenses réelles de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024
011	Charges à caractère général	13 894 434,72	15 672 133,56	15 792 816,57	12 816 886,38	-7,76%
012	Charges de personnel et frais assimilés	20 127 898,98	18 384 893,00	18 384 893,00	17 315 853,60	-13,97%
014	Atténuations de produits	246 204,00	1 254 000,00	1 412 633,00	339 983,00	38,09%
65	Autres charges de gestion courante	7 946 847,30	8 594 904,00	8 687 124,00	8 068 052,77	1,53%
66	Charges financières	1 720 590,08	1 446 085,00	1 536 085,00	1 375 125,86	-16,66%
67	Charges spécifiques	40 955,11	10 000,00	30 000,00	1 240,52	-96,97%
68	Dotations aux provisions et dépréciations		0,00	18 000,00	16 411,00	-100,00%
	Somme :	**43 976 930,19**	**45 362 015,56**	**45 861 551,57**	**39 933 553,13**	**-9,19%**

➢ Les recettes réelles de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 302 790,76	0,00	11 587 300,45	11 587 300,45	2,52%
013	Atténuations de charges	69 410,46	62 900,00	62 900,00	53 748,02	-22,56%
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	3 216 307,07	2 367 650,00	2 367 650,00	2 727 764,06	-15,19%
73	Impôts et taxes	2 766 658,28	1 698 900,00	1 807 900,00	2 241 105,12	-19,00%
731	Fiscalité locale	35 259 013,06	35 067 240,00	35 086 587,00	35 410 225,00	0,43%
74	Dotations et participations	13 413 320,84	12 280 687,00	12 822 478,53	13 422 781,70	0,07%
75	Autres produits de gestion courante	1 903 118,79	1 157 245,00	1 157 245,00	1 446 043,52	-24,05%
76	Produits financiers	10 302,31	0,00	0,00	1 171,87	-88,63%
77	Produits spécifiques	462 151,38	10 000,00	10 000,00	2 539 574,83	382,87%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	0,00	940 800,00	940 800,00	0,00	#DIV/0
	Somme :	**68 403 072,95**	**53 585 422,00**	**65 842 860,98**	**69 429 714,57**	**1,50%**

➢ Les dépenses réelles d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	6 695 874,84	0,00	15 088 411,75	15 088 411,75	125,34%
13	Subventions d'investissement		0,00	553 098,00	0,00	-100,00%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 556 525,73	6 761 000,00	6 811 000,00	6 659 731,84	2,67%
20	Immobilisations incorporelles	317 198,69	776 523,00	1 245 498,83	596 041,98	87,91%
204	Subventions d'équipement versées	1 477 843,79	4 240 300,00	7 361 685,18	7 162 881,18	384,68%
21	Immobilisations corporelles	4 323 936,67	5 998 155,00	9 600 387,30	5 796 194,11	34,05%
23	Immobilisations en cours	13 789 283,56	16 365 475,80	17 766 975,91	12 137 882,49	-11,98%
26	Participations et créances rattachées à des partic	0,00	0,00	200 000,00	0,00	#DIV/0
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	18 821,56	15 000,00	120 655,20	105 655,20	461,35%
4581	Opérations sous mandat	63 224,00	607 000,00	530 893,00	296 878,67	369,57%
	Somme :	**33 242 708,84**	**34 763 453,80**	**59 278 605,17**	**47 843 677,22**	**43,92%**

➢ **Les recettes réelles d'investissement**

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 317 778,00	4 126 541,00	0,00	#DIV/0
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 690 192,06	2 550 000,00	11 533 562,18	11 438 426,23	209,97%
13	Subventions d'investissement	5 364 253,63	2 785 489,36	13 885 937,40	5 659 684,50	5,51%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 667 445,00	18 264 780,00	9 241 575,18	9 240 012,00	63,04%
21	Immobilisations corporelles	471,90	0,00	0,00	7 973,62	1 589,68%
23	Immobilisations en cours	53 849,00	0,00	0,00	3 296,99	-93,88%
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	137 228,39	15 000,00	15 000,00	655,20	-99,52%
4582	Opérations sous mandat	0,00	607 000,00	494 680,00	26 304,00	#DIV/0
	Somme :	**14 913 439,98**	**26 540 047,36**	**39 297 295,76**	**26 376 352,54**	**76,86%**

Les subventions perçues d'autres financeurs en 2024 s'élèvent à 5 446 309.50 euros (chapitre 13 hors 1345) sur un montant de dépenses d'équipement de 18 530 118.58 euros (chapitres 20,21,23) soit un taux de financement pour l'année 2025 de 29.39 %.

Le budget vert

Le budget vert est une nouvelle classification des dépenses publiques selon leur impact sur l'environnement. Il sert un double objectif :

- Répondre à la demande de **plus grande transparence** de l'information en matière environnementale émanant à la fois des citoyens et des organismes de financement,
- Et constituer un **outil d'aide à la décision pour la contribution de la collectivité à la transition écologique**.

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 a posé l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants de réaliser un budget vert sous forme d'annexe au compte financier unique, intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ».

Pour réaliser cette annexe, chaque dépense d'investissement est analysée afin de déterminer quelle est sa contribution aux 6 objectifs de transition écologique suivants :
*1 – Atténuation du changement climatique (« **Atténuation climat** ») ;*
*2 – Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels (« **Adaptation climat** ») ;*
*3 – Gestion des ressources en eau (« **Eau** ») ;*
*4 – Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques (« **Déchets** ») ;*
*5 – Prévention et contrôle des pollutions de l'eau, de l'air et des sols (« **Pollutions** ») ;*
*6 – Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles (« **Biodiversité** »).*

Chaque dépense analysée se voit ainsi attribuer une cotation pour chacun de ces 6 axes : « **favorable** » si elle y contribue, « **défavorable** » si elle est incompatible, « **neutre** » si elle n'a pas d'impact significatif, ou « **non cotée** » s'il n'est pas possible de déterminer son impact.

La mise en œuvre du budget vert est progressive. Pour le CFU 2024, seules certaines dépenses étaient concernées et l'analyse ne portait que sur l'axe « Atténuation climat ». Cette année, l'ensemble des dépenses du budgets principal sont concernées mais l'analyse ne porte que sur les axes « Atténuation climat » et « Biodiversité ». Les 4 autres axes seront ajoutés pour le CFU 2027.

Précision préalable à la lecture des résultats

Le budget vert n'est qu'un outil d'évaluation des politiques publiques parmi d'autres. Il n'a nullement vocation à analyser le bien-fondé ou non d'un projet, il se cantonne à indiquer quel est son impact sur l'environnement. Ainsi, une dépense peut être cotée « défavorable » à la transition écologique tout en étant nécessaire à l'exercice d'une compétence de la collectivité.

De la même manière, le terme « neutre » peut être trompeur et laisser penser à tort que l'enjeu environnemental n'est pas pris en compte. En réalité, une cotation neutre peut refléter un effort réalisé par la collectivité pour ne pas dégrader davantage l'environnement, par exemple en construisant sur des parcelles déjà artificialisées.

Les résultats pour l'exercice 2025

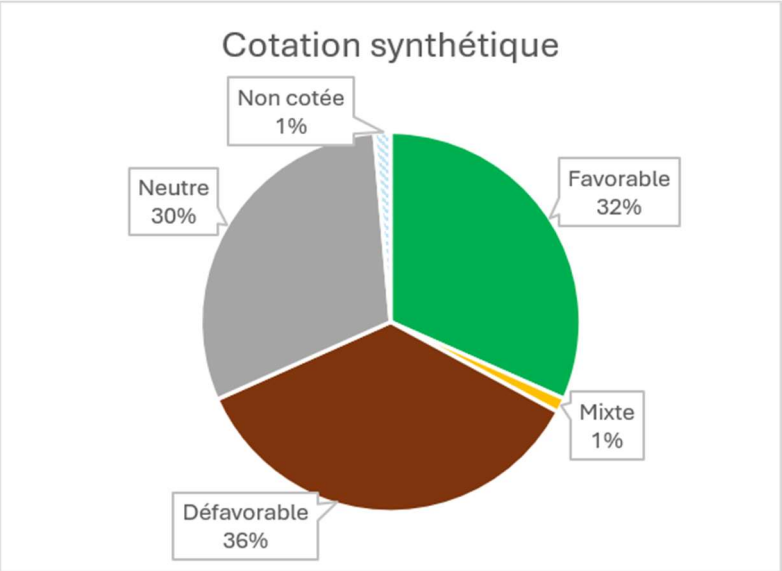

En 2025, sur les 26,1 millions de dépenses exécutées qui ont été analysées dans le cadre du budget vert, **un tiers a un impact favorable ou mixte** sur l'environnement, **un tiers environ est défavorable** et **un tiers environ est neutre ou non coté.**

Les **8,2 millions de dépenses globalement favorables à l'environnement** sont composées de plusieurs grands projets de travaux ainsi que de quelques politiques transversales.

- La restructuration du groupe scolaire des Rosoirs (3 107 980,66€) est cotée favorable sous conditions sur l'axe « Atténuation climat » car elle concerne principalement la construction de bâtiments respectant la norme de performance énergie carbone en vigueur. Elle est aussi favorable sous conditions sur l'axe « Biodiversité » car le projet prévoit une végétalisation d'une partie de la toiture et des abords.
- La réhabilitation du conservatoire (918 269,74€) est cotée favorable sous conditions sur l'axe « Atténuation climat » car la performance énergétique est grandement améliorée, avec une baisse de la consommation d'énergie primaire de 58,5%, se rapprochant du niveau « Bâtiment bas carbone » (BBC) sans pour autant l'atteindre. Elle est aussi favorable sous conditions sur l'axe « Biodiversité » car le projet prévoit une végétalisation de la toiture de l'auditorium et des abords.
- L'aménagement des abords du conservatoire hormis le ponton (871 704,39€) est coté très favorable sur l'axe « Atténuation climat » car il se compose de dépenses de voirie dédiée aux mobilités douces et de création d'espaces verts arborés, lesquels ont une grande capacité absorptive de gaz à effet de serre. Il est coté favorable sous conditions sur l'axe « Biodiversité » car les nouveaux espaces verts prennent en compte plusieurs enjeux de biodiversité, par exemple via la diversification des espèces végétales et de leur stratification, mais aucun espace à fort potentiel pour la biodiversité n'a été créé (bois, prairie, point d'eau).

- L'aménagement de la place du Maréchal Leclerc (677 328,21€) est coté très favorable sur l'axe « Atténuation climat » car la piétonisation incite à adopter un mode de déplacement décarboné. Elle est favorable sous conditions sur l'axe « Biodiversité » car le projet a prévu la création de nouveaux espaces végétalisés.
- Au sein des dépenses d'entretien et d'exploitation de voirie, 557 334,52€ ont été identifiées comme dédiées aux mobilités douces, telles que la réfection des trottoirs ou la création de passages piétons. Elles sont donc cotées très favorables sur l'axe « Atténuation climat ».
- La création de nouvelles voiries dédiées aux mobilités douces a également un impact très favorable sur l'axe « Atténuation climat », notamment la coulée verte (175 582,73€) et les passerelles cyclo-piétonnes (343 320,21€).
- La construction de la cité scolaire St Geneviève (246 894,51€) est cotée favorable sous conditions sur l'axe « Atténuation climat » car les futurs bâtiments respecteront la norme de performance énergie carbone en vigueur. Elle est aussi favorable sous conditions sur l'axe « Biodiversité » car le projet prévoit l'aménagement de larges espaces extérieurs en pleine terre où seront plantés des espèces indigènes et favorisant le développement des insectes et oiseaux.

Par ailleurs, **0,3 millions de dépenses ont un impact global mixte** sur l'environnement dans la mesure où elles sont favorables sur un axe et défavorables sur l'autre. Elles correspondent principalement à la construction du ponton cyclo-piéton devant le conservatoire (265 270,69€). Cette infrastructure favorise les mobilités douces mais est également à l'origine d'une artificialisation des sols et d'une rupture dans la continuité écologique que représentait l'alignement d'arbres au bord de l'Yonne, lequel permettait à la faune de se déplacer.

En 2025, **9,2 millions de dépenses ont été globalement défavorables** à l'environnement dont 5,8 millions pour le projet de la Liaison Sud d'Auxerre (LiSA). Ce contournement permet de réduire les nuisances en centre-ville et notamment la pollution de l'air. En revanche, sur les axes « Atténuation climat » et « Biodiversité », le projet est défavorable. La construction de la LiSA artificialise les sols, risque d'augmenter le trafic à long terme, et détruit des habitats d'espèces protégées même si l'impact est atténué par la mise en place de mesures compensatoires. Au-delà de la LiSA, 2,2 millions de dépenses de travaux sur des bâtiments existants ont été cotés défavorables sur l'axe « Biodiversité ». En effet, aucun enjeu biodiversité n'a été pris en compte alors que ces travaux concernaient des façades, toitures ou espaces extérieurs et auraient donc dû faire l'objet de mesures dédiées (diagnostic, pose de nichoirs, adaptation du planning des travaux pour limiter le dérangement…). Les démolitions sur le site Batardeau-Montardoins, à hauteur de 0,9 millions en 2025, ont également eu un impact défavorable sur cet axe car les silos détruits constituaient un habitat d'espèces d'oiseaux protégés.

Les résultats du budget vert peuvent aussi être présentés par axe.

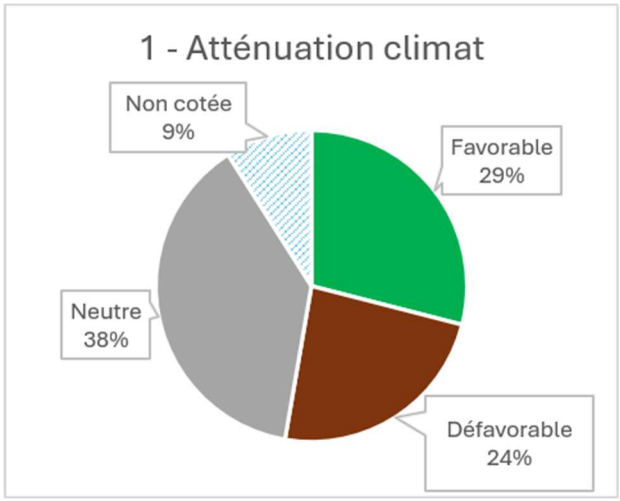

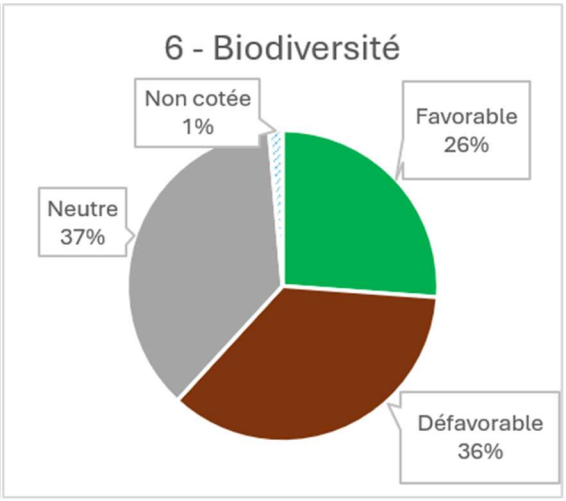

Les résultats du budget vert sont également présentés par politique publique dans les sous-parties dédiées.

Taux d'exécution des dépenses et recettes réelles

Chapitre	Budget Total 2025	CA 2025	Taux dexécution 2025
Dépenses Réelles de Fonctionnement	**45 861 551,57**	**39 933 553,13**	87,07%
Recettes Réelles de Fonctionnement	**65 842 860,98**	**69 429 714,57**	105,45%
Dépenses Réelles d'Investissement	**59 278 605,17**	**47 843 677,22**	80,71%
Recettes Réelles d'Investissement	**39 297 295,76**	**26 376 352,54**	67,12%

Les recettes réelles de fonctionnement ont été titrées au-delà des prévisions budgétaires, montrant ainsi le dynamisme de celles-ci et le respect des principes de sincérité et prudence budgétaire lors du vote du budget primitif notamment.
Les dépenses de fonctionnement sont maitrisées avec un taux de réalisation à peine supérieur à 87 %.
Le taux d'exécution des dépenses et recettes réelles d'investissement est calculé uniquement avec les mandats et titres émis, il atteint près de 81 % en dépenses, sur un volume d'investissement de plus de 47 millions d'euros d'inscriptions.

Opérations d'ordre

- **Les Opérations d'ordre**

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations réelles ou des opérations d'ordre. Les opérations d'ordre non budgétaires n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité ou de l'établissement ; il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements ni à décaissements. Les opérations d'ordre sont de deux types :

- les opérations de transfert entre sections : le compte 042, en dépenses de fonctionnement, est un chapitre globalisé permettant de retracer les provisions pour risques et charges ainsi que les amortissements. Ce compte s'équilibre avec le compte 040 en recettes d'investissement et inversement.

- Les opérations au sein d'une même section : Le compte 041, en section d'investissement, permet un transfert entre les dépenses et les recettes de cette section, et retrace principalement les opérations patrimoniales.

En outre, les virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement (023/021) destinés à compléter les recettes nécessaires aux opérations d'investissement adoptées au titre de l'exercice doivent également être équilibrés.

Section de fonctionnement
Dépenses

Chapitre	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024
023	Virement à la section d'investissement	0,00	6 038 406,44	17 816 309,41	**0,00**	#DIV/0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 265 572,01	3 000 000,00	3 000 000,00	**5 946 454,64**	82,10%
	Somme :	**3 265 572,01**	**9 038 406,44**	**20 816 309,41**	**5 946 454,64**	**82,10%**

Recettes

Chapitre	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 814,88	815 000,00	835 000,00	**720 631,35**	2804,03%
	Somme :	**24 814,88**	**815 000,00**	**835 000,00**	**720 631,35**	**2804,03%**

Les dépenses d'ordre de fonctionnement concernent pour 2 800 000.80 euros les amortissements des biens et 3 146 453.64 € les écritures liées aux cessions d'actifs.
Les recettes d'ordre de fonctionnement concernent pour 686 052.35 euros les écritures liées aux cessions d'actifs et 34 579 euros d'amortissement de subvention.

Section d'investissement
Dépenses

Chapitre	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 814,88	815 000,00	835 000,00	**720 631,35**	2804,03%
041	Opérations patrimoniales	547 054,98	300 000,00	1 100 000,00	**396 740,24**	-27,48%
	Somme :	**571 869,86**	**1 115 000,00**	**1 935 000,00**	**1 117 371,59**	**95,39%**

Le chapitre 040 correspond en dépenses aux écritures de recettes de fonctionnement.
Les opérations patrimoniales concernent des écritures liées aux remboursement d'avance forfaitaire sur marché pour 396 740.24 euros.

Recettes

Chapitre	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	6 038 406,44	17 816 309,41	**0,00**	#DIV/0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 265 572,01	3 000 000,00	3 000 000,00	**5 946 454,64**	82,10%
041	Opérations patrimoniales	547 054,98	300 000,00	1 100 000,00	**396 740,24**	-27,48%
	Somme :	**3 812 626,99**	**9 338 406,44**	**21 916 309,41**	**6 343 194,88**	**66,37%**

Le chapitre 040 correspond aux dépenses d'ordre de la section de fonctionnement et le chapitre 041 concernent les mêmes écritures d'opérations patrimoniales en dépenses d'investissement.

Les ratios de gestion

Variables de pilotage	2022	2023	2024	2025
Encours de dette au 31/12	56 362 924	57 964 227	57 075 261	57 926 325
Capacité de désendettement	9,53	10,06	4,50	3,67
Epargne de gestion	6 954 231	7 404 201	14 416 617	17 147 997
Epargne brute	5 914 774	5 762 069	12 696 027	15 772 871
Epargne nette	241 049	-156 332	6 139 502	9 113 935
Recettes propres d'investissement : indice	1,1	1,0	3,7	3,3

Evolution de la masse salariale (hors refacturations)

Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel étaient inscrites au BP pour 18 384 893 €.
Le compte administratif s'élève à 17 315 853.60 € en 2025. Il était de 20 127 898 € en 2024, soit une diminution de -13.97 % (- 2 812 045 €).
Le budget du personnel a notamment été impacté par le transfert des services communs et du Conservatoire (- 2 696 019 €), ainsi que les éléments suivants
- Hausse de la cotisation CNRACL : 200 451 €
- Dispositif PSC – Prévoyance : - 7490 € (-70 agents bénéficiaires)
- Dispositif primes adjoints agents de maîtrise : + 5405 €
- Avancements d'échelon : 54 870 € au titre de l'année 2025
- Avancements de grade : 6 463 € sur l'année 2025
- Montant revalorisation CIA : + 6 916 € bruts

Le GVT indiciaire moyen entre janvier 2025 et décembre 2025 et de 1,55 %

Le nombre d'ETP moyen en 2025 est de 398, comparé à 466 en 2024, principalement lié au transfert du conservatoire et à la poursuite du transfert de personnel dans le cadre des services communs.
En 2025, tous statuts confondus (titulaires, contractuels, saisonniers, etc.), il y a eu 220 entrées et 251 sorties de personnel.

Portage des biens par l'Etablissement Public Foncier :

L'Établissement Public Foncier Doubs BFC, institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé notamment pour assurer une mission de portage foncier, afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L. 324-1 à L 324-10 du code de l'urbanisme et, précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, doit être conclue entre la collectivité et l'EPF.

Dans le cadre d'un projet la collectivité peut donc solliciter, un portage par l'Établissement Public Foncier Doubs BFC, qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la collectivité ou à tout opérateur désigné par elle.

Le tableau ci-dessous récapitule la liste des acquisistions portées par l'EPF Doubs BFC pour le compte de la ville d'auxerre.

Porteur	Opération	N° Opération EPF	Date signature Achat	Préemption	Adresse	Réf cadastre	prix acquisition	frais agence en sus	Prorata TF	prorata charges copro annuelles	Frais notariés	Montant total
VA	BATARDEAU-MONTARDOINS	590	11/05/2022	NON	18B rue de Preuilly et 6 rue des Montardoins	EH 887 EH 888 EH 889	780 000,00		16 842,70		9 041,36	805 884,06
VA	BATARDEAU-MONTARDOINS	908	10/06/2022	OUI	11 rue de Preuilly	EI 96	133 500,00		926,66		3 002,01	137 428,67
VA	BATARDEAU-MONTARDOINS	908	10/06/2022	OUI	11 rue de Preuilly	EI 96	54 500,00		487,92		2 083,19	57 071,11
VA	BATARDEAU-MONTARDOINS	908	26/07/2022	OUI	9 rue Max QUANTIN	EI 113	110 000,00		576,59		2 733,76	113 310,35
VA	BATARDEAU-MONTARDOINS	908	29/07/2022	OUI	4 rue Max Quantin	EI 146	10 500,00		47,14			10 547,14
VA	BATARDEAU-MONTARDOINS	908	18/12/2023	NON	Rue Max Quentin	EI 12 EI 13 EI 14 EI 15 EI 16	1 900 000,00		776,94		19 773,76	1 920 550,70
VA	BATARDEAU-MONTARDOINS	844	19/12/2023	NON	9 rue des Senons	EH 318	210 000,00		0,00		3 357,68	213 357,68
VA	BATARDEAU-MONTARDOINS	908	05/07/2024	NON	rue de Preuilly	EI 52 EI 55 EI 60 EI 139	488 000,00		3 761,45		6 355,53	498 116,98
VA	BATARDEAU-MONTARDOINS	844	06/03/2025	OUI	2 rue des Montardoins 20 rue de Preuilly	EH 620	240 000,00		-372,15	0,00	3 769,99 €	239 627,85
VA	BATARDEAU-MONTARDOINS	908	11/12/2025	NON	11 rue Max Quantin	EI n°112	550 000,00		466,52		6 773,48	557 240,00
VA	BATARDEAU-MONTARDOINS	908	27/02/2026	OUI	23bis rue de Preuilly	EI 148 EI 149 EI 151	161 000,00		2 517,16	-515,71	3 472,87	166 474,32
VA	GAMBETTA	902	20/03/2023	OUI	12B et 18 rue Jules Ferry	BK 304 BK 260	90 000,00		174,73		3 607,52	93 782,25
VA	GAMBETTA	902	17/05/2022	OUI	8-12-14 rue Léon Bourgeois	BK 263 BK 319 BK 495	167 000,00		946,98		3 180,32	171 127,30
VA	GAMBETTA	902	26/07/2023	OUI	5 rue Paul Doumer	BK 305 BK 453	100 000,00	12 600 €	581,98	261,37	2 700,00	116 143,35
VA	GAMBETTA	902	28/12/2023	NON	5 rue Paul Doumer	BK 305 BK 453	55 000,00		0,00	0,00	1 916,72	56 916,72
VA	GAMBETTA	902	04/04/2024	NON	6 rue Léon Bourgeois	BK 270 BK 549	210 000,00		1 791,12		3 377,52	215 168,64
VA	GAMBETTA	902	18/12/2023	OUI	14 rue Jules Ferry	BK 489	84 000,00		28,84	0,00	2 308,24	86 337,08
VA	GAMBETTA	902	29/07/2024	OUI	14 rue Jules Ferry	BK 489	62 000,00		327,36		2 143,43	64 470,79
VA	GAMBETTA	902	13/02/2026	OUI	12rue Jules Ferry	BK 316	80 000,00				2 143,43	82 143,43
VA	ROBILLARD	932	11/07/2023	Liquidation judiciaire	2B et 3 Place Robillard	EM 6 ES 293	300 000,00				4 699,79	304 699,79
VA	MALADIERE	933	09/12/2022	NON	62 rue Guynemer	HL 123 HL 124 HL 125 HL 128	840 000,00		132,72		9 365,67	849 498,39
VA	Route de CHABLIS	1039	28/12/2023	NON	Route de Chablis	BV 16 BV 17 BV 18 BV 102 BV 32 BV 103	92 000,00				2 311,91	94 311,91
VA	Route de CHABLIS	1039	28/12/2023	NON	Route de Chablis	BV 7 BV 190 BV 218 BV 39 BV 219 BV 43 BV 221	102 000,00				2 519,90	104 519,90
VA	Route de CHABLIS	1039	28/12/2023	NON	Route de Chablis	BV 101 BV 8 BV 100 BV 14 BV 192 BV 104 BV 206	408 800,00		141,31		5 709,65	414 650,96

La dette du budget principal

➢ **Evolution de dette globale**

Au 31/12/2025, la dette globale de la ville d'Auxerre est composée de 49 emprunts pour un capital restant dû de. 57 926 235 euros, soit en augmentation de 850 000 euros. Le taux moyen est de 2.56%. La durée de vie résiduelle est de 12 ans et 11 mois.

Caractéristique de la dette au :	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Votre dette est de	57 076 011 €	57 926 325 €	+ 850 314 €
Son taux moyen s'élève à	2,88%	2,56%	- 0,32%
Sa durée résiduelle moyenne est de	11 ans et 8 mois	12 ans et 11 mois	+ 15 mois
Sa durée de vie moyenne est de	6 ans et 1 mois	6 ans et 9 mois	+ 8 mois
Son nombre de lignes est de	48	49	+ 1

La dette globale de la ville est constituée exclusivement par la dette du budget principal au 31/12/2025, le budget annexe Crématorium supportait un seul emprunt arrivé à terme le 25/02/2025.

La dette par type de risque est majoritairement à taux fixe (54.6%). La part des taux variables est de 22.4% et 23% pour les prêts variables adossés au Livret A%.

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Fixe	31 633 617 €	54,6%	2,57%
Variable	12 963 951 €	22,4%	2,75%
Livret A	13 328 757 €	23,0%	2,33%
Total	57 926 325 €	100,0%	2,56%

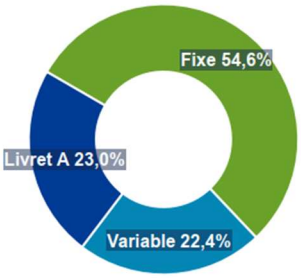

Profil de remboursement de le dette globale

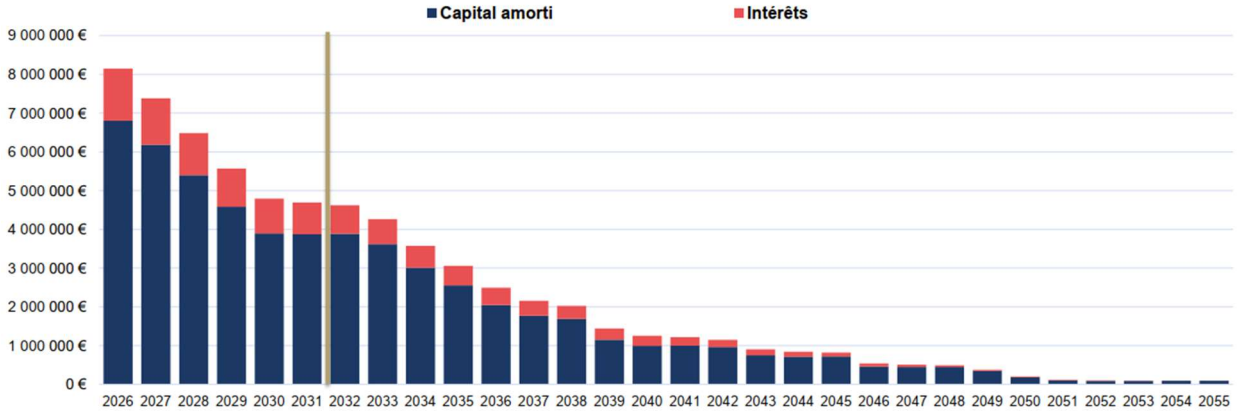

Hors nouveaux emprunts, la dette sera à moitié remboursée en 2032, et la totalité de la dette sera éteinte en 2055.

➢ **Evolution de la dette du budget principal**

Au cours de l'exercice 2025, 6 658 936.02 euros de capital ont été remboursés et 5 nouveaux emprunts ont été souscrits pour un montant total de 9 238 000 euros. Le recours à l'emprunt a permis de financer le programme d'investissement 2025 dont la participation financière 2024 et 2025 pour la LISA à hauteur de 5 800 000 €.

A noter que l'emprunt souscrit en 2023 pour l'opération de réhabilitation du conservatoire de musique et de danse a été transféré à la communauté de l'auxerrois au 01/01/2025 pour un montant de capital restant dû de 1 728 000 €. Il ne fait donc plus partie du stock de dette de la ville.

Les intérêts payés sur la période 2025 ont été 1 437 971.84 euros.

Liste des emprunts souscrits en 2025 :

Référence	organisme Prêteur	Montant initial	Durée	Type de taux	Taux - index
202501-177845	CDC	1 000 000,00 €	20 ans	Livret A	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)
202502 - 729931G	CAISSE D'EPARGNE	3 000 000,00 €	20 ans	Livret A	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)
202505 -759243G	CAISSE D'EPARGNE	2 000 000,00 €	30 ans	Livret A	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)
202504 - MON554511EUR	SFIL	1 738 000,00 €	25 ans	Fixe	Taux fixe à 3.93 %
202503 - CP3325 -Conso	CACIB	1 500 000,00 €	20 ans	Variable	(Euribor 3M + 1.06)-Floor 0 sur Euribor 3M
TOTAL		9 238 000,00 €			

La capacité de désendettement est de 3.67 ans. L'encours de la dette par habitant s'élève à 1 595.27€.

Budget principal - Evolution du capital restant dû – période 2015-2025

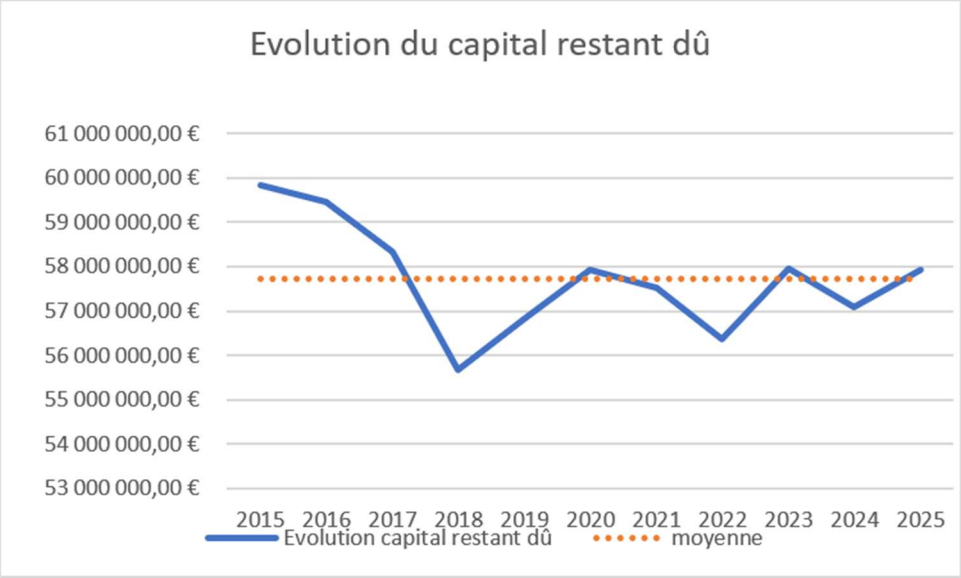

Au 31/12/2025, le stock de dette se situe au niveau de la moyenne de stock de dette calculée sur la période 2015-2025.

Les politiques publiques au service de tous les citoyens et du projet de territoire :

Poids des politiques publiques : dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement

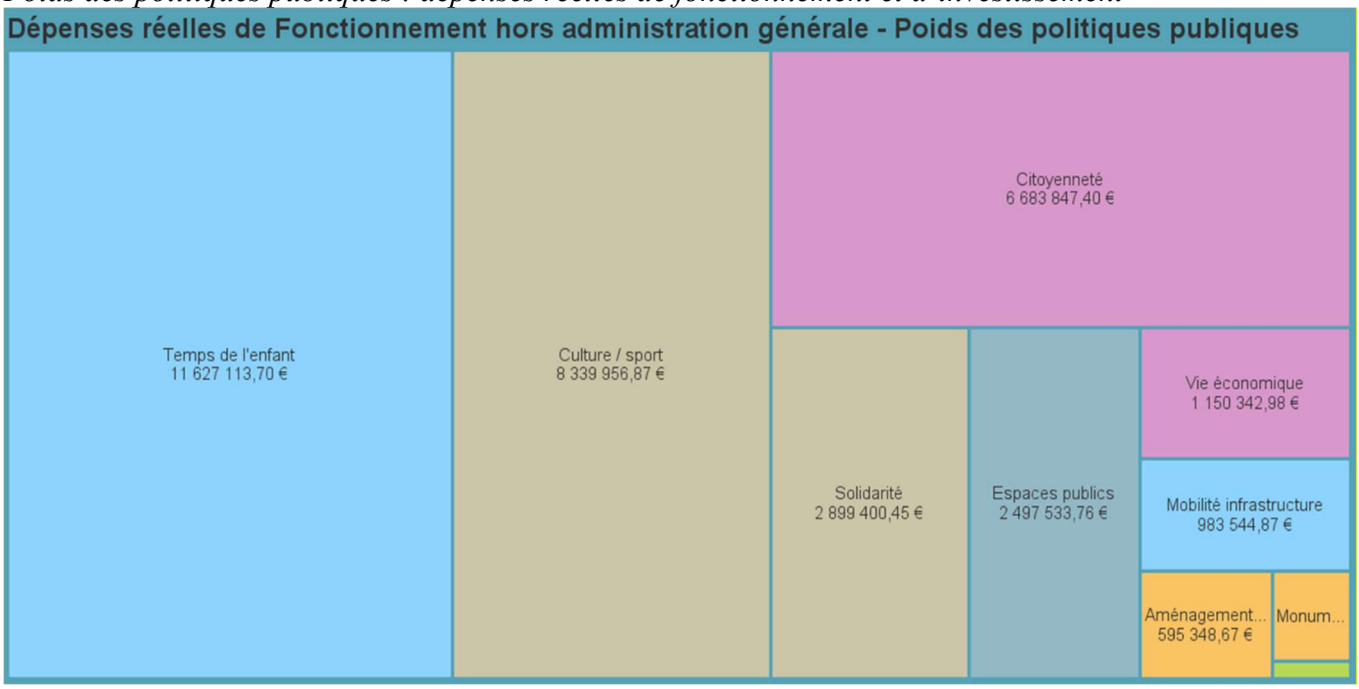

Dans le présent rapport, chaque politique publique fait l'objet d'une présentation qui comprend :
- le compte administratif 2024 en fonctionnement et investissement en dépenses et recettes réelles
- le budget primitif 2025 (BP 2025) et le budget total 2025 (BP+BS+DM) en fonctionnement et investissement en dépenses et recettes réelles
- le compte administratif 2025 en fonctionnement et investissement en dépenses et recettes réelles
- l'écart en % entre le compte administratif 2024 et le compte administratif 2025.

AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Cette politique publique regroupe tous les projets transversaux pour le territoire

- ✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	324 454,85	374 700,00	394 409,56	426 529,75	31,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	133 305,82	77 519,00	187 519,00	168 818,92	26,64
	Somme :	**457 760,67**	**452 219,00**	**581 928,56**	**595 348,67**	**30,06**

Des honoraires et diagnostics pour les montages des différents dossiers d'aménagements, notamment pour le quartier batardeau-Montardoins (Auxerre Ambitieuse) ont été mandatés au chapitre 011 ainsi que le remboursement des taxes foncières pour les acquisitions portées par l'EPF du Doubs pour 131 337.25 euros et les charges du service commun ADS porté par la communauté de l'Auxerrois pour 20 021.84 euros. 29 343 euros ont permis l'évacuation de gravats au camping avant sa cession.

Les charges de personnels représentent 168 818.92 euros pour les agents apportant leur contribution à cette politique publique.

- ✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
77	Produits spécifiques	385 820,00	0,00	0,00	2 443 517,69	533,33
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et pro	0,00	940 800,00	940 800,00	0,00	-
	Somme :	**385 820,00**	**940 800,00**	**940 800,00**	**2 443 517,69**	**533,33**

Des cessions de terrains ont été finalisées en 2024 pour 1 154 520 euros à ST Promotions pour des terrains aux Clairions à SNC l'Institution pour l'Ecole Martineau des Chesnez pour 1 150 000 euros, à l'AJ Auxerre Football pour 10 300 euros, 308 000 euros pour la cession du camping via Agorastore et à la SA d'habitation pour 12 100 €.

- ✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
20	Immobilisations incorporelles	115 800,00	501 500,00	741 680,00	378 516,99	226,87
204	Subventions d'équipement versées	36 832,34	60 000,00	86 088,30	15 244,90	-58,61
21	Immobilisations corporelles	151 537,19	918 000,00	3 361 298,00	1 424 002,16	839,7
23	Immobilisations en cours	286 138,36	1 350 000,00	1 080 120,29	918 977,85	221,17
	Somme :	**590 307,89**	**2 829 500,00**	**5 269 186,59**	**2 736 741,90**	**363,61**

Le projet AMBITIEUSE s'est poursuivi avec 1 232 690 euros d'études et travaux payés notamment pour la démolition des silos, 15 244 euros ont été versés en subvention pour la rénovation de toitures, façades ou terrasse.
Des acquisitions foncières ont été réalisées pour 1 416 139 euros, notamment avenue Pasteur ou quartier des Bequillys ainsi que route de vaux.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

❖ **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Aménagement territorial », 53,5% des dépenses d'investissement sont globalement neutres pour la transition écologique, 33,3% défavorables et 0,7% favorables. Le projet Auxerre Ambitieuse qui représente 12,5% des dépense est quant à lui non cotée. En effet, le changement de mandature rend incertaine la forme que le projet va prendre, tant que la décision de rester ou non dans le cadre de l'AMI « Démonstrateurs de la ville durable » n'a pas été arbitrée.

❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Dépenses favorables (18 629€)

- Les études préalables à la construction d'une résidence étudiante respectant les normes en matière de performance énergie carbone (18 629€).

Dépenses défavorables (7 863€)

❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Dépenses favorables (4 385€)

Dépenses défavorables (911 046€)

- La démolition des infrastructures sur le site Batardeau-Montardoins (903 183€), lesquelles représentaient un habitat pour des espèces d'oiseaux protégés.

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 317 778,00	4 126 541,00	0,00	-
13	Subventions d'investissement	23 369,00	0,00	1 261 691,37	0,00	-
21	Immobilisations corporelles	471,90	0,00	0,00	0,00	-
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	3 296,99	-100
	Somme :	**23 840,90**	**2 317 778,00**	**5 388 232,37**	**3 296,99**	**-86,17**

Au chapitre 23 est comptabilisé le remboursement d'une avance forfaitaire sur les travaux d'aménagement du secteur des images, non précomptés sur les situations de travaux payées.

VALORISATION DE L'ESPACE PUBLIC

Cette politique publique s'axe autour :

- Rendre la destination de l'auxerrois attractive en réalisant le projet de territoire
- Améliorer le cadre de vie des auxerrois en réalisant des aménagements plus durables et responsables en matière d'environnement
- Adapter les espaces publics aux défis climatiques en les végétalisant
- Entretenir et valoriser l'espace public
- Adapter le réseau viaire aux mobilités douces.

A noter que sur cette politique publique tout particulièrement les charges de personnel sont faibles : il s'agit en effet de personnel mutualisé, dont la rémunération est versée par la communauté de l'Auxerrois et qui est ensuite refacturé à la ville par l'intermédiaire de l'attribution de compensation. Les charges de personnel ne peuvent donc pas être réaffectées sur la politique publique.

Voirie

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	883 090,70	1 271 940,91	1 261 041,79	963 805,74	9,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	169 864,50	125 563,00	125 563,00	92 755,63	-45,39
65	Autres charges de gestion courante	6 669,44	19 000,00	15 886,00	2 035,34	-69,48
67	Charges spécifiques	16 000,00	0,00	0,00	0,00	-
	Somme :	**1 075 624,64**	**1 416 503,91**	**1 402 490,79**	**1 058 596,71**	**-1,58**

Les charges de personnel pour les agents intervenant sur les voiries municipales sont de 92 755 euros en diminution de 45.39 % par rapport à 2024.

608 885 euros ont été consacrés à l'entretien et la réfection des différentes voiries municipales et équipements des voiries, comprenant les travaux et les fournitures nécessaires.
L'entretien du réseau d'eaux pluviales s'élève à 109 566 euros, et 33 314 euros sont consacrés à l'entretien du parc de véhicules et engins de voierie.
L'entretien du parc bâtimentaire affecté à cette politique publique, dont les fluides, représente 173 806 euros.
Des travaux d'entretien et de rénovation sur le mobilier urbain ont été réalisés pour 19 701 euros.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	63 417,51	25 150,00	25 150,00	64 444,59	1,62
731	Fiscalité locale	80 849,24	60 000,00	60 000,00	53 462,46	-33,87
74	Dotations et participations	35 437,60	0,00	0,00	35 058,10	-1,07
75	Autres produits de gestion courante	0,00	20 200,00	20 200,00	0,00	-
	Somme :	**179 704,35**	**105 350,00**	**105 350,00**	**152 965,15**	**-14,88**

Les divers droits d'occupation du domaine public communal pour 53 462 euros, et redevances d'occupation pour 64 444 euros ainsi qu'une redevance de concession Gaz pour 35 058 euros.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
20	Immobilisations incorporelles	9 060,87	50 000,00	199 137,74	16 461,70	81,68
204	Subventions d'équipement versées	77 153,00	77 200,00	77 200,00	77 153,00	0
21	Immobilisations corporelles	683 587,75	655 000,00	364 577,98	246 308,46	-63,97
23	Immobilisations en cours	1 666 493,70	1 437 260,76	1 660 478,90	1 603 869,39	-3,76
4581	Opérations sous mandat	0,00	103 000,00	103 000,00	0,00	-
	Somme :	**2 436 295,32**	**2 322 460,76**	**2 404 394,62**	**1 943 792,55**	**-20,22**

Les travaux de réaménagement de la place du Maréchal Leclerc finalisés en 2025 s'élèvent à 458 916 euros de mandats émis.

Le programme d'investissement consacré aux travaux et mobilier de voirie a été de 1 384 252 euros, dont 77 153 d'ACI eaux pluviales, 27 360 € pour l'AMO des liaisons douces, 94 042 euros pour l'aménagement de l'avenue de Chatenoy, 25 836 euros pour une mission d'études en lien avec la sécurité ferroviaire, 2 721 euros pour l'enfouissement de réseaux aériens, 15 429 euros pour le revêtement de la dépose minute à proximité du Lycée Saint Joseph , 19 601 euros pour l'acquisition de panneaux de police et de rues et 21 542 euros de rénovation des systèmes lumineux tricolores.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

❖ **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Voirie », 71% des dépenses d'investissement sont globalement favorables à l'environnement, 28% neutres et 1% défavorables.

❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Dépenses favorables (1 088 852€)

- L'aménagement de la place du Maréchal Leclerc (463 587€ pour la voirie) car la piétonisation incite à adopter un mode déplacement décarboné.
- Certaines dépenses d'entretien et d'exploitation de voirie telles que les coûts liés aux trottoirs ou aux passages piétons (322 642€).
- La mise en accessibilité d'arrêt de bus (58 169€).
- La construction de passerelles cyclo-piétonnes (57 527€ pour la voirie).

Aucune dépense défavorable

❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Dépenses favorables (940 210€)

- Les réfections de voirie qui intègrent une végétalisation des abords (476 623€).
- L'aménagement de la place du Maréchal Leclerc (463 587€ pour la voirie) car le projet a prévu la création de nouveaux espaces végétalisés.

Dépenses défavorables (14 666€)

- La réfection d'une toiture (14 666€) sans prise en compte des enjeux de biodiversité.

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement	563 639,54	0,00	1 351 002,84	1 106 073,37	96,24
4582	Opérations sous mandat	0,00	103 000,00	103 000,00	0,00	-
	Somme :	**563 639,54**	**103 000,00**	**1 454 002,84**	**1 106 073,37**	**96,24**

Le produit des amendes de police a été de 213 375 euros en 2025.
Les travaux réalisés sur la place du Maréchal Leclerc ont été subventionnées à hauteur de 49 030 euros par le ministère de la culture, tandis que la Région Bourgogne franche Comté apportait son soutien à hauteur de 843 667 euros.

Propreté

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	364 269,67	664 691,00	757 346,77	567 145,31	55,69
	Somme :	**364 269,67**	**664 691,00**	**757 346,77**	**567 145,31**	**55,69**

La propreté de la ville a nécessité 75 918 euros pour le traitement de déchets collectés, 35 602 euros pour l'entretien du parc de véhicules et engin affectés et l'entretien des sanisettes publiques pour 24 072 euros.

Les contrats de collectes et ramassage d'immondices avec l'Epnak représentent 112 885 euros et le décapage des voiries a été réalisé pour 21 996 euros.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	3 376,45	1 000,00	1 000,00	2 275,50	-32,61
74	Dotations et participations	178 948,04	36 500,00	145 780,00	151 615,52	-15,27
	Somme :	**182 324,49**	**37 500,00**	**146 780,00**	**153 891,02**	**-15,59**

Un soutien financier de 37 560 euros a été perçu de l'éco organisme ALCOME pour la réduction des mégots dans l'espace public. 2 275 euros sont issus de la vente de matériaux réformés.

CITEO soutient les efforts de la ville par 109 885 euros dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 938,64	2 938,64	-
	Somme :	**0,00**	**0,00**	**2 938,64**	**2 938,64**	**-**

L'installation d'un surpresseur sanitaire place Achille Ribain est la seule dépense constatée

✓ Recettes d'investissement

Il n'a été constaté aucune dépenses et recettes d'investissement pour cette politique publique.

Eclairage public

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	699 099,95	493 078,00	400 733,44	371 668,39	-46,84
65	Autres charges de gestion courante	11 503,85	15 000,00	15 000,00	14 326,41	24,54
	Somme :	**710 603,80**	**508 078,00**	**415 733,44**	**385 994,80**	**-45,68**

Le contrat de maintenance de l'éclairage public s'élève en 2025 à 170 200 euros. Les dégâts sur le mobilier d'éclairage sans tiers identifiés ont couté 14 326.41 euros à la collectivité.
La consommation électrique relative à l'éclairage public s'élève pour 2024 à 223 533 euros en tenant compte de régularisation de 2024 pour -203 558 euros

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
75	Autres produits de gestion courante	6 257,98	15 000,00	15 000,00	0,00	-
	Somme :	**6 257,98**	**15 000,00**	**15 000,00**	**0,00**	**-100**

Aucune recette de fonctionnement n'a été constatée en 2025

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
23	Immobilisations en cours	897 342,08	253 000,00	326 559,82	152 697,56	-82,98
	Somme :	**897 342,08**	**253 000,00**	**326 559,82**	**152 697,56**	**-82,98**

Des armoires électriques ont été rénovées pour 76 388 € et 25 525 euros ont été consacrés à la rénovation de lanternes ou points lumineux ou à leurs suppressions. Le passage à l'éclairage solaire a mobilisé 50 783 euros.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

❖ **Cotation synthétique**

L'ensemble des dépenses d'investissement de la politique publique « Eclairage public » ont un impact global favorable sur l'environnement.

❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Dépenses favorables (152 698€)

- La rénovation de l'éclairage public (101 914€) car le passage systématique à la technologie LED permet de générer des économies d'énergie significatives.

- Le passage en éclairage solaire pour certains luminaires (50 784€).

Aucune dépense défavorable

❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Dépenses favorables (152 698€)

- La rénovation de l'éclairage public (152 698€) car cela réduit la pollution lumineuse, les nouveaux luminaires permettant de réduire drastiquement la puissance de l'éclairage selon l'heure de la nuit.

Aucune dépense défavorable

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement	157 969,50	0,00	0,00	0,00	-
	Somme :	**157 969,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-100**

Aucune recette d'investissement n'a été constatée en 2025.

Espaces verts

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	588 417,63	533 397,85	552 206,59	485 796,94	-17,44
012	Charges de personnel et frais assimilés	39 896,41	0,00	0,00	0,00	-
	Somme :	**628 314,04**	**533 397,85**	**552 206,59**	**485 796,94**	**-22,68**

L'entretien et du renouvellement du patrimoine arboré de la ville est de 303 597 euros en 2025. Les élagages et abattage d'arbres ont été réalisés pour un coût de 162 712 euros. Un diagnostic phytosanitaire et sécuritaire a été réalisé pour 21 048 euros, 5 788 euros ont été consacrés à l'entretien des éco pâturages.

L'entretien des équipements et bâtiments dédiés à la gestion des espaces verts s'élève à 76 828 euros, auquel s'ajoutent les fluides inhérents pour 68 733 euros. La maintenance des matériels et véhicules est de 36 637.89 euros en 2025.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
75	Autres produits de gestion courante	2 618,53	0,00	0,00	5 385,60	105,67
77	Produits spécifiques	382,04	0,00	0,00	22 672,32	5 834,54
	Somme :	**3 000,57**	**0,00**	**0,00**	**28 057,92**	**835,09**

Les recettes de fonctionnement concernent uniquement des régularisations sur consommation d'eau pour 22 672.32 euros et 5 385 euros ont été perçus en réparation de sinistre sur le patrimoine arboré.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
20	Immobilisations incorporelles	18 000,00	0,00	0,00	0,00	-
21	Immobilisations corporelles	150 147,51	390 900,00	523 857,38	487 703,19	224,82
23	Immobilisations en cours	133 876,66	226 224,61	298 938,66	180 651,42	34,94
	Somme :	**302 024,17**	**617 124,61**	**822 796,04**	**668 354,61**	**121,29**

L'aménagement arboré de la Place du Maréchal Leclerc s'est finalisé pour 211 688.88 euros d'investissement.
Les aménagements de la Coulée verte se sont poursuivis pour 175 582 euros.
Des poses de mobiliers urbains ont été réalisés au parc de l'arbre sec pour 47 765 euros.

L'avenue des Clairions a connu une végétalisation pour 3 855 euros, le renouvellement du patrimoine arboré dans différents quartiers de la ville a mobilisé 199 685 euros.
Des cuves à eau ont été installées au jardin des Brichères pour 4 950.06 euros.
La création d'un vestiaire au centre horticole a été réalisée pour 2 035.94 euros.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

❖ **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Espaces verts », 97,2% des dépenses d'investissement ont un impact globalement favorable sur l'environnement, 1,5% ont un impact globalement défavorable tandis que 1,3% sont neutres.

❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Dépenses favorables (649 706€)

- L'aménagement des nouveaux espaces végétalisés place du Maréchal Leclerc (211 689€) car il accroît la présence d'arbres en ville.
- Le programme de renouvellement et développement du patrimoine arboré, et plus généralement l'achat et la plantation d'arbres (204 707€).
- Les dépenses favorisant les mobilités douces à savoir les travaux sur la coulée verte (175 582,73€) ou encore la pose de bancs dans le parc de l'Arbre sec (47 765,04€).

Aucune dépense défavorable

❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Dépenses favorables (429 339€)

- L'aménagement des nouveaux espaces végétalisés place du Maréchal Leclerc (211 689€).
- Le programme de renouvellement et développement du patrimoine arboré, et plus généralement l'achat et la plantation d'arbres (204 707€) car l'arbre est un habitat privilégié et peut constituer un corridor écologique.

Dépenses défavorables (10 169€)

- La construction de surcouvertures sur des conteneurs sans prise en compte des enjeux de biodiversité (8 590€).

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement	60 640,00	0,00	87 611,00	80 386,48	32,56
	Somme :	**60 640,00**	**0,00**	**87 611,00**	**80 386,48**	**32,56**

Une subvention de 67 741.48 euros a été perçue de la Région bourgogne Franche-Comté pour la réalisation du city stade à Laborde.
Le fond vert a été sollicité pour les travaux de la coulée verte à hauteur de 12 645 euros.

VIE ECONOMIQUE

Vie Economique

Cette politique publique concerne à la fois les marchés principalement celui de l'arquebuse, la fête foraine, la foire Saint Martin, des bâtiments à vocation économique (Auxerrexpo, et Armatis) et des animations ponctuelles visant à dynamiser l'activité économique du centre-ville notamment.

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	501 815,34	407 371,20	521 553,02	459 034,79	-8,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	264 766,13	248 007,00	248 007,00	253 783,62	-4,15
65	Autres charges de gestion courante	408 000,00	410 200,00	410 200,00	408 000,00	0
	Somme :	**1 174 581,47**	**1 065 578,20**	**1 179 760,02**	**1 120 818,41**	**-4,58**

Les manifestations telles que la foire Saint-Martin et les nocturnes des quais les samedis d'été ont générés une charge de 8437 euros. La fête foraine a nécessité 21 798.47 euros de matériels et prestations électriques pour les branchements des forains. 5 077.62 euros ont permis de valoriser, d'animer et d'entretenir les marchés d'Auxerre, notamment celui de l'Arquebuse. La redevance spéciale de traitements de déchets pour le marché de l'arquebuse s'est élevée à 52 473 euros. Les coûts d'entretien des bâtiments et équipements cités précédemment sont de 269 468.84 euros y compris les fluides et énergies dont 133 083.73 pour le marché de l'Arquebuse, 68 051.86 € pour Auxerrexpo et 56 955.75 € pour le bâtiment Armatis.
Les taxes foncières payées pour Auxerrexpo, le bâtiment Armatis et le marché de l'Arquebuse représentent 149 397 euros.
Les indemnisations des commerçants liées aux préjudices engendrés par les travaux de voirie en centre-ville, notamment place du Maréchal Leclercq ont été versées à hauteur de 49 326.37 euros en 2025
Les charges de personnel de cette politique publique sont de 253 783 euros.

Une mission d'assistance pour la TLPE a couté 23 820 euros

Des subventions sont également versées notamment dans le cadre de la DSP Auxerrexpo pour 408 000 euros.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	25 300,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	-20,95
731	Fiscalité locale	616 559,07	640 000,00	640 000,00	709 921,56	15,14
75	Autres produits de gestion courante	521 714,50	509 533,00	509 533,00	549 745,76	5,37
77	Produits spécifiques		0,00	0,00	24,73	-100
	Somme :	**1 163 573,57**	**1 169 533,00**	**1 169 533,00**	**1 279 692,05**	**9,98**

La taxe locale sur les publicités extérieures a généré 447 682.57 euros de recettes en 2025, les différents droits d'occupation du domaine public pour les marchés, les terrasses, la fête foraine, les camelots, les taxis et autres occupations ponctuelles ont produit 262 238 euros de recettes.

La redevance d'affermage pour Auxerrexpo est contractuellement de 20 000 euros,
Les loyers des bâtiments à vocation économique ont été encaissés pour 427 387 euros dont Armatis pour 385 773.52 euros.
Les remboursements d'électricité par les occupants du domaine public, de taxes foncières et d'assurances se sont élevés à 122 358.62 euros.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
20	Immobilisations incorporelles	28 910,00	0,00	6 112,00	4 848,00	-83,23
21	Immobilisations corporelles	299 905,05	352 750,00	459 820,30	145 263,24	-51,56
23	Immobilisations en cours	1 400 359,13	650 000,00	892 414,63	270 603,78	-80,68
26	Participations et créances rattachées à des partic	0,00	0,00	200 000,00	0,00	-
	Somme :	**1 729 174,18**	**1 002 750,00**	**1 558 346,93**	**420 715,02**	**-75,67**

Le déploiement de la fibre noire se termine avec 103 136.35 euros de crédits de paiements mobilisés.
Les travaux d'aménagement de l'espace polyvalent à Auxerrexpo se sont achevés par des paiements de 151 867.41 euros.
Des travaux sur le bâtiment Armatis ont nécessité 21 317.80 euros de crédits.
Des travaux sur les cases commerçantes du marché de l'arquebuse ont été entrepris pour 31 289 euros.
L'indemnisation du jury de concours pour la création d'une nouvelle halle de marché s'est élevée à 98 400 euros.
Des travaux d'assainissement et de gouttières à l'Espacio Piscina sont réalisés pour 11 332.84 euros.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

❖ **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Vie économique », 70% des dépenses d'investissement sont globalement neutres tandis que 29% ont un impact global favorable à l'environnement et 1% en ont un défavorable.

❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Dépenses favorables (123 644€)

- Le passage du réseau cuivre à la fibre optique (103 136€) car cette dernière technologie est plus performante énergétiquement.
- Le remplacement du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) dans le bâtiment municipal Armatis (20 508€) à l'origine d'économie d'énergie d'au moins 30%.

Dépenses défavorables (4 019€)

❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Aucune dépense favorable ou défavorable

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement	358 255,20	0,00	781 081,00	467 210,00	30,41
	Somme :	**358 255,20**	**0,00**	**781 081,00**	**467 210,00**	**30,41**

Le réaménagement d'Auxerrexpo s'est vu allouer 270 532 euros par la communauté d'agglomération de l'Auxerrois et 196 678 euros au titre des grands projets à rayonnement départemental.

Tourisme

Le contour de cette politique publique coté ville concerne la supervision de DSP de la maison des randonneurs ainsi que la gestion des sites afférents.

- ✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	10 421,80	20 017,20	28 571,43	29 524,57	183,3
65	Autres charges de gestion courante	35 640,00	0,00	0,00	0,00	-
	Somme :	**46 061,80**	**20 017,20**	**28 571,43**	**29 524,57**	**-35,9**

La DSP du camping a pris fin, néanmoins des charges demeurent pour 23 018 € telles que l'entretien des bâtis, les consommations de fluides et la taxe foncière.

6 506.24 euros de travaux ont été réalisés à la maison des randonneurs.

- ✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	638,42	#DIV/0
77	Produits spécifiques		0,00	0,00	495,04	-100
	Somme :	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 133,46**	**-**

Le remboursement de la taxe foncière du camping par l'AJA football a été comptabilisé pour 638.42 euros ainsi qu'une régularisation de charges d'eau pour 495.04

- ✓ Dépenses d'investissement
- ✓ Recettes d'investissement

Aucune dépense ni recette d'investissement n'ont été constatées en 2025 pour cette politique publique.

MOBILITÉ INFRASTRUCTURES

Mobilité

Le contour de cette politique publique :

- Soutien au projet de contournement Sud d'Auxerre (LISA)
- Aménagement de l'espace public en faveur des mobilités douces

✓ Dépenses de fonctionnement

Aucune dépense de fonctionnement n'a été comptabilisée

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	507,00	-100
	Somme :		**0,00**	**0,00**	**507,00**	**-100**

La recette perçue pour 507 euros concerne les locations des consignes à vélo

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
204	Subventions d'équipement versées	0,00	3 000 000,00	5 800 000,00	5 800 000,00	#DIV/0
21	Immobilisations corporelles	32 616,08	0,00	0,00	0,00	-
23	Immobilisations en cours		0,00	957 031,44	284 929,38	-100
	Somme :	**32 616,08**	**3 000 000,00**	**6 757 031,44**	**6 084 929,38**	**18 556,23**

Le paiement au conseil départemental de la subvention liée à la LISA est comptabilisée pour 5 800 000 euros

284 929.38 euros ont été payés pour la réalisation de passerelles cyclo-piètonnes dans le quartier Saint-Gervais.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

❖ **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Mobilité », 95% des dépenses ont un impact globalement défavorable sur l'environnement tandis que 5% en ont un favorable.

❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Dépenses favorables (284 929€)

- La construction de passerelles cyclo-piétonnes (284 929€ pour la mobilité) car elle favorise les mobilités douces.

Dépenses défavorables (5 800 000€)

- La construction de la Liaison Sud d'Auxerre (LiSA) (5 800 000€) car, à long terme, la construction de routes accroît le trafic routier.

❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Aucune dépense favorable

Dépenses défavorables (5 800 000€)

- La construction de la Liaison Sud d'Auxerre (LiSA) (5 800 000€) car elle est source d'artificialisation des sols et de destruction d'habitats d'espèces protégées.

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement	131 732,00	0,00	0,00	50 000,00	-62,04
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	105,00	-100
	Somme :	**131 732,00**	**0,00**	**0,00**	**50 105,00**	**-61,96**

Le Département de l'Yonne a subventionné la réalisation des passerelles Cycles/Piétons PMR du quartier Saint Gervais pour 50 000 euros

Stationnement

Le contour de cette politique publique :

- Stationnement

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	602 551,28	621 051,76	586 399,63	542 951,53	-9,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	402 326,74	365 767,00	365 767,00	405 180,11	0,71
65	Autres charges de gestion courante	29 775,32	25 982,00	36 982,00	35 413,23	18,93
	Somme :	**1 034 653,34**	**1 012 800,76**	**989 148,63**	**983 544,87**	**-4,94**

Les charges à caractère général nécessaires pour mener à bien la politique du stationnement s'élèvent à 542 951 euros, dont 108 827 pour l'entretien des équipements et bâtiments, 60 899 euros de fluides et énergies.
Le cout d'entretien et d'utilisation du parking du pont a été de 171 501 euros.
Les charges des personnels affectés à la gestion du stationnement se sont élevées à 405 180 euros, dont 300 314 euros pour le parking du Pont.
Le contrôle optimisé du stationnement représente un cout de 316 283 euros
34 404 euros ont été payés à l'ANTAI au titre de la gestion des Forfaits post stationnement et 40 860 euros ont été payés au titre de la gestion centralisé des horodateurs.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	1 342 208,77	1 233 000,00	1 233 000,00	1 300 406,97	-3,11
75	Autres produits de gestion courante	80 585,87	101 000,00	101 000,00	87 220,84	8,23
	Somme :	**1 422 794,64**	**1 334 000,00**	**1 334 000,00**	**1 387 627,81**	**-2,47**

Les forfaits post stationnement ont généré 689 889 euros, Les droits de stationnement perçus sont de 87 220 euros pour le parking du pont, 7 215 euros pour le parking de la tournelle, et 576 892 euros pour les horodateurs le long de la voie publique.

Les droits de concession du parking Etang Saint-Vigile se sont élevés à 3 750 euros pour 15 places.

Les bornes de recharge des véhicules électriques ont généré une recette de 29 879 euros

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
16	Emprunts et dettes assimilées	240,21	0,00	32,00	440,82	83,51
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	4 040,00	4 040,00	#DIV/0
21	Immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	33 571,13	29 707,64	#DIV/0
23	Immobilisations en cours	12 364,12	0,00	7 216,15	7 216,15	-41,64
	Somme :	**12 604,33**	**20 000,00**	**44 859,28**	**41 404,61**	**228,5**

Une étude pour le remplacement du groupe électrogène du parking du Pont a été diligentée pour 4 040 euros.

Le remplacement d'éclairage et autres au parking du pont ont représenté 34 165 euros.

Un solde de travaux d'aménagement du parking de l'étang Saint Vigile a été mandaté pour 7216.15 euros.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

❖ **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Stationnement », 97% des dépenses d'investissement sont globalement neutres et 3% globalement défavorables à l'environnement.

❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Aucune dépense favorable

Dépenses défavorables (1 236€)

❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Aucune dépense favorable ou défavorable

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement	133 300,58	0,00	427 768,59	427 472,32	220,68
16	Emprunts et dettes assimilées	250,00	0,00	0,00	0,00	-
	Somme :	**133 550,58**	**0,00**	**427 768,59**	**427 472,32**	**220,08**

Une subvention FEDER pour les travaux d'aménagement du parking de l'Etang Saint Vigile a été encaissé pour 427 472.32 euros.

ENVIRONNEMENT

Le contour de cette politique publique :

- Elaborer un diagnostic, une stratégie et un plan d'actions pour faire de l'Auxerrois un territoire neutre en carbone d'ici 2050
- Animer un partenariat entre les acteurs du territoire et la collectivité, afin de se donner les moyens de répondre aux enjeux climatiques de manière intersectorielle et transversale

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	114 743,47	69 044,00	69 804,00	58 941,35	-48,63
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00	0,00	0,00	0,00	-
	Somme :	**117 243,47**	**69 044,00**	**69 804,00**	**58 941,35**	**-49,73**

Dans le cadre des actions en lien avec le plan climat territorial, figurent notamment les dépenses lies au suivi de la concession de distribution de gaz pour 6 660 euros, la DSP du contrat de chauffage urbain pour 37 126 euros. Le suivi de la commercialisation AUXEV 2 a mobilisé 2 880 euros de crédits.

3 616 euros ont été versés à la ligue de protection des oiseaux en lien avec la convention 'refuge'

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	102 578,55	0,00	0,00	92 272,96	-10,05
74	Dotations et participations	26 684,00	0,00	0,00	0,00	-
	Somme :	**129 262,55**	**0,00**	**0,00**	**92 272,96**	**-28,62**

La redevance due par Coriance dans le cadre de la DSP de chauffage urbain a généré 92 272 euros de recettes.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
20	Immobilisations incorporelles		0,00	2 040,00	0,00	-
21	Immobilisations corporelles	0,00	672,00	672,00	447,00	#DIV/0
	Somme :	**0,00**	**672,00**	**2 712,00**	**447,00**	**-**

Des panneaux pour les refuges LPO ont été acquis pour 447 euros

✓ Recettes d'investissement

Aucune dépense ni recette d'investissement n'a été constatée en 2025.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE, CULTURE ET SPORT

Culture

Le contour de cette politique publique :

- Le réseau de lecture publique
- Le conservatoire (fin des travaux et soldes de subvention)
- L'école des beaux-arts
- Le pôle muséal et l'Abbaye
- Les évènements culturels

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	1 171 966,90	1 160 682,52	1 183 669,26	1 053 425,41	-10,11
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 277 009,08	3 001 678,00	2 891 678,00	2 725 346,16	-48,35
65	Autres charges de gestion courante	1 621 995,35	1 600 944,00	1 659 713,90	1 647 458,25	1,57
67	Charges spécifiques		0,00	0,00	430,00	-100
	Somme :	**8 070 971,33**	**5 763 304,52**	**5 735 061,16**	**5 426 659,82**	**-32,76**

Les charges de personnels du secteur culturel représentent 2 725 346 euros soit 50 .22 % des dépenses de fonctionnement, elles restent maitrisées. Leur diminution conséquente est due au transfert du conservatoire de musique et de danse à la communauté d'agglomération.

Les crédits alloués aux différentes structures culturelles pour leurs activités représentent 607 929 euros dont 110 802 € pour le réseau de lecture publique, 9 783 pour l'enseignement artistique, 164 545 euros pour les musées et 125 445 euros pour les actions au titre de Pays d'art et d'histoire.

La maintenance informatique des outils à vocation culturelle a couté 47 345 euros.

L'entretien, la sécurité, le nettoyage et des actifs bâtimentaires culturels a engendré une dépense de 257 410 euros, tandis que les charges d'énergie et de fluides ont mobilisé 88 466 euros pour ces mêmes équipements.

Parmi les manifestations culturelles remarquables portées par la ville, notons le festival Rue Barrées (102 944 euros) et le festival des arts de la parole (85 704 euros)

Le soutien au secteur culturel auxerrois par le biais de subventions de fonctionnement aux associations s'est élevé à 1 608 109 euros tandis que 39 348 euros de droits, abonnements et prix ont été versés pour les manifestations culturelles.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
013	Atténuations de charges	1 242,53	0,00	0,00	2 504,85	101,59
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	438 498,46	126 000,00	126 000,00	152 607,20	-65,2
74	Dotations et participations	293 310,21	28 940,00	28 940,00	82 682,00	-71,81
75	Autres produits de gestion courante	3 740,78	1 000,00	1 000,00	23 359,05	524,44
77	Produits spécifiques	916,39	0,00	0,00	360,40	-60,67
	Somme :	**737 708,37**	**155 940,00**	**155 940,00**	**261 513,50**	**-64,55**

En recettes de fonctionnement, les droits d'inscription au conservatoire de musique ne sont plus perçus par la ville mais par la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Les droits d'inscriptions aux bibliothèques pour 1335 €, les ventes à la boutique de l'Abbaye pour 80 224 euros en forte augmentation (59 092 € en 2024).

La redevance d'affermage du silex pour 20 000 euros.

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace a alloué une subvention de 27 812 euros au muséum d'histoire naturelle dans le cadre d'un appel a projet pour la valorisation des collections publiques scientifiques patrimoniales.

La direction régionale des affaires Culturelle a également soutenu la culture auxerrois par une subvention de 9 000 € pour le recollement malacologie et entomologie du muséum, 6 480 € pour la numérisation et mise en ligne d'une collection de presse locale et pour la réalisation d'un montage audiovisuel d'archives orales des anciens salariés de l'entreprise Guillet, 5 000 € pour la numérisation d'archives, 5 000 € pour le festival rue Barrées ainsi qu'un total de 13 590 € pour les expositions drôles de têtes, oiseaux au muséum, Pompidou et 4000 ans de céramiques

- ✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement		0,00	553 098,00	0,00	-
20	Immobilisations incorporelles	21 993,26	39 960,00	41 076,00	15 948,00	-27,49
21	Immobilisations corporelles	482 351,54	365 000,00	634 112,92	610 726,19	26,61
23	Immobilisations en cours	3 602 817,01	1 702 904,60	2 304 291,05	2 163 773,28	-39,94
4581	Opérations sous mandat	53 849,00	0,00	0,00	0,00	-
	Somme :	**4 161 010,81**	**2 107 864,60**	**3 532 577,97**	**2 790 447,47**	**-32,94**

La réhabilitation du conservatoire de musique et de danse qui s'est terminée fin 2024 a néanmoins nécessité le paiement de soldes des travaux pour 2 382 627 euros de crédits de paiements.

Le silex a bénéficié de 11 084 euros de travaux d'amélioration thermique et de sécurisation des toitures.

Pour les bibliothèques 163 608 euros de matériels et mobilier, hors informatique, ont amélioré la qualité de travail et de réception du public et travaux de remplacement des menuiseries et désamiantage.

Pour le secteur muséal, ont été mobilisés : 46 126 euros de restaurations et acquisitions d'œuvres et 31 049 euros de mobiliers et matériels divers.

Le théâtre d'Auxerre a bénéficié de 82 466 euros de travaux d'amélioration notamment la mise en place d'une verrière de désenfumage et une motorisation d'un rideau de fer coupe-feu.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

- ❖ **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Culture », 64% des dépenses d'investissement sont globalement favorables à l'environnement, 21% globalement neutres, 10% globalement mixtes, c'est-à-dire favorables sur un axe et défavorables sur l'autre, et 5% sont globalement défavorables.

❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Dépenses favorables (1 492 001€)

- L'aménagement des abords du conservatoire hormis l'éclairage (1 136 975€) car ce projet favorise les mobilités douces et accroît la présence d'arbres.
- Au sein de la réhabilitation du conservatoire, les travaux relatifs aux postes à enjeux énergétiques (355 026€) car ils ont permis de réduire la consommation d'énergie primaire de 58,5% avec un atterrissage en classe C du DPE.

Dépenses défavorables (138 487€)

- Le nouvel éclairage aux abords du conservatoire (86 975€) car le nombre de points lumineux est plus élevé qu'avant, augmentant ainsi la consommation d'énergie.
- L'achat de matériel informatique (51 511€) en raison de son empreinte carbone.

❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Dépenses favorables (1 778 179€)

- La réhabilitation du conservatoire (918 270€) car le projet prévoit une végétalisation des abords et de la toiture de l'auditorium.
- L'aménagement des abords du conservatoire hormis le ponton et l'éclairage (859 909€) car la création des espaces végétalisés prend en compte certains enjeux de biodiversité.

Dépenses défavorables (352 246€)

- La construction d'un ponton cyclo-piéton devant le conservatoire (265 270,7€) car elle est à l'origine d'une artificialisation des sols et d'une rupture dans la continuité écologique que représentait l'alignement d'arbres au bord de l'Yonne, lequel permettait à la faune de se déplacer.
- Le nouvel éclairage aux abords du conservatoire (86 975€) car le nombre de points lumineux est plus élevé qu'avant, augmentant ainsi la pollution lumineuse.

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement	1 673 604,16	0,00	2 293 660,23	1 245 843,47	-25,56
23	Immobilisations en cours	53 849,00	0,00	0,00	0,00	-
	Somme :	**1 727 453,16**	**0,00**	**2 293 660,23**	**1 245 843,47**	**-27,88**

Pour les travaux de réaménagement du conservatoire de musique et de danse, 1 106 319 ont été perçus en soutien de l'état (DSIL), du Département de l'Yonne, de la région Bourgogne Franche-Comté , de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

La DRAC a participé à la restauration du portrait de la marquise de Luc pour 1500 euros et de la table d'accouchée pour 2 000 euros, de diverses collections du muséum pour 1 500 euros, et à l'acquisition de faïences pour 1 190 euros.

Monuments remarquables

Cette politique publique s'axe autour des monuments patrimoniaux remarquables de la ville.

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	276 538,29	302 520,80	424 807,19	288 559,88	4,35
	Somme :	**276 538,29**	**302 520,80**	**424 807,19**	**288 559,88**	**4,35**

Le maintien des monuments remarquables de la ville représente en 2025 un montant global de dépenses de 224 640.86 euros en contrat de maintenance préventive et curative, télésurveillance, travaux sur les chaufferies, et fournitures pour les multiples interventions en régie. A cela s'ajoutent 63 919.02 euros de consommations d'eau et d'électricité.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
75	Autres produits de gestion courante	211 610,83	0,00	0,00	6 693,08	-96,84
	Somme :	**211 610,83**	**0,00**	**0,00**	**6 693,08**	**-96,84**

Le remboursement des frais d'électricité, d'eau et de gaz par une entreprise ayant occupée temporairement une base de vie de chantier à l'abbaye Saint-Germain constitue la seule recette de cette politique publique.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
20	Immobilisations incorporelles	8 505,60	0,00	29 728,00	10 449,18	22,85
21	Immobilisations corporelles	21 617,12	80 000,00	54 486,17	6 095,95	-71,8
23	Immobilisations en cours	2 337 042,09	2 514 102,73	2 671 921,68	1 908 601,40	-18,33
	Somme :	**2 367 164,81**	**2 594 102,73**	**2 756 135,85**	**1 925 146,53**	**-18,67**

Les travaux de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine remarquable ont été réalisés sur les monuments suivants : Abbaye Saint Germain pour 1 621 914 euros , Cathédrale saint Etienne pour 283 538 €, Eglise Saint Eusèbe pour 1 755 euros et Eglise Saint-Pierre pour 17 062 euros réparation de toiture.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

❖ **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Monuments remarquables », 85% des dépenses d'investissement ont un impact globalement défavorable sur l'environnement et 15% sont neutres.

❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Dépenses favorables (1 040€)

Aucune dépense défavorable

❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Aucune dépense favorable

Dépenses défavorables (1 630 221€)

- La rénovation de toitures et façades de l'Abbaye St Germain (1 546 162€), de la Cathédrale St Etienne (67 365€) et de l'église St Pierre (16 694€) car aucun enjeu biodiversité n'a été pris en compte dans ces projets.

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement	826 756,14	0,00	2 194 200,38	894 476,38	8,19
	Somme :	**826 756,14**	**0,00**	**2 194 200,38**	**894 476,38**	**8,19**

Les travaux de mise en valeur de l'Abbaye saint-Germain ont été subventionnés par la DRAC à hauteur de 359 364 euros, la Région Bourgogne à hauteur de 350 565 euros, par l'Etat (DSIL) pour 39 372 euros et par la fondation du patrimoine pour 54 236 euros.

Les travaux de mise en conformité électrique sur la Cathédrale Saint-Etienne ont été soutenu par l'Etat (DSIL) pour un montant de 44 085 ainsi que par la DRAC à hauteur de 28 614 euros.

La Drac soutien la restauration de la toiture de l'Eglise Saint-Pierre par une subvention de 18 237 euros.

Sport

Le contour de cette politique est l'ensemble des activités sportives ainsi que la gestion des équipements (stades et gymnases)

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	1 622 546,46	1 400 038,61	1 294 480,65	1 016 727,86	-37,34
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 042 470,79	1 202 187,00	1 202 187,00	1 141 711,29	9,52
65	Autres charges de gestion courante	656 116,90	710 010,00	749 710,00	754 857,90	15,05
	Somme :	**3 321 134,15**	**3 312 235,61**	**3 246 377,65**	**2 913 297,05**	**-12,28**

La maintenance des nombreux équipements sportifs de la Ville, que ce soit stades, tribunes, gymnases et complexes sportifs a couté 852 145 euros en 2025, dont 427 482 euros de charges d'énergie, électricité, chauffage et consommations d'eau et 152 331 euros de prestations de nettoyage.

Concernant les stades 50 442 euros ont été consacrés à l'entretien des différents terrains de sport municipaux dont 16 146 euros pour la réfection des terrains de tennis en terre battue Stade Auxerrois et AJA et 9 312 euros la maintenance des éclairages des terrains de sports.

Les activités sportives initiées par la ville d'Auxerre représentent un coût de 98 335 euros en 2025, notons parmi les activités sportives proposées : la semaine olympique et paralympique, l'Eco trail de la coulée verte, les activités 'sport bien-être', les vacances sportives, le sport adapté-sport santé, le sport du midi, le green stadium et la corrida d'Auxerre.

En complément de ces activités sportives, la ville intervient en soutien aux clubs par l'achat ou le remplacement de petits matériels dans les gymnases et stades municipaux.

Les charges des personnels affectés aux équipements de la ville ou permettant la réalisation de ces multiples animations sportives s'élèvent à 1 041 711 euros contre 1 042 470 euros en 2024.

Le tissu associatif sportif local a reçu 608 946 euros 536 160 euros de subventions de fonctionnement (536 160 € en 2024) et 141 000 euros pour l'AJA football soit un total de 749 946 € (650 160 euros en 2024).

La ville d'Auxerre a récompensé des sportives et sportifs avec 2 050 de médailles et trophées.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
013	Atténuations de charges	1 389,75	0,00	0,00	3 086,48	122,09
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	269 853,08	5 900,00	5 900,00	4 985,00	-98,15
74	Dotations et participations	40 061,92	49 300,00	49 300,00	39 556,05	-1,26
75	Autres produits de gestion courante	1 960,00	1 960,00	1 960,00	120 760,96	6 061,27
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	4 744,87	#DIV/0
	Somme :	**313 264,75**	**57 160,00**	**57 160,00**	**173 133,36**	**-44,73**

En recettes de fonctionnement produites par le monde sportif, figurent 20 308 euros de remboursement d'utilisation des installations sportives par les collèges Paul Bert et Denfert Rochereau et 18 030 euros par les Lycées auxerrois.

La ville d'Auxerre a été indemnisée à hauteur de 116 705.23 euros pour la détérioration du terrain de sport du complexe René-Yves Aubin

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a participé à l'accompagnement sportif pour 1 400 euros.

La recette du trail de la coulée verte a été de 4 985 euros.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	27 312,20	13 200,00	#DIV/0
204	Subventions d'équipement versées	402 493,59	392 400,00	497 523,80	387 223,87	-3,79
21	Immobilisations corporelles	316 103,19	595 333,00	903 145,29	793 812,31	151,12
23	Immobilisations en cours	221 369,10	240 965,32	312 799,27	215 070,36	-2,85
	Somme :	**939 965,88**	**1 228 698,32**	**1 740 780,56**	**1 409 306,54**	**49,93**

Le complexe René-Yves AUBIN a fait l'objet de 446 808 euros de travaux de requalification de différentes salles et de travaux d'accessibilité.

Le centre nautique (mis à disposition de l'OCKA) a comptabilisé 158 342 euros de travaux de rénovation, et mise en accessibilité.

Le complexe gymnique a vu un ensemble de menuiseries remplacées pour 15 724 euros, la toiture du gymnase des rosoirs a été sécurisée pour 19 379 euros.

Les équipement bâtimentaires et sportifs du Stade Auxerrois ont bénéficié de 256 541 euros de travaux d'amélioration, notamment les vestiaires de la piste d'athlétisme et l'aménagement d'un terrain de basket 3*3.

L'Attribution de compensation d'investissement pour le stade nautique a été versée pour 234 355 euros, l'investissement programmé dans le contrat de chauffe s'est élevé à 64 501 euros.

Des matériels d'activités ont été acquis pour 84 901 euros tels que panneaux de baskets et la motorisation de certains d'entre eux, des vélos tous terrains et vélos tous chemins, des vélos de cardio training, des buts de football, des charriots de transports ainsi qu'un rameur pour le sport santé.

Des subventions d'investissement ont également été versées aux clubs et associations sportives auxerroises pour soutenir leurs investissements en équipement pour un montant de 152 868 euros.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

- **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Sport », 84% des dépenses d'investissement sont globalement neutres pour la transition écologique, 8% défavorables, 7% favorables et 1% non cotées.

- **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Dépenses favorables (102 103€)

- Les travaux sur les postes à enjeu énergétique lors de la rénovation du complexe sportif René-Yves Aubin (96 833€) car ils ont permis une amélioration significative de la performance énergétique du bâtiment sans pour autant atteindre un niveau « Bâtiment bas carbone » (BBC).

Aucune dépense défavorable

- **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Dépenses favorables (5 270€)

Dépenses défavorables (110 739€)

- La subvention à l'AJA pour les travaux sur le stade (108 000€) car aucune mesure n'a été prise pour préserver la biodiversité alors que les travaux concernent des toitures, façades et espaces extérieurs.

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement	238 085,20	150 000,00	251 600,00	101 000,00	-57,58
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	6 500,00	-100
	Somme :	**238 085,20**	**150 000,00**	**251 600,00**	**107 500,00**	**-54,85**

Pour la rénovation de la piste d'athlétisme, l'agence Nationale du Sport a versé une subvention de 101 000 euros.

Des pénalités de retard dans les travaux de remplacement du sol souple du complexe René-Yves AUBIN ont été titrées pour 6 500 euros.

SOLIDARITÉS

Les contours de cette politique publique sont :

- Anticiper les besoins de la population
- Offrir et proposer à la population des conditions d'accueil adaptées et attractives
- Renforcer les actions d'éducation et de prévention auprès des populations pour réduire les inégalités
- Accompagner de manière adaptée tous les publics
- Coordonner toutes les actions sociales du territoire

Cohésion sociale

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	562 310,36	610 768,18	669 086,14	577 328,35	2,67
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 306 476,03	1 402 150,00	1 430 974,00	1 277 557,27	-2,21
65	Autres charges de gestion courante	1 041 946,74	1 047 420,00	1 053 084,00	1 043 294,55	0,13
67	Charges spécifiques	2 000,00	0,00	0,00	50,28	-97,49
	Somme :	**2 912 733,13**	**3 060 338,18**	**3 153 144,14**	**2 898 230,45**	**-0,5**

La politique publique relevant de la cohésion sociale englobe à la fois les Espaces d'Accueil et d'Animations de la ville ainsi que les subventions au centre communal d'action sociale et aux associations intervenant dans ce domaine.

La prépondérance des dépenses de personnel pour atteindre les objectifs de cette politique publique est à rappeler puisque 1 277 557 euros y sont consacrés sur une dépense de fonctionnement totale de 2 898 230 euros soit 44.08 %.

La politique municipale en faveur de la cohésion sociale intègre également les actions du CCAS dont la ville participe largement aux financements par un soutien global de 980 919 euros.

D'autres associations intervenantes dans le secteur social sont également subventionnées telle les associations Passerelle, Amidon 89, Epicerie solidaire, CIDFF, Tribu d'essence, le Comité de protection de l'enfance, les Restos du cœur, le Secours populaire, la société Saint Vincent de Paul, le Secours catholique, le relais parents enfants, France Bénévolat ou la caisse des écoles pour des actions du 'contrat de ville'.

83 984 euros de subventions complètent ainsi le soutien aux actions sociales.

Pour réaliser leurs animations et activités, 405 640 euros ont été nécessaires aux différentes équipes d'animations au travers d'ateliers, de sorties pour les jeunes, de conférences, de chantiers jeunes, de repas solidaires et de spectacles associant les jeunes et leurs parents.

A ce coût d'activité s'ajoutent 35 228 euros nécessaires pour l'entretien des bâtiments et matériels des EAA, 49 388 € pour la consommation de fluides et 61 406 euros pour le nettoyage quotidien des locaux.

Le repas des ainés s'est déroulé les 22 et 23 janvier 2025 pour un budget global de 82 465 euros.

L'opération chèques cadeaux aux seniors a représenté une somme globale de 77 372 euros en 2025.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
013	Atténuations de charges	5 693,04	0,00	0,00	1 894,28	-66,73
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	8 326,10	3 400,00	3 400,00	29 315,78	252,09
74	Dotations et participations	497 623,59	320 200,00	314 700,00	342 032,82	-31,27
75	Autres produits de gestion courante	45 806,58	39 850,00	39 850,00	44 041,22	-3,85
77	Produits spécifiques	349,26	0,00	0,00	0,00	-
	Somme :	**557 798,57**	**363 450,00**	**357 950,00**	**417 284,10**	**-25,19**

Les participations des bénéficiaires aux nombreuses activités représentent 13 300 euros, ce qui reste très marginal donc accessible à tous mais néanmoins en nette progression.

La Caisse d'allocation familiale a financé à hauteur de 331 039 euros les activités des EAA au titre de la prestation de service.

Les locations des différentes salles des équipements municipaux et l'occupation des jardins partagés ont généré euros 44 041 de recettes.

Les actions des EAA au titre du contrat de ville ont été subventionnées à hauteur de 5 087 euros par le Département, complété par la Communauté d'Agglomération pour 4 205 € et la région bourgogne pour 4 750 euros.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
21	Immobilisations corporelles	39 812,18	93 500,00	426 796,96	400 009,46	904,74
23	Immobilisations en cours	279 481,42	944 303,55	945 847,14	77 313,60	-72,34
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	18 821,56	0,00	105 655,20	105 655,20	461,35
4581	Opérations sous mandat	9 375,00	504 000,00	427 893,00	296 878,67	3 066,71
	Somme :	**347 490,16**	**1 541 803,55**	**1 906 192,30**	**879 856,93**	**153,2**

L'aménagement de l'accueil du CCAS a été réalisé avec 296 878.67 euros de paiements

Un partenariat avec le Crédit Municipal de Dijon a permis de proposer à nouveau le prêt sur gage à Auxerre et les travaux nécessaires de bureaux et de coffre-fort ont nécessité 95 276 de travaux d'aménagement des locaux et l'acquisition d'une caisse automatique pour 21 465 euros. Cette activité a répondu très rapidement aux attentes des auxerrois et bien au-delà.

Des travaux d'amélioration des équipements de quartiers ont été réalisés pour 96 132 euros dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Sainte-Geneviève et 222 454 euros dans le cadre du renouvellement urbain du quartier des Rosoirs.

L'amélioration programmé des équipements de chauffage a consacré 6 227 euros.

Différents matériels électroménagers et mobiliers ont été acquis au profit des EAA pour un montant de 4 173 euros.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

❖ **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Cohésion sociale », 91,5% des dépenses d'investissement sont globalement neutres tandis que 8,1% sont globalement favorables à l'environnement et 0,4% défavorables.

❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Dépenses favorables (6 132€)

Dépenses défavorables (3 489€)

❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Dépenses favorables (71 087€)

- Les dépenses relatives au programme de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le quartier des Rosoirs (64 955€) car le projet sera source de désartificialisation et de végétalisation.

Aucune dépense défavorable

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement	84 394,00	937 892,87	1 401 490,46	231 472,81	174,28
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	128 048,39	0,00	0,00	655,20	-99,49
4582	Opérations sous mandat	0,00	504 000,00	391 680,00	26 304,00	#DIV/0
	Somme :	**212 442,39**	**1 441 892,87**	**1 793 170,46**	**258 432,01**	**21,65**

Une subvention de l'ETAT (DSIL) a été perçue pour l'aménagement de l'accueil du CCAS pour un montant de 26304 euros.

La caisse d'Allocations Familiales a soutenu l'investissement dans les ALSH pour un montant de 42 499 euros.

L'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine a apporté son soutien financier pour l'espace public des rosoirs pour 43 226 euros et l'espace public sainte Geneviève pour 145 746 euros

Petite enfance

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	268 351,92	467 485,46	430 699,86	273 183,77	1,8
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 935 330,28	2 338 809,00	2 338 809,00	2 096 281,81	8,32
65	Autres charges de gestion courante	252 682,00	280 050,00	280 050,00	280 000,00	10,81
67	Charges spécifiques		0,00	0,00	744,09	-100
	Somme :	**2 456 364,20**	**3 086 344,46**	**3 049 558,86**	**2 650 209,67**	**7,89**

En dépenses de fonctionnement, la politique menée en faveur de la petite enfance s'appuie essentiellement sur des moyens humains puisque 2 096 281 € ont été mandatés en charges de personnels sur les 2 650 209 de dépenses de fonctionnement soit 79.09 %.

La maintenance et l'entretien des bâtiments dédiés à la petite enfance ont coûté 94 617 euros, dont 24 870 euros pour le nettoyage et 24 125 euros d'énergies et fluides

La maintenance, les réparations et le remplacement des petits matériels équipant les structures se sont élevés à 1 184 euros.

L'effort de formation des agents des structures petite enfance initié en 2023 puis 2024 se poursuit en 2025 avec une dépense de 24 853 euros contre 22 925 € en 2024 ,12 500 euros en 2023 et 5 320 euros en 2022.

Le coût de la restauration des enfants accueillis dans les crèches et multi-accueils s'est élevé à 109 093 euros en 2025.

Pour leur fonctionnement et leurs activités, les crèches ont dépensé 36 957 euros pour les achats de produits d'hygiène ou d'alimentations, de petits équipements et mobiliers des structures, de livres et jeux adaptés, ainsi que pour les analyses alimentaires réglementaires.

L'action en faveur de la petite enfance se réalise également par des subventions à d'autres structures d'accueil, ainsi 280 000 euros ont été versées sur l'exercice contre 252 492 € en 2024, 245 870 euros en 2023 et 233 939 euros en 2022.

A ce titre ont été payés 73 140 € à la crèche Cabriole, 68 380 € à la structure 'les Lutins', 50 400 € à la Mutualité Française et 65 424 € à 'Ribambelle' pour assurer une offre d'accueil complémentaire.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
013	Atténuations de charges	11 863,01	0,00	0,00	13 754,43	15,94
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	193 789,28	230 000,00	230 000,00	243 190,53	25,49
74	Dotations et participations	1 341 825,60	1 068 600,00	1 088 300,00	1 465 803,21	9,24
75	Autres produits de gestion courante	13,97	0,00	0,00	265,98	1 803,94
77	Produits spécifiques		0,00	0,00	206,61	-100
	Somme :	**1 547 491,86**	**1 298 600,00**	**1 318 300,00**	**1 723 220,76**	**11,36**

Les recettes de fonctionnement sont constituées des droits payés par les familles pour 243 190 euros en nette augmentation par rapport à 2025 (193 789 euros), des différentes aides de la Caisse d'allocation Familiale pour 1 525 011 euros en augmentation par rapport à 2024.

La commune de Monéteau a financé à hauteur de 2 500 euros le fonctionnement du Relais Petite Enfance Lepeltier de Saint-Fargeau. La mutualité sociale agricole a versé 2 559 euros au titre de 2024 pour le relais Dauphin.

- ✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
20	Immobilisations incorporelles	39 288,00	40 000,00	180,00	0,00	-
204	Subventions d'équipement versées	10 688,00	0,00	10 715,43	2 289,45	-78,58
21	Immobilisations corporelles	580 717,33	12 000,00	59 088,60	58 465,35	-89,93
23	Immobilisations en cours	864,48	884,58	1 102,14	875,95	1,33
	Somme :	**631 557,81**	**52 884,58**	**71 086,17**	**61 630,75**	**-90,24**

L'installation d'une structure d'ombrage a été réalisée au multi accueil des rosoirs pour 22 560 euros.
Des éclairages LED ont été installés à la crèche Ribambelle pour 3 568 euros ainsi que des visio-caméra à la micro-crèche des Brichères pour 1 875 euros.
La sécurisation des toitures à la crèche Kiehlman a coûté 2 448 euros, sur le même site des travaux d'urgence sur l'assainissement ont été diligentés pour 6 956 euros.
Des massifs bétons ont été mis en place au multi accueil des Rosoirs pour 6 475 €.

Des achats de matériels et mobiliers ont été effectués pour 4 287 euros à la crèche Kiehlman, pour 3 150 euros dans les structures multi accueil, 2 138 euros à la micro-crèche des Brichères et 459 pour le Relais petite enfance.

Des subventions d'investissement ont été versées à la structure 'les Lutins' pour 2 289 euros afin de soutenir dans leurs acquisitions de matériels.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

- ❖ **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Petite enfance », 98,5% sont globalement neutres, 1% sont globalement défavorables à l'environnement et 0,5% sont non cotées.

- ❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Aucune dépense favorable

Dépenses défavorables (648€)

- L'achat d'une imprimante pour la crèche du Pont (648€).

- ❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Aucune dépense favorable ou défavorable

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement	131 640,80	0,00	55 410,20	55 410,20	-57,91
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	1 473,62	-100
	Somme :	**131 640,80**	**0,00**	**55 410,20**	**56 883,82**	**-56,79**

Le solde de la subvention pour la requalification et amélioration énergétique de la crèche Kiehlman a été perçu pour 1 410 euros de fonds d'Etat.

La création de la micro-crèche des Brichères a été soutenue par la Caisse d'allocations familiales par une subvention de 54 000 euros

Enfance

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	542 794,81	648 006,37	633 569,45	495 832,56	-8,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 146 950,79	1 687 331,00	1 687 331,00	2 080 813,57	-3,08
65	Autres charges de gestion courante	212 526,98	152 400,00	159 920,00	152 193,97	-28,39
67	Charges spécifiques		0,00	0,00	16,15	-100
	Somme :	**2 902 272,58**	**2 487 737,37**	**2 480 820,45**	**2 728 856,25**	**-5,98**

Comme pour la petite enfance, Les charges de personnel représentent, pour cette politique, la part prépondérante des dépenses de fonctionnement avec une réalisation de 2 080 813 euros sur les 2 728 856 euros soit 76.25 %.

Les dépenses d'entretien du patrimoine bâti et les locations affectés au secteur de l'enfance ont représentées 207 066 euros, dont 46 611 de locations, 80 211 euros de nettoyage et 36 172 euros de charges d'énergie.

La maintenance des matériels et logiciels spécifiques a couté 39 447 euros, tandis que la formation des agents des structures enfance s'élevait à 14 716 euros.

L'entretien des aires de jeux représente une somme de 13 831 pour garantir leur niveau de qualité et propreté.

Les repas servis pour les enfants des centres de loisirs ont engendré un coût de 139 390 euros en 2025.

Les différents centres de loisirs ont consommé 83 581 euros pour organiser les activités au sein et en dehors de chacune des structures.

Comme chaque année, un panel d'activités a été proposé dans les structures, des ateliers cuisines, galette des rois, gouters partagés, décoration et de multiples activités rythmiques ou pédagogiques. En dehors des structures de nombreuses sorties et activités sont également programmées telles que les sorties au château de Maulnes, au cirque Star, au moulin de Vanneau, à Guédelon, à utopia land, à l'abbaye de Reigny, à la ferme du château et au site archéologique d'Escolives. A cela s'ajoutent les nombreuses sorties à l'accrobranche, au stade nautique, au cinéma, à la patinoire ou bowling, à la scène des quais, à l'arborétum, au jumping club ou au RCA sans être exhaustif.

Des subventions ont été également versées pour 30 160 euros au PLPB, 100 360 euros à l'association les Gulliverts, 3 800 euros au club vert, 17 000 euros à coup de pouce, 2500 euros à la ligue de l'enseignement et 500 euros à la prévention routière pour soutenir leurs actions en faveur de l'enfance.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
013	Atténuations de charges	1 095,40	0,00	0,00	6 051,66	452,46
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	125 515,32	98 200,00	98 200,00	96 283,51	-23,29
74	Dotations et participations	119 937,04	181 700,00	181 700,00	279 262,65	132,84
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	502,82	-100
77	Produits spécifiques	6 186,31	0,00	0,00	0,00	-
	Somme :	**252 734,07**	**279 900,00**	**279 900,00**	**382 100,64**	**51,19**

La fréquentation des centres de loisirs a généré 96 283 euros de droits et redevances.

249 737 euros ont été titrés à la caisse d'allocation familiale en 2024 au titre du Contrat Enfance Jeunesse, de la Prestation de Service Ordinaire et de la Convention Territoriale Globale.

L'Etat a indemnisé la collectivité pour les émeutes de 2023 pour 29 525 euros.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
204	Subventions d'équipement versées	0,00	10 000,00	6 000,00	3 000,00	#DIV/0
21	Immobilisations corporelles	61 850,05	34 000,00	67 000,22	67 000,21	8,33
23	Immobilisations en cours	3 581,55	3 665,82	4 567,40	3 630,35	1,36
	Somme :	**65 431,60**	**47 665,82**	**77 567,62**	**73 630,56**	**12,53**

Des mobiliers et matériels pour les structures ont été acquis pour 1 712 euros,

L'amélioration des équipements de chauffage a engendré 3 630 euros de dépenses.

Des travaux d'aménagement des équipements ont été réalisés pour 65 287 euros dont l'installation d'une clôture à la Maison des Enfants pour 41 799 euros ainsi que l'installation de films solaires pour 10 858 euros.

Notons également la reprise des couvertures au centre de loisirs des Brichères pour 9 237 euros,

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

❖ **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Enfance », 57% des dépenses d'investissement sont globalement défavorables à l'environnement et 43% sont neutres.

❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Aucune dépense favorable

Dépenses défavorables (3 391€)

❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Aucune dépense favorable

Dépenses défavorables (38 302€)

- L'installation de clôtures dans le cadre de Vigipirate à la Maison des Enfants (38 302€) sans prise en compte des enjeux de biodiversité.

✓ Recettes d'investissement

Il n'y a pas été constaté de recettes d'investissement dans le secteur de l'enfance en 2025.

Scolaire

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	2 216 387,13	2 474 442,50	2 433 323,07	1 913 257,63	-13,68
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 780 423,56	4 258 053,00	4 219 429,00	3 859 872,56	2,1
65	Autres charges de gestion courante	483 071,30	484 300,00	484 300,00	474 917,59	-1,69
67	Charges spécifiques	14 067,54	0,00	0,00	0,00	-
	Somme :	**6 493 949,53**	**7 216 795,50**	**7 137 052,07**	**6 248 047,78**	**-3,79**

Les dépenses en faveur de la politique scolaire sont en légère régression – 3.79%, la masse salariale dédiée est en augmentation de +2.1% pour un montant de 3 859 872 euros représentant 61.78 % des charges de fonctionnement scolaires.

L'optimisation du patrimoine immobilier scolaire permet de réduire les dépenses liées à son entretien à 778 583 euros. Parmi ces dépenses, celles de nettoyage pour 15 544 euros, celles d'énergie et de fluides pour 374 644 euros, le contrat d'exploitation thermique des bâtiments pour 125 498 euros et 262 440 € de fournitures et petites interventions sur le bâti.

Globalement l'entretien et les consommations des bâtiments scolaires sont de 778 583 euros en 2025 contre 972 674 euros en 2024 et 1 203 562 € en 2023 soit une diminution de 424 979 euros en 3 exercices.

La maintenance et réparation des biens matériels des écoles s'est élevée à 6 911 euros.

Le montant des balayages et collectes de déchets pour les écoles de la ville est de 42 924 euros.

Le cout d'une restauration scolaire de qualité représente 626 082 euros en 2025 contre 686 668 euros en 2024, 600 144 euros en 2023 et 134 868 euros pour les élèves de l'enseignement supérieur,

Concernant les crédits scolaires alloués aux écoles auxerroises en fonction du nombre d'élèves et de classes, le budget dépensé en 2025 a été de 290 765 euros dont 115 069€ de fournitures et petits matériels scolaires, 134 882 euros de prise en charge de frais de transport, 17 004 euros d'activités payées par la ville et 1 862 € de cotisations payées à l'Usep.

Le cahier des parents édité à la rentrée scolaire 2025 a couté 7 210 euros.

Au titre des participations obligatoires, la ville a réglé 469 214 euros aux écoles privées conventionnées. 3 335 euros ont également été payés au titre des frais de scolarité des enfants auxerrois fréquentant les écoles des communes de Monéteau, Augy, Venoy et Chablis.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
013	Atténuations de charges	6 865,38	0,00	0,00	1 256,16	-81,7
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	474 210,45	514 000,00	514 000,00	532 748,30	12,34
74	Dotations et participations	691 104,77	507 200,00	507 200,00	367 767,25	-46,79
75	Autres produits de gestion courante	734 111,25	294 000,00	294 000,00	348 101,12	-52,58
77	Produits spécifiques	27,11	0,00	0,00	12 692,92	46 720,07
	Somme :	**1 906 318,96**	**1 315 200,00**	**1 315 200,00**	**1 262 565,75**	**-33,77**

Les recettes générées dans le cadre de la politique en faveur des scolaires sont constituées essentiellement de :

La redevance d'affermage perçue au titre de la DSP restauration pour 263 551 euros.

Les recettes d'accueil périscolaire pour 210 963 euros

Les recettes d'inscription au service de restauration scolaire pour 25 660 euros

Le remboursement des traitements des agents mis à disposition de la Caisse des Ecoles pour 136 829 euros.

Le remboursement des frais de services minimum lors des jours de grèves pour 943 euros

Le remboursement par le CROUS des repas pris à l'IUT pour 61 987 euros ainsi que la refacturation à l'agglomération auxerroise des repas IUT pour 72 881 euros selon la convention 2024-2026.

Des subventions de 9 998 euros au titre des projets NEFE dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
20	Immobilisations incorporelles	57 591,98	17 800,00	121 200,69	99 826,11	73,33
21	Immobilisations corporelles	539 893,88	1 192 100,00	1 188 020,72	736 212,70	36,36
23	Immobilisations en cours	1 060 640,81	6 604 317,01	5 948 522,71	4 045 918,14	281,46
	Somme :	**1 658 126,67**	**7 814 217,01**	**7 257 744,12**	**4 881 956,95**	**194,43**

Les dépenses d'investissement scolaires comprennent :
La restructuration du groupe scolaire rive droite pour 618 786 euros mandatés.
Les travaux liés au renouvellement urbain du quartier des rosoirs ave la cité éducative pour 3 107 980 euros de crédits de paiement utilisés.

Les travaux liés au renouvellement urbain du quartier Sainte Geneviève - Brichères avec 238 170 euros mandatés pour la cité éducative Sainte Geneviève.

Des travaux en lien avec le plan Vigipirate pour 24 272 euros, d'amélioration énergétique pour 23 808 euros et d'accessibilité des bâtiments pour 25 704 euros.
Les travaux d'amélioration des chaufferies pour 46 716 euros

Des acquisitions de matériels, mobiliers et outils informatiques pour toutes les écoles pour un montant de 192 730 euros.

La requalification de la toiture du préau du groupe scolaire rive droite pour 110 835 euros, une étude de rénovation de la cuisine centrale pour 15 048 euros, le renouvellement du bardage et des menuiseries extérieures au pôle rive droite pour 20 636 euros, le traitement acoustique du restaurant scolaire Renoir pour 13 320 euros, la requalification des sanitaires de la maternelle des Piedalloues pour 7 445 euros et de la maternelle H Matisse pour 89 228 euros.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

- **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Scolaire », 73% sont globalement favorables à l'environnement, 23% neutres et 4% défavorables.

- **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Dépenses favorables (3 458 381€)

- La restructuration du groupe scolaire des Rosoirs (3 107 981€) car les nouveaux bâtiments respecteront la dernière norme de performance énergétique et carbone en vigueur (la RE2020).
- La construction de la cité scolaire St Geneviève (238 171€ pour le scolaire) car les nouveaux bâtiments respecteront la dernière norme de performance énergétique et carbone en vigueur (la RE2020), voire la dépasseront.
- L'achat d'ordinateurs reconditionnés (36 864€) car cette bonne pratique évite les émissions liées à la fabrication du matériel informatique.

Dépenses défavorables (31 045€)

- L'installation dans les écoles d'un système avec une série de badges permettant de déclencher une alerte intrusion ou d'être prévenu si c'est le cas (19 668€).
- Les autres dépenses d'achat de matériel informatique (11 377€)

- **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Dépenses favorables (3 437 231€)

- La restructuration du groupe scolaire des Rosoirs (3 107 981€) car le projet prévoit une végétalisation d'une partie de la toiture et des abords.
- La construction de la cité scolaire St Geneviève (238 171€ pour le scolaire) car le projet intègre l'aménagement de larges espaces extérieurs en pleine terre où seront plantés des espèces indigènes et nourricières pour les insectes et oiseaux.
- La végétalisation de la cour du groupe scolaire des Clairions (91 080€).

Dépenses défavorables (181 834€)

- Les travaux sur les préaux au groupe scolaire Rive droite (135 338€) et à l'école maternelle Jean Zay (4 202€) sans prise en compte des enjeux de biodiversité.
- Le remplacement des clôtures dans le cadre de Vigipirate (42 293€) sans prise en compte des enjeux de biodiversité.

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement	402 524,63	797 596,49	2 556 284,73	744 240,97	84,89
	Somme :	**402 524,63**	**797 596,49**	**2 556 284,73**	**744 240,97**	**84,89**

Ont été titrées en 2025, des subventions au titre de la dotation de soutien à l'investissement local de 65 600 euros pour le groupe scolaire Saint-Siméon et une subvention de la Région Bourgogne Franche-Comté pour la restructuration du groupe scolaire des rosoirs pour 193 066 euros.
Pour les travaux du restaurant scolaire rive droite 141 025 euros ont été perçus au titre de la DSIL.
Un acompte de 167 924 euros de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine a été encaissé pour le groupe scolaire des rosoirs, ainsi qu'une subvention de la Région pour 173 622 euros.
Au titre des projets NEFE, 3 001 euros ont été versés par l'Etat.

RELATION CITOYENNE

Le contour de cette politique :

- Améliorer la gestion de la relation usager.
- Améliorer la performance de l'organisation améliorer la gestion des cimetières dont leur végétalisation.
- En matière d'hygiène et de santé, définir une politique de lutte contre les nuisibles, contre les nuisances liées à l'environnement.

Relation citoyenne

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	224 810,07	275 122,15	255 793,22	176 792,21	-21,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 312 182,08	1 424 105,00	1 424 605,00	1 209 399,92	-7,83
65	Autres charges de gestion courante	2 854 885,86	2 936 630,00	2 939 240,31	2 911 429,00	1,98
	Somme :	**4 391 878,01**	**4 635 857,15**	**4 619 638,53**	**4 297 621,13**	**-2,15**

Les charges à caractère général de cette politique publique s'élèvent à 176 792 euros, où l'entretien du parc bâtimentaire représente 15 777.60 euros avec 4 842.28 de charges de fluides et énergie, le contrat d'exploitation thermique pour 3 280.47 euros et le nettoyage des locaux affectés pour 1 580.36 euros.
En 2024 les travaux de réfection d'un mur d'enceinte du cimetière Saint Amatre avait augmenté de près de 56 000 euros les charges de fonctionnement de cette politique publique.

Le coût de gestion des outils informatiques dédiés au service et dans les cimetières s'élève 33 803 euros.

Les frais d'obsèques pour les personnes sans descendants ou ascendants ont représentés une dépense de 8 922 euros pour la collectivité, et les commandes divers documents règlementaires s'élèvent à 4 881 euros. Les présents offerts lors des mariages et parrainages civils représentent 164 euros.

Le cout d'exploitation des cimetières de la ville s'élève à 29 476 en 2025 comprenant les frais d'exhumation, les nettoyages de monuments et entretien de legs et l'achats de fournitures nécessaires au service.

La salubrité de la ville (stérilisations des chats errants, destruction de nids de frelons, fongibles contre les nuisibles, entretien des bacs à sables, maintenance des défibrillateurs) a été assurée pour un montant de dépenses global de 27 924 €. A ce titre une campagne d'effarouchement des corbeaux a été menée pour 5 999 euros, ainsi qu'une campagne identique pour les étourneaux pour 8 100 euros. Des captures de colonies de pigeons ont été réalisées pour 4 561 euros.

Les charges de personnel affectés à cette politique publique sont de 1 209 399 euros.

La contribution au SDIS avec 2 867 422 euros contre 2 814 863 euros et 2 695 420 euros en 2023 reste la part la prépondérante de cette politique.
En 2025, le reversement du tiers des concessions de cimetière au profit du CCAS est de 33 734 euros.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	89 231,91	95 000,00	95 000,00	121 151,38	35,77
74	Dotations et participations	528 196,69	498 044,00	498 044,00	513 127,50	-2,85
75	Autres produits de gestion courante	836,00	2 050,00	2 050,00	1 290,00	54,31
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	3 107,35	#DIV/0
	Somme :	**618 264,60**	**595 094,00**	**595 094,00**	**638 676,23**	**3,3**

Les recettes de fonctionnement de 638 676 euros sont constituées principalement de la dotation DGD hygiène et santé pour 434 278 euros, des droits sur les concessions de cimetière 114 408 euros (84 858 € en 2024), de la dotation pour les titres sécurisées (71 656€) et de la dotation forfaitaire pour le recensement pour 6 619 euros.
Enfin une recette pour le traitement des résidus métalliques a été perçue pour 6 743 euros

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
16	Emprunts et dettes assimilées	114,00	0,00	80,00	80,00	-29,82
20	Immobilisations incorporelles	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	-
21	Immobilisations corporelles	244 967,93	116 500,00	264 314,50	188 508,75	-23,05
23	Immobilisations en cours	46 924,71	1 998,59	2 485,96	1 969,61	-95,8
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	-
	Somme :	**292 006,64**	**138 498,59**	**286 880,46**	**190 558,36**	**-34,74**

Au cimetière Saint-Amatre, la réfection des allées a été menée pour 37 587 euros.
Au cimetière des conches, la requalification de l'entrée a été finalisée pour 72 888 euros.
La restauration du monument aux Morts constate une dépense de 24 512 euros.
La réfection de la dalle béton du monument aux morts de Laborde a été réalisée pour 4 818 euros.

Le remplacement de poteaux incendie a été effectué pour 25 050 euros
La mise en place d'un outil de gestion des files d'attente s'est conclue en 2025 pour 10 531 euros.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

❖ **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Relation citoyenne », 94% des dépenses d'investissement sont globalement neutres tandis que 6% sont globalement défavorables à l'environnement.

❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Aucune dépense favorable

Dépenses défavorables (11 239€)

- La mise en place d'un nouveau système pour gérer les files d'attente (10 531€) et l'achat d'une imprimante (708€) car ce matériel a une empreinte carbone élevée.

❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Aucune dépense favorable ou défavorable

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement	12 775,80	0,00	29 810,20	25 939,00	103,03
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	9 180,00	15 000,00	15 000,00	0,00	-
	Somme :	**21 955,80**	**15 000,00**	**44 810,20**	**25 939,00**	**18,14**

Le solde de la subvention pour la restauration du monument aux Morts a été perçue de la DRAC pour 25 939 euros.

Sécurité publique

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	38 238,91	99 539,60	66 281,28	53 329,14	39,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	531 693,78	566 808,00	566 808,00	537 709,66	1,13
	Somme :	**569 932,69**	**666 347,60**	**633 089,28**	**591 038,80**	**3,7**

Pour garantir la sécurité publique de nos concitoyens, les charges de personnels représentent la plus forte dépense de fonctionnement avec 537 709 euros contre 531 693 euros en 2024 et 523 166 euros en 2023.
L'achat des tenues de travail et matériels nécessaires aux agents ont représenté 3 998 euros en 2025
Les frais de formations obligatoires ont été de 7 192.50 euros.
La maintenance de la vidéo protection s'est élevée à 1 132 euros en 2025.

Des travaux dans les locaux de la police municipale ont été réalisés pour 26 157 euros ainsi que le déplacement d'un transformateur lié au bâtiment de la police municipale pour 3 710 euros.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
77	Produits spécifiques		0,00	0,00	304,71	
	Somme :		**0,00**	**0,00**	**304,71**	

Une régularisation sur les charges d'eau a été opérée en 2025 pour 304.71 euros.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	17 520,00	6 720,00	#DIV/0
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	155 740,44	44 867,44	#DIV/0
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	3 399,00	0,00	-
	Somme :	**0,00**	**0,00**	**176 659,44**	**51 587,44**	-

49 744 euros ont été consacrée au déploiement et à l'amélioration du système de vidéo protection.
Le remplacement d'une centrale et passerelle 4 G a été nécessaire pour 1842 euros.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

❖ **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Sécurité publique », 51% des dépenses d'investissement ont un impact global sur l'environnement favorable, 27% neutre et 22% défavorable.

❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Dépenses favorables (26 319€)

- Le passage du réseau cuivre à la fibre optique pour les caméras de vidéoprotection (26 319€), la technologie fibre étant plus performante énergétiquement.

Dépenses défavorables (11 147€)

- L'achat d'alarme anti-intrusion ou de caméras de vidéoprotection (11 147€), la fabrication du matériel informatique étant particulièrement émissive de GES.

❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Aucune dépense favorable ou défavorable

✓ Recettes d'investissement

Aucune recette d'investissement n'est constatée en 2025.

Communication assemblée

Cette politique publique vise à :

- Réaliser les projets de territoire de valorisation et d'attractivité
- Réinventer et réinvestir l'espace public afin de reconnecter les populations
- Communiquer et faire savoir, identifier les programmes de saisons et événements à produire pour une meilleure information du public.

✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	730 520,99	944 873,04	955 925,66	843 256,07	15,43
012	Charges de personnel et frais assimilés	776 414,68	722 000,00	731 800,00	667 109,52	-14,08
65	Autres charges de gestion courante	275 933,58	309 000,00	319 779,44	284 821,88	3,22
67	Charges spécifiques	617,35	0,00	0,00	0,00	-
	Somme :	**1 783 486,60**	**1 975 873,04**	**2 007 505,10**	**1 795 187,47**	**0,66**

Les décorations de noël dans la ville et ses hameaux représentent 113 819 euros de dépenses.

L'entretien du parc bâtimentaire, notamment Hôtel de ville, salles louées et maisons Soufflot a mobilisé 314 104 euros dont 170 295 pour les fluides et énergies et 9 894 euros pour le nettoyage.

Des cotisations ont été versées pour 7 728 euros notamment pour l'adhésion aux réseaux des villes de France, à la prévention routière pour le label Ville Prudente, à l'association des villes marraines et à l'institut français de gouvernance publique.

Les cérémonies et manifestations officielles représentent 149 732 euros et les actions de communication visant à promouvoir la ville sont évaluées à 33 285 euros.

Les manifestations telles que le feu d'artifice du 13 juillet, la fête de la musique, les festivités de noël et le forum des associations se sont déroulées pour un montant global de 72 884 euros.

Les rémunérations du personnel participant à cette politique publique s'élèvent à 667 109 euros tandis que les indemnités d'élus s'élèvent à 260 021 € contre 275 233 euros en 2024 et 291 105 euros en 2023.

Des subventions ont été accordées à la 176 -ème section des médaillés militaires d'Auxerre et au syndicat des éleveurs de chevaux de selle et de trait de l'Yonne.

✓ Recettes

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
013	Atténuations de charges	228,21	0,00	0,00	653,02	186,15
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	8 535,43	8 000,00	8 000,00	6 050,92	-29,11
74	Dotations et participations	-750,00	0,00	0,00	0,00	-
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	26 932,28	-100
77	Produits spécifiques	170,91	0,00	0,00	887,19	419,1
	Somme :	**8 184,55**	**8 000,00**	**8 000,00**	**34 523,41**	**321,81**

de fonctionnement

Les locations de salles sont titrées en 2025 pour 26 932 euros hors taxes, et les locations de matériels ont été titrées en 2024 pour 6 050 euros.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	290,00	0,00	-
21	Immobilisations corporelles	71 774,94	57 000,00	120 870,64	96 117,01	33,91
23	Immobilisations en cours	1 688 209,62	125 257,40	270 994,99	251 009,00	-85,13
	Somme :	**1 759 984,56**	**182 257,40**	**392 155,63**	**347 126,01**	**-80,28**

La restructuration de la salle Vaulabelle s'est terminée en 2024 mais de soldes de travaux ont été payés en 2025 pour 227 574 euros, les autres travaux concernent la requalification de la toiture du bâtiment GEMTSA rue des Senons pour 36 450 euros et la motorisation de volets roulants à la salle de Laborde pour 3 460 euros.

Différents mobiliers et matériels dont une autolaveuse ont été acquis pour 17 813 euros.

Des illuminations ont été acquises pour 25 824 euros.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

- **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Communication assemblée », 67% ont un impact global sur l'environnement défavorable, 16,5% neutre, et 16,5% mixte, c'est-à-dire favorable sur un axe et défavorable sur l'autre.

- **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Dépenses favorables (57 118€)

- Les travaux concernant les postes à enjeux énergétiques (57 118€) lors de la réfection de la salle Vaulabelle qui a permis une amélioration significative de la performance énergétique.

Dépenses défavorables (62 275€)

- La réfection complète de la toiture d'un bâtiment GEMTSA (36 450€) sans aucune amélioration de la performance énergétique alors que ce bâtiment chauffé n'atteint pas encore un DPE A ou B.
- L'achat de décors d'illumination de noël (25 825€).

- **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Aucune dépense favorable

Dépenses défavorables (264 024€)

- La réfection de la salle Vaulabelle (227 574€) laquelle n'a pris en compte aucun enjeu biodiversité alors qu'elle concernait des façades et toitures.
- La réfection complète de la toiture d'un bâtiment GEMTSA (36 450€) qui n'a pris en compte aucun enjeu biodiversité.

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
13	Subventions d'investissement	538 066,98	0,00	230 159,50	230 159,50	-57,22
	Somme :	**538 066,98**	**0,00**	**230 159,50**	**230 159,50**	**-57,22**

230 159 euros ont été perçus pour la restructuration de la salle Vaulabelle au titre, des subventions Effilogis de la Région et des subventions Départementales.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Cette politique publique ne correspond pas à un domaine d'intervention particulier mais regroupe les services ressources et toutes les dépenses qui ne relèvent pas précisément d'une politique publique présentée précédemment. L'ensemble des services support est également rattaché à cette politique.

- ✓ Dépenses de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
011	Charges à caractère général	2 151 104,19	2 833 362,41	2 871 784,56	2 218 625,13	3,14
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 008 788,31	964 916,00	964 416,00	799 513,56	-20,75
014	Atténuations de produits	246 204,00	1 254 000,00	1 412 633,00	339 983,00	38,09
65	Autres charges de gestion courante	53 599,98	603 968,00	562 588,35	59 304,65	10,64
66	Charges financières	1 720 590,08	1 446 085,00	1 536 085,00	1 375 125,86	-20,08
67	Charges spécifiques	8 270,22	10 000,00	30 000,00	0,00	-
68	Dotations aux provisions et dépréciations		0,00	18 000,00	16 411,00	-100
	Somme :	**5 188 556,78**	**7 112 331,41**	**7 395 506,91**	**4 808 963,20**	**-7,32**

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur cette politique publique sont relatives aux moyens ou bâtiments n'ayant pu être spécialisés sur une autre politique publique et/ou relatives aux services transversaux.

Les services ressources concernés sont l'informatique avec 78 761 euros de dépenses dont 42 617 de droits d'utilisation de logiciels, 21 195 de maintenance des logiciels, 5 210 € de frais de formation et 4 149 € d'adhésion à des club utilisateurs de logiciels.

Les affaires juridiques avec 103 361 euros de dépenses dont 48 725 € d'assurance responsabilité civile et 39 424 € de frais d'actes et d'honoraires, 4 000 euros de contrat de remise et collecte du courrier et 10 320 d'assistance à maitrise d'ouvrage pour les dossiers d'assurance.

La commande publique avec 7490 euros dépensés pour des vêtements de travail, fournitures d'entretien et petits matériels, et le service des marchés avec 23 328 euros pour les frais d'annonces et d'insertions relatives aux marchés de fonctionnement de la collectivité.

Les ressources humaines avec 41 151 euros mandatés pour des annonces et insertions, des remboursements de frais, des frais de formation, des vacations d'assistance sociale et prise en charge partielle des repas au RJY ainsi que 3 712 versés au titre du FIPHFP.

Figurent également les charges d'entretien pour le pool de véhicules à hauteur de 98 252 euros, et le coût des locations de divers matériels roulants, de fournitures de carburants et la redevance spéciale pour l'élimination des déchets ménagers s'élève à 274 417 euros.

Les charges d'entretien bâtimentaire atteignent 1 544 779 euros y compris les taxes foncières (336 668 €) et locations immobilières, le nettoyage de ces bâtiments est optimisé à 100 976 euros. Les coûts des énergies liées se sont élevés à un montant de 289 724 euros.

Les charges de personnel de cette politique publique sont cette année encore maitrisées avec une baisse de 20.11 % après celles de 3. 11 % en 2024 et 4.17% en 2023. Le montant global des dépenses de personnel de cette politique publique s'élève à 799 513 euros.

Les atténuations de produit sont en hausse pour un montant de 339 983 euros et concerne le versement FPIC et les dégrèvements de TH et TFNB.

Les autres charges de gestion courante que sont principalement les droits d'utilisations de produits électroniques pour 42 009 euros et les créances admises en non-valeurs pour 13 387 euros.

La ville d'Auxerre a accordé par délibération des remises gracieuses aux commerçants du marché de l'arquebuse en raison du passage de la course cycliste Paris-Nice à hauteur de 300 euros et 360 euros en raison de travaux rue saint Pélerin.

Les charges financières sont constituées des intérêts d'emprunts payés à l'échéance et les intérêts courus non échus pour 1 375 125 euros en diminution de 20.08% par rapport à 2024.

✓ Recettes de fonctionnement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
002	Résultat de fonctionnement reporté	11 302 790,76	0,00	11 587 300,45	11 587 300,45	2,52
013	Atténuations de charges	41 033,14	62 900,00	62 900,00	24 547,14	-40,18
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	71 465,76	8 000,00	8 000,00	62 031,42	-13,2
73	Impôts et taxes	2 766 658,28	1 698 900,00	1 807 900,00	2 241 105,12	-19
731	Fiscalité locale	34 561 604,75	34 367 240,00	34 386 587,00	34 646 840,98	0,25
74	Dotations et participations	9 660 941,38	9 590 203,00	10 008 514,53	10 081 600,60	4,35
75	Autres produits de gestion courante	293 862,50	172 652,00	172 652,00	230 599,39	-21,53
76	Produits financiers	10 302,31	0,00	0,00	1 171,87	-88,63
77	Produits spécifiques	68 299,36	10 000,00	10 000,00	50 561,00	-25,97
	Somme :	**58 776 958,24**	**45 909 895,00**	**58 043 853,98**	**58 925 757,97**	**0,25**

Les recettes de fonctionnement sont stables avec une très légère progression de 0.25% soit près de 150 000 euros supplémentaire par rapport à 2024. Cette évolution cache des trajectoires différentes selon le type de recettes.

Les atténuations de charges sont encore en diminution à 24 547 euros, elles concernent les remboursements sur les rémunérations du personnel et le versement adulte relais.

Les produits des services concernent principalement une redevance pour mise à disposition des locaux des agences postales ainsi que des remboursements divers pour un montant total de 62 031 euros.

Le montant au chapitre 73 impôts et taxe est en forte diminution de 19% du fait de la baisse du montant de l'attribution de compensation de 975 240 € à la suite du transfert du conservatoire à la communauté de l'auxerrois. A noter que la ville a bénéficié cette année d'un versement de près de 450 000 € au titre du FPIC qui vient pour partie compenser la baisse au chapitre 73.

La fiscalité locale perçue au chapitre 731 est de 34 646 840 € en légère augmentation de 0.25% par rapport à 2024.

Nature	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
Impôts directs locaux	32 528 372,00 €	32 594 527,00 €	32 511 820,00 €	32 337 520,00 €	-0,59
Imposition forfaitaire sur les entreprises de rése		- €	- €	7 807,00 €	-100
Autres contributions directes	58 940,00 €	- €	- €	67 856,00 €	15,13
Taxe communale additionnelle aux droits de mutatio	1 159 357,00 €	900 000,00 €	1 000 000,00 €	1 448 901,00 €	24,97
Taxe sur les pylônes électriques	39 962,00 €	40 000,00 €	42 054,00 €	42 055,00 €	5,24
Accise sur l'électricité	774 973,75 €	832 713,00 €	832 713,00 €	740 277,51 €	-4,48
Versement mobilité	- €	- €	- €	2 424,47 €	-
Somme :	**34 561 604,75 €**	**34 367 240,00 €**	**34 386 587,00 €**	**34 646 840,98 €**	

Le produit des impôts directs locaux connait une diminution de 0.59% soit une baisse de près de 200 000[e] euros en raison d'ajustements fiscaux. En effet, en 2023, la mise en place de la GMBI (gestion des

majorations de base imposable par la DGFIP) a conduit à des erreurs de déclaration des propriétaires. Les corrections ont entraîné une réduction de la base fiscale, ce qui a provoqué une baisse des recettes perçues par la ville.

La ville a bénéficié de versement de fiscalité au titre des rôles supplémentaires émis par les services fiscaux pour un montant de 67 856 euros.

La taxe communale additionnelle aux droits de mutation est en augmentation de près de 290 000 euros soit 25% d'augmentation après un recul entre 2023 et 2024 de 6.8%.

La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité versée par les producteurs d'électricité connait elle une diminution de 34 000 euros en lien avec la baisse de la consommation d'électricité.

Pour ce qui concerne les dotations au chapitre 74, les recettes s'élèvent à 1 0081 600 € en progression de 4.35%. La DGF est en progression de 195 190 € par rapport à 2024 notamment grâce à l'augmentation de la population DGF et de l'enveloppe de solidarité urbaine.

EVOLUTION DE LA DGF

dotation	2023	2024	2025	Ecart 2024/2025
Population DGF	35 934	36 579	37 017	438
Dotation forfaitaire	4 857 937 €	4 929 305 €	4 977 825 €	48 520 €
DF par habitant	135,19 €	134,76 €	134,47 €	-0,28 €
Dotation de solidarité urbaine	2 875 627 €	3 067 195 €	3 250 838 €	183 643 €
DSU par habitant par habitant	80,03 €	83,85 €	87,82 €	3,97 €
Dotation nationale de péraquation	514 505 €	584 392 €	547 419 €	-36 973 €
DNP par habitant	14,32 €	15,98 €	14,79 €	-1,19 €
TOTAL DGF	8 248 069 €	8 580 892 €	8 776 082 €	195 190 €
TOTAL DGF par habitant	229,53 €	234,59 €	237,08 €	2,50 €

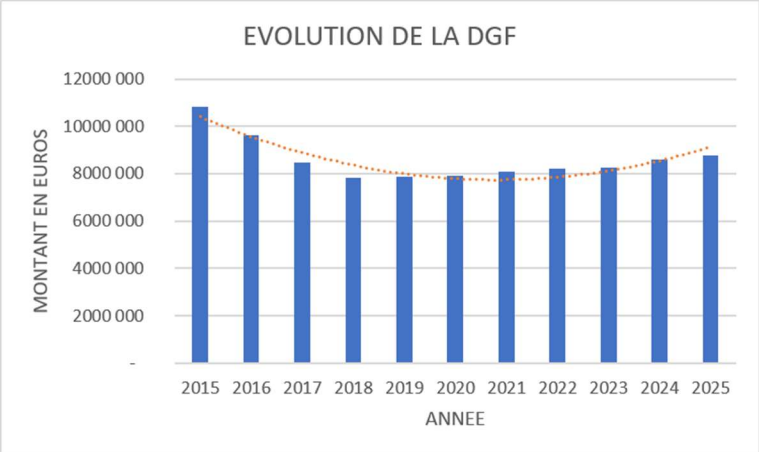

Entre 2015 et 2025, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a connu une baisse importante avant de se stabiliser, puis de remonter légèrement ces dernières années.

Sont également versées au chapitre 74, les compensations versées par l'Etat au titre de la taxe foncière bâtie et non bâtie pour un montant de 1 072 546 euros à comparer à 866 605 euros en 2024, soit plus de 200 000 € supplémentaire.

Au chapitre 74 , on note aussi un montant de FCTVA de 232 972 euros encaissés contre 213 444 € en 2024

Est comptabilisé également en recettes de fonctionnement le résultat 2024 reporté pour un montant de 11 587 300 euros pour 11 302 790 euros en 2023.

✓ Dépenses d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	6 695 874,84	0,00	15 088 411,75	15 088 411,75	125,34
16	Emprunts et dettes assimilées	6 556 171,52	6 761 000,00	6 810 888,00	6 659 211,02	1,57
20	Immobilisations incorporelles	17 949,00	122 263,00	50 472,20	46 032,00	156,46
204	Subventions d'équipement versées	700 676,86	700 700,00	883 867,65	877 969,96	25,3
21	Immobilisations corporelles	647 054,93	1 115 400,00	980 075,41	458 008,41	-29,22
23	Immobilisations en cours	151 778,72	310 590,83	78 284,68	50 775,27	-66,55
	Somme :	**14 769 505,87**	**9 009 953,83**	**23 891 999,69**	**23 180 408,41**	**56,95**

En section d'investissement pour cette politique publique, sont comptabilisés en dépenses 6 658 936 euros de remboursement du capital des emprunts, ainsi que le solde de la section d'exécution de la section d'investissement 2024 pour 15 088 411 euros.

Des achats de mobiliers et matériels ont été acquis pour les services et équipements publics pour 69 799 euros, et 85 183 € de matériels informatiques.

L'entretien et l'amélioration bâtimentaire ont mobilisé 383 982 euros, notamment à l'hôtel de ville pour 90 968 euros, au CTM pour 106 249 euros avec la création d'une plateforme sécurisé, le remplacement d'une porte sectionnelle, la création d'un sanitaire et l'installation de la vidéo surveillance dans un bâtiment.
Une climatisation a été installée au bâtiment boutisse B pour 39 523 euros

877 969 euros ont été versés à la communauté d'agglomération au titre de l'Attribution de compensation des services communs.

Impact sur l'environnement des dépenses d'investissement

❖ **Cotation synthétique**

Au sein de la politique publique « Administration générale », 84,3% des dépenses d'investissement ont un impact global neutre sur l'environnement, 8,3% défavorable et 7,3% favorable, tandis que 0,1% sont non cotées.

❖ **Cotation sur l'axe « Atténuation climat »**

Dépenses favorables (105 157€)

- Le remplacement du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) dans le bâtiment municipal BoutisseB (47 251€) à l'origine d'économie d'énergie d'au moins 30%.
- Les dépenses relatives à l'installation de panneaux solaires sur les toits (45 216€).
- L'achat d'unité de publication nationale pour passer des marchés publics relatifs à des projets de rénovation énergétique de bâtiments ou favorisant les mobilités douces (8 964€).

Dépenses défavorables (117 656€)

- L'achat de matériel informatique (117 656€) dont la fabrication est particulièrement émissive en gaz à effet de serre.

❖ **Cotation sur l'axe « Biodiversité »**

Dépenses favorables (5 508€)

- Achat d'unité de publication nationale pour passer des marchés publics relatifs à des projets prenant en compte les enjeux de biodiversité (5 508€).

Dépenses défavorables (864€)

✓ Recettes d'investissement

Chapitre (C)	Chapitre (L)	CA 2024	BP 2025	Budget Total 2025	CA 2025	Evolution CA 2025 / CA 2024 en %
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 690 192,06	2 550 000,00	11 533 562,18	11 438 426,23	209,97
13	Subventions d'investissement	27 500,10	900 000,00	964 166,90	0,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées	5 667 195,00	18 264 780,00	9 241 575,18	9 239 907,00	63,04
	Somme :	**9 384 887,16**	**21 714 780,00**	**21 739 304,26**	**20 678 333,23**	**120,34**

Sont comptabilisés, 6.6 K€ d'emprunts nouveaux, le FCTVA pour 1 758 248 euros, la part du résultat 2024 affectée à l'investissement pour 9 598 085 € et les taxes d'aménagements perçues pour 82 092 euros.

Le budget annexe du Crématorium

Le compte financier unique du Crématorium présente les résultats suivants :

Compte Financier Unique	CREMATORIUM
Fonctionnement 2025 - Recettes	149 231,75
Fonctionnement 2025 - Dépenses	5 160,00
Fonctionnement Résultat de l'exercice 2025	144 071,75
Fonctionnement Report N-1 R002	944 640,91
Fonctionnement Résultat cumulé	**1 088 712,66**
Investissement 2025 - Recettes	3 000,00
Investissement 2025 - Dépenses	750,00
Investissement Résultat de l'exercice	**2 250,00**
Investissement Report N-1 R001	-3 000,00
Investissement Résultat cumulé	**-750,00**
Restes à réaliser 2025 Recettes	0,00
Restes à réaliser 2025 Dépenses	0,00
Solde RAR	**0,00**
Investissement Besoin ou Excedent de financement 001+solde RAR	-750,00

Annexes

Liste des emprunts du Budget principal

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2025											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2025	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2025 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**361 680,00**		**57 926 324,96**					**6 658 936,02**	**1 452 596,68**	**13 198,09**	**229 577,44**
1641 Emprunts en euros (total)		361 680,00		52 626 324,96					6 258 936,02	1 393 879,30	13 198,09	220 068,64
200502 - 3029828 ME	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 3.74 %	3,713	28 750,00	268,82		
200503 - 3046062	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 3.24 %	3,256	150 000,00	3 037,50		
200601 - 30 58185	N		A-1	103 157,59	0,32	F	Taux fixe à 3.49 %	3,492	201 014,91	8 003,89		650,04
200605 - 3241440 ME	N		A-1	522 100,23	1,15	F	Taux fixe à 3.8 %	3,794	400 268,29	29 391,11		1 928,87
200704 - MON533351EUR	N		A-1	711 455,69	1,92	V	Euribor 1M-Floor 0 sur Euribor 1M	2,200	332 351,53	23 925,45		1 156,71
200705	N		A-1	669 881,93	1,99	F	Taux fixe à 4.58 %	4,631	312 744,13	40 220,36		340,90
200801 - 3275810	N		A-1	1 621 960,41	3,04	F	Taux fixe à 4.68 %	4,670	451 692,17	89 196,59		15 814,12
200803 - 1129850 DO	N		A-1	701 278,39	3,08	V	(Euribor 3M + 0.39)-Floor -0.39 sur Euribor 3M	2,725	203 970,05	24 124,92		2 840,18

200903 - CO5918 Ex 090654 DO	N		A-1	1 000 000,00	3,12	V	(TAM(Postfixé) + 0.7)-Floor -0.7 sur TAM(Postfixé)	3,200	250 000,00	56 784,65		26 006,48
200902	N		A-1	410 288,75	4	F	Taux fixe à 4.3 %	4,290	92 065,22	20 129,90		0,00
201301 - AN096685	N		A-1	2 429 584,35	7,03	F	Taux fixe à 3.37 %	3,362	291 087,94	88 033,74		18 194,89
201401 - MIN281747EUR	N		A-1	437 500,00	8,67	V	(Euribor 3M + 1.61)-Floor -1.61 sur Euribor 3M	3,954	50 000,00	18 936,90		1 338,39
201601- MIN509471EUR	N		A-1	2 267 008,01	10,17	F	Taux fixe à 2.19 %	2,184	195 199,05	52 326,55		3 999,38
201501-MON504646EUR	N		A-1	308 764,38	2,42	F	Taux fixe à 1.23 %	1,228	120 875,78	4 728,46		305,93
201503 - 95 77579	N		A-1	1 593 972,96	8,98	F	Taux fixe à 1.86 %	1,855	161 229,42	31 526,53		411,78
201603 - 9791056	N		A-1	518 912,91	3,07	V	(Euribor 3M + 0.53)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,860	157 876,78	18 944,72		2 506,14
201602 - 9790715	N		A-1	1 304 749,42	8,07	V	(Euribor 3M + 0.58)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,896	153 953,97	43 428,03		6 422,81
201703 - ONE 8935922-8935922-8935927	N		A-1	2 012 500,00	11,5	V	(Euribor 3M + 0.5)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,795	175 000,00	59 526,76		140,76
201701- MON517385EUR	N		A-1	1 771 541,48	7,92	V	(Euribor 3M + 0.65)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,982	175 929,85	57 694,51		4 002,21
201702 - 9923759 ME	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 0.74 %	0,745	101 596,82	282,04		
201802 - MIN526942EUR DO	N		A-1	2 779 799,33	13,08	F	Taux fixe à 1.48 %	1,476	188 537,03	42 888,21		6 742,56
201801 - MON520299EUR DO	N		A-1	912 095,43	7,08	V	(Euribor 12M + 0.21)-Floor 0 sur Euribor 12M	2,867	90 967,89	38 374,36		23 125,50
200505-1 - min237058eur 001 DO	O	102 354,94	A-1	102 355,21	0,92	F	Taux fixe à 2.65 %	2,647	98 849,59	7 873,93	3 735,04	168,97
200505-2 - MIN237058EUR 002 DO	O	129 662,53	A-1	129 662,87	0,92	F	Taux fixe à 2.65 %	2,647	125 207,85	9 974,45	4 731,52	214,05
200505-3 - MIN237058EUR 003 DO	O	129 662,53	A-1	129 662,87	0,92	F	Taux fixe à 2.65 %	2,647	125 207,85	9 974,45	4 731,52	214,05
2018 03-MON527058EUR	N		A-1	1 325 000,00	13,17	F	Taux fixe à 1.47 %	1,486	100 000,00	20 678,01		1 623,13
2018 04-MIN531749	N		A-1	1 394 736,83	13	V	(Euribor 3M + 0.46)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,734	105 263,16	44 986,46		8 729,34
201502-MON504645EUR	N		A-1	364 099,02	6,42	F	Taux fixe à 1.4 %	1,397	53 137,32	5 563,16		410,62

201101 -CO5919 Ex 090655-2020	N		A-1	337 500,00	4,21	V	(TAM(Postfixé) + 0.7)-Floor 0 sur TAM(Postfixé)	3,253	67 500,00	17 902,43		7 839,81
202003-00003229025	N		A-1	2 799 999,94	10,29	F	Taux fixe à 0.34 %	0,339	266 666,68	10 086,67		1 983,33
202101-MON539815EUR	N		A-1	812 500,00	16	F	Taux fixe à 0.66 %	0,658	50 000,00	5 568,76		1 325,73
202201 - MON543661EUR	N		A-1	2 001 000,00	17	F	Taux fixe à 3.19 %	3,182	116 000,00	66 144,66		15 780,67
202202 - MON543662EUR	N		A-1	586 500,00	17	F	Taux fixe à 3.19 %	3,182	34 000,00	19 387,23		4 625,37
202203 - 391714G	N		A-1	1 314 735,66	16,98	V	(Livret A(Préfixé) + 0.2)-Floor -0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,584	63 114,51	35 411,18		416,33
202302 - 151270	N		A-1	285 200,00	22,83	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,533	12 400,00	8 058,70		973,93
202301 - 484686G 5410046	N		A-1	866 666,64	12,98	V	(Livret A(Préfixé) + 0.35)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,739	66 666,68	25 161,18		296,11
202303 - 151755	N		A-1	0,00	0	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	0,000	0,00	0,00		
202304 - 151757	N		A-1	1 363 050,84	22,83	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,533	59 263,08	38 514,77		4 654,67
202305 - MON546286 0070297	N		A-1	2 650 000,00	13	F	Taux fixe à 3.75 %	3,740	200 000,00	104 062,50		24 567,71
2008-04 1129854 AV 161013	N		A-1	912 215,67	3,33	V	(Livret A(Préfixé) + 1.54)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,666	230 541,62	41 061,59		4 786,10
202401 - 09961418	N		A-1	2 850 000,00	23,71	F	Taux fixe à 3.69 %	3,680	120 000,00	107 932,50		3 797,63
202403 - 164309	N		A-1	339 500,00	24	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,773	10 500,00	7 845,57		1 748,86
202404 - 164308	N		A-1	501 388,15	24	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,970	15 506,85	12 348,19		2 826,68

202402 - 164311	N		A-1	970 000,00	24	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,773	30 000,00	22 415,93		4 996,74
202405 - 164305	N		A-1	776 000,00	24	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,970	24 000,00	19 111,32		4 374,86
202501-177845	N		A-1	1 000 000,00	19,83	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,035				1 677,05
202502 - 729931G	N		A-1	3 000 000,00	19,98	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,477	0,00	2 041,67		1 225,00
202505 -759243G	N		A-1	2 000 000,00	29,98	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,843				3 745,87
202504 - MON554511EUR	N		A-1	1 738 000,00	25	F	Taux fixe à 3.93 %	3,406				1 138,39
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)				5 300 000,00					400 000,00	58 717,38		9 508,81
2020-01 00003069396 DO	N		A-1	1 963 326,00	9,34	F	Taux fixe à 1.43 %	1,446	206 668,00	30 337,22		4 445,30
2020-02 CP0902	N		A-1	1 836 674,00	9,34	F	Taux fixe à 1.43 %	1,446	193 332,00	28 380,16		4 158,53
Tirage -V202503 - CP3325	N		A-1	1 500 000,00	0	V	(Moyenne Euribor 3M + 1.06)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	3,310	0,00	0,00		904,97

Liste des emprunts du Budget annexe Crématorium

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2025											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2025	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2025 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				**0,00**					**750,00**	**7,01**		
1641 Emprunts en euros (total)				0,00					750,00	7,01		
200502 - 3029828 ME	N		A-1	0,00	0	F	Taux fixe à 3.74 %	3,713	750,00	7,01		
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		**0,00**		**0,00**					**750,00**	**7,01**	**0,00**	**0,00**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Le plan pluriannuel d'investissement

Opérations ayant fait l'objet d'une exécution budgétaire en 2025 :

Politique Publique	Libellé	TOTAL PPI 2020-2025	CFU 2025
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	BOUTISSES - création salle informatique et autres travaux	**60 948,13 €**	60 948,13 €
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	ACI MUT	**3 002 236,25**	877 969,96 €
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	BMA ADTECH / BESOIN MAINTIEN ACTIF Patrimoine Admi et Techn dont amiante et mises aux normes	**654 871,24 €**	75 924,71 €
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	INSTALLATION FINANCES DSI LEPELTIER SAINT FARGEAU	**800 246,54 €**	8 542,46 €
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	Agenda d'accessibilité Programmée	**394 857,09 €**	5 987,80 €
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	BESOIN MAINTIEN ACTIF Administration générale (mobilier/ matériel/ véhicule)	**206 101,75 €**	84 811,67 €
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	BMA INF/ INFORMATIQUE (besoin maintien actif) + réalisations 2021 BLO	**118 498,88 €**	11 427,02 €
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	BMA INF/ Renouvellement parc PC	**228 672,92 €**	73 960,70 €
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	CHAUFFAGE P3 CONTRAT	**239 010,82 €**	35 236,59 €
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	Travaux CTM	**227 969,18 €**	101 137,31 €
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	BMA ADTECH / TRAVAUX HOTEL DE VILLE	**150 916,42 €**	81 652,26 €

ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	Mairie Annexe - Travaux	**48 709,08 €**	14 323,03 €
ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	PPI Solaire selon travaux à définir	**864,00 €**	864,00 €
AMENAGEMENT TERRITORIAL	Participation extension réseaux EDF	**102 308,05 €**	7 863,12 €
AMENAGEMENT TERRITORIAL	AP Batardeau - Montardoins	**2 755 374,65 €**	1 232 690,04 €
AMENAGEMENT TERRITORIAL	Acquisition Foncières	**1 416 139,04 €**	1 416 139,04 €
AMENAGEMENT TERRITORIAL	Plan Sauvegarde et mise en valeur/ Plan façade	**209 914,16 €**	15 244,90 €
AMENAGEMENT TERRITORIAL	Etude circulation coulée verte et batardeau/ Aménagement secteur Rive Droite / Etude circulation centre ville	**136 080,00 €**	47 700,00 €
AMENAGEMENT TERRITORIAL	Etude de sols pour vente terrains	**12 720,00 €**	12 720,00 €
COMMUNICATION ASSEMBLEE	SALLE VAULABELLE	**3 003 188,02 €**	229 079,80 €
COMMUNICATION ASSEMBLEE	BMA/ Mobilier-matériel	**49 979,03 €**	16 851,19 €
COMMUNICATION ASSEMBLEE	Réqualification toiture logement rue des Senons	**36 450,10 €**	36 450,10 €
COMMUNICATION ASSEMBLEE	Déco illuminations	**96 242,63 €**	25 824,72 €
COMMUNICATION ASSEMBLEE	CHAUFFAGE P3 CONTRAT	**95 908,63 €**	23 434,80 €
RELATION CITOYENNE	Rénovation monuments aux morts	**138 093,85 €**	30 367,93 €
COMMUNICATION ASSEMBLEE	BMA/ Travaux	**62 188,97 €**	15 485,40 €

RELATION CITOYENNE	BMA Relation Citoyenne (matériel + mobilier)	**61 398,45 €**	3 704,63 €
RELATION CITOYENNE	CIMETIERE/ ARBRES + columbarium + allées	**294 444,84 €**	37 587,66 €
RELATION CITOYENNE	CIMETIERE/ Travaux	**208 222,86 €**	81 267,09 €
SECURITE	Vidéoprotection	**121 653,38 €**	49 744,94 €
SECURITE	BMA Sécurité (mobilier/ matériel)	**5 281,10 €**	1 842,50 €
RELATION CITOYENNE	Défense Incendie	**103 673,76 €**	25 050,00 €
RELATION CITOYENNE	BMA / INF relation citoyenne	**10 531,44 €**	10 531,44 €
RELATION CITOYENNE	CHAUFFAGE P3 CONTRAT	**7 549,28 €**	1 969,61 €
COHESION SOCIALE	NPNRU Ste Geneviève	**511 300,73 €**	334 302,51 €
COHESION SOCIALE	BMA / CS Mobiliers Matériels	**25 391,80 €**	5 236,91 €
COHESION SOCIALE	Locaux Crédit Municipal	**116 742,33 €**	116 742,33 €
COHESION SOCIALE	NPNRU Rosoirs	**4 031 671,14 €**	3 334 820,02 €
COHESION SOCIALE	BMA / Travaux CS	**108 333,50 €**	30 530,22 €
COHESION SOCIALE	CHAUFFAGE P3 CONTRAT	**65 168,00 €**	6 227,04 €
CULTURE	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE - CITE DE LA MUSIQUE travaux + équipements et mobiliers nouveaux espaces	**9 979 945,66 €**	2 387 965,19 €

CULTURE	BMA CULT/ Beaux arts	**2 652,48 €**	2 652,48 €
CULTURE	BMA CULT/ BESOIN MAINTIEN ACTIF CULTURE (mobilier/ matériel/inf)	**480 183,98 €**	2 214,00 €
CULTURE	BMA CULT/ restauration ouvrage et collections + nouvelles acquisitions (y compris instrumentales)	**450 727,50 €**	97 589,78 €
CULTURE	BIBLIOTHEQUE LACARRIERE - travaux	**423 655,75 €**	156 615,56 €
CULTURE	Abbaye St Germain - mobilier et petit équipement	**81 850,62 €**	16 882,14 €
CULTURE	BMA CULT/ Travaux	**55 217,99 €**	11 192,54 €
CULTURE	BMA CULT/ Travaux Théâtre	**144 133,31 €**	81 720,44 €
CULTURE	BMA CULT/ SILEX Travaux	**290 267,16 €**	10 338,60 €
CULTURE	CHAUFFAGE P3 CONTRAT	**111 109,81 €**	23 276,74 €
SPORT	BMA SPORT/ Travaux	**376 126,42 €**	23 821,41 €
SPORT	ACI SNAS	**1 171 775,00**	234 355,00 €
SPORT	Eclairage sur terrains RCA (2) Stade auxerrois (3)	**88 414,29 €**	5 270,42 €
SPORT	Soutien aux travaux de mises en accessibilité de l'AJA + soutien investissements	**474 000,00**	108 000,00 €
SPORT	SUBVENTION EQUIPEMENT SPORT	**410 422,01**	44 868,87 €
SPORT	Aménagement plaine des sports _ études, travaux & équipement	**13 200,00 €**	13 200,00 €

SPORT	Gymnase René Yves Aubin - Travaux	**587 079,23 €**	444 074,71 €
SPORT	Stade Auxerrois - Travaux	**482 135,60 €**	223 193,42 €
SPORT	Centre nautique OCKA + prestation intellectuelle	**143 274,96 €**	143 274,96 €
SPORT	BMA SPORT/ BESOIN MAINTIEN ACTIF EQUIPEMENTS SPORTIFS et mobilier	**254 982,57 €**	85 030,68 €
SPORT	CHAUFFAGE P3 CONTRAT	**276 636,52 €**	64 501,10 €
SPORT	Complexe gymnique travaux	**66 677,12 €**	12 046,85 €
PLAN CLIMAT	Mobilier biodiversité	**1 465,50 €**	447,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC	Eclairage - Passage en LED et éclairage solaire	**1 998 517,37 €**	152 697,56 €
ESPACES VERTS	CITY STADE & SQUARE LABORDE	**172 560,70 €**	3 541,19 €
ESPACES VERTS	AIRE DE JEU ET MOBILIER URBAIN ARBRE SEC	**47 765,04 €**	47 765,04 €
ESPACES VERTS	CHAUFFAGE P3 CONTRAT	**5 498,43 €**	1 212,75 €
PROPRETE URBAINE	SANITAIRES PUBLICS (DEVELOPPEMENT)	**2 938,64 €**	2 938,64 €
ESPACES VERTS	COULEE VERTE	**1 052 060,11 €**	175 582,73 €
ESPACES VERTS	Végétalisation de la ville remplacement lignes d'alignement	**203 541,68 €**	203 541,68 €
ESPACES VERTS	BMA VERT/ Espaces verts Besoin en maintien d'actif	**266 253,09 €**	25 022,34 €
VOIRIE	PROGRAMME DE VOIRIE	**3 850 008,32 €**	1 082 378,10 €

VOIRIE	Place Maréchal Leclerc + autres aménagements - fouilles 2022	**2 861 507,27 €**	670 604,90 €
VOIRIE	ACI Pluvial	**385 765,00**	77 153,00 €
VOIRIE	Programme de rénovation signalisation feux tricolores	**169 821,73 €**	35 688,65 €
VOIRIE	Agenda d'accessibilité Programmée VOIRIE	**73 556,07 €**	6 503,53 €
VOIRIE	Signalisation horizontale marquage	**139 053,01 €**	29 821,35 €
VOIRIE	Installation mobiliers urbains / accès centre ville	**369 519,64 €**	19 273,58 €
VOIRIE	Agenda d'accessibilité Programmée Voirie entre les arrêts de bus et les ERP	**82 685,69 €**	58 168,84 €
VOIRIE	VOIRIE / ETUDE ENFOUISSEMENT RESEAUX - Géodetection	**41 159,53 €**	15 561,70 €
VOIRIE	Panneaux de police signalisation verticale	**59 222,24 €**	24 488,62 €
VOIRIE	Rue des Mignottes / Réseau de pistes cyclables sécurisées : portage du dispositif global AGGLO	**56 626,83 €**	56 626,83 €
MOBILITE	Aménagement piétonnier et cyclable	**1 144 099,09 €**	284 929,38 €
STATIONNEMENT	Parking étang St vigile	**1 929 264,06 €**	7 216,15 €
STATIONNEMENT	INF / REMPLACEMENT MUNICIPOL ET PVE POUR LA PM + achat GVE (Géo Verbalisation Electronique)	**16 048,00 €**	1 236,00 €
VOIRIE	CHAUFFAGE P3 CONTRAT	**8 539,56 €**	2 227,99 €
MOBILITE	LISA Contournement Sud d'Auxerre	**5 800 000,00**	5 800 000,00 €

MONUMENTS REMARQUABLES	CATHEDRALE SAINT-ETIENNE - travaux hors AP	**109 371,42 €**	93 543,42 €
MONUMENTS REMARQUABLES	EGLISE SAINT-PIERRE	**140 115,76 €**	17 062,14 €
MONUMENTS REMARQUABLES	Abbaye St germain - hors AP	**191 557,14 €**	57 078,33 €
STATIONNEMENT	Parking du Pont - Matériel et travaux	**32 511,64 €**	32 511,64 €
MONUMENTS REMARQUABLES	ABBAYE SAINT-GERMAIN (Contrat Plan Etat Région)	**3 800 146,94 €**	1 558 453,08 €
MONUMENTS REMARQUABLES	CHAUFFAGE P3 CONTRAT	**40 871,07 €**	9 014,71 €
ENFANCE	BMA ENFSOL/ Travaux divers	**12 629,03 €**	12 629,03 €
ENFANCE	BMA ENFSOL/ travaux Maison des Enfants Colette	**52 658,24 €**	52 658,24 €
MONUMENTS REMARQUABLES	CATHEDRALE SAINT-ETIENNE	**885 548,21 €**	189 994,85 €
ENFANCE	CHAUFFAGE P3 CONTRAT	**16 783,20 €**	3 630,35 €
ENFANCE	BMA / ENF Mobilier	**26 970,51 €**	1 712,94 €
ENFANCE	SUBVENTION EQUIPEMENT ENF	**59 441,60**	3 000,00 €
PETITE ENFANCE	MICRO CRECHE (aux Bricheres)	**733 618,36 €**	5 819,39 €
PETITE ENFANCE	Relais petite enfance foyer Gouré (travaux + mobilier)	**172 522,38 €**	1 652,40 €
PETITE ENFANCE	BMA ENFSOL / MA Pont	**2 890,53 €**	1 940,50 €
PETITE ENFANCE	BMA ENFSOL / Mobilier et petits équipements + travaux Crèches MA ROSOIRS	**45 383,66 €**	29 035,66 €

PETITE ENFANCE	Multi accueil RIVE DROITE Ombrage terrasse (travaux + mobilier + petit équipement)	**16 181,90 €**	1 209,76 €
PETITE ENFANCE	SUBVENTION EQUIPEMENT PECR	**16 969,28**	2 289,45 €
PETITE ENFANCE	CHAUFFAGE P3 CONTRAT	**3 971,75 €**	875,95 €
SCOLAIRE	Pôle enfance/ culture SAINT-SIMEON	**2 820 385,66 €**	72 486,18 €
PETITE ENFANCE	CRECHE KIEHLMANN	**72 944,97 €**	14 366,10 €
PETITE ENFANCE	MA LOUPIOTS	**872,99 €**	872,99 €
PETITE ENFANCE	CRECHE RIBAMBELLE	**3 568,55 €**	3 568,55 €
SCOLAIRE	BMA ENFSOL / BESOIN MAINTIEN ACTIF Enfance/ Solidarité	**1 222 782,77 €**	96 059,62 €
SCOLAIRE	Maternelle brazza restaurant scolaire	**344 680,29 €**	79,99 €
SCOLAIRE	Maternelle Brazza _ projet photovoltaique	**360,00 €**	360,00 €
SCOLAIRE	BMA ENFSOL / Mobilier écoles	**315 312,39 €**	58 293,00 €
SCOLAIRE	CHAUFFAGE P3 CONTRAT	**220 522,69 €**	46 716,98 €
SCOLAIRE	BMA ENFSOL / BESOIN MAINTIEN ACTIF Travaux divers	**119 085,66 €**	119 085,66 €
SCOLAIRE	Restaurant & groupe scolaire et maternelle RIVE DROITE (etudes et travaux et mobilier)	**868 608,19 €**	729 621,80 €
SCOLAIRE	Equipement cuisine centrale + étude rénovation	**164 915,93 €**	54 931,98 €
SCOLAIRE	Travaux et équipement Groupe scolaire Les Clairions	**5 749,26 €**	5 749,26 €

SCOLAIRE	Travaux et équipement Restaurant scolaire Les Clairions	**17 279,19 €**	17 279,19 €
SCOLAIRE	Végétalisation cours d'école	**231 105,45 €**	91 743,10 €
SCOLAIRE	POLE RIVE DROITE Surchauffe urbaine	**20 636,87 €**	20 636,87 €
SCOLAIRE	BMA ENFSOL / MAT Matisse Sanitaires et autres travaux	**104 916,16 €**	104 916,16 €
SCOLAIRE	Sécurisation des abords des cours d'écoles	**24 272,86 €**	24 272,86 €
SCOLAIRE	Travaux Groupe scolaire PIEDALLOUES	**85 533,01 €**	23 808,07 €
SCOLAIRE	BMA ENFSOL / ELEM TH DE BEZE - Travaux	**4 236,26 €**	4 236,26 €
SCOLAIRE	BMA ENFSOL / LABORDE Travaux	**26 573,62 €**	2 016,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	AUXERREXPO - ESPACE POLYVALENT + VERRIERE	**1 749 213,17 €**	151 867,41 €
SCOLAIRE	BMA ENFSOL / MAT JEAN ZAY - Travaux rénovation	**5 060,40 €**	5 060,40 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	BOUCLE LIAISON OPTIQUE - DROIT USAGE IRREVOCALE (BLO - IRU) sites prioritaires	**496 721,82 €**	103 136,35 €
SCOLAIRE	BMA ENFSOL / ELEM BRAZZA- Travaux	**32 748,15 €**	32 748,15 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	BMA ECO Travaux divers	**19 451,02 €**	14 703,90 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	BMA ECO / Mobilier Matériel	**2 146,50 €**	648,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	ARMATIS	**164 130,15 €**	21 317,80 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Arquebuse - travaux	**205 742,97 €**	129 041,56 €

SCOLAIRE	Agenda d'accessibilité Programmée	**98 175,56 €**	25 704,25 €
SPORT	Agenda d'accessibilité Programmée	**18 369,23 €**	7 669,12 €
VOIRIE	Réfection cours de la mairie de Vaux	**76 984,34 €**	76 984,34 €

Le compte financier unique par chapitres réels et ordre.

Section de Fonctionnement

Chapitre voté	Budget Primitif 2025	Total Budget 2025	Mandaté 2025
(C)011 Charges à caractère général	15 672 133,56	15 792 816,57	12 816 886,38
(C)012 Charges de personnel et frais assimilés	18 384 893,00	18 384 893,00	17 315 853,60
(C)014 Atténuations de produits	1 254 000,00	1 412 633,00	339 983,00
(C)023 Virement à la section d'investissement	6 038 406,44	17 816 309,41	0,00
(C)042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000 000,00	3 000 000,00	5 946 454,64
(C)65 Autres charges de gestion courante	8 594 904,00	8 687 124,00	8 068 052,77
(C)66 Charges financières	1 446 085,00	1 536 085,00	1 375 125,86
(C)67 Charges spécifiques	10 000,00	30 000,00	1 240,52
(C)68 Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	18 000,00	16 411,00
Total Dépenses Fonctionnement	54 400 422,00	66 677 860,98	45 880 007,77

Chapitre voté	Budget Primitif 2025	Total Budget 2025	Titré 2025
(C)002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	11 587 300,45	11 587 300,45
(C)013 Atténuations de charges	62 900,00	62 900,00	53 748,02
(C)042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	815 000,00	835 000,00	720 631,35
(C)70 Produits des services, du domaine et ventes divers	2 367 650,00	2 367 650,00	2 727 764,06
(C)73 Impôts et taxes	1 698 900,00	1 807 900,00	2 241 105,12
(C)731 Fiscalité locale	35 067 240,00	35 086 587,00	35 410 225,00
(C)74 Dotations et participations	12 280 687,00	12 822 478,53	13 422 781,70
(C)75 Autres produits de gestion courante	1 157 245,00	1 157 245,00	1 446 043,52
(C)76 Produits financiers	0,00	0,00	1 171,87
(C)77 Produits spécifiques	10 000,00	10 000,00	2 539 574,83
(C)78 Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	940 800,00	940 800,00	0,00
Total Recettes Fonctionnement	54 400 422,00	66 677 860,98	70 150 345,92

Section d'Investissement

Chapitre voté	Budget Primitif 2025	Total Budget 2025	Mandaté 2025
(C)001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	0,00	15 088 411,75	15 088 411,75
(C)040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	815 000,00	835 000,00	720 631,35
(C)041 Opérations patrimoniales	300 000,00	1 100 000,00	396 740,24
(C)13 Subventions d'investissement	0,00	553 098,00	0,00
(C)16 Emprunts et dettes assimilées	6 761 000,00	6 811 000,00	6 659 731,84
(C)20 Immobilisations incorporelles	283 023,00	487 265,74	211 536,48
(C)204 Subventions d'équipement versées	1 240 300,00	1 561 685,18	1 362 881,18
(C)21 Immobilisations corporelles	4 971 905,00	8 356 044,27	4 810 476,91
(C)23 Immobilisations en cours	2 497 475,80	4 214 904,48	2 465 594,52
(C)26 Participations et créances rattachées à des partic	0,00	200 000,00	0,00
(C)45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	15 000,00	120 655,20	105 655,20
(C)4581 Opérations sous mandat	607 000,00	530 893,00	296 878,67
(S)03002 COULEE VERTE	200 000,00	200 000,00	175 582,73
(S)19001 OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON	80 000,00	80 000,00	72 486,18
(S)19004 MONTARDOINS	1 686 000,00	1 598 007,00	1 232 690,04
(S)19005 NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES	1 333 000,00	1 033 000,00	334 302,51
(S)19006 NPNRU ROSOIRS	4 452 500,00	4 810 000,00	3 334 820,02
(S)20009 ABBAYE SAINT GERMAIN	2 000 000,00	2 000 000,00	1 558 453,08
(S)20010 AUXERREXPO	150 000,00	190 000,00	141 452,15
(S)20011 CATHEDRALE SAINT ETIENNE	130 000,00	190 000,00	189 994,85
(S)22001 BOUCLE LOCALE OPTIQUE BLO	29 750,00	156 164,53	103 136,35
(S)22006 CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	1 820 000,00	2 400 721,51	2 382 627,57
(S)22019 AMENAGEMENT PLACES CENTRE-VILLE	981 400,00	696 400,00	670 604,90
(S)22021 SALLE VAULABELLE	100 000,00	255 254,51	227 574,20
(S)22022 GROUPE SCOLAIRE RIVE DROITE	1 925 100,00	1 445 100,00	618 786,09
(S)23040 CONTOURNEMENT SUD AUXERRE	3 000 000,00	5 800 000,00	5 800 000,00
(S)24073 Travaux ARMATIS VENTILATION + CLIMATISATION	500 000,00	500 000,00	0,00
Total Dépenses Investissement	35 878 453,80	61 213 605,17	48 961 048,81

Chapitre voté	Budget Primitif 2025	Total Budget 2025	Titré 2025
(C)021 Virement de la section de fonctionnement	6 038 406,44	17 816 309,41	0,00
(C)024 Produits des cessions d'immobilisations	2 317 778,00	4 126 541,00	0,00
(C)040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000 000,00	3 000 000,00	5 946 454,64
(C)041 Opérations patrimoniales	300 000,00	1 100 000,00	396 740,24
(C)10 Dotations, fonds divers et réserves	2 550 000,00	11 533 562,18	11 438 426,23
(C)13 Subventions d'investissement	1 050 000,00	2 194 736,38	1 174 399,88
(C)16 Emprunts et dettes assimilées	18 264 780,00	9 241 575,18	9 240 012,00
(C)21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	7 973,62
(C)23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	3 296,99
(C)45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	15 000,00	15 000,00	655,20
(C)4582 Opérations sous mandat	607 000,00	494 680,00	26 304,00
(S)03002 COULEE VERTE	0,00	15 275,00	12 645,00
(S)19001 OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON	0,00	108 100,19	108 100,19
(S)19004 MONTARDOINS	0,00	1 134 240,37	0,00
(S)19005 NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES	816 986,96	838 084,96	145 746,74
(S)19006 NPNRU ROSOIRS	918 502,40	2 638 871,10	577 840,45
(S)20009 ABBAYE SAINT GERMAIN	0,00	1 959 234,62	803 539,70
(S)20010 AUXERREXPO	0,00	470 532,00	467 210,00
(S)20012 TOUR DE L'HORLOGE	0,00	1 633,00	0,00
(S)22001 BOUCLE LOCALE OPTIQUE BLO	0,00	291 673,00	0,00
(S)22006 CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	0,00	2 160 326,23	1 106 319,47
(S)22019 AMENAGEMENT PLACES CENTRE-VILLE	0,00	1 344 864,05	892 698,37
(S)22021 SALLE VAULABELLE	0,00	230 159,50	230 159,50
(S)22022 GROUPE SCOLAIRE RIVE DROITE	0,00	498 207,00	141 025,20
Total Recettes Investissement	35 878 453,80	61 213 605,17	32 719 547,42

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE D'AUXERRE (1)

(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21890024900010

POSTE COMPTABLE : Auxerre

M. 57

Compte financier unique

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellée du budget principal s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales et synthétiques

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble 5
B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés 6
B3.1 - Liste des organismes de regroupement 7
B3.2 - Liste des établissements publics créés 8
B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 9
C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses 10
C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes 11
D - Bilan synthétique 12
E - Compte de résultat synthétique 13
F - Taux des contributions et produits afférents en N 15

II - Exécution budgétaire

A - Modalités de vote du budget 16

Vue d'ensemble

A1.1 - Dépenses d'investissement 17
A1.2 - Recettes d'investissement 18
A2.1 - Dépenses de fonctionnement 19
A2.2 - Recettes de fonctionnement 20

Vue détaillée

B1 - Dépenses d'investissement 21
B2 - Recettes d'investissement 26
C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 30
D1 - Dépenses de fonctionnement 64
D2 - Recettes de fonctionnement 70

III - Etats financiers

A - Bilan 74
B - Compte de résultat 78
C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables) 81
D - Balance des comptes 82

IV - Etats annexés

A - Présentation croisée et agrégée

A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble 118
A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble 120
A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 122

B - Etats annexés patrimoniaux

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 124
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 125
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux 136
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 138
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 139
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement 141
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 142
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme 143
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes 144
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 145
B3 - Etat des provisions 152
B4 - Etat des charges transférées 154
B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers 155
B6 - Prêts 161
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés 162
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus 163
B7.3 - Etat des emprunts garantis 164
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis 180
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail 181
B7.6 - Etat des marchés de partenariat 182
B7.7 - Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale 183
B7.8 - Autres engagements donnés 184

B7.9 - Autres engagements reçus 185
B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions 186
B9 - Etat du personnel 189
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier 194
B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 195
B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 196

C - Etats annexés budgétaires
C1.1 - Equilibre budgétaire 197
C1.2- Equilibre budgétaire - Dépenses 198
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 199
C2.1 - Situation des AP 201
C2.2 - Situation des AE 203

IV - Annexes

C - Etats annexés budgétaires
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 204
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction 211

IV - Etats annexés

D - Autres éléments d'information
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 218
D2 - Gestion des fonds européens 219
D3 - Actions de formation des élus 220
D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes 221
D5 - Identification des flux croisés 222
D6.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement 223
D6.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement 224
D7.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1) 226
D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 227
D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse 228
D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail 229
E - État des Contrôles du Compte Financier 230

V - Arrêté et signatures
A - Arrêté et signatures 231

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	36335

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1.00

	Ratios de niveau	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1099.04
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1591.92
3	Dépenses d'équipement brut / population	718.19
4	Encours de dette / population (2)(3)	1594.23
5	DGF / population	241.53
	Ratios de structure et d'analyse financière	**Valeurs**
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	43.36
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	80.55
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	30.96
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	19.45
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	100.15
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	323.45

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES — I

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE — B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	61 213 605,17	55 090 560,53	116 304 165,70
	Recettes réalisées (1)	B	32 719 547,42	58 563 045,47	91 282 592,89
	Restes à réaliser	C	8 122 959,00	0,00	8 122 959,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	46 125 193,42	66 677 860,98	112 803 054,40
	Dépenses réalisées (1)	E	33 872 637,06	45 880 007,77	79 752 644,83
	Restes à réaliser	F	4 196 250,20	0,00	4 196 250,20
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-1 153 089,64	12 683 037,70	11 529 948,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-15 088 411,75	11 587 300,45	-3 501 111,30
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-16 241 501,39	24 270 338,15	8 028 836,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	3 926 708,80	0,00	3 926 708,80
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-12 314 792,59	24 270 338,15	11 955 545,56

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés — B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Investissement	-15 088 411,75	0,00	-1 153 089,64	0,00	-16 241 501,39
Fonctionnement	21 185 385,63	9 598 085,18	12 683 037,70	0,00	24 270 338,15
TOTAL I	**6 096 973,88**	**9 598 085,18**	**11 529 948,06**	**0,00**	**8 028 836,76**
II - Budgets des services à caractère administratif	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL II	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
02401-CREMATORIUM AUXERRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	-3 000,00	0,00	2 250,00	0,00	-750,00
Fonctionnement	947 640,91	3 000,00	144 071,75	0,00	1 088 712,66
Sous-Total	944 640,91	3 000,00	146 321,75	0,00	1 087 962,66
TOTAL III	**944 640,91**	**3 000,00**	**146 321,75**	**0,00**	**1 087 962,66**
TOTAL I + II + III	**7 041 614,79**	**9 601 085,18**	**11 676 269,81**	**0,00**	**9 116 799,42**

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES — I

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS — B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	**4 196 250,20**
018	**RSA**		**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**
13	**Subventions d'investissement (3)**		**553 097,21**
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**		**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf le 204)**		**112 238,64**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**		**197 461,77**
21	**Immobilisations corporelles (3)**		**1 232 724,39**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**		**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**		**1 712 399,63**
26	**Participations et créances rattachées**		**200 000,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**		**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**		**188 328,56**
458124055	AMÉNAGEMENT ACCEUIL CCAS		87 680,00
458124071	ENFOUISSEMENT RESEAUX SDEY ENEDIS 2024		82 372,56
458124072	ENFOUISSEMENT RESEAUX DOMAINE PRIVÉ 2024		18 276,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	**0,00**
011	**Charges à caractère général (4)**		**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés (4)**		**0,00**
014	**Atténuations de produits**		**0,00**
016	**APA**		**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**		**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante (4)**		**0,00**
6586	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**		**0,00**
66	**Charges financières**		**0,00**
67	**Charges spécifiques (4)**		**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	**8 122 959,00**
018	**RSA**		**0,00**
024	**Produits des cessions d'immobilisations**		**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**		**0,00**
13	**Subventions d'investissement (reçues) (3)**		**8 061 583,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**		**0,00**
18	**Cpte de liaison : affectation (BA,régie)**		**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)**		**0,00**
204	**Subventions d'équipement versées (3) (5)**		**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (3)**		**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (3)**		**0,00**
23	**Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)**		**0,00**
26	**Participations et créances rattachées**		**0,00**
27	**Autres immobilisations financières (3)**		**0,00**
45	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers**		**61 376,00**
458224055	AMÉNAGEMENT ACCEUIL CCAS		61 376,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	**0,00**
70	**Prod. services, domaine, ventes diverses**		**0,00**
73	**Impôts et taxes**		**0,00**
731	**Fiscalité locale**		**0,00**
74	**Dotations et participations (4)**		**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante (4)**		**0,00**
013	**Atténuations de charges (4)**		**0,00**
016	**APA**		**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**		**0,00**
76	**Produits financiers**		**0,00**
77	**Produits spécifiques (4)**		**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total
ACTIF IMMOBILISÉ	**0,00**
Immobilisations incorporelles (nettes)	**0,00**
Subventions d'investissement versées	13 258,55
Autres immobilisations incorporelles	2 595,69
Immobilisations corporelles (nettes)	**0,00**
Terrains	21 174,76
Constructions	128 663,18
Réseaux et installations de voirie	49 657,28
Réseaux divers	17 909,54
Installations techniques, agencements et matériel	5 096,44
Immobilisations mises en concessions ou affermées	178,08
Autres	6 542,18
Immobilisations corporelles en cours	**247 365,29**
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	**64 482,14**
Immobilisations financières (nettes)	**272,35**
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**557 195,49**
ACTIF CIRCULANT	**0,00**
Stocks	0,00
Créances	4 227,25
Charges constatées d'avance	0,00
Trésorerie	13 592,88
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	**17 820,14**
Comptes de régularisation (III)	37,18
Écarts de conversion actif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**575 052,80**

FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
FONDS PROPRES	**0,00**
Apports et subventions d'investissement	241 770,14
Neutralisations et régularisations	9 697,18
Réserves	210 358,55
Report à nouveau	11 587,30
Résultat de l'exercice	12 683,04
Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	21 035,71
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**507 131,91**
PASSIF	**0,00**
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	**945,30**
DETTES FINANCIÈRES	**0,00**
Emprunts obligataires	0,00
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	58 187,21
Dettes financières et autres emprunts	422,04
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	**58 609,26**
DETTES NON FINANCIÈRES	**0,00**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 250,59
Autres dettes non financières	4 049,83
Produits constatés d'avance	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	**8 300,42**
TOTAL TRÉSORERIE (4)	**0,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	**67 854,98**
Comptes de régularisation (III)	65,91
Écarts de conversion passif (IV)	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**575 052,80**

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	**E**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)	**0,00**	**0,00**
Dotations de l'état	9 443,33	9 228,61
Participations	2 751,56	3 082,37
Compensations, autres attributions et autres participations	1 227,89	1 102,34
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	37 311,35	37 779,47
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE	**0,00**	**0,00**
Ventes de biens ou prestations de services	2 727,76	3 216,31
Produits des cessions d'actifs	2 460,40	427,32
Autres produits de gestion	1 525,22	1 937,95
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS	**0,00**	**0,00**
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	34,58	1,67
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	686,05	23,14
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	**58 168,14**	**56 799,18**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**0,00**	**0,00**
Achats et charges externes	12 527,67	13 626,60
Charges de personnel	16 701,53	19 420,69
Indemnités des élus (et membres du CESR)	260,02	275,23
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	199,56	202,45
Impôts et taxes	849,79	905,64
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	2 816,41	2 815,10
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	3 012,30	96,57
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	134,15	353,90

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	**36 501,44**	**37 696,18**
CHARGES D'INTERVENTION	**0,00**	**0,00**
Dispositifs d'intervention pour compte propre	7 103,43	7 003,62
Autres charges	506,28	506,49
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	**7 609,71**	**7 510,12**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	**14 056,99**	**11 592,88**
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**1,17**	**10,30**
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	**1 375,13**	**1 720,59**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	**-1 373,95**	**-1 710,29**
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	**12 683,04**	**9 882,59**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N — F

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A *bis* du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				**0,00**	**0,00**

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II –En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°… du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE — II

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	487 265,74	211 536,48	43,41	112 238,64
204	Subventions d'équipement versées (6)	1 561 685,18	1 362 881,18	87,27	197 461,77
21	Immobilisations corporelles	8 356 044,27	4 810 476,91	57,57	1 232 724,39
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 214 904,48	2 465 594,52	58,50	1 712 399,63
	Total des opérations d'équipement (2)	21 354 647,55	16 842 510,67	78,87	0,00
Total des dépenses d'équipement		**35 974 547,22**	**25 692 999,76**	**71,42**	**3 254 824,43**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	553 098,00	0,00	0,00	553 097,21
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 811 000,00	6 659 731,84	97,78	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**7 564 098,00**	**6 659 731,84**	**88,04**	**753 097,21**
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	651 548,20	402 533,87	61,78	188 328,56
Total des dépenses réelles d'investissement		**44 190 193,42**	**32 755 265,47**	**74,12**	**4 196 250,20**
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4)*	*835 000,00*	*720 631,35*	*86,30*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*1 100 000,00*	*396 740,24*	*36,07*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre en investissement		**1 935 000,00**	**1 117 371,59**	**57,75**	**0,00**
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**46 125 193,42**	**33 872 637,06**	**73,44**	**4 196 250,20**
001 Solde d'exécution négatif reporté		**15 088 411,75**			
Total des dépenses de la section d'investissement		**61 213 605,17**	**33 872 637,06**		**4 196 250,20**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) *DI 040 = RF 042*

(5) *DI 041 = RI 041*

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE — II

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	13 885 937,40	5 659 684,50	40,76	8 061 583,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 241 575,18	9 240 012,00	99,98	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	7 973,62	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	3 296,99	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 533 562,18	11 438 426,23	99,18	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 126 541,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	509 680,00	26 959,20	5,29	61 376,00
Total des recettes réelles d'investissement		**39 297 295,76**	**26 376 352,54**	**67,12**	**8 122 959,00**
021	*Virement de la section de fonctionnement (3)*	*17 816 309,41*			
040	*Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)*	*3 000 000,00*	*5 946 454,64*	*198,22*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*1 100 000,00*	*396 740,24*	*36,07*	*0,00*
Total des recettes d'ordre en investissement		**21 916 309,41**	**6 343 194,88**	**28,94**	**0,00**
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**61 213 605,17**	**32 719 547,42**	**53,45**	**8 122 959,00**
001 Solde d'exécution positif reporté		**0,00**			
Total des recettes de la section d'investissement		**61 213 605,17**	**32 719 547,42**		**8 122 959,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) *DI 040 = RF 042*

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) *DI 041 = RI 041*

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

II

A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	15 792 816,57	10 512 442,06	2 304 444,32	12 816 886,38	81,16	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	18 384 893,00	17 188 669,61	127 183,99	17 315 853,60	94,19	0,00
014	Atténuations de produits	1 412 633,00	339 983,00	0,00	339 983,00	24,07	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	8 687 124,00	7 873 616,39	194 436,38	8 068 052,77	92,87	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		**44 277 466,57**	**35 914 711,06**	**2 626 064,69**	**38 540 775,75**	**87,04**	**0,00**
66	Charges financières	1 536 085,00	1 138 228,54	236 897,32	1 375 125,86	89,52	0,00
67	Charges spécifiques	30 000,00	1 240,52	0,00	1 240,52	4,14	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	18 000,00	16 411,00	0,00	16 411,00	91,17	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**45 861 551,57**	**37 070 591,12**	**2 862 962,01**	**39 933 553,13**	**87,07**	**0,00**
023	*Virement à la section d'investissement*	*17 816 309,41*					
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*3 000 000,00*	*5 946 454,64*	*0,00*	*5 946 454,64*	*198,22*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		**20 816 309,41**	**5 946 454,64**	**0,00**	**5 946 454,64**	**28,57**	**0,00**
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**66 677 860,98**	**43 017 045,76**	**2 862 962,01**	**45 880 007,77**	**68,81**	**0,00**
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		**0,00**					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**66 677 860,98**	**43 017 045,76**	**2 862 962,01**	**45 880 007,77**		**0,00**

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE — II

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	62 900,00	53 748,02	0,00	53 748,02	85,45	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 367 650,00	2 727 764,06	0,00	2 727 764,06	115,21	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 807 900,00	2 241 105,12	0,00	2 241 105,12	123,96	0,00
731	Fiscalité locale	35 086 587,00	34 938 225,00	472 000,00	35 410 225,00	100,92	0,00
74	Dotations et participations	12 822 478,53	12 667 319,64	755 462,06	13 422 781,70	104,68	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 157 245,00	1 445 443,52	600,00	1 446 043,52	124,96	0,00
Total des recettes de gestion des services		**53 304 760,53**	**54 073 605,36**	**1 228 062,06**	**55 301 667,42**	**103,75**	**0,00**
76	Produits financiers	0,00	1 171,87	0,00	1 171,87	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	10 000,00	2 539 574,83	0,00	2 539 574,83	25 395,75	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	940 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		**54 255 560,53**	**56 614 352,06**	**1 228 062,06**	**57 842 414,12**	**106,61**	**0,00**
042	*Opérations ordre transf. entre sections (2)*	*835 000,00*	*720 631,35*	*0,00*	*720 631,35*	*86,30*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre (3)		**835 000,00**	**720 631,35**	**0,00**	**720 631,35**	**86,30**	**0,00**
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**55 090 560,53**	**57 334 983,41**	**1 228 062,06**	**58 563 045,47**	**106,30**	**0,00**
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		**11 587 300,45**					
Total des recettes de la section de fonctionnement		**66 677 860,98**	**57 334 983,41**	**1 228 062,06**	**58 563 045,47**		**0,00**

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) *RF 042 = DI 040*

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	176 796,48	0,00	176 796,48	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	15 876,00	0,00	15 876,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	18 864,00	0,00	18 864,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	487 265,74	211 536,48	0,00	211 536,48	275 729,26
20421	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	158 158,32	0,00	158 158,32	0,00
20422	Bâtiments et installations	0,00	15 244,90	0,00	15 244,90	0,00
2046	Attributions de compensation d'investissement	0,00	1 189 477,96	0,00	1 189 477,96	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	1 561 685,18	1 362 881,18	0,00	1 362 881,18	198 804,00
2111	Terrains nus	0,00	76 775,23	0,00	76 775,23	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	1 339 605,81	0,00	1 339 605,81	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	65 923,37	0,00	65 923,37	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	93 149,94	0,00	93 149,94	0,00
21316	Équipements du cimetière	0,00	38 692,09	0,00	38 692,09	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	2 148 332,14	0,00	2 148 332,14	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	402 650,04	0,00	402 650,04	0,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	25 050,00	0,00	25 050,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	1 063,75	0,00	1 063,75	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	2 490,00	0,00	2 490,00	0,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	0,00	44 177,44	0,00	44 177,44	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	43 468,32	0,00	43 468,32	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	101 877,28	0,00	101 877,28	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	56 185,90	0,00	56 185,90	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	46 670,13	0,00	46 670,13	0,00
2185	Matériel de téléphonie	0,00	203,88	0,00	203,88	0,00
2188	Autres	0,00	324 161,59	0,00	324 161,59	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	8 431 044,27	4 810 476,91	0,00	4 810 476,91	3 620 567,36
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	112 020,61	0,00	112 020,61	0,00
2313	Constructions	0,00	710 895,44	960,00	709 935,44	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	1 641 638,47	0,00	1 641 638,47	0,00
2316	Restauration des biens historiques et culturels	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 139 904,48	2 466 554,52	960,00	2 465 594,52	1 674 309,96
231203002	Agencements et aménagements de terrains	0,00	175 582,73	0,00	175 582,73	0,00
total opération n° 03002	Opération d'équipement n° 03002	200 000,00	175 582,73	0,00	175 582,73	24 417,27
231319001	Constructions	0,00	72 486,18	0,00	72 486,18	0,00
total opération n° 19001	Opération d'équipement n° 19001	80 000,00	72 486,18	0,00	72 486,18	7 513,82
203119004	Frais d'études	0,00	313 712,19	0,00	313 712,19	0,00
231319004	Constructions	0,00	918 977,85	0,00	918 977,85	0,00
total opération n° 19004	Opération d'équipement n° 19004	1 598 007,00	1 232 690,04	0,00	1 232 690,04	365 316,96
203119005	Frais d'études	0,00	65 292,51	0,00	65 292,51	0,00
211119005	Terrains nus	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00
231319005	Constructions	0,00	179 010,00	0,00	179 010,00	0,00
total opération n° 19005	Opération d'équipement n° 19005	1 033 000,00	334 302,51	0,00	334 302,51	698 697,49
203119006	Frais d'études	0,00	4 384,80	0,00	4 384,80	0,00
211119006	Terrains nus	0,00	157 500,00	0,00	157 500,00	0,00
231319006	Constructions	0,00	3 172 935,22	0,00	3 172 935,22	0,00
total opération n° 19006	Opération d'équipement n° 19006	4 810 000,00	3 334 820,02	0,00	3 334 820,02	1 475 179,98

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
231320009	Constructions	0,00	1 175 372,46	0,00	1 175 372,46	0,00
23820009	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	383 080,62	0,00	383 080,62	0,00
total opération n° 20009	Opération d'équipement n° 20009	2 000 000,00	1 558 453,08	0,00	1 558 453,08	441 546,92
231320010	Constructions	0,00	141 452,15	0,00	141 452,15	0,00
total opération n° 20010	Opération d'équipement n° 20010	190 000,00	141 452,15	0,00	141 452,15	48 547,85
231320011	Constructions	0,00	189 994,85	0,00	189 994,85	0,00
total opération n° 20011	Opération d'équipement n° 20011	190 000,00	189 994,85	0,00	189 994,85	5,15
2153322001	Réseaux câblés	0,00	103 136,35	0,00	103 136,35	0,00
total opération n° 22001	Opération d'équipement n° 22001	156 164,53	103 136,35	0,00	103 136,35	53 028,18
205122006	Concessions et droits similaires	0,00	1 116,00	0,00	1 116,00	0,00
212122006	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	25 346,82	0,00	25 346,82	0,00
212822006	Autres agencements et aménagements	0,00	54 864,24	0,00	54 864,24	0,00
215222006	Installations de voirie	0,00	12 462,91	0,00	12 462,91	0,00
2156822006	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	1 660,45	0,00	1 660,45	0,00
2183822006	Autre matériel informatique	0,00	44 605,51	0,00	44 605,51	0,00
2184822006	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	31 475,47	20,00	31 455,47	0,00
218822006	Autres	0,00	140 785,52	0,00	140 785,52	0,00
231322006	Constructions	0,00	913 551,82	0,00	913 551,82	0,00
231522006	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	1 182 125,65	0,00	1 182 125,65	0,00
total opération n° 22006	Opération d'équipement n° 22006	2 400 721,51	2 407 994,39	20,00	2 407 974,39	-7 252,88
212122019	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	185 037,78	0,00	185 037,78	0,00
212822019	Autres agencements et aménagements	0,00	1 304,28	0,00	1 304,28	0,00
215222019	Installations de voirie	0,00	137 557,87	0,00	137 557,87	0,00
231322019	Constructions	0,00	121 319,25	0,00	121 319,25	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
231522019	Installations, matériel et outillage techniques	0,00	200 038,90	0,00	200 038,90	0,00
total opération n° 22019	Opération d'équipement n° 22019	696 400,00	645 258,08	0,00	645 258,08	51 141,92
231322021	Constructions	0,00	227 574,20	0,00	227 574,20	0,00
total opération n° 22021	Opération d'équipement n° 22021	255 254,51	227 574,20	0,00	227 574,20	27 680,31
231322022	Constructions	0,00	500 233,35	0,00	500 233,35	0,00
23822022	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	118 552,74	0,00	118 552,74	0,00
total opération n° 22022	Opération d'équipement n° 22022	1 445 100,00	618 786,09	0,00	618 786,09	826 313,91
20411323040	Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	0,00
total opération n° 23040	Opération d'équipement n° 23040	5 800 000,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	0,00
total opération n° 24073	Opération d'équipement n° 24073	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
Total des dépenses d'équipement		**35 974 547,22**	**25 693 979,76**	**980,00**	**25 692 999,76**	**10 281 547,46**
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	553 098,00	0,00	0,00	0,00	553 098,00
1641	Emprunts en euros	0,00	6 730 936,02	72 000,00	6 658 936,02	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	795,82	0,00	795,82	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 811 000,00	6 731 731,84	72 000,00	6 659 731,84	151 268,16
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		**7 564 098,00**	**6 731 731,84**	**72 000,00**	**6 659 731,84**	**904 366,16**
458108	Opération pour compte tiers n° 458108	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
458110	Opération pour compte tiers n° 458110	105 655,20	105 655,20	0,00	105 655,20	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
458124055	Opération pour compte tiers n° 458124055	427 893,00	296 878,67	0,00	296 878,67	131 014,33
458124071	Opération pour compte tiers n° 458124071	84 000,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
458124072	Opération pour compte tiers n° 458124072	19 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	651 548,20	402 533,87	0,00	402 533,87	249 014,33
Total des dépenses réelles d'investissement		**44 190 193,42**	**32 828 245,47**	**72 980,00**	**32 755 265,47**	**11 434 927,95**
13911	*État et établissements nationaux*	*0,00*	*2 803,00*	*0,00*	*2 803,00*	*0,00*
13912	*Régions*	*0,00*	*11 222,00*	*0,00*	*11 222,00*	*0,00*
13913	*Départements*	*0,00*	*20 554,00*	*0,00*	*20 554,00*	*0,00*
192	*Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations*	*0,00*	*686 052,35*	*0,00*	*686 052,35*	*0,00*
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*1 521 052,35*	*720 631,35*	*0,00*	*720 631,35*	*800 421,00*
2313	*Constructions*	*0,00*	*396 740,24*	*0,00*	*396 740,24*	*0,00*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*	*1 100 000,00*	*396 740,24*	*0,00*	*396 740,24*	*703 259,76*
Total des dépenses d'ordre en investissement		***2 621 052,35***	***1 117 371,59***	***0,00***	***1 117 371,59***	***1 503 680,76***
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**46 811 245,77**	**33 945 617,06**	**72 980,00**	**33 872 637,06**	**12 938 608,71**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**15 088 411,75**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de la section d'investissement		**61 899 657,52**	**33 945 617,06**	**72 980,00**	**33 872 637,06**	**28 027 020,46**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	État et établissements nationaux	0,00	3 001,20	0,00	3 001,20	0,00
1312	Régions	0,00	76 000,00	0,00	76 000,00	0,00
1313	Départements	0,00	350 837,50	0,00	350 837,50	0,00
13151	GFP de rattachement	0,00	270 532,00	0,00	270 532,00	0,00
1321	État et établissements nationaux	0,00	1 016 998,90	0,00	1 016 998,90	0,00
1322	Régions	0,00	1 450 430,05	0,00	1 450 430,05	0,00
1323	Départements	0,00	183 334,00	0,00	183 334,00	0,00
13251	GFP de rattachement	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00	0,00
13272	FEDER	0,00	1 023 779,27	0,00	1 023 779,27	0,00
1328	Autres	0,00	150 736,41	0,00	150 736,41	0,00
13362	Dotation de soutien à l'investissement local	0,00	141 025,20	0,00	141 025,20	0,00
1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	0,00	213 375,00	0,00	213 375,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'investissement local	0,00	599 634,97	0,00	599 634,97	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	13 885 937,40	5 659 684,50	0,00	5 659 684,50	8 226 252,90
1641	Emprunts en euros	0,00	9 238 000,00	0,00	9 238 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 012,00	0,00	2 012,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	9 241 575,18	9 240 012,00	0,00	9 240 012,00	1 563,18
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	15 773,62	7 800,00	7 973,62	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	15 773,62	7 800,00	7 973,62	-7 973,62
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00	3 296,99	0,00	3 296,99	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	3 296,99	0,00	3 296,99	-3 296,99
10222	F.C.T.V.A.	0,00	1 758 248,69	0,00	1 758 248,69	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	82 092,36	0,00	82 092,36	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	9 598 085,18	0,00	9 598 085,18	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	11 533 562,18	11 438 426,23	0,00	11 438 426,23	95 135,95
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 666 139,51	0,00	0,00	0,00	0,00
458208	Opération pour compte tiers n° 458208	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
458210	Opération pour compte tiers n° 458210	0,00	655,20	0,00	655,20	-655,20
458224055	Opération pour compte tiers n° 458224055	391 680,00	26 304,00	0,00	26 304,00	365 376,00
458224071	Opération pour compte tiers n° 458224071	84 000,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
458224072	Opération pour compte tiers n° 458224072	19 000,00	0,00	0,00	0,00	19 000,00
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	509 680,00	26 959,20	0,00	26 959,20	482 720,80
Total des recettes réelles d'investissement		**36 836 894,27**	**26 384 152,54**	**7 800,00**	**26 376 352,54**	**10 460 541,73**
total chapitre 021	*Virement de la section de fonctionnement*	*17 816 309,41*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
192	*Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations*	*0,00*	*134 148,99*	*0,00*	*134 148,99*	*0,00*
2111	*Terrains nus*	*0,00*	*962 142,70*	*0,00*	*962 142,70*	*0,00*
2113	*Terrains aménagés autres que voirie*	*0,00*	*43 060,92*	*0,00*	*43 060,92*	*0,00*
2115	*Terrains bâtis*	*0,00*	*113 058,71*	*0,00*	*113 058,71*	*0,00*
21312	*Bâtiments scolaires*	*0,00*	*738 932,83*	*0,00*	*738 932,83*	*0,00*

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
21318	*Autres bâtiments publics*	*0,00*	*1 022 718,65*	*0,00*	*1 022 718,65*	*0,00*
2151	*Réseaux de voirie*	*0,00*	*12 100,00*	*0,00*	*12 100,00*	*0,00*
215738	*Autre matériel et outillage de voirie*	*0,00*	*1,00*	*0,00*	*1,00*	*0,00*
21828	*Autres matériels de transport*	*0,00*	*119 629,24*	*0,00*	*119 629,24*	*0,00*
2188	*Autres*	*0,00*	*660,80*	*0,00*	*660,80*	*0,00*
2802	*Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme*	*0,00*	*7 931,40*	*0,00*	*7 931,40*	*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*0,00*	*214,00*	*0,00*	*214,00*	*0,00*
2804111	*Biens mobiliers, matériel et études*	*0,00*	*302,99*	*0,00*	*302,99*	*0,00*
2804113	*Projets d'infrastructures d'intérêt national*	*0,00*	*55 986,00*	*0,00*	*55 986,00*	*0,00*
2804131	*Biens mobiliers, matériel et études*	*0,00*	*373,33*	*0,00*	*373,33*	*0,00*
2804132	*Bâtiments et installations*	*0,00*	*38 684,00*	*0,00*	*38 684,00*	*0,00*
28041411	*Biens mobiliers, matériel et études*	*0,00*	*211,00*	*0,00*	*211,00*	*0,00*
28041512	*Bâtiments et installations*	*0,00*	*6 756,04*	*0,00*	*6 756,04*	*0,00*
28041582	*Bâtiments et installations*	*0,00*	*224 916,95*	*0,00*	*224 916,95*	*0,00*
2804182	*Bâtiments et installations*	*0,00*	*1 341,68*	*0,00*	*1 341,68*	*0,00*
280421	*Biens mobiliers, matériel et études*	*0,00*	*157 263,74*	*0,00*	*157 263,74*	*0,00*
280422	*Bâtiments et installations*	*0,00*	*99 821,46*	*0,00*	*99 821,46*	*0,00*
28046	*Attributions de compensation d'investissement*	*0,00*	*1 062 290,21*	*0,00*	*1 062 290,21*	*0,00*
2805	*Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires*	*0,00*	*60 751,92*	*0,00*	*60 751,92*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*0,00*	*37 110,27*	*0,00*	*37 110,27*	*0,00*
28128	*Autres agencements et aménagements*	*0,00*	*3 364,00*	*0,00*	*3 364,00*	*0,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*0,00*	*81,00*	*0,00*	*81,00*	*0,00*
281316	*Équipements du cimetière*	*0,00*	*4 681,00*	*0,00*	*4 681,00*	*0,00*
281351	*Bâtiments publics*	*0,00*	*73 114,09*	*0,00*	*73 114,09*	*0,00*

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
28151	*Réseaux de voirie*	*0,00*	*11 992,00*	*0,00*	*11 992,00*	*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*0,00*	*261 007,60*	*0,00*	*261 007,60*	*0,00*
281533	*Réseaux câblés*	*0,00*	*21 587,00*	*0,00*	*21 587,00*	*0,00*
281568	*Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile*	*0,00*	*18 185,00*	*0,00*	*18 185,00*	*0,00*
28158	*Autres installations, matériel et outillage techniques*	*0,00*	*9,00*	*0,00*	*9,00*	*0,00*
28162	*Biens historiques et culturels mobiliers*	*0,00*	*3 997,60*	*0,00*	*3 997,60*	*0,00*
28181	*Installations générales, agencements et aménagements divers*	*0,00*	*23 185,66*	*0,00*	*23 185,66*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*0,00*	*56 644,92*	*0,00*	*56 644,92*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*0,00*	*44 285,19*	*0,00*	*44 285,19*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*	*161 823,06*	*0,00*	*161 823,06*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	*0,00*	*17 815,74*	*0,00*	*17 815,74*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*	*64 874,74*	*0,00*	*64 874,74*	*0,00*
28188	*Autres*	*0,00*	*279 398,21*	*0,00*	*279 398,21*	*0,00*
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*	*6 146 453,84*	*5 946 454,64*	*0,00*	*5 946 454,64*	*199 999,20*
238	*Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles*	*0,00*	*396 740,24*	*0,00*	*396 740,24*	*0,00*
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*	*1 100 000,00*	*396 740,24*	*0,00*	*396 740,24*	*703 259,76*
Total des recettes d'ordre en investissement		***25 062 763,25***	***6 343 194,88***	***0,00***	***6 343 194,88***	***18 719 568,37***
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**61 899 657,52**	**32 727 347,42**	**7 800,00**	**32 719 547,42**	**29 180 110,10**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes de la section d'investissement		**61 899 657,52**	**32 727 347,42**	**7 800,00**	**32 719 547,42**	**29 180 110,10**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

II – EXECUTION BUDGETAIRE — II

OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES — C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 03002(1)
LIBELLE : COULEE VERTE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**200 000,00**	**A 175 582,73**	**87,79**	**0,00**	**B 274 656,89**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**200 000,00**	**175 582,73**	**87,79**	**0,00**	**274 656,89**
2312	Agencements et aménagements de terrains	200 000,00	175 582,73		0,00	274 656,89

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 26 304,00**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**26 304,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	12 645,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	13 659,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	**C - A -175 582,73**	**D - B -248 352,89**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19001(1)
LIBELLE : OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**80 000,00**	**A 72 486,18**	**90,61**	**0,00**	**B 2 819 008,66**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**80 000,00**	**72 486,18**	**90,61**	**0,00**	**2 819 008,66**
2313	Constructions	80 000,00	72 486,18		0,00	2 819 008,66

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	**Libellé**	**Prévisions (a)**	**Réalisations Titres émis (b)**	**Taux de réalisation (b/a)**	**Restes à réaliser au 31/12 (3)**	**Cumul des réalisations (4)**
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 832 413,08**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**832 413,08**
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		0,00	141 665,08
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00		0,00	531 445,49
1347	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	0,00	0,00		0,00	159 302,51
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	**Pour l'exercice**	**En cumulé**
Recettes – Dépenses	**C - A -72 486,18**	**D - B -1 986 595,58**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19002(1)
LIBELLE : ARQUEBUSE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**0,00**	**A 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B 46 008,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**46 008,00**
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	46 008,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -46 008,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19004(1)
LIBELLE : MONTARDOINS

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**1 598 007,00**	**A 1 232 690,04**	**77,14**	**0,00**	**B 2 761 058,44**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**516 000,00**	**313 712,19**	**60,80**	**0,00**	**523 712,19**
2031	Frais d'études	516 000,00	313 712,19		0,00	523 712,19
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**9 012,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**340 712,20**
2115	Terrains bâtis	9 012,00	0,00		0,00	340 712,20
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**1 072 995,00**	**918 977,85**	**85,65**	**0,00**	**1 896 634,05**
2313	Constructions	1 072 995,00	918 977,85		0,00	1 896 634,05

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 648 960,00**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**648 960,00**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	420 960,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		0,00	228 000,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	**C - A -1 232 690,04**	**D - B -2 112 098,44**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19005(1)
LIBELLE : NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**1 033 000,00**	**A 334 302,51**	**32,36**	**0,00**	**B 579 944,93**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**70 867,09**	**65 292,51**	**92,13**	**0,00**	**81 952,49**
2031	Frais d'études	70 867,09	65 292,51		0,00	81 952,49
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**90 000,00**	**90 000,00**	**100,00**	**0,00**	**90 000,00**
2111	Terrains nus	90 000,00	90 000,00		0,00	90 000,00
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**872 132,91**	**179 010,00**	**20,53**	**0,00**	**407 992,44**
2313	Constructions	872 132,91	179 010,00		0,00	407 992,44

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	**Libellé**	**Prévisions (a)**	**Réalisations Titres émis (b)**	**Taux de réalisation (b/a)**	**Restes à réaliser au 31/12 (3)**	**Cumul des réalisations (4)**
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 319 348,99**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**319 348,99**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	257 583,99
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	25 045,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00		0,00	25 045,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		0,00	11 675,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	**Pour l'exercice**	**En cumulé**
Recettes – Dépenses	**C - A -334 302,51**	**D - B -260 595,94**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19006(1)
LIBELLE : NPNRU ROSOIRS

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**4 810 000,00**	**A 3 334 820,02**	**69,33**	**0,00**	**B 4 031 671,14**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**157 500,00**	**4 384,80**	**2,78**	**0,00**	**19 510,80**
2031	Frais d'études	157 500,00	4 384,80		0,00	19 510,80
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**357 500,00**	**157 500,00**	**44,06**	**0,00**	**157 500,00**
2111	Terrains nus	157 500,00	157 500,00		0,00	157 500,00
2115	Terrains bâtis	200 000,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**4 295 000,00**	**3 172 935,22**	**73,88**	**0,00**	**3 854 660,34**
2313	Constructions	4 295 000,00	3 172 935,22		0,00	3 854 660,34

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 1 307 092,09**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 307 092,09**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	940 402,93
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00		0,00	366 689,16
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	**C - A -3 334 820,02**	**D - B -2 724 579,05**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20009(1)
LIBELLE : ABBAYE SAINT GERMAIN

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**2 000 000,00**	**A 1 558 453,08**	**77,92**	**0,00**	**B 3 704 534,31**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**12 750,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**28 582,80**
2031	Frais d'études	12 750,00	0,00		0,00	28 582,80
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**1 987 250,00**	**1 558 453,08**	**78,42**	**0,00**	**3 675 951,51**
2313	Constructions	1 987 250,00	1 175 372,46		0,00	2 683 107,60
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	383 080,62		0,00	992 843,91

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	**Libellé**	**Prévisions (a)**	**Réalisations Titres émis (b)**	**Taux de réalisation (b/a)**	**Restes à réaliser au 31/12 (3)**	**Cumul des réalisations (4)**
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 2 304 919,83**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 304 919,83**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	1 001 210,44
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00		0,00	747 026,31
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	270 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		0,00	54 236,82
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00		0,00	232 446,26
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	**Pour l'exercice**	**En cumulé**
Recettes – Dépenses	**C - A -1 558 453,08**	**D - B -1 399 614,48**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20010(1)
LIBELLE : AUXERREXPO

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**190 000,00**	**A 141 452,15**	**74,45**	**0,00**	**B 1 733 818,19**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**190 000,00**	**141 452,15**	**74,45**	**0,00**	**1 733 818,19**
2313	Constructions	190 000,00	141 452,15		0,00	1 692 413,58
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	41 404,61

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	**Libellé**	**Prévisions (a)**	**Réalisations Titres émis (b)**	**Taux de réalisation (b/a)**	**Restes à réaliser au 31/12 (3)**	**Cumul des réalisations (4)**
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 876 146,00**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**876 146,00**
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00		0,00	396 678,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	270 532,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00		0,00	208 936,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	**Pour l'exercice**	**En cumulé**
Recettes – Dépenses	**C - A -141 452,15**	**D - B -857 672,19**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 20011(1)
LIBELLE : CATHEDRALE SAINT ETIENNE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**190 000,00**	**A 189 994,85**	**100,00**	**0,00**	**B 860 461,98**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 992,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	19 992,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**190 000,00**	**189 994,85**	**100,00**	**0,00**	**840 469,98**
2313	Constructions	190 000,00	189 994,85		0,00	665 865,25
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	174 604,73

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -189 994,85	D - B -860 461,98

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 22001(1)
LIBELLE : BOUCLE LOCALE OPTIQUE BLO

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**156 164,53**	**A 103 136,35**	**66,04**	**0,00**	**B 496 721,82**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**156 164,53**	**103 136,35**	**66,04**	**0,00**	**496 721,82**
21533	Réseaux câblés	156 164,53	103 136,35		0,00	435 896,53
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		0,00	60 825,29
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -103 136,35	D - B -496 721,82

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 22006(1)
LIBELLE : CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**2 400 721,51**	**A 2 382 627,57**	**99,25**	**0,00**	**B 10 554 410,61**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**1 116,00**	**1 116,00**	**100,00**	**0,00**	**6 212,26**
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	3 756,00
2051	Concessions, droits similaires	1 116,00	1 116,00		0,00	2 456,26
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**173 889,93**	**285 834,10**	**164,38**	**0,00**	**520 649,67**
2128	Autres agencements et aménagements	51 000,00	54 864,24		0,00	54 864,24
2152	Installations de voirie	76 578,97	12 462,91		0,00	12 462,91
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 705,45	1 660,45		0,00	1 660,45
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00		0,00	228 345,66
21838	Autre matériel informatique	44 605,51	44 605,51		0,00	44 605,51
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	31 455,47		0,00	31 455,47
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	140 785,52		0,00	147 255,43
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**2 225 715,58**	**2 095 677,47**	**94,16**	**0,00**	**10 027 548,68**
2313	Constructions	958 294,55	913 551,82		0,00	7 842 159,91
2315	Install., matériel et outill. technique	1 267 421,03	1 182 125,65		0,00	2 150 962,10
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	34 426,67

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 4 450 410,77**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 450 410,77**
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00		0,00	743 132,77
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00		0,00	131 732,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	900 000,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00		0,00	329 328,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00		0,00	2 346 218,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	**C - A -2 382 627,57**	**D - B -6 103 999,84**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 22019(1)
LIBELLE : AMENAGEMENT PLACES CENTRE-VILLE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**696 400,00**	**A 670 604,90**	**96,30**	**0,00**	**B 2 861 507,27**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 680,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	4 680,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**367 422,06**	**349 246,75**	**95,05**	**0,00**	**1 053 829,15**
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	210 400,00	210 384,60		0,00	317 098,20
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	1 304,28		0,00	1 304,28
2152	Installations de voirie	157 022,06	137 557,87		0,00	735 426,67
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**328 977,94**	**321 358,15**	**97,68**	**0,00**	**1 802 998,12**
2313	Constructions	122 000,00	121 319,25		0,00	518 258,91
2315	Install., matériel et outill. technique	206 977,94	200 038,90		0,00	1 284 739,21

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	**Libellé**	**Prévisions (a)**	**Réalisations Titres émis (b)**	**Taux de réalisation (b/a)**	**Restes à réaliser au 31/12 (3)**	**Cumul des réalisations (4)**
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 1 254 890,91**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 254 890,91**
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00		0,00	258 480,89
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00		0,00	341 520,07
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00		0,00	596 306,95
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		0,00	58 583,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	**Pour l'exercice**	**En cumulé**
Recettes – Dépenses	**C - A -670 604,90**	**D - B -1 606 616,36**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 22021(1)
LIBELLE : SALLE VAULABELLE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**255 254,51**	**A 227 574,20**	**89,16**	**0,00**	**B 3 001 682,42**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**15 254,51**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 676,60**
21838	Autre matériel informatique	15 254,51	0,00		0,00	37 076,60
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	3 600,00
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**240 000,00**	**227 574,20**	**94,82**	**0,00**	**2 961 005,82**
2313	Constructions	240 000,00	227 574,20		0,00	2 961 005,82

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	**Libellé**	**Prévisions (a)**	**Réalisations Titres émis (b)**	**Taux de réalisation (b/a)**	**Restes à réaliser au 31/12 (3)**	**Cumul des réalisations (4)**
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 994 877,00**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**994 877,00**
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00		0,00	374 000,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00		0,00	308 319,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00		0,00	312 558,00
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	**Pour l'exercice**	**En cumulé**
Recettes – Dépenses	**C - A -227 574,20**	**D - B -2 006 805,42**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 22022(1)
LIBELLE : GROUPE SCOLAIRE RIVE DROITE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**1 445 100,00**	**A 618 786,09**	**42,82**	**0,00**	**B 757 772,48**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**75 100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	75 100,00	0,00		0,00	0,00
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**1 370 000,00**	**618 786,09**	**45,17**	**0,00**	**757 772,48**
2313	Constructions	1 370 000,00	500 233,35		0,00	639 219,74
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	118 552,74		0,00	118 552,74

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		**0,00**	C **0,00**	**0,00**	**0,00**	D **164 037,20**
Total chapitre 13	**Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**164 037,20**
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00		0,00	164 037,20
Total chapitre 16	**Emprunts et dettes assimilées (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	**C - A -618 786,09**	**D - B -593 735,28**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23002(1)
LIBELLE : CRECHE KIEHLMAN

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**0,00**	**A 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B 39 288,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**39 288,00**
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	39 288,00
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -39 288,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23040(1)
LIBELLE : CONTOURNEMENT SUD AUXERRE

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**5 800 000,00**	**A 5 800 000,00**	**100,00**	**0,00**	**B 5 800 000,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**5 800 000,00**	**5 800 000,00**	**100,00**	**0,00**	**5 800 000,00**
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	5 800 000,00	5 800 000,00		0,00	5 800 000,00
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A -5 800 000,00	D - B -5 800 000,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 24073(1)
LIBELLE : Travaux ARMATIS VENTILATION + CLIMATISATION

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**500 000,00**	**A 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B 0,00**
Total chapitre 20	**Immobilisations incorporelles (sauf 204)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 204	**Subventions d'équipement versées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total chapitre 23	**Immobilisations en cours**	**500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
2313	Constructions	500 000,00	0,00		0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B 0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	1 092 790,35	30 207,72	1 062 582,63	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	367 759,30	124 477,70	243 281,60	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	2 559 110,13	901 546,46	1 657 563,67	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	310 931,96	68 633,89	242 298,07	0,00
60621	Combustibles	0,00	17 992,44	2 012,43	15 980,01	0,00
60622	Carburants	0,00	178 237,39	5 376,99	172 860,40	0,00
60623	Alimentation	0,00	40 735,43	3 049,46	37 685,97	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	11 907,04	0,00	11 907,04	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	109 551,35	4 559,82	104 991,53	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	129 828,86	0,00	129 828,86	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	418 442,89	2 298,71	416 144,18	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	154 272,64	417,48	153 855,16	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	18 467,64	3 704,27	14 763,37	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	2 311,73	0,00	2 311,73	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)	0,00	76 483,43	1 066,00	75 417,43	0,00
60661	Médicaments	0,00	1 092,97	0,00	1 092,97	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	3 058,66	0,00	3 058,66	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	128 134,17	20,12	128 114,05	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	40 780,34	0,00	40 780,34	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 472 025,67	1 206 432,42	2 265 593,25	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	99 770,16	1 631,76	98 138,40	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	22 227,49	1 145,02	21 082,47	0,00
61358	Autres	0,00	95 932,93	1 025,36	94 907,57	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	69 727,08	7 913,41	61 813,67	0,00
61521	Terrains	0,00	209 551,87	0,00	209 551,87	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	806 526,92	76 796,12	729 730,80	0,00
615231	Voiries	0,00	601 239,43	12 375,70	588 863,73	0,00
615232	Réseaux	0,00	17 775,65	0,00	17 775,65	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	152 562,34	2 073,11	150 489,23	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	107 241,75	8 949,42	98 292,33	0,00
6156	Maintenance	0,00	466 686,18	10 038,53	456 647,65	0,00
6161	Multirisques	0,00	20 903,28	16 638,33	4 264,95	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	355 732,28	0,00	355 732,28	0,00
6168	Autres	0,00	172 593,04	41 289,13	131 303,91	0,00
617	Études et recherches	0,00	242 967,69	52 385,98	190 581,71	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	12 034,44	69,39	11 965,05	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	134 467,38	50 644,00	83 823,38	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	41 015,57	0,00	41 015,57	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	207 137,45	0,00	207 137,45	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	7 727,55	7 072,55	655,00	0,00
6228	Divers	0,00	47 382,65	0,00	47 382,65	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	22 433,41	2 977,44	19 455,97	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	47 681,05	0,00	47 681,05	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	270 706,82	0,00	270 706,82	0,00
6234	Réceptions	0,00	233 809,89	3 615,54	230 194,35	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	172 389,00	0,00	172 389,00	0,00
6238	Divers	0,00	95 378,51	18 908,15	76 470,36	0,00
6241	Transports de biens	0,00	14 568,00	0,00	14 568,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6245	Transports de personnes extérieures à la collectivité	0,00	69 639,45	14 955,98	54 683,47	0,00
6248	Divers	0,00	1 106,33	0,00	1 106,33	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	35 739,81	0,00	35 739,81	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	8 339,19	0,00	8 339,19	0,00
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	19 771,38	0,00	19 771,38	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	27 920,46	1 500,00	26 420,46	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	56 426,31	0,00	56 426,31	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	398 895,07	1 701,52	397 193,55	0,00
6284	Redevance pour services rendus	0,00	178 048,87	0,00	178 048,87	0,00
62873	Au CCAS/CIAS	0,00	5 073,39	0,00	5 073,39	0,00
62876	Au GFP de rattachement	0,00	23 507,46	0,00	23 507,46	0,00
62878	A des tiers	0,00	135 256,67	0,00	135 256,67	0,00
6288	Autres	0,00	50 942,44	0,00	50 942,44	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	605 963,00	0,00	605 963,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	1 658,84	0,00	1 658,84	0,00
6378	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	4 117,09	93,67	4 023,42	0,00
total chapitre 011	Charges à caractère général	15 792 816,57	15 504 489,96	2 687 603,58	12 816 886,38	2 975 930,19
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	0,00	122 351,62	0,00	122 351,62	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	200 072,86	0,00	200 072,86	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	80 331,63	0,00	80 331,63	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	50 211,70	0,00	50 211,70	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	111 152,47	3 546,78	107 605,69	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	6 585 796,39	0,00	6 585 796,39	0,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	70 737,36	0,00	70 737,36	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64113	NBI	0,00	95 946,70	0,00	95 946,70	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	1 350 640,46	0,00	1 350 640,46	0,00
64131	Rémunérations	0,00	2 890 464,43	943,05	2 889 521,38	0,00
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	30 009,06	0,00	30 009,06	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	85 445,55	0,00	85 445,55	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	550 786,82	0,00	550 786,82	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	22 072,51	0,00	22 072,51	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	2 114 797,81	0,00	2 114 797,81	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	2 445 616,62	0,00	2 445 616,62	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	140 913,14	0,00	140 913,14	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	58 470,14	11 104,34	47 365,80	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	10 632,00	0,00	10 632,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	0,00	56 209,98	0,00	56 209,98	0,00
64731	Versées directement	0,00	28 720,44	0,00	28 720,44	0,00
6474	Versements aux oeuvres sociales	0,00	120 107,00	0,00	120 107,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	72 235,50	13 574,46	58 661,04	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	51 300,04	0,00	51 300,04	0,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	18 384 893,00	17 345 022,23	29 168,63	17 315 853,60	1 069 039,40
7391111	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	0,00	1 014,00	0,00	1 014,00	0,00
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0,00	158 633,00	0,00	158 633,00	0,00
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0,00	180 336,00	0,00	180 336,00	0,00
total chapitre 014	Atténuations de produits	1 412 633,00	339 983,00	0,00	339 983,00	1 072 650,00
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	0,00	2 735,40	0,00	2 735,40	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	73,76	0,00	73,76	0,00
65188	Autres	0,00	205,63	0,00	205,63	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	211 988,00	0,00	211 988,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	1 220,54	0,00	1 220,54	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	22 580,79	0,00	22 580,79	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	22 241,92	0,00	22 241,92	0,00
65315	Formation	0,00	1 990,00	0,00	1 990,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	12 257,94	0,00	12 257,94	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	1 129,85	0,00	1 129,85	0,00
6553	Service d'incendie	0,00	2 867 819,81	0,00	2 867 819,81	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	506 284,09	0,00	506 284,09	0,00
65732	Régions	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
65736212	dotés de la personnalité morale	0,00	953 556,40	5 400,92	948 155,48	0,00
657364	Caisse des écoles	0,00	10 400,00	400,00	10 000,00	0,00
657381	Autres établissements publics locaux	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
65742	Entreprises	0,00	606 000,00	57 000,00	549 000,00	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	2 832 449,01	107 008,60	2 725 440,41	0,00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	0,00	14 201,44	0,00	14 201,44	0,00
65818	Autres	0,00	133 959,92	4 458,15	129 501,77	0,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	1 551,35	0,00	1 551,35	0,00
65888	Autres	0,00	45 491,59	5 817,00	39 674,59	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	8 687 124,00	8 251 137,44	183 084,67	8 068 052,77	619 071,23
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses de gestion des services		**44 277 466,57**	**41 440 632,63**	**2 899 856,88**	**38 540 775,75**	**5 736 690,82**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	1 499 498,80	61 526,96	1 437 971,84	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	236 897,32	301 395,21	-64 497,89	0,00
6688	Autres	0,00	1 651,91	0,00	1 651,91	0,00
total chapitre 66	Charges financières	1 536 085,00	1 738 048,03	362 922,17	1 375 125,86	160 959,14
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	1 240,52	0,00	1 240,52	0,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	30 000,00	1 240,52	0,00	1 240,52	28 759,48
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	16 411,00	0,00	16 411,00	0,00
total chapitre 68	Dotations aux provisions	18 000,00	16 411,00	0,00	16 411,00	1 589,00
Total des dépenses réelles et mixtes		**45 861 551,57**	**43 196 332,18**	**3 262 779,05**	**39 933 553,13**	**5 927 998,44**
total chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*17 816 309,41*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
675	*Valeurs comptables des immobilisations cédées*	*0,00*	*3 012 304,85*	*0,00*	*3 012 304,85*	*0,00*
6761	*Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement*	*0,00*	*134 148,99*	*0,00*	*134 148,99*	*0,00*
6811	*Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles*	*0,00*	*2 800 000,80*	*0,00*	*2 800 000,80*	*0,00*
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*6 146 453,84*	*5 946 454,64*	*0,00*	*5 946 454,64*	*199 999,20*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***23 962 763,25***	***5 946 454,64***	***0,00***	***5 946 454,64***	***18 016 308,61***
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		**69 824 314,82**	**49 142 786,82**	**3 262 779,05**	**45 880 007,77**	**23 944 307,05**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses de la section de fonctionnement		**69 824 314,82**	**49 142 786,82**	**3 262 779,05**	**45 880 007,77**	**23 944 307,05**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	**D1**

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	53 748,02	0,00	53 748,02	0,00
total chapitre 013	Atténuations de charges	62 900,00	53 748,02	0,00	53 748,02	9 151,98
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7013	Vente de produits résiduels	0,00	9 018,50	0,00	9 018,50	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	0,00	114 408,38	0,00	114 408,38	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	200 467,55	0,00	200 467,55	0,00
70328	Autres droits de stationnement et de location	0,00	576 887,63	0,00	576 887,63	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	689 889,78	0,00	689 889,78	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	29 879,56	0,00	29 879,56	0,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00	224 726,22	92 119,02	132 607,20	0,00
70631	A caractère sportif	0,00	4 985,00	0,00	4 985,00	0,00
70632	A caractère de loisirs	0,00	49 100,85	72,05	49 028,80	0,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00	628 843,41	89 837,72	539 005,69	0,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00	85 225,77	441,90	84 783,87	0,00
706888	Autres	0,00	23 584,98	0,00	23 584,98	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	6 050,92	0,00	6 050,92	0,00
70844	à la caisses des écoles	0,00	136 829,82	0,00	136 829,82	0,00
70846	au GFP de rattachement	0,00	16 015,68	0,00	16 015,68	0,00
70873	par le CCAS/CIAS	0,00	9 620,32	0,00	9 620,32	0,00
70876	par le GFP de rattachement	0,00	101 707,50	0,00	101 707,50	0,00
70878	par des tiers	0,00	2 992,88	0,00	2 992,88	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 367 650,00	2 910 234,75	182 470,69	2 727 764,06	-360 114,06
73211	Attribution de compensation	0,00	1 791 418,12	0,00	1 791 418,12	0,00
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	0,00	449 687,00	0,00	449 687,00	0,00
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 807 900,00	2 241 105,12	0,00	2 241 105,12	-433 205,12
73111	Impôts directs locaux	0,00	32 337 520,00	0,00	32 337 520,00	0,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	0,00	7 807,00	0,00	7 807,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	67 856,00	0,00	67 856,00	0,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	0,00	1 448 901,00	0,00	1 448 901,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	42 055,00	0,00	42 055,00	0,00
73141	Accise sur lélectricité	0,00	740 277,51	0,00	740 277,51	0,00
73154	Droits de place	0,00	335 510,95	73 271,96	262 238,99	0,00
73156	Versement mobilité	0,00	2 424,47	0,00	2 424,47	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	855 614,80	407 932,23	447 682,57	0,00
7318	Autres	0,00	54 608,21	1 145,75	53 462,46	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	35 086 587,00	35 892 574,94	482 349,94	35 410 225,00	-323 638,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	4 977 825,00	0,00	4 977 825,00	0,00
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes	0,00	3 250 838,00	0,00	3 250 838,00	0,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0,00	547 419,00	0,00	547 419,00	0,00
744	FCTVA	0,00	232 972,60	0,00	232 972,60	0,00
74611	DGD	0,00	434 278,00	0,00	434 278,00	0,00
74718	Autres	0,00	149 094,71	23 191,59	125 903,12	0,00
7472	Régions	0,00	12 750,00	4 000,00	8 750,00	0,00
7473	Départements	0,00	13 087,80	5 087,80	8 000,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
74748	Autres communes	0,00	5 000,00	2 500,00	2 500,00	0,00
74751	GFP de rattachement	0,00	4 805,86	0,00	4 805,86	0,00
747818	Autres	0,00	75 120,48	0,00	75 120,48	0,00
7478211	État	0,00	29 525,30	29 525,30	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	3 271 273,39	744 794,29	2 526 479,10	0,00
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	0,00	961 159,00	0,00	961 159,00	0,00
74834	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	0,00	111 387,00	0,00	111 387,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	7 193,50	0,00	7 193,50	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	71 656,00	0,00	71 656,00	0,00
74888	Autres	0,00	295 660,16	219 165,12	76 495,04	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	12 822 478,53	14 451 045,80	1 028 264,10	13 422 781,70	-600 303,17
752	Revenus des immeubles	0,00	722 718,28	8 582,56	714 135,72	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	11 469,52	0,00	11 469,52	0,00
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00	263 551,60	0,00	263 551,60	0,00
7584	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00	1 572,84	0,00	1 572,84	0,00
75888	Autres	0,00	520 759,64	65 445,80	455 313,84	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 157 245,00	1 520 071,88	74 028,36	1 446 043,52	-288 798,52
Total des recettes de gestion des services		**53 304 760,53**	**57 068 780,51**	**1 767 113,09**	**55 301 667,42**	**-1 996 906,89**
7621	Produits des autres immobilisations financières - encaissés à l'échéance	0,00	1 171,87	0,00	1 171,87	0,00
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	1 171,87	0,00	1 171,87	-1 171,87
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale	0,00	79 173,34	0,00	79 173,34	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	2 460 401,49	0,00	2 460 401,49	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 77	Produits spécifiques	2 470 401,49	2 539 574,83	0,00	2 539 574,83	-69 173,34
total chapitre 78	Reprises sur provisions	940 800,00	0,00	0,00	0,00	940 800,00
Total des recettes réelles et mixtes		**56 715 962,02**	**59 609 527,21**	**1 767 113,09**	**57 842 414,12**	**-1 126 452,10**
7761	*Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat*	*0,00*	*686 052,35*	*0,00*	*686 052,35*	*0,00*
777	*Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat*	*0,00*	*34 579,00*	*0,00*	*34 579,00*	*0,00*
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*1 521 052,35*	*720 631,35*	*0,00*	*720 631,35*	*800 421,00*
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***1 521 052,35***	***720 631,35***	***0,00***	***720 631,35***	***800 421,00***
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		**58 237 014,37**	**60 330 158,56**	**1 767 113,09**	**58 563 045,47**	**-326 031,10**
002 Résultat de fonctionnement reporté		**11 587 300,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes de la section de fonctionnement		**69 824 314,82**	**60 330 158,56**	**1 767 113,09**	**58 563 045,47**	**11 261 269,35**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement versées		23 667 059,59	10 408 505,01	13 258 554,58	7 743 620,80
Autres immobilisations incorporelles		4 979 183,15	2 383 488,97	2 595 694,18	2 068 549,52
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains		21 432 231,59	257 468,86	21 174 762,73	19 281 891,86
Constructions		136 236 669,18	7 573 492,52	128 663 176,66	128 323 653,62
Réseaux et installations de voirie		50 660 527,12	1 003 245,00	49 657 282,12	49 389 710,90
Réseaux divers		17 946 282,61	36 745,00	17 909 537,61	17 827 988,26
Installations techniques, agencements et matériel		6 230 236,89	1 133 794,47	5 096 442,42	6 048 963,22
Immobilisations mises en concessions ou affermées		178 082,05	0,00	178 082,05	178 082,05
Autres		34 007 977,92	27 465 802,64	6 542 175,28	6 478 409,40
Immobilisations corporelles en cours		247 365 293,26	0,00	247 365 293,26	235 230 707,76
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		64 482 136,01	0,00	64 482 136,01	64 482 136,01
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		272 349,66	0,00	272 349,66	272 349,66
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		**607 458 029,03**	**50 262 542,47**	**557 195 486,56**	**537 326 063,06**
ACTIF CIRCULANT		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
STOCKS		0,00	0,00	0,00	0,00
CRÉANCES		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		1 994 483,98	0,00	1 994 483,98	1 858 965,16
Créances sur les redevables et comptes rattachés		480 679,78	33 131,00	447 548,78	1 097 992,88
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		1 336 268,45	0,00	1 336 268,45	933 734,58
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		448 952,48	0,00	448 952,48	519 147,78

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		**4 260 384,69**	**33 131,00**	**4 227 253,69**	**4 409 840,40**
TRÉSORERIE		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		13 592 884,63	0,00	13 592 884,63	9 653 944,70
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (III)		**13 592 884,63**	**0,00**	**13 592 884,63**	**9 653 944,70**
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		37 175,76	0,00	37 175,76	40 716,47
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		**625 348 474,11**	**50 295 673,47**	**575 052 800,64**	**551 430 564,63**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		**0,00**	**0,00**
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ		0,00	0,00
Dotations		70 228 650,79	70 228 650,79
Fonds globalisés		72 229 626,93	70 389 285,88
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
Rattachées à un actif amortissable		8 747 527,78	7 940 710,88
Rattachées à un actif non amortissable		90 564 335,99	85 746 047,39
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		9 697 176,76	10 249 080,12
RÉSERVES		210 358 548,23	200 760 463,05
REPORT A NOUVEAU		11 587 300,45	11 302 790,76
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		12 683 037,70	9 882 594,87
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT		21 035 708,84	19 307 708,84
TOTAL FONDS PROPRES (I)		**507 131 913,47**	**485 807 332,58**
PASSIF		**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**0,00**	**0,00**
PROVISIONS POUR RISQUES		945 300,00	945 300,00
PROVISIONS POUR CHARGES		0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		**945 300,00**	**945 300,00**
DETTES FINANCIÈRES		**0,00**	**0,00**
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		58 187 212,66	57 099 251,36
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		422 044,18	722 223,21
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		**58 609 256,84**	**57 821 474,57**
DETTES NON FINANCIÈRES		**0,00**	**0,00**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 250 590,67	3 783 034,18
Dettes fiscales et sociales		386 294,66	43 442,43
Avances et acomptes reçus		0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers		1 057 814,78	1 030 855,58

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité		0,00	0,00
Dettes sur budgets annexes		1 087 962,13	944 935,04
Autres dettes non financières		1 517 762,35	922 124,15
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	0,00
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		**8 300 424,59**	**6 724 391,38**
TRÉSORERIE		**0,00**	**0,00**
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE		0,00	0,00
TOTAL TRÉSORERIE (4)		**0,00**	**0,00**
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		**67 854 981,43**	**65 491 165,95**
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		65 905,74	132 066,10
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)		0,00	0,00
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		**575 052 800,64**	**551 430 564,63**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dotations de l'état		9 443 332,60	9 228 614,38	214 718,22
Participations		2 751 558,56	3 082 366,81	-330 808,25
Compensations, autres attributions et autres participations		1 227 890,54	1 102 339,65	125 550,89
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		37 311 347,12	37 779 467,34	-468 120,22
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Ventes de biens ou prestations de services		2 727 764,06	3 216 307,07	-488 543,01
Produits des cessions d'actifs		2 460 401,49	427 324,30	2 033 077,19
Autres produits de gestion		1 525 216,86	1 937 945,87	-412 729,01
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		34 579,00	1 671,00	32 908,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		686 052,35	23 143,88	662 908,47
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		**58 168 142,58**	**56 799 180,30**	**1 368 962,28**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Achats et charges externes		12 527 665,60	13 626 600,69	-1 098 935,09
Charges de personnel		16 701 532,08	19 420 686,06	-2 719 153,98
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		*11 627 208,21*	*13 778 127,83*	*-2 150 919,62*
Dont charges sociales		*5 074 323,87*	*5 642 558,23*	*-568 234,36*
Indemnités des élus (et membres du CESR)		260 021,25	275 233,58	-15 212,33
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		199 557,46	202 453,03	-2 895,57
Impôts et taxes		849 794,28	905 636,49	-55 842,21
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		2 816 411,80	2 815 103,83	1 307,97
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		3 012 304,85	96 570,48	2 915 734,37

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession		134 148,99	353 897,70	-219 748,71
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		**36 501 436,31**	**37 696 181,86**	**-1 194 745,55**
CHARGES D'INTERVENTION		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dispositifs d'intervention pour compte propre		7 103 430,49	7 003 621,38	99 809,11
Dont ménages		*3 014,79*	*6 878,95*	*-3 864,16*
Dont personnes morales de droit privé		*3 274 440,41*	*3 219 185,42*	*55 254,99*
Dont collectivités territoriales		*0,00*	*2 000,00*	*-2 000,00*
Dont autres organismes publics		*3 825 975,29*	*3 775 557,01*	*50 418,28*
Dont établissements d'enseignement		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		0,00	0,00	0,00
Autres charges		506 284,09	506 494,42	-210,33
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		**7 609 714,58**	**7 510 115,80**	**99 598,78**
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		**14 056 991,69**	**11 592 882,64**	**2 464 109,05**
PRODUITS FINANCIERS		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		1 171,87	10 302,31	-9 130,44
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		**1 171,87**	**10 302,31**	**-9 130,44**
CHARGES FINANCIERES		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Charges d'intérêts		1 373 473,95	1 720 590,08	-347 116,13
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		1 651,91	0,00	1 651,91
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		0,00	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		**1 375 125,86**	**1 720 590,08**	**-345 464,22**
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		**-1 373 953,99**	**-1 710 287,77**	**336 333,78**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		12 683 037,70	9 882 594,87	2 800 442,83

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	**C**

L’annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	0,00	69 748 213,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 748 213,02	0,00	69 748 213,02
10222	F.C.T.V.A.	0,00	61 011 649,97	0,00	0,00	0,00	1 758 248,69	0,00	62 769 898,66	0,00	62 769 898,66
10226	Taxe d'aménagement	0,00	1 871 470,09	0,00	0,00	0,00	82 092,36	0,00	1 953 562,45	0,00	1 953 562,45
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	7 506 165,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 506 165,82	0,00	7 506 165,82
	Sous Total compte 1022	**0,00**	**70 389 285,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 840 341,05**	**0,00**	**72 229 626,93**	**0,00**	**72 229 626,93**
10251	Dons et legs en capital	0,00	480 437,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 437,77	0,00	480 437,77
	Sous Total compte 1025	**0,00**	**480 437,77**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**480 437,77**	**0,00**	**480 437,77**
	Sous Total compte 102	**0,00**	**140 617 936,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 840 341,05**	**0,00**	**142 458 277,72**	**0,00**	**142 458 277,72**
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	200 760 463,05	0,00	0,00	0,00	9 598 085,18	0,00	210 358 548,23	0,00	210 358 548,23
	Sous Total compte 106	**0,00**	**200 760 463,05**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 598 085,18**	**0,00**	**210 358 548,23**	**0,00**	**210 358 548,23**
	Sous Total compte 10	**0,00**	**341 378 399,72**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 438 426,23**	**0,00**	**352 816 825,95**	**0,00**	**352 816 825,95**
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	11 302 790,76	9 598 085,18	9 882 594,87	0,00	0,00	9 598 085,18	21 185 385,63	0,00	11 587 300,45
	Sous Total compte 11	**0,00**	**11 302 790,76**	**9 598 085,18**	**9 882 594,87**	**0,00**	**0,00**	**9 598 085,18**	**21 185 385,63**	**0,00**	**11 587 300,45**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou	0,00	9 882 594,87	9 882 594,87	0,00	0,00	0,00	9 882 594,87	9 882 594,87	0,00	0,00
	Sous Total compte 12	**0,00**	**9 882 594,87**	**9 882 594,87**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 882 594,87**	**9 882 594,87**	**0,00**	**0,00**
1311	État et établissements nationaux	0,00	8 469 303,47	0,00	0,00	0,00	3 001,20	0,00	8 472 304,67	0,00	8 472 304,67
1312	Régions	0,00	372 136,58	0,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00	448 136,58	0,00	448 136,58
1313	Départements	0,00	354 159,50	0,00	0,00	0,00	350 837,50	0,00	704 997,00	0,00	704 997,00
13151	GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 532,00	0,00	270 532,00	0,00	270 532,00
	Sous Total compte 1315	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**270 532,00**	**0,00**	**270 532,00**	**0,00**	**270 532,00**
13172	FEDER	0,00	74 196,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 196,58	0,00	74 196,58

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 1317	**0,00**	**74 196,58**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**74 196,58**	**0,00**	**74 196,58**
1318	Autres	0,00	24 999,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 999,33	0,00	24 999,33
	Sous Total compte 131	**0,00**	**9 294 795,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**700 370,70**	**0,00**	**9 995 166,16**	**0,00**	**9 995 166,16**
1321	État et établissements nationaux	0,00	21 747 651,27	0,00	0,00	0,00	1 016 998,90	0,00	22 764 650,17	0,00	22 764 650,17
1322	Régions	0,00	21 483 206,95	0,00	0,00	0,00	1 450 430,05	0,00	22 933 637,00	0,00	22 933 637,00
1323	Départements	0,00	13 534 310,93	0,00	0,00	0,00	183 334,00	0,00	13 717 644,93	0,00	13 717 644,93
13241	Communes membres du GFP	0,00	8 703,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 703,33	0,00	8 703,33
	Sous Total compte 1324	**0,00**	**8 703,33**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 703,33**	**0,00**	**8 703,33**
13251	GFP de rattachement	0,00	5 121 504,81	0,00	0,00	0,00	180 000,00	0,00	5 301 504,81	0,00	5 301 504,81
13258	Autres groupements	0,00	73 904,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 904,81	0,00	73 904,81
	Sous Total compte 1325	**0,00**	**5 195 409,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**180 000,00**	**0,00**	**5 375 409,62**	**0,00**	**5 375 409,62**
1326	Autres établissements publics locaux	0,00	1 308 742,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 308 742,67	0,00	1 308 742,67
13272	FEDER	0,00	414 040,88	0,00	0,00	0,00	1 023 779,27	0,00	1 437 820,15	0,00	1 437 820,15
13278	Autres fonds européens	0,00	3 282 924,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 282 924,30	0,00	3 282 924,30
	Sous Total compte 1327	**0,00**	**3 696 965,18**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 023 779,27**	**0,00**	**4 720 744,45**	**0,00**	**4 720 744,45**
1328	Autres	0,00	2 472 051,24	0,00	0,00	0,00	150 736,41	0,00	2 622 787,65	0,00	2 622 787,65
	Sous Total compte 132	**0,00**	**69 447 041,19**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 005 278,63**	**0,00**	**73 452 319,82**	**0,00**	**73 452 319,82**
1335	Amendes de radars automatiques et amende	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
13362	Dotation de soutien à l'investissement l	0,00	335 570,00	0,00	0,00	0,00	141 025,20	0,00	476 595,20	0,00	476 595,20
	Sous Total compte 1336	**0,00**	**335 570,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**141 025,20**	**0,00**	**476 595,20**	**0,00**	**476 595,20**
	Sous Total compte 133	**0,00**	**355 570,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**141 025,20**	**0,00**	**496 595,20**	**0,00**	**496 595,20**
1345	Amendes de radars automatiques et amende	0,00	11 485 070,43	0,00	0,00	0,00	213 375,00	0,00	11 698 445,43	0,00	11 698 445,43

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13462	Dotation de soutien à l'investissement l	0,00	4 716 495,13	0,00	0,00	0,00	599 634,97	0,00	5 316 130,10	0,00	5 316 130,10
	Sous Total compte 1346	**0,00**	**4 716 495,13**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**599 634,97**	**0,00**	**5 316 130,10**	**0,00**	**5 316 130,10**
	Sous Total compte 134	**0,00**	**16 201 565,56**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**813 009,97**	**0,00**	**17 014 575,53**	**0,00**	**17 014 575,53**
1383	Départements	0,00	97 440,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 440,64	0,00	97 440,64
	Sous Total compte 138	**0,00**	**97 440,64**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**97 440,64**	**0,00**	**97 440,64**
13911	État et établissements nationaux	1 708 280,58	0,00	0,00	0,00	2 803,00	0,00	1 711 083,58	0,00	1 711 083,58	0,00
13912	Régions	1 374,00	0,00	0,00	0,00	11 222,00	0,00	12 596,00	0,00	12 596,00	0,00
13913	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	20 554,00	0,00	20 554,00	0,00	20 554,00	0,00
	Sous Total compte 1391	**1 709 654,58**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**34 579,00**	**0,00**	**1 744 233,58**	**0,00**	**1 744 233,58**	**0,00**
	Sous Total compte 139	**1 709 654,58**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**34 579,00**	**0,00**	**1 744 233,58**	**0,00**	**1 744 233,58**	**0,00**
	Sous Total compte 13	**1 709 654,58**	**95 396 412,85**	**0,00**	**0,00**	**34 579,00**	**5 659 684,50**	**1 744 233,58**	**101 056 097,35**	**0,00**	**99 311 863,77**
15111	Provisions pour litiges et contentieux (	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
	Sous Total compte 1511	**0,00**	**4 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 500,00**	**0,00**	**4 500,00**
15181	Autres provisions pour risques (non budg	0,00	940 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940 800,00	0,00	940 800,00
	Sous Total compte 1518	**0,00**	**940 800,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**940 800,00**	**0,00**	**940 800,00**
	Sous Total compte 151	**0,00**	**945 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**945 300,00**	**0,00**	**945 300,00**
	Sous Total compte 15	**0,00**	**945 300,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**945 300,00**	**0,00**	**945 300,00**
1641	Emprunts en euros	0,00	57 099 251,36	1 728 000,00	0,00	6 730 936,02	9 310 000,00	8 458 936,02	66 409 251,36	0,00	57 950 315,34
	Sous Total compte 164	**0,00**	**57 099 251,36**	**1 728 000,00**	**0,00**	**6 730 936,02**	**9 310 000,00**	**8 458 936,02**	**66 409 251,36**	**0,00**	**57 950 315,34**
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	324 486,17	0,00	0,00	795,82	2 012,00	795,82	326 498,17	0,00	325 702,35
168758	Autres groupements	0,00	88 719,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 719,23	0,00	88 719,23
	Sous Total compte 16875	**0,00**	**88 719,23**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**88 719,23**	**0,00**	**88 719,23**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16876	Autres établissements publics locaux	0,00	7 622,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 622,60	0,00	7 622,60
	Sous Total compte 1687	**0,00**	**96 341,83**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**96 341,83**	**0,00**	**96 341,83**
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des	0,00	0,00	0,00	236 897,32	0,00	0,00	0,00	236 897,32	0,00	236 897,32
16888	Intérêts sur autres emprunts et dettes a	0,00	301 395,21	301 395,21	0,00	0,00	0,00	301 395,21	301 395,21	0,00	0,00
	Sous Total compte 1688	**0,00**	**301 395,21**	**301 395,21**	**236 897,32**	**0,00**	**0,00**	**301 395,21**	**538 292,53**	**0,00**	**236 897,32**
	Sous Total compte 168	**0,00**	**397 737,04**	**301 395,21**	**236 897,32**	**0,00**	**0,00**	**301 395,21**	**634 634,36**	**0,00**	**333 239,15**
	Sous Total compte 16	**0,00**	**57 821 474,57**	**2 029 395,21**	**236 897,32**	**6 731 731,84**	**9 312 012,00**	**8 761 127,05**	**67 370 383,89**	**0,00**	**58 609 256,84**
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	0,00	12 373 285,35	0,00	0,00	686 052,35	134 148,99	686 052,35	12 507 434,34	0,00	11 821 381,99
193	Autres neutralisations et régularisation	43 112,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 112,62	0,00	43 112,62	0,00
198	Neutralisation des amortissements	2 081 092,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 081 092,61	0,00	2 081 092,61	0,00
	Sous Total compte 19	**2 124 205,23**	**12 373 285,35**	**0,00**	**0,00**	**686 052,35**	**134 148,99**	**2 810 257,58**	**12 507 434,34**	**0,00**	**9 697 176,76**
	Total classe 1	**3 833 859,81**	**529 100 258,12**	**21 510 075,26**	**10 119 492,19**	**7 452 363,19**	**26 544 271,72**	**32 796 298,26**	**565 764 022,03**	**3 868 438,81**	**536 836 162,58**
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	79 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 320,00	0,00	79 320,00	0,00
2031	Frais d'études	1 574 343,44	0,00	0,00	0,00	560 185,98	0,00	2 134 529,42	0,00	2 134 529,42	0,00
2033	Frais d'insertion	36 458,68	0,00	0,00	0,00	15 876,00	0,00	52 334,68	0,00	52 334,68	0,00
	Sous Total compte 203	**1 610 802,12**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**576 061,98**	**0,00**	**2 186 864,10**	**0,00**	**2 186 864,10**	**0,00**
204111	Biens mobiliers, matériel et études	4 544,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 544,80	0,00	4 544,80	0,00
204113	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	0,00	5 800 000,00	0,00
	Sous Total compte 20411	**4 544,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 800 000,00**	**0,00**	**5 804 544,80**	**0,00**	**5 804 544,80**	**0,00**
204131	Biens mobiliers, matériel et études	6 564,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 564,44	0,00	6 564,44	0,00
204132	Bâtiments et installations	1 130 282,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 130 282,97	0,00	1 130 282,97	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 20413	**1 136 847,41**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 136 847,41**	**0,00**	**1 136 847,41**	**0,00**
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	2 112,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 112,00	0,00	2 112,00	0,00
	Sous Total compte 204141	**2 112,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 112,00**	**0,00**	**2 112,00**	**0,00**
	Sous Total compte 20414	**2 112,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 112,00**	**0,00**	**2 112,00**	**0,00**
2041511	Biens mobiliers, matériel et études	10 335,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 335,66	0,00	10 335,66	0,00
2041512	Bâtiments et installations	291 212,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 212,89	0,00	291 212,89	0,00
	Sous Total compte 204151	**301 548,55**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**301 548,55**	**0,00**	**301 548,55**	**0,00**
2041582	Bâtiments et installations	8 460 705,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 460 705,78	0,00	8 460 705,78	0,00
	Sous Total compte 204158	**8 460 705,78**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 460 705,78**	**0,00**	**8 460 705,78**	**0,00**
	Sous Total compte 20415	**8 762 254,33**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 762 254,33**	**0,00**	**8 762 254,33**	**0,00**
204182	Bâtiments et installations	156 036,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 036,50	0,00	156 036,50	0,00
	Sous Total compte 20418	**156 036,50**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**156 036,50**	**0,00**	**156 036,50**	**0,00**
	Sous Total compte 2041	**10 061 795,04**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 800 000,00**	**0,00**	**15 861 795,04**	**0,00**	**15 861 795,04**	**0,00**
20421	Biens mobiliers, matériel et études	2 692 570,70	0,00	0,00	44 008,00	158 158,32	0,00	2 850 729,02	44 008,00	2 806 721,02	0,00
20422	Bâtiments et installations	1 768 739,43	0,00	0,00	27 165,58	15 244,90	0,00	1 783 984,33	27 165,58	1 756 818,75	0,00
	Sous Total compte 2042	**4 461 310,13**	**0,00**	**0,00**	**71 173,58**	**173 403,22**	**0,00**	**4 634 713,35**	**71 173,58**	**4 563 539,77**	**0,00**
204412	Bâtiments et installations	200 008,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 008,08	0,00	200 008,08	0,00
	Sous Total compte 20441	**200 008,08**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**200 008,08**	**0,00**	**200 008,08**	**0,00**
	Sous Total compte 2044	**200 008,08**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**200 008,08**	**0,00**	**200 008,08**	**0,00**
2046	Attributions de compensation d'investiss	1 852 238,74	0,00	0,00	0,00	1 189 477,96	0,00	3 041 716,70	0,00	3 041 716,70	0,00
	Sous Total compte 204	**16 575 351,99**	**0,00**	**0,00**	**71 173,58**	**7 162 881,18**	**0,00**	**23 738 233,17**	**71 173,58**	**23 667 059,59**	**0,00**
2051	Concessions et droits similaires	2 693 019,05	0,00	0,00	0,00	19 980,00	0,00	2 712 999,05	0,00	2 712 999,05	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 205	**2 693 019,05**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 980,00**	**0,00**	**2 712 999,05**	**0,00**	**2 712 999,05**	**0,00**
	Sous Total compte 20	**20 958 493,16**	**0,00**	**0,00**	**71 173,58**	**7 758 923,16**	**0,00**	**28 717 416,32**	**71 173,58**	**28 646 242,74**	**0,00**
2111	Terrains nus	5 723 128,23	0,00	962 100,00	0,00	324 275,23	962 142,70	7 009 503,46	962 142,70	6 047 360,76	0,00
2112	Terrains de voirie	895 129,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	895 129,55	0,00	895 129,55	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 516 100,20	0,00	0,00	0,00	0,00	43 060,92	1 516 100,20	43 060,92	1 473 039,28	0,00
2115	Terrains bâtis	3 279 873,85	0,00	0,00	0,00	1 339 605,81	113 058,71	4 619 479,66	113 058,71	4 506 420,95	0,00
2116	Cimetière	80 063,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 063,76	0,00	80 063,76	0,00
2117	Bois et forêts	26 109,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 109,88	0,00	26 109,88	0,00
2118	Autres terrains	667 428,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	667 428,97	0,00	667 428,97	0,00
	Sous Total compte 211	**12 187 834,44**	**0,00**	**962 100,00**	**0,00**	**1 663 881,04**	**1 118 262,33**	**14 813 815,48**	**1 118 262,33**	**13 695 553,15**	**0,00**
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 022 582,24	0,00	0,00	0,00	276 307,97	0,00	2 298 890,21	0,00	2 298 890,21	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	5 255 049,77	0,00	0,00	0,00	149 318,46	0,00	5 404 368,23	0,00	5 404 368,23	0,00
	Sous Total compte 212	**7 277 632,01**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**425 626,43**	**0,00**	**7 703 258,44**	**0,00**	**7 703 258,44**	**0,00**
21311	Bâtiments administratifs	3 910 509,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 910 509,71	0,00	3 910 509,71	0,00
21312	Bâtiments scolaires	24 811 310,32	0,00	0,00	0,00	0,00	738 932,83	24 811 310,32	738 932,83	24 072 377,49	0,00
21316	Équipements du cimetière	137 639,04	0,00	0,00	0,00	38 692,09	0,00	176 331,13	0,00	176 331,13	0,00
21318	Autres bâtiments publics	54 341 469,93	0,00	0,00	0,00	0,00	1 022 718,65	54 341 469,93	1 022 718,65	53 318 751,28	0,00
	Sous Total compte 2131	**83 200 929,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 692,09**	**1 761 651,48**	**83 239 621,09**	**1 761 651,48**	**81 477 969,61**	**0,00**
21321	Immeubles de rapport	19 543 732,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 543 732,42	0,00	19 543 732,42	0,00
	Sous Total compte 2132	**19 543 732,42**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**19 543 732,42**	**0,00**	**19 543 732,42**	**0,00**
21351	Bâtiments publics	12 554 026,07	0,00	0,00	0,00	2 156 132,14	15 773,62	14 710 158,21	15 773,62	14 694 384,59	0,00
	Sous Total compte 2135	**12 554 026,07**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 156 132,14**	**15 773,62**	**14 710 158,21**	**15 773,62**	**14 694 384,59**	**0,00**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2138	Autres constructions	17 242 398,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 242 398,24	0,00	17 242 398,24	0,00
	Sous Total compte 213	**132 541 085,73**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 194 824,23**	**1 777 425,10**	**134 735 909,96**	**1 777 425,10**	**132 958 484,86**	**0,00**
2141	Constructions sur sol d'autrui - Bâtimen	3 278 184,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 278 184,32	0,00	3 278 184,32	0,00
	Sous Total compte 214	**3 278 184,32**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 278 184,32**	**0,00**	**3 278 184,32**	**0,00**
2151	Réseaux de voirie	39 846 909,77	0,00	0,00	0,00	0,00	12 100,00	39 846 909,77	12 100,00	39 834 809,77	0,00
2152	Installations de voirie	10 273 046,53	0,00	0,00	0,00	552 670,82	0,00	10 825 717,35	0,00	10 825 717,35	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	127 774,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 774,60	0,00	127 774,60	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	2 587 038,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 587 038,63	0,00	2 587 038,63	0,00
21533	Réseaux câblés	368 910,58	0,00	0,00	0,00	103 136,35	0,00	472 046,93	0,00	472 046,93	0,00
21534	Réseaux d'électrification	11 696 200,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 696 200,63	0,00	11 696 200,63	0,00
21538	Autres réseaux	3 063 221,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 063 221,82	0,00	3 063 221,82	0,00
	Sous Total compte 2153	**17 843 146,26**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**103 136,35**	**0,00**	**17 946 282,61**	**0,00**	**17 946 282,61**	**0,00**
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	143 541,38	0,00	0,00	0,00	26 710,45	0,00	170 251,83	0,00	170 251,83	0,00
	Sous Total compte 2156	**143 541,38**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**26 710,45**	**0,00**	**170 251,83**	**0,00**	**170 251,83**	**0,00**
215731	Matériel roulant	86 130,96	0,00	0,00	75 282,04	0,00	0,00	86 130,96	75 282,04	10 848,92	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	824 649,85	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	824 649,85	1,00	824 648,85	0,00
	Sous Total compte 21573	**910 780,81**	**0,00**	**0,00**	**75 282,04**	**0,00**	**1,00**	**910 780,81**	**75 283,04**	**835 497,77**	**0,00**
	Sous Total compte 2157	**910 780,81**	**0,00**	**0,00**	**75 282,04**	**0,00**	**1,00**	**910 780,81**	**75 283,04**	**835 497,77**	**0,00**
2158	Autres installations, matériel et outill	6 127 638,73	0,00	0,00	962 100,00	1 063,75	0,00	6 128 702,48	962 100,00	5 166 602,48	0,00
	Sous Total compte 215	**75 145 063,48**	**0,00**	**0,00**	**1 037 382,04**	**683 581,37**	**12 101,00**	**75 828 644,85**	**1 049 483,04**	**74 779 161,81**	**0,00**
21621	Biens sous-jacents	3 089 768,88	0,00	0,00	0,00	2 490,00	0,00	3 092 258,88	0,00	3 092 258,88	0,00
21622	Dépenses ultérieures immobilisées	137 655,34	0,00	0,00	0,00	44 177,44	0,00	181 832,78	0,00	181 832,78	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 2162	**3 227 424,22**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**46 667,44**	**0,00**	**3 274 091,66**	**0,00**	**3 274 091,66**	**0,00**
	Sous Total compte 216	**3 227 424,22**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**46 667,44**	**0,00**	**3 274 091,66**	**0,00**	**3 274 091,66**	**0,00**
21718	Autres terrains	33 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 420,00	0,00	33 420,00	0,00
	Sous Total compte 2171	**33 420,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**33 420,00**	**0,00**	**33 420,00**	**0,00**
2175738	Autre matériel et outillage de voirie	57 159,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 159,89	0,00	57 159,89	0,00
	Sous Total compte 217573	**57 159,89**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**57 159,89**	**0,00**	**57 159,89**	**0,00**
	Sous Total compte 21757	**57 159,89**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**57 159,89**	**0,00**	**57 159,89**	**0,00**
21758	Autres installations, matériel et outill	724,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	724,92	0,00	724,92	0,00
	Sous Total compte 2175	**57 884,81**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**57 884,81**	**0,00**	**57 884,81**	**0,00**
217828	Autres matériels de transport	3 364,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 364,59	0,00	3 364,59	0,00
	Sous Total compte 21782	**3 364,59**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 364,59**	**0,00**	**3 364,59**	**0,00**
	Sous Total compte 2178	**3 364,59**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 364,59**	**0,00**	**3 364,59**	**0,00**
	Sous Total compte 217	**94 669,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**94 669,40**	**0,00**	**94 669,40**	**0,00**
2181	Installations générales, agencements et	560 872,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 872,30	0,00	560 872,30	0,00
21828	Autres matériels de transport	6 979 722,26	0,00	75 282,04	147 562,40	0,00	119 629,24	7 055 004,30	267 191,64	6 787 812,66	0,00
	Sous Total compte 2182	**6 979 722,26**	**0,00**	**75 282,04**	**147 562,40**	**0,00**	**119 629,24**	**7 055 004,30**	**267 191,64**	**6 787 812,66**	**0,00**
21831	Matériel informatique scolaire	436 748,82	0,00	0,00	0,00	43 468,32	0,00	480 217,14	0,00	480 217,14	0,00
21838	Autre matériel informatique	6 682 045,17	0,00	0,00	6 975,60	146 482,79	0,00	6 828 527,96	6 975,60	6 821 552,36	0,00
	Sous Total compte 2183	**7 118 793,99**	**0,00**	**0,00**	**6 975,60**	**189 951,11**	**0,00**	**7 308 745,10**	**6 975,60**	**7 301 769,50**	**0,00**
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	118 602,26	0,00	0,00	0,00	56 185,90	0,00	174 788,16	0,00	174 788,16	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 534 102,52	0,00	0,00	0,00	78 145,60	20,00	3 612 248,12	20,00	3 612 228,12	0,00
	Sous Total compte 2184	**3 652 704,78**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**134 331,50**	**20,00**	**3 787 036,28**	**20,00**	**3 787 016,28**	**0,00**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00	0,00	0,00	203,88	0,00	203,88	0,00	203,88	0,00
2188	Autres	11 821 127,54	0,00	0,00	7 076,34	464 947,11	660,80	12 286 074,65	7 737,14	12 278 337,51	0,00
	Sous Total compte 218	**30 133 220,87**	**0,00**	**75 282,04**	**161 614,34**	**789 433,60**	**120 310,04**	**30 997 936,51**	**281 924,38**	**30 716 012,13**	**0,00**
	Sous Total compte 21	**263 885 114,47**	**0,00**	**1 037 382,04**	**1 198 996,38**	**5 804 014,11**	**3 028 098,47**	**270 726 510,62**	**4 227 094,85**	**266 499 415,77**	**0,00**
2281	Installations générales, agencements et	14 509,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 509,54	0,00	14 509,54	0,00
	Sous Total compte 228	**14 509,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 509,54**	**0,00**	**14 509,54**	**0,00**
	Sous Total compte 22	**14 509,54**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**14 509,54**	**0,00**	**14 509,54**	**0,00**
2312	Agencements et aménagements de terrains	7 832 246,73	0,00	0,00	0,00	287 603,34	0,00	8 119 850,07	0,00	8 119 850,07	0,00
2313	Constructions	149 476 055,29	0,00	0,00	0,00	8 720 543,01	960,00	158 196 598,30	960,00	158 195 638,30	0,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	1 196,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 196,00	0,00	1 196,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage tec	76 177 249,99	0,00	0,00	0,00	3 023 803,02	0,00	79 201 053,01	0,00	79 201 053,01	0,00
2316	Restauration des biens historiques et cu	899 670,99	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	901 670,99	0,00	901 670,99	0,00
2318	Autres immobilisations corporelles	530,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530,72	0,00	530,72	0,00
	Sous Total compte 231	**234 386 949,72**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 033 949,37**	**960,00**	**246 420 899,09**	**960,00**	**246 419 939,09**	**0,00**
238	Avances versées sur commandes d'immobili	843 758,04	0,00	0,00	0,00	501 633,36	400 037,23	1 345 391,40	400 037,23	945 354,17	0,00
	Sous Total compte 23	**235 230 707,76**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**12 535 582,73**	**400 997,23**	**247 766 290,49**	**400 997,23**	**247 365 293,26**	**0,00**
2418	Autres mises en concession	178 082,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 082,05	0,00	178 082,05	0,00
	Sous Total compte 241	**178 082,05**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**178 082,05**	**0,00**	**178 082,05**	**0,00**
2421	de la collectivité territoriale	17 162 743,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 162 743,57	0,00	17 162 743,57	0,00
2423	d'établissements publics de coopération	42 509 624,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 509 624,15	0,00	42 509 624,15	0,00
2424	des services départementaux d'incendie e	1 032 963,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 032 963,73	0,00	1 032 963,73	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 242	**60 705 331,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**60 705 331,45**	**0,00**	**60 705 331,45**	**0,00**
246	Mises en affectation à un établissement	3 776 804,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 776 804,56	0,00	3 776 804,56	0,00
2492	Mises à disposition dans le cadre du tra	0,00	19 307 708,84	0,00	1 728 000,00	0,00	0,00	0,00	21 035 708,84	0,00	21 035 708,84
	Sous Total compte 249	**0,00**	**19 307 708,84**	**0,00**	**1 728 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**21 035 708,84**	**0,00**	**21 035 708,84**
	Sous Total compte 24	**64 660 218,06**	**19 307 708,84**	**0,00**	**1 728 000,00**	**0,00**	**0,00**	**64 660 218,06**	**21 035 708,84**	**43 624 509,22**	**0,00**
261	Titres de participation	136 530,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 530,44	0,00	136 530,44	0,00
	Sous Total compte 26	**136 530,44**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**136 530,44**	**0,00**	**136 530,44**	**0,00**
2748	Autres prêts	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00
	Sous Total compte 274	**30 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**30 000,00**	**0,00**	**30 000,00**	**0,00**
275	Dépôts et cautionnements versés	27 162,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 162,11	0,00	27 162,11	0,00
276358	Autres groupements	78 657,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 657,11	0,00	78 657,11	0,00
	Sous Total compte 27635	**78 657,11**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**78 657,11**	**0,00**	**78 657,11**	**0,00**
	Sous Total compte 2763	**78 657,11**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**78 657,11**	**0,00**	**78 657,11**	**0,00**
	Sous Total compte 276	**78 657,11**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**78 657,11**	**0,00**	**78 657,11**	**0,00**
	Sous Total compte 27	**135 819,22**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**135 819,22**	**0,00**	**135 819,22**	**0,00**
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	0,00	43 664,40	0,00	0,00	0,00	7 931,40	0,00	51 595,80	0,00	51 595,80
28031	Frais d'études	0,00	22 798,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 798,80	0,00	22 798,80
28033	Frais d'insertion	0,00	650,00	0,00	0,00	0,00	214,00	0,00	864,00	0,00	864,00
	Sous Total compte 2803	**0,00**	**23 448,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**214,00**	**0,00**	**23 662,80**	**0,00**	**23 662,80**
2804111	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	3 029,90	0,00	0,00	0,00	302,99	0,00	3 332,89	0,00	3 332,89
2804113	Projets d'infrastructures d'intérêt nati	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 986,00	0,00	55 986,00	0,00	55 986,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 280411	**0,00**	**3 029,90**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**56 288,99**	**0,00**	**59 318,89**	**0,00**	**59 318,89**
2804131	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	4 697,74	0,00	0,00	0,00	373,33	0,00	5 071,07	0,00	5 071,07
2804132	Bâtiments et installations	0,00	77 368,00	0,00	0,00	0,00	38 684,00	0,00	116 052,00	0,00	116 052,00
	Sous Total compte 280413	**0,00**	**82 065,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**39 057,33**	**0,00**	**121 123,07**	**0,00**	**121 123,07**
28041411	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	422,00	0,00	0,00	0,00	211,00	0,00	633,00	0,00	633,00
	Sous Total compte 2804141	**0,00**	**422,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**211,00**	**0,00**	**633,00**	**0,00**	**633,00**
	Sous Total compte 280414	**0,00**	**422,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**211,00**	**0,00**	**633,00**	**0,00**	**633,00**
28041512	Bâtiments et installations	0,00	67 560,40	0,00	0,00	0,00	6 756,04	0,00	74 316,44	0,00	74 316,44
	Sous Total compte 2804151	**0,00**	**67 560,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 756,04**	**0,00**	**74 316,44**	**0,00**	**74 316,44**
28041582	Bâtiments et installations	0,00	5 618 869,62	0,00	0,00	0,00	224 916,95	0,00	5 843 786,57	0,00	5 843 786,57
	Sous Total compte 2804158	**0,00**	**5 618 869,62**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**224 916,95**	**0,00**	**5 843 786,57**	**0,00**	**5 843 786,57**
	Sous Total compte 280415	**0,00**	**5 686 430,02**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**231 672,99**	**0,00**	**5 918 103,01**	**0,00**	**5 918 103,01**
2804182	Bâtiments et installations	0,00	13 416,80	0,00	0,00	0,00	1 341,68	0,00	14 758,48	0,00	14 758,48
	Sous Total compte 280418	**0,00**	**13 416,80**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 341,68**	**0,00**	**14 758,48**	**0,00**	**14 758,48**
	Sous Total compte 28041	**0,00**	**5 785 364,46**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**328 571,99**	**0,00**	**6 113 936,45**	**0,00**	**6 113 936,45**
280421	Biens mobiliers, matériel et études	0,00	834 723,30	44 008,00	0,00	0,00	157 263,74	44 008,00	991 987,04	0,00	947 979,04
280422	Bâtiments et installations	0,00	1 114 651,90	27 165,58	0,00	0,00	99 821,46	27 165,58	1 214 473,36	0,00	1 187 307,78
	Sous Total compte 28042	**0,00**	**1 949 375,20**	**71 173,58**	**0,00**	**0,00**	**257 085,20**	**71 173,58**	**2 206 460,40**	**0,00**	**2 135 286,82**
28046	Attributions de compensation d'investiss	0,00	1 096 991,53	0,00	0,00	0,00	1 062 290,21	0,00	2 159 281,74	0,00	2 159 281,74
	Sous Total compte 2804	**0,00**	**8 831 731,19**	**71 173,58**	**0,00**	**0,00**	**1 647 947,40**	**71 173,58**	**10 479 678,59**	**0,00**	**10 408 505,01**
2805	Concessions, brevets, licences, droits e	0,00	2 247 478,45	0,00	0,00	0,00	60 751,92	0,00	2 308 230,37	0,00	2 308 230,37
	Sous Total compte 280	**0,00**	**11 146 322,84**	**71 173,58**	**0,00**	**0,00**	**1 716 844,72**	**71 173,58**	**12 863 167,56**	**0,00**	**12 791 993,98**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	31 405,83	0,00	0,00	0,00	37 110,27	0,00	68 516,10	0,00	68 516,10
28128	Autres agencements et aménagements	0,00	185 588,76	0,00	0,00	0,00	3 364,00	0,00	188 952,76	0,00	188 952,76
	Sous Total compte 2812	**0,00**	**216 994,59**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 474,27**	**0,00**	**257 468,86**	**0,00**	**257 468,86**
281312	Bâtiments scolaires	0,00	81,00	0,00	0,00	0,00	81,00	0,00	162,00	0,00	162,00
281316	Équipements du cimetière	0,00	1 527,00	0,00	0,00	0,00	4 681,00	0,00	6 208,00	0,00	6 208,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	2 469 161,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 469 161,24	0,00	2 469 161,24
	Sous Total compte 28131	**0,00**	**2 470 769,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 762,00**	**0,00**	**2 475 531,24**	**0,00**	**2 475 531,24**
281321	Immeubles de rapport	0,00	4 852 620,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 852 620,67	0,00	4 852 620,67
	Sous Total compte 28132	**0,00**	**4 852 620,67**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 852 620,67**	**0,00**	**4 852 620,67**
281351	Bâtiments publics	0,00	172 226,52	0,00	0,00	0,00	73 114,09	0,00	245 340,61	0,00	245 340,61
	Sous Total compte 28135	**0,00**	**172 226,52**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**73 114,09**	**0,00**	**245 340,61**	**0,00**	**245 340,61**
	Sous Total compte 2813	**0,00**	**7 495 616,43**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**77 876,09**	**0,00**	**7 573 492,52**	**0,00**	**7 573 492,52**
28151	Réseaux de voirie	0,00	13 310,00	0,00	0,00	0,00	11 992,00	0,00	25 302,00	0,00	25 302,00
28152	Installations de voirie	0,00	716 935,40	0,00	0,00	0,00	261 007,60	0,00	977 943,00	0,00	977 943,00
281533	Réseaux câblés	0,00	15 158,00	0,00	0,00	0,00	21 587,00	0,00	36 745,00	0,00	36 745,00
	Sous Total compte 28153	**0,00**	**15 158,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**21 587,00**	**0,00**	**36 745,00**	**0,00**	**36 745,00**
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e	0,00	51 215,95	0,00	0,00	0,00	18 185,00	0,00	69 400,95	0,00	69 400,95
	Sous Total compte 28156	**0,00**	**51 215,95**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**18 185,00**	**0,00**	**69 400,95**	**0,00**	**69 400,95**
2815731	Matériel roulant	0,00	86 130,96	150 564,08	75 282,04	0,00	0,00	150 564,08	161 413,00	0,00	10 848,92
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	365 144,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 144,83	0,00	365 144,83
	Sous Total compte 281573	**0,00**	**451 275,79**	**150 564,08**	**75 282,04**	**0,00**	**0,00**	**150 564,08**	**526 557,83**	**0,00**	**375 993,75**
	Sous Total compte 28157	**0,00**	**451 275,79**	**150 564,08**	**75 282,04**	**0,00**	**0,00**	**150 564,08**	**526 557,83**	**0,00**	**375 993,75**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28158	Autres installations, matériel et outill	0,00	630 505,96	0,00	0,00	0,00	9,00	0,00	630 514,96	0,00	630 514,96
	Sous Total compte 2815	**0,00**	**1 878 401,10**	**150 564,08**	**75 282,04**	**0,00**	**312 780,60**	**150 564,08**	**2 266 463,74**	**0,00**	**2 115 899,66**
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	0,00	773,00	0,00	0,00	0,00	3 997,60	0,00	4 770,60	0,00	4 770,60
	Sous Total compte 2816	**0,00**	**773,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 997,60**	**0,00**	**4 770,60**	**0,00**	**4 770,60**
28175738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	57 159,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 159,89	0,00	57 159,89
	Sous Total compte 2817573	**0,00**	**57 159,89**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**57 159,89**	**0,00**	**57 159,89**
	Sous Total compte 281757	**0,00**	**57 159,89**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**57 159,89**	**0,00**	**57 159,89**
281758	Autres installations, matériel et outill	0,00	724,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	724,92	0,00	724,92
	Sous Total compte 28175	**0,00**	**57 884,81**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**57 884,81**	**0,00**	**57 884,81**
2817828	Autres matériels de transport	0,00	3 364,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 364,59	0,00	3 364,59
	Sous Total compte 281782	**0,00**	**3 364,59**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 364,59**	**0,00**	**3 364,59**
	Sous Total compte 28178	**0,00**	**3 364,59**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 364,59**	**0,00**	**3 364,59**
	Sous Total compte 2817	**0,00**	**61 249,40**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**61 249,40**	**0,00**	**61 249,40**
28181	Installations générales, agencements et	0,00	172 124,28	0,00	0,00	0,00	23 185,66	0,00	195 309,94	0,00	195 309,94
281828	Autres matériels de transport	0,00	6 852 143,79	147 562,40	75 282,04	0,00	56 644,92	147 562,40	6 984 070,75	0,00	6 836 508,35
	Sous Total compte 28182	**0,00**	**6 852 143,79**	**147 562,40**	**75 282,04**	**0,00**	**56 644,92**	**147 562,40**	**6 984 070,75**	**0,00**	**6 836 508,35**
281831	Matériel informatique scolaire	0,00	108 786,75	0,00	0,00	0,00	44 285,19	0,00	153 071,94	0,00	153 071,94
281838	Autre matériel informatique	0,00	5 995 879,68	6 975,60	0,00	0,00	161 823,06	6 975,60	6 157 702,74	0,00	6 150 727,14
	Sous Total compte 28183	**0,00**	**6 104 666,43**	**6 975,60**	**0,00**	**0,00**	**206 108,25**	**6 975,60**	**6 310 774,68**	**0,00**	**6 303 799,08**
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	0,00	8 651,91	0,00	0,00	0,00	17 815,74	0,00	26 467,65	0,00	26 467,65
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	3 007 651,33	0,00	0,00	0,00	64 874,74	0,00	3 072 526,07	0,00	3 072 526,07

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28184	**0,00**	**3 016 303,24**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**82 690,48**	**0,00**	**3 098 993,72**	**0,00**	**3 098 993,72**
28188	Autres	0,00	10 745 505,75	7 076,34	0,00	0,00	279 398,21	7 076,34	11 024 903,96	0,00	11 017 827,62
	Sous Total compte 2818	**0,00**	**26 890 743,49**	**161 614,34**	**75 282,04**	**0,00**	**648 027,52**	**161 614,34**	**27 614 053,05**	**0,00**	**27 452 438,71**
	Sous Total compte 281	**0,00**	**36 543 778,01**	**312 178,42**	**150 564,08**	**0,00**	**1 083 156,08**	**312 178,42**	**37 777 498,17**	**0,00**	**37 465 319,75**
28281	Installations générales, agencements et	0,00	5 228,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 228,74	0,00	5 228,74
	Sous Total compte 2828	**0,00**	**5 228,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 228,74**	**0,00**	**5 228,74**
	Sous Total compte 282	**0,00**	**5 228,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 228,74**	**0,00**	**5 228,74**
	Sous Total compte 28	**0,00**	**47 695 329,59**	**383 352,00**	**150 564,08**	**0,00**	**2 800 000,80**	**383 352,00**	**50 645 894,47**	**0,00**	**50 262 542,47**
	Total classe 2	**585 021 392,65**	**67 003 038,43**	**1 420 734,04**	**3 148 734,04**	**26 098 520,00**	**6 229 096,50**	**612 540 646,69**	**76 380 868,97**	**607 458 029,03**	**71 298 251,31**
4011	Fournisseurs	0,00	776 227,40	12 343 197,38	12 815 925,00	0,00	0,00	12 343 197,38	13 592 152,40	0,00	1 248 955,02
40171	Fournisseurs - Retenues de garantie	0,00	7 370,04	3 506,76	5 241,33	0,00	0,00	3 506,76	12 611,37	0,00	9 104,61
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions	0,00	0,00	15 960,00	15 960,00	0,00	0,00	15 960,00	15 960,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4017	**0,00**	**7 370,04**	**19 466,76**	**21 201,33**	**0,00**	**0,00**	**19 466,76**	**28 571,37**	**0,00**	**9 104,61**
	Sous Total compte 401	**0,00**	**783 597,44**	**12 362 664,14**	**12 837 126,33**	**0,00**	**0,00**	**12 362 664,14**	**13 620 723,77**	**0,00**	**1 258 059,63**
4041	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	0,00	18 778 008,88	19 118 287,97	0,00	0,00	18 778 008,88	19 118 287,97	0,00	340 279,09
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue	0,00	349 777,77	178 131,80	203 794,10	0,00	0,00	178 131,80	553 571,87	0,00	375 440,07
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession	0,00	0,00	128 356,84	128 356,84	0,00	0,00	128 356,84	128 356,84	0,00	0,00
40473	Fournisseurs d'immobilisations - Pénalit	0,00	30 442,08	29 400,00	0,00	0,00	0,00	29 400,00	30 442,08	0,00	1 042,08
	Sous Total compte 4047	**0,00**	**380 219,85**	**335 888,64**	**332 150,94**	**0,00**	**0,00**	**335 888,64**	**712 370,79**	**0,00**	**376 482,15**
	Sous Total compte 404	**0,00**	**380 219,85**	**19 113 897,52**	**19 450 438,91**	**0,00**	**0,00**	**19 113 897,52**	**19 830 658,76**	**0,00**	**716 761,24**
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	2 619 216,89	2 619 216,89	2 275 769,80	0,00	0,00	2 619 216,89	4 894 986,69	0,00	2 275 769,80

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 40	**0,00**	**3 783 034,18**	**34 095 778,55**	**34 563 335,04**	**0,00**	**0,00**	**34 095 778,55**	**38 346 369,22**	**0,00**	**4 250 590,67**
411	Redevables	246 959,44	0,00	1 309 053,37	1 353 242,33	0,00	0,00	1 556 012,81	1 353 242,33	202 770,48	0,00
414	Locataires-acquéreurs et locataires	143 985,02	0,00	671 921,89	666 634,42	0,00	0,00	815 906,91	666 634,42	149 272,49	0,00
4161	Créances douteuses	91 438,57	0,00	214 221,44	177 023,20	0,00	0,00	305 660,01	177 023,20	128 636,81	0,00
	Sous Total compte 416	**91 438,57**	**0,00**	**214 221,44**	**177 023,20**	**0,00**	**0,00**	**305 660,01**	**177 023,20**	**128 636,81**	**0,00**
4181	Redevables - Produits non encore facturé	632 329,85	0,00	0,00	632 329,85	0,00	0,00	632 329,85	632 329,85	0,00	0,00
	Sous Total compte 418	**632 329,85**	**0,00**	**0,00**	**632 329,85**	**0,00**	**0,00**	**632 329,85**	**632 329,85**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 41	**1 114 712,88**	**0,00**	**2 195 196,70**	**2 829 229,80**	**0,00**	**0,00**	**3 309 909,58**	**2 829 229,80**	**480 679,78**	**0,00**
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	340,00	12 675 497,74	12 677 069,84	0,00	0,00	12 675 497,74	12 677 409,84	0,00	1 912,10
	Sous Total compte 42	**0,00**	**340,00**	**12 675 497,74**	**12 677 069,84**	**0,00**	**0,00**	**12 675 497,74**	**12 677 409,84**	**0,00**	**1 912,10**
431	Sécurité sociale	0,00	289,42	1 947 562,70	1 947 273,28	0,00	0,00	1 947 562,70	1 947 562,70	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	723,32	1 981 271,30	1 980 547,98	0,00	0,00	1 981 271,30	1 981 271,30	0,00	0,00
4386	Autres charges à payer	0,00	11 104,34	11 104,34	0,00	0,00	0,00	11 104,34	11 104,34	0,00	0,00
	Sous Total compte 438	**0,00**	**11 104,34**	**11 104,34**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 104,34**	**11 104,34**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 43	**0,00**	**12 117,08**	**3 939 938,34**	**3 927 821,26**	**0,00**	**0,00**	**3 939 938,34**	**3 939 938,34**	**0,00**	**0,00**
4411	Subventions à recevoir - Amiable	0,00	0,00	450 532,00	0,00	0,00	0,00	450 532,00	0,00	450 532,00	0,00
	Sous Total compte 441	**0,00**	**0,00**	**450 532,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**450 532,00**	**0,00**	**450 532,00**	**0,00**
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	171 635,30	171 635,30	0,00	0,00	171 635,30	171 635,30	0,00	0,00
	Sous Total compte 442	**0,00**	**0,00**	**171 635,30**	**171 635,30**	**0,00**	**0,00**	**171 635,30**	**171 635,30**	**0,00**	**0,00**
44311	Dépenses	0,00	5 000,00	5 806 014,00	5 801 014,00	0,00	0,00	5 806 014,00	5 806 014,00	0,00	0,00
44312	Recettes - Amiable	806,52	0,00	9 840,75	4 142,75	0,00	0,00	10 647,27	4 142,75	6 504,52	0,00
44316	Recettes - Contentieux	6 275,75	0,00	2 201,75	532,00	0,00	0,00	8 477,50	532,00	7 945,50	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4431	**7 082,27**	**5 000,00**	**5 818 056,50**	**5 805 688,75**	**0,00**	**0,00**	**5 825 138,77**	**5 810 688,75**	**14 450,02**	**0,00**
44321	Dépenses	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4432	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**	**2 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 000,00**	**2 000,00**	**0,00**	**0,00**
44331	Dépenses	0,00	0,00	304 000,00	304 000,00	0,00	0,00	304 000,00	304 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4433	**0,00**	**0,00**	**304 000,00**	**304 000,00**	**0,00**	**0,00**	**304 000,00**	**304 000,00**	**0,00**	**0,00**
44341	Dépenses	0,00	40 469,96	696 871,66	685 427,16	0,00	0,00	696 871,66	725 897,12	0,00	29 025,46
44342	Recettes - Amiable	5 560,00	0,00	8 648,08	13 527,88	0,00	0,00	14 208,08	13 527,88	680,20	0,00
44346	Recettes - Contentieux	6 120,00	0,00	5 560,00	5 560,00	0,00	0,00	11 680,00	5 560,00	6 120,00	0,00
	Sous Total compte 4434	**11 680,00**	**40 469,96**	**711 079,74**	**704 515,04**	**0,00**	**0,00**	**722 759,74**	**744 985,00**	**0,00**	**22 225,26**
44351	Dépenses	0,00	139 541,83	246 146,27	1 312 643,73	0,00	0,00	246 146,27	1 452 185,56	0,00	1 206 039,29
44352	Recettes - Amiable	489 023,23	0,00	100 694,42	516 836,27	0,00	0,00	589 717,65	516 836,27	72 881,38	0,00
44356	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	27 813,04	27 813,04	0,00	0,00	27 813,04	27 813,04	0,00	0,00
	Sous Total compte 4435	**489 023,23**	**139 541,83**	**374 653,73**	**1 857 293,04**	**0,00**	**0,00**	**863 676,96**	**1 996 834,87**	**0,00**	**1 133 157,91**
44361	Dépenses	0,00	0,00	8 400,00	8 400,00	0,00	0,00	8 400,00	8 400,00	0,00	0,00
44362	Recettes - Amiable	135 756,62	0,00	136 829,82	135 756,62	0,00	0,00	272 586,44	135 756,62	136 829,82	0,00
44366	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	135 756,62	135 756,62	0,00	0,00	135 756,62	135 756,62	0,00	0,00
	Sous Total compte 4436	**135 756,62**	**0,00**	**280 986,44**	**279 913,24**	**0,00**	**0,00**	**416 743,06**	**279 913,24**	**136 829,82**	**0,00**
44371	Dépenses	0,00	4 708,96	14 512,63	9 803,67	0,00	0,00	14 512,63	14 512,63	0,00	0,00
44372	Recettes - Amiable	32 977,74	0,00	9 620,32	32 977,74	0,00	0,00	42 598,06	32 977,74	9 620,32	0,00
44376	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	3 121,29	3 121,29	0,00	0,00	3 121,29	3 121,29	0,00	0,00
	Sous Total compte 4437	**32 977,74**	**4 708,96**	**27 254,24**	**45 902,70**	**0,00**	**0,00**	**60 231,98**	**50 611,66**	**9 620,32**	**0,00**
44381	Dépenses	0,00	27 981,81	3 357 776,41	3 364 306,00	0,00	0,00	3 357 776,41	3 392 287,81	0,00	34 511,40
44382	Recettes - Amiable	3 082,92	0,00	0,00	3 082,92	0,00	0,00	3 082,92	3 082,92	0,00	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4438	**3 082,92**	**27 981,81**	**3 357 776,41**	**3 367 388,92**	**0,00**	**0,00**	**3 360 859,33**	**3 395 370,73**	**0,00**	**34 511,40**
	Sous Total compte 443	**679 602,78**	**217 702,56**	**10 875 807,06**	**12 366 701,69**	**0,00**	**0,00**	**11 555 409,84**	**12 584 404,25**	**0,00**	**1 028 994,41**
4452	TVA due intracommunautaire	0,00	0,00	3 775,76	3 775,76	0,00	0,00	3 775,76	3 775,76	0,00	0,00
44551	T.V.A. à décaisser	0,00	18 638,00	78 204,00	61 289,00	0,00	0,00	78 204,00	79 927,00	0,00	1 723,00
	Sous Total compte 4455	**0,00**	**18 638,00**	**78 204,00**	**61 289,00**	**0,00**	**0,00**	**78 204,00**	**79 927,00**	**0,00**	**1 723,00**
44562	T.V.A. sur immobilisations	0,00	0,00	60 076,33	60 076,33	0,00	0,00	60 076,33	60 076,33	0,00	0,00
44566	T.V.A. sur autres biens et services	1 992,40	0,00	43 820,01	40 759,23	0,00	0,00	45 812,41	40 759,23	5 053,18	0,00
44567	Crédit de T.V.A. à reporter	370 771,00	0,00	188 576,00	498 453,00	0,00	0,00	559 347,00	498 453,00	60 894,00	0,00
	Sous Total compte 4456	**372 763,40**	**0,00**	**292 472,34**	**599 288,56**	**0,00**	**0,00**	**665 235,74**	**599 288,56**	**65 947,18**	**0,00**
44571	T.V.A. collectée	0,00	767,70	92 897,83	304 592,91	0,00	0,00	92 897,83	305 360,61	0,00	212 462,78
	Sous Total compte 4457	**0,00**	**767,70**	**92 897,83**	**304 592,91**	**0,00**	**0,00**	**92 897,83**	**305 360,61**	**0,00**	**212 462,78**
44583	Remboursement de taxes sur le chiffre d'	0,00	0,00	380 132,00	370 771,00	0,00	0,00	380 132,00	370 771,00	9 361,00	0,00
445888	Autres taxes sur le chiffre d'affaires à	36 772,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 772,57	0,00	36 772,57	0,00
	Sous Total compte 44588	**36 772,57**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**36 772,57**	**0,00**	**36 772,57**	**0,00**
	Sous Total compte 4458	**36 772,57**	**0,00**	**380 132,00**	**370 771,00**	**0,00**	**0,00**	**416 904,57**	**370 771,00**	**46 133,57**	**0,00**
	Sous Total compte 445	**409 535,97**	**19 405,70**	**847 481,93**	**1 339 717,23**	**0,00**	**0,00**	**1 257 017,90**	**1 359 122,93**	**0,00**	**102 105,03**
447	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	2 138,28	223 042,01	223 075,15	0,00	0,00	223 042,01	225 213,43	0,00	2 171,42
4486	Autres charges à payer	0,00	9 441,37	9 441,37	168 025,36	0,00	0,00	9 441,37	177 466,73	0,00	168 025,36
4487	Produits à recevoir	806 598,98	0,00	1 228 062,06	806 598,98	0,00	0,00	2 034 661,04	806 598,98	1 228 062,06	0,00
	Sous Total compte 448	**806 598,98**	**9 441,37**	**1 237 503,43**	**974 624,34**	**0,00**	**0,00**	**2 044 102,41**	**984 065,71**	**1 060 036,70**	**0,00**
	Sous Total compte 44	**1 895 737,73**	**248 687,91**	**13 806 001,73**	**15 075 753,71**	**0,00**	**0,00**	**15 701 739,46**	**15 324 441,62**	**377 297,84**	**0,00**
451007	Compte de rattachement avec... (à subdiv	0,00	944 935,04	32 051,01	175 078,10	0,00	0,00	32 051,01	1 120 013,14	0,00	1 087 962,13

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 451	**0,00**	**944 935,04**	**32 051,01**	**175 078,10**	**0,00**	**0,00**	**32 051,01**	**1 120 013,14**	**0,00**	**1 087 962,13**
458110	Dépenses (à subdiviser par mandat)	924 359,58	0,00	0,00	0,00	105 655,20	0,00	1 030 014,78	0,00	1 030 014,78	0,00
458124055	Dépenses (à subdiviser par mandat)	9 375,00	0,00	0,00	0,00	296 878,67	0,00	306 253,67	0,00	306 253,67	0,00
	Sous Total compte 4581	**933 734,58**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**402 533,87**	**0,00**	**1 336 268,45**	**0,00**	**1 336 268,45**	**0,00**
458210	Recettes (à subdiviser par mandat)	0,00	1 029 359,58	0,00	0,00	0,00	655,20	0,00	1 030 014,78	0,00	1 030 014,78
458224055	Recettes (à subdiviser par mandat)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 304,00	0,00	26 304,00	0,00	26 304,00
	Sous Total compte 4582	**0,00**	**1 029 359,58**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**26 959,20**	**0,00**	**1 056 318,78**	**0,00**	**1 056 318,78**
	Sous Total compte 458	**933 734,58**	**1 029 359,58**	**0,00**	**0,00**	**402 533,87**	**26 959,20**	**1 336 268,45**	**1 056 318,78**	**279 949,67**	**0,00**
	Sous Total compte 45	**933 734,58**	**1 974 294,62**	**32 051,01**	**175 078,10**	**402 533,87**	**26 959,20**	**1 368 319,46**	**2 176 331,92**	**0,00**	**808 012,46**
4621	Créances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	2 652 821,49	2 652 492,67	0,00	0,00	2 652 821,49	2 652 492,67	328,82	0,00
	Sous Total compte 462	**0,00**	**0,00**	**2 652 821,49**	**2 652 492,67**	**0,00**	**0,00**	**2 652 821,49**	**2 652 492,67**	**328,82**	**0,00**
4633	Titres amortis (ou capital) à rembourser	0,00	564,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564,06	0,00	564,06
	Sous Total compte 463	**0,00**	**564,06**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**564,06**	**0,00**	**564,06**
4643	Vacations encaissées à reverser	0,00	1 496,00	2 992,00	2 992,00	0,00	0,00	2 992,00	4 488,00	0,00	1 496,00
	Sous Total compte 464	**0,00**	**1 496,00**	**2 992,00**	**2 992,00**	**0,00**	**0,00**	**2 992,00**	**4 488,00**	**0,00**	**1 496,00**
466	Excédents de versement	0,00	2 530,70	58 227,23	57 164,24	0,00	0,00	58 227,23	59 694,94	0,00	1 467,71
46711	Autres comptes créditeurs	0,00	527 031,23	4 506 553,98	4 034 717,65	0,00	0,00	4 506 553,98	4 561 748,88	0,00	55 194,90
	Sous Total compte 4671	**0,00**	**527 031,23**	**4 506 553,98**	**4 034 717,65**	**0,00**	**0,00**	**4 506 553,98**	**4 561 748,88**	**0,00**	**55 194,90**
46721	Débiteurs divers - Amiable	300 648,33	0,00	1 007 323,79	954 779,17	0,00	0,00	1 307 972,12	954 779,17	353 192,95	0,00
46726	Débiteurs divers - Contentieux	42 456,95	0,00	84 357,65	31 383,89	0,00	0,00	126 814,60	31 383,89	95 430,71	0,00
	Sous Total compte 4672	**343 105,28**	**0,00**	**1 091 681,44**	**986 163,06**	**0,00**	**0,00**	**1 434 786,72**	**986 163,06**	**448 623,66**	**0,00**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece	1 316,70	0,00	17 309,40	18 626,10	0,00	0,00	18 626,10	18 626,10	0,00	0,00
	Sous Total compte 4675	**1 316,70**	**0,00**	**17 309,40**	**18 626,10**	**0,00**	**0,00**	**18 626,10**	**18 626,10**	**0,00**	**0,00**
4678	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00	1 516,35	1 516,35	0,00	0,00	1 516,35	1 516,35	0,00	0,00
	Sous Total compte 467	**344 421,98**	**527 031,23**	**5 617 061,17**	**5 041 023,16**	**0,00**	**0,00**	**5 961 483,15**	**5 568 054,39**	**393 428,76**	**0,00**
4686	Charges à payer	0,00	172 825,60	172 825,60	182 269,53	0,00	0,00	172 825,60	355 095,13	0,00	182 269,53
4687	Produits à recevoir	174 725,80	0,00	0,00	174 725,80	0,00	0,00	174 725,80	174 725,80	0,00	0,00
	Sous Total compte 468	**174 725,80**	**172 825,60**	**172 825,60**	**356 995,33**	**0,00**	**0,00**	**347 551,40**	**529 820,93**	**0,00**	**182 269,53**
	Sous Total compte 46	**519 147,78**	**704 447,59**	**8 503 927,49**	**8 110 667,40**	**0,00**	**0,00**	**9 023 075,27**	**8 815 114,99**	**207 960,28**	**0,00**
4711	Versements des régisseurs	0,00	1 320,00	1 731 622,24	1 738 992,24	0,00	0,00	1 731 622,24	1 740 312,24	0,00	8 690,00
4712	Virements réimputés	0,00	150,00	21 071,47	20 921,47	0,00	0,00	21 071,47	21 071,47	0,00	0,00
47131	Versements sur contributions directes	0,00	0,00	34 841 607,12	34 841 607,12	0,00	0,00	34 841 607,12	34 841 607,12	0,00	0,00
47132	Versements sur dotation globale de fonct	0,00	0,00	9 225 769,00	9 225 769,00	0,00	0,00	9 225 769,00	9 225 769,00	0,00	0,00
47133	Fonds d'emprunt	0,00	0,00	18 474 000,00	18 474 000,00	0,00	0,00	18 474 000,00	18 474 000,00	0,00	0,00
47134	Subventions	0,00	0,00	2 916 281,29	2 916 281,29	0,00	0,00	2 916 281,29	2 916 281,29	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	0,00	14 457 523,33	14 510 112,60	0,00	0,00	14 457 523,33	14 510 112,60	0,00	52 589,27
	Sous Total compte 4713	**0,00**	**0,00**	**79 915 180,74**	**79 967 770,01**	**0,00**	**0,00**	**79 915 180,74**	**79 967 770,01**	**0,00**	**52 589,27**
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu	0,00	750,73	10 230,54	11 926,20	0,00	0,00	10 230,54	12 676,93	0,00	2 446,39
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	12 201,66	236 557,15	232 498,74	0,00	0,00	236 557,15	244 700,40	0,00	8 143,25
	Sous Total compte 47141	**0,00**	**12 952,39**	**246 787,69**	**244 424,94**	**0,00**	**0,00**	**246 787,69**	**257 377,33**	**0,00**	**10 589,64**
47143	Flux d'encaissements à réimputer	0,00	191,24	5 219,29	6 022,29	0,00	0,00	5 219,29	6 213,53	0,00	994,24
	Sous Total compte 4714	**0,00**	**13 143,63**	**252 006,98**	**250 447,23**	**0,00**	**0,00**	**252 006,98**	**263 590,86**	**0,00**	**11 583,88**

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra	0,00	0,00	0,00	9,22	0,00	0,00	0,00	9,22	0,00	9,22
	Sous Total compte 4717	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9,22**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9,22**	**0,00**	**9,22**
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	118 922,47	397 206,56	280 007,46	0,00	0,00	397 206,56	398 929,93	0,00	1 723,37
	Sous Total compte 471	**0,00**	**133 536,10**	**82 317 087,99**	**82 258 147,63**	**0,00**	**0,00**	**82 317 087,99**	**82 391 683,73**	**0,00**	**74 595,74**
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt	0,00	0,00	8 243 582,01	8 243 313,44	0,00	0,00	8 243 582,01	8 243 313,44	268,57	0,00
47218	Autres dépenses	0,00	0,00	828 994,04	828 994,04	0,00	0,00	828 994,04	828 994,04	0,00	0,00
	Sous Total compte 4721	**0,00**	**0,00**	**9 072 576,05**	**9 072 307,48**	**0,00**	**0,00**	**9 072 576,05**	**9 072 307,48**	**268,57**	**0,00**
4722	Commissions bancaires en instance de man	0,00	0,00	294,88	294,88	0,00	0,00	294,88	294,88	0,00	0,00
4728	Autres dépenses à régulariser	2 500,00	0,00	278 183,12	280 683,12	0,00	0,00	280 683,12	280 683,12	0,00	0,00
	Sous Total compte 472	**2 500,00**	**0,00**	**9 351 054,05**	**9 353 285,48**	**0,00**	**0,00**	**9 353 554,05**	**9 353 285,48**	**268,57**	**0,00**
4751	Redevables sur rôle	0,00	0,00	143 027,98	143 027,98	0,00	0,00	143 027,98	143 027,98	0,00	0,00
4757	Produits sur rôle	0,00	0,00	142 918,98	142 918,98	0,00	0,00	142 918,98	142 918,98	0,00	0,00
	Sous Total compte 475	**0,00**	**0,00**	**285 946,96**	**285 946,96**	**0,00**	**0,00**	**285 946,96**	**285 946,96**	**0,00**	**0,00**
4781	Frais de poursuite rattachés	1 434,94	0,00	0,00	1 434,94	0,00	0,00	1 434,94	1 434,94	0,00	0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	5,36	0,00	3,34	3,02	0,00	0,00	8,70	3,02	5,68	0,00
4788	Autres comptes transitoires	3,60	0,00	125,34	0,00	0,00	0,00	128,94	0,00	128,94	0,00
	Sous Total compte 478	**1 443,90**	**0,00**	**128,68**	**1 437,96**	**0,00**	**0,00**	**1 572,58**	**1 437,96**	**134,62**	**0,00**
	Sous Total compte 47	**3 943,90**	**133 536,10**	**91 954 217,68**	**91 898 818,03**	**0,00**	**0,00**	**91 958 161,58**	**92 032 354,13**	**0,00**	**74 192,55**
4911	Dépréciations des comptes de redevables	0,00	16 720,00	0,00	16 411,00	0,00	0,00	0,00	33 131,00	0,00	33 131,00
	Sous Total compte 491	**0,00**	**16 720,00**	**0,00**	**16 411,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**33 131,00**	**0,00**	**33 131,00**
	Sous Total compte 49	**0,00**	**16 720,00**	**0,00**	**16 411,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**33 131,00**	**0,00**	**33 131,00**
	Total classe 4	**4 467 276,87**	**6 873 177,48**	**167 202 609,24**	**169 274 184,18**	**402 533,87**	**26 959,20**	**172 072 419,98**	**176 174 320,86**	**4 297 560,45**	**8 399 461,33**

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5113	Titres spéciaux de paiement	4 492,28	0,00	4 059,00	8 391,28	0,00	0,00	8 551,28	8 391,28	160,00	0,00
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	0,00	40 010,85	40 010,85	0,00	0,00	40 010,85	40 010,85	0,00	0,00
51172	Chèques impayés	0,00	0,00	496,00	496,00	0,00	0,00	496,00	496,00	0,00	0,00
51178	Autres valeurs impayées	0,00	0,00	3 825,27	3 718,27	0,00	0,00	3 825,27	3 718,27	107,00	0,00
	Sous Total compte 5117	**0,00**	**0,00**	**4 321,27**	**4 214,27**	**0,00**	**0,00**	**4 321,27**	**4 214,27**	**107,00**	**0,00**
5118	Autres valeurs à l'encaissement	549,09	0,00	70 015,10	69 797,23	0,00	0,00	70 564,19	69 797,23	766,96	0,00
	Sous Total compte 511	**5 041,37**	**0,00**	**118 406,22**	**122 413,63**	**0,00**	**0,00**	**123 447,59**	**122 413,63**	**1 033,96**	**0,00**
515	Compte au Trésor	9 643 152,62	0,00	75 756 015,32	71 812 796,83	0,00	0,00	85 399 167,94	71 812 796,83	13 586 371,11	0,00
	Sous Total compte 51	**9 648 193,99**	**0,00**	**75 874 421,54**	**71 935 210,46**	**0,00**	**0,00**	**85 522 615,53**	**71 935 210,46**	**13 587 405,07**	**0,00**
5411	Régisseurs d'avances (avances)	5 170,71	0,00	2,45	223,60	0,00	0,00	5 173,16	223,60	4 949,56	0,00
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	580,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	580,00	50,00	530,00	0,00
	Sous Total compte 541	**5 750,71**	**0,00**	**2,45**	**273,60**	**0,00**	**0,00**	**5 753,16**	**273,60**	**5 479,56**	**0,00**
	Sous Total compte 54	**5 750,71**	**0,00**	**2,45**	**273,60**	**0,00**	**0,00**	**5 753,16**	**273,60**	**5 479,56**	**0,00**
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	7 063 826,23	7 063 826,23	0,00	0,00	7 063 826,23	7 063 826,23	0,00	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	162 340,81	162 340,81	0,00	0,00	162 340,81	162 340,81	0,00	0,00
586	Opérations financières entre le budget p	0,00	0,00	5 917,01	5 917,01	0,00	0,00	5 917,01	5 917,01	0,00	0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e	0,00	0,00	13 387,79	13 387,79	0,00	0,00	13 387,79	13 387,79	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	**0,00**	**0,00**	**13 387,79**	**13 387,79**	**0,00**	**0,00**	**13 387,79**	**13 387,79**	**0,00**	**0,00**
588	Autres virements internes	0,00	0,00	56 363,32	56 363,32	0,00	0,00	56 363,32	56 363,32	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	**0,00**	**0,00**	**7 301 835,16**	**7 301 835,16**	**0,00**	**0,00**	**7 301 835,16**	**7 301 835,16**	**0,00**	**0,00**
	Total classe 5	**9 653 944,70**	**0,00**	**83 176 259,15**	**79 237 319,22**	**0,00**	**0,00**	**92 830 203,85**	**79 237 319,22**	**13 592 884,63**	**0,00**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6042	Achats de prestations de services (autre	0,00	0,00	0,00	0,00	1 092 790,35	30 207,72	1 092 790,35	30 207,72	1 062 582,63	0,00
	Sous Total compte 604	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 092 790,35**	**30 207,72**	**1 092 790,35**	**30 207,72**	**1 062 582,63**	**0,00**
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	367 759,30	124 477,70	367 759,30	124 477,70	243 281,60	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	2 559 110,13	901 546,46	2 559 110,13	901 546,46	1 657 563,67	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	310 931,96	68 633,89	310 931,96	68 633,89	242 298,07	0,00
	Sous Total compte 6061	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 237 801,39**	**1 094 658,05**	**3 237 801,39**	**1 094 658,05**	**2 143 143,34**	**0,00**
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	17 992,44	2 012,43	17 992,44	2 012,43	15 980,01	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	178 237,39	5 376,99	178 237,39	5 376,99	172 860,40	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	40 735,43	3 049,46	40 735,43	3 049,46	37 685,97	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	11 907,04	0,00	11 907,04	0,00	11 907,04	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	109 551,35	4 559,82	109 551,35	4 559,82	104 991,53	0,00
	Sous Total compte 6062	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**358 423,65**	**14 998,70**	**358 423,65**	**14 998,70**	**343 424,95**	**0,00**
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	129 828,86	0,00	129 828,86	0,00	129 828,86	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	418 442,89	2 298,71	418 442,89	2 298,71	416 144,18	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	154 272,64	417,48	154 272,64	417,48	153 855,16	0,00
60636	Habillement et Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	18 467,64	3 704,27	18 467,64	3 704,27	14 763,37	0,00
	Sous Total compte 6063	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**721 012,03**	**6 420,46**	**721 012,03**	**6 420,46**	**714 591,57**	**0,00**
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	2 311,73	0,00	2 311,73	0,00	2 311,73	0,00
6065	Livres, disques, cassettes ... (biblioth	0,00	0,00	0,00	0,00	76 483,43	1 066,00	76 483,43	1 066,00	75 417,43	0,00
60661	Médicaments	0,00	0,00	0,00	0,00	1 092,97	0,00	1 092,97	0,00	1 092,97	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	3 058,66	0,00	3 058,66	0,00	3 058,66	0,00
	Sous Total compte 6066	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 151,63**	**0,00**	**4 151,63**	**0,00**	**4 151,63**	**0,00**

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	128 134,17	20,12	128 134,17	20,12	128 114,05	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	0,00	0,00	0,00	40 780,34	0,00	40 780,34	0,00	40 780,34	0,00
	Sous Total compte 606	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 569 098,37**	**1 117 163,33**	**4 569 098,37**	**1 117 163,33**	**3 451 935,04**	**0,00**
	Sous Total compte 60	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 661 888,72**	**1 147 371,05**	**5 661 888,72**	**1 147 371,05**	**4 514 517,67**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	3 472 025,67	1 206 432,42	3 472 025,67	1 206 432,42	2 265 593,25	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	99 770,16	1 631,76	99 770,16	1 631,76	98 138,40	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	22 227,49	1 145,02	22 227,49	1 145,02	21 082,47	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	95 932,93	1 025,36	95 932,93	1 025,36	94 907,57	0,00
	Sous Total compte 6135	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**118 160,42**	**2 170,38**	**118 160,42**	**2 170,38**	**115 990,04**	**0,00**
	Sous Total compte 613	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**217 930,58**	**3 802,14**	**217 930,58**	**3 802,14**	**214 128,44**	**0,00**
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	69 727,08	7 913,41	69 727,08	7 913,41	61 813,67	0,00
61521	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	209 551,87	0,00	209 551,87	0,00	209 551,87	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	806 526,92	76 796,12	806 526,92	76 796,12	729 730,80	0,00
	Sous Total compte 61522	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**806 526,92**	**76 796,12**	**806 526,92**	**76 796,12**	**729 730,80**	**0,00**
615231	Voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	601 239,43	12 375,70	601 239,43	12 375,70	588 863,73	0,00
615232	Réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	17 775,65	0,00	17 775,65	0,00	17 775,65	0,00
	Sous Total compte 61523	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**619 015,08**	**12 375,70**	**619 015,08**	**12 375,70**	**606 639,38**	**0,00**
	Sous Total compte 6152	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 635 093,87**	**89 171,82**	**1 635 093,87**	**89 171,82**	**1 545 922,05**	**0,00**
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	152 562,34	2 073,11	152 562,34	2 073,11	150 489,23	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	107 241,75	8 949,42	107 241,75	8 949,42	98 292,33	0,00
	Sous Total compte 6155	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**259 804,09**	**11 022,53**	**259 804,09**	**11 022,53**	**248 781,56**	**0,00**
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	466 686,18	10 038,53	466 686,18	10 038,53	456 647,65	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 615	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 361 584,14**	**110 232,88**	**2 361 584,14**	**110 232,88**	**2 251 351,26**	**0,00**
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	20 903,28	16 638,33	20 903,28	16 638,33	4 264,95	0,00
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi	0,00	0,00	0,00	0,00	355 732,28	0,00	355 732,28	0,00	355 732,28	0,00
6168	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	172 593,04	41 289,13	172 593,04	41 289,13	131 303,91	0,00
	Sous Total compte 616	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**549 228,60**	**57 927,46**	**549 228,60**	**57 927,46**	**491 301,14**	**0,00**
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	242 967,69	52 385,98	242 967,69	52 385,98	190 581,71	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	12 034,44	69,39	12 034,44	69,39	11 965,05	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	134 467,38	50 644,00	134 467,38	50 644,00	83 823,38	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	41 015,57	0,00	41 015,57	0,00	41 015,57	0,00
	Sous Total compte 618	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**187 517,39**	**50 713,39**	**187 517,39**	**50 713,39**	**136 804,00**	**0,00**
	Sous Total compte 61	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**7 100 981,15**	**1 489 407,68**	**7 100 981,15**	**1 489 407,68**	**5 611 573,47**	**0,00**
6216	Personnel affecté par le GFP de rattache	0,00	0,00	0,00	0,00	122 351,62	0,00	122 351,62	0,00	122 351,62	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	200 072,86	0,00	200 072,86	0,00	200 072,86	0,00
	Sous Total compte 621	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**322 424,48**	**0,00**	**322 424,48**	**0,00**	**322 424,48**	**0,00**
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	0,00	0,00	0,00	207 137,45	0,00	207 137,45	0,00	207 137,45	0,00
	Sous Total compte 6226	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**207 137,45**	**0,00**	**207 137,45**	**0,00**	**207 137,45**	**0,00**
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	7 727,55	7 072,55	7 727,55	7 072,55	655,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	47 382,65	0,00	47 382,65	0,00	47 382,65	0,00
	Sous Total compte 622	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**262 247,65**	**7 072,55**	**262 247,65**	**7 072,55**	**255 175,10**	**0,00**
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	22 433,41	2 977,44	22 433,41	2 977,44	19 455,97	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	47 681,05	0,00	47 681,05	0,00	47 681,05	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00	0,00	0,00	270 706,82	0,00	270 706,82	0,00	270 706,82	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	233 809,89	3 615,54	233 809,89	3 615,54	230 194,35	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	172 389,00	0,00	172 389,00	0,00	172 389,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	95 378,51	18 908,15	95 378,51	18 908,15	76 470,36	0,00
	Sous Total compte 623	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**842 398,68**	**25 501,13**	**842 398,68**	**25 501,13**	**816 897,55**	**0,00**
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	14 568,00	0,00	14 568,00	0,00	14 568,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures à la	0,00	0,00	0,00	0,00	69 639,45	14 955,98	69 639,45	14 955,98	54 683,47	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 106,33	0,00	1 106,33	0,00	1 106,33	0,00
	Sous Total compte 624	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**85 313,78**	**14 955,98**	**85 313,78**	**14 955,98**	**70 357,80**	**0,00**
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	35 739,81	0,00	35 739,81	0,00	35 739,81	0,00
	Sous Total compte 625	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**35 739,81**	**0,00**	**35 739,81**	**0,00**	**35 739,81**	**0,00**
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	8 339,19	0,00	8 339,19	0,00	8 339,19	0,00
	Sous Total compte 626	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 339,19**	**0,00**	**8 339,19**	**0,00**	**8 339,19**	**0,00**
627	Services bancaires et assimilés.	0,00	0,00	0,00	0,00	19 771,38	0,00	19 771,38	0,00	19 771,38	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	27 920,46	1 500,00	27 920,46	1 500,00	26 420,46	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	56 426,31	0,00	56 426,31	0,00	56 426,31	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	398 895,07	1 701,52	398 895,07	1 701,52	397 193,55	0,00
6284	Redevance pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	178 048,87	0,00	178 048,87	0,00	178 048,87	0,00
62873	Au CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	5 073,39	0,00	5 073,39	0,00	5 073,39	0,00
62876	Au GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	23 507,46	0,00	23 507,46	0,00	23 507,46	0,00
62878	A des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	135 256,67	0,00	135 256,67	0,00	135 256,67	0,00
	Sous Total compte 6287	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**163 837,52**	**0,00**	**163 837,52**	**0,00**	**163 837,52**	**0,00**
6288	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	50 942,44	0,00	50 942,44	0,00	50 942,44	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 628	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**876 070,67**	**3 201,52**	**876 070,67**	**3 201,52**	**872 869,15**	**0,00**
	Sous Total compte 62	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 452 305,64**	**50 731,18**	**2 452 305,64**	**50 731,18**	**2 401 574,46**	**0,00**
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	80 331,63	0,00	80 331,63	0,00	80 331,63	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	50 211,70	0,00	50 211,70	0,00	50 211,70	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges	0,00	0,00	0,00	0,00	111 152,47	3 546,78	111 152,47	3 546,78	107 605,69	0,00
	Sous Total compte 633	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**241 695,80**	**3 546,78**	**241 695,80**	**3 546,78**	**238 149,02**	**0,00**
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	605 963,00	0,00	605 963,00	0,00	605 963,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 658,84	0,00	1 658,84	0,00	1 658,84	0,00
	Sous Total compte 6351	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**607 621,84**	**0,00**	**607 621,84**	**0,00**	**607 621,84**	**0,00**
	Sous Total compte 635	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**607 621,84**	**0,00**	**607 621,84**	**0,00**	**607 621,84**	**0,00**
6378	Autres impôts, taxes et versements assim	0,00	0,00	0,00	0,00	4 117,09	93,67	4 117,09	93,67	4 023,42	0,00
	Sous Total compte 637	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 117,09**	**93,67**	**4 117,09**	**93,67**	**4 023,42**	**0,00**
	Sous Total compte 63	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**853 434,73**	**3 640,45**	**853 434,73**	**3 640,45**	**849 794,28**	**0,00**
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	6 585 796,39	0,00	6 585 796,39	0,00	6 585 796,39	0,00
64112	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	70 737,36	0,00	70 737,36	0,00	70 737,36	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	95 946,70	0,00	95 946,70	0,00	95 946,70	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350 640,46	0,00	1 350 640,46	0,00	1 350 640,46	0,00
	Sous Total compte 6411	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 103 120,91**	**0,00**	**8 103 120,91**	**0,00**	**8 103 120,91**	**0,00**
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 890 464,43	943,05	2 890 464,43	943,05	2 889 521,38	0,00
64132	Supplément familial de traitement et ind	0,00	0,00	0,00	0,00	30 009,06	0,00	30 009,06	0,00	30 009,06	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	85 445,55	0,00	85 445,55	0,00	85 445,55	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	550 786,82	0,00	550 786,82	0,00	550 786,82	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6413	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 556 705,86**	**943,05**	**3 556 705,86**	**943,05**	**3 555 762,81**	**0,00**
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	22 072,51	0,00	22 072,51	0,00	22 072,51	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 748,02	0,00	53 748,02	0,00	53 748,02
	Sous Total compte 641	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**11 681 899,28**	**54 691,07**	**11 681 899,28**	**54 691,07**	**11 627 208,21**	**0,00**
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 114 797,81	0,00	2 114 797,81	0,00	2 114 797,81	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	2 445 616,62	0,00	2 445 616,62	0,00	2 445 616,62	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	140 913,14	0,00	140 913,14	0,00	140 913,14	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	58 470,14	11 104,34	58 470,14	11 104,34	47 365,80	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familia	0,00	0,00	0,00	0,00	10 632,00	0,00	10 632,00	0,00	10 632,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociau	0,00	0,00	0,00	0,00	56 209,98	0,00	56 209,98	0,00	56 209,98	0,00
	Sous Total compte 645	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 826 639,69**	**11 104,34**	**4 826 639,69**	**11 104,34**	**4 815 535,35**	**0,00**
64731	Versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	28 720,44	0,00	28 720,44	0,00	28 720,44	0,00
	Sous Total compte 6473	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**28 720,44**	**0,00**	**28 720,44**	**0,00**	**28 720,44**	**0,00**
6474	Versements aux oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	120 107,00	0,00	120 107,00	0,00	120 107,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	72 235,50	13 574,46	72 235,50	13 574,46	58 661,04	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	51 300,04	0,00	51 300,04	0,00	51 300,04	0,00
	Sous Total compte 647	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**272 362,98**	**13 574,46**	**272 362,98**	**13 574,46**	**258 788,52**	**0,00**
	Sous Total compte 64	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 780 901,95**	**79 369,87**	**16 780 901,95**	**79 369,87**	**16 701 532,08**	**0,00**
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	2 735,40	0,00	2 735,40	0,00	2 735,40	0,00
65133	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	73,76	0,00	73,76	0,00	73,76	0,00
	Sous Total compte 6513	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 809,16**	**0,00**	**2 809,16**	**0,00**	**2 809,16**	**0,00**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	205,63	0,00	205,63	0,00	205,63	0,00
	Sous Total compte 6518	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**205,63**	**0,00**	**205,63**	**0,00**	**205,63**	**0,00**
	Sous Total compte 651	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 014,79**	**0,00**	**3 014,79**	**0,00**	**3 014,79**	**0,00**
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	211 988,00	0,00	211 988,00	0,00	211 988,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 220,54	0,00	1 220,54	0,00	1 220,54	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	22 580,79	0,00	22 580,79	0,00	22 580,79	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p	0,00	0,00	0,00	0,00	22 241,92	0,00	22 241,92	0,00	22 241,92	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 990,00	0,00	1 990,00	0,00	1 990,00	0,00
	Sous Total compte 6531	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**260 021,25**	**0,00**	**260 021,25**	**0,00**	**260 021,25**	**0,00**
	Sous Total compte 653	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**260 021,25**	**0,00**	**260 021,25**	**0,00**	**260 021,25**	**0,00**
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	12 257,94	0,00	12 257,94	0,00	12 257,94	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 129,85	0,00	1 129,85	0,00	1 129,85	0,00
	Sous Total compte 654	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**13 387,79**	**0,00**	**13 387,79**	**0,00**	**13 387,79**	**0,00**
6553	Service d'incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 867 819,81	0,00	2 867 819,81	0,00	2 867 819,81	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	506 284,09	0,00	506 284,09	0,00	506 284,09	0,00
	Sous Total compte 655	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 374 103,90**	**0,00**	**3 374 103,90**	**0,00**	**3 374 103,90**	**0,00**
65732	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	0,00
65736212	dotés de la personnalité morale	0,00	0,00	0,00	0,00	953 556,40	5 400,92	953 556,40	5 400,92	948 155,48	0,00
	Sous Total compte 6573621	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**953 556,40**	**5 400,92**	**953 556,40**	**5 400,92**	**948 155,48**	**0,00**
	Sous Total compte 657362	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**953 556,40**	**5 400,92**	**953 556,40**	**5 400,92**	**948 155,48**	**0,00**
657364	Caisse des écoles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 400,00	400,00	10 400,00	400,00	10 000,00	0,00
	Sous Total compte 65736	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**963 956,40**	**5 800,92**	**963 956,40**	**5 800,92**	**958 155,48**	**0,00**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
657381	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 65738	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 6573	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**966 956,40**	**8 800,92**	**966 956,40**	**8 800,92**	**958 155,48**	**0,00**
65742	Entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	606 000,00	57 000,00	606 000,00	57 000,00	549 000,00	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	2 832 449,01	107 008,60	2 832 449,01	107 008,60	2 725 440,41	0,00
	Sous Total compte 6574	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 438 449,01**	**164 008,60**	**3 438 449,01**	**164 008,60**	**3 274 440,41**	**0,00**
	Sous Total compte 657	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 405 405,41**	**172 809,52**	**4 405 405,41**	**172 809,52**	**4 232 595,89**	**0,00**
65811	Droits d'utilisation - informatique en n	0,00	0,00	0,00	0,00	14 201,44	0,00	14 201,44	0,00	14 201,44	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	133 959,92	4 458,15	133 959,92	4 458,15	129 501,77	0,00
	Sous Total compte 6581	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**148 161,36**	**4 458,15**	**148 161,36**	**4 458,15**	**143 703,21**	**0,00**
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	1 551,35	0,00	1 551,35	0,00	1 551,35	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	45 491,59	5 817,00	45 491,59	5 817,00	39 674,59	0,00
	Sous Total compte 6588	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**47 042,94**	**5 817,00**	**47 042,94**	**5 817,00**	**41 225,94**	**0,00**
	Sous Total compte 658	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**195 204,30**	**10 275,15**	**195 204,30**	**10 275,15**	**184 929,15**	**0,00**
	Sous Total compte 65	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 251 137,44**	**183 084,67**	**8 251 137,44**	**183 084,67**	**8 068 052,77**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	1 499 498,80	61 526,96	1 499 498,80	61 526,96	1 437 971,84	0,00
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	236 897,32	301 395,21	236 897,32	301 395,21	0,00	64 497,89
	Sous Total compte 6611	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 736 396,12**	**362 922,17**	**1 736 396,12**	**362 922,17**	**1 373 473,95**	**0,00**
	Sous Total compte 661	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 736 396,12**	**362 922,17**	**1 736 396,12**	**362 922,17**	**1 373 473,95**	**0,00**
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 651,91	0,00	1 651,91	0,00	1 651,91	0,00
	Sous Total compte 668	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 651,91**	**0,00**	**1 651,91**	**0,00**	**1 651,91**	**0,00**
	Sous Total compte 66	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 738 048,03**	**362 922,17**	**1 738 048,03**	**362 922,17**	**1 375 125,86**	**0,00**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 240,52	0,00	1 240,52	0,00	1 240,52	0,00
675	Valeurs comptables des immobilisations c	0,00	0,00	0,00	0,00	3 012 304,85	0,00	3 012 304,85	0,00	3 012 304,85	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	134 148,99	0,00	134 148,99	0,00	134 148,99	0,00
	Sous Total compte 676	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**134 148,99**	**0,00**	**134 148,99**	**0,00**	**134 148,99**	**0,00**
	Sous Total compte 67	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 147 694,36**	**0,00**	**3 147 694,36**	**0,00**	**3 147 694,36**	**0,00**
6811	Dotations aux amortissements des immobil	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800 000,80	0,00	2 800 000,80	0,00	2 800 000,80	0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c	0,00	0,00	0,00	0,00	16 411,00	0,00	16 411,00	0,00	16 411,00	0,00
	Sous Total compte 681	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 816 411,80**	**0,00**	**2 816 411,80**	**0,00**	**2 816 411,80**	**0,00**
	Sous Total compte 68	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 816 411,80**	**0,00**	**2 816 411,80**	**0,00**	**2 816 411,80**	**0,00**
	Total classe 6	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**48 802 803,82**	**3 316 527,07**	**48 802 803,82**	**3 316 527,07**	**45 604 522,66**	**118 245,91**
7013	Vente de produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 018,50	0,00	9 018,50	0,00	9 018,50
	Sous Total compte 701	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 018,50**	**0,00**	**9 018,50**	**0,00**	**9 018,50**
70311	Concession dans les cimetières (produit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 408,38	0,00	114 408,38	0,00	114 408,38
	Sous Total compte 7031	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**114 408,38**	**0,00**	**114 408,38**	**0,00**	**114 408,38**
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 467,55	0,00	200 467,55	0,00	200 467,55
70328	Autres droits de stationnement et de loc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	576 887,63	0,00	576 887,63	0,00	576 887,63
	Sous Total compte 7032	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**777 355,18**	**0,00**	**777 355,18**	**0,00**	**777 355,18**
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	689 889,78	0,00	689 889,78	0,00	689 889,78
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 879,56	0,00	29 879,56	0,00	29 879,56
	Sous Total compte 7038	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**719 769,34**	**0,00**	**719 769,34**	**0,00**	**719 769,34**
	Sous Total compte 703	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 611 532,90**	**0,00**	**1 611 532,90**	**0,00**	**1 611 532,90**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7062	Redevances et droits des services à cara	0,00	0,00	0,00	0,00	92 119,02	224 726,22	92 119,02	224 726,22	0,00	132 607,20
70631	A caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 985,00	0,00	4 985,00	0,00	4 985,00
70632	A caractère de loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	72,05	49 100,85	72,05	49 100,85	0,00	49 028,80
	Sous Total compte 7063	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**72,05**	**54 085,85**	**72,05**	**54 085,85**	**0,00**	**54 013,80**
7066	Redevances et droits des services à cara	0,00	0,00	0,00	0,00	89 837,72	628 843,41	89 837,72	628 843,41	0,00	539 005,69
7067	Redevances et droits des services périsc	0,00	0,00	0,00	0,00	441,90	85 225,77	441,90	85 225,77	0,00	84 783,87
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 584,98	0,00	23 584,98	0,00	23 584,98
	Sous Total compte 70688	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 584,98**	**0,00**	**23 584,98**	**0,00**	**23 584,98**
	Sous Total compte 7068	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 584,98**	**0,00**	**23 584,98**	**0,00**	**23 584,98**
	Sous Total compte 706	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**182 470,69**	**1 016 466,23**	**182 470,69**	**1 016 466,23**	**0,00**	**833 995,54**
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 050,92	0,00	6 050,92	0,00	6 050,92
70844	à la caisses des écoles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 829,82	0,00	136 829,82	0,00	136 829,82
70846	au GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 015,68	0,00	16 015,68	0,00	16 015,68
	Sous Total compte 7084	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**152 845,50**	**0,00**	**152 845,50**	**0,00**	**152 845,50**
70873	par le CCAS/CIAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 620,32	0,00	9 620,32	0,00	9 620,32
70876	par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 707,50	0,00	101 707,50	0,00	101 707,50
70878	par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 992,88	0,00	2 992,88	0,00	2 992,88
	Sous Total compte 7087	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**114 320,70**	**0,00**	**114 320,70**	**0,00**	**114 320,70**
	Sous Total compte 708	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**273 217,12**	**0,00**	**273 217,12**	**0,00**	**273 217,12**
	Sous Total compte 70	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**182 470,69**	**2 910 234,75**	**182 470,69**	**2 910 234,75**	**0,00**	**2 727 764,06**
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 337 520,00	0,00	32 337 520,00	0,00	32 337 520,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entrepris	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 807,00	0,00	7 807,00	0,00	7 807,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 856,00	0,00	67 856,00	0,00	67 856,00
	Sous Total compte 7311	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 413 183,00**	**0,00**	**32 413 183,00**	**0,00**	**32 413 183,00**
73123	Taxe communale additionnelle aux droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 448 901,00	0,00	1 448 901,00	0,00	1 448 901,00
	Sous Total compte 7312	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 448 901,00**	**0,00**	**1 448 901,00**	**0,00**	**1 448 901,00**
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 055,00	0,00	42 055,00	0,00	42 055,00
	Sous Total compte 7313	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**42 055,00**	**0,00**	**42 055,00**	**0,00**	**42 055,00**
73141	Accise sur lélectricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	740 277,51	0,00	740 277,51	0,00	740 277,51
	Sous Total compte 7314	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**740 277,51**	**0,00**	**740 277,51**	**0,00**	**740 277,51**
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	73 271,96	335 510,95	73 271,96	335 510,95	0,00	262 238,99
73156	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 424,47	0,00	2 424,47	0,00	2 424,47
	Sous Total compte 7315	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**73 271,96**	**337 935,42**	**73 271,96**	**337 935,42**	**0,00**	**264 663,46**
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	407 932,23	855 614,80	407 932,23	855 614,80	0,00	447 682,57
	Sous Total compte 7317	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**407 932,23**	**855 614,80**	**407 932,23**	**855 614,80**	**0,00**	**447 682,57**
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 145,75	54 608,21	1 145,75	54 608,21	0,00	53 462,46
	Sous Total compte 731	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**482 349,94**	**35 892 574,94**	**482 349,94**	**35 892 574,94**	**0,00**	**35 410 225,00**
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 791 418,12	0,00	1 791 418,12	0,00	1 791 418,12
	Sous Total compte 7321	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 791 418,12**	**0,00**	**1 791 418,12**	**0,00**	**1 791 418,12**
732221	Fonds de péréquation des ressources comm	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	449 687,00	0,00	449 687,00	0,00	449 687,00
	Sous Total compte 73222	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**449 687,00**	**0,00**	**449 687,00**	**0,00**	**449 687,00**
	Sous Total compte 7322	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**449 687,00**	**0,00**	**449 687,00**	**0,00**	**449 687,00**
	Sous Total compte 732	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 241 105,12**	**0,00**	**2 241 105,12**	**0,00**	**2 241 105,12**
7391111	Dégrèvement de taxe foncière sur les pro	0,00	0,00	0,00	0,00	1 014,00	0,00	1 014,00	0,00	1 014,00	0,00

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les	0,00	0,00	0,00	0,00	158 633,00	0,00	158 633,00	0,00	158 633,00	0,00
	Sous Total compte 739111	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**159 647,00**	**0,00**	**159 647,00**	**0,00**	**159 647,00**	**0,00**
	Sous Total compte 73911	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**159 647,00**	**0,00**	**159 647,00**	**0,00**	**159 647,00**	**0,00**
	Sous Total compte 7391	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**159 647,00**	**0,00**	**159 647,00**	**0,00**	**159 647,00**	**0,00**
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm	0,00	0,00	0,00	0,00	180 336,00	0,00	180 336,00	0,00	180 336,00	0,00
	Sous Total compte 739222	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**180 336,00**	**0,00**	**180 336,00**	**0,00**	**180 336,00**	**0,00**
	Sous Total compte 73922	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**180 336,00**	**0,00**	**180 336,00**	**0,00**	**180 336,00**	**0,00**
	Sous Total compte 7392	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**180 336,00**	**0,00**	**180 336,00**	**0,00**	**180 336,00**	**0,00**
	Sous Total compte 739	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**339 983,00**	**0,00**	**339 983,00**	**0,00**	**339 983,00**	**0,00**
	Sous Total compte 73	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**822 332,94**	**38 133 680,06**	**822 332,94**	**38 133 680,06**	**0,00**	**37 311 347,12**
74111	Dotation forfaitaire des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 977 825,00	0,00	4 977 825,00	0,00	4 977 825,00
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 250 838,00	0,00	3 250 838,00	0,00	3 250 838,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	547 419,00	0,00	547 419,00	0,00	547 419,00
	Sous Total compte 74112	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 798 257,00**	**0,00**	**3 798 257,00**	**0,00**	**3 798 257,00**
	Sous Total compte 7411	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 776 082,00**	**0,00**	**8 776 082,00**	**0,00**	**8 776 082,00**
	Sous Total compte 741	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**8 776 082,00**	**0,00**	**8 776 082,00**	**0,00**	**8 776 082,00**
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 972,60	0,00	232 972,60	0,00	232 972,60
74611	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 278,00	0,00	434 278,00	0,00	434 278,00
	Sous Total compte 7461	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**434 278,00**	**0,00**	**434 278,00**	**0,00**	**434 278,00**
	Sous Total compte 746	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**434 278,00**	**0,00**	**434 278,00**	**0,00**	**434 278,00**
74718	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	23 191,59	149 094,71	23 191,59	149 094,71	0,00	125 903,12
	Sous Total compte 7471	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**23 191,59**	**149 094,71**	**23 191,59**	**149 094,71**	**0,00**	**125 903,12**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7472	Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	12 750,00	4 000,00	12 750,00	0,00	8 750,00
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	5 087,80	13 087,80	5 087,80	13 087,80	0,00	8 000,00
74748	Autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	5 000,00	2 500,00	5 000,00	0,00	2 500,00
	Sous Total compte 7474	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 500,00**	**5 000,00**	**2 500,00**	**5 000,00**	**0,00**	**2 500,00**
74751	GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 805,86	0,00	4 805,86	0,00	4 805,86
	Sous Total compte 7475	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 805,86**	**0,00**	**4 805,86**	**0,00**	**4 805,86**
747818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 120,48	0,00	75 120,48	0,00	75 120,48
	Sous Total compte 74781	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**75 120,48**	**0,00**	**75 120,48**	**0,00**	**75 120,48**
7478211	État	0,00	0,00	0,00	0,00	29 525,30	29 525,30	29 525,30	29 525,30	0,00	0,00
	Sous Total compte 747821	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 525,30**	**29 525,30**	**29 525,30**	**29 525,30**	**0,00**	**0,00**
	Sous Total compte 74782	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**29 525,30**	**29 525,30**	**29 525,30**	**29 525,30**	**0,00**	**0,00**
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	744 794,29	3 271 273,39	744 794,29	3 271 273,39	0,00	2 526 479,10
	Sous Total compte 74788	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**744 794,29**	**3 271 273,39**	**744 794,29**	**3 271 273,39**	**0,00**	**2 526 479,10**
	Sous Total compte 7478	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**774 319,59**	**3 375 919,17**	**774 319,59**	**3 375 919,17**	**0,00**	**2 601 599,58**
	Sous Total compte 747	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**809 098,98**	**3 560 657,54**	**809 098,98**	**3 560 657,54**	**0,00**	**2 751 558,56**
74833	État - Compensation au titre des exonéra	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	961 159,00	0,00	961 159,00	0,00	961 159,00
74834	État - compensation au titre des exonéra	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 387,00	0,00	111 387,00	0,00	111 387,00
	Sous Total compte 7483	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 072 546,00**	**0,00**	**1 072 546,00**	**0,00**	**1 072 546,00**
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 193,50	0,00	7 193,50	0,00	7 193,50
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 656,00	0,00	71 656,00	0,00	71 656,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	219 165,12	295 660,16	219 165,12	295 660,16	0,00	76 495,04
	Sous Total compte 7488	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**219 165,12**	**295 660,16**	**219 165,12**	**295 660,16**	**0,00**	**76 495,04**

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 748	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**219 165,12**	**1 447 055,66**	**219 165,12**	**1 447 055,66**	**0,00**	**1 227 890,54**
	Sous Total compte 74	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 028 264,10**	**14 451 045,80**	**1 028 264,10**	**14 451 045,80**	**0,00**	**13 422 781,70**
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 582,56	722 718,28	8 582,56	722 718,28	0,00	714 135,72
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 469,52	0,00	11 469,52	0,00	11 469,52
75813	Redevances versées par les fermiers et c	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263 551,60	0,00	263 551,60	0,00	263 551,60
	Sous Total compte 7581	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**263 551,60**	**0,00**	**263 551,60**	**0,00**	**263 551,60**
7584	Recouvrement sur créances admises en non	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 572,84	0,00	1 572,84	0,00	1 572,84
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	65 445,80	520 759,64	65 445,80	520 759,64	0,00	455 313,84
	Sous Total compte 7588	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**65 445,80**	**520 759,64**	**65 445,80**	**520 759,64**	**0,00**	**455 313,84**
	Sous Total compte 758	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**65 445,80**	**785 884,08**	**65 445,80**	**785 884,08**	**0,00**	**720 438,28**
	Sous Total compte 75	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**74 028,36**	**1 520 071,88**	**74 028,36**	**1 520 071,88**	**0,00**	**1 446 043,52**
7621	Produits des autres immobilisations fina	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 171,87	0,00	1 171,87	0,00	1 171,87
	Sous Total compte 762	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 171,87**	**0,00**	**1 171,87**	**0,00**	**1 171,87**
	Sous Total compte 76	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 171,87**	**0,00**	**1 171,87**	**0,00**	**1 171,87**
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 173,34	0,00	79 173,34	0,00	79 173,34
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 460 401,49	0,00	2 460 401,49	0,00	2 460 401,49
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	686 052,35	0,00	686 052,35	0,00	686 052,35
	Sous Total compte 776	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**686 052,35**	**0,00**	**686 052,35**	**0,00**	**686 052,35**
777	Recettes et quote-part des subventions d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 579,00	0,00	34 579,00	0,00	34 579,00
	Sous Total compte 77	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 260 206,18**	**0,00**	**3 260 206,18**	**0,00**	**3 260 206,18**
	Total classe 7	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 107 096,09**	**60 276 410,54**	**2 107 096,09**	**60 276 410,54**	**339 983,00**	**58 509 297,45**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	602 976 474,03	602 976 474,03	273 309 677,69	261 779 729,63	84 863 316,97	96 393 265,03	961 149 468,69	961 149 468,69	675 161 418,58	675 161 418,58

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		**7 651 323,23**	**1 027 042,78**	**0,00**	**29 889,13**	**1 456 163,10**	**4 947 559,21**	**671 517,83**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 658 936,02	355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	46 032,00	0,00	0,00	99 826,11	39 597,18	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	877 969,96	0,00	0,00	0,00	0,00	390 223,87	2 289,45	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 028,15	679 392,48	0,00	29 889,13	677 507,03	1 410 457,42	259 591,52	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	90 389,10	301 263,30	0,00	0,00	678 829,96	3 107 280,74	7 102,99	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	402 533,87	0,00
RECETTES		**20 676 426,23**	**232 066,50**	**0,00**	**0,00**	**744 240,97**	**2 315 561,33**	**126 342,61**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 438 426,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	230 159,50	0,00	0,00	744 240,97	2 309 061,33	97 909,79	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 238 000,00	1 907,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500,00	1 473,62	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 959,20	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**7 483 608,21**	**420 715,02**	**77 153,00**	**8 990 293,96**		**32 755 265,47**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	440,82		6 659 731,84
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	378 516,99	4 848,00	0,00	27 221,70		596 041,98
204	Subventions d'équipement versées	15 244,90	0,00	77 153,00	5 800 000,00		7 162 881,18
21	Immobilisations corporelles	2 364 255,02	145 263,24	0,00	205 810,12		5 796 194,11
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 725 591,30	270 603,78	0,00	2 956 821,32		12 137 882,49
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		402 533,87
RECETTES		**230 854,21**	**467 210,00**	**0,00**	**1 583 650,69**		**26 376 352,54**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		11 438 426,23
13	Subventions d'investissement	227 557,22	467 210,00	0,00	1 583 545,69		5 659 684,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	105,00		9 240 012,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		7 973,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 296,99	0,00	0,00	0,00		3 296,99
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		26 959,20

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		**1 937 734,00**	**5 993 650,78**	**0,00**	**3 610 394,37**	**6 420 979,56**	**11 000 180,61**	**5 569 770,61**	**0,00**
011	Charges à caractère général	190 664,98	3 051 001,34	0,00	103 639,38	1 680 012,43	2 912 786,41	890 342,61	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 577 911,48	0,00	635 821,18	4 266 049,54	5 528 177,09	3 373 839,08	0,00
014	Atténuations de produits	339 983,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 549,16	364 737,96	0,00	2 870 933,81	474 917,59	2 558 770,96	1 304 794,55	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 375 125,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	446,15	794,37	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	16 411,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**49 916 938,21**	**533 271,41**	**0,00**	**434 582,71**	**570 607,90**	**1 470 349,90**	**2 229 077,73**	**0,00**
013	Atténuations de charges	0,00	25 200,16	0,00	0,00	1 256,16	11 642,99	15 648,71	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	28 842,75	189 233,72	0,00	0,00	238 364,24	523 962,90	296 803,18	0,00
73	Impôts et taxes	2 241 105,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	35 092 099,08	2 424,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	10 081 600,60	78 849,50	0,00	434 278,00	-9 054,88	778 322,83	1 872 112,03	0,00
75	Autres produits de gestion courante	4 741,39	207 031,43	0,00	0,00	327 408,64	151 315,91	44 307,20	0,00
76	Produits financiers	1 171,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 467 377,40	30 532,13	0,00	304,71	12 633,74	5 105,27	206,61	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite) — A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		**0,00**	**1 629 973,91**	**1 139 515,33**	**456 784,59**	**2 174 569,37**		**39 933 553,13**
011	Charges à caractère général	0,00	1 335 499,19	477 731,71	456 784,59	1 718 423,74		12 816 886,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	261 574,55	253 783,62	0,00	418 697,06		17 315 853,60
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		339 983,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	32 900,17	408 000,00	0,00	37 448,57		8 068 052,77
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 375 125,86
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 240,52
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 411,00
RECETTES		**0,00**	**232 208,67**	**824 287,46**	**153 891,02**	**1 477 199,11**		**57 842 414,12**
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		53 748,02
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	92 272,96	20 000,00	2 275,50	1 336 008,81		2 727 764,06
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 241 105,12
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	262 238,99	0,00	53 462,46		35 410 225,00
74	Dotations et participations	0,00	35 058,10	0,00	151 615,52	0,00		13 422 781,70
75	Autres produits de gestion courante	0,00	81 982,41	541 528,70	0,00	87 727,84		1 446 043,52
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 171,87
77	Produits spécifiques	0,00	22 895,20	519,77	0,00	0,00		2 539 574,83
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES — A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	61 213 605,17	33 872 637,06	4 196 250,20	23 144 717,91
RECETTES	61 213 605,17	32 719 547,42	8 122 959,00	20 371 098,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	66 677 860,98	45 880 007,77	0,00	20 797 853,21
RECETTES	66 677 860,98	58 563 045,47	0,00	8 114 815,51

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET CREMATORIUM/ N°SIRET : 21890024900481

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 750,00	750,00	0,00	3 000,00
RECETTES	3 750,00	3 000,00	0,00	750,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 084 640,91	5 160,00	0,00	1 079 480,91
RECETTES	1 084 640,91	149 231,75	0,00	935 409,16

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	61 217 355,17	33 873 387,06	4 196 250,20	23 147 717,91
RECETTES	61 217 355,17	32 722 547,42	8 122 959,00	20 371 848,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	67 762 501,89	45 885 167,77	0,00	21 877 334,12
RECETTES	67 762 501,89	58 712 277,22	0,00	9 050 224,67

(1) Y compris les rattachements.

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	61 217 355,17	33 873 387,06	4 196 250,20	23 147 717,91
RECETTES	61 217 355,17	32 722 547,42	8 122 959,00	20 371 848,75
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	67 762 501,89	45 885 167,77	0,00	21 877 334,12
RECETTES	67 762 501,89	58 712 277,22	0,00	9 050 224,67
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**128 979 857,06**	**79 758 554,83**	**4 196 250,20**	**45 025 052,03**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**128 979 857,06**	**91 434 824,64**	**8 122 959,00**	**29 422 073,42**

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
200903 - CO5918 Ex 090654 DO	28/12/2009	1 250 000,00	0,00	56 784,65	0,00	1 000 000,00
201101 -CO5919 Ex 090655-2020	28/12/2009	405 000,00	0,00	17 902,43	0,00	337 500,00
Tirage -V202503 - CP3325	19/12/2025	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**1 655 000,00**	**1 500 000,00**	**74 687,08**	**0,00**	**2 837 500,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE — B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					**125 744 888,26**									
1641 Emprunts en euros (total)					119 744 888,26									
200502 - 3029828 ME	CAISSE D'EPARGNE	13/02/2005	05/02/2005	25/05/2005	2 300 000,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,740	3,790	EUR	T	C	O	A-1
200503 - 3046062	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2005	24/10/2005	25/01/2006	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.24 %	3,240	3,280	EUR	T	C	O	A-1
200505-1 - min237058eur 001 DO	SFIL CAFFIL	16/12/2005	16/12/2005	01/01/2007	1 500 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.04 sur EONIA(Postfixé)) + 0.04	2,460	2,500	EUR	M	P	O	A-1
200505-2 - MIN237058EUR 002 DO	SFIL CAFFIL	16/12/2005	16/12/2005	01/01/2007	1 900 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.04 sur EONIA(Postfixé)) + 0.04	2,430	2,500	EUR	M	P	O	A-1
200505-3 - MIN237058EUR 003 DO	SFIL CAFFIL	16/12/2005	16/12/2005	01/01/2007	1 900 000,00	V	(EONIA(Postfixé)-Floor -0.04 sur EONIA(Postfixé)) + 0.04	2,430	2,500	EUR	M	P	O	A-1
200601 - 30 58185	CAISSE D'EPARGNE	04/02/2006	04/02/2006	25/07/2006	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.49 %	3,490	3,540	EUR	T	P	O	A-1
200605 - 3241440 ME	CAISSE D'EPARGNE	22/02/2007	22/02/2007	25/05/2007	6 000 000,00	F	Taux fixe à 3.8 %	3,800	3,850	EUR	T	P	O	A-1
200704 - MON533351EUR	BANQUE POSTALE	30/11/2007	30/11/2007	01/12/2008	4 900 000,00	V	Euribor 12M-Floor 0 sur Euribor 12M	4,650	4,720	EUR	A	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
								Taux initial						
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
200705	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	27/12/2007	27/12/2007	27/03/2008	4 600 000,00	F	Taux fixe à 4.58 %	4,580	4,730	EUR	T	P	O	A-1
2008-04 1129854 AV 161013	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/05/2024	01/05/2024	01/08/2024	1 253 449,50	V	(Livret A(Préfixé) + 1.54)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	6,040	6,040	EUR	T	P	O	A-1
200801 - 3275810	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2008	15/12/2008	15/04/2009	7 000 000,00	F	Taux fixe à 4.68 %	4,680	4,760	EUR	T	P	O	A-1
200803 - 1129850 DO	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/12/2008	23/12/2008	01/05/2009	3 500 000,00	V	(Euribor 3M + 0.39)-Floor -0.39 sur Euribor 3M	3,440	3,540	EUR	T	P	O	A-1
200902	CREDIT MUTUEL	20/11/2009	01/01/2010	31/03/2010	1 500 000,00	F	Taux fixe à 4.3 %	4,300	4,370	EUR	T	P	O	A-1
200903 - CO5918 Ex 090654 DO	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	28/12/2009	30/12/2009	15/02/2010	5 000 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.7)-Floor -0.7 sur TAM(Postfixé)	1,300	1,310	EUR	A	X	O	A-1
201101 -CO5919 Ex 090655-2020	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	28/12/2009	01/01/2020	15/03/2020	4 000 000,00	V	(TAM(Postfixé) + 0.7)-Floor 0 sur TAM(Postfixé)	0,290	0,290	EUR	A	X	O	A-1
201301 - AN096685	CAISSE D'EPARGNE	28/12/2012	28/12/2012	10/04/2013	5 500 000,00	F	Taux fixe à 3.37 %	3,370	3,410	EUR	T	P	O	A-1
201401 - MIN281747EUR	SFIL CAFFIL	24/12/2013	11/02/2014	01/12/2014	1 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 1.75	1,940	2,500	EUR	T	C	O	A-1
201501-MON504646EUR	SFIL CAFFIL	06/05/2015	22/05/2015	01/09/2015	1 506 861,39	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	1,240	EUR	T	P	O	A-1
201502-MON504645EUR	SFIL CAFFIL	06/05/2015	01/01/2020	01/03/2020	672 063,69	F	Taux fixe à 1.4 %	1,400	1,410	EUR	T	P	O	A-1
201503 - 95 77579	CREDIT FONCIER DE FRANCE	20/07/2015	20/07/2015	25/03/2016	3 079 206,77	F	Taux fixe à 1.86 %	1,860	1,870	EUR	T	P	O	A-1
201601- MIN509471EUR	SFIL CAFFIL	29/12/2014	16/02/2015	01/06/2016	4 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 1.14	1,070	1,210	EUR	T	P	O	A-1
201602 - 9790715	CAISSE D'EPARGNE	18/09/2016	25/10/2016	25/01/2017	2 658 733,91	V	(Euribor 3M + 0.58)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,580	0,590	EUR	T	P	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
201603 - 9791056	CAISSE D'EPARGNE	18/09/2016	25/10/2016	25/01/2017	1 910 147,71	V	(Euribor 3M + 0.53)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,530	0,540	EUR	T	P	O	A-1
201701- MON517385EUR	SFIL CAFFIL	17/05/2017	23/05/2017	01/09/2017	3 021 834,27	V	(Euribor 3M + 0.65)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,650	0,660	EUR	T	P	O	A-1
201702 - 9923759 ME	CAISSE D'EPARGNE	03/05/2017	23/05/2017	25/08/2017	1 581 330,69	F	Taux fixe à 0.74 %	0,740	0,740	EUR	T	P	O	A-1
201703 - ONE 8935922-8935922-8935927	SOCIETE GENERALE	22/12/2016	30/06/2017	30/09/2017	3 500 000,00	F	Taux fixe à 0.75 %	0,750	0,760	EUR	T	C	O	A-1
2018 03-MON527058EUR	SFIL CAFFIL	21/12/2018	11/02/2019	01/06/2019	2 000 000,00	F	Taux fixe à 1.47 %	1,470	1,500	EUR	T	C	O	A-1
2018 04-MIN531749	SFIL CAFFIL	18/12/2018	31/12/2019	01/04/2020	2 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.51	0,150	0,160	EUR	T	C	O	A-1
201801 - MON520299EUR DO	SFIL CAFFIL	15/01/2018	30/01/2018	01/02/2019	1 464 788,33	V	(Euribor 12M + 0.21)-Floor 0 sur Euribor 12M	0,210	0,210	EUR	A	P	O	A-1
201802 - MIN526942EUR DO	SFIL CAFFIL	15/01/2018	30/01/2019	01/05/2019	4 000 000,00	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	1,490	EUR	T	P	O	A-1
202003-00003229025	CREDIT AGRICOLE	24/12/2020	15/04/2021	15/07/2021	4 000 000,00	F	Taux fixe à 0.34 %	0,340	0,340	EUR	T	C	O	A-1
202101-MON539815EUR	BANQUE POSTALE	17/12/2021	21/12/2021	01/04/2022	1 000 000,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	0,660	EUR	T	C	O	A-1
202201 - MON543661EUR	BANQUE POSTALE	15/12/2022	29/12/2022	01/04/2023	2 320 000,00	F	Taux fixe à 3.19 %	3,190	3,230	EUR	T	C	O	A-1
202202 - MON543662EUR	BANQUE POSTALE	15/12/2022	29/12/2022	01/04/2023	680 000,00	F	Taux fixe à 3.19 %	3,190	3,230	EUR	T	C	O	A-1
202203 - 391714G	CAISSE D'EPARGNE	15/12/2022	28/12/2022	25/03/2023	1 500 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.2)-Floor -0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,200	2,250	EUR	T	P	O	A-1
202301 - 484686G 5410046	CAISSE D'EPARGNE	11/08/2023	25/08/2023	25/03/2024	1 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.35)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,350	3,450	EUR	T	C	O	A-1
202302 - 151270	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/10/2023	01/11/2023	01/02/2024	310 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,400	3,400	EUR	T	C	O	A-1
202303 - 151755	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/10/2023	01/11/2023	01/11/2024	1 800 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,400	3,400	EUR	A	C	O	A-1
202304 - 151757	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/10/2023	01/11/2023	01/02/2024	1 481 577,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,400	3,400	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
								Taux initial							
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
202305 - MON546286 0070297	BANQUE POSTALE	21/12/2023	28/12/2023	01/04/2024	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,750	3,800	EUR	T	C	O	A-1
202401 - 09961418	BANQUE POPULAIRE	25/07/2024	17/09/2024	17/12/2024	3 000 000,00	F	Taux fixe à 3.69 %	3,690	3,740	EUR	T	C	O	A-1
202402 - 164311	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/10/2024	31/12/2024	01/04/2025	1 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,400	3,400	EUR	T	C	O	A-1
202403 - 164309	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/10/2024	31/12/2024	01/04/2025	350 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,400	3,400	EUR	T	C	O	A-1
202404 - 164308	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/10/2024	31/12/2024	01/04/2025	516 895,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	3,600	EUR	T	C	O	A-1
202405 - 164305	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	16/10/2024	31/12/2024	01/04/2025	800 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,600	3,600	EUR	T	C	O	A-1
202501-177845	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	22/09/2025	01/12/2025	01/02/2026	1 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,100	2,100	EUR	T	C	O	A-1
202502 - 729931G	CAISSE D'EPARGNE	10/10/2025	10/10/2025	25/03/2026	3 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,450	2,510	EUR	T	C	O	A-1
202504 - MON554511EUR	SFIL CAFFIL	18/12/2025	24/12/2025	01/04/2026	1 738 000,00	F	Taux fixe à 3.93 %	3,930	3,990	EUR	T	C	O	A-1
202505 -759243G	CAISSE D'EPARGNE	24/11/2025	25/12/2025	25/03/2026	2 000 000,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,450	2,510	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					6 000 000,00									
2020-01 00003069396 DO	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	29/04/2020	04/05/2020	04/08/2020	3 100 000,00	F	Taux fixe à 1.43 %	1,430	1,460	EUR	T	C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
2020-02 CP0902	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	29/04/2020	04/05/2020	04/08/2020	2 900 000,00	F	Taux fixe à 1.43 %	1,430	1,460	EUR	T	C	O	A-1
Tirage -V202503 - CP3325	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	19/12/2025	19/12/2025	24/12/2025	0,00	V	(Moyenne Euribor 3M + 1.06)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	3,100	3,190	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**125 744 888,26**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		**361 680,00**		**57 926 324,96**					**6 658 936,02**	**1 452 596,69**	**13 198,08**	**229 577,44**
1641 Emprunts en euros (total)		361 680,00		52 626 324,96					6 258 936,02	1 393 879,31	13 198,08	220 068,64
200502 - 3029828 ME	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.74 %	3,710	28 750,00	268,82	0,00	0,00
200503 - 3046062	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 3.24 %	3,260	150 000,00	3 037,50	0,00	0,00
200505-1 - min237058eur 001 DO	O	102 354,94	A-1	102 355,21	0,92	F	Taux fixe à 2.65 %	2,650	98 849,59	7 873,93	3 735,04	168,97
200505-2 - MIN237058EUR 002 DO	O	129 662,53	A-1	129 662,87	0,92	F	Taux fixe à 2.65 %	2,650	125 207,85	9 974,45	4 731,52	214,05
200505-3 - MIN237058EUR 003 DO	O	129 662,53	A-1	129 662,87	0,92	F	Taux fixe à 2.65 %	2,650	125 207,85	9 974,45	4 731,52	214,05
200601 - 30 58185	N	0,00	A-1	103 157,59	0,32	F	Taux fixe à 3.49 %	3,490	201 014,91	8 003,89	0,00	650,04
200605 - 3241440 ME	N	0,00	A-1	522 100,23	1,15	F	Taux fixe à 3.8 %	3,790	400 268,29	29 391,11	0,00	1 928,87
200704 - MON533351EUR	N	0,00	A-1	711 455,69	1,92	V	Euribor 1M-Floor 0 sur Euribor 1M	2,200	332 351,53	23 925,45	0,00	1 156,71
200705	N	0,00	A-1	669 881,93	1,99	F	Taux fixe à 4.58 %	4,630	312 744,13	40 220,36	0,00	340,90
2008-04 1129854 AV 161013	N	0,00	A-1	912 215,67	3,33	V	(Livret A(Préfixé) + 1.54)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	3,670	230 541,62	41 061,59	0,00	4 786,10
200801 - 3275810	N	0,00	A-1	1 621 960,41	3,04	F	Taux fixe à 4.68 %	4,670	451 692,17	89 196,59	0,00	15 814,12
200803 - 1129850 DO	N	0,00	A-1	701 278,39	3,08	V	(Euribor 3M + 0.39)-Floor -0.39 sur Euribor 3M	2,730	203 970,05	24 124,92	0,00	2 840,18
200902	N	0,00	A-1	410 288,75	4,00	F	Taux fixe à 4.3 %	4,290	92 065,22	20 129,90	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
200903 - CO5918 Ex 090654 DO	N	0,00	A-1	1 000 000,00	3,12	V	(TAM(Postfixé) + 0.7)-Floor -0.7 sur TAM(Postfixé)	3,200	250 000,00	56 784,65	0,00	26 006,48
201101 -CO5919 Ex 090655-2020	N	0,00	A-1	337 500,00	4,21	V	(TAM(Postfixé) + 0.7)-Floor 0 sur TAM(Postfixé)	3,250	67 500,00	17 902,43	0,00	7 839,81
201301 - AN096685	N	0,00	A-1	2 429 584,35	7,03	F	Taux fixe à 3.37 %	3,360	291 087,94	88 033,74	0,00	18 194,89
201401 - MIN281747EUR	N	0,00	A-1	437 500,00	8,67	V	(Euribor 3M + 1.61)-Floor -1.61 sur Euribor 3M	3,950	50 000,00	18 936,90	0,00	1 338,39
201501-MON504646EUR	N	0,00	A-1	308 764,38	2,42	F	Taux fixe à 1.23 %	1,230	120 875,78	4 728,46	0,00	305,93
201502-MON504645EUR	N	0,00	A-1	364 099,02	6,42	F	Taux fixe à 1.4 %	1,400	53 137,32	5 563,16	0,00	410,62
201503 - 95 77579	N	0,00	A-1	1 593 972,96	8,98	F	Taux fixe à 1.86 %	1,860	161 229,42	31 526,53	0,00	411,78
201601- MIN509471EUR	N	0,00	A-1	2 267 008,01	10,17	F	Taux fixe à 2.19 %	2,180	195 199,05	52 326,55	0,00	3 999,38
201602 - 9790715	N	0,00	A-1	1 304 749,42	8,07	V	(Euribor 3M + 0.58)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,900	153 953,97	43 428,03	0,00	6 422,81
201603 - 9791056	N	0,00	A-1	518 912,91	3,07	V	(Euribor 3M + 0.53)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,860	157 876,78	18 944,72	0,00	2 506,14
201701- MON517385EUR	N	0,00	A-1	1 771 541,48	7,92	V	(Euribor 3M + 0.65)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,980	175 929,85	57 694,51	0,00	4 002,21
201702 - 9923759 ME	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	Taux fixe à 0.74 %	0,750	101 596,82	282,04	0,00	0,00
201703 - ONE 8935922-8935922-8935927	N	0,00	A-1	2 012 500,00	11,50	V	(Euribor 3M + 0.5)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,800	175 000,00	59 526,76	0,00	140,76
2018 03-MON527058EUR	N	0,00	A-1	1 325 000,00	13,17	F	Taux fixe à 1.47 %	1,490	100 000,00	20 678,01	0,00	1 623,13
2018 04-MIN531749	N	0,00	A-1	1 394 736,83	13,00	V	(Euribor 3M + 0.46)-Floor 0 sur Euribor 3M	2,730	105 263,16	44 986,46	0,00	8 729,34

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
201801 - MON520299EUR DO	N	0,00	A-1	912 095,43	7,08	V	(Euribor 12M + 0.21)-Floor 0 sur Euribor 12M	2,870	90 967,89	38 374,36	0,00	23 125,50
201802 - MIN526942EUR DO	N	0,00	A-1	2 779 799,33	13,08	F	Taux fixe à 1.48 %	1,480	188 537,03	42 888,21	0,00	6 742,56
202003-00003229025	N	0,00	A-1	2 799 999,94	10,29	F	Taux fixe à 0.34 %	0,340	266 666,68	10 086,67	0,00	1 983,33
202101-MON539815EUR	N	0,00	A-1	812 500,00	16,00	F	Taux fixe à 0.66 %	0,660	50 000,00	5 568,76	0,00	1 325,73
202201 - MON543661EUR	N	0,00	A-1	2 001 000,00	17,00	F	Taux fixe à 3.19 %	3,180	116 000,00	66 144,66	0,00	15 780,67
202202 - MON543662EUR	N	0,00	A-1	586 500,00	17,00	F	Taux fixe à 3.19 %	3,180	34 000,00	19 387,23	0,00	4 625,37
202203 - 391714G	N	0,00	A-1	1 314 735,66	16,98	V	(Livret A(Préfixé) + 0.2)-Floor -0.2 sur Livret A(Préfixé)	2,580	63 114,51	35 411,18	0,00	416,33
202301 - 484686G 5410046	N	0,00	A-1	866 666,64	12,98	V	(Livret A(Préfixé) + 0.35)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,740	66 666,68	25 161,18	0,00	296,11
202302 - 151270	N	0,00	A-1	285 200,00	22,83	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,530	12 400,00	8 058,70	0,00	973,93
202303 - 151755	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
202304 - 151757	N	0,00	A-1	1 363 050,84	22,83	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,530	59 263,08	38 514,77	0,00	4 654,67
202305 - MON546286 0070297	N	0,00	A-1	2 650 000,00	13,00	F	Taux fixe à 3.75 %	3,740	200 000,00	104 062,50	0,00	24 567,71
202401 - 09961418	N	0,00	A-1	2 850 000,00	23,71	F	Taux fixe à 3.69 %	3,680	120 000,00	107 932,50	0,00	3 797,62
202402 - 164311	N	0,00	A-1	970 000,00	24,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,770	30 000,00	22 415,93	0,00	4 996,74
202403 - 164309	N	0,00	A-1	339 500,00	24,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,770	10 500,00	7 845,57	0,00	1 748,86

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
202404 - 164308	N	0,00	A-1	501 388,15	24,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,970	15 506,85	12 348,19	0,00	2 826,68
202405 - 164305	N	0,00	A-1	776 000,00	24,00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.6)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,970	24 000,00	19 111,32	0,00	4 374,86
202501-177845	N	0,00	A-1	1 000 000,00	19,83	V	(Livret A(Préfixé) + 0.4)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2,040	0,00	0,00	0,00	1 677,05
202502 - 729931G	N	0,00	A-1	3 000 000,00	19,98	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé) (Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livr	2,480	0,00	2 041,67	0,00	1 225,00
202504 - MON554511EUR	N	0,00	A-1	1 738 000,00	25,00	F	Taux fixe à 3.93 %	3,410	0,00	0,00	0,00	1 138,39
202505 -759243G	N	0,00	A-1	2 000 000,00	29,98	V	(Livret A(Préfixé) + 0.75)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	1,840	0,00	0,00	0,00	3 745,87
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		5 300 000,00					400 000,00	58 717,38	0,00	9 508,80
2020-01 00003069396 DO	N	0,00	A-1	1 963 326,00	9,34	F	Taux fixe à 1.43 %	1,450	206 668,00	30 337,22	0,00	4 445,30
2020-02 CP0902	N	0,00	A-1	1 836 674,00	9,34	F	Taux fixe à 1.43 %	1,450	193 332,00	28 380,16	0,00	4 158,53
Tirage -V202503 - CP3325	N	0,00	A-1	1 500 000,00	0,00	V	(Moyenne Euribor 3M + 1.06)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	3,310	0,00	0,00	0,00	904,97
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**361 680,00**		**57 926 324,96**					**6 658 936,02**	**1 452 596,69**	**13 198,08**	**229 577,44**

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX — B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS — B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	52	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,98	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	57 926 324,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE — B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		**361 680,95**					**361 680,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
swap 200505 - 2617396M DO	200505-2 - MIN237058EUR 002 DO	129 662,87	01/12/2026	NATIXIS	swap	taux	129 662,53	01/07/2010	01/12/2026	M	0,00	0,00	0,00
swap 200505 - 2617396M DO	200505-3 - MIN237058EUR 003 DO	129 662,87	01/12/2026	NATIXIS	swap	taux	129 662,53	01/07/2010	01/12/2026	M	0,00	0,00	0,00
swap 200505 - 2617396M DO	200505-1 - min237058eur 001 DO	102 355,21	01/12/2026	NATIXIS	swap	taux	102 354,94	01/07/2010	01/12/2026	M	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux complexe (total) (2)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**361 680,95**					**361 680,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						973 353,47	0,00		
swap 200505 - 2617396M DO	200505-2 - MIN237058EUR 002 DO	Taux fixe à 2.65 %	2,680	Euribor 1M + 0.03	2,030	348 947,89	0,00	A-1	A-1
swap 200505 - 2617396M DO	200505-3 - MIN237058EUR 003 DO	Taux fixe à 2.65 %	2,680	Euribor 1M + 0.03	2,030	348 947,89	0,00	A-1	A-1
swap 200505 - 2617396M DO	200505-1 - min237058eur 001 DO	Taux fixe à 2.65 %	2,680	Euribor 1M + 0.03	2,030	275 457,69	0,00	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						973 353,47	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT — B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N — B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS — B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2022-11-24
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
L	M57 202 DOCUMENTS D'URBANISME_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 2031 FRAIS D'ETUDES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 2032 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT_5A	5	24/11/2022
L	M57 2033 FRAIS D'INSERTION_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	10	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	15	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	20	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	25	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	30	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	40	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	5	24/11/2022
L	M57 204111 SUB.EQ.VERS.ETAT-BIENS MOBILIER-MATERIE	50	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	5	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	10	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	20	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	25	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	30	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	40	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	5	24/11/2022
L	M57 204112 SUB.EQ.VERS.ETAT-BATIMENTS ET INSTALLAT	50	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	10	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	15	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	20	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	25	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	30	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	40	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	5	24/11/2022
L	M57 204113 SUB.EQ.VERS.ETAT-PROJET INTERET NATIONA	50	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_15ANS	15	24/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 204114 SUB.EQ.VERS.ETAT.VOIRIE_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	10	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	15	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	20	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	25	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	30	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	40	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	5	24/11/2022
L	M57 204121 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BIENS MOBILIER-MATE	50	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	10	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	15	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	15	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	25	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	30	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	40	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	5	24/11/2022
L	M57 204122 SUB.EQ.VERS.REGIONS-BATIMENTS ET INSTAL	50	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	10	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	15	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	25	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	30	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	40	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	5	24/11/2022
L	M57 204123 SUB.EQ.VERS.REGIONS-PROJET INTERET NATI	50	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	10	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	15	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	15	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	25	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	30	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	40	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	5	24/11/2022
L	M57 204131 SUB.EQ.VERS.DPT--BIENS MOBILIER-MATERIE	50	24/11/2022
L	M57 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATIONS_10A	10	24/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATIONS_15A	15	24/11/2022
L	M57 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATIONS_20A	20	24/11/2022
L	M57 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATIONS_25A	25	24/11/2022
L	M57 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATIONS_30A	30	24/11/2022
L	M57 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATIONS_40A	40	24/11/2022
L	M57 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATIONS_5AN	5	24/11/2022
L	M57 SUB.EQ.VERS.DPT-BATIMENTS ET INSTALLATIONS_50A	50	24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	10	24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	15	24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	20	24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	25	24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	30	24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	40	24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	5	24/11/2022
L	M57 20421 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BIENS MOB.MAT.	50	24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	10	24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	15	24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	20	24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	25	24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	30	24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	40	24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	5	24/11/2022
L	M57 20422 SUB.EQ.PERSONNES DT.PRIVE-BATS ET INSTAL	50	24/11/2022
L	M57 2046 ATTRIBUTION DE COMPENSATION D.INVESTIS_1A	1	24/11/2022
L	M57 2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 2088 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 2121 PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES_15AN	15	24/11/2022
L	M57 2128 AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 21311 BATIMENTS ADMINISTRATIFS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 21311 BATIMENTS ADMINISTRATIFS_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 21312 BATIMENTS SCOLAIRES_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 21312 BATIMENTS SCOLAIRES_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 21313 BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX_30AN	30	24/11/2022
L	M57 21313 BATIMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX_50AN	50	24/11/2022
L	M57 21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 21314 BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 21315 CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 21315 CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS_50ANS	50	24/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 21316 EQUIPEMENTS DU CIMETIERE_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 21318 AUTRES BATIMENTS PUBLICS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 21321 IMMEUBLES DE RAPPORT_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 21328 AUTRES BATIMENTS PRIVES_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 21351 BATIMENTS PUBLICS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 21352 BATIMENTS PRIVES_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 2138 AUTRES CONSTRUCTIONS_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 2151 Réseaux de voirie	30	24/11/2022
L	M57 2152 INSTALLATIONS DE VOIRIE_10ANS	10	24/11/2022
L	Réseaux câblés	10	24/11/2022
L	M57 21568 AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET	15	24/11/2022
L	M57 21571 MATERIEL ROULANT_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 21578 AUTRE MATERIEL TECHNIQUE_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 2158 AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLA	5	24/11/2022
L	M57 21622 DEPENSES ULTERIEURES IMMOBILISEES	30	24/11/2022
L	M57 2181 INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG	15	24/11/2022
L	M57 21828 MATERIELS DE TRANSPORT_CAMIONS VEHICULES	10	24/11/2022
L	M57 21828 MATERIELS DE TRANSPORT_DEUX ROUES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 21831 MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 21831 MATERIEL INFORMATIQUE AUTRES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 21841 MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRE	10	24/11/2022
L	M57 21848 MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 2188 AUTRES IMMO CORPORELLES (OUTILLAGE)_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 2188 AUTRES IMMO CORPORELLES (OUTILLAGE)_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1311 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_30ANS	30	24/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 R1312 REGIONS_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1312 REGIONS_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1313 DEPARTEMENTS_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13146 ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTI	1	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13148 AUTRES COMMUNES_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13171 FONDS SOCIAL EUROPEEN_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_15ANS	15	24/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 R13172 FEDER_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13172 FEDER_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13173 FEADER_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R13178 AUTRES FONDS EUROPEENS_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1318 AUTRES_50ANS	50	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	10	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	15	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	20	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	25	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	30	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	40	24/11/2022
L	M57 R13461 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	5	24/11/2022
L	M57 R13361 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES	50	24/11/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
L	M57 R13362 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	10	24/11/2022
L	M57 R13362 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	15	24/11/2022
L	M57 R13362 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	20	24/11/2022
L	M57 R13362 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	25	24/11/2022
L	M57 R13362 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	30	24/11/2022
L	M57 R13362 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	40	24/11/2022
L	M57 R13362 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	5	24/11/2022
L	M57 R13362 DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT	50	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_10ANS	10	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_15ANS	15	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_20ANS	20	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_25ANS	25	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_30ANS	30	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_40ANS	40	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_5ANS	5	24/11/2022
L	M57 R1338 AUTRES_50ANS	50	24/11/2022

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES — B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des provisions budgétaires		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL PROVISIONS		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS — B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 051 — **Intitulé de l'opération : OPÉTATION AVANT 2006 RÉGUL TP** — **Date de la délibération :**

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 06 — **Intitulé de l'opération : giratoire chainette** — **Date de la délibération :**

	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 06	Intitulé de l'opération : giratoire chainette					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 07	Intitulé de l'opération : IMMEUBLE RUE DU TEMPLE PERIL					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 08	Intitulé de l'opération : travaux forcés pour tiers Travaux forcés pour tiers					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**9 180,00**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**	**9 180,00**
45 travaux forcés pour tiers (2)	9 180,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	9 180,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**9 180,00**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**	**9 180,00**
RECETTES (b)	**9 180,00**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**	**9 180,00**
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	9 180,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	9 180,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 08	Intitulé de l'opération : travaux forcés pour tiers Travaux forcés pour tiers					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**9 180,00**	**15 000,00**	**0,00**	**0,00**	**15 000,00**	**9 180,00**

N° opération : 09	Intitulé de l'opération : FACADES MARIE NOEL					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**53 849,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**53 849,00**
4581 FACADES MARIE NOEL (2)	53 849,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 849,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**53 849,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**53 849,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 10	Intitulé de l'opération : CHRS HUMANISATION					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**432 496,95**	**105 655,20**	**105 655,20**	**0,00**	**0,00**	**538 152,15**
45 CHRS HUMANISATION (2)	432 496,95	105 655,20	105 655,20	0,00	0,00	538 152,15
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**432 496,95**	**105 655,20**	**105 655,20**	**0,00**	**0,00**	**538 152,15**
RECETTES (b)	**854 359,58**	**0,00**	**655,20**	**0,00**	**-655,20**	**855 014,78**

N° opération : 10	Intitulé de l'opération : CHRS HUMANISATION					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
45 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	854 359,58	0,00	655,20	0,00	-655,20	855 014,78
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**854 359,58**	**0,00**	**655,20**	**0,00**	**-655,20**	**855 014,78**

N° opération : 24055	Intitulé de l'opération : AMÉNAGEMENT ACCEUIL CCAS					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**9 375,00**	**427 893,00**	**296 878,67**	**87 680,00**	**43 334,33**	**306 253,67**
4581 AMÉNAGEMENT ACCEUIL CCAS (2)	9 375,00	427 893,00	296 878,67	87 680,00	43 334,33	306 253,67
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**9 375,00**	**427 893,00**	**296 878,67**	**87 680,00**	**43 334,33**	**306 253,67**
RECETTES (b)	**0,00**	**391 680,00**	**26 304,00**	**61 376,00**	**304 000,00**	**26 304,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	391 680,00	26 304,00	61 376,00	304 000,00	26 304,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**391 680,00**	**26 304,00**	**61 376,00**	**304 000,00**	**26 304,00**

N° opération : 24071	Intitulé de l'opération : ENFOUISSEMENT RESEAUX SDEY ENEDIS 2024					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**84 000,00**	**0,00**	**82 372,56**	**1 627,44**	**0,00**
4581 ENFOUISSEMENT RESEAUX SDEY ENEDIS 2024 (2)	0,00	84 000,00	0,00	82 372,56	1 627,44	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 24071	Intitulé de l'opération : ENFOUISSEMENT RESEAUX SDEY ENEDIS 2024					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**84 000,00**	**0,00**	**82 372,56**	**1 627,44**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**84 000,00**	**0,00**	**0,00**	**84 000,00**	**0,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	84 000,00	0,00	0,00	84 000,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**84 000,00**	**0,00**	**0,00**	**84 000,00**	**0,00**

N° opération : 24072	Intitulé de l'opération : ENFOUISSEMENT RESEAUX DOMAINE PRIVÉ 2024					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**19 000,00**	**0,00**	**18 276,00**	**724,00**	**0,00**
4581 ENFOUISSEMENT RESEAUX DOMAINE PRIVÉ 2024 (2)	0,00	19 000,00	0,00	18 276,00	724,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**19 000,00**	**0,00**	**18 276,00**	**724,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**19 000,00**	**0,00**	**0,00**	**19 000,00**	**0,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	19 000,00	0,00	0,00	19 000,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**19 000,00**	**0,00**	**0,00**	**19 000,00**	**0,00**

N° opération : 24076	Intitulé de l'opération : TRAVAUX NPNRU ROSOIRS ASST					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4581 TRAVAUX NPNRU ROSOIRS ASST (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

N° opération : 24076	Intitulé de l'opération : TRAVAUX NPNRU ROSOIRS ASST					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

N° opération : 24077	Intitulé de l'opération : TRAVAUX NPNRU STE GENEVIEVE ASST					Date de la délibération :
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4581 TRAVAUX NPNRU STE GENEVIEVE ASST (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Opérations d'ordre à l'intérieur de la section*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
RECETTES (b)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 *Financement par le mandataire (contrepartie 6742)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 *Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	**Emprunts garantis (1)**	132 222 749,69	105 974 359,21	6 236 121,17
8016	**Contrats de crédit-bail (2)**	0,00	0,00	0,00
8017	**Subvention à verser en annuité (3)**	0,00	0,00	0,00
8018	**Autres engagements donnés**			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	**Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)**	0,00	0,00	0,00
8027	**Subvention à recevoir par annuité**	0,00	0,00	0,00
8028	**Autres engagements reçus**			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**	**0,00**											**0,00**	**0,00**
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**1 900 000,00**	**246 781,90**											**2 460,28**	**113 222,43**
OGEC SAINT JOSEPH*	2012	P	Construction école Ste Thérèse	CREDIT AGRICOLE	500 000,00	0,00	0,00	M	F	Taux fixe à 2.35 %	2,380	F	Taux fixe à 2.35 %	2,380	A-1	EUR	48,97	12 491,70
OGEC SAINT JOSEPH*	2011	P	Construction école Ste Thérèse	CE	1 400 000,00	246 781,90	1,85	M	F	Taux fixe à 3.25 %	3,300	F	Taux fixe à 0.8 %	0,800	A-1	EUR	2 411,31	100 730,73
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					**130 322 749,69**	**105 727 577,31**											**3 515 497,69**	**2 604 940,77**
AUXR LOGIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER M	2021	P		CDC	199 456,50	199 456,50	47,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,770	A-1	EUR	5 468,29	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
AUXR LOGIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER M	2021	P		CDC	1 208 260,00	1 208 260,00	37,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,280	A-1	EUR	39 378,47	0,00
AUXR LOGIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER M	2021	P		CDC	273 398,50	273 398,50	47,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,280	A-1	EUR	6 194,11	0,00
AUXR LOGIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER M	2021	P		CDC	1 656 182,00	1 656 182,00	37,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,440	A-1	EUR	46 221,28	0,00
Auxrlogis	2001	P	64C-EPER- RESID.EPERON	CDC	25 458,99	7 491,04	7,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,200	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,190	A-1	EUR	347,16	774,68
Auxrlogis	2001	P	64C-EPER- RESID.EPERON	CDC	268 005,37	75 426,19	7,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.7	3,690	A-1	EUR	3 085,98	7 978,54
Auxrlogis	2005	P	13A-EGR4-REHA 112 LOGTS EGRISELLES	CDC	136 506,00	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,260	A-1	EUR	248,48	7 645,47
Auxrlogis	2005	P	84C-BRI3-BRICHERES CONST 40 ANRU	CDC	596 000,00	446 669,11	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	2,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.5	3,390	A-1	EUR	15 826,42	5 514,37
Auxrlogis	2008	P	10C-BR60-1401-BRICHERES 140 REHA	CDC	254 000,00	44 642,76	2,58	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	2,990	A-1	EUR	2 019,71	13 899,60
Auxrlogis	2010	P	84C-BRI6-BRICH.CONST 9 LOGTS PREFI	CDC	645 536,82	454 731,43	24,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	2,950	A-1	EUR	16 080,18	11 360,70
Auxrlogis	2010	P	84C-BRI6-BRICH. CONST 9 LOGTS PREFI	CDC	62 934,33	49 422,87	34,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	2,940	A-1	EUR	1 730,05	723,64
Auxrlogis	2010	P	90C-GRA2-CONST 18 LOGTS PREFI	CDC	195 020,40	131 059,45	24,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	0,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,150	A-1	EUR	3 636,89	3 640,22

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Auxrlogis	2008		Réaménagement emprunts compactés	CDC	2 935 586,57	1 653 691,50	11,01	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	62 490,73	82 162,17
Auxrlogis	2008		Reamenagement emprunts compactes	CDC	4 368 289,00	3 073 857,53	16,01	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	4,150	V	Livret A(Préfixé) + 1.15	4,140	A-1	EUR	130 502,18	70 773,20
Auxrlogis	2009	P	77A-FJT2-FJTEUSES REHA 106 LOGTS	CDC	502 000,00	205 112,97	8,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	4,250	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	7 295,25	19 356,22
Auxrlogis	2010	P	84C-BRI3-BRICHERES CONST 40 ANRU	CDC	136 000,00	88 875,61	19,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	2 960,48	2 216,15
Auxrlogis	2010	P	84C-BRI4-BRICHERES 40 PLUS CD	CDC	200 000,00	130 699,43	19,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	4 353,65	3 259,03
Auxrlogis	2010	P	84C-BRI5-BRICHERES 30 PLUS CD	CDC	215 000,00	140 501,88	19,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	1,500	V	Livret A(Préfixé) + 0.25	3,240	A-1	EUR	4 680,17	3 503,47
Auxrlogis	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 19 LGTS	CDC	271 563,92	230 426,24	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,140	A-1	EUR	8 307,87	347,86
Auxrlogis	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 5 LGTS	CDC	383 575,35	284 681,68	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,350	A-1	EUR	8 085,28	4 078,48
Auxrlogis	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 5 LGTS	CDC	55 082,62	44 787,81	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,340	A-1	EUR	1 259,86	207,21
Auxrlogis	2012	P	BRA1-LOC-L.BRAILLE PREFI CONST 24 LGTS	CDC	247 353,11	182 499,13	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	1,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,250	A-1	EUR	5 000,24	2 694,76
Auxrlogis	2012	P	99C-ROM1--VOIE ROMAINE PREFI CONST 18LGTS	CDC	243 037,42	206 221,11	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,140	A-1	EUR	7 435,17	311,31
Auxrlogis	2012	P	99C-ROM1--VOIE ROMAINE PREFI CONST 4 LGTS	CDC	224 024,91	166 266,63	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,350	A-1	EUR	4 722,16	2 382,01
Auxrlogis	2012	P	99C-ROM1--VOIE ROMAINE PREFI CONST 4 LGTS	CDC	50 005,56	40 659,64	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,340	A-1	EUR	1 143,74	188,11

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Auxrlogis	2012	P	99C-ROM1--VOIE ROMAINE PREFI CONST 22 LGTS	CDC	223 023,60	164 548,64	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	1,950	V	Livret A(Préfixé) + (-0.3)	2,250	A-1	EUR	4 508,42	2 429,71
Auxrlogis	2012	P	94C-VEEN-CONST 27 LOGTS PREFI	CDC	465 951,60	410 303,04	36,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	3,380	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	3,830	A-1	EUR	15 583,60	0,00
Auxrlogis	2011	P	77A-FJT2-FJTEUSES REHA 106 LOGTS	CDC	53 790,00	27 294,13	10,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,280	A-1	EUR	1 048,69	1 836,21
Auxrlogis	2012	P	90C-GRA1-AVE GRATTERY-CH.FONCIERE	CDC	312 163,00	259 005,14	36,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,160	A-1	EUR	9 396,96	2 021,64
Auxrlogis	2013	P	94C-VEEN-PL.VEENS VEFA 15 LGTS	CDC	688 110,00	544 622,43	27,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,160	A-1	EUR	19 797,20	5 299,80
Auxrlogis	2013	P	94C-VEEN-PL.VEENS VEFA 15 LGTS	CDC	112 390,00	96 362,93	37,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,160	A-1	EUR	3 471,99	81,27
Auxrlogis	2013	P	98C-PLC1-PL CENTRALE CONST 31 LOGTS	CDC	2 215 062,00	1 753 168,11	27,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,160	A-1	EUR	63 728,22	17 060,33
Auxrlogis	2013	P	98C-PLC1-PL.CENTRALE CONST 31 LOGTS	CDC	45 138,00	38 701,24	37,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,160	A-1	EUR	1 394,42	32,64
Auxrlogis	2008	P	RESIDENCE DU PARC	CDC	1 059 000,00	186 123,93	2,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	3,450	V	Livret A(Préfixé) + 0.45	2,910	A-1	EUR	8 420,55	57 950,00
Auxrlogis	2009		Réaménagement emprunt n° 50	CDC	569 042,44	199 326,84	6,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	2,450	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,790	A-1	EUR	9 388,63	24 211,86
Auxrlogis	2009	P	Réaménagement emprunt n° 137	CDC	101 594,45	0,00	0,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,700	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	4,320	A-1	EUR	99,75	2 375,08
Auxrlogis	2010	P	89C-NOU1-CONST 20 LGTS CHARGE.FONC PREFI	CDC	247 694,73	198 215,57	34,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	2,050	V	Livret A(Préfixé) + 0.8	3,290	A-1	EUR	7 634,74	2 698,58
Auxrlogis	2010	P	89C-NOU1-LA NOUE CONST 23 LOGTS PREFI	CDC	31 921,19	24 125,91	34,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,300	A-1	EUR	686,82	403,44

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Auxrlogis	2010	P	89C-NOU1-LA NOUE CONST 23 LOGTS PREFI	CDC	191 424,15	129 487,83	24,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,300	A-1	EUR	3 724,96	3 546,51
Auxrlogis	2010	P	71C-TUR1-CONST 20 LGTS CHARGE.FONC PREFI	CDC	142 878,09	113 129,79	34,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,090	A-1	EUR	4 130,48	1 605,74
Auxrlogis	2010	P	90C-GRA2-CHARGE FONCIERE PREFI	CDC	347 061,61	274 800,77	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,190	A-1	EUR	10 033,24	3 900,45
Auxrlogis	2010	P	90C-GRA2-CONST 3/18 LOGTS PREFI	CDC	174 254,25	114 209,99	24,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	1,900	A-1	EUR	2 703,97	3 353,96
Auxrlogis	2010	P	90C-GRA2-CONST 3/18 LOGTS PREFI	CDC	68 216,98	50 009,81	34,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.7)	1,900	A-1	EUR	1 171,49	924,34
Auxrlogis	2014	P	Construction de 53 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CDC	1 023 400,00	887 490,17	38,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,210	A-1	EUR	32 150,76	0,00
Auxrlogis	2014	P	Construction de 53 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CDC	166 347,00	129 379,60	28,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,400	A-1	EUR	3 665,54	1 532,69
Auxrlogis	2014	P	Construction de 53 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CDC	41 300,00	34 541,76	38,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,390	A-1	EUR	970,35	113,60
Auxrlogis	2014	P	Construction de 12 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CDC	238 500,00	206 826,67	38,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,210	A-1	EUR	7 492,63	0,00
Auxrlogis	2014	P	Construction de 12 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CDC	202 882,00	157 795,40	28,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,400	A-1	EUR	4 470,61	1 869,31
Auxrlogis	2014	P	Construction de 12 logements – Hameau des Brichères à Auxerre – 4ème tranche B	CDC	44 500,00	37 218,13	38,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	1,050	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,390	A-1	EUR	1 045,53	122,40
Auxrlogis	2014	P	Construction de 29 logements – Les Images à Auxerre	CDC	265 000,00	229 807,41	38,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,250	A-1	EUR	8 325,14	0,00
Auxrlogis	2014	P	Construction de 28 logements – Résidence des Carrières à Auxerre	CDC	640 000,00	555 006,54	38,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,250	A-1	EUR	20 106,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Auxrlogis	2014	P	Construction de 15 logements – Résidence des Carrières à Auxerre	CDC	304 000,00	263 628,09	38,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,250	A-1	EUR	9 550,35	0,00
Auxrlogis	2015	P		CDC	460 000,00	405 417,88	39,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,440	A-1	EUR	13 860,91	0,00
Auxrlogis	2015	P		CDC	116 416,00	93 461,90	29,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,300	A-1	EUR	2 641,44	875,13
Auxrlogis	2015	P		CDC	229 800,00	196 724,89	39,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,290	A-1	EUR	5 515,33	251,07
Auxrlogis	2015	P		CDC	284 065,00	250 358,74	39,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,440	A-1	EUR	8 559,56	0,00
Auxrlogis	2015	P		CDC	91 126,50	73 158,80	29,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,300	A-1	EUR	2 067,63	685,03
Auxrlogis	2015	P		CDC	34 338,75	29 396,37	39,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,290	A-1	EUR	824,15	37,52
Auxrlogis	2015	P		CDC	43 556,25	38 388,00	39,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,440	A-1	EUR	1 312,46	0,00
Auxrlogis	2016	P		CDC	1 243 716,00	840 253,78	15,00	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,740	A-1	EUR	23 954,56	30 821,05
Auxrlogis	2015	P		CDC	90 000,00	72 971,23	29,58	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,260	A-1	EUR	2 062,33	683,27
Auxrlogis	2015	P		CDC	57 500,00	46 162,55	29,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,400	A-1	EUR	1 304,66	432,25
Auxrlogis	2014	C		CIC EST	532 750,00	233 077,90	8,62	T	F	Taux fixe à 3.4 %	3,440	F	Taux fixe à 3.4 %	3,390	A-1	EUR	8 490,70	26 637,52
Auxrlogis	2014	C		CREDIT COOPERATIF	2 000 000,00	433 333,49	3,08	T	F	Taux fixe à 3.3 %	3,340	F	Taux fixe à 3.3 %	3,290	A-1	EUR	17 050,00	133 333,32
Auxrlogis	2016	C		CREDIT COOPERATIF	498 732,30	174 556,18	5,08	T	F	Taux fixe à 2.6 %	2,630	F	Taux fixe à 2.6 %	2,590	A-1	EUR	5 078,76	33 248,84

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Auxrlogis	2004	P	1ère tranche BRICHERES	C.I.L.	502 700,00	116 036,77	4,08	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	F	Taux fixe à 1.5 %	1,490	A-1	EUR	2 073,38	22 188,66
Auxrlogis	2004	P	32 logts Résidence Jeanna Hérold	C.I.L.	196 800,00	45 426,78	4,08	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	F	Taux fixe à 1.5 %	1,490	A-1	EUR	811,70	8 686,55
Auxrlogis	2004	P	10 logts rue Camille Desmoulins	C.I.L.	108 000,00	24 929,37	3,08	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	F	Taux fixe à 1.5 %	1,490	A-1	EUR	445,45	4 767,00
Auxrlogis	2002	P	BAT. AVENUE DE LA TURGOTINE	C.I.L.	38 112,00	3 597,73	1,72	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	A-1	EUR	80,35	1 759,07
Auxrlogis	2002	P	4 LOGTS RUE DES PRES COULONS	C.I.L.	21 960,00	2 072,96	1,72	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	A-1	EUR	46,30	1 013,57
Auxrlogis	2003	P	RUE HUBERT FABUREAU 20 LGTS	C.I.L.	224 700,00	31 582,45	2,78	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	A-1	EUR	627,00	10 217,79
Auxrlogis	2003	P	RUE DE L'ALOUETTE 7 LGTS	C.I.L.	86 000,00	12 087,58	2,78	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	A-1	EUR	239,97	3 910,69
Auxrlogis	2001	P	RESDCE LEON PEIGNE 4 LOGTS	C.I.L.	7 470,00	2 213,16	7,90	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	A-1	EUR	37,08	258,56
Auxrlogis	2015	P		CDC	524 000,00	461 823,83	39,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,200	A-1	EUR	15 789,38	0,00
Auxrlogis	2016	P		CDC	106 660,00	95 712,73	40,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,260	A-1	EUR	3 081,05	0,00
Auxrlogis	2016	P		CDC	134 000,00	120 246,65	40,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,250	A-1	EUR	3 870,81	0,00
Auxrlogis	2016	P		CDC	470 165,00	390 118,48	30,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,240	A-1	EUR	10 999,55	2 722,71
Auxrlogis	2016	P		CDC	92 700,00	81 213,33	40,08	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,420	A-1	EUR	2 222,19	0,00
Auxrlogis	2016	P		CDC	260 000,00	215 734,50	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,400	A-1	EUR	6 082,72	1 505,65
Auxrlogis	2016	P		CDC	2 048 000,00	1 365 523,54	15,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,350	A-1	EUR	39 401,06	67 242,36
Auxrlogis	2016	P		CDC	18 011,00	15 092,84	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,580	A-1	EUR	425,55	105,34

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Auxrlogis	2016	P		CDC	377 996,00	158 339,03	5,83	T	F	Taux fixe à 1.05 %	0,260	F	Taux fixe à 1.05 %	1,040	A-1	EUR	1 822,56	25 438,40
Auxrlogis	2017	P		CDC	310 000,00	310 000,00	31,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Auxrlogis	2018	P		CDC	40 908,00	35 732,12	27,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,240	A-1	EUR	1 295,21	245,79
Auxrlogis	2018	P		CDC	476 500,00	364 837,68	17,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,400	A-1	EUR	10 333,12	10 912,02
Auxrlogis	2018	P		CDC	192 656,50	154 127,29	18,50	A	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	F	Taux fixe à 1.85 %	1,850	A-1	EUR	2 975,67	6 719,37
Auxrlogis	2019	C		CREDIT COOPERATIF	645 220,40	387 132,20	8,89	T	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	F	Taux fixe à 0.96 %	0,960	A-1	EUR	3 974,55	43 014,68
Auxrlogis	2018	P		CDC	1 289 143,33	889 831,96	9,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,340	A-1	EUR	36 595,95	66 249,83
Auxrlogis	2018	P		CDC	1 814 355,74	1 495 269,39	25,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	3,320	A-1	EUR	55 738,08	31 801,41
Auxrlogis	2018	P		CDC	2 473 582,86	2 038 559,82	25,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	3,320	A-1	EUR	75 989,93	43 356,12
Auxrlogis	2018	P		CDC	1 489 536,38	1 266 330,69	27,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	3,090	A-1	EUR	47 162,67	25 797,35
Auxrlogis	2018	P		CDC	13 462 559,54	12 158 897,87	25,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,570	A-1	EUR	433 237,52	216 290,77
Auxrlogis	2018	P		CDC	1 732 133,04	1 525 424,68	26,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	1,880	V	Livret A(Préfixé) + 1.13	3,670	A-1	EUR	63 375,90	9 100,77
Auxrlogis	2018	P		CDC	1 236 458,44	912 298,11	16,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,170	A-1	EUR	34 080,30	34 376,86
Auxrlogis	2018	P		CDC	1 093 281,13	881 166,87	16,54	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	1,950	V	Livret A(Préfixé) + 1.2	3,690	A-1	EUR	33 364,49	31 545,91

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Auxrlogis	2018	P		CDC	987 483,57	812 183,09	23,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,150	A-1	EUR	29 998,59	21 110,97
Auxrlogis	2018	P		CDC	107 461,74	88 384,87	23,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,200	A-1	EUR	3 264,56	2 297,38
Auxrlogis	2018	P		CDC	365 492,91	300 609,72	23,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,200	A-1	EUR	11 103,24	7 813,71
Auxrlogis	2018	P		CDC	197 224,45	158 761,35	23,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,490	A-1	EUR	5 863,97	4 126,66
Auxrlogis	2020	P		CDC	1 440 103,25	1 131 969,09	18,58	A	F	Taux fixe à 1.18 %	1,180	F	Taux fixe à 1.18 %	1,180	A-1	EUR	13 981,14	52 873,51
Auxrlogis	2020	P		CDC	302 573,06	282 871,40	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	1,150	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	3,260	A-1	EUR	10 124,96	0,00
Auxrlogis	2020	P		CDC	322 012,12	301 044,69	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	1,150	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	3,260	A-1	EUR	10 775,44	0,00
Auxrlogis	2020	P		CDC	217 760,07	206 508,33	32,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	1,150	V	Livret A(Préfixé) + 0.65	3,460	A-1	EUR	7 012,70	0,00
Auxrlogis	2020	P		CDC	1 524 998,19	935 698,01	8,67	A	F	Taux fixe à 0.76 %	0,760	F	Taux fixe à 0.76 %	0,760	A-1	EUR	7 871,95	100 085,10
Auxrlogis	2020	P		CDC	3 018 024,53	2 268 016,51	11,08	T	V	Livret A(Préfixé) + 1	0,370	V	Livret A(Préfixé) + 1	3,120	A-1	EUR	78 617,41	133 083,40
Auxrlogis	2020	P		CDC	954 070,82	874 869,86	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,140	A-1	EUR	31 566,91	1 988,82
Auxrlogis	2020	P		CDC	900 524,09	825 768,25	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,140	A-1	EUR	29 795,24	1 877,20
Auxrlogis	2020	P		CDC	166 375,58	153 598,14	33,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,280	A-1	EUR	5 444,46	0,00
Auxrlogis	2020	P		CDC	44 430,81	39 509,25	25,07	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.71	1,210	V	Livret A(Préfixé) + 0.71	3,700	A-1	EUR	1 494,19	765,53

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Auxrlogis	2020	P		CDC	881 552,38	804 263,07	31,62	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	1,400	V	Livret A(Préfixé) + 0.9	3,410	A-1	EUR	31 747,77	9 782,33
Auxrlogis	2020	P		CDC	103 610,67	98 939,46	32,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	3 572,31	291,44
Auxrlogis	2020	P		CDC	940 505,99	855 223,90	33,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,160	A-1	EUR	31 044,69	7 128,66
Auxrlogis	2020	P		CDC	3 720 543,93	3 562 016,93	33,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.67	1,170	V	Livret A(Préfixé) + 0.67	3,310	A-1	EUR	130 964,06	6 486,03
Auxrlogis	2020	P		CDC	2 715 547,62	2 489 159,53	28,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,190	A-1	EUR	89 753,02	3 980,02
Auxrlogis	2020	P		CDC	545 162,72	499 713,93	28,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,190	A-1	EUR	18 018,47	799,01
Auxrlogis	2020	P		CDC	1 860 818,58	1 705 686,99	28,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,240	A-1	EUR	61 502,91	2 727,29
Auxrlogis	2020	P		CDC	1 798 473,11	1 648 539,11	28,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,240	A-1	EUR	59 442,30	2 635,92
Auxrlogis	2020	P		CDC	781 298,51	716 163,70	28,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,240	A-1	EUR	25 823,12	1 145,10
Auxrlogis	2020	P		CDC	50 913,09	41 964,81	20,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,490	A-1	EUR	1 558,39	1 323,72
Auxrlogis	2020	P		CDC	2 450 595,05	2 259 028,68	29,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,110	A-1	EUR	82 474,45	0,00
Auxrlogis	2020	P		CDC	4 218 586,19	3 888 813,52	29,50	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,320	A-1	EUR	141 975,96	0,00
Auxrlogis	2020	P		CDC	825 981,26	779 053,69	30,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,230	A-1	EUR	27 659,99	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Auxrlogis	2020	P		CDC	1 439 031,95	1 436 893,55	31,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,040	A-1	EUR	51 790,17	1 722,35
Auxrlogis	2020	P		CDC	1 857 267,57	1 854 507,67	31,08	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,040	A-1	EUR	66 842,30	2 222,93
Auxrlogis	2020	P		CDC	564 565,85	522 185,01	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,320	A-1	EUR	18 539,97	0,00
Auxrlogis	2020	P		CDC	342 291,11	316 596,00	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,320	A-1	EUR	11 240,61	0,00
Auxrlogis	2020	P		CDC	569 374,68	526 632,86	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,320	A-1	EUR	18 697,89	0,00
Auxrlogis	2020	P		CDC	708 748,87	655 544,52	30,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,320	A-1	EUR	23 274,85	0,00
Auxrlogis	2020	P		CDC	688 536,49	643 117,64	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,230	A-1	EUR	22 833,64	0,00
Auxrlogis	2020	P		CDC	476 766,00	445 316,45	30,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,230	A-1	EUR	15 810,78	0,00
Auxrlogis	2020	P		CDC	244 479,77	225 368,45	29,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,110	A-1	EUR	8 227,94	0,00
Auxrlogis	2020	P		CDC	73 817,12	66 074,70	25,00	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,590	A-1	EUR	2 398,05	537,85
Auxrlogis	2019	P		CDC	283 418,00	255 875,35	33,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,290	A-1	EUR	7 194,68	1 077,27
Auxrlogis	2019	P		CDC	112 000,00	104 143,40	43,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,610	A-1	EUR	2 684,88	0,00
Auxrlogis	2019	P		CDC	173 500,00	163 567,79	43,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,100	A-1	EUR	5 011,99	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Auxrlogis	2019	P		CDC	300 089,50	276 653,25	33,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,090	A-1	EUR	9 967,89	232,59
Auxrlogis	2019	P	réhabilitation de 142 logements – les Boussicats 1 Auxerre	CDC	994 000,00	823 648,35	19,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,500	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,640	A-1	EUR	23 491,79	30 598,62
Auxrlogis	2019	P		CDC	1 757 213,50	1 435 203,74	19,92	A	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	F	Taux fixe à 0.86 %	0,860	A-1	EUR	12 906,14	65 509,63
Auxrlogis	2019	P		CDC	181 500,00	172 793,98	43,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,030	A-1	EUR	5 294,69	0,00
Auxrlogis	2019	P		CDC	437 700,00	407 488,31	33,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,350	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,490	A-1	EUR	14 681,91	342,59
Auxrlogis	2019	P		CDC	96 000,00	90 151,35	43,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,480	A-1	EUR	2 324,15	0,00
Auxrlogis	2019	P		CDC	248 865,50	226 909,65	33,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,550	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,690	A-1	EUR	6 380,22	955,32
Auxrlogis	2021	C		CIC	973 662,83	665 336,30	10,01	T	F	Taux fixe à 1.38 %	1,390	F	Taux fixe à 1.38 %	1,380	A-1	EUR	9 741,50	64 910,84
Auxrlogis	2020	P	réseau de chaleur St Siméon	CREDIT COOPERATIF	3 218 078,00	2 616 706,99	19,60	T	F	Taux fixe à 1.15 %	1,160	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	A-1	EUR	30 936,86	117 359,34
Auxrlogis	2021	C		BANQUE POPULAIRE	276 997,00	218 135,10	15,67	T	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	F	Taux fixe à 0.9 %	0,900	A-1	EUR	2 041,14	13 849,88
Auxrlogis	2022	P		CDC	3 775 992,42	3 366 750,44	13,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.75	2,400	V	Livret A(Préfixé) + 1.75	4,400	A-1	EUR	166 849,25	145 865,44
Auxrlogis	2022	P		CDC	49 519,40	38 831,35	13,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.75	4,090	V	Livret A(Préfixé) + 1.75	4,060	A-1	EUR	2 242,61	1 960,57
Auxrlogis	2022	P		CDC	132 521,00	130 737,08	46,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	3,050	A-1	EUR	3 963,14	0,00
Auxrlogis	2022	P		CDC	655 631,00	643 626,11	36,33	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	1,530	V	Livret A(Préfixé) + 0.53	3,140	A-1	EUR	22 912,76	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Auxrlogis	2022	P		CDC	52 466,50	51 608,95	46,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,590	A-1	EUR	1 328,48	0,00
Auxrlogis	2022	P		CDC	249 780,50	243 047,55	36,33	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,800	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,390	A-1	EUR	6 827,39	787,60
Auxrlogis	2022	P		CDC	135 000,00	117 565,27	16,33	A	F	Taux fixe à 1.72 %	1,720	F	Taux fixe à 1.72 %	1,720	A-1	EUR	2 123,79	5 910,97
Auxrlogis	2023	P		CDC	779 239,50	754 672,38	37,42	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,890	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,830	A-1	EUR	22 422,37	10 938,64
Auxrlogis	2023	P		CDC	258 931,00	253 588,20	47,42	T	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,890	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,830	A-1	EUR	7 509,86	2 440,79
Auxrlogis	2023	P		CDC	1 150 377,00	1 107 198,44	37,42	T	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,690	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	A-1	EUR	24 169,20	19 069,76
Auxrlogis	2023	P		CDC	401 708,50	391 289,23	47,42	T	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	0,690	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,050	A-1	EUR	8 511,43	4 714,18
Auxrlogis	2023	P		CDC	561 000,00	528 765,34	22,67	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,750	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	2,320	A-1	EUR	14 990,29	16 335,94
Auxrlogis	2023	P		CDC	971 501,50	921 390,72	22,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,170	A-1	EUR	34 088,01	25 498,42
Auxrlogis	2024	C		BANQUE POPULAIRE	313 084,00	297 429,80	18,08	A	F	Taux fixe à 4.06 %	4,060	F	Taux fixe à 4.06 %	4,050	A-1	EUR	12 711,21	15 654,20
Auxrlogis	2024	P		BANQUE POPULAIRE	903 684,18	872 114,75	18,83	T	F	Taux fixe à 3.57 %	3,620	F	Taux fixe à 3.57 %	3,560	A-1	EUR	31 842,01	31 569,44
Auxrlogis	2017	C		CREDIT COOPERATIF	417 156,00	283 666,08	16,01	A	F	Taux fixe à 1.82 %	1,820	F	Taux fixe à 1.82 %	1,820	A-1	EUR	5 466,41	16 686,24
Auxrlogis	2018	C		CREDIT COOPERATIF	416 330,00	270 614,50	12,17	A	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	F	Taux fixe à 1.5 %	1,500	A-1	EUR	4 371,47	20 816,50
Auxrlogis	2018	C		CREDIT COOPERATIF	448 504,00	239 202,18	7,93	T	F	Taux fixe à 1.28 %	1,290	F	Taux fixe à 1.28 %	1,280	A-1	EUR	3 301,00	29 900,28
Auxrlogis	2020	P		CREDIT COOPERATIF	279 794,00	227 508,17	19,60	T	F	Taux fixe à 1.15 %	1,160	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	A-1	EUR	2 689,79	10 203,73
Auxrlogis	2017	C		CE	516 737,50	249 756,51	7,23	T	F	Taux fixe à 1.21 %	1,220	F	Taux fixe à 1.21 %	1,210	A-1	EUR	3 282,58	34 449,16

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Auxrlogis	2018	C		CE	1 092 772,50	786 796,20	17,82	T	F	Taux fixe à 2.07 %	2,090	F	Taux fixe à 2.07 %	2,070	A-1	EUR	16 852,20	43 710,92
Auxrlogis	2022	C		CIC	493 130,40	386 285,48	11,51	T	F	Taux fixe à 1.15 %	1,160	F	Taux fixe à 1.15 %	1,150	A-1	EUR	4 678,58	32 875,36
Auxrlogis	2023	C		CIC	1 185 461,00	948 368,81	11,76	A	F	Taux fixe à 3.83 %	3,830	F	Taux fixe à 3.83 %	3,820	A-1	EUR	39 349,40	79 030,73
Auxrlogis	2024	P		CDC	623 932,50	608 125,57	23,75	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,620	A-1	EUR	18 094,68	15 806,93
Auxrlogis	2015	C		CREDIT COOPERATIF	712 715,52	190 057,61	3,89	T	F	Taux fixe à 3.1 %	3,140	F	Taux fixe à 3.1 %	3,090	A-1	EUR	6 812,37	47 514,36
Auxrlogis	2022	C		CREDIT COOPERATIF	661 680,00	545 886,00	16,26	T	F	Taux fixe à 0.85 %	0,850	F	Taux fixe à 0.85 %	0,850	A-1	EUR	4 815,79	33 084,00
Auxrlogis	2025	P		CDC	0,00	0,00	24,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Auxrlogis	2025	P		CDC	0,00	0,00	49,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Auxrlogis	2025	P		CDC	0,00	0,00	39,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Auxrlogis	2025	P		CDC	0,00	0,00	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,300	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
Auxrlogis	2025	P		CDC	0,00	0,00	29,92	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	1,450	V	Livret A(Préfixé) + (-0.25)	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
DOMANYS	2014	P	Opération de la Maladière (40 PLUS)	CDC	187 250,00	153 073,03	28,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,850	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,140	A-1	EUR	5 541,81	866,19
DOMANYS	2020	P		CDC	1 761 187,03	1 576 409,79	27,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,510	A-1	EUR	62 958,13	17 466,86
DOMANYS	2020	P		CDC	172 641,33	154 837,11	27,67	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,510	A-1	EUR	6 179,75	1 612,20
DOMANYS	2020	P		CDC	329 500,76	298 374,25	28,25	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	1,700	V	Livret A(Préfixé) + 0.95	3,490	A-1	EUR	11 841,92	1 421,12

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMANYS	2024	P		CDC	250 000,00	247 981,22	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,700	A-1	EUR	3 362,65	2 018,78
DOMANYS	2024	P		CDC	169 250,00	168 625,57	48,17	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,600	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,700	A-1	EUR	2 276,51	624,43
DOMANYS	2024	P		CDC	100 000,00	98 868,20	38,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	1,810	A-1	EUR	974,39	1 131,80
DOMANYS	2024	P		CDC	86 000,00	85 433,49	48,17	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	2,600	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	1,810	A-1	EUR	837,97	566,51
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2021	P		CDC	71 214,50	68 613,14	30,83	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	1,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	3,380	A-1	EUR	2 475,43	148,72
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2025	P		CDC	7 057,00	7 057,00	59,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,200	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,080	A-1	EUR	0,00	0,00
FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME	2025	P		CDC	7 438,50	7 438,50	39,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,200	V	Livret A(Préfixé) + (-0.2)	2,080	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABEL	2024	P		CDC	0,00	0,00	80,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.42	1,920	V	Livret A(Préfixé) + 0.42	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABEL	2024	P		CDC	0,00	0,00	40,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	2,610	V	Livret A(Préfixé) + 1.11	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABEL	2024	P		CDC	0,00	0,00	80,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.42	1,920	V	Livret A(Préfixé) + 0.42	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABEL	2024	P		CDC	0,00	0,00	40,42	A	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	1,100	V	Livret A(Préfixé) + (-0.4)	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABEL	2024	P		CDC	0,00	0,00	80,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.42	1,920	V	Livret A(Préfixé) + 0.42	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABEL	2024	P		CDC	0,00	0,00	40,42	A	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	2,100	V	Livret A(Préfixé) + 0.6	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
TOTAL GENERAL					**132 222 749,69**	**105 974 359,21**											**3 517 957,97**	**2 718 163,20**

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	115 682,69
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	8 099 091,62
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A + B + C - D**	**8 214 774,31**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**57 842 414,00**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	**I / II**	**14,20**

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN — B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS — B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	**10 311 562,46**	
Personnes de droit privé	**2 371 603,06**	
Associations	**1 946 858,16**	
1PACTARTSMARTIAUX	1 509,40	
1PACTARTSMARTIAUX	1 500,00	
ACCUEIL DES FAMILLES EN ATTENTE PARLOIR A LA MAISON ARRET D'AUXE	250,00	
ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES AU AVF	350,00	
AIDA ASS ICAUNAISE DE DIFFUSION ARTISTIQUE THEATRE	694 000,00	
AJA FOOTBALL SECTION PRO	57 000,00	
AJA FOOTBALL SECTION PRO	108 000,00	
AJA FOOTBALL SECTION PRO	111 000,00	
AMIDON 89	4 000,00	
ARTEM	10 000,00	
ASPTT SECTION ATHLETISME ASS SPORTIVE DES PTT	336,64	
ASS DES PIEDALLOUES LA NOUE	400,00	
ASS SPORTIVE DES P T T ASPTT	19 710,00	
ASS SPORTIVE DU LYCEE D'ETAT MI XTE JACQUES AMYOT	500,00	
ASSO DE LA JEUNESSE AUXERROISE AJA	1 500,00	
ASSO JEUNESSE AUXERROISE FOOTBAL AJA FOOTBALL	5 500,00	
ASSOC ICAUNAISE DES RESTAURANTS DU COEUR	3 764,00	
ASSOCIATION MOUV'ART	5 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET D 'ANIMA DU HAMEAU DES CHESNEZ	400,00	
AUXERRE PIEDS POINGS ASSOCIATION SPORTIVE	1 000,00	
BABY CLUB LES LUTINS LES LUTINS	240,43	
BABY CLUB LES LUTINS LES LUTINS	10 380,00	
BABY CLUB LES LUTINS LES LUTINS	2 049,02	
BASSA TOSCANA	3 109,77	
BIEN VIVRE A LABORDE LA TOUR COU	400,00	
BZOU AUXERRE BZOU CHEZ M. EL BADAOUI ABDERRAZZAK	1 400,00	
CENTRE D'ETUDES MEDIEVALES ST GE	4 000,00	
CENTRE DE LOISIRS LES GULLI VERT	3 000,00	
CENTRE DE LOISIRS LES GULLI VERT	21 000,00	
CERCLE D'ESCRIME AUXERROIS	417,90	
CIDFF CENTRE INFORMATION DROIT DES FEMMES DE LA FAMILLE	4 000,00	
CLUB DE PLONGEE PAUL-BERT	5 742,00	
COMITE PROTECTION DE L ENFANCE Y CPEY	5 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ENSEMBLE POUR VOIR 89	1 000,00	
ENSEMBLE VOCAL D AUXERRE	800,00	
EPICERIE SOLIDAIRE AUXERROIS	5 000,00	
FAVEC 89 ASS DEPARTEMENTALE CONJ SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELIN	200,00	
FOYER DE VAUX	400,00	
FRANCE BENEVOLAT YONNE	500,00	
GRAINES D ETOILES	800,00	
HANDBALL CLUB AUXERROIS	2 676,00	
JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA V JALMALV-89	400,00	
LA TRIBU D'ESSENCE	400,00	
LE CLUB VERT AAEP ASSOC AUXER EDUCAT POPULAIRE	3 800,00	
MAISON DE QUARTIER DES BRICHERES	1 500,00	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTU D'AUXERRE MJC	88 000,00	
MISSION LOCALE DE L'AUXERROIS	37 920,00	
PASSERELLE	3 600,00	
PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT PLPB	31 600,00	
PHOTO CLUB AUXERROIS	1 200,00	
PREMIERE COMPAGNIE D ARC D AUXERRE TIR A L ARC	2 200,00	
RELAIS ENFANTS PARENTS BOURGOGNE	1 000,00	
RIBAMBELLE LRG	11 024,00	
SECOURS CATHOLIQUE	2 000,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DE L YONNE	2 000,00	
SERVICE COMPRIS	635 000,00	
SOC NALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAIL MILITAIRE 176EME SECTION SNEMM	200,00	
SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL	2 000,00	
SOCIETE MYCOLOGIQUE AUXERROISE	150,00	
STADE AUXERROIS OMNISPORT	1 529,00	
STADE AUXERROIS OMNISPORT	15 000,00	
SYNDICAT DES ELEVEURS DE CHEVAUX DE SELLE ET DE TRAIT DE L'YONNE	800,00	
TWIRLING AUXERROIS	400,00	
VELO CLUB D'AUXERRE	1 700,00	
VISITES DES MALADES EN ETS HOSPI VMEH	500,00	
VIVE LE CINEMA CINEMANIE	2 500,00	
WOOD COXERRE	2 600,00	
Entreprises	**417 122,45**	
A S GAZELEC AUXERRE	1 500,00	
CENTRE FRANCE PARC EXPO AUXERREXPO	408 000,00	
GRAND HOTEL HOTEL LE MAXIME	1 524,49	
LE DIX	3 048,98	
PROMOTHINA	1 524,49	
SYNDIC COPRO 27 RUE PHILIBERT RO	1 524,49	
Personnes physiques	**7 622,45**	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BOREL NICOLAS	1 524,49	
DE PRETTO NICOLAS	1 524,49	
JEAN MICHEL MERAT	1 524,49	
LARCIER QUENTIN OU LARCIER STEPH	1 524,49	
MINARD PHILIPPE	1 524,49	
Autres	**0,00**	
Personnes de droit public	**7 939 959,40**	
Etat	**0,00**	
Régions	**2 000,00**	
REGION BOURGOGNE FRANCHE CO - BE	2 000,00	
Départements	**5 800 000,00**	
DEPARTEMENT DE L YONNE	5 800 000,00	
Communes	**0,00**	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	**2 137 959,40**	
CAISSE DES ECOLES	400,00	
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	948 081,44	
COMMUNAUTE AUXERROIS BUDGET EAU POTABLE	1 189 477,96	
Autres	**0,00**	

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**80,00**	**1,07**	**81,07**	**50,50**	**8,80**	**59,30**
Adjoint administratif pal 1 cl	C	23,00	0,12	23,12	19,70	0,00	19,70
Adjoint administratif pal 2 cl	C	18,00	0,00	18,00	12,90	0,00	12,90
Adjoint administratif terr.	C	18,00	0,95	18,95	10,90	0,00	10,90
Attaché	A	9,00	0,00	9,00	2,00	5,80	7,80
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	9,00	0,00	9,00	4,00	3,00	7,00
Rédacteur principal 1 cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**95,00**	**23,00**	**118,00**	**86,64**	**2,00**	**88,64**
Adjoint technique pal 1 cl	C	24,00	2,00	26,00	20,74	1,00	21,74
Adjoint technique pal 2 cl	C	28,00	10,69	38,69	30,92	0,00	30,92
Adjoint technique territorial	C	27,00	10,31	37,31	25,08	0,00	25,08
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal de 1 cl	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2 cl	B	2,00	0,00	2,00	0,90	0,00	0,90
FILIERE SOCIALE (d)		**47,00**	**0,00**	**47,00**	**35,30**	**4,60**	**39,90**
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	20,00	0,00	20,00	18,60	0,00	18,60
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	11,00	0,00	11,00	9,90	0,00	9,90
Assistant socio-éducatif	A	7,00	0,00	7,00	1,80	1,60	3,40
Educateur de jeunes enf. cl ex	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Educateur ter. jeunes enfants	A	8,00	0,00	8,00	4,00	3,00	7,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		**23,00**	**2,12**	**25,12**	**7,40**	**2,90**	**10,30**
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	10,00	0,12	10,12	2,60	2,00	4,60
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	6,00	2,00	8,00	4,00	0,00	4,00
Cadre de santé	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier en soins généraux	A	3,00	0,00	3,00	0,80	0,90	1,70
Infirmier soins gén hors class	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**9,00**	**0,00**	**9,00**	**2,80**	**6,00**	**8,80**
Conseiller ter A.P.S principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur A.P.S pal 1er cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur A.P.S pal 2cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Educateur territorial A.P.S	B	5,00	0,00	5,00	0,80	4,00	4,80
FILIERE CULTURELLE (h)		**39,00**	**8,34**	**47,34**	**32,86**	**7,65**	**40,51**
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	6,00	1,85	7,85	5,66	0,00	5,66
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	4,00	1,39	5,39	3,30	0,00	3,30
Adjoint territorial patrimoine	C	10,00	0,60	10,60	9,00	0,00	9,00
Assistant conservation pal 1c	B	3,00	0,00	3,00	2,90	0,00	2,90
Assistant conservation pal 2c	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation	B	6,00	0,00	6,00	3,00	4,00	7,00
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	2,00	2,30	4,30	0,00	2,45	2,45
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	0,00	0,60	0,60	0,00	0,00	0,00
Assistant ens. artistique	B	0,00	1,60	1,60	0,00	1,20	1,20
Attaché cons.	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Bibliothécaire territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur (bibliothèque)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur (patrimoine)	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Professeur ens. art. cl.N	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		**45,00**	**10,04**	**55,04**	**39,42**	**2,90**	**42,32**
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	8,00	0,00	8,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	16,00	5,39	21,39	16,81	0,00	16,81
Adjoint territorial animation	C	13,00	4,65	17,65	12,61	0,90	13,51
Animateur	B	5,00	0,00	5,00	2,00	2,00	4,00
Animateur principal de 1ère cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur principal de 2ème cl	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		**14,00**	**0,00**	**14,00**	**9,00**	**0,00**	**9,00**
Brigadier (appellation)	**C**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**
Brigadier-chef principal	**C**	**8,00**	**0,00**	**8,00**	**6,00**	**0,00**	**6,00**
Chef de service de police	**B**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Chef service de police pal 1cl	**B**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Gardien-brigadier	**C**	**3,00**	**0,00**	**3,00**	**2,00**	**0,00**	**2,00**
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		**352,00**	**44,57**	**396,57**	**263,92**	**34,85**	**298,77**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				**0,00**		
Adjoint technique pal 1 cl	C	TECH	558	0,00	A	A
Adjoint territorial animation	C	ANIM	370	0,00	332-10	CDI
Agent de maîtrise	C	TECH	388	0,00	332-8-2°	CDD
Animateur	B	ANIM	513	0,00	A	CDI
Animateur	B	ANIM	401	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	397	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	401	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	395	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant de conservation	B	CULT	415	0,00	332-14	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	547	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	604	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	547	0,00	332-10	CDI
Assistant ens. artistique	B	CULT	401	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	401	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant ens. artistique	B	CULT	401	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	444	0,00	332-8-2°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	461	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	567	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	693	0,00	A	A
Attaché	A	ADM	732	0,00	332-8-2°	CDD
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-10	CDI
Attaché	A	ADM	653	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	397	0,00	332-8-2°	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	389	0,00	332-8-2°	CDD
Conseiller ter A.P.S principal	A	SP	946	0,00	A	A
Educateur A.P.S pal 2cl	B	SP	638	0,00	A	A
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	478	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	478	0,00	332-14	CDD
Educateur ter. jeunes enfants	A	S	444	0,00	332-8-2°	CDD
Educateur territorial A.P.S	B	SP	431	0,00	332-10	CDI
Educateur territorial A.P.S	B	SP	431	0,00	A	A
Educateur territorial A.P.S	B	SP	431	0,00	A	A
Educateur territorial A.P.S	B	SP	500	0,00	A	A
Infirmier en soins généraux	A	MS	544	0,00	332-8-2°	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Rédacteur	B	ADM	538	0,00	332-10	CDI
Rédacteur	B	ADM	395	0,00	332-8-2°	CDD
Rédacteur	B	ADM	431	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				**0,00**		
TOTAL GENERAL				**0,00**		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER — B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Mairie d'Auxerre (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	Auxrlogis		OPH	99 523 568,93
-	FONCIERE D'HABITAT ET HUMANISME		SA HLM	83 108,64
-	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABEL		SA HLM	0,00
-	DOMANYS		SA HLM	2 783 602,65
-	AUXR LOGIS SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER M		SA HLM	3 337 297,00
-	OGEC SAINT JOSEPH*		Association	246 781,90
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée…).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel et frais assimilés**	**0,00**
016	**APA**	**0,00**
017	**RSA / Régularisations de RMI**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges spécifiques**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions, dépréciations**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		0,00
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-15 088 411,75**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**5 490 326,57**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-9 598 085,18**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**9 598 085,18**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**-9 598 085,18**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**0,00**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**6 845 000,00**	**6 693 515,02**	**4 196 250,20**	**10 889 765,22**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**26 878 327,41**	**4 640 341,85**	**8 122 959,00**	**12 763 300,85**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**20 033 327,41**	**-2 053 173,17**	**3 926 708,80**	**1 873 535,63**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**-15 088 411,75**			**-15 088 411,75**
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	**9 598 085,18**	**9 598 085,18**		**9 598 085,18**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**-5 490 326,57**			**-5 490 326,57**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**-3 616 790,94**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES — C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**6 845 000,00**	**I**	**6 693 515,02**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**6 810 000,00**		**6 658 936,02**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	6 810 000,00		6 658 936,02
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00		0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**35 000,00**		**34 579,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*35 000,00*		*34 579,00*

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES — C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**26 878 327,41**	**III**	**4 640 341,85**
Ressources propres externes de l'année (a)		**1 935 477,00**		**1 840 341,05**
10222	FCTVA	1 785 477,00		1 758 248,69
10226	Taxe d'aménagement (2)	150 000,00		82 092,36
10227	Versement pour sous densité	0,00		0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00		0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00		0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00		0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**24 942 850,41**		**2 800 000,80**
15…	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*		*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
28…	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation de document*	*0,00*		*7 931,40*
28033	*Frais d'insertion*	*0,00*		*214,00*
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	*0,00*		*302,99*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*0,00*		*55 986,00*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*0,00*		*373,33*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*0,00*		*38 684,00*
28041411	*Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel*	*0,00*		*211,00*
28041512	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*0,00*		*6 756,04*
28041582	*Autres grpts - Bâtiments et installat°*	*0,00*		*224 916,95*
2804182	*Autres org pub - Bât. et installations*	*0,00*		*1 341,68*
280421	*Privé - Biens mob., matériel et études*	*0,00*		*157 263,74*
280422	*Privé - Bâtiments et installations*	*0,00*		*99 821,46*

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28046	*Attributions compensation investissement*	*0,00*	*1 062 290,21*
2805	*Licences, logiciels, droits similaires*	*0,00*	*60 751,92*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*0,00*	*37 110,27*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*0,00*	*3 364,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*0,00*	*81,00*
281316	*Equipements de cimetière*	*0,00*	*4 681,00*
281351	*Bâtiments publics*	*0,00*	*73 114,09*
28151	*Réseaux de voirie*	*0,00*	*11 992,00*
28152	*Installations de voirie*	*0,00*	*261 007,60*
281533	*Réseaux câblés*	*0,00*	*21 587,00*
281568	*Autre matériel, outillage incendie*	*0,00*	*18 185,00*
28158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*0,00*	*9,00*
28162	*Biens historiques et culturels mobiliers*	*0,00*	*3 997,60*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*0,00*	*23 185,66*
281828	*Autres matériels de transport*	*0,00*	*56 644,92*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*0,00*	*44 285,19*
281838	*Autre matériel informatique*	*0,00*	*161 823,06*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaire*	*0,00*	*17 815,74*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*0,00*	*64 874,74*
28188	*Autres immo. corporelles*	*3 000 000,00*	*279 398,21*
29…	*Dépréciations des immobilisations*		
31…	*Matières premières (et fournitures) (4)*		
33…	*En-cours de production de biens (4)*		
35…	*Stocks de produits (4)*		
39…	*Dépréciation des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		
49…	*Dépréciation des comptes de tiers*		
59…	*Dépréciation des comptes financiers*		
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 126 541,00	0,00
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*17 816 309,41*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME — C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
AP22019/2022	AMENAGEMENT PLACES CENTRE VILLE	22019	0,00	3 494 147,45	0,00	0,00	0,00	0,00	670 604,90	-670 604,90
AP20009/2020	AP ABBAYE SAINT GERMAIN	20009	0,00	19 743 997,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 558 453,08	-1 558 453,08
AP20010/2020	AP AUXERREXPO	20010	0,00	1 782 366,04	0,00	0,00	0,00	0,00	141 452,15	-141 452,15
AP22001/2021	AP BOUCLE LOCALE OPTIQUE	22001	0,00	549 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 136,35	-103 136,35
AP20011/2020	AP CATHEDRALE SAINT ETIENNE	20011	0,00	860 467,13	0,00	0,00	0,00	0,00	189 994,85	-189 994,85
19002/2019	ARQUEBUSE	19002	0,00	46 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP22006/2021	CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE	22006	0,00	11 016 084,38	0,00	0,00	0,00	0,00	2 382 627,57	-2 382 627,57
AP23040/2023	CONTOURNEMENT SUD AUXERRE	23040	0,00	15 370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800 000,00	-5 800 000,00
AP23002/2023	CRECHE KIEHLMAN	23002	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003-2/2003	Coulée verte	03002	0,00	2 270 991,87	0,00	0,00	0,00	0,00	175 582,73	-175 582,73
AP22022/2022	GROUPE SCOLAIRE RIVE DROITE	22022	0,00	2 967 646,50	0,00	0,00	0,00	0,00	618 786,09	-618 786,09
19004/2019	MONTARDOINS	19004	0,00	8 247 573,16	0,00	0,00	0,00	0,00	1 232 690,04	-1 232 690,04
19006/2019	NPNRU ROSOIRS	19006	0,00	18 646 108,37	0,00	0,00	0,00	0,00	3 334 820,02	-3 334 820,02
19005/2019	NPNRU STE GENEVIEVE/BRICHERES	19005	0,00	29 118 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	334 302,51	-334 302,51
19001/2019	OPTIMISATION LOCAUX ST SIMEON	19001	0,00	2 826 522,48	0,00	0,00	0,00	0,00	72 486,18	-72 486,18
AP22021/2022	SALLE VAULABELLE	22021	0,00	3 129 182,41	0,00	0,00	0,00	0,00	227 574,20	-227 574,20
AP24073/2025	Travaux ARMATIS VENTILATION + CLIMATISATION	24073	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			**0,00**	**121 494 004,79**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 842 510,67**	**-16 842 510,67**

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT — C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE — C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	5 973 403,22	1 524,49	0,00	5 908 000,00	50 158,32	13 720,41
A110	Autres immobilisations incorporelles	596 041,98	122 417,31	0,00	864,00	144 984,48	327 776,19
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	2 089 507,47	425 626,43	0,00	0,00	1 663 881,04	0,00
A125	Constructions	2 187 024,23	160 357,85	0,00	331 314,42	1 695 072,91	279,05
A130	Réseaux et installations de voirie	552 670,82	370 570,23	0,00	42 991,92	139 108,67	0,00
A135	Réseaux divers	103 136,35	103 136,35	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	27 774,20	0,00	0,00	0,00	27 774,20	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	836 081,04	42 261,06	0,00	154 901,37	638 918,61	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	12 137 882,50	7 027 768,56	322 388,68	2 814 857,98	1 956 841,28	16 026,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**24 503 521,81**	**8 253 662,28**	**322 388,68**	**9 252 929,69**	**6 316 739,51**	**357 801,65**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	5 973 403,22	1 524,49	5 800 000,00	158 158,32	13 720,41
A110	Autres immobilisations incorporelles	596 041,98	122 417,31	0,00	125 647,30	347 977,37
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	2 089 507,47	334 546,49	0,00	1 754 960,98	0,00
A125	Constructions	2 187 024,23	160 357,85	107 626,75	1 875 075,07	43 964,56
A130	Réseaux et installations de voirie	552 670,82	370 570,23	42 991,92	129 938,87	9 169,80
A135	Réseaux divers	103 136,35	103 136,35	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	27 774,20	0,00	0,00	27 774,20	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	836 081,04	41 814,06	154 901,37	469 573,78	169 791,83
A155	Immobilisations corporelles en cours	12 137 882,50	6 432 264,03	86 975,07	3 850 147,83	1 768 495,57
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**24 503 521,81**	**7 566 630,81**	**6 192 495,11**	**8 391 276,35**	**2 353 119,54**

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	5 973 403,22	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	596 041,98	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	2 089 507,47	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	2 187 024,23	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	552 670,82	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	103 136,35	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	27 774,20	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	836 081,04	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	12 137 882,50	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**24 503 521,81**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	5 973 403,22	0,00	5 908 000,00	50 158,32	15 244,90
A110	Autres immobilisations incorporelles	596 041,98	75 185,31	864,00	192 216,48	327 776,19
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	2 089 507,47	425 626,43	0,00	1 663 881,04	0,00
A125	Constructions	2 187 024,23	0,00	260 137,77	1 926 607,41	279,05
A130	Réseaux et installations de voirie	552 670,82	284 213,70	7 863,12	260 594,00	0,00
A135	Réseaux divers	103 136,35	0,00	0,00	103 136,35	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	27 774,20	0,00	0,00	27 774,20	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	836 081,04	447,00	0,00	835 634,04	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	12 137 882,50	6 038 880,80	3 137 246,66	2 942 789,04	18 966,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**24 503 521,81**	**6 824 353,24**	**9 314 111,55**	**8 002 790,88**	**362 266,14**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	1 026 687,81	105 022,18	57 118,00	362 490,28	501 193,35	864,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	29 889,13	0,00	0,00	1 842,50	28 046,63	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 456 163,10	204 862,27	0,00	212 878,92	1 038 421,91	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	4 921 764,64	1 021 413,27	0,00	1 830 774,24	2 056 377,13	13 200,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI	671 517,83	0,00	0,00	4 137,31	667 101,47	279,05
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	7 483 608,21	4 485 996,77	0,00	913 351,62	1 741 032,22	343 227,60
6	Action économique	420 715,02	123 644,15	0,00	4 019,06	293 051,81	0,00
7	Environnement	77 153,00	0,00	0,00	0,00	77 153,00	0,00
8	Transports	8 957 341,48	2 249 063,64	265 270,68	5 920 044,48	522 731,68	231,00
	TOTAL	**25 044 840,22**	**8 190 002,28**	**322 388,68**	**9 249 538,41**	**6 925 109,20**	**357 801,65**

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	**Services généraux**	1 026 687,81	161 693,18	191 170,05	644 835,28	28 989,30
0-5	**Fonds européens**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	**Sécurité**	29 889,13	0,00	1 842,50	27 671,64	374,99
2	**Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**	1 456 163,10	113 782,33	31 045,17	628 749,01	682 586,59
3	**Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**	4 921 764,64	458 169,92	51 511,47	4 154 677,36	257 405,89
4	**Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)**	671 517,83	0,00	4 137,31	636 144,27	31 236,25
4-3	**APA**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	**RSA – Régularisations des RMI**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	**Aménagement des territoires et habitat**	7 483 608,21	4 421 042,21	0,00	1 749 517,71	1 313 048,29
6	**Action économique**	420 715,02	123 644,15	4 019,06	288 203,81	4 848,00
7	**Environnement**	77 153,00	0,00	0,00	77 153,00	0,00
8	**Transports**	8 957 341,48	2 224 639,02	5 905 378,27	814 251,39	13 072,80
	TOTAL	**25 044 840,22**	**7 502 970,81**	**6 189 103,83**	**9 021 203,47**	**2 331 562,11**

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	1 026 687,81	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	29 889,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 456 163,10	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 921 764,64	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	671 517,83	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	7 483 608,21	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	420 715,02	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	77 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	8 957 341,48	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**25 044 840,22**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	**Services généraux**	1 026 687,81	5 955,00	264 888,33	754 980,48	864,00
0-5	**Fonds européens**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	**Sécurité**	29 889,13	0,00	0,00	29 889,13	0,00
2	**Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**	1 456 163,10	156 372,45	181 833,75	1 117 956,90	0,00
3	**Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**	4 921 764,64	923 540,16	1 779 262,77	2 202 821,71	16 140,00
4	**Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)**	671 517,83	0,00	0,00	671 238,78	279,05
4-3	**APA**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	**RSA – Régularisations des RMI**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	**Aménagement des territoires et habitat**	7 483 608,21	4 250 803,35	913 351,62	1 974 701,15	344 752,09
6	**Action économique**	420 715,02	0,00	0,00	420 715,02	0,00
7	**Environnement**	77 153,00	0,00	0,00	77 153,00	0,00
8	**Transports**	8 957 341,48	1 487 682,28	6 174 775,08	1 294 653,12	231,00
	TOTAL	**25 044 840,22**	**6 824 353,24**	**9 314 111,55**	**8 544 109,29**	**362 266,14**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :
Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :
- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;
- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :
- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».
La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT

IV – ÉTATS ANNEXÉS — IV

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7 — D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1ère section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2ème section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.
(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.
(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Acquisitions d'immobilisations		**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		**0,00**
Autres dépenses éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des dépenses réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		**0,00**
Dotations et subventions reçues		**0,00**
Autres recettes éventuelles		**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	*Opérations ordre transf. entre sections*	*0,00*
043	*Opérations ordre intérieur de la section*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	***Opérations ordre transf. entre sections***	***0,00***
043	***Opérations ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***0,00***
TOTAL GENERAL		**0,00**

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer
21-Démolition de logements locatifs sociaux
22-Recyclage de copropriétés dégradées
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé
24-Aménagement d'ensemble
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux
32-Production d'une offre de relogement temporaire
33-Requalification de logements locatifs sociaux
34-Résidentialisation de logements
35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
36-Accession à la propriété
37-Equipement public de proximité
38-Immobilier à vocation économique
39-Autres investissements
41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement

(1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

État des Contrôles du Compte Financier

L’état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d’anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l’exécution budgétaire.

V – ARRETE ET SIGNATURES | V

ARRETE ET SIGNATURES | A

Date d'édition : 03/06/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
M Thibaut HETTICH	du 01/01/2025	au 03/06/2026	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

DUBRULLE Michael (1007666385-0), Contrôleur des Finances Publiques 1ère classe **A DDFiP DE L'YONNE, le 04/06/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

HETTICH Thibaut (1008215723-0), Inspecteur principal des Finances Publiques **A AUXERRE, le 04/06/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CREMATORIUM AUXERRE

RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE AUXERRE

Numéro SIRET : 21890024900481

POSTE COMPTABLE : 089003 SGC AUXERRE

Compte financier unique (M4)

Service public local

BUDGET ANNEXE

ANNEE 2025

Sommaire

Le Compte Financier Unique

Arrêté et signatures
ECCF

		Origine des données	Page
	I. Informations générales et synthétiques		
A	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	5
B	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable	6
C	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	7
D1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	8
D2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	9
E	Bilan synthétique	Comptable	10
F	Compte de résultat synthétique	Comptable	11
	II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur	12
	Vue d'ensemble		
A1.1	Dépenses d'exploitation	Ordonnateur	13
A1.2	Recettes d'exploitation	Ordonnateur	14
A2.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur	15
A2.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur	16
	Vue détaillée		
B1	Dépenses d'exploitation	Comptable	17
B2	Recettes d'exploitation	Comptable	18
C1	Dépenses d'investissement	Comptable	19
C2	Recettes d'investissement	Comptable	21
D1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	22
	III. États financiers		
A	Bilan	Comptable	23
B	Compte de résultat	Comptable	28
C	Balance des comptes	Comptable	31
	IV. États annexés		
A	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
	B. États annexés patrimoniaux		
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur	

		Origine des données	Page
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur	
B1.8	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur	
B3	État des provisions et des dépréciations	Ordonnateur	
B4	État des charges transférées	Ordonnateur	
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur	
B6.1	État des emprunts garantis	Ordonnateur	
B6.2	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.1	Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Ordonnateur	
B8.1	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur	
B8.2	État des marchés de partenariat	Ordonnateur	
B8.3	État des autres engagements donnés	Ordonnateur	
B8.4	État des engagements reçus	Ordonnateur	
B9.1	État du personnel	Ordonnateur	
B9.2	État du personnel de la collectivité ou de l’établissement de rattachement employé par la régie	Ordonnateur	
B10	Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Ordonnateur	
	C. États annexés budgétaires		
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - Dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - Recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d’engagement	Ordonnateur	
C3	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur	
	D. Autres éléments d’information		
D1.1.1	État de ventilation des dépenses et recettes des services d’eau et d’assainissement - Exploitation	Ordonnateur	
D1.1.2	État de ventilation des dépenses et recettes des services d’eau et d’assainissement - Investissement	Ordonnateur	

		Origine des données	Page
D1.2.1	État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation	Ordonnateur	
D1.2.2	État de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement	Ordonnateur	
	V. Arrêté et signatures		
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	35

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE — A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	**Exploitation**	**Total cumulé**
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	**3 750,00**	**140 000,00**	**143 750,00**
	Recettes réalisées (1)	B	**3 000,00**	**149 231,75**	**152 231,75**
	Restes à réaliser	C	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	**750,00**	**1 084 640,91**	**1 085 390,91**
	Dépenses réalisées (1)	E	**750,00**	**5 160,00**	**5 910,00**
	Restes à réaliser	F	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	**2 250,00**	**144 071,75**	**146 321,75**
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	**-3 000,00**	**944 640,91**	**941 640,91**
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	**-750,00**	**1 088 712,66**	**1 087 962,66**
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	**-750,00**	**1 088 712,66**	**1 087 962,66**

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES — I

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés — B

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CREMATORIUM AUXERRE					
Investissement	-3 000,00		2 250,00		-750,00
Fonctionnement	947 640,91	3 000,00	144 071,75		1 088 712,66
Sous-Total	944 640,91	3 000,00	146 321,75		1 087 962,66
TOTAL III	**944 640,91**	**3 000,00**	**146 321,75**		**1 087 962,66**
TOTAL I + II + III	**944 640,91**	**3 000,00**	**146 321,75**		**1 087 962,66**

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)	C

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.
(2) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER – RAR DEPENSES	D1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER - RAR RECETTES	D2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION D'EXPLOITATION – TOTAL		(IV) 0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
73	Produits issus de la fiscalité	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	E

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	**0,00**	Dotations	0,00
Terrains	0,00	Fonds globalisés	0,00
Constructions	244,94	Réserves	244,19
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00	Différences sur réalisation d'immobilisations	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	Report à nouveau (1)	944,64
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	144,07
Autres immobilisations corporelles	0,00	Subventions transférables	0,00
Total immobilisations corporelles (nettes)	**244,94**	Subventions non transférables	0,00
Immobilisations financières	**0,00**	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**244,94**	Provisions réglementées	0,00
Stocks	0,00	**TOTAL FONDS PROPRES**	**1 332,90**
Créances	1 087,96	**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**	**0,00**
Valeurs mobilières de placement	0,00	**Dettes financières à long terme**	**0,00**
Disponibilités	0,00	Fournisseurs (2)	0,00
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	0,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 087,96**	**Total des dettes à court terme**	**0,00**
Comptes de régularisation	**0,00**	**TOTAL DETTES**	**0,00**
		Comptes de régularisation	**0,00**
TOTAL ACTIF	**1 332,90**	**TOTAL PASSIF**	**1 332,90**

(1)Déduction faite des amortissements et dépréciations
(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	**F**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services		
Autres produits	149,23	169,74
Transferts de charges		
Produits courants non financiers	149,23	169,74
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes		0,45
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges	5,16	4,97
Charges courantes non financières	5,16	5,42
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	**144,07**	**164,33**
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		0,09
RESULTAT COURANT FINANCIER		**-0,09**
RESULTAT COURANT	**144,07**	**164,23**
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	**144,07**	**164,23**

II – EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état D1.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires ;
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

DÉPENSES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE — A1.1

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 011	Charges à caractère général	376 356,00	5 160,00	0,00	5 160,00	1,37	0,00
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	362 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**739 212,00**	**5 160,00**	**0,00**	**5 160,00**	**0,70**	**0,00**
Chapitre 66	Charges financières	38,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	344 640,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 68	Dotations aux provisions et dépréciat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	0,00					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 083 890,91**	**5 160,00**	**0,00**	**5 160,00**	***0,48***	**0,00**
Chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*750,00*					
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***750,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Total des dépenses d'exploitation de l' exercice		**1 084 640,91**	**5 160,00**	**0,00**	**5 160,00**	**0,48**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**0,00**					
Total des dépenses de la section d' exploitation		**1 084 640,91**	**5 160,00**	**0,00**	**5 160,00**		**0,00**

(1) dépenses engagées non mandatées

(2) ce chapitre n'existe pas en M49

(3) DE 042 = RI 040 ; DE 043 = RE 043

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

RECETTES D'EXPLOITATION – VUE D'ENSEMBLE — A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 73	Produits issus de la fiscalité(2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	140 000,00	149 231,75	0,00	149 231,75	106,59	0,00
Total des recettes de gestion courante		**140 000,00**	**149 231,75**	**0,00**	**149 231,75**	**106,59**	**0,00**
Chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		**140 000,00**	**149 231,75**	**0,00**	**149 231,75**	**106,59**	**0,00**
Chapitre 042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Chapitre 043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
Total des recettes d'exploitation de l' exercice		**140 000,00**	**149 231,75**	**0,00**	**149 231,75**	**106,59**	**0,00**
002 Résultat d'exploitation reporté		**944 640,91**					
Total des recettes de la section d' exploitation		**1 084 640,91**	**149 231,75**	**0,00**	**149 231,75**		**0,00**

(1) recettes justifiées non titrées

(2) ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43

(3) RE 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

DÉPENSESD'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	750,00	750,00	100,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**750,00**	**750,00**	**100,00**	**0,00**
Total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**750,00**	**750,00**	**100,00**	**0,00**
Chapitre *040*	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Chapitre *041*	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**750,00**	**750,00**	**100,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d' investissement reporté		**3 000,00**			
TOTAL DES DÉPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT		**3 750,00**	**750,00**		**0,00**

(1) dépenses engagées non mandatées
(2) voir l'état II-D1 pour le détail des opérations d'équipement
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
(4) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(5) DI 040 = RE 042
(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE — II

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE — A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b /a)	Restes à réaliser (1)
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00	3 000,00	100,00	0,00
Chapitre 18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d' investissement		**3 000,00**	**3 000,00**	**100,00**	**0,00**
Chapitre 021	*Virement de la section d'exploitation (4)*	*750,00*			
Chapitre 040	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Chapitre 041	*Opérations patrimoniales (6)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre d' investissement		***750,00***	***0,00***	***0,00***	***0,00***
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		**3 750,00**	**3 000,00**	**80,00**	**0,00**
001 Solde d'exécution de la section d' investissement reporté		**0,00**			
TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**3 750,00**	**3 000,00**		**0,00**

(1) recettes justifiées non titrées
(2) A servir uniquement, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(3) voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
(4) pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation)
(5) DI 040 = RE 042
(6) DI 041 = RI 041

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'exploitation - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
63512	Taxes foncières		5 160,00		5 160,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	376 356,00	5 160,00		5 160,00	371 196,00
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés					
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante	362 856,00				362 856,00
Total des dépenses de gestion courante		**739 212,00**	**5 160,00**		**5 160,00**	**734 052,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance		7,01		7,01	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE			7,01	-7,01	
total chapitre 66	Charges financières	38,00	7,01	7,01		38,00
total chapitre 67	Charges exceptionnelles	344 640,91				344 640,91
total chapitre 68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (semi-budgétaires)					
total chapitre 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
total chapitre 022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		**1 083 890,91**	**5 167,01**	**7,01**	**5 160,00**	**1 078 730,91**
total chapitre 023	*Virement à la section d'investissement*	*750,00*				
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*					
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***750,00***				***750,00***
Total des dépenses d'exploitation de l'exercice		**1 084 640,91**	**5 167,01**	**7,01**	**5 160,00**	**1 079 480,91**
002 Résultat d'exploitation reporté						
Total des dépenses de la section d'exploitation		**1 084 640,91**	**5 167,01**	**7,01**	**5 160,00**	**1 079 480,91**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'exploitation - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 013	Atténuations de charges					
total chapitre 70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises					
total chapitre 73	Produits issus de la fiscalité					
total chapitre 74	Subventions d'exploitation					
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires		149 231,75		149 231,75	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	140 000,00	149 231,75		149 231,75	-9 231,75
Total des recettes de gestion courante		**140 000,00**	**149 231,75**		**149 231,75**	**-9 231,75**
total chapitre 76	Produits financiers					
total chapitre 77	Produits exceptionnels					
total chapitre 78	Reprises sur provisions et dépréciations (semi-budgétaires)					
Total des recettes réelles d'exploitation		**140 000,00**	**149 231,75**		**149 231,75**	**-9 231,75**
total chapitre 042	*Opérations d'ordre de transferts entre sections*					
total chapitre 043	*Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
Total des recettes d'exploitation de l'exercice		**140 000,00**	**149 231,75**		**149 231,75**	**-9 231,75**
002 Résultat d'exploitation reporté		**944 640,91**				
Total des recettes de la section d'exploitation		**1 084 640,91**	**149 231,75**		**149 231,75**	**935 409,16**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	**C1**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
Total des dépenses d'équipement						
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euro		750,00		750,00	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	750,00	750,00		750,00	
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		**750,00**	**750,00**		**750,00**	
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		**750,00**	**750,00**		**750,00**	
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*					
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*					
Total des dépenses d'ordre en investissement						
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		**750,00**	**750,00**		**750,00**	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	C1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 000,00				
Total des dépenses de la section d'investissement		3 750,00	750,00		750,00	3 000,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	C2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation ou en concession					
total chapitre 23	Immobilisations en cours					
1068	Autres réserves		3 000,00		3 000,00	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00	3 000,00		3 000,00	
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes, régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		**3 000,00**	**3 000,00**		**3 000,00**	
total chapitre 021	*Virement de la section d'exploitation*	*750,00*				
total chapitre 040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*					
total chapitre 041	*Opérations patrimoniales*					
Total des recettes d'ordre en investissement		***750,00***				***750,00***
Total des recettes d'investissement de l'exercice		**3 750,00**	**3 000,00**		**3 000,00**	**750,00**
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des recettes de la section d'investissement		**3 750,00**	**3 000,00**		**3 000,00**	**750,00**

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	D

Cet état ne contient pas d'information.

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais d'études, de R et D				
Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires				
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles				
1) En toute propriété				
Terrains				
Constructions	244 938,26		244 938,26	244 938,26
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques				
Oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations affectées à un service non personnalisé				
Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées				
2) Reçues au titre d'une mise à disposition				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage techniques				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
3) Reçues en affectation ou en concession				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations, matériels et outillage technique				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres créances				
TOTAL I	**244 938,26**		**244 938,26**	**244 938,26**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances				
Créances				
Créances d'exploitation				
Clients et comptes rattachés				
Créances irrécouvrables admises en non valeur				
Autres				90,00
Créances diverses				
Créances sur l'état et les collectivités publiques				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
Créances sur les budgets annexes ou le budget principal	1 087 962,13		1 087 962,13	944 935,04
Opérations pour le compte de tiers (créances)				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	**1 087 962,13**		**1 087 962,13**	**945 025,04**
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Dépenses à classer et à régulariser	0,53		0,53	0,88
Écarts de conversion - Actif				
TOTAL III	**0,53**		**0,53**	**0,88**
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	**1 332 900,92**		**1 332 900,92**	**1 189 964,18**

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds internes		
Dotations		
Mise à disposition (chez le bénéficiaire)		
Affectation (par la collectivité de rattachement)		
Écarts de réévaluation		
Réserves	244 188,26	241 188,26
Report à nouveau (1)	944 640,91	783 406,59
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1) (2)	144 071,75	164 234,32
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds		
Fonds globalisés		
Droits de l'affectant		
TOTAL I	**1 332 900,92**	**1 188 829,17**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL II		
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts auprès des établissements de crédit		757,01
Emprunts et dettes financières divers		
Crédits et lignes de trésorerie		
Avances		
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés		378,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Dettes fiscales et sociales		
Autres		
Dettes diverses		
Fournisseurs d'immobilisations		
Dettes envers l'État et les collectivités publiques		
Dettes fiscales (impôts sur les bénéfices)		
Dettes envers les budgets annexes ou le budget principal		
Opérations pour le compte de tiers (dettes)		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL III		**1 135,01**
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Recettes à classer ou à régulariser		
Écart de conversion - Passif		
TOTAL IV		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	**1 332 900,92**	**1 189 964,18**

(1) Précédé du signe moins en cas de déficit
(2) Égal au résultat de l'exercice apparaissant en section d'exploitation (tableau I-B)

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Prestations de services		
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits issus de la fiscalité		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	149 231,75	169 744,86
TOTAL I	**149 231,75**	**169 744,86**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes		450,00
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Sur rémunérations		
Autres	*5 160,00*	*4 969,00*
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations des immobilisations		
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Compte de résultat (en euros) | B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges		
TOTAL II	**5 160,00**	**5 419,00**
A - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**144 071,75**	**164 325,86**
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		91,54
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		**91,54**
B - RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		**-91,54**
A + B - RÉSULTAT COURANT	**144 071,75**	**164 234,32**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations		
Sur opérations en capital		
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations		
Reprises sur dépréciations et provisions		

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations		
Sur opérations en capital		
Valeur comptable des immobilisations cédées		
Autres opérations		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
C - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**149 231,75**	**169 744,86**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	**5 160,00**	**5 510,54**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**144 071,75**	**164 234,32**

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

III

C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Autres réserves		241 188,26				3 000,00		244 188,26		244 188,26
	Sous Total compte 106		**241 188,26**				**3 000,00**		**244 188,26**		**244 188,26**
	Sous Total compte 10		**241 188,26**				**3 000,00**		**244 188,26**		**244 188,26**
110	Report à nouveau (solde créditeur)		783 406,59	3 000,00	164 234,32			3 000,00	947 640,91		944 640,91
	Sous Total compte 11		**783 406,59**	**3 000,00**	**164 234,32**			**3 000,00**	**947 640,91**		**944 640,91**
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou pert		164 234,32	164 234,32				164 234,32	164 234,32		
	Sous Total compte 12		**164 234,32**	**164 234,32**				**164 234,32**	**164 234,32**		
1641	Emprunts en euro		750,00			750,00		750,00	750,00		
	Sous Total compte 164		**750,00**			**750,00**		**750,00**	**750,00**		
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		7,01	7,01				7,01	7,01		
	Sous Total compte 1688		**7,01**	**7,01**				**7,01**	**7,01**		
	Sous Total compte 168		**7,01**	**7,01**				**7,01**	**7,01**		
	Sous Total compte 16		**757,01**	**7,01**		**750,00**		**757,01**	**757,01**		
	Total classe 1		**1 189 586,18**	**167 241,33**	**164 234,32**	**750,00**	**3 000,00**	**167 991,33**	**1 356 820,50**		**1 188 829,17**
2135	Installations générales, agencements, am	244 938,26						244 938,26		244 938,26	
	Sous Total compte 213	**244 938,26**						**244 938,26**		**244 938,26**	
	Sous Total compte 21	**244 938,26**						**244 938,26**		**244 938,26**	
	Total classe 2	**244 938,26**						**244 938,26**		**244 938,26**	
4011	Fournisseurs		378,00	378,00				378,00	378,00		
	Sous Total compte 401		**378,00**	**378,00**				**378,00**	**378,00**		
	Sous Total compte 40		**378,00**	**378,00**				**378,00**	**378,00**		
411	Clients			175 078,10	175 078,10			175 078,10	175 078,10		

III – ÉTATS FINANCIERS | III

Balance des comptes | C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4161	Créances douteuses			175 078,10	175 078,10			175 078,10	175 078,10		
	Sous Total compte 416			**175 078,10**	**175 078,10**			**175 078,10**	**175 078,10**		
	Sous Total compte 41			**350 156,20**	**350 156,20**			**350 156,20**	**350 156,20**		
44551	TVA à décaisser			25 756,00	25 756,00			25 756,00	25 756,00		
	Sous Total compte 4455			**25 756,00**	**25 756,00**			**25 756,00**	**25 756,00**		
44566	TVA sur autres biens et services	90,00			90,00			90,00	90,00		
44567	Crédit de TVA à reporter			90,00	90,00			90,00	90,00		
	Sous Total compte 4456	**90,00**		**90,00**	**180,00**			**180,00**	**180,00**		
44571	TVA collectée			25 846,35	25 846,35			25 846,35	25 846,35		
	Sous Total compte 4457			**25 846,35**	**25 846,35**			**25 846,35**	**25 846,35**		
	Sous Total compte 445	**90,00**		**51 692,35**	**51 782,35**			**51 782,35**	**51 782,35**		
	Sous Total compte 44	**90,00**		**51 692,35**	**51 782,35**			**51 782,35**	**51 782,35**		
451007	Compte de rattachement avec (à subdivis	944 935,04		175 078,10	32 051,01			1 120 013,14	32 051,01	1 087 962,13	
	Sous Total compte 451	**944 935,04**		**175 078,10**	**32 051,01**			**1 120 013,14**	**32 051,01**	**1 087 962,13**	
	Sous Total compte 45	**944 935,04**		**175 078,10**	**32 051,01**			**1 120 013,14**	**32 051,01**	**1 087 962,13**	
4721	Dépenses réglées sans mandatement préala			757,01	757,01			757,01	757,01		
4728	Autres dépenses à régulariser			5 160,00	5 160,00			5 160,00	5 160,00		
	Sous Total compte 472			**5 917,01**	**5 917,01**			**5 917,01**	**5 917,01**		
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,88			0,35			0,88	0,35	0,53	
	Sous Total compte 478	**0,88**			**0,35**			**0,88**	**0,35**	**0,53**	
	Sous Total compte 47	**0,88**		**5 917,01**	**5 917,36**			**5 917,89**	**5 917,36**	**0,53**	
	Total classe 4	**945 025,92**	**378,00**	**583 221,66**	**439 906,92**			**1 528 247,58**	**440 284,92**	**1 087 962,66**	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

III

C

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63512	Taxes foncières					5 160,00		5 160,00		5 160,00	
	Sous Total compte 6351					**5 160,00**		**5 160,00**		**5 160,00**	
	Sous Total compte 635					**5 160,00**		**5 160,00**		**5 160,00**	
	Sous Total compte 63					**5 160,00**		**5 160,00**		**5 160,00**	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					7,01		7,01		7,01	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE						7,01		7,01		7,01
	Sous Total compte 6611					**7,01**	**7,01**	**7,01**	**7,01**		
	Sous Total compte 661					**7,01**	**7,01**	**7,01**	**7,01**		
	Sous Total compte 66					**7,01**	**7,01**	**7,01**	**7,01**		
	Total classe 6					**5 167,01**	**7,01**	**5 167,01**	**7,01**	**5 167,01**	**7,01**
757	Redevances versées par les fermiers et c						149 231,75		149 231,75		149 231,75
	Sous Total compte 75						**149 231,75**		**149 231,75**		**149 231,75**
	Total classe 7						**149 231,75**		**149 231,75**		**149 231,75**
	Total général	**1 189 964,18**	**1 189 964,18**	**750 462,99**	**604 141,24**	**5 917,01**	**152 238,76**	**1 946 344,18**	**1 946 344,18**	**1 338 067,93**	**1 338 067,93**

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

V – ARRETE ET SIGNATURES | V

ARRETE ET SIGNATURES | A

Date d'édition : 24/04/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
M Thibaut HETTICH	du 01/01/2025	au 24/04/2026	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

TECHER Sylvie (1018538602-0), Inspecteur des Finances Publiques **A DDFiP DE L'YONNE, le 27/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

Ville d'Auxerre _ subventions d'équipements 2026 à caractère sportif

ASSOCIATION OU ORGANISME	SUBV D'ÉQUIPEMENT PROPOSÉE POUR 2026 CMAL DE JUIN 2026	Ne prend pas part au vote	Pour	Contre	Abstention
1PACTARTSMARTIAUX					
Mannequin de frappe (1)	516 €				
ASSOCIATION DE LA JEUNESSE AUXERROISE (AJA)					
AJA – ECHECS					
Remplacement de matériel détérioré (10 échiquiers en bois - 10 pièces en bois - 10 pendules)	1 250 €				
AJA – TENNIS					
Chaise d'arbitre en acier (4)	1 612 €				
ASSOCIATION FRANCO-TURQUE D'AUXERRE					
Football Master Play (1)	390 €				
Planche rebond Power Shot (1)	320 €				
Filet tennis ballon - le Kicknet (1)	590 €				
ASSOCIATION AUXERRE PIEDS POINGS					
Participation à l'acquisition de tapis enroulables *(2ème partie)*	8 400 €				
AUXERRE AQUATIC CLUB (AAC)					
Achat d'aquabikes (4)	7 320 €				
BABY CLUB AUXERROIS					
Achat d'un pont de rivière Kwai avec sangles (1)	585 €				

Ville d'Auxerre _ subventions d'équipements 2026 à caractère sportif

ASSOCIATION OU ORGANISME	SUBV D'ÉQUIPEMENT PROPOSÉE POUR 2026 CMAL DE JUIN 2026	Ne prend pas part au vote	Pour	Contre	Abstention
CERCLE D'ESCRIME AUXERROIS					
Achat de matériels spécifiques (lames, lames sabre, lames épée, masques, sous-cuirasses...)	1 895 €				
HANDBALL CLUB AUXERROIS					
HBCA – FFHB					
Achat d'une caméra pour la performance (1)	2 700 €				
OLYMPIC CANOE KAYAK AUXERROIS (OCKA)					
Kayak monoplace course en ligne (1)	4 300 €				
Pagaie kayak monoplace course en ligne (2)	1 120 €				
Housse de protection K4 (1) et K2 (2)	650 €				
Boîtier analyse perform. kayak course ligne (1)	999 €				
OMEGA JJB					
Achat d'un vidéoprojecteur (évaluations vidéos, stage arbitrage et préparation aux compétitions nationales et internationales) (1)	419 €				
PATRONNAGE LAIQUE PAUL BERT (PLPB)					
Activité "sport santé" pour la pratique du vélo avec encadrement professionnel					
Vélo d'appartement avec résistance motorisé (3)	1 200 €				
Vélo d'appartement semi-allongé (1)	350 €				

Ville d'Auxerre _ subventions d'équipements 2026 à caractère sportif

ASSOCIATION OU ORGANISME	SUBV D'ÉQUIPEMENT PROPOSÉE POUR 2026 CMAL DE JUIN 2026	Ne prend pas part au vote	Pour	Contre	Abstention
1ERE COMPAGNIE D'ARC D'AUXERRE					
Plaques stramit (10)	500 €				
RUGBY CLUB AUXERROIS (RCA)					
Ergomètre magnétique (3)	2 997 €				
Presse à jambe HyperLeg (1)	3 200 €				
STADE AUXERROIS					
STADE AUXERROIS – OMNISPORTS					
Mange debout pliant (1)	209 €				
Housse mange debout (1)	149 €				
Structure Ecotent avec toit et poids de lestage (sublimation et impression par transfert thermique) (1)	3 813 €				
STADE AUXERROIS – BILLARD					
Tapis et draps de bande (3)	1 620 €				
Caoutchouc de bande sur billards (homologation fédérales) (1)	1 050 €				
STADE AUXERROIS – **FORCE ATHLETIQUE**					
Appareil d'arbitrage (1)	1 846 €				
TOTAL	**50 000 €**				

AUXERRE

communauté de l'auxerrois

RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES POUR LE TRANSFERT D'AUXERREXPO DE LA VILLE À LA CA

CLECT du 8 juin 2026

Présentation du lieu

DESCRIPTION

Les espaces composant le Parc des Expositions sont :

- Une halle d'entrée (380m2),
- Une grande halle (4 000 m2) modulable de 4 200 places assises ou 7 000 places debout,
- Un espace polyvalent - pavillon séminaires (1 000 m2), baptisé espace Bosquet
- Un espace congrès modulable (1 000 m2),
- Un office de remise en température (130 m2),
- Un local traiteur ou cafétéria (150 m2), de réserves (490m2), des bureaux administratifs (250 m2),
- D'espaces de stationnement (20 000 m2) ou d'espaces d'expositions extérieures,
- Un parvis

LA GESTION DU LIEU

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA DSP

La gestion et l'utilisation d'Auxerrexo se fait par le biais d'une délégation de service public avec Centre France du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2027 ; Centre France étant déjà délégataire du contrat antérieur.

Les missions déléguées sont :

- contribution au développement économique, culturel, social et à l'animation locale,
- location des espaces composants le Parc,
- organisation des manifestations et commercialisation des prestations associées dont la foire d'Auxerre,
- promotion de l'équipement,
- Entretien, maintenance et renouvellement des équipements

Le coût d'exploitation moyen de l'équipement est de 2,3 M € HT.

Mise à disposition gratuite du lieu à la ville de 7 jours par an.

La ville verse une contribution de 408 k € TTC.

Elle perçoit une redevance d'occupation (20 K €) mais aucune redevance d'exploitation.

L'ACTIVITÉ

L'OCCUPATION DU LIEU

2025

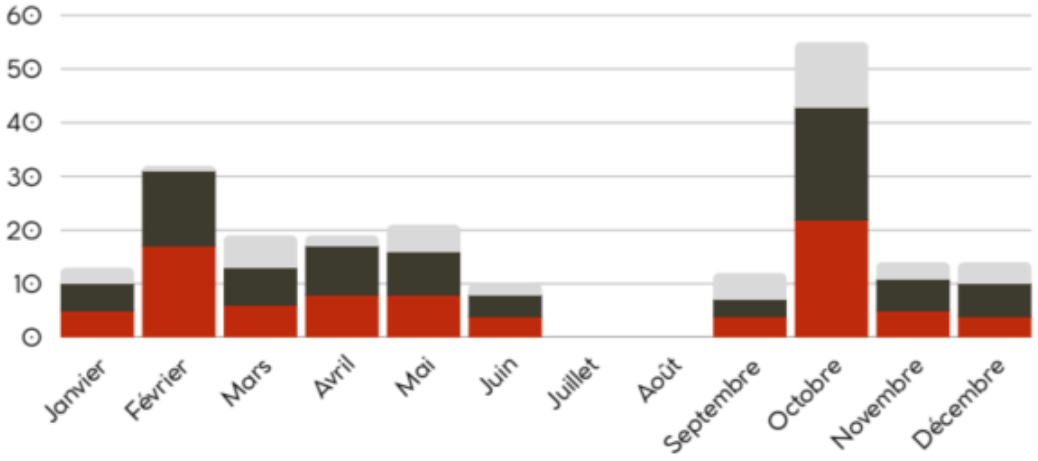

Nbre de jours d'ouverture au public

Espace 4000	83
Espace CONGRES	83
Espace BOSQUET	42
TOTAL	208

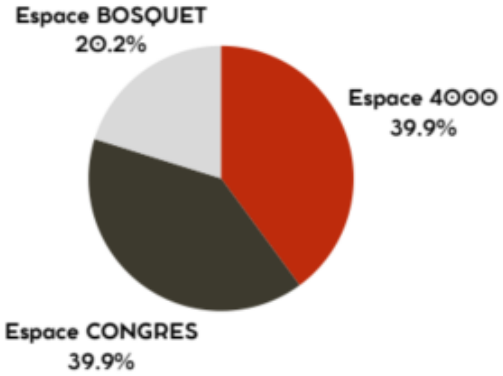

L'OCCUPATION DU LIEU

2025

Taux d'occupation annuel par espace en 2025

Espace 4000	56%
Espace Congrès	48%
Espace Polyvalent	21%

Taux d'occupation annuel 2025

41%

Taux d'occupation moyen des parcs expo en France : 36%
Source Expocert

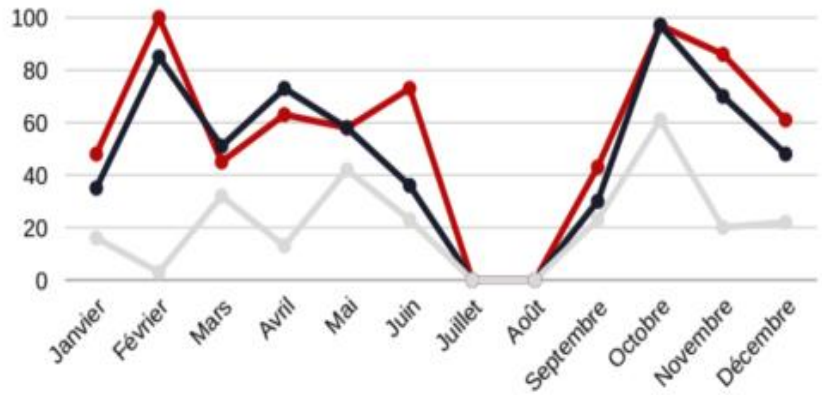

Taux d'occupation mensuel par espace en 2025

Moyenne du nombre de jours ouverts au public par événement

1,08
jours d'ouverture / événement

Moyenne du nombre total de jours d'occupation par événement

3,94
jours d'occupation / événement

L'OCCUPATION DU LIEU

2025

146 606 visiteurs en 2025 (foire d'Auxerre, Air Parc, vide grenier, etc.)
119 471 en 2024

80 manifestations organisées en 2025 contre 59 en 2024

- ➔ Ouverture de l'espace JP Bosquet en 2025
- ➔ Les évènements professionnels (tourismes d'affaires) représentent 46,3% des manifestations totales contre 37,90 % en 2024

37,50 % des évènement sont en auto-prodution et représentent 29,50 % du chiffre d'affaires

81,80 % du public est départemental

Fréquentation 2025 selon la typologie de visiteurs

Fréquentation grand public	132 796
Fréquentation de professionnels	810
Fréquentation totale	146 606

Evolution de la fréquentation depuis 2020

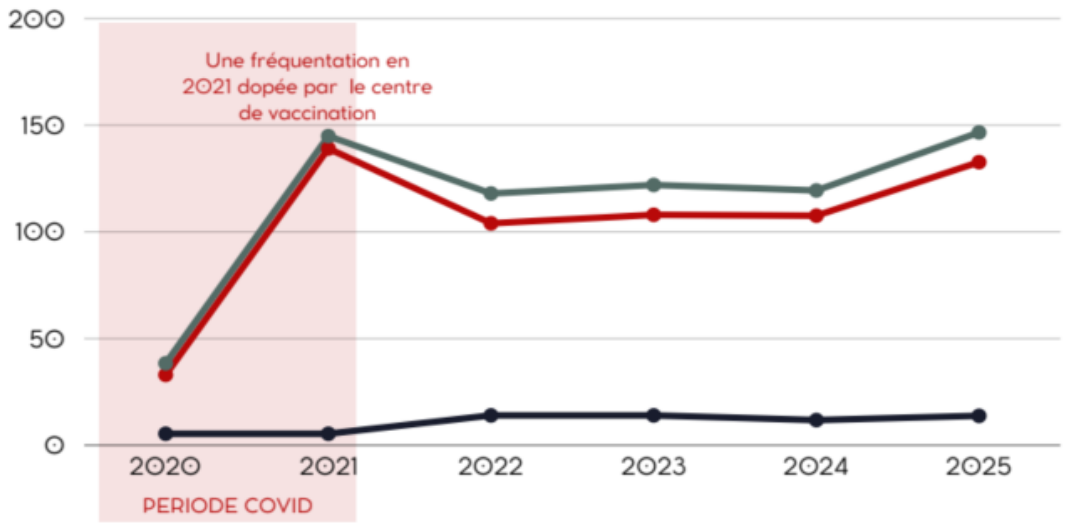

Typologie des manifestations

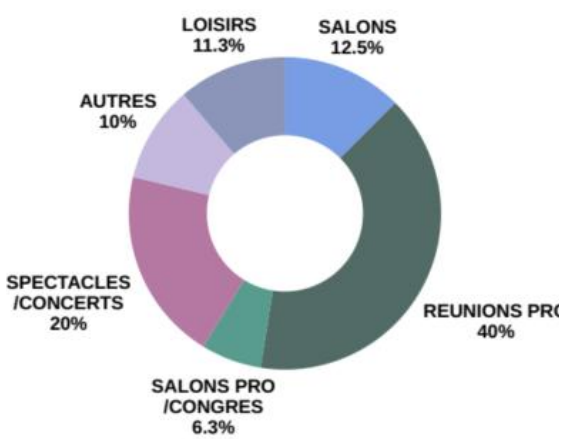

Rayonance géographique des événements

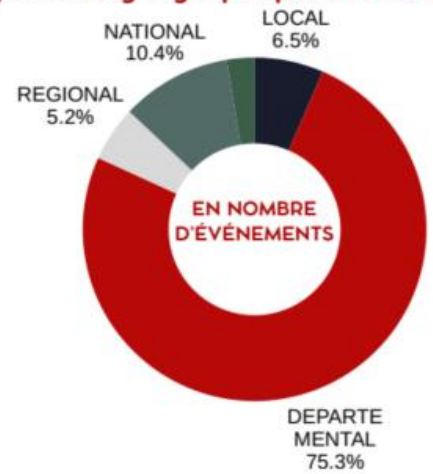

L'OCCUPATION DU LIEU

L'ORGANIGRAMME

	Temps complet	CDI
Responsable de Site	1	
Responsable administratif	1	
Coordinateur Technico-commercial	1	
Chargé de Projets Commercial	5	
Technicien d'exploitation	3	
Total	11	

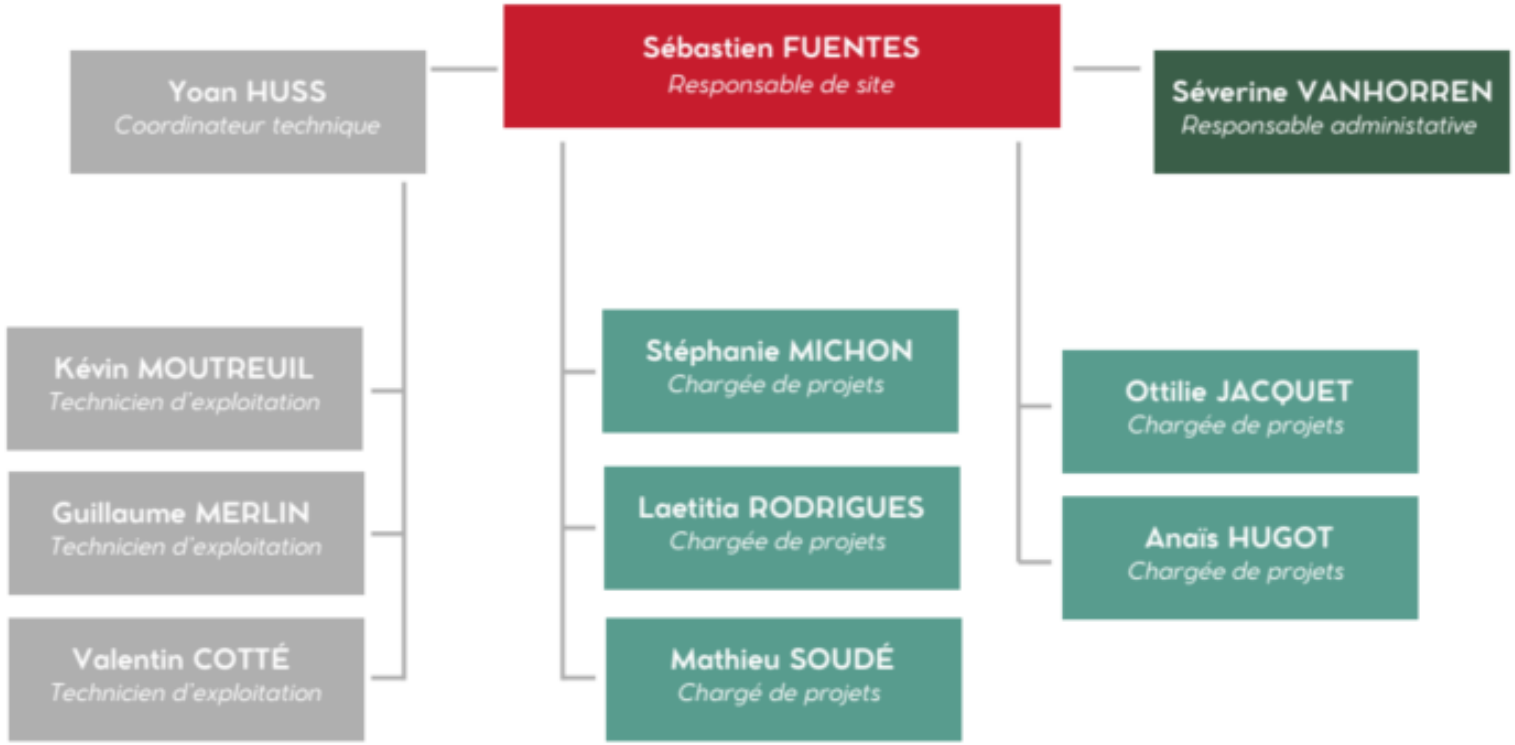

L'OCCUPATION DU LIEU

ANALYSE FINANCIÈRE

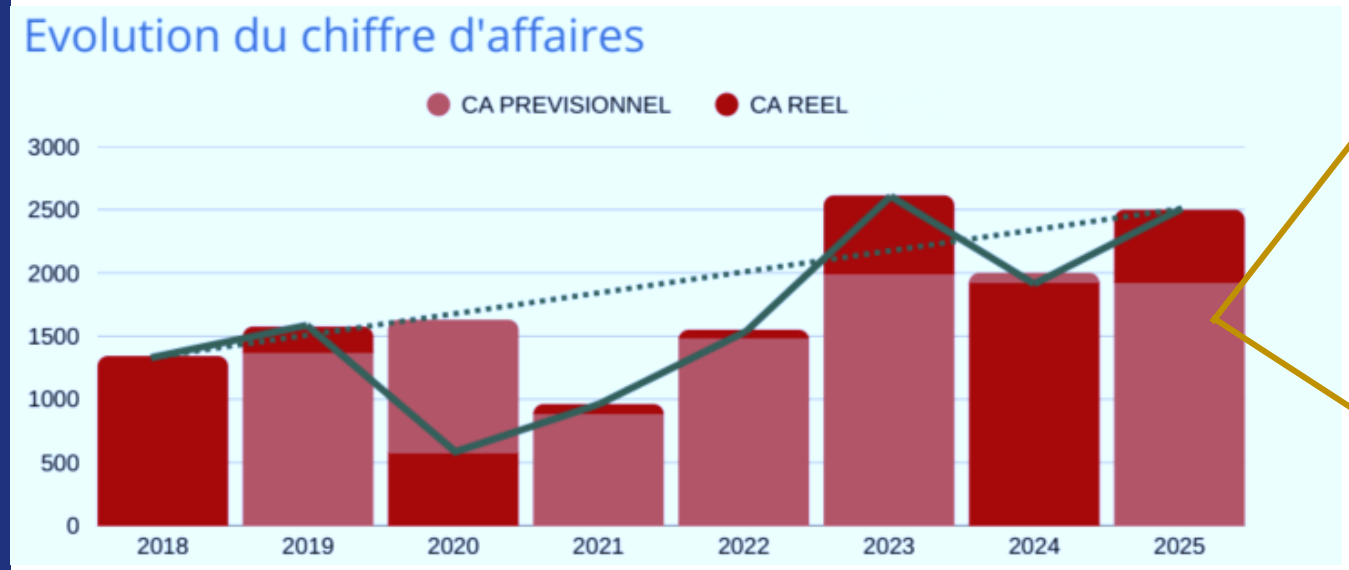

1,8 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

ACTIVITE EN RECEPTIF ET AGENCE EVENEMENTIELLE

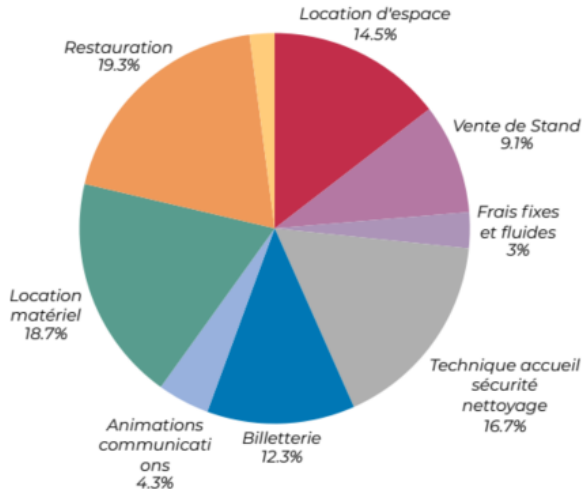

0,7 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

ACTIVITE EN AUTO-PRODUCTION

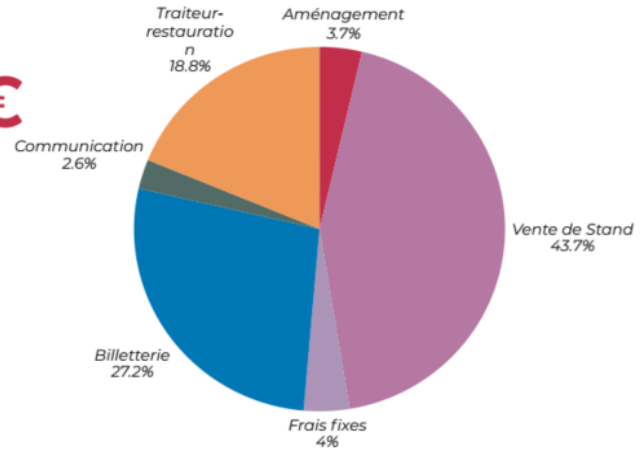

LE COÛT D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le chiffre d'affaires en 2025 est de 2,6 M € (1,9 M € en 2024 et 2,6 M € en 2023).

La marge globale dégagée sur les évènements est de 37 %. Malgré une activité croissance, cette marge ne couvre pas les charges fixes et fait ressortir un déficit de 142 K €.

Montants en K€	Réel 2025	Révisé 2025	Réel 2024	Ecart Réel vs Révisé	%
EVÉNEMENTS ACCUEILLIS					
CA	1 811	1 267	904	543	42,9%
Charges	-1 143	-687	-585	-456	66,3%
Marge contributive	668	580	318	88	15,1%
EVÉNEMENTS ORGANISÉS					
CA	758	1 002	1 024	-243	-24,3%
Charges	-477	-543	-578	66	-12,2%
Marge contributive	281	458	446	-177	-38,6%

	Réel 2025	Révisé 2025	Réel 2024	Ecart Réel vs Révisé	%
EVÉNEMENTS ACCUEILLIS	1 811	1 267	904	543	42,9%
EVÉNEMENTS ORGANISÉS	758	1 002	1 024	-243	-24,3%
STRUCTURE	1	0	1		
TOTAL CA	2 569	2 268	1 929	301	13,3%
EVÉNEMENTS ACCUEILLIS	668	580	318	88	15,1%
EVÉNEMENTS ORGANISÉS	281	458	446	-177	-38,6%
TOTAL MARGE CONTRIBUTIVE	950	1 038	766	-88	-8,5%
Charges	-764	-707	-619	-57	8,1%
Masse salariale	-607	-588	-609	-19	3,3%
Autre charges et produits	282	285	261	-3	-1,1%
TOTAL STRUCTURE	-1 089	-1 009	-967	-80	7,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-139	29	-201	-168	-582,4%
RESULTAT FINANCIER	-2	6	6	-7	-132,4%
PARTICIPATION ET IS	-1	0	-3	-1	
RESULTAT NET	-142	34	-199	-177	-512,6%

Bénéfice sur les évènements

−

Dépenses fixes

=

Résultat

LE TRANSFERT DE L'ÉQUIPEMENT À LA CA

PROCESSUS DE TRANSFERT

LA CLECT

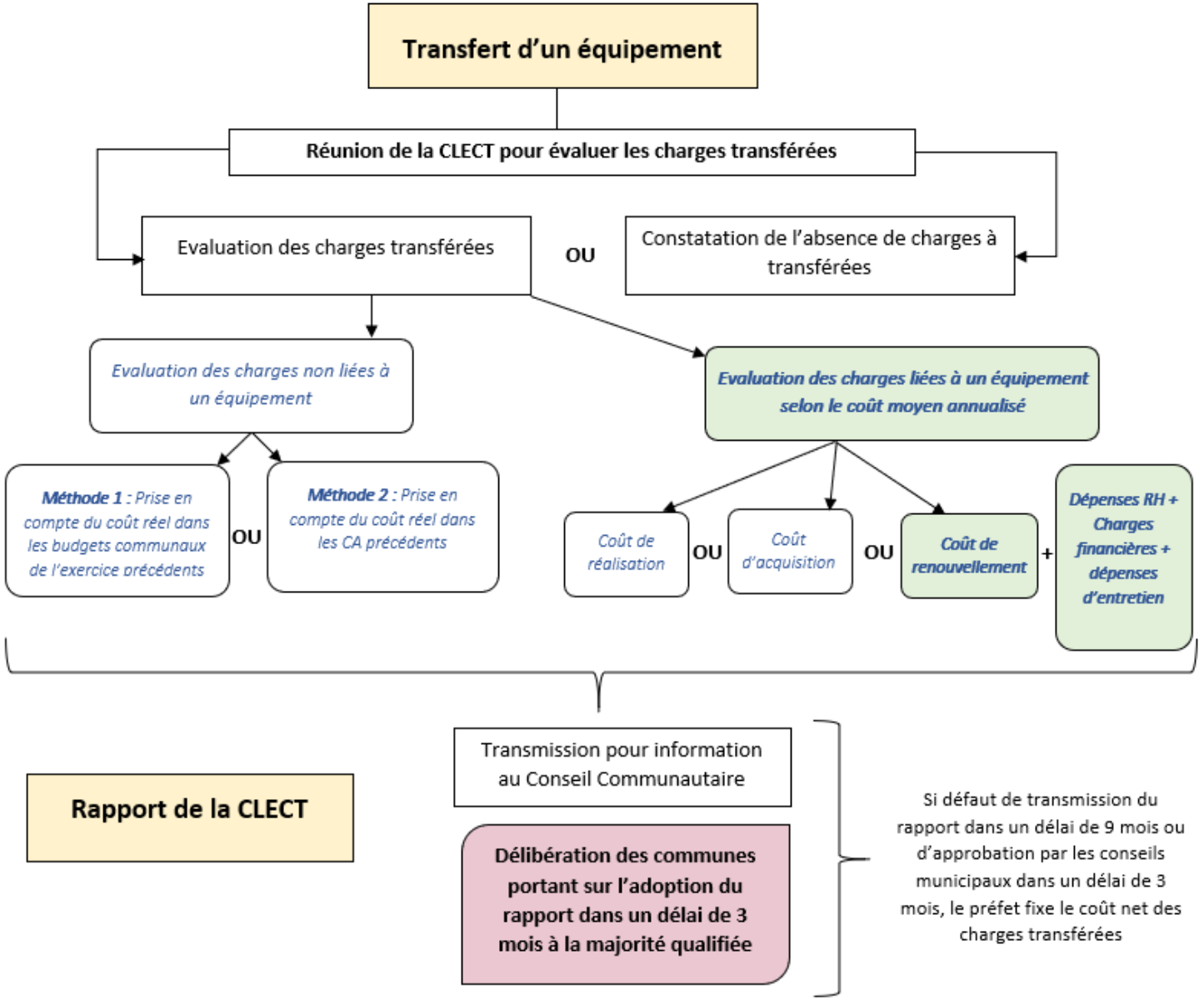

PROCESSUS DE TRANSFERT

PROCESSUS DE LA CLECT

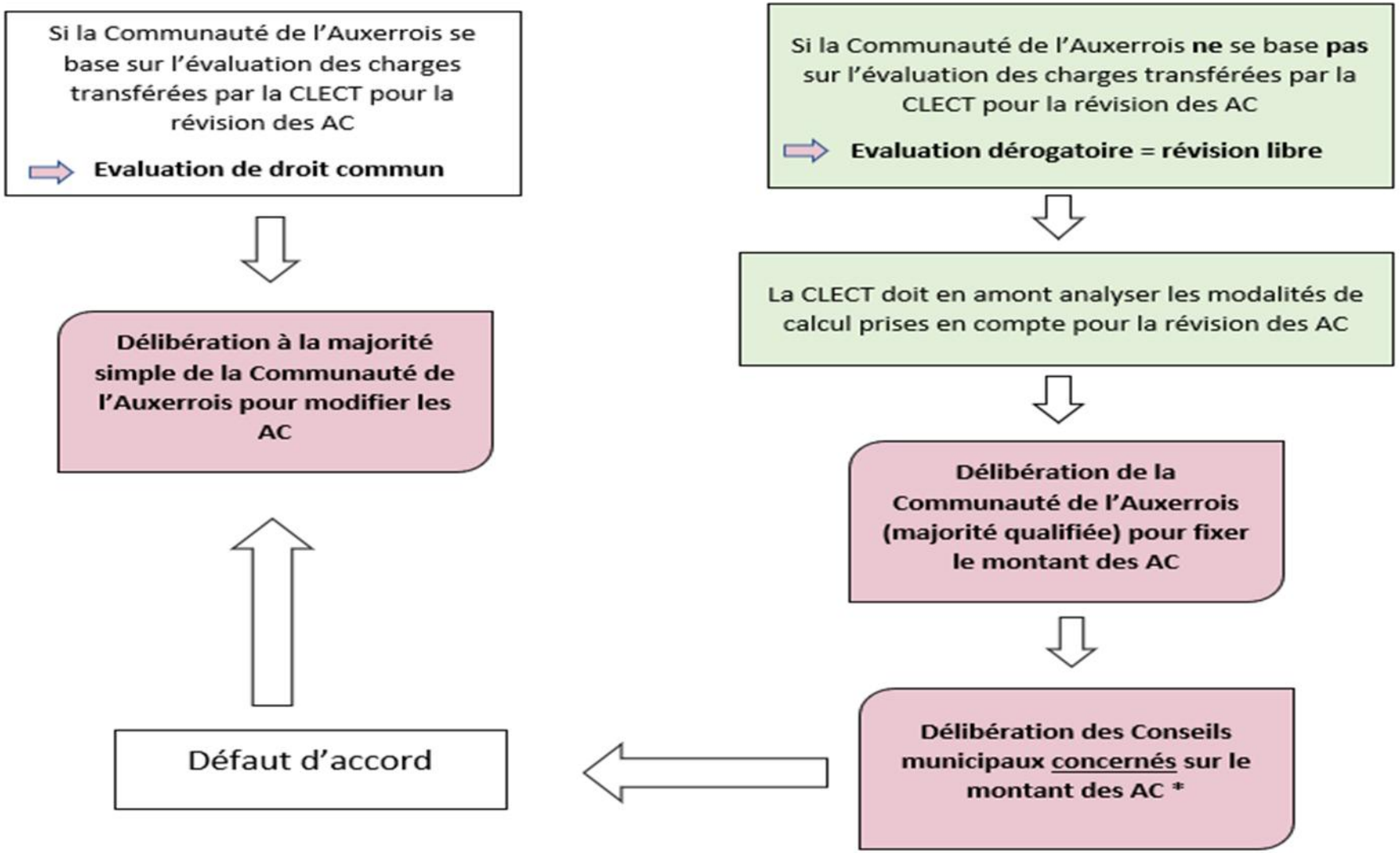

** CAA DOUAI (3 mars 2020) => « le montant des AC ne peut être légalement défini selon des modalités différentes en fonction des communes membres => si une commune refuse la révision libre, la méthode d'évaluation de droit commun est appliqué à toutes »*

PROCESSUS DE TRANSFERT

MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

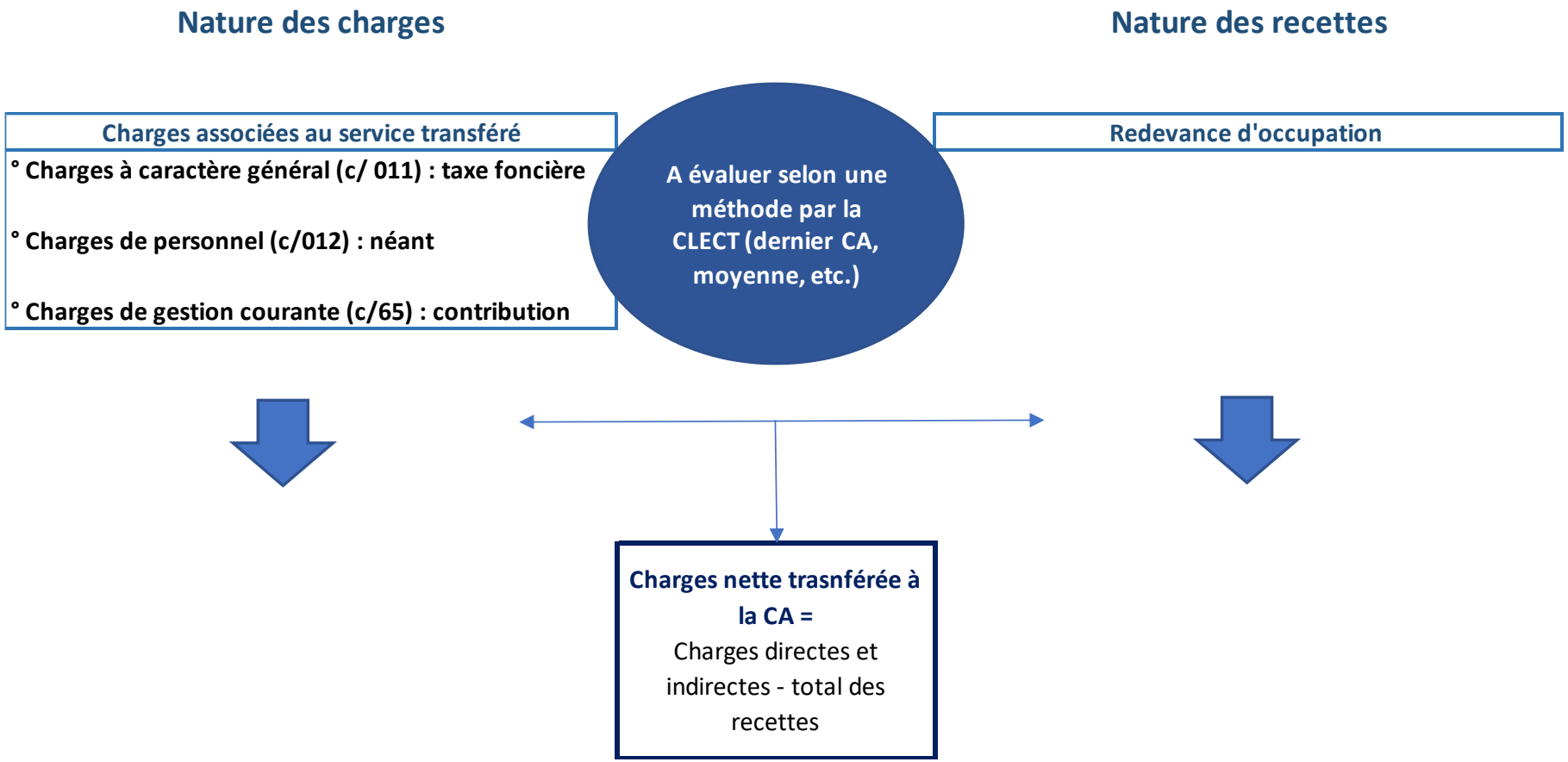

ANALYSE FINANCIÈRE

EVALUATION DE DROIT COMMUN

	2023	2024	2025	Moyenne des 3 dernières années
Dépenses de fonctionnement	**391 974,85**	**445 711,20**	**404 701,42**	**414 129,16**
Contribution à la DSP	*408 000,00*	*408 000,00*	*408 000,00*	408 000,00
Taxe foncière	*60 844,00*	*63 945,00*	*65 126,00*	63 305,00
Intervention patrimoine	*9 757,02*	*22 879,44*	*2 925,86*	11 854,11
Divers	-	*27 240,00*	*17 176,80*	14 805,60
Retraitement TVA	- *86 626,17*	- *76 353,24*	- *71 350,44*	- 78 109,95
Retraitement des dépenses exceptionnelles	-	-	- *17 176,80*	- 5 725,60
Recettes de fonctionnement	**20 000,00**	**20 000,00**	**20 000,00**	**20 000,00**
Redevance versée par le délégataire	*20 000,00*	*20 000,00*	*20 000,00*	20 000,00
Reste à charge	**371 974,85**	**425 711,20**	**384 701,42**	**394 129,16**

Coût de fonctionnement net moyen :

394 129,16 €

Ces dépenses vont être assujetties côté agglomération et donc portées HT dans le budget communautaire, il convient donc de retraiter la TVA pour le calcul du transfert.

En 2025, la ville a porté des dépenses exceptionnelles concernant l'inauguration de l'espace JP Bosquet suite à des travaux portés par la ville. Ces dépenses n'ont pas vocation à être intégrées dans les charges de transfert considérant qu'elles sont exceptionnelles.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION LA VILLE

PROJECTION

Les transferts du conservatoire et d'Auxerrexpo ramènerait l'attribution de la ville à 1 544 567,92 €

	AC Auxerre
AC fiscale	**16 017 721,00 €**
- SM Nivernais	-18 431,00 €
- Stade Nautique	-847 672,00 €
- Urbanisme	-13 000,00 €
- ZAE	-341 658,00 €
- Pluvial	-69 058,00 €
- Conservatoire - charge résiduelle	-1 083 736,61 €
- Services communs	-11 705 468,31 €
AC définitive 2024	**1 938 697,08 €**
- Auxerrexpo - charge résiduelle	-394 129,16 €
Projection de l'AC après transfert	**1 544 567,92 €**

Ce montant évalué sera prélevé sur AC jusqu'à la fin de la DSP. Quand le nouveau mode de gestion de cet équipement aura été déterminé par l'agglomération, l'évaluation des charges pourrait faire l'objet d'une révision.